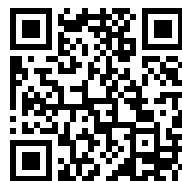


---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

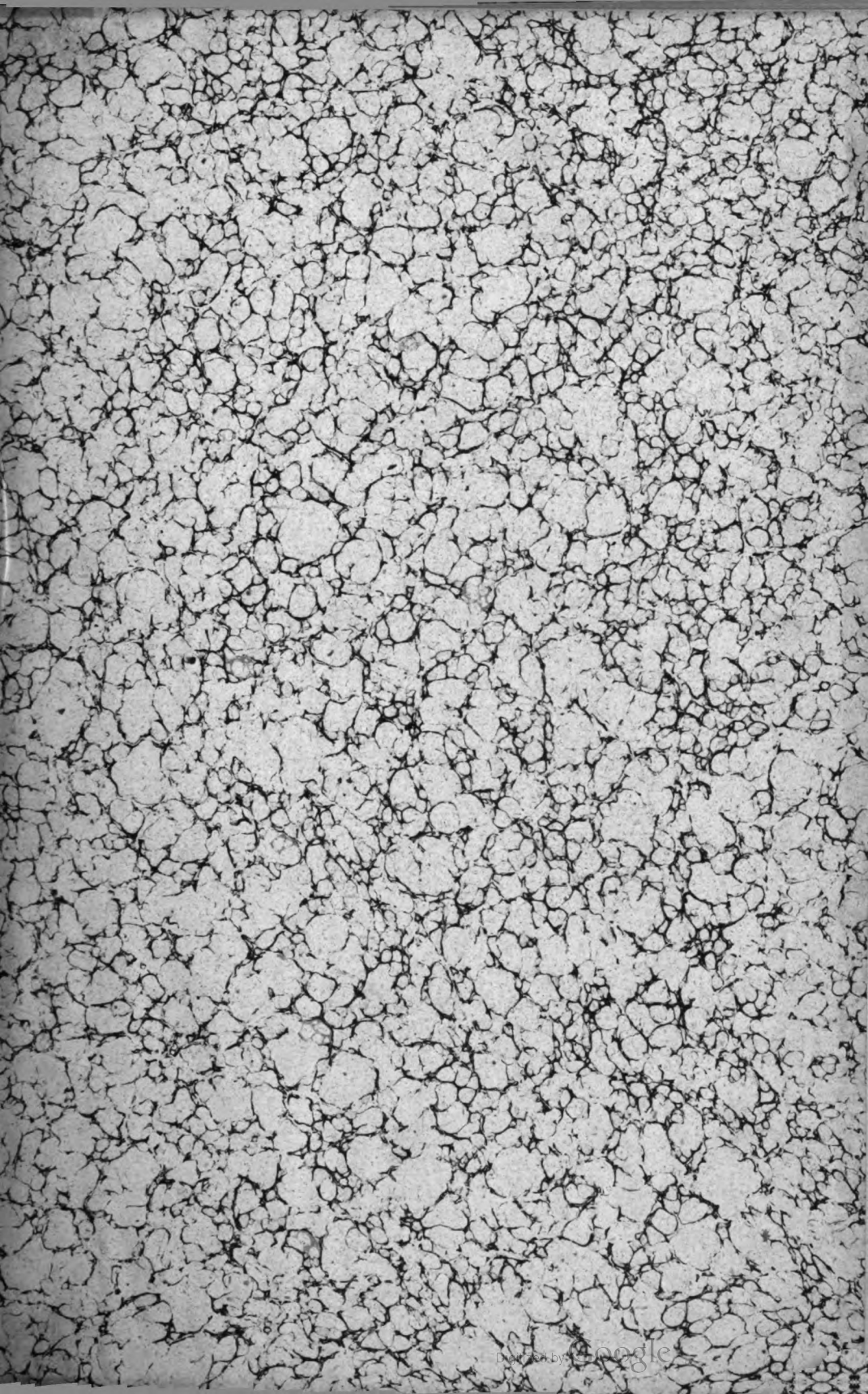
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**B** 376859

Louis ROSTAN,





۶







**REVUE**  
**DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**



**REVUE**  
**DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
**DES DÉPARTEMENTS**

**PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES**  
**DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

---

**QUATRIÈME SÉRIE**  
**TOME V**  
**ANNÉE 1867 — 1<sup>er</sup> SEMESTRE**



**PARIS**  
**IMPRIMERIE IMPÉRIALE**

---

**M DCCC LXVII**



Bates  
Highalt  
7-15-49  
66590

REVUE  
DES

AS  
161  
R 4564

# SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER 1867.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1866.

---

PRÉSIDENTE DE M. LASCoux.

VICÉ-PRÉSIDENT.

M. Avenel, signalant l'impossibilité où il se trouve de faire entrer dans le VI<sup>e</sup> volume de la *Correspondance de Richelieu* la totalité des lettres qui sont entre ses mains et la table générale indispensable pour cette importante publication, demande à être autorisé à la compléter par un septième volume.

M. Chéruel, commissaire responsable, consulté sur cette demande par M. le Ministre, a été d'avis de l'accueillir favorablement, et a indiqué quelques mesures à prendre pour que le nombre des sept volumes ne fût pas dépassé.

La section décide qu'elle demandera à M. le Ministre l'autorisation de publier ce septième et dernier volume de la *Correspondance de Richelieu* dans les conditions d'exécution indiquées par M. Chéruel.

M. Guadet, chargé de continuer la publication des *Lettres missives de Henri IV*, commencée par M. Bergier de Xivrey, fait connaître, dans un rapport adressé au Comité, les travaux déjà accomplis par lui et ceux qui restent à faire. Il pense que six mois lui suffiront pour être en mesure de délivrer la copie des lettres à publier.

M. l'abbé Chevalier adresse de Romans un mémoire *sur les archives de l'ordre de Saint-Ruf*, conservées aux archives de la Drôme, et sur leur publication. Après avoir signalé l'importance d'un ordre dont l'origine remonte au commencement du XI<sup>e</sup> siècle (1038) et peu connu, malgré la rapidité avec laquelle il s'était développé et étendu dans toutes les contrées de l'Europe, M. l'abbé Chevalier propose de publier dans la *Collection des documents inédits* les nombreuses pièces qu'il a réunies, c'est-à-dire environ trois cent cinquante chartes accompagnées de notices historiques et paléographiques et d'index.

Renvoi de ce projet de publication à l'examen de MM. Delisle, Bourquelot et Servois.

M. Delisle dépose, au nom de M. l'abbé Chevalier, un tarif des droits dus à l'évêque de Valence, pièce en provençal du XII<sup>e</sup> siècle. extraite des archives de la préfecture de la Drôme.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Cénac Moncaut, correspondant, adresse un rapport sur les *Monuments philologiques et archéologiques des Alpes suisses et italiennes comparés avec les monuments correspondants des Pyrénées*. — Première partie. *Philologie : Dictionnaire de la langue romane du pays des Grisons*.

M. Cénac Moncaut, qui avait reçu, en 1860, de M. le Ministre de l'instruction publique la mission d'aller étudier les Alpes dans leurs rapports archéologiques et philologiques avec les Pyrénées, rend compte de la manière dont il s'est acquitté de cette tâche. Il s'est trouvé d'abord dans la nécessité de composer un *Dictionnaire grison-français*. Ce qu'il a fait en traduisant et en complétant le dictionnaire publié en allemand par M. Carish en 1848.

Ce premier rapport sera suivi d'une seconde partie comprenant :

1<sup>o</sup> Les éléments italiens et allemands traduits dans les dialectes des Grisons ;

2° La comparaison du roman-grison avec les dialectes romans des provinces pyrénéennes ;

3° Les noms de lieux et les noms d'hommes du pays des Grisons, comparés avec ceux des provinces pyrénéennes.

La troisième partie sera exclusivement consacrée à l'archéologie.

Ce rapport est renvoyé à l'examen de M. Meyer.

M. Albert-Devaulx, conservateur des archives arabes du service du Domaine à Alger, adresse la traduction, accompagnée d'une notice, d'un document inédit, provenant des archives de l'ancienne régence d'Alger, et qu'il intitule *Registre des prises maritimes*. C'est la comptabilité des corsaires relative aux prises effectuées par eux pendant la période de soixante-cinq ans comprise entre 1765 et la fin de la domination ottomane.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse un certain nombre de documents concernant la négociation relative à l'abjuration de Henri IV.

Renvoi de cette communication à la commission de la *Revue*, qui examinera s'il y a lieu de mettre à la disposition de M. Desjardins les pièces indiquées comme ayant trait à l'abjuration de Henri IV, et de donner avis à M. Guadet de l'existence de lettres inédites du même roi signalées par M. Éd. de Barthélemy.

M. Maurice Ardant, correspondant, qui s'occupe d'analyser une riche collection de bulles conservées dans les archives de Limoges, envoie, comme spécimen de cette nature de documents :

1° Un rescrit de Grégoire IX à la reine Blanche de Castille (1228), pour recommander l'ordre de Grandmont au diocèse de Limoges ;

2° Un autre rescrit du pape Innocent IV, adressé en 1243 à saint Louis, sur le même sujet.

Renvoi à M. Delisle.

M. Nozot, correspondant, adresse la copie d'une ordonnance de Henri de la Tour, prince de Sedan, en date du 16 mars 1606, contre les blasphémateurs, etc.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Célestin Port adresse copie de plusieurs documents qui lui paraissent offrir quelque intérêt de curiosité pour l'histoire des mœurs universitaires du XVI<sup>e</sup> siècle. Trois de ces lettres sont des missives d'étudiants à leurs tuteurs et révèlent les préoccupations d'un étudiant pauvre à la recherche d'un logis et d'une pension honorables, etc. La quatrième lettre est écrite par le proviseur du collège de Navarre, qui cherche à conserver un élève que sa mère voulait faire entrer au collège de Boncourt.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Samazeuïh, correspondant, envoie la copie d'un procès-verbal du 30 mars 1619, constatant qu'une femme coupable de sacrilège fut arrachée des mains des officiers de justice par le peuple, qui la brûla toute vive et avant tout jugement sur la place publique de Saint-Jean-de-Luz.

M. Octave Teissier, correspondant, annonce qu'il a entrepris de rédiger la table générale des noms et des matières contenues dans les trente-quatre volumes publiés depuis 1843 par le Comité des travaux historiques.

M. l'abbé Verlaque, s'associant pour cet objet à la proposition de M. Teissier, communique en même temps la copie d'une lettre écrite par Colbert aux consuls de la commune de la Seyne (Var), à propos de la séparation de cette commune avec celle de Six-Fours.

Dépôt aux archives et remerciements.

M. A. de La Mothe envoie copie d'un document inédit tiré des archives de la ville de Beaucaire et relatif aux distributions de vivres ordonnées par les consuls pendant la peste de 1588.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Th. Lhuillier adresse une note renfermant des détails biographiques inédits sur le fils de Buffon et la famille Daubenton.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Rajot, capitaine au 32<sup>e</sup> de ligne, à qui le Ministre avait accordé un exemplaire du *Dictionnaire topographique de la France*, désirant montrer qu'il était digne de cette faveur, envoie un des neuf



cents articles dont se compose aujourd'hui un *Dictionnaire de la langue géographique et ethnographique des Gaules*, auquel il travaille depuis plus de vingt ans.

L'article qu'il a choisi est celui d'*Isara*, *Scara*, *Scora* (Isère).

Renvoi à M. Meyer.

M. Soucaille, membre de la Société archéologique de Béziers, adresse les copies de huit lettres de rois de France, déposées dans les archives municipales de Béziers (Louis IX, la reine Blanche, Charles V, Louis XII et François I<sup>er</sup>).

Renvoi à M. Bourquelot.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Le droit du seigneur* (extrait de la *Revue des questions historiques*).

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Meyer, Lascoux, P. Clément, Lallanne, Jourdain, Levasseur, Hippeau et de Mas-Latrie.

Le Comité entend ensuite la lecture de rapports sur les publications des Sociétés savantes, faite par MM. Delisle, Bellaguet, de Barthélemy, de Mas-Latrie, Servois, Jourdain, P. Clément et Michélant, sur le *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*, publié par M. Peigné de la Court dans les *Mémoires de la Société de Picardie*; sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille*<sup>1</sup>; les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*<sup>2</sup>; le *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*<sup>3</sup>; le *Recueil de la Société havraise d'études diverses*<sup>4</sup>; le *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*<sup>5</sup>; les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*<sup>6</sup>; les *Mémoires de l'Académie*

<sup>1</sup> I<sup>er</sup> volume, année 1864.

<sup>2</sup> Tome XXVII, 3<sup>e</sup> partie, et tome XXVIII, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>3</sup> Tome II (1864), tome III (1865).

<sup>4</sup> Trentième année (1863).

<sup>5</sup> Années 1864 et 1865.

<sup>6</sup> Tomes XXV et XXVI.

*d'Arras*<sup>1</sup>; le *Bulletin de la Société d'archéologie des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*<sup>2</sup>; le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*<sup>3</sup>; les *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine*<sup>4</sup>.

Ces divers rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Tome XXVII.

<sup>2</sup> Années 1864 et 1865.

<sup>3</sup> Sixième et septième année (1864, 1865).

<sup>4</sup> Deuxième série, VI<sup>e</sup> volume, 1864.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1866.

---

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Le secrétaire du Comité annonce que, depuis la dernière réunion de la section, le texte explicatif de la statistique monumentale de Paris, de M. A. Lenoir, a été remis au ministère, et que l'impression de cet important travail avance rapidement.

M. le Préfet de Maine-et-Loire (M. Poriquet) fait savoir au Ministre de l'instruction publique que la Société d'archéologie de ce département se préoccupe avec inquiétude du bruit qui s'est répandu dans le pays du prochain transport en Angleterre des statues de Henri II et d'Éléonore de Guyenne, ainsi que de Richard Cœur-de-Lion et d'Isabelle d'Angoulême, qui existent actuellement dans l'ancienne abbaye de Fontevault. M. le Préfet prie M. le Ministre, pour le cas où ce bruit aurait quelque fondement, d'user de sa haute influence pour obtenir le maintien à Fontevault de ces monuments historiques.

MM. Godard-Faultrier et C. Port écrivent en même temps, chacun de leur côté, au Ministre, pour lui faire connaître les mêmes appréhensions et lui exprimer le même vœu.

Après délibération, la section, sans croire à la possibilité de l'événement redouté par les archéologues de l'Anjou, pense qu'il y a lieu de les remercier d'avoir averti l'administration et aussi de demander que ces diverses réclamations soient renvoyées au Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, dans les attributions duquel sont placés les monuments historiques.

La Commission archéologique de Narbonne, par l'entremise de son secrétaire M. Tournal, offre au Comité des photographies exé-

cutées par ses soins d'après la partie des remparts de cette ville où se voient encastés le plus grand nombre de fragments antiques. Ces remparts paraissant devoir être prochainement démolis, la commission a pensé qu'il serait intéressant de conserver le souvenir de l'aspect de ces curieuses murailles.

Des remerciements seront adressés à la Commission archéologique de Narbonne, dont la proposition est acceptée avec reconnaissance.

La Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, qui se réunit depuis l'année 1864 et est maintenant la seule dans cette ville qui s'occupe de lettres, sciences et arts, demande à être reconnue par le Ministre de l'instruction publique, à l'effet d'être en position de participer aux subventions de l'État. Cette compagnie envoie à l'appui de sa demande le premier volume de ses *Mémoires* et les six premières livraisons de son *Bulletin trimestriel*.

M. d'Arbaumont, correspondant, adresse un tirage à part de son *Rapport sur une inscription portant le nom de Tetricus trouvée près de Dijon, au mois de février 1866*; il sera rendu compte de cette communication en même temps que du volume des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* dont ce travail est extrait.

M. Barbier de Montault, correspondant, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *L'octave des saints apôtres Pierre et Paul, etc.* Le même correspondant adresse les copies de dix-huit inscriptions relatives à la France qu'il a recueillies à Naples au mois d'août 1866. Sa brochure sera déposée à la bibliothèque du Comité; les inscriptions sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse un rapport sommaire sur les résultats des fouilles opérées par ses soins dans un septième puits funéraire de la colline de Troussepoil, et annonce l'envoi d'un rapport détaillé sur cette nouvelle campagne archéologique.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse copie de deux inventaires des objets mobiliers de la cathédrale d'Angers, datés l'un de 1297, l'autre de 1391, avec suppléments de 1406 et 1410. M. Darcel est chargé d'examiner cette intéressante communication.

Le même correspondant envoie une description accompagnée d'une empreinte d'un sceau en cuivre du XII<sup>e</sup> siècle, dont il vient de faire l'acquisition pour le musée d'Angers et qui lui paraît être le sceau de la ville libre de Tuitz, aujourd'hui Deutz, qui est située en face de Cologne. La section décide que cette communication sera examinée par M. Douët d'Arcq.

M. Gomart envoie, pour la bibliothèque du Comité et pour les membres de la section, des exemplaires d'une copie, lithographiée par ses soins en 1865, d'une gravure représentant le siège de Saint-Quentin en 1557. Des remerciements seront adressés à l'obligeant et zélé correspondant du ministère de l'instruction publique.

M. Marchegay adresse pour la bibliothèque du Comité une brochure contenant la transcription de divers documents relatifs à l'artillerie de la ville d'Angers, depuis l'an 1367 jusqu'en 1447, les chartes et le tarif de la cloison (octroi) d'Angers en 1373, et une notice sur l'horloge publique d'Angers en 1384. Ces deux derniers opuscules sont extraits, l'un du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, xxvii<sup>e</sup> année, le second de la *Revue archéologique*, xi<sup>e</sup> année. Des remerciements seront adressés à M. Marchegay pour l'envoi de ces écrits, dont la première partie permettrait de faire une étude assez complète sur l'artillerie d'une grande cité de l'ouest de la France au moyen âge.

M. Martin-Daussigny, correspondant, a adressé au Ministre trois communications dans lesquelles il expose les progrès qu'il a su réaliser dans le musée de la ville de Lyon, qui, grâce à ses soins vigilants et intelligents, non-seulement gardera le rang qu'il avait déjà parmi les établissements de ce genre dans nos provinces, mais encore méritera d'être compté comme l'un des plus utiles parmi les plus célèbres de nos départements. La section félicite M. Martin-Daussigny de son zèle éclairé, qui lui est bien connu, et applaudit à cette occasion aux efforts que l'on fait dans presque toutes nos grandes villes pour créer et augmenter les collections publiques.

M. Mathon fils, correspondant, écrit pour faire savoir qu'il a été heureux d'apprendre que la section avait décidé la publication dans la *Revue des Sociétés savantes* de *Notes écrites en 1685 sur les objets*

*d'art existant alors dans la cathédrale de Beauvais*, dont il a adressé une copie. A cette occasion, M. Quicherat rappelle que M. G. Desjardins, archiviste de l'Oise, a publié un travail très-complet sur la cathédrale de Beauvais, et qu'il serait opportun, avant d'imprimer ce document envoyé par M. Mathon fils, de vérifier s'il ne figurerait pas dans le volume de M. Desjardins<sup>1</sup>. M. Lacroix est chargé par la section de faire cette vérification.

M. le comte de Mellet adresse une notice, accompagnée de deux croquis à la plume, sur une lampe trouvée dans les fossés du château d'Étoges et que le zélé correspondant croit datée du xvii<sup>e</sup> siècle. M. Darcel est chargé de rendre compte de cette communication.

M. le colonel de Morlet, correspondant, pour répondre à un désir exprimé par la section, adresse une photographie du bas-relief dont il avait annoncé précédemment la découverte et dans lequel il avait cru reconnaître les attributs de Mithra. M. Quicherat est chargé du rapport sur ce monument, qui appartient aujourd'hui au musée archéologique de la bibliothèque de la ville de Strasbourg, où il est entré grâce surtout au zèle de M. Saum, bibliothécaire, et de M. le commandant Grandin.

On renvoie au même rapporteur une notice de M. Saum sur ce bas-relief, dont un exemplaire a été envoyé par M. de Ring, qui recevra les remerciements de la section à ce sujet.

M. Nozot, correspondant, adresse, sous le titre de *Répertoire archéologique des Ardennes*, des notes sur diverses communes de ce département. M. le baron de Guilhermy est chargé de l'examen de cette communication.

M. Tournal envoie un nouvel estampage de l'inscription de la petite chapelle voisine du château de Gléon, mieux réussi que celui qu'il avait envoyé précédemment et qui a été l'objet d'un rapport de M. de Guilhermy<sup>2</sup>.

Le correspondant envoie en même temps la copie d'une inscrip-

<sup>1</sup> *L'Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par M. Desjardins, a été honorée d'une mention par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1866. (Voyez *Rapport*, de M. Egger, sur le concours des Antiquités nationales.)

<sup>2</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, p. 456.

tion de la fin du vi<sup>e</sup> siècle, qu'il a recueillie à Séville, faubourg de Triana, dans une cour de l'ancien couvent des Chartreux, occupée maintenant par une fabrique de faïence. M. de Guilhermy examinera cette communication.

Le même correspondant adresse en outre des copies d'inscriptions latines découvertes récemment dans les environs de Séville et aujourd'hui déposées dans le musée de cette ville; il annonce qu'on a en même temps découvert dans cette antique cité des statues colossales d'empereurs et de divinités, d'un excellent style, qui ont été également déposées au musée, ainsi que des fragments d'architecture. Enfin cet envoi comprend encore les copies de quelques inscriptions de bornes milliaires de la mosquée de Cordoue. M. Léon Renier se charge de l'examen de ces précieux documents épigraphiques.

M. Woillez fait à la section une proposition qui, bien que fort utile en elle-même, ne pourrait être adoptée en ce moment; en conséquence, des remerciements seront adressés au correspondant, qui sera prié de réserver sa bonne volonté pour d'autres objets.

M. Aubertin adresse deux mémoires sous ces titres : 1<sup>o</sup> continuation des fouilles de Prémieux, canton de Nuits : découverte d'un moulin antique entre Cussigny et Prémieux; 2<sup>o</sup> nouvelles découvertes d'antiquités *celto-gauloises* sur la montagne de Prémieux. M. Jules Marion rendra compte de cette communication, et est prié de ne pas oublier de combattre une tendance qui se manifeste trop souvent, celle de créer des expressions nouvelles qui, la plupart du temps, sont inutiles et parfois inintelligibles.

M. Féraud, interprète de l'armée, secrétaire de la Société archéologique de Constantine, adresse copie d'une inscription relevée dans le sud de la province de Constantine, à Khenchela. Cette inscription donne le nom de Mascula, localité déjà signalée par les itinéraires, mais dont l'emplacement n'était pas connu d'une manière précise. M. L. Renier examinera cette intéressante communication.

M. Lenoir, archiviste des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, adresse le dessin d'une pierre à polir les armes en silex qu'il a découverte dans le département de l'Yonne, à Cérilly, et dont il

a fait l'acquisition pour l'offrir au musée de Saint-Germain. M. Lenoir croit être sur la trace de quelques autres monuments analogues et se propose d'en envoyer des dessins et descriptions dans le cas où ces communications seraient jugées utiles. Des remerciements seront adressés à M. Lenoir, auquel on fera savoir en même temps que le Comité accueille toujours avec intérêt tout ce qui peut apporter de nouveaux sujets d'étude.

M. Lhuillier adresse : 1° copie d'un marché en 1403 pour la reconstruction d'une partie de l'église abbatiale de Chaumes en Brie; 2° note sur la provenance d'un tableau d'Eustache Lesueur, l'*Annunciation*, que possède le musée du Louvre. M. A. de Montaignon rendra compte de cette communication.

M. Orieux, agent voyer inspecteur, adresse un rapport sur une découverte de pieux faite dans le marais du lac de Grand-Lieu. M. Quicherat rendra compte de cet envoi.

M. l'abbé Trey-Signalès adresse copie d'un manuscrit inédit, le *Verbal de la visite de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges par Barthélemy de Donnadiou de Griet, ancien évêque de Comminges, 1627*. M. Le Roux de Lincy rendra compte de cette communication.

M. l'abbé Victor Verlage envoie copie de deux inscriptions funéraires des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles trouvées au monastère de Saint-Michel, près de Tarascon. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, Le Roux de Lincy, J. Marion, Lance, Quicherat, Éd. de Barthélemy, Darcel, de Guilhermy, Chaubouillet et G. Bertrand.

M. Le Roux de Lincy fait un rapport verbal sur le tome V des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin (1863-1864)*, où l'archéologie n'est représentée que par deux articles de peu d'étendue, savoir : une note sur les nouveaux objets de l'industrie humaine du diluvium de l'Oise, par M. de Melleville, et un compte



rendu des fouilles faites à Prémont en 1863 par M. Benard, fouilles qui ont amené la découverte de débris romains.

M. P. Lacroix lit un rapport sur le tome XVIII du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*. M. Darcel en lit un sur le tome I<sup>er</sup> de la quatrième série des *Mémoires de la Société d'émulation* du Doubs.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur diverses communications manuscrites émanant de MM. Dumoutet, Godard-Faultrier, Goze et Nozot. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Quicherat entretient la section d'une importante publication que vient de faire M. Quiquerez sur les résultats de ses recherches relatives à l'industrie primitive du fer dans le Jura bernois. Ce travail, dit notre collègue, ruine la fausse doctrine des âges de pierre, de bronze et de fer, et il serait utile de le faire connaître par une analyse détaillée. La section décide qu'aussitôt qu'elle aura été saisie de la question par l'envoi du volume, elle chargera M. Quicherat d'en faire l'objet d'un rapport.

A cette occasion, M. de Montaignon donne quelques détails sur des substructions découvertes près de Conches (Eure), qu'il a visitées cet été. On a trouvé dans ces substructions, qui paraissent annoncer un sacellum de l'époque romaine et dans une position qui indique un gisement contemporain, une douzaine de haches en pierres de diverses formes, une pierre à affûter les haches de pierre et une quarantaine de monnaies de basse époque.

M. Servaux annonce que la dernière livraison de planches de la monographie de la cathédrale de Chartres sera terminée pour la fin de l'année, et que M. Durand promet de remettre le texte explicatif dans un très-bref délai.

M. Chabouillet entretient la section de détails sur les fouilles de Breith, qui lui ont été fournis directement par M. Yves J. J. Fesneau, chef d'institution universitaire à la Souterraine (Creuse), et en particulier sur le théâtre antique découvert dans cette localité.

M. Fesneau, qui s'occupe avec le zèle le plus louable de fouilles et de recherches archéologiques, pense qu'il serait à désirer que l'État consentît à acquérir les ruines de ce théâtre, afin de les soustraire à d'imminentes dégradations. La somme à laquelle s'élèverait cette acquisition n'est pas considérable, et on pourrait sans doute l'obtenir de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique; mais ce qui rend cette affaire difficile, c'est la nécessité où l'on serait de faire garder le monument, qui n'est pas dans une ville et n'est même pas à portée d'une Société savante.

M. Fesneau a encore signalé à M. Chabouillet un vase en pierre de dimensions gigantesques qui se trouve sur le versant d'une colline, non loin de la Souterraine. Ce vase, qui, selon M. Fesneau, aurait une contenance de plus de 40,000 litres, serait menacé de destruction par le tracé d'un futur chemin de fer.

La section décide qu'avant de donner suite à cette communication il serait utile de demander des renseignements plus précis à notre collègue M. du Sommerard, qui, comme le rappelle M. Chabouillet, a visité plusieurs fois la Souterraine. M. du Sommerard, qui n'assiste pas à la séance, retenu qu'il est par les travaux préparatoires de la Commission de l'Exposition universelle, sera prié de donner à la section les informations désirées.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

#### *CARTULAIRE DE L'ABBAYE D'OURSCAMP,*

*Publié par M. Peigné-Delacourt, en un volume intitulé : Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. T. VI. Amiens, 1866, in-4° de VIII et 620 pages.*

L'abbaye d'Ourscamp, au diocèse de Noyon, dont le nom revient si souvent dans les annales de l'ordre de Cîteaux, brille au *xix*<sup>e</sup> siècle d'un nouvel éclat, depuis qu'elle a été transformée en un grand établissement industriel, moins remarquable encore par l'abondance et la perfection des produits que par le régime auquel ont été soumis les ouvriers, régime qui a fixé d'une façon particulière l'attention de l'Empereur et qui a été loué par l'auteur de *l'Histoire des moines d'Occident*.

L'habile et généreux manufacturier qui a employé la meilleure partie de sa vie à ramener l'activité et la richesse dans le coin de pays où il s'est établi, M. Peigné-Delacourt, a éprouvé le besoin de connaître la destination primitive des bâtiments où étaient installés ses ateliers, l'histoire de la vaste église dont il a sauvé les dernières ruines et l'origine des défrichements et des dessèchements dont il trouvait les traces à chaque pas autour de lui. C'est pour satisfaire cette louable curiosité qu'il a pieusement recueilli tous les souvenirs qui se rattachent au nom d'Ourscamp. Le plus important document qu'il ait rencontré est un cartulaire aujourd'hui déposé aux archives du département de l'Oise et dans lequel ont été copiés, vers le commencement du *xiv*<sup>e</sup> siècle, la plupart des anciens titres de l'abbaye. Il a fait apprécier l'intérêt de ce cartulaire à la Société des antiquaires

de Picardie, qui en a voté l'impression et qui lui a consacré tout un volume de sa collection de documents inédits.

Le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp renferme 1,013 chartes, dont la date est comprise entre les années 1124 et 1313, plus quatre pièces ajoutées après coup et dont la dernière est de l'année 1496. Toutes ces chartes, à l'exception des privilèges généraux de l'ordre de Cîteaux, ont été publiées par l'éditeur, qui a fidèlement suivi l'ordre du manuscrit original. Cet ordre est assez bizarre, comme on peut le voir par le titre des dix-huit divisions dans lesquelles ont été rangées les chartes :

- I. Titulus abbatum ordinis Cysterciensis.
- II. Titulus abbatissarum ordinis Cysterciensis.
- III. Titulus abbatum nigrorum.
- IV. Titulus abbatissarum nigrarum.
- V. Titulus archiepiscoporum.
- VI. Titulus ballivorum regum.
- VII. Titulus capitulorum.
- VIII. Titulus castellanorum.
- IX. Titulus comitum.
- X. Titulus decanorum.
- XI. Titulus episcoporum.
- XII. Titulus hospitalium (hospitaliorum?).
- XIII. Titulus priorum.
- XIV. Titulus privilegiorum.
- XV. Titulus regum.
- XVI. Titulus templariorum.
- XVII. Titulus vicecomitum.
- XVIII. Titulus villarum.

Ainsi le rédacteur du cartulaire a réuni en groupes distincts les chartes émanées des abbés de l'ordre de Cîteaux, des abbesses du même ordre, des abbés noirs, des abbesses noires, des archevêques, des baillis, des chapitres, des châtelains, des comtes, des doyens, des évêques, des hospitaliers, des prieurs, des papes, des rois, des templiers et des vicomtes. Il a réservé pour une dernière division les pièces relatives aux divers domaines de l'abbaye, qui n'avaient pas trouvé place dans les divisions précédentes. Il est important de faire observer que ce classement n'a pas toujours été rigoureusement suivi. Ainsi il y a des chartes de rois non-seulement dans la

quinzième division, mais encore dans la huitième et dans la dix-huitième. Beaucoup de chartes d'évêques, qui manquent dans la onzième division, se trouveront dans la dix-huitième. De même pour les actes des baillis, des châtelains et des comtes.

Les textes renfermés dans le cartulaire d'Ourscamp présentent un intérêt très-varié. Ils enrichissent l'histoire de Picardie de notions fort précieuses pour la topographie, pour la généalogie des grandes familles et pour les coutumes rurales. Beaucoup nous font pénétrer dans l'intérieur d'une abbaye cistercienne au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, et complètent sur plus d'un point l'intéressant tableau que M. d'Arbois de Jubainville a tracé en prenant pour modèle le célèbre monastère de Clairvaux. Un grand nombre, enfin, serviront à étudier nos anciennes institutions politiques, administratives et judiciaires.

M. Peigné-Delacourt et ses confrères de la Société des antiquaires de Picardie ont donc rendu un véritable service à la science historique en publiant le cartulaire d'Ourscamp. Je dois maintenant rendre compte de la manière dont ils ont rempli la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Le texte est assez correct; toutefois les épreuves n'ont pas été revues avec une attention suffisante, comme on pourra s'en assurer en jetant les yeux sur quelques passages pour lesquels je propose des corrections à la fin du présent rapport. Je me hâte de prévenir que la responsabilité de ces erreurs, dont le nombre est malheureusement considérable, doit retomber en partie sur les imprimeurs, et que plusieurs sont imputables au moins à celui qui a transcrit le cartulaire vers le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

La chronologie n'a pas été fixée avec toute la rigueur que la critique moderne demande à ce genre de travail. L'éditeur s'est borné à marquer en marge la date de l'année et du mois, quand souvent il eût pu déterminer le jour précis auquel l'acte devait être rapporté. Les lettres des papes ont été particulièrement négligées; la plupart sont classées sous une date approximative d'année (*circa...*), même quand elles fournissent les éléments d'une date de mois et de jour. Ce qui est plus regrettable, c'est que beaucoup de ces lettres n'ont pas été attribuées aux pontifes qui en sont les véritables auteurs. Ainsi les n<sup>os</sup> 482, 483, 484, 485, 486, 487, 494 et 505 sont d'Alexandre III, et non d'Alexandre IV; le n<sup>o</sup> 502 est d'Urbain III, et non d'Urbain IV; les n<sup>os</sup> 469, 471, 472, 474 et 475

sont d'Innocent III, et non d'Innocent II; le n° 488 est également d'Innocent III, et non d'Innocent IV. En revanche, les n° 489 et 504 appartiennent à Innocent IV, et non pas à Innocent III; les n° 467 et 473 à Alexandre IV, et non pas à Alexandre III. Ces méprises dans la détermination des pontifes qui ont fait expédier les bulles ont pour conséquence d'avancer ou de reculer d'un demi-siècle, et quelquefois davantage, la date des pièces dont il est question.

Une autre source d'erreur vient de l'inattention de l'auteur du cartulaire, qui a parfois écrit 1200 au lieu de 1100, ou réciproquement. C'est d'après cette observation que je crois devoir modifier la date des cinq pièces suivantes :

N° 384. Charte d'Étienne, évêque de Noyon, datée de 1295; lisez : 1195.

N° 555. Charte de Henri, évêque de Beauvais, datée de 1260; lisez : 1160.

N° 625. Charte de Dreu de Cressonessart, datée de 1298; lisez : 1198<sup>1</sup>.

N° 727. Charte de Jean, châtelain de Noyon, datée de 1289; lisez : 1189.

N° 936. Charte d'Étienne, évêque de Noyon, datée de 1289; lisez : 1189<sup>2</sup>.

Je signalerai encore quelques erreurs, qui, comme les précédentes, se trouvent à la fois dans les notes marginales et dans la table chronologique.

Le n° 236, classé à l'année 1216, est de l'année 1256<sup>3</sup>.

Le n° 433, classé à l'année 1299, est de l'année 1219.

Le n° 545, classé à l'année 1214, est de l'année 1264.

Le n° 663, classé à l'année 1266, est de l'année 1261<sup>4</sup>.

Le volume dont je rends compte se termine par deux tables. La première renferme les noms de lieux mentionnés dans le cartulaire

<sup>1</sup> L'erreur n'existe que dans la note marginale de la page 385, et dans la table chronologique, p. 619.

<sup>2</sup> L'erreur n'existe que dans la note marginale de la page 564, et dans la table chronologique, p. 618.

<sup>3</sup> Je ne relève pas ici le n° 244, qui, dans le texte et dans la note marginale, est datée de 1102, erreur qui est corrigée dans la table chronologique (p. 594), où cette pièce est classée à l'année 1150.

<sup>4</sup> Il serait possible que, pour le n° 663, l'erreur fût dans le texte et non pas dans la note marginale.

d'Ourscamp ; elle pourrait être plus complète. La seconde est un relevé des rubriques des chartes par ordre chronologique. On s'est contenté d'y réunir, un peu pêle-mêle, les actes d'une même année, sans tenir compte des dates de mois et sans rapprocher les pièces relatives à une même affaire<sup>1</sup>. Il est encore regrettable qu'on n'y ait pas fait entrer les pièces vidimées, telles que la charte de Raoul de Coudun, contenue dans le n° 641, et la charte de Baudouin, abbé d'Ourscamp, contenue dans le n° 879.

Une troisième table, renfermant les noms de personnes, n'aurait pas été superflue.

Je suis entré dans une critique minutieuse de la publication que M. Peigné-Delacourt a faite pour la Société des antiquaires de Picardie. Mais on se méprendrait complètement sur mes intentions si l'on voyait dans mes observations un blâme indirect. Aussi, en terminant ce rapport, je me fais un devoir de répéter que le cartulaire d'Ourscamp méritait à tous égards d'être publié, et j'ajoute que l'édition de M. Peigné-Delacourt, malgré les imperfections de détail qu'on y peut signaler, est un bon travail, digne de la Compagnie qui l'a accueilli dans ses mémoires, digne aussi d'occuper une place honorable dans la collection de nos cartulaires français.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

*Note sur quelques passages du Cartulaire d'Ourscamp.*

Charte III, ligne 1 de la page 4. «Cameram generatoris de elemosina,» lisez : «Cameram generationis de Elemosina.» Il s'agit de l'abbaye de l'Aumône, ou du Petit-Cîteaux, diocèse de Chartres.

Ch. IV, p. 4, l. 2. «Totius,» lisez : «Totus.»

\_\_\_\_\_ l. 16. «Ullo,» lisez : «Nullo.»

\_\_\_\_\_ l. 17. Ponctuez : «Infringi possent aut retractari, addiderit magister.»

Ch. V, p. 5, l. 2 et 8. «Quum,» lisez : «Quoniam.»

Ch. VI, p. 6, l. 5. «Quum,» lisez : «Quoniam.»

<sup>1</sup> Par exemple, la deuxième charte indiquée à la page 597 devrait être placée la troisième. — A la page 619, le sixième article (*Confirmatio capituli Noviomensis de eodem*) devrait passer après le septième; autrement, les mots *de eodem* sont un non-sens.

Ch. XVIII, p. 14. Dans la date de cette pièce, il doit y avoir un ou deux mots omis avant « Ante Invocavit me. »

Ch. LXXIX, p. 52, l. 11 et 12. « Presentem paginam inde conscriptam sigillo Bellvacensis episcopi, in posterum confirmandam sigillo palatii, interim curavimus communire. » Ponctuez : « P. p. i. conscriptam, s. B. e. i. p. confirmandam, s. p. i. c. c. » Conf. p. 435, n. DCCVII.

Ch. LXXX, p. 52, l. 5. « Cathalanum, » lisez : « Cathalaunenses. »

Ch. CIV, p. 71, l. 1. « Totius, » lisez : « Totus. »

Ch. CCXXXI, p. 142, l. 8. « Regis, » lisez : « Regii. »

La charte CCLXXVI est une exemption de péages accordée en 1178 à l'abbaye d'Ourcamp par un baron qui est appelé *comes Melletensis* dans la rubrique et *R[enaudus] Melletensis* dans le corps de l'acte, ce qui a été rapporté par l'éditeur<sup>1</sup> à la seigneurie de Mello. Mais je crois qu'il faut proposer une autre explication, parce que le fief de Mello était alors une simple seigneurie et non pas un comté. Je ne doute pas que le manuscrit original n'ait dû porter *comes Melletensis* et *R. Melletensis*, c'est-à-dire *Robertus Melletensis*. Il s'agit évidemment ici de Robert, comte de Meulan, dont nous possédons beaucoup de chartes au bas desquelles se retrouvent les mêmes témoins que dans la charte 276 du cartulaire d'Ourcamp : Richard, abbé de Mortemer, Guillaume, abbé de Valasse, Richard le Bigot, Gautier de Brionne, et Raoul, clerc.

Ch. CCXCIV et CCXCV, p. 174 et 175, l. 1 de chacune des pièces. « Nivelu major, archidiaconus Suessionensis, » lisez : « Nivelu, major archid. Suession. »

Ch. CCCL, P. 178, l. 18. « In vita mea, tam quos etiam libros, » lisez : « In vita mea tantum, quos etiam libros. »

Ch. CCCLVII, p. 218, l. 4. « Quo humanis rebus exempto cum episcopali sede, decessor meus dominus Balduinus. . . » lisez : « Quo humanis rebus exempto, cum episcopali sede fungeretur decessor meus dominus Balduinus. » Cette correction m'a été suggérée par la charte CCCLXII, dans laquelle il faut également ajouter une virgule après le mot « exempto. »

Ch. CCCLXXXII, p. 232, l. 2. « Quam venerabili, » lisez : « De venerabili. »

Ch. CCCCXLI, p. 272, l. 1 « Quilibet, » lisez : « Quibus. »

Ch. CCCCLVI, p. 275, l. 1. « Per misericordiam Dei. » Il faut probablement lire : « P[etrus] misericordia Dei. »

Ch. DXV, p. 317, l. 7. « Apud Nantcurt, » lisez : « Apud Nonancurt. »

Ch. DXVI, p. 317, l. 1. « Justitie vicariis, » lisez : « Justitiis, vicariis. »

\_\_\_\_\_ l. 6. « Circa mare, » lisez : « Citra mare. »

Ch. DXXI, p. 319, l. 7. « Acquisierint, » lisez : « Requisierint. »

\_\_\_\_\_ l. 8. « In nos, » lisez : « In vos. »

<sup>1</sup> P. 586, col. 3.



Ch. DXXIII, p. 320, l. 9. «Que res,» lisez : «Quod res.»

\_\_\_\_\_ l. 12. «Quam totius,» lisez : «Quam citius.»

\_\_\_\_\_ l. 23. «Apud Novam villam in hoc anno,» lisez :

«Apud Novam villam in Hetio, anno. . . »

Ch. DXXVI, p. 321, l. 7. «Perpetuas litteras,» lisez : «Per tuas litteras.»

Cette correction, ainsi que la suivante, est fournie par un autre texte, p. 495, charte DCCCXIX.

Ch. DXXVI, p. 321, l. 8. Ajoutez le mot «tam» avant «dictam.»

Ch. DXXVIII, p. 322, l. 3. «Hujus,» lisez : «Hujusmodi.»

Ch. DXXIX, p. 322, l. 4. «Perfinitum,» lisez : «Prefinitum.»

Ch. DCCLXXXVI, p. 476, l. 1. «De Melloco,» lisez : «De Melloto.»

L. D.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE  
ET DES ARTS DE LILLE,

Année 1864. 3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume.

Les matières purement scientifiques abondent dans ce volume. Aussi n'y reste-t-il que très-peu de place pour l'histoire et la littérature. Cependant nous y avons remarqué la suite d'un important travail de M. de Melun, intitulé *Histoire des États de Lille*. La première partie de ce travail, qui a été imprimée dans le VII<sup>e</sup> volume de la 2<sup>e</sup> série des *Mémoires de la Société impériale de Lille*, traitait de l'origine des institutions municipales à Lille et dans le nord de l'Allemagne, de la formation des États de Lille, du magistrat de cette ville, des seigneurs hauts justiciers de la province de Lille et des députés des villes de Douai et d'Orchies. Dans la deuxième partie, M. de Melun a étudié l'histoire des États de Lille depuis leur formation en 1304 jusqu'à la retraite du duc d'Albe, gouverneur général des Pays-Bas, en 1573. Il montre le rôle que jouèrent successivement ces États sous la domination de la France et sous celle des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche. Le registre des résolutions de ces assemblées, qui, d'abord, ne se réunissaient que lorsqu'il s'agissait de voter des subsides au souverain ou de donner un avis sur quelques questions très-graves, ne remonte pas au-delà de 1566. Il a donc été difficile à M. de Melun de se rendre un compte exact des attributions et du caractère de ces assemblées à cette époque. Cependant, grâce aux traces fréquentes que l'histoire a conservées de l'intervention dans les affaires publiques du magistrat de Lille, qui formait alors presque le seul élément des États, il a pu

faire voir la part d'influence et de liberté attribuée, dès l'origine, à ce qui constituait la représentation nationale. A partir de 1567, époque où le duc d'Albe prit possession de sa charge, il devient possible, à l'aide des registres qui ont été conservés, de constater d'une manière plus précise l'action des États et d'en apprécier plus sûrement l'importance.

En entreprenant cette étude, M. A. de Melun n'a pas eu seulement pour but, ainsi qu'il le dit lui-même, de rappeler ce qui se trouve dans les histoires et d'y ajouter des détails puisés à quelques sources inédites. La lecture des chartes qui ont fondé dans la Flandre les libertés communales et l'examen de ses institutions politiques et civiles lui ont inspiré l'idée de rechercher, en présence des franchises dont jouissait ce pays à une époque reculée, si la liberté, si généralement réclamée de nos jours, n'existait pas sous la forme la plus pratique et avec ses éléments les plus essentiels dans un temps que l'on se représente trop souvent comme livré à la confusion et à l'arbitraire. Nous suivrons avec intérêt M. A. de Melun dans les développements qu'il doit donner à cette question, et nous attendrons la fin de son étude pour porter un jugement sur ses conclusions.

La Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a pour usage d'insérer dans ses *Mémoires* les différentes pièces de vers qui ont obtenu des médailles dans le concours de poésie. C'est à ce titre que nous avons trouvé et lu avec plaisir dans ce volume les pièces couronnées en 1863 : *Le Lycée*, par M. Chappe; *La Science*, par M. Clerc; *Les Enfants*, par M. Victor Faguet; *Robert le Frison*, par M<sup>lle</sup> Mélanie Bourotte, et *Un Souvenir de l'île de Buc*, par M. Pol. Au concours de poésie de 1864, trente pièces de vers ont été envoyées à la Société. Elle en a distingué sept, dont trois ont été récompensées par des médailles et quatre par des mentions honorables. Les médailles ont été décernées à MM. Moutonnier, chef de gare à Saint-Omer, Clerc, chef d'escadron d'artillerie à Marseille, et Philarète Datzetis, de Bruxelles; les mentions, à MM. Gaston Romieux, secrétaire perpétuel de l'Académie de la Rochelle, Alexandre Massé, professeur à Paris, Achille Millien, de Beaumont-Laferrière (Nièvre), et Eugène Pol, secrétaire de l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Le sujet mis au concours d'histoire par la Société de Lille pour 1864 était l'*Histoire d'une commune rurale du département du Nord*. Sur quatre mémoires qui ont été présentés, elle en a couronné

deux : une *Notice historique sur Denain*, par MM. Blin père, ancien instituteur de Douchy et de Cambrai, et Blin fils, instituteur à Élincourt, et une *Histoire de Wattrelos*, par le R. P. Alexandre Pruvost, de la Compagnie de Jésus, qui honore, dit le rapporteur, M. Richaud, la ville de Tourcoing par sa naissance, celle de Louvain par son enseignement, et l'Académie de Lille par la part considérable qu'il prend à ses concours. « Les habitants de Wattrelos, ajoute-t-il, peuvent se féliciter d'avoir une des meilleures histoires locales qui aient été faites jusqu'ici. . . Une grande abondance de matériaux patiemment recueillis, consciencieusement étudiés; une curiosité de recherches qui n'est satisfaite que par la possession pleine et entière des faits, et dans l'élaboration de cette quantité infinie de textes et de documents consultés une habileté ingénieuse, une critique exercée, un style clair, approprié au sujet, et un esprit fidèle aux sources religieuses : tels sont, rapidement indiqués, les mérites de cette œuvre, qu'on attribuerait sans hésiter à quelque pieux et infatigable bénédictin. »

La Société de Lille a perdu en 1864 trois de ses membres titulaires. Une courte notice biographique a été consacrée à chacun d'eux; ce sont : M. Bailly (Aimé-Augustin-Placide), médecin des hôpitaux de Lille, auteur de divers mémoires et dissertations sur des questions médicales, inserés dans les *Mémoires de la Société* ou dans le *Bulletin médical du Nord*, et de nombreux rapports présentés au conseil central de salubrité sur des sujets d'hygiène publique; M. Deplanche (Alexandre), auteur de plusieurs recueils de poésies; M. David (Claude-Alexandre), professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Lille, qui a enrichi les publications de la Société d'importants et remarquables mémoires scientifiques.

Nous mentionnerons, en terminant ce compte rendu, les recherches statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1861, par M. Chrestien, bibliothécaire archiviste de la Société. Ce travail emprunte un intérêt particulier à cette circonstance, qu'il a pour base le recensement de 1861, qui se trouve être le premier document officiel de ce genre depuis l'agrandissement de la ville de Lille.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI,  
t. XXVII, 3<sup>e</sup> partie, et t. XXVIII, 5<sup>e</sup> partie.

La troisième partie du tome XXVII des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* ne contient que les comptes rendus des séances tenues par la Société depuis le 8 janvier 1862 jusqu'au 12 août 1864. Le tome XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, se distingue des précédents par l'abondance des matières archéologiques. Nous n'y avons trouvé qu'un petit nombre de sujets d'histoire proprement dite. Le premier est un spécimen d'un *Abrégé de l'histoire de Cambrai et du Cambrésis pouvant servir de livre de lecture dans les collèges, institutions, etc.* Tel est le titre d'une publication entreprise par M. P. Lefebvre, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. L'auteur, reconnaissant les louables efforts faits dans ces derniers temps pour initier la jeunesse à l'étude de l'histoire générale de la France, a pensé qu'il serait fort utile de faire précéder cette étude de notions sur l'histoire de la province, de la ville ou même du village où se trouve un établissement d'instruction secondaire ou primaire. C'est ce but que M. Lefebvre s'est proposé d'atteindre pour l'arrondissement de Cambrai. Il nous serait difficile de juger de l'ensemble de son travail par les deux extraits que nous avons eus sous les yeux. L'un est un épisode de faux monnayeurs qui signala, en 1459, l'épiscopat de Jean de Gavre; l'autre un aperçu sur le droit de fabrication et d'émission de la monnaie à Cambrai. Quoi qu'il en soit, l'idée de M. Lefebvre nous paraît digne d'attention et d'encouragement; appliquée avec discernement, elle peut contribuer à vulgariser les événements intéressant plus spécialement telle ou telle localité et à éclairer les populations sur les faits qu'il leur importe particulièrement de connaître.

Le second article, qui est également dû aux recherches de M. Lefebvre, est intitulé *Les Mires cambrésiens du XIV<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup>*. Une pièce en date du 8 avril 1366, contenant une demande formée par les mires ou chirurgiens de Cambrai près le chapitre métropolitain à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir dans l'église cathédrale une nouvelle corporation religieuse sous le titre de confrérie de Saint-Cosme et Saint-Damien, a fourni à M. Lefebvre l'occasion de ce travail. La pièce dont il s'agit offre cette particularité, que les pétitionnaires s'y engagent formellement, pour eux et pour leurs

futurs confrères, à soigner gratuitement les malades qui se présenteront la veille et le jour de la fête des deux glorieux martyrs. M. Lefebvre en conclut, et il cite à l'appui de cette conclusion d'autres documents postérieurs, que le traitement gratuit des indigents n'est pas une invention de la philanthropie moderne, mais qu'il remonte assez loin dans le passé, et que l'initiative de ces charitables institutions appartient surtout au clergé.

Vient ensuite une notice de M. Ad. Bruyelle sur *les feux de joie allumés à Cambrai depuis 1511 jusqu'à nos jours*. M. Bruyelle, sans vouloir remonter à l'origine des feux de joie, s'est borné à indiquer, d'après les documents qu'il a recueillis et étudiés, dans quelles circonstances et comment on les organisait, quelle était leur composition, quelle importance les membres de l'autorité civile ou militaire attachaient à voir construire à leurs portes les petits feux de joie, indépendants du feu principal de la grande place. Il nous apprend aussi à qui appartenait le droit de les allumer, à quelles manifestations ils donnaient lieu, de quels autres divertissements ils étaient ordinairement accompagnés, quelles dépenses occasionnaient ces réjouissances ainsi que les distributions de vin au peuple et les banquets du magistrat ou corps municipal, payés sur les fonds de la ville, dont elles étaient précédées ou suivies.

Dans une étude ayant pour titre *Jeanne Darc au château de Beaufort*, M. Ch. Gomart, après avoir passé rapidement sur les premiers seigneurs auxquels appartient successivement le village de Beaufort, ancien domaine des comtes de Vermandois, s'est attaché principalement à retracer l'histoire de Jean II de Luxembourg, troisième fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite d'Enghien, qui joua un rôle important sous le règne de Charles VI et de Charles VII, et qui s'est fait tristement connaître pour avoir livré Jeanne Darc aux Anglais. C'est lui qui fit construire, de 1424 à 1430, le château de Beaufort, qu'il habita souvent, et où séjournaient habituellement sa femme et sa tante la comtesse de Ligny. Jeanne Darc, faite prisonnière à Compiègne, y fut transportée, après sa tentative d'évasion du château de Beaufort, et enfermée sous la surveillance de Jean de Luxembourg. M. Ch. Gomart a extrait presque toutes les particularités relatives au séjour de Jeanne Darc dans ce château du recueil de documents publié pour la Société de l'histoire de France par notre savant collègue M. J. Quicherat.

La seigneurie de Beaufort, après la mort de Marie de Luxem-

bourg, en 1546, passa dans les mains d'Antoine de Bourbon; et Henri IV, qui la recueillit par héritage, la réunit plus tard à la couronne de France. Louis XIV ordonna, en 1673, la démolition du château; une seule tour, celle où Jeanne Darc avait été tenue prisonnière, resta debout jusqu'en 1800, époque à laquelle elle fut rasée avec ce qui restait des murailles.

M. Ch. Gomart a joint à son étude une description détaillée, accompagnée d'un plan de l'ancien château de Beaufeuvois.

Il ne nous reste plus, pour compléter ce compte rendu, qu'à mentionner deux notices, l'une de M. Victor Houzé sur le passage à Cambrai de Charles II, roi d'Angleterre, en 1649, au moment où ce prince, après la mort de son père, alla rejoindre à Saint-Germain la reine sa mère et son frère le duc d'York; l'autre de M. C. A. Lefebvre sur M. H. D. Pety, sous-intendant militaire, un des fondateurs de la Société d'émulation de Cambrai, mort en 1861, à l'âge de 91 ans, auquel on doit la création, en 1801, d'une école d'enseignement secondaire, qui fut plus tard reprise pour le compte de la ville et transformée en collège communal.

Ajoutons, en terminant, que nous avons remarqué avec satisfaction que toutes les matières dont se compose ce volume, en ce qui concerne l'histoire et l'archéologie, aussi bien que pour la partie purement scientifique, se rapportent exclusivement au Cambrésis.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES  
D'ALSACE,

t. II, 1864, et t. III, 1865.

En venant vous rendre compte des travaux de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, vous devez vous attacher à ce que je vous parlerai tout d'abord de la part que continue à y prendre M. L. Spach, l'infatigable conservateur des archives du Bas-Rhin. Je mentionnerai simplement ses études sur la vie de saint Léon IX, que son origine alsacienne indiquait tout naturellement à ses recherches, et sur Otfrid, moine de Vissembourg, auteur, au IX<sup>e</sup> siècle, d'un poème intitulé *Krist*, qui paraît être le plus ancien monument littéraire rédigé en langue allemande. Si je passe

rapidement sur ces pages, dans lesquelles un style attachant cache une véritable érudition et une grande impartialité, c'est que je ne puis donner à ce rapport des proportions exagérées, et que je tiens à vous entretenir de deux mémoires qui m'ont particulièrement paru mériter de vous être signalés. Le premier est l'histoire d'une excommunication encourue au XIII<sup>e</sup>-siècle par la ville de Mulhouse; le second donne des détails curieux sur les mœurs au XIV<sup>e</sup> siècle dans la vallée du Rhin.

L'excommunication de Mulhouse est en quelque sorte la première page des annales politiques de cette petite république. Mulhouse, attribuée à l'évêque de Strasbourg en 1221, était donnée peu après à l'empereur Frédéric II par ce prélat, d'abord comme avouerie, ensuite comme fief. L'excommunication de l'empereur, résultat des luttes de Frédéric II contre la papauté, fit rentrer Mulhouse sous l'autorité de l'évêque de Strasbourg, son seigneur direct : ainsi le voulait le droit du moyen âge. Les Mulhousiens, exaspérés par les exactions et les violences du prévôt épiscopal, se donnèrent, en 1261, au comte Rodolphe de Habsbourg. La ville fut d'abord excommuniée, puis mise à l'interdit; après de longues négociations qui n'aboutirent à aucune solution, un délégué du pape accorda à l'évêque de Strasbourg la permission de recourir à la force pour faire rentrer la ville rebelle dans son obéissance : c'était ce qu'on appelait *livrer au bras séculier*. En 1271, les évêques de Strasbourg et de Bâle vinrent assiéger Mulhouse, mais les soldats épiscopaux n'eurent pas plus de succès que les armes spirituelles; la ville résista, ne fut pas prise, et obtint, deux ans après, de Rodolphe de Habsbourg, devenu roi des Romains, les privilèges de cité libre et impériale.

La question était résolue en fait, les libertés municipales étaient fondées; mais, en droit, l'évêque de Strasbourg ne s'avouait pas vaincu : il avait soin, à des intervalles rapprochés, de rappeler ses droits de seigneur de Mulhouse. Cet état de choses dura jusqu'en 1308, date d'un échange par lequel Henri VII, roi des Romains, acquit de l'évêque de Strasbourg Jean I<sup>er</sup> la ville de Mulhouse et la moitié de Wasselonne. Ce fut probablement à cette époque que l'interdit cessa. Cette longue querelle est un chapitre intéressant de l'histoire d'une ville qui, de nos jours, prend un rapide développement; c'est aussi un chapitre curieux de l'histoire municipale. Les pièces nombreuses qui s'y rattachent sont aux archives départe-

mentales de Strasbourg, et M. Spach, suivant sa bonne habitude, a pris soin d'en extraire douze des plus curieuses.

Si j'ai un regret à exprimer, c'est que notre savant correspondant n'ait pas saisi cette occasion pour faire un tableau général du mouvement qui entraînait, en Alsace, la bourgeoisie, j'allais dire le tiers état, vers Frédéric II. Ce qui se passa à Mulhouse se révélait encore ailleurs : ainsi, en 1250, les habitants de Brisach déclaraient que, nonobstant l'excommunication de l'empereur, ils entendaient lui rester fidèles.

Le second mémoire de M. Spach comprend deux épisodes bien distincts : ce sont d'abord les faits et gestes de Bruno de Ribeaupierre; ensuite le récit des tribulations de toutes sortes qu'eurent à subir les ambassadeurs de la ville de Strasbourg envoyés vers le roi des Romains, à Prague, pour défendre les intérêts de la cité contre les prétentions et l'avidité des représentants de la meilleure noblesse d'Alsace.

La vie de Bruno de Ribeaupierre n'est pas absolument empreinte d'un caractère d'originalité. Dans toutes les provinces, durant la seconde moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle, nous voyons des seigneurs, grands et petits, cherchant à employer leur activité guerroyante de la façon la plus fructueuse : c'était le temps où les épées les plus solides et le dévouement s'achetaient ou, pour mieux dire, se louaient : quand un de ces hommes de guerre n'était pas employé, il utilisait ses loisirs aux dépens de ses voisins, et, à son insu, travaillait à la ruine de la féodalité elle-même. Ainsi était Bruno de Ribeaupierre, tour à tour à la suite du duc de Bourgogne, cobourgeois de Strasbourg, un peu vendu au roi de France, puis à l'empereur d'Allemagne, lorsqu'il eut besoin de l'appui de ce dernier pour sortir des graves embarras dans lesquels il s'était mis. Il n'y eut qu'un point sur lequel Bruno ne semble pas avoir varié, c'était son antipathie contre les Anglais.

Le seigneur de Ribeaupierre avait emprunté à la cité de Strasbourg; ne voulant ou ne pouvant pas la payer, il oublia qu'il était cobourgeois, c'est-à-dire qu'il avait juré une alliance défensive et offensive avec son créancier, et se ligua avec quelques seigneurs qui, soutenus du reste par l'Empire, débiteurs aussi de la riche cité, songeaient à s'acquitter en détruisant ce centre républicain : c'était merveille que de voir comme chacun de ces débiteurs réclamait avec assurance des dommages-intérêts au créancier commun,



après lui avoir fait subir un long siège. L'empereur paraissant peu favorable à Strasbourg, la ville se décida à expédier trois ambassadeurs à Prague, en 1395, après les avoir fait précéder d'un envoi de vin de France, qui, dit-on, fut accueilli avec une bienveillance marquée par le César allemand. Comme les délégués de Strasbourg revenaient après avoir accompli à peu près bien leur mandat, ils furent arrêtés et gardés en otage par certains chevaliers qui ne se trouvaient pas suffisamment rémunérés par l'empereur d'un assassinat commis par eux sur son ordre ; ils subirent là une cruelle séquestration ; l'un des trois mourut en captivité, les deux autres revirent l'Alsace, mais moyennant une forte rançon, que la cité de Strasbourg leur remboursa probablement. M. Spach a réuni sous le titre d'annexes trente-trois pièces, parmi lesquelles on lit des lettres de plusieurs de ces malheureux ambassadeurs. Il se pourrait que cet événement n'ait pas peu contribué à la réconciliation qui eut lieu entre l'empereur Wenceslas et la ville de Strasbourg en 1396.

Après avoir noté les travaux de MM. Jules Tilloy sur la commune d'Herbitzheim, Sabourin de Nanton sur l'abbaye de Saint-Apollinaire, L. Benoit sur l'abbaye de Craufthal, Lehr sur plusieurs membres de la maison de Rosen qui servirent la France et arrivèrent aux plus hauts emplois dans l'armée, je signalerai une courte notice de M. Ristelhuber et un mémoire assez étendu de M. l'abbé Gyss.

M. Ristelhuber a donné une explication qui semble satisfaisante d'un problème qui avait embarrassé Schœpflin : il s'agit d'une dénomination topographique, la *marche d'Aquilée* considérée comme synonyme de *marche de Marmoutiers*. M. Ristelhuber, après avoir comparé et étudié les textes, arrive à cette conclusion, que le lieu où fut fondée l'abbaye de Marmoutiers se nommait primitivement *Aquileia*, et que, s'il y eut véritablement une *marche de Marmoutiers*, l'expression de *marche d'Aquilée* résulte uniquement d'une interprétation inexacte des textes.

M. l'abbé Gyss, à propos de l'hôtel de ville d'Obernai, a esquissé un double sujet. En effet, l'édifice qui, à dater du xv<sup>e</sup> siècle, servit aux réunions du corps communal d'Obernai, voyait aussi les assises d'un tribunal dont la juridiction avait été très-étendue : il y avait donc à étudier successivement les souvenirs laissés par un tribunal dont l'origine paraît très-ancienne, et aussi l'organisation munici-

pale de l'une de ces dix villes d'Alsace qui conservèrent une apparence d'autonomie jusqu'à la Révolution française.

Je ne m'appesantirai pas sur la seconde partie, c'est-à-dire sur ce qui touche à l'histoire communale d'Obernai : le cadre est le même que celui de chacune des villes libres d'Alsace, et l'an dernier, à propos de Colmar, j'ai eu occasion d'exposer mes appréciations à cet égard. Mais il faut nous arrêter un instant à ce qui est relatif à la juridiction qui siégeait à Obernai.

Elle se composait de deux tribunaux distincts, l'un dit *la Cour de Seelhof*, devant lequel comparaissaient les nobles; l'autre dit *la Laube*, pour les bourgeois. Ces noms étaient empruntés aux lieux mêmes où primitivement se tenaient ces assises; le Seelhof était une place contiguë au cimetière; la Laube était une halle ouverte sur l'emplacement de laquelle fut construit l'hôtel de ville qui subsiste encore aujourd'hui.

Le plus ancien monument écrit qui fasse mention du double tribunal d'Obernai remonte, suivant M. l'abbé Gyss, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, lorsque l'empereur Louis de Bavière reconnut aux habitants de cette ville le privilège de ne comparaître en justice que devant le tribunal du prévôt impérial d'Obernai. Mais cette juridiction était plus ancienne, et, même après les recherches de M. l'abbé Gyss, ses origines ne sont pas établies d'une manière précise. Il me semble cependant qu'il est possible de faire faire encore un pas à la question.

Le tribunal noble, la cour de Seelhof, était présidé par le prévôt impérial, qui avait pour assesseurs des nobles et des bourgeois choisis par l'abbaye de Hohenbourg, seule d'abord, puis, plus tard, par ce monastère et celui de Niedermunster, lorsque la cour de Seelhof eut été déclarée indécise entre les deux abbayes. Ne serait-ce pas dans les archives de ces deux monastères que l'on pourrait espérer découvrir les renseignements les plus précis sur les origines du tribunal d'Obernai? M. l'abbé Gyss suppose que c'était la suite de la cour des ducs d'Alsace, contemporains des rois mérovingiens, cour de justice donnée par sainte Odile aux deux abbayes fondées par elle; mais cette hypothèse est fondée sur le testament de sainte Odile, monument d'une authenticité contestable. Je crois qu'entre l'époque mérovingienne et le xiv<sup>e</sup> siècle on doit trouver des documents plus positifs. Comme on l'a vu dans d'autres endroits, les deux abbayes, ou l'une d'elles, n'auraient-elles pas eu une justice

pour leurs vassaux nobles et leurs vassaux plébéiens? A une certaine époque n'auraient-elles pas cherché, par des titres faux ou interpolés, à en exagérer l'antiquité pour obtenir des lettres, comme celles de Louis de Bavière, qui constituaient cette justice en tribunal supérieur?

Le tribunal plébéien de la Laube, placé, comme le Seelhof, sous la présidence du prévôt impérial, était composé de juges élus par les bourgeois. Il y aurait lieu d'examiner l'époque à laquelle il commença à exister; il me paraît avoir été un démembrement du tribunal primitif. Il y aurait là une trace évidente de la vie communale, ainsi que de l'antagonisme perpétuel qui se manifesta dans toute l'Alsace entre l'élément noble et l'élément plébéien. Le tribunal de la Laube n'est peut-être pas beaucoup plus ancien que le commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

En tout cas, il survécut longtemps au Seelhof, qui ne dépassa pas l'an 1507. Le tribunal noble cessa d'exister par suite de l'extinction des familles nobles d'Obernai. La Laube dura jusqu'à la guerre de *Trente ans* : le nom restait encore à une juridiction locale, mais le magistrat s'empara en première instance de tout ce qui était civil et criminel, et le conseil souverain d'Alsace s'érigea en cour d'appel.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES,

1863, 30<sup>e</sup> année, 1 vol. in-8°. — Le Havre.

On ne s'étonnera pas de trouver dans les Mémoires de la Société du Havre de nombreuses poésies inspirées par le voisinage de la mer ou les souvenirs de la navigation. C'est de la même source que proviennent des œuvres d'un autre ordre, déterminées par les habitudes, les nécessités, les intérêts d'une ville essentiellement commerciale et maritime. Une grande partie des travaux du nouveau volume qui nous est parvenu rentre dans cette catégorie. Tels sont la *Not ce* de M. Lahure sur le meilleur mode de construction des bateaux insubmersibles<sup>1</sup>; le *Traité ex-professo sur l'abordage* et ses

<sup>1</sup> Pages 101-125.

conséquences légales, rédigé par M. Caumont<sup>1</sup>, et la *Notice* où le même écrivain, à la fois jurisconsulte et économiste, prouve les avantages incontestables qu'il y aurait à appliquer les warrants à la propriété maritime<sup>2</sup>, c'est-à-dire à mobiliser et à rendre cessible par voie de simple endossement tout ou partie de la valeur de la coque des navires marchands, indépendamment de la valeur des marchandises.

Le reste du volume est occupé par de nombreux rapports, des procès-verbaux et deux morceaux historiques. L'un, intitulé *la Savoie française*<sup>3</sup>, est dû à M. Dousseau. L'autre, de M. Delaunay, est une composition sur le génie et les écrits du cardinal de Retz<sup>4</sup>.

Bien avant les récents et grands événements qui ont réuni la Savoie à la France, M. Dousseau avait, comme tant d'autres, exprimé le désir de voir un jour ces pays rattachés à notre territoire et la France regagner ainsi une frontière utile à ses défenses. Vraisemblablement les conseils où s'agitent ces hautes questions se préoccupent beaucoup plus de stratégie que de langage, et tout porte à croire qu'en l'année 1860, après les événements dont le nord et le sud de l'Italie avaient été le théâtre, la frontière de la France vers le sud-est eût été reportée jusqu'aux Alpes, quelle que fût d'ailleurs la langue parlée dans les vallées intermédiaires du Rhône et de l'Isère. M. Dousseau, en se félicitant des circonstances qui ont réalisé les vœux de la France et de la Savoie, donne rapidement une description historique et géographique de la Savoie qui ne manque pas d'intérêt. Ce sont des impressions et des souvenirs recueillis en parcourant le pays et consultant les guides. « Plus touriste qu'autre chose, dit l'auteur lui-même, plus amoureux du pittoresque que de la statistique, j'ai écrit comme j'ai voyagé, avec plus de fantaisie que de méthode. »

C'est aussi un peu à l'aventure que s'avance M. Delaunay dans *l'Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz*. Il n'y faut pas chercher un tableau ou une appréciation générale du rôle considérable et de l'ambition plus grande encore du grand agitateur. C'est une série d'observations justes, de traits et d'anecdotes choisis qui montrent, en toute occasion, la haute intelligence et l'âme

<sup>1</sup> Page 125.

<sup>2</sup> Pages 49-67.

<sup>3</sup> Pages 319-345.

<sup>4</sup> Pages 345-359.

vulgaire du coadjuteur. Le jugement de M. Delaunay sur la Fronde et sur le cardinal de Retz se résume dans sa dernière page, où il rappelle combien de fois l'ambition, abusant le vulgaire, donne pour de hautes conceptions politiques les plus bas calculs personnels. Il aurait pu ajouter un mot aussi vrai sur les funestes conséquences de ces vocations forcées qu'une malheureuse tradition perpétuait dans l'ancienne société et dont le cardinal de Retz a été chez nous le plus déplorable exemple.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

---

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS  
DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Années 1864 et 1865.

La Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, qui, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis trente années environ, a fait paraître vingt-deux volumes sous le titre de *Mémoires*, résolut, en 1863, d'ajouter à ses publications celle d'un bulletin trimestriel, contenant les procès-verbaux de ses séances et des notes historiques et scientifiques. En donnant cette publicité à ses délibérations, la Société déclara les soumettre à la critique de ses membres; elle fit appel au concours de tous, particulièrement à celui des membres non résidants et des correspondants, qu'elle désirait associer plus étroitement à ses travaux, et leur annonça que son bulletin serait ouvert au «contrôle» et à la «discussion». «C'est par là, leur disait-elle, que notre Bulletin différera des autres et sera un peu plus militant.»

Le Bulletin de la Société des Deux-Sèvres paraît depuis deux années. Les livraisons de 1864 et de 1865 contiennent, outre les procès-verbaux des séances, un rapport sur le concours ouvert en 1864, des notices nécrologiques sur MM. de Beaulieu et Segrétain, deux notices sur des points d'archéologie, et enfin des observations météorologiques. Je ne vois pas que la critique se soit emparée de la place qui lui était offerte. Mais, si la Société des Deux-Sèvres n'a pas encore usé de tous les droits qu'elle s'est réservés, du moins remplit-elle avec une ferme et consciencieuse exactitude les devoirs

qu'elle s'est imposés. C'est ainsi qu'elle a exclu du concours de 1864 un mémoire dont l'auteur n'était pas resté inconnu : une partie du mémoire ayant été lue dans une réunion scientifique avant que la Société n'eût prononcé son jugement, elle a vu dans cette lecture, bien qu'elle eût été faite hors du département des Deux-Sèvres, une infraction à celui des articles de son règlement qui exige que les concurrents ne se fassent point connaître. Cette décision, prise d'ailleurs à regret et au sujet d'un mémoire recommandable, aura sa place dans les actes de la jurisprudence des Sociétés savantes; elle est une marque de l'esprit de justice qui anime la Société des Deux-Sèvres.

G. SERVOIS,

Membre du Comité.

---

*ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE  
DU PUY,*

t. XXV et XXVI. — Le Puy, 1864 et 1865, 2 vol. in-8°.

Ces deux volumes contiennent les procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy pendant les années 1864 et 1865. Ils nous offrent l'image d'une compagnie active, laborieuse, qui fait marcher de front les études les plus diverses; qui, fidèle à son titre, s'occupe à la fois de poésie et d'agriculture, de médecine et d'archéologie; qui entretient d'utiles relations avec un grand nombre d'autres compagnies savantes; qui contribue enfin, de la manière la plus utile, à perpétuer dans le Velay les traditions du savoir et du goût. Mais de simples procès-verbaux se prêtent difficilement à l'analyse : il y a peu d'intérêt à résumer un résumé. Aussi, malgré l'estime que nous professons pour le zèle éclairé et les solides travaux de la Société du Puy, nous n'insisterions pas plus longtemps sur le compte rendu des deux derniers volumes de ses *Annales*, si ces volumes ne renfermaient à la suite des procès-verbaux, qui en remplissent une grande partie, quelques mémoires originaux, parmi lesquels nous avons remarqué deux biographies intéressantes pour l'histoire des lettres et même pour l'histoire générale.

La première de ces biographies est celle d'un littérateur de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Antoine Leblanc; elle est due à la plume élégante

de M. Perroud, professeur d'histoire au lycée du Puy. Antoine Leblanc est un nom fort oublié aujourd'hui; et cependant celui qui le porta fit en son temps quelque bruit; ses tragédies attirèrent l'attention de Voltaire; il put se croire doué par la nature des dons heureux qui font les poètes. Il siégea dans la classe de l'Institut qui représentait alors l'Académie française, et, à sa mort, ses amis lui élevèrent un buste et accordèrent à sa mémoire des éloges qui semblaient une promesse d'immortalité. Il était né en 1730, à Marseille. Dès sa première jeunesse, il annonça les dispositions les plus heureuses, sinon pour la poésie, du moins pour la versification. Au talent d'écrire en vers il alliait la passion la plus vive pour la liberté, l'amour de la philosophie et la haine de la superstition, nom détesté sous lequel, à l'exemple de son siècle, il avait le malheur de confondre les croyances chrétiennes. Sa facilité naturelle, son ardeur, ses préjugés l'entraînèrent à mettre en scène des sujets qui lui permirent de donner libre carrière à l'enthousiasme et aux sentiments dont son âme était remplie. Ce fut ainsi qu'il composa ses tragédies de *Manco-Capac* et des *Druides*, œuvres à la fois passionnées et froides, semées de tirades politiques et de déclamations contre le sacerdoce. Malgré la touche vigoureuse de quelques passages, ces fruits malheureux d'une imagination trop esclave de la philosophie régnante furent peu goûtés à leur apparition. Ils avortèrent en quelques jours, non par l'effet des justes plaintes du pouvoir ecclésiastique et des ordres sévères du gouvernement, mais devant la lassitude et l'inexorable ennui qu'ils avaient causé au public. Leblanc composa dans la suite sans plus de succès : *le Clergé dévoilé* ou *les États généraux de 1303*; *Raymond VI* ou *les Albigeois*; *Brutus* ou *l'Expulsion des Tarquins*. Après Jacques Delille, il osa entreprendre la traduction en vers des *Géorgiques*. Il s'essaya également sur le poème *De la Nature*, de Lucrèce. Qu'est-il resté de ces œuvres si diverses? A peine trois ou quatre morceaux dignes d'être cités. Cependant le goût si vif de Leblanc pour la poésie et les marques de talent que présentaient ses ouvrages, en dépit de leurs imperfections, avaient répandu son nom et lui avaient procuré à lui-même d'assez nombreuses relations parmi les écrivains les plus célèbres de son temps. La bibliothèque du grand séminaire du Puy possède plusieurs lettres qui lui furent adressées par Voltaire, Thomas, Marmontel, d'Alembert, l'abbé Barthélemy, sans compter celles qui, sans lui être destinées, parlent de la représentation de

ses ouvrages. Toute cette correspondance a été retrouvée par M. Perroud : elle fait en grande partie l'intérêt de la notice qu'il a consacrée à Antoine Leblanc. Nous y retrouvons fidèlement retracée l'impression produite sur les contemporains par ces tragédies, qui ne parvenaient pas à les charmer, tout en flattant leurs préventions contre le christianisme; le mécontentement du clergé; les démarches du poète pour obtenir tantôt la représentation, tantôt la reprise de ses œuvres; le refus qu'il oppose à l'offre qui lui est faite d'un secours pécuniaire au nom du roi. Ces détails et bien d'autres sont autant de traits qui peuvent trouver leur place dans un tableau de l'existence des gens de lettres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous ne pouvons que savoir gré à M. Perroud de les avoir recueillis.

Nous devons au même auteur une autre biographie plus considérable que celle d'Antoine Leblanc : c'est un essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, né en 1582, au château de Saint-Germain-la-Prade, à quelques lieues du Puy en Velay, mort en 1670, à l'hospice des Incurables. Mathieu de Morgues, dans le cours de cette longue carrière, a été, sinon un des personnages les plus considérables de son temps, du moins un de ceux qui furent le plus mêlés aux intrigues des cours et à la lutte des partis. Élevé chez les Jésuites et destiné à entrer dans leurs rangs, il rompt dès sa première jeunesse les liens à peine formés qui l'attachaient à la compagnie. Il se procure d'illustres relations, est protégé tour à tour par le cardinal de Joyeuse, par le cardinal du Perron et par deux reines, Marguerite de Navarre et Marie de Médicis. Après avoir été prédicateur ordinaire de la première, il devient aumônier de la seconde; et non-seulement il s'attache à son service, mais il prend parti pour elle, il devient son défenseur le plus zélé, le plus fidèle, le plus infatigable. Aussi longtemps que la bonne harmonie se maintient entre Marie de Médicis et Richelieu, celui-ci compte Mathieu de Morgues au nombre de ses partisans; il se sert de lui; il emploie sa plume contre les ennemis, nombreux et puissants, qui, par d'audacieux pamphlets semés en France et en Europe, battent en brèche la politique du ministre de Louis XIII. Ainsi le *Théologien sans passion*, réponse de Richelieu à plusieurs libelles imprimés en Allemagne, est l'ouvrage de Mathieu de Morgues. Mais peu à peu la situation change. Richelieu, que la défiance rend jaloux de l'élévation de ses



serviteurs, se tourne contre l'apologiste qui l'avait si bien défendu, et l'empêche secrètement de devenir évêque de Toulon. Vers le même temps, il se sépare avec éclat de Marie de Médicis, qui s'enfuit à Bruxelles. Mathieu de Morgues reste fidèle à la reine, sa protectrice; il la suit dans son exil, et, de là, il fait une guerre incessante et implacable au ministre détesté sous les ordres duquel il avait autrefois combattu. Il écrit à son tour des pamphlets contre lui; il réfute les apologies que Richelieu fait publier; il se joint, il faut bien le dire, à tous les ennemis de la France, et se rend l'organe des griefs de l'Espagne et de l'Autriche contre le cardinal. Il n'interrompt cette lutte peu patriotique, entreprise pour la défense de Marie de Médicis, que lorsque la reine mère, fatiguée de combattre, quitte le lieu de son exil sans montrer beaucoup de souci pour le sort de ses défenseurs. Il était dans la destinée de Mathieu de Morgues de guerroyer sans cesse de la plume. Rentré en France à la mort de Richelieu, il s'attacha bientôt à Mazarin, et, sous l'inspiration de celui-ci, composa de nouveaux pamphlets, les uns contre l'empereur d'Allemagne, les autres contre la Fronde. Sa vie fut donc celle d'un libelliste, mais d'un libelliste engagé très-avant dans les luttes des partis et ayant pu observer de près le cours des événements. Il offrait la matière d'une étude intéressante, et d'autant plus utile que, sans avoir été complètement oublié des historiens, il n'occupe pas en général dans leurs ouvrages la place que réclame le rôle important qu'il a joué. Le mémoire que M. Perroud lui a consacré est un travail achevé. On y suit pas à pas tous les incidents de la vie agitée de Mathieu de Morgues; on y trouve la liste de tous ses écrits, rapportés à leur date et distingués des libelles apocryphes qui lui ont été attribués à tort. Cette monographie savante est un chapitre curieux de l'histoire du pamphlet en France sous le règne de Louis XIII. Pour compléter le tableau, il suffirait d'y joindre quelques traits empruntés à une thèse que M. Hubault, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, a soutenue il y a quelques années devant la Faculté des lettres de Paris : *De libellis in Richelium lingua latina conscriptis.*

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS,  
t. XXXVII. — Arras, 1865, in-8°.

Ce nouveau volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* contient, comme tous les précédents, plusieurs mémoires qui intéressent les études historiques ou la philosophie sociale.

Nous citerons, d'abord, en suivant l'ordre du volume, un essai de M. Legendre sur Nicolas de Gosson, jurisconsulte du xvi<sup>e</sup> siècle, qui fut avec François Baudouin le premier rédacteur de la *Coutume d'Artois*. Il était né à Ambrines, en 1506. Ses ennemis le disaient sorti « de fort petit lieu ; » mais les nombreux témoignages recueillis par M. Legendre démontrent qu'il appartenait à une famille noble et ancienne. Où fut-il élevé? quelle éducation avait-il reçue? par quelles études jointes à une sagacité naturelle avait-il acquis ce profond savoir et cette forte éloquence qui le placèrent au premier rang des avocats d'Arras? Son biographe ne nous l'apprend pas, et ce silence est assurément regrettable. M. Legendre s'est arrêté de préférence à l'ouvrage qui a fondé la renommée de Gosson comme jurisconsulte, à ses commentaires sur les vingt-six premiers articles de la Coutume d'Arras. Ce travail considérable, mais malheureusement inachevé, porte partout l'empreinte des idées et des méthodes qui tendaient alors à renouveler la jurisprudence. A côté d'aperçus philosophiques, puisés, il est vrai, dans Aristote, mais non dépourvus de grandeur, on y rencontre des vues historiques qui servent à l'interprétation du texte des lois et qui révèlent chez l'auteur un contemporain de Cujas. Le préambule est à lui seul tout un ouvrage d'une véritable importance. Gosson y traite, dans la première partie, de la province d'Artois, de son gouvernement, de l'origine des lois et des coutumes, de leur définition, de leur force et de leurs effets, de leur interprétation, de leur abrogation, etc. dans la seconde partie, des différentes espèces d'états, de la hiérarchie et du mécanisme des juridictions, des personnes, des choses, des actions, de l'origine des fiefs, etc. Afin de mieux faire apprécier le mérite de Nicolas de Gosson comme jurisconsulte, M. Legendre emprunte d'assez nombreuses citations aux commentaires sur la Coutume d'Artois. Toutefois le point qui est traité avec le plus de développement dans le mémoire qui est sous nos yeux, c'est le récit des circonstances qui ont amené la fin malheu-

reuse de Nicolas de Gosson. Il était parvenu à la vieillesse, entouré de l'estime publique, lorsque l'Artois ressentit le contre-coup des mouvements populaires qui avaient éclaté dans les Pays-Bas et qui amenèrent bientôt le renversement de la domination espagnole. La ville d'Arras était, comme la Belgique, divisée en plusieurs partis ; les uns tenaient pour l'Espagne, les autres pour la France, ceux-ci pour la maison d'Orange. Ce fut parmi ces derniers que se rangea Nicolas Gosson. Il consentit même à devenir membre d'un comité de quinze tribuns qui, dans un jour d'effervescence, reçut des mains du peuple le gouvernement de la ville, au lieu et place des autorités établies. Gosson usa avec justice et modération du pouvoir qu'une sédition lui avait confié. Mais son parti ne fut pas longtemps victorieux. Les anciens échevins reprirent le dessus, et se vengèrent de leur humiliation éphémère en faisant le procès de leurs ennemis. Malgré son âge, sa renommée et les services qu'il avait rendus, Gosson ne fut pas épargné ; les échevins le condamnèrent à avoir la tête tranchée, et le conseil d'Artois confirma la sentence. Au moment de mourir, le vieux jurisconsulte s'adressa à la multitude qui entourait l'échafaud : « Qu'est cecy, messieurs les bourgeois, dit-il ? N'aurez-vous pas pitié de moy ? Avez-vous desjà mis en oubly les belles harangues que j'ai faites si souvent en vos assemblées ? N'aurez-vous pas mémoire des services que j'ai fait à vous tous en général et à chacun en particulier ? Messieurs d'Arras, le bon labourier qui qui a ung bon arbre en son jardin se gardera bien de le couper. L'on va couper maintenant le meilleur arbre de votre jardin. Soyez assuré que pour l'advenir n'en tirerez le bon fruict comme le solliez faire du passé. » La foule écouta ces paroles en silence. Quelques minutes après, Gosson expirait sous le glaive du bourreau, le 25 mars 1578, à l'âge de soixante et onze ans.

En quittant l'essai historique que nous venons d'analyser, nous trouvons dans le nouveau volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* un travail d'un tout autre caractère ; ce sont des considérations de M. Billet sur deux questions qui partagent aujourd'hui les esprits : le taux de l'intérêt en matière commerciale ou civile, et la contrainte par corps. La loi de 1807 a fixé à 5 p. 0/0 en matière civile, à 6 p. 0/0 en matière commerciale, le taux maximum de l'intérêt que le créancier peut exiger de son débiteur. D'autre part, chacun sait que la Banque de France n'est pas soumise à l'empire de cette loi, et que, pour défendre son encaisse, pour maintenir une sage proportion

entre le numéraire qu'elle possède et les billets qu'elle met en circulation, elle peut être autorisée à porter le taux de ses escomptes à 8, à 10, à 12 p. 0/0; de sorte qu'à tous ses autres privilèges elle joint celui de faire des actes qui, chez de simples particuliers, seraient dénoncés comme une véritable usure, passible de la police correctionnelle. Convient-il d'abroger la loi de 1807? ou bien, en maintenant cette loi, convient-il de l'appliquer à la Banque de France elle-même. Telle est la question, très-vivement controversée depuis quelques années, que discute M. Billet. Le savant jurisconsulte conclut au maintien de la loi de 1807 et à l'abrogation du privilège de la Banque. Nous ne pouvons que mentionner ses conclusions, non plus que quelques pages qui les suivent, et dans lesquelles l'auteur se prononce pour l'abolition de la contrainte par corps. En insistant sur ces matières, nous craindrions de sortir du cadre ordinaire des travaux de la section d'histoire et de philologie. Nous ne regrettons pas toutefois que ces questions qui touchent à la philosophie, à la jurisprudence, et même à la politique, soient traitées dans les Sociétés savantes des départements. De pareilles discussions, soutenues avec gravité devant des esprits sérieux et impartiaux, ne peuvent que contribuer à l'éducation libérale du pays.

Les deux mémoires de M. Billet sont suivis d'une dissertation de M. Laroche, président de l'Académie d'Arras, intitulée *Une vengeance de Louis XI*. Sous ce titre, M. Laroche a réuni des détails précis, puisés aux sources les plus authentiques, sur un événement du règne de Louis XI, dont la date, les circonstances et les suites n'étaient connues jusqu'ici que d'une manière fort incertaine, je veux dire le changement de l'ancien nom de la ville d'Arras en celui de *Franchise*, l'exil de ses habitants et l'introduction, en leur lieu et place, de colons tirés de différentes cités du royaume. Ainsi un document, retrouvé dans les archives municipales de Tours, nous apprend qu'au mois de juin 1479, l'évêque d'Angers, le sire de Mailly, le seigneur d'Escuilly, le sire du Plessis, le juge de Touraine et autres commissaires du roi s'étant réunis dans cette ville, par-devant eux comparurent grand nombre d'officiers et marchands des pays et villes d'Angers, le Mans, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Blois, Orléans, Gien, Nevers, Bourges, Issoudun, Loches, Châtellerault, Chinon, Saumur et autres lieux. Les commissaires royaux leur intimèrent, de la part du roi, l'ordre d'envoyer « certains marchans et gens de plusieurs mestiers damourer en la ville

d'Arras. » Parmi ceux de Tours qui, en vertu de cet ordre, furent dirigés vers la capitale de l'Artois, on distingue deux selliers, trois cordonniers, deux couturiers, deux chaussetiers, un menuisier, un chapelier, un pâtissier, deux bouchers, un orfèvre, un barbier, trois boulangers, un pelletier, un tanneur, un serrurier, un maréchal, un tonnelier, un maçon, un charron, un charpentier, etc. Chaque émigrant reçut pour son voyage une indemnité qui variait de quinze à cinquante livres tournois. Le 4 août 1479, un premier convoi, qui paraît avoir été le plus considérable, parvenait dans la ville de Franchise; mais tous ceux qui le composaient ne furent pas admis par les commissaires du roi : quelques-uns, après examen, se virent repoussés « comme insuffisants et inexperts. » Cette exclusion ne préjudiciait pas seulement aux malheureux qui en étaient l'objet, mais aux villes qui les avaient envoyés; celles-ci étaient contraintes de les remplacer par d'autres ouvriers plus habiles. La ville de Tours, accusée d'avoir expédié « de pauvres gens, au lieu de bons ménagers, » eut à se plaindre plus d'une fois des levées d'hommes imposées à la population. Malgré les efforts de Louis XI, certaines industries étaient restées en souffrance, comme la draperie, faute de bras. Les commissaires royaux firent en conséquence une levée de drapiers, ou plutôt fixèrent le nombre d'ouvriers de cette profession que chaque ville devait envoyer à Arras. Tours fut pour sa part taxée à quatre ouvriers. Durant ces vexations, les anciens habitants d'Arras, chassés de leur patrie, trouvaient à peine un gîte et du pain dans les cités qui leur avaient été assignées comme résidence, et le roi se voyait réduit à user de son autorité pour contraindre les magistrats municipaux à leur procurer les secours les plus indispensables. Enfin la justice, la politique aidant, fit taire la vengeance. Sur la fin de 1482, Louis XI, ayant signé la paix avec l'Autriche, parut avoir oublié ses édits précédents contre Arras. Il rendit à la ville son vieux nom, et autorisa ses habitants, « épars et retraits en divers lieux, » à retourner directement à leurs maisons et habitations. Charles VIII confirma et compléta ces clémentes dispositions. « Nous restituons, disent les lettres patentes en faveur de la ville d'Arras, citées par M. Laroche, mettons et rétablissons tous ceux qui estoient dans notre dite ville et cité, lors de l'expulsion, en tous leurs héritages, possessions, maisons et biens immeubles quelconques, en l'état qu'ils sont et les trouveront, pour eux en jouir et en user tout ainsi qu'ils faisoient avant la dite expulsion,

nonobstant quelconques lettres, privilèges et octrois donnés et octroyés aux mesnagiers y envoyés. . . . Icelles annullons et mettons au néant. . . . Et à ce que les marchands et mesnagiers qui peuvent encore être en nos dites villes et cité n'aient cause ou action d'empêcher les maisons des dits habitants ainsi expulsés, nous leur avons donné et donnons licence d'eux en retourner aux villes et lieux dont ils sont partis, ou ailleurs. . . . où bon leur semblera.» Les ouvriers de la Touraine, transplantés par le commandement le plus arbitraire au nord de la France, recouvrèrent donc leur liberté en même temps que la malheureuse capitale de l'Artois recouvrait elle-même son nom et une partie de son ancienne population. Tout sembla rentrer dans l'ordre; mais, comme le remarque M. Laroche en terminant, Arras ne reprit jamais son antique puissance ni son ancienne splendeur, et elle ne cessa d'attribuer la ruine de ses fabriques, de son commerce et de sa prospérité aux mesures tyranniques de Louis XI.

Par les analyses qui précèdent, on aura pu apprécier le zèle intelligent qui anime l'Académie d'Arras, et les services que cette compagnie continue de rendre aux sciences historiques et morales. Nous trouvons une nouvelle preuve du zèle savant et éclairé de ses membres dans la traduction française que M. Auguste Wicquot a donnée des prolégomènes à l'histoire universelle, par le célèbre jurisconsulte François Baudouin. Ce n'est pas ici le lieu de porter un jugement sur Baudouin, ni même d'exposer ses vues sur la méthode historique et sur les rapports de l'histoire avec la jurisprudence. Mais nous nous serions reproché de ne pas signaler l'important travail de M. Wicquot. Cette traduction élégante et ferme trouvera, nous l'espérons, des lecteurs, qu'elle familiarisera très-utilement avec l'un des esprits les plus cultivés et les plus vigoureux du xvi<sup>e</sup> siècle.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

*BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TOULON.*  
Année académique 1864-1865.

Plusieurs travaux considérables concernant la section d'archéologie remplissent presque en entier le volume dont je viens de transcrire le titre.

Parmi ceux dont l'examen est de la compétence de la section d'histoire et de philologie, je citerai d'abord une étude de M. Albert Germondy, intitulée *Géographie historique du Freinet (Provence) du I<sup>er</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. M. Germondy avait déjà publié, sur la géographie des cantons de Saint-Tropez et de Grimaud dans la période gallo-romaine, d'excellentes dissertations auxquelles j'ai, dans le temps, rendu justice. Il continue aujourd'hui ce qu'il a si bien commencé. Ses *notes* (il se contente de leur donner ce nom) sur la géographie du *Freinet* au moyen âge sont l'œuvre d'un érudit méthodique, préparé par de fortes lectures à la solution des problèmes souvent très-difficiles que soulève l'étude des temps anciens.

Les invasions sarrasines bouleversèrent au VIII<sup>e</sup> siècle le littoral de la Provence. Déjà maintes fois étudié, cet épisode de nos annales prête aux conjectures et aux interprétations. En ces circonstances, un esprit judicieux, vivant au milieu même du pays où se sont passés les événements, initié aux mœurs, aux coutumes des populations, connaissant d'ailleurs toutes les sources, tous les textes, et capable de bien choisir, est dans la meilleure situation pour distinguer la vérité de l'erreur. Telle est la condition particulière de M. Albert Germondy. Je signalerai, au nombre des questions intéressantes qu'il touche et résout en passant, celle relative à l'esclavage en Provence. De nombreux auteurs ont dit, à la suite de Papon, que l'esclavage y avait été très-commun, et pour ainsi dire à l'état d'institution. Diverses considérations exposées par M. Germondy le portent à soutenir l'opinion contraire : « L'église, dit-il, a possédé un moment presque toutes les terres reconquises sur les Sarrasins. A aucune époque, on ne trouve trace d'esclavage dans ses immenses domaines. Et ce fait ne lui est pas particulier; il n'y a jamais eu en Provence que des tenanciers. On n'y voit nulle part des actes d'affranchissements généraux, et les actes si minutieux des municipales ne font pas même allusion à l'esclavage. Au contraire, en Espagne, en Septimanie, où, après la conquête, les Maures ont été asservis en grand nombre, leur situation légale se trouve réglémentée. » M. Germondy ne nie pas qu'il y ait eu des esclaves dans la Provence. En 1250, Romée de Villeneuve ordonne que les Sarrasins et Sarrasines de ses domaines soient vendus après sa mort, et il est établi que la servitude s'est maintenue à Marseille jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle; mais c'étaient là des faits accidentels. Le nombre des Maures qui, en Provence, avaient échappé au

massacre et tombèrent en servitude était peu considérable. On voit d'autres esclaves, principalement des femmes, attachés, dans les villes, au service des grandes familles; ils provenaient de prises pratiquées par les corsaires et surtout d'achats faits par les armateurs génois, pisans et marseillais sur les côtes de Syrie et de Barbarie. On sait, en outre, que bon nombre de captives provençales étaient grecques, et, dans plusieurs documents, le terme *grega* est synonyme d'esclave. Il est constaté enfin que, sur cent esclaves, on comptait soixante-quinze femmes. « Des actes que je ne rapporterai point, dit un auteur cité par M. Germondy, conservent les traces des désordres qui se glissèrent dans les familles à l'ombre d'une institution aussi opposée aux règles de la morale que de la charité. » — « Si donc, ajoute M. Germondy, il y a eu des esclaves en Provence jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, ils étaient en petit nombre et complètement étrangers par leur origine à la population du pays. On ne peut donc dire, avec Papon et les auteurs qui l'ont suivi, qu'ils formaient une classe distincte dans la province. »

J'engage très-sincèrement M. Albert Germondy à continuer ses excellentes études sur ce pays qu'il connaît si bien. La réunion de ses dissertations en corps d'ouvrage jettera un jour curieux sur diverses époques très-intéressantes, mais fort imparfaitement connues jusqu'à ce jour, de l'histoire de Provence<sup>1</sup>.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier ici les travaux de M. Vincent Brun, ancien commissaire général de la marine, auteur de deux volumes sur les guerres maritimes en Provence, dont il avait fait hommage au Comité<sup>2</sup>. M. Brun est mort au mois de novembre 1863, et, comme tant d'autres vaillants soldats de l'esprit, il est mort en travaillant. *La Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, dont il était un des membres les plus distingués, rend dignement aujourd'hui les derniers honneurs à sa mémoire. Son dernier bulletin publie tout à la fois un épisode inédit sur l'histoire maritime de Toulon en 1713, son œuvre suprême, et une notice que lui a consacrée M. J. Sirand, commissaire de la marine en retraite.

L'épisode, relatif à un projet que quelques étrangers parais-

<sup>1</sup> Je croirais devoir, en ce cas, conseiller à M. Germondy de ne renvoyer à la fin du volume que les notes ayant un certain développement.

<sup>2</sup> *Guerres maritimes de la France. Port de Toulon. Ses armements, son administration depuis son origine jusqu'à nos jours.* 2 vol. in-8°, 1861.



saient avoir eu d'incendier le port de Toulon, est intéressant, et complétera les travaux de M. Brun sur le *Port de Toulon*.

Quant à la notice, elle fait aimer cet homme excellent, infatigable, que tous ses chefs ont honoré, regretté, et dont les estimables études historiques protégeront le nom contre l'oubli.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années. 1864-1865.

J'ai à rendre compte au Comité des *Bulletins de la Société d'études d'Avallon* pendant les deux dernières années.

Le premier de ces bulletins est principalement consacré à des travaux relatifs à l'archéologie. On y remarque pourtant, comme se rattachant à notre section, *Une causerie sur Vauban*, par M. Raudot, et une étude historique sur les *Écorcheurs dans l'Avallonnais*, par M. Ernest Petit.

On revient et on reviendra toujours avec plaisir à Vauban. Un historien dont le début a été un coup de maître, M. Camille Rousset, prépare, dit-on, un recueil des lettres de l'illustre maréchal, et, en même temps, son histoire complète d'après les documents originaux. En attendant, M. Raudot, compatriote et zélé admirateur de Vauban, éclaire certaines questions et publie d'intéressantes lettres inédites dont M. Rousset pourra faire son profit. Un des oncles maternels du grand ingénieur était un vieux soldat, d'une origine fort modeste. Son père, cadet de famille, avait épousé une femme sans fortune, et vécut dans une maison de paysan, dédaigné des siens, pour sa mésalliance. C'est là aussi que se passèrent, loin des collèges, les premières années du jeune Vauban. Heureusement, un vicaire de village cultiva son esprit, si bien doué. En fait de probité et d'honneur, nul ne fut plus chatouilleux que lui, et, toute sa vie, il garda rancune à Colbert, qui ne l'avait pas suffisamment protégé contre certaines imputations relatives à la dépense des fortifications de Brisach. Une autre fois, quelques officiers mécontents avaient reproché à des ingénieurs des gains illicites sur les journées des soldats employés aux travaux de Lille. Vauban était du nombre; il fut blessé au vif. « La fortune, écrivit-il

à Louvois, m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France, mais en récompense elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponneries qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur.»

C'est M. Rousset qui a le premier publié cette lettre; M. Raudot fait connaître le premier la suivante, adressée à un jeune officier. Je la reproduis en entier, persuadé que le Comité l'entendra avec intérêt.

«A Pignerol, le 7 novembre 1692.

«J'ay reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle j'apprens que vous estes en garnison à la citadelle de Casal, où je croy que vous commencez à vous ennuyer; il n'est pas cependant temps de le faire, bien au contraire, c'est un poste d'honneur où il faut estre ravy de se trouver présentement. Aproxchez-vous des ingénieurs le plus que vous pouvez, et, s'ils ont besoing d'inspecteur sur le travail, offrez-vous d'en servir volontairement; si vous le faites, que ce soit avec assiduité, application et longtemps; si vous réussissez et que vous fassiez bien, je le sauray par eux, et, pour lors, je me mettrai en devoir de vous ayder; si vous faites mal, ou que vous ne vous rendiez pas capable, toutes les recommandations du monde ne serviront de rien.

«J'ay appris ces jours passez qu'il y avoit cinq ou six officiers de vostre régiment qui avoient déserté comme des infâmes; ces gens-là traignent chacun une potence à leur col et n'oseront rentrer dans leur royaume, car très-sûrement ils y seroient pendus; voilà une des plus vilaines actions qui ayent jamais été faites.

«Je suis tout à vous,

«VAUBAN.»

Quelle honnêteté! quels accents! Une autre lettre publiée par M. Lavallée dans son ouvrage sur les *Frontières de la France* nous montre Vauban s'exprimant avec une singulière vigueur d'expression au sujet de bruits qui coururent avant la paix de Ryswick. Il s'agissait de la cession de Strasbourg et de Luxembourg. Croyant le sacrifice arrêté, Vauban écrivait à un de ses amis :

«Ces deux dernières places sont les premières de l'Europe; il n'y avait qu'à les garder; il est certain qu'aucune puissance n'auroit pu nous les ôter. Nous perdrons avec elles pour jamais l'occa-

sion de nous borner par le Rhin; nous n'y reviendrons plus, et la France, après s'être ruinée et avoir consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière, quand tout est fait et qu'il n'y a plus qu'à se donner un peu de patience pour sortir glorieusement d'affaires, tombe tout à coup et sans aucune nécessité; et tout ce qu'elle fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoy achever de la perdre. . . Nous faisons une paix qui déshonore le roi et la nation. Je n'ai point de termes pour expliquer une si extraordinaire conduite, et, quand j'en aurois, je me donnerois bien garde de les exposer à une telle lettre. Brûlez, s'il vous plait.»

M. Raudot fait justement observer que Vauban s'exagérait la situation et que Strasbourg ne fut pas cédé. Mais la France perdit Luxembourg et la bordure du Rhin. «A voir tout ce que le roi sacrifioit par ce traité, a dit justement le président Hénault, il étoit aisé de se douter que la mort du roi d'Espagne en étoit le motif.» Or on sait ce que nous valut la guerre de succession d'Espagne.

Une autre lettre de Vauban à un ingénieur de ses amis (c'est encore M. Raudot qui la publie) contient ce qui suit :

«Je vous enverrai copie du mémoire que j'ai fait il y a deux ans pour faciliter la levée des troupes; vous le tiendrez secret et vous me manderez votre avis sur la possibilité de le mettre en exécution. . . J'ay brûlé vos deux lettres et brûleray toutes celles que vous m'écrirez; n'en soyez nullement en peine. Je suis tout à vous de tout mon cœur.»

On aura remarqué, dans ces extraits, outre l'énergie des expressions, la recommandation répétée de brûler les lettres. Cela ne rappelle-t-il pas ce qu'on a appelé la violence et la passion du grand chroniqueur du siècle, de Saint-Simon? La même indignation, le même amour du bien public éclate parfois chez les deux écrivains par les mêmes mots, et l'on peut dire, ce semble, avec raison, qu'il y a souvent du Vauban dans Saint-Simon.

Je me reprocherais de quitter le sujet sans féliciter M. Raudot de son instructive et intéressante *causerie*. La matière est ample; il peut faire encore, dans ce sillon, bien des découvertes utiles et attachantes.

L'étude de M. Ernest Petit sur les *Écorcheurs dans l'Avallonnais* est un tableau d'histoire où les sombres couleurs ne manquent pas. C'est la faute du sujet, un des plus tristes de nos annales. M. Ernest Petit ne s'est pas borné à rechercher les faits et gestes des

brigands du xv<sup>e</sup> siècle dans les chroniques du temps; il a encore consulté avec beaucoup de soin et de profit les archives de Dijon, d'Avallon, de Lille. Un de ces brigands s'attacha plus particulièrement à la ville et aux environs d'Avallon; il s'appelait Fort-Épice. M. Ernest Petit entre dans quelques détails sur ses exploits. Six ans durant (1438-1444) l'Avallonnais fut ravagé par ces bandits, contre lesquels les États de Bourgogne étaient impuissants et dont les violences et les crimes laissèrent dans le pays un long souvenir.

Le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon* pour l'année 1865 contient divers travaux d'érudition locale que je crois devoir signaler au Comité. Tels sont :

1° Une enquête faite en 1482 sur le chef de Saint-Lazare conservé à Avallon, par M. A. de Charmasse;

2° Le pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine à Vézelay, par M. l'abbé Michel Gally;

3° Une notice sur la commune de Saint-Brancher, par M. l'abbé Henry;

4° Enfin, une lettre sur quelques pages de l'histoire du Calvinisme et de la Ligue dans les contrées formant aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. Baudouin.

Ces divers travaux comporteraient difficilement un examen particulier et détaillé; ils n'en témoignent pas moins du zèle et du dévouement à la science historique dont les membres de la Société d'Avallon n'ont cessé de donner des preuves depuis sa fondation.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE,

2<sup>e</sup> série, VI<sup>e</sup> volume, 1864.

L'examen des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* nous montre de jour en jour davantage combien devait être féconde en résultats l'idée qui créait, à côté de l'Académie de Stanislas, une compagnie savante s'occupant spécialement d'étudier l'histoire du pays, de recueillir et d'interroger tous les débris de son passé. La Lorraine, en effet, plus qu'aucune autre des anciennes provinces, semble favoriser ces investigations par la durée prolongée de son indépendance, par son étendue, par sa position entre deux grands

empires et par les tentatives de ses ducs pour agrandir un territoire qui devait cependant, à la fin, se laisser absorber par un de ses trop puissants voisins : aussi, grâce aux hommes laborieux qui ont accepté cette tâche, les volumes, les séries se succèdent sans que rien annonce l'épuisement ou même un ralentissement dans cette nouvelle voie. Le XIV<sup>e</sup> volume de la collection, le VI<sup>e</sup> de la seconde série, s'ouvre par un *Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine* de Ch. Digot, un des derniers peut-être dus à la plume de ce modeste et savant écrivain, enlevé prématurément à la science, à des collaborateurs fiers de le compter dans leurs rangs. L'idée lui en avait été suggérée par la collection de son confrère M. Bretagne, qui, avec la patience la plus persévérante, a cherché à recueillir et a réuni toutes les décorations des anciens chapitres d'hommes et de femmes, malgré l'insigne rareté de quelques-uns de ces objets, introuvables aujourd'hui. A l'imitation de certaines églises d'Allemagne, qui ne se recrutaient que dans la noblesse, la plupart des canonicats en Lorraine, dès le xv<sup>e</sup> siècle et sans doute déjà bien antérieurement, étaient réservés aux gentilshommes, et Léopold leur en avait généreusement assigné les trois quarts. Cet état de choses se maintint jusqu'à Stanislas, qui, en 1754, voulant rehausser la splendeur du premier chapitre de ses États, obtint pour les chanoines de la primatiale de Nancy l'autorisation de porter la soutane violette avec quelques attributs réservés à l'épiscopat; il y ajouta bientôt une croix pectorale dont il voulut faire les frais. Cette distinction éveilla la jalousie d'autres corps. Huit ans après, la même faveur fut accordée au chapitre de Saint-Dié, en raison de son illustration et de sa haute antiquité : en 1766, elle fut étendue à celui de Toul, pour l'indemniser du démembrement de l'évêché, dont le territoire, en grande partie, devait former les nouveaux diocèses de Nancy et de Saint-Dié. L'année suivante, Louis XVI voulut se montrer aussi libéral envers le chapitre de la cathédrale de Metz et celui de la collégiale de Saint-Maxe, à Bar. Celui de Verdun, seul, résista à la tentation, avec quelques autres d'un ordre secondaire; mais les communautés de femmes n'eurent pas la même discrétion, et il fallut accorder aux dames de Remiremont, de Poussay, d'Épinal et de Bouxières, un honneur qui avait été concédé au chapitre royal de Saint-Louis, de Metz, formé de la réunion des deux abbayes de Sainte-Marie et de Saint-Pierre-aux-Nonnains. Cet étalage de décorations mécontenta le public, et l'ostentation avec laquelle s'en pa-

raient chanoines et chanoinesses, en toute circonstance, leur attira une injonction rigoureuse de ne les porter qu'au lieu de leur résidence. La révolution survint bientôt après, et, plus radicale que le souverain, elle supprima les chapitres eux-mêmes, qui tout récemment viennent de reprendre leurs insignes, mais en les modifiant. M. Digot décrit avec la plus grande exactitude ces joyaux, dont quelques-uns se faisaient remarquer autant par leur richesse que par le fini du travail; quatre planches en couleur, d'une exécution très-soignée, due au pinceau de M. Geny, rendent plus sensible cette description. Elle est suivie d'un appendice sur l'ordre de Saint-Hubert, fondé en 1416 par le cardinal Louis de Bar, et qui, après avoir végété dans l'obscurité pendant trois siècles, s'est éteint dans les premières années de la Restauration.

La petite ville de Fenestrange, toute germanique par sa langue, ses institutions et son origine, a trouvé dans M. Louis Benoît un historien zélé, qui l'étudie successivement sous divers points de vue. Après avoir décrit précédemment son aspect pittoresque et ses monuments, il signale aujourd'hui ses *Corporations* civiles et religieuses. Parmi les premières, les plus importantes furent celles des métiers, qui formaient l'élément principal de la population et ont laissé une empreinte durable dans cette petite ville, où un grand nombre de maisons portent sculptés sur la façade les outils qui caractérisent la profession du propriétaire. Fenestrange possédait, en outre, une corporation religieuse, instituée en 1415 par plusieurs curés du voisinage et présidée par l'archiprêtre de Bouquenon. Son œuvre principale fut la fondation d'une collégiale et la construction d'une église, qui fut achevée en 1492. Mais l'introduction de la Réforme, en 1560, fit supprimer la collégiale, qui fut transférée à Donnelay jusqu'en 1682, époque où le doyen établit, en l'honneur du saint sacrement, une nouvelle confrérie, qui, après avoir traversé la Révolution, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

M. Henry, déjà connu par divers travaux sur la Champagne, et notamment sur la ville de Reims, continue à étudier cette province, mais dans ses relations avec la Lorraine, et par là il sait donner un double intérêt au tableau qu'il a tracé de *l'Intervention de Charles III dans les affaires de la Ligue en Champagne* (1552-1596).

Charles III était cousin de Mayenne et des Guises; élevé à la cour de Henri II, son mariage l'attacha étroitement à la famille de ce prince. Loué outre mesure par la plupart de ses contemporains,

Charles III réunissait, il est vrai, de rares qualités; mais ses alliances, ses intérêts, sa position, tout, jusqu'à la situation de ses États, rendait bien difficile le rôle qu'il devait jouer au milieu des grands événements qui ont marqué la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Ennemi déclaré de la Réforme, il crut devoir garder la neutralité pendant les guerres religieuses; mais cette neutralité il l'observa assez mal, toujours prêt à contrecarrer les desseins des protestants, à déjouer l'exécution de leurs plans, favorisant en secret les catholiques, les protégeant et les secourant au besoin. Le résultat ne fut pas heureux cependant; malgré son habileté et ses précautions, il ne put empêcher la Lorraine d'être traversée, pendant quatorze ans, par vingt et une armées régulières, sans compter les bandes détachées, qui toutes, à peu près, traitèrent ses États en pays conquis. Dès 1576, tout en négociant avec Henri III, qui se méfiait de lui, et non sans raison, Charles se rapprocha des chefs de la Ligue; en 1585, il devient l'associé du duc de Guise dans la régence du royaume, et en 1588, le pensionnaire de Philippe II; dès ce moment, il prend une part plus active à la lutte. Après l'assassinat de Blois, il se trouve dans une grande perplexité; n'osant approuver le meurtre ni braver ouvertement le pouvoir royal, il continue son double jeu. Longtemps il avait convoité Metz et avait espéré s'en emparer à la faveur des troubles; mais, voyant ses mesures déjouées, il s'excusa d'avoir mis des garnisons dans Toul et d'autres places, qu'il voulait seulement, disait-il, préserver du pillage et des malheurs de la guerre; et, après une trêve conclue en 1590 avec le gouverneur de Metz, il chercha à se dédommager sur la Champagne, sur laquelle il dirigea toutes ses forces. Telle est la lutte dont M. Henry trace un tableau vif et animé, au moyen des documents importants que lui fournissent sur cette époque les archives de Lorraine et de Champagne. En résumé, les efforts du duc n'amènèrent aucun résultat sérieux; lorsqu'il essaya, à la mort de Henri III, de faire valoir ses droits à la couronne de France, ses prétentions échouèrent, comme celles de l'Espagne et de la Savoie, devant l'abjuration de Henri IV et le réveil du sentiment national. Charles III s'estima heureux de signer la trêve de 1593, et se fit comprendre dans le traité de Saint-Germain et celui de Folembray, dont il publia la ratification en 1596. Pour compenser une dépense de 10 à 12 millions, des milliers de morts et les désastres de dix ans de guerre, Charles obtint seulement une indemnité de 700,000 livres, l'abandon de deux bicoques, Dun et

Stenay, la ratification de l'échange de Marsal, place de l'évêché de Metz, contre quelques petites villes de Lorraine. « Le résultat moral fut plus important, s'écrie en terminant l'auteur de ce curieux travail, ce fut le maintien et le développement de l'influence lorraine entre toutes les Puissances du second ordre, et une part glorieuse dans la confirmation de nos traditions religieuses et nationales. »

Dans une *Note sur l'origine de Dieuze*, M. Ancelon établit que cette petite ville, d'origine moderne, ne peut être ni le *Decempagi* de l'Itinéraire d'Antonin, ni la *Decima* des Diplômes de Dagobert et du roi Arnoul, de 633 et 893, pas plus que le *Dosovico* d'un *triens* exhumé en 1840 et décrit par M. Robert, ni enfin le *Duosa Curtis*, l'*eccllesia de Doza* des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. MM. de Beaulieu et Beaupré ont démontré que c'est dans Tarquimpol qu'il faut chercher l'emplacement de la ville gallo-romaine désignée sous le nom de Decempagi, et M. Ancelon signale dans un rayon de 2 à 8 kilomètres les traces des dix bourgades qui ressortissaient à Decempagi. Quant à Dieuze, bâtie sur un marécage qui n'offrit un sol résistant qu'à la suite de longs atterrissements, on ne peut faire remonter son existence au delà du XIII<sup>e</sup> siècle.

A ces recherches d'érudition succèdent des biographies d'artistes qui nous ramènent à des temps plus rapprochés. Dans le complément d'un travail de l'abbé Guillaume sur le *Vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Bonsecours, de 1631*, M. Lepage a réuni quelques détails curieux sur Siméon Drouin, sculpteur et architecte, que son talent fit remarquer parmi les artistes de la Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle; il y a ajouté le dessin original d'une fontaine jaillissante qui devait être érigée sur la place de l'hôtel de ville, à l'occasion de l'entrée solennelle de Charles IV à Nancy, le 1<sup>er</sup> mars 1626. M. Alexandre Joly a, de son côté, consacré une notice plus étendue à Paul-Louis Cyfflé, sculpteur du roi de Pologne, non moins connu par ses nombreux ouvrages que par le démêlé qu'il eut avec Guibal, sculpteur en titre de Stanislas, au sujet de la statue colossale en bronze de Louis XV, qui devait s'élever sur la place Royale, à l'occasion de la prochaine réunion de la Lorraine à la France. Cyfflé, né à Bruges en 1724, appartient à cette puissante école de Flandres qui a orné les églises de Belgique de tant de chefs-d'œuvre, et qui aujourd'hui encore a des continuateurs habiles. En quittant l'Académie, dont il était un des élèves les plus distingués, Cyfflé se rendit à Paris, mais, ne trouvant pas à percer sur ce trop grand théâtre, il se di-



rigea sur Lunéville, espérant y trouver de l'occupation dans les nombreux travaux que faisait exécuter le souverain déchu qui gouvernait la Lorraine. Il entra comme aide dans l'atelier de Guibal et vécut dans la famille de celui-ci, qui l'employa en sous-ordre jusqu'à l'époque où il se maria; ils restèrent associés cependant, lorsque éclata leur fameuse querelle au sujet de la statue dont chacun voulait être l'auteur exclusivement. Plus tard Cyflé succéda à Guibal, mais, à la mort de Stanislas, il fut réduit à tourner vers l'industrie son talent d'artiste. Ayant échoué dans ses entreprises, il retourna dans sa patrie, où les malheurs des temps achevèrent de le ruiner : il est mort en 1806, dans la commune d'Ixelles, qui forme aujourd'hui un des faubourgs de Bruxelles.

L'*Inventaire du trésor de l'église de Mattaincourt, en 1684*, par l'abbé Deblage, n'offre d'intérêt que par le nombre d'articles qu'il renfermait et les souvenirs du bienheureux Pierre Fourier, qui, après avoir réformé sa paroisse, n'apporta pas moins de soins à enrichir son église. La réputation de sainteté de cet homme pieux, ses relations avec les principaux personnages du pays, lui attirèrent de nombreux dons. Mais, parmi tous ces objets, qui méritent à peine une simple mention, un seul se distinguait par sa richesse et son élégance. C'était une verge de bedeau, en bois des îles, surmontée d'une statuette de saint Épure, patron de l'église, et ornée d'écussons, le tout en argent; grâce à la position modeste du fonctionnaire qui s'en servait, elle s'est conservée jusqu'à nos jours, ce qui a permis de joindre à la description une planche détaillée qui la complète.

L'histoire du moyen âge signale dans toutes les villes du Nord des compagnies d'archers, d'arbalétriers et enfin d'arquebusiers; ce n'est qu'au xv<sup>e</sup> siècle que des documents certains en constatent l'existence en Lorraine : on les trouvait dans presque tous les chefs-lieux de prévôtés, où elles remplaçaient la force armée, chargées simultanément d'appréhender les criminels, de les conduire au supplice, de maintenir l'ordre et la tranquillité, et de défendre les villes et châteaux où elles étaient établies. Celles de Bar et de Saint-Mihiel avaient obtenu déjà, en 1429, des statuts et des privilèges du souverain, mais on ne rencontre sur la compagnie des arquebusiers de Nancy aucune pièce antérieure à l'année 1570, où le duc Charles III leur accorda l'autorisation d'établir une butte pour le tir de l'arquebuse à mèche. Les statuts de cette corporation forment la plus grande

partie de la notice que M. Guérard lui a consacrée. Sous beaucoup de rapports, ils ne diffèrent pas notablement de ceux que l'on retrouve ailleurs; cependant la sévérité du règlement, la fréquence des amendes infligées, les peines édictées contre les tapageurs, les blasphémateurs, porteraient à penser que cette espèce de milice n'était pas toujours facile à mener, qu'elle avait besoin d'une surveillance rigoureuse et d'une discipline sévère: du reste, les amendes formaient une portion assez notable de ses revenus, c'était peut-être un motif pour les multiplier. Les membres de la confrérie, placés sous le patronage de Saint-Antoine, faisaient en outre partie de la milice bourgeoise, et reentraient dans ses rangs lorsque celle-ci prenait les armes; en 1665, le duc Charles, et de nouveau, en 1698, Léopold, à sa rentrée dans ses États, en formèrent une compagnie distincte qui marchait en tête des autres; elle subsista jusqu'en 1739, où M. de La Galaisière la supprima avec toutes les institutions de ce genre, dans la crainte qu'elles ne portassent ombrage à l'administration française, qui devait succéder à Léopold.

Nous mentionnerons une *Note sur deux sceaux inédits*, par M. Digot, uniquement parce qu'une charte de Henri I<sup>er</sup>, comte de Bar, de 1191, constatant une donation faite aux Templiers, établit le vrai sens d'une légende demeurée douteuse, où il faut lire *Militia templi Salomonis*, au lieu de *Milites templi salutis*, comme on l'avait proposé d'abord.

La découverte de quelques documents inédits, qui jusqu'à ce jour avaient échappé à ses recherches, a permis à M. l'abbé Guillaume, chapelain de la chapelle ducal, de nous donner de nouveaux détails sur la décoration de cet édifice. Ces renseignements, trop modernes pour qu'on doive en renvoyer l'examen à la section d'archéologie, établissent, d'après les termes mêmes de l'auteur, « que l'ornementation des tombeaux n'était pas terminée avant l'époque néfaste de la Révolution de 93, ce qui rendrait moins sacrilèges les actes de vandalisme qui l'ont anéantie. » A la suite venait tout naturellement la *Relation de l'enterrement de la princesse Charlotte de Lorraine*. Mory d'Elvange a laissé un récit de ce qui s'est passé à Nancy à la mort de S. A. R. Madame Anne Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont; mais Ch. de Sivry, commissaire de S. A. R. le grand-duc de Toscane pour cette cérémonie, en avait écrit aussi une relation qui resta longtemps cachée dans des papiers de famille: c'est là que l'abbé Guillaume a puisé la substance de cette nouvelle com-

munication. Enfin M. Lepage, en relevant d'anciens comptes, fixe d'une manière définitive à l'année 1457 la mort d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, que la plupart des historiens, D. Calmet entre autres, avaient placée en 1447. Cette courte et judicieuse dissertation clôt le XIV<sup>e</sup> volume; comme on le peut voir par le détail, peut-être un peu long, que nous avons donné de son contenu, il n'offre pas moins d'intérêt que ceux qui précèdent, et atteste un redoublement de zèle parmi les membres de la Société d'archéologie lorraine.

MICHELANT,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

#### RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. G. LEROY.

M. Leroy, archiviste de la ville de Melun, a adressé à M. le Ministre la copie du testament dressé, au mois de mars 1269, par Pierre du Châtelet, bourgeois de Melun. Ce personnage était riche; il distribua sa fortune à différentes maisons religieuses, dans plusieurs desquelles devaient être dites pour lui des prières, à des serviteurs et artisans, à des filles pauvres qu'il s'agissait de marier, à des établissements hospitaliers, et il réserva à un sien neveu ses conquets et la cinquième partie de ses propres, à condition qu'il ne ferait aucune opposition à l'exécution du testament.

Les actes de ce genre sont communs; quelquefois ils fournissent d'utiles renseignements pour la topographie, pour la numismatique, sur les vêtements et les étoffes, sur les usages, etc. Ici je ne trouve à noter que quelques noms d'églises et de localités, connus d'ailleurs. Il y a donc lieu seulement de proposer le dépôt de la pièce dans les archives du ministère.

M. Leroy mérite des éloges pour son zèle; il a non-seulement exécuté la copie du testament latin de Pierre du Châtelet, mais il y a joint une traduction en français et des notes topographiques. Malheureusement la lecture est souvent fautive et la traduction inexacte. Je citerai seulement quelques exemples :

« *Volo que domina debita mea et forefactas reddantur,* » pour « *volo quod omnia... et forefacta...* » — « *Et pro uno trecennali* » traduit par « un annuel » au lieu de « un office de trente messes. » — « *Fratribus predicatoris* » pour *predicatoribus*. — « *Pauperibus religioni-*

bus » traduit par « aux pauvres religieux » pour « aux pauvres maisons religieuses. » — « In solidum terre sancte » traduit par « le tout solidairement. » — « Ustensilia mea *pares* (pour *parva*) et magna. » — « De augmento *censu* » pour *census*. — « Consuevit » pour « consuevit. » — « De Aureliis » pour « Aurelianis. » — *Duobus* arpenta terre *sitas*. » — « Pro *pianciam*. » — « Et *alii* v solidos, » etc.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR DES ENVOIS DE M. LHUILLIER.

Les pièces qui ont été adressées par M. Lhuillier à M. le Ministre de l'instruction publique, et dont l'examen m'a été confié, sont au nombre de trois. Je vais les passer successivement en revue.

Je commence par la plus ancienne. C'est un mémoire sans date et sans signature, qui paraît remonter à l'an 1409 et dans lequel l'auteur réclame contre les prétentions du fermier du tonlieu et minage des ville, cité, marché et faubourgs de Meaux. Ce tonlieu appartenait, à ce qu'il paraît, à l'évêque et au vicomte, et de deux ans en deux ans l'évêque l'affermait. On voit dans le mémoire quelles étaient les obligations du fermier envers l'Hôtel-Dieu de Meaux et la maladrerie, sur quelles personnes et dans quelles circonstances le tonlieu était levé, quel était le taux des droits, etc. Il y est dit enfin que les habitants de Meaux et des villages de Nanteuil, Chambry, Congy et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux étaient exempts, sauf pendant la foire de mi-mai.

L'intérêt de ce document n'est pas assez grand pour que je vous demande autre chose, Messieurs, que d'en ordonner le dépôt aux archives.

Il en est de même d'une copie de lettres patentes de Louis XVI pour l'établissement des frères des écoles chrétiennes à Melun, en date de novembre 1775.

Dans cet acte, il est exposé que le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, a réuni, en 1772, le couvent supprimé des Ursulines de Melun à l'hôpital de Saint-Nicolas de la même ville, à la charge pour l'hôpital de consacrer, sur les biens annexés, 600 livres de rente à l'établissement de deux frères des écoles chrétiennes

apprenant à lire et instruisant dans la religion catholique les jeunes garçons pauvres de la ville; que, suivant une autorisation royale, les bâtimens et lieux claustraux des Ursulines ont été vendus par l'hôpital de Saint-Nicolas aux supérieurs, assistants et frères de l'Institut des écoles chrétiennes de Paris, et que l'exécution de ladite vente a été consentie par délibération des maire et échevins de Melun, du 23 décembre 1774. En conséquence, le roi ratifie la susdite vente et l'établissement, à Melun, d'une école où l'instruction sera donnée aux enfants pauvres du sexe mâle par les frères des écoles chrétiennes, auxquels il sera payé chaque année une somme de 600 livres par l'hôpital de Saint-Nicolas.

La troisième pièce est précédée d'une notice rédigée par M. Lhuillier sur un manuscrit de la ville de Melun dans lequel M. Camus de Pontcarré, prévôt des marchands de Paris de 1758 à 1764, a raconté *les principaux événements qui ont occasionné des réjouissances et des cérémonies pendant le temps de son exercice*. M. Lhuillier nous apprend que, outre le récit de l'élection et de l'installation de l'auteur à l'hôtel de ville, on y trouve des renseignements sur la naissance, les maladies, la mort des personnages royaux, sur les fêtes célébrées à l'occasion des victoires remportées par les Français en Amérique, en Hollande, etc.

A la notice dont je viens de rendre compte est joint un extrait du journal de M. de Pontcarré, relatif à la naissance d'une fille de la Dauphine (23 mai 1764); M. Lhuillier annonce qu'il se met à la disposition du Comité pour faire d'autres copies dans le manuscrit de Melun, si elles étaient jugées utiles. J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de remercier M. Lhuillier de ses communications. Quant à la bonne volonté qu'il témoigne pour l'exécution de copies, je pense que cette bonne volonté pourrait être avec avantage reportée à l'administration de la ville de Paris. Vous savez que le bureau historique fondé à l'hôtel de ville vient de recevoir une grande extension, et la connaissance du manuscrit que signale M. Lhuillier sera certainement très-agréable, si elles ne l'ont point encore, aux personnes que M. le Préfet de la Seine a chargées de rechercher ce qui se rapporte à l'histoire de la municipalité parisienne.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

*RAPPORT SUR UN ENVOI DE DOCUMENTS CONCERNANT LOUIS BONAPARTE,  
gouverneur de Montoux, en 1592.*

Communication de M. Chauvet.

Dans son Rapport de 1863 sur les travaux de l'année, M. Victor Foucher a mentionné, au paragraphe 18, la communication d'un document établissant qu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle un Louis Bonaparte commandait pour le fait de la guerre à Montoux, petite ville du Comtat, où Clément V avait fait construire un château dont il reste une tour.

Depuis lors, M. Chauvet a recueilli, relativement à ce capitaine Bonaparte, de nouveaux documents, chez un notaire, aux archives communales et dans le cabinet d'un particulier.

Ces documents sont :

1° Trois extraits des comptes de recettes et dépenses du trésorier de la ville, des 8, 27 mai et 29 juin 1592;

2° Un arrêté de nomination du capitaine Bonaparte comme gouverneur militaire de la cité par Domenico Grimaldi, archevêque et capitaine général de la ville et comtat d'Avignon; acte en italien, daté du 25 mars 1592;

3° Une quittance délivrée devant notaire par le sieur Loys Bonaparte, attestée par deux officiers et établissant qu'il a reçu la somme de 3 florins et 10 sous, et pour chacun des soldats la somme de 18 sous, pour son *fastigaige* des dix-huit jours qui ont précédé la Noël de 1592 (l'acte est en français);

4° Une quittance analogue du 25 mai 1592, qui est celle dont M. Foucher a donné copie dans une note au bas de son rapport de 1863;

5° Autre quittance du 29 juin, reçue également par le notaire Alphan.

Ces pièces ont été copiées convenablement; leur authenticité est incontestable; leur importance est égale à celle des titres analogues qui ont été précédemment rapportés, et parmi lesquels je rappellerai un dossier transmis par M. Levot de Brest, d'où il résulterait, dit M. Foucher, « qu'une branche de cette famille, déjà illustre, s'étoit établie en Bretagne et avoit un fief appelé *de Bounpart*. » Le dossier en question porte ces mots : « Généalogie de la famille de Bounpart, » suivis de cette note : « Voir pour la branche des Bounpart, autrement dit des Bonaparte, habitée en Italie, le dossier B. »

Qui a écrit cette note et à quelle époque a-t-elle été tracée? La constatation serait d'un grand prix, car le *dossier B* où elle renvoie n'a pas été retrouvé; dès lors, le renseignement ainsi présenté n'a guère de valeur.

M. Chauvet, qui a envoyé copie des documents inédits de Montoux, fait peser sur le rapport de notre ancien collègue de si fortes accusations d'inexactitude que je m'attendais à des méprises tout à fait compromettantes; mais non : M. Foucher a attribué la fondation du château à Clément V, qui, d'après M. Chauvet, n'aurait fait que l'occuper, ce même château ayant été, dès l'an 1236, soumis au comte Raymond VII par Barral des Baux, et bâti bien auparavant par les comtes de Toulouse.

Aussi, pour éviter de si graves mécomptes, M. Chauvet, plus scandalisé dans l'arrondissement de Carpentras qu'on ne le serait à Paris pour une faute si légère, a-t-il livré tous les documents, en conservant fidèlement les variantes de l'orthographe.

Je me piquerai envers lui d'une fidélité non moins exemplaire en transcrivant sa phrase : « La Revue *des distributions des récompenses* aux Sociétés savantes ayant donné un document accompagné de notes inexactes, afin d'éviter de pareilles erreurs, je me suis décidé de transcrire fidèlement, etc... »

M. Chauvet a le droit de se montrer sévère. Il serait, je pense, moins rigoureux envers M. Achard, archiviste de Vaucluse, qui avait probablement lu et copié ces titres lorsque M. Chauvet les a découverts en 1859. . . .

Évidemment, la communication doit être prise en considération, et ces pièces peuvent figurer parmi les documents publiés par le Comité, mais non *dans les Archives de Sa Majesté*, comme le propose M. Chauvet, qui transmet une copie illustrée d'aigles éployés planant sur des parafes, parmi des lauriers, des pensées en fleurs et des croix de la Légion d'honneur qui ne demanderaient qu'à fleurir.

Toutefois il ne faudrait pas s'exagérer la portée de ces éléments généalogiques. J'ai été un peu surpris de ne trouver à cet égard aucune réflexion restrictive, ni dans M. Chauvet, bien entendu, ni même sous la plume de notre ancien collègue, soit par rapport à ce capitaine Bonaparte, qu'il appelle un membre *de la branche napolitaine* (pourquoi, et sur quel fondement?), soit au sujet de ces Bounpart de Bretagne, dont on ignore la souche et qui deviennent tout



à coup *branche d'une famille déjà illustre*. Comment concilier l'illustration avec l'obscurité?

Ce signor Bonaparte, commandant de place à Monteux en 1592, était un simple capitaine; il est qualifié *Italien*, rien de plus; on ne sait rien de sa provenance, ni de sa lignée. Sur quelle preuve le rattacher à la maison que notre défunt collègue appelle *l'Auguste famille du souverain!* Jusqu'ici un seul point me semble rigoureusement démontré : c'est qu'un bourg un peu perché que l'on découvre à gauche en allant de Pise à Florence, bourg situé entre Pontedera et Empoli et qui se nomme *Samminiato al Tedesco*, fut le berceau de la famille que la Providence réservait à de si hautes destinées. Je me rappelle fort bien ce mamelon, avec deux ou trois tours tronquées et un amas de lourdes maisons à toits raplatés, pelotonnées sur la pente autour de leur clocher. C'est là qu'en 1799 le vainqueur d'Italie, curieux de vérifier en passant une tradition de famille, monta chez le chanoine Bonaparte, qui reconnut avec un orgueil étonné la lignée de ses ancêtres dans la gloire de cet arrière-neveu.

Que des *Bounpart* ayant donjon parmi les landes des Côtes-du-Nord aient pu descendre ou non d'une souche italienne, ce n'est là qu'une assertion risquée à une époque mal déterminée : *Bonaparte* et *Bounpart* ne sont point des identités, et on n'apparie pas les noms propres avec des étymologies. Admettons même la dualité de forme dans un même nom, s'ensuit-il que tout baron du nom de Bonaparte soit un ancêtre de la dynastie napoléonienne?

Le même doute, la même réserve sont applicables au capitaine Bonaparte qui commanda jadis dans le comtat Venaissin une des garnisons du pape.

Les documents de cette nature doivent être mis en lumière à raison des probabilités qui les recommandent et des grands noms qu'ils mettent en jeu; il est bon de grouper ces indications, dans l'espoir de dégager un jour une inconnue lumineuse; mais, dans les travaux d'un Comité dévoué aux recherches de l'érudition et de la vérité historique, il paraîtra sage de ne pas perdre de vue l'esprit d'examen sans lequel on multiplierait trop aisément, aux dépens de la saine critique, les découvertes admirables.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

## DOCUMENTS.

*LETTRES PATENTES DU ROI LOUIS X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, c'est-à-dire des provinces de Poitou, Tourraine, Anjou, Maine, Saintonge et Angoumois*<sup>1</sup>.

Communication de M. P. Marchegay, correspondant.

Reconnaissant des bons et loyaux services qu'ils ont rendus à son père et à lui, sans en avoir exigé la même récompense qu'il a été contraint d'accorder aux autres contrées et pays du royaume, le roi, à l'humble requête de sesdits sujets, ordonne et leur assure l'abolition des abus et nouvelles charges imposés par ses officiers, le retour à l'état dans lequel leurs provinces étaient au temps de son bis-aïeul saint Louis, et l'exécution des ordonnances et établissements de son aïeul Philippe le Hardi.

Lors, par la grace de Dieu, rois de France et de Navarre.

Nous faisons asavoir a touz presentz et avenir que comme les gens des basses marches, c'est asavoir de Poitou, de Toreine, d'Angeou et dou Maine, de Xaintonge et d'Angomais, nous aient mostré en complaignant que plusieurs griés et novelletez non deues leur ont esté faiz ou temps passé, leur bonnes costumes anciennes, leur franchises et leur usages corrompuz et despointez en plusieurs manieres; requeranz que ces choses nous vosissions ramener a l'estat ancien dou temps monseigneur saint Loys, nostre besaieul, et faire garder les ordenances et establemenez de nostre chier seigneur et pere, que Diex absoille, et pour les griés que noz officiaus qui ont esté pour le temps ont faiz èsdite contrées, nous envoiessons prodes hommes a les corriger et adrecier; et comme il aient servi nostre chier seigneur et pere desusdit et nous a leur poair, et ou temps que les autres contrées et pays de nostre reaume nous ont requis et pressiez, ne nous aient voulu pressier ne chargier, ne encores ne voillent fors en tant comme nostre grace se voudra estendre, Nous les declaracions et les graces que nous avons faites aus autres pays, qui en general ou especial senz contrariété des uns aus autres leur porroient touchier, en celle mesme maniere leur vosissions faire et otroier.

Nous adecertes, reconnoissanz les services desusdiz, leur bones volentez et obéissances, oyes les requestes desusdites, leur avons otroié et otroions que dès orendroit toutes les novelletez et seurprises qui leur ont esté faites

<sup>1</sup> Voir rapport de M. A. de Barthélemy, du 3 juillet 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 292.

dou temps nostre chier seigneur et pere ou dou nostre, nous rapelons; et volons que les costumes, les franchises et les usages soient ramenez et gardez a l'ancien temps desusdit, et que par bones genz, les quiex nous envoierons ès dites parties, les griés desusdiz soient adreciez et corrigiez, et que il usent et joyssent de toutes les declaracions et graces faites par nous aus autres pays en la maniere qu'il le nous ont requis ci desus, en tant comme a nous appartient en noz domaines, sauf a noz barons desdites contrées leur droit ès leur domaines. Aus quiex, et a chascun de eux, nous donnons en mandement par ces presentes lettres que il facent et acomplissent les choses desusdites, si comme a chascun apartendra en sa terre; ou se il en estoient defaillant ou negligent, nous prometons a les y contraindre si comme raison et justice le requerra.

Et que ce soit ferme et estable ou temps avenir, nous avons fait seeller ces lettres de nostre sèel, faites a Tornai, en l'an de grace mil trois cenx et quinze, ou mois de septembre.

*Sur le repli* : Per Vos,

Joy.

Chartrier de Thouars, magnifique original en parchemin, ayant un grand sceau assez bien conservé, en cire verte sur fils de soie rouge et verte.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY,

---

*FORMULE DU SERMENT EXIGÉ DES JUIFS chaque fois qu'ils étaient appelés à déposer contre un chrétien habitant d'Arles*<sup>1</sup>.

Communication de M. Jacquemin, correspondant.

DE SACRAMENTO JUDÆORUM.

Item statuimus quod si judæus causam habeat cum christiano vel contra christianum, vel etiam testimonium ferat contra christianum, teneatur jurare sub hac forma :

Juras tu per Deum patrem Adonai?

Responde, Juro!

Juras tu per Deum omnipotentem qui dixit, Ego sum qui sum?

Responde, Juro!

Juras tu per Deum omnipotentem Sabbahoth?

Responde, Juro!

Juras tu per Deum Eloy?

Responde, Juro!

<sup>1</sup> Voir rapport de M. A. de Barthélemy, du 3 juillet 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 292.

Juras tu per Deum qui apparuit Moysi in Rubro?

Responde, Juro!

Juras tu per decem nomina Dei et mandata et per hec nomina sexcenta Dei?

Responde, Juro!

Juras tu per totam istam legem quam Deus docuit Moysen famulum suum?

Responde, Juro!

Si tu culpabilis es de hac re et nomina Dei et legem ejus perjuras, mittat Deus super te turbam et febrem cotidianam et tertianam et quartanam, et mittat Deus super te defectum oculorum tuorum et angustiam anime tue.

Respondet judæus *Amen*.

Lucrum tuum comedant inimici tui, et mittat Deus super te iram suam, et deficias ante inimicos tuos, et habeant super te inimici tui potestatem, et fugias, nemine te sequente.

Respondet *Amen*.

Si perjuras Dei sacramenta, frangat Deus vires tuas, et potentiam tuam; ponat Deus devastationem in domo tuo, et mittat Deus super te bestias feroces, et ponat te Deus inter inimicos tuos.

Respondet *Amen*.

Adducat super te Deus gladium vindicantem et adducat super te pestilentiam, et tollat a te omnem sustentationem panis, et comedas et non satieris.

Respondet *Amen*.

Si te perjuras de hoc sacramento, comedas carnem filiorum tuorum (destruat Deus cadaver tuum, et super corpora infantium tuorum adducat Deus mortalitatem pessimam). *Toute cette portion de phrase a été omise dans le Livre noir.*

Respondet *Amen*.

Donet Deus domum tuam in deserto, et destituat te Deus et deleat te de terra viventium, et inimici tui habitent in domo tua; et dispergat te Deus super terram, et nemo recipiat te.

Respondet *Amen*.

Sequatur te gladius mortalitatis, et mittat Deus molestiam et terrorem in corde tuo, ut fugias ad modum foliorum arborum, ac si gladius insequeretur te.

Respondet *Amen*.

Sis dispersus inter gentes, et moriaris in terra inimicorum tuorum, ut sic absorbeat terra, sicut absorbit Datan et Abiron et etiam deglutivit.

Respondet *Amen*.

Et sic lepra apprehendat te, sicut apprehendit Naaman Syrum.

Respondet *Amen*.

Et si tu de hoc sacramento te perjuras, declinet Deus cor tuum iniquum et pessimum, ut veniant super caput tuum omnia peccata tua et parentum

tuorum et omnes maledictiones que in volumine legis Moysi et prophetarum scripte sunt.

Respondet *Amen, Amen, Amen.*

*Fiat, Fiat, Fiat.*

Archives de l'Hôtel de Ville, *Livre noir*, statuts de la cité.

Pour copie conforme :

JACQUEMIN.

**INFORMATION ET SENTENCE POUR LA CHAPELLE DE SAINT-BARTHÉLEMY, au sujet de la cohabitation des seigneurs chapelains vivant en commun, avec des brefs du S. P. Léon X, des 11 avril et 21 juillet 1519<sup>1</sup>.**

Communication de M. l'abbé Tisserand, correspondant, à Nice.

Universis et singulis præsentibus has litteras sive præsens publicum instrumentum inspecturis Nos *Petrus Caroli*, canonicus Niciensis iudex et commissarius ac executor universalis ad infrascripta auctoritate apostolica specialiter deputatus, notum facimus et manifestum quod anno Nativitatis Domini millesimo quingentesimo decimo nono, indictione septima cum eodem anno sumpta et die vigesima prima mensis julii Pontificatus SS<sup>mi</sup> in Xp<sup>o</sup> Patris et D. N. D. Leonis divina providentia P. P. X. anno septimo Niciæ in domibus claustralibus ecclesiæ cathedralis Niciensis, videlicet in camera nostræ habitationis et coram nobis ibidem super quodam scamno fusteo quem locum pro ideo tribunali quoad hunc actum peragendum nobis elegimus pro tribunali sedentes, comparuerunt venerabiles viri D. Bartholomeus Caroli, D. Bartholomeus Caissy, D. Franciscus Galleani et D. Bernardinus Busqueti, cappellani cappellæ S. Bartholomei infra dictam ecclesiam cathedralem Niciæ fundatæ, et tam nominibus eorum propriis quam aliorum cappellanorum dictæ cappellæ, et nobis Petro Carolo iudici commissario et executori præfato præsentaverunt quoddam Breve apostolicum clausum et sigillatum sub annulo Piscatoris nobis directum prout a dorso illius apparet ejusquidem Brevis apostolici tenor sequitur et est talis, et a primo a tergo ipsarum litterarum superscriptum reperitur : Dilecto Filio Petro Carolo canonico Niciensi, infra vero ipsas litteras in margine superiori scriptum est majoribus litteris quam aliæ litteræ dictarum litterarum sive Brevis apostolici LEO P. P. X. et inde subsequitur tenor litterarum sive Brevis apostolici talis est :

*Dilecto filio* salutem et apostolicam benedictionem exhibita nobis nuper pro parte delictorum filiorum modernorum perpetuorum cappellanorum

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Huillard-Breholles, du 6 novembre 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 423.

ad altare capellam nuncupatam S. Bartholomei sitam in ecclesia Niciensi petitio continebat quod alias bonæ memoriæ Bartholomeus olim episcopus Niciensis tunc inhumanis agens sex perpetuas cappellanas ad dictum altare fundavit ac de bonis suis dotavit pro tempore ad ipsum altare et inter alia statuit quod præsentatio personarum idonearum ad ipsas cappellanas dum pro tempore vacarent ad cappellanos spectaret quodque cappellani pro tempore ad ipsum altare in domo quam proprio usu et habitatione ipse Bart<sup>us</sup> episcopus construi fecit residentiam facerent et insimul in eadem vescerentur nec extra eandem domum dormirent seu comederent nisi ex legitima et necessaria causa ac unum eorum pro eorum consortio ac duos clericos qui eisdem cappellanis deservirent et coram eis durante eorum prandio de historia pro tempore occurrenti legere alternative deberent et nullum nisi ex civitate Niciensi oriundum ad aliquam ex dictis cappellaniis præsentarent, et contra hanc gratiam seu dispensationem a Sede apostolica nullatenus impetrarent statuit ac ipsi cappellani præmissa observare jurarent prout in instrumentis publicis ac in litteris apostolicis superstatutis hujusmodi confirmatione confectis plenius dicitur contineri. Cum autem sicuti eadem petitio subjungebat redditus cappellaniarum dictarum sint in civitate prædicta propterea et ab occurrentibus contentionibus verborum quæ ex refectione et communione similibus oriri solent pro parte dictorum cappellanorum nobis fuit humiliter supplicatum ut eis quatenus ipsi et pro tempore ad dictum altare capellam extra dictam domum in eorum propriis domibus vel infra ipsam domum in suis cameris soli solum cum quibus ipsis bene visum fuerit honestis tamen et bonis personis visis et concedere necnon occurrentibus vacationibus alicujus ex dictis cappellanis ad illam vacantibus oriundum de dicta civitate sufficientem tamen et idoneum præsentare possint et valeant ac ad observationem statutorum predictorum per quempiam compelli seu constringi non possint concedere aliter in præmissis opportune providere de begnitate apostolica dignaremur. Nos igitur de præmissis certam notitiam non habentes hujusmodi supplicationibus inclinati discretioni tuæ per præsentem committimus et mandamus quatenus per te ipsum facias in præmissis prout tibi visum fuerit expedire non obstantibus præmissis ac constitutionibus et ordinationibus apostolicis necnon fundatione dictarum cappellaniarum ceterisque contrariis quibuscumque. *Dat. Romæ* apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die undecima Aprilis mellesimo quingentesimo nono, Pontificatus nostri anno septimo; subscriptio vero ipsius Brevis talis est. — P. Blondus a tergo vero marginis inferioris est et alia talis subscriptio Jo. de Bartholomeus exjusserunt illud idem Breve per nos aperiri et ad executionem illius procedi exhibendo nobis statuta dictæ capellæ et fundationem ejusdem pro mentis nostræ uberiori instructione homine ex adverso comparente. Et nos Petrus Carolus canonicus judex et executor præfatus præmissis auditis recepto dicto Breve apostolico cum quo decuit honore et reverentia capite discooperto paratos nos obtulimus apostolicis

semper obedire mandatis. Ordinantes dictum Breve apostolicum ut supra nobis præsentatum aperiri prout illud ibidem aperuimus in præsentia testium et notarii subscriptorum, et facta apertione illiusque toto inspecto tenore illud sanum et integrum non vitiatum nec cancellatum nec in aliqua sui parte suspectum sed omni prorsus vitio et suspitione carens prout repertum extitit et ejus prima facie apparebat esse declaramus. Ordinando pro animi nostri informatione et causa hujusmodi instructione de et super contentis in dicto Brevi apostolico informationes sunt ut inde sanctius nobis commissis providere possimus, et ad audiendum nostram ordinationem, declarationem, sententiam et provisionem, diem hanc proximam ipsis D. D. cappellanis pro termino assignamus. Datum et actum Nicie ubi supra. Anno, indictione, die et Pontificatus quibus supra præsentibus ibidem venerabilibus viris D. Mathæo Currandi et D. Celestino Maurelli presbyteris secularibus dicte civitatis Nicie testibus ad præmissa vocatis et rogatis.

*1<sup>a</sup> Informatio.* — Sequuntur informationes sumptæ in hujusmodi causa et prima informatio sumpta a venerabili D. Mathæo Currandi presbytero seculari dicte civitatis Nicie talis est. Anno, indictione, die, mense et Pontificatus quibus supra Nicie ubi supra et coram nobis Petro Carolo canonico iudice et executore præfato personaliter constitutus R<sup>mo</sup> vir D. Mathæus Currandi presbyter Niciensis testis pro informatione animi nostri assumptus qui mandato nostro tactis per eum corporaliter scripturis ad sancta Dei Evangelia juravit dicere, deponere et testificari illam meram, puram et summam quam in hujusmodi causa sciverit veritatem semotis pro se pretio et quolibet alio illicito et inhonesto et dicto suo juramento interrogatus super contentis in dicto Brevi apostolico superius inserto eodem sibi prius lecto et ut dixit intelligi data dixit et respondit verum esse quod bonæ memoriæ R<sup>mo</sup> D. Bartholemeus Chueti olim episcopus Niciensis in humanis agens fundavit dictam cappellaniam ad altare sancti Bartholemei in ecclesia cathedrali Niciensi ejusque sex cappellanos prout in dicto Brevi apostolico continetur et quod redditus, seu servitia ejusdem cappellæ sunt in præsentis civitate Niciensi et territorio ejusdem et attentato quod communitas Nicie sustinet onus dictorum servitiorum videtur sibi quod esset bonum, justumque et sanctum quod cappellani ipsius cappellæ adveniente tempore vacationis alicujus ipsorum possint eligere et præsentare unum qui esset oriundus de Nicia cum ex ipsa civitate procedant fructus et servitia ejusdem cappellæ, et si cappellani ejusdem cappellæ viverent separatim dum tamen fuerit statutum quod ille qui deficeret in divinis horis notaretur et convenientius viverent et melius deservirent in divinis dicte cappellæ metu dicte pænæ. Interrogatus quomodo et qualiter scit ea quæ supra dixit, respondit, quia ipse loquens vidit D. D. canonicos Nicienses alias viventes conventualiter et dum sic viverent ecclesie Niciensi male deserviebant in divinis, quia non notabantur aliqua pæna, et postquam fuerint dispensati ad vivendum separatim prout nunc

vivant melius deservitum extitit dictæ ecclesiæ Niciensi et quia fecerint certum statutum quod si quis deficeret in divinis horis notaretur certa pœna et metu ipsius pœnæ statutarie melius deservitur ipsi ecclesiæ et etiam nunc convenientius vivunt eo quia dum vivebant simul conventualiter sæpe habebant interesse *dum erant in mensa jurgia, rixas et verborum contentiones propter cibaria et potationem eorum*, et nunc sunt in bona pace et concordia, et de fundatione dictæ capellæ et servitiis prædictis est notorium in dicta civitate Nicie, alia dixit nescire.

11<sup>a</sup> *Informatio*. — Informatio sumpta a D. Matheo Laugeri canonico et sacrista eccl. Niciensis talis est. . . . Anno. . . . (Même préambule que plus haut.) Interrogatus. . . . respondit quia D. D. canonici Nicienses soliti erant vivere in communi conventualiter et postea a pluribus annis citra fuerunt dispensati ad vivendum separatim et statuta certa pœna contra eos qui non intererunt in divinis horis et post ipsam dispensationem ipsi D. D. canonici convenientius vixerunt et melius fuit deservitum dictæ eccl. Niciensi metu dictæ pœnæ statutarie quam esset per antea quia dum ipsi D. D. canonici vivebant simul et *conventualiter erant amici interessentes in mensa non curabant de divinis horis quia etiamsi non intervenerant non incurrebant aliquam pœnam* et sic male deserviebatur ipsi ecclesiæ et vidit quod ipsi D. D. cappellani sæpissime *habebant rixas inter se in mensa et verborum contentiones propter commestionem et potationem et etiam vidit quod D. Joannes Andrea tunc prior claustralis dictæ ecclesiæ quodam die simul volebat percutire D. Marcum Astinc tunc canonicum Niciensem cum uno gladio et trusit seu impressit manum suam super eum* et de fundatione dictæ cappellanie et servitiis prædictis dixit esse notarium in præsentī civitate Nicie et alia dixit nescire.

111<sup>a</sup> *Informatio*. — Informatio sumpta a D. Joanne Canestrerii. . . . presbytero Niciensi. . . . (Même témoignage et dans les mêmes termes). . . . Dicens ulterius quod si ipsi D. D. cappellani viverent separatim quod convenientius et magis pacifice viverent quam vivendo in communi, et dum tamen fieret statutum inter eos quod illi qui non interessent in divinis horis quod poncuarentur et incurrerent certam pœnam prout D. D. canonici Nicienses quod melius deserviretur ipsi cappellanis in divinis quam nunc deservitur. Interrogatus quomodo et qualiter scit respondit quia ipse loquens fuit canonicus Niciensis et vidit quod D. D. canonici Nicienses vivebant in communi et conventualiter et dum sic in communi viverent in mensa habebant ipsi D. D. canonici sæpissime rixas et verborum contentiones et tunc male deserviebatur dictæ ecclesiæ in divinis quia deficientes in divinis horis non incurrebant aliquam pœnam, et post dispensationem obtentam per ipsos D. D. tunc canonicos de vivendo separatim, ipsi D. D. canonici vixerunt quietius et melius fuit deservitum dictæ ecclesiæ Niciensi in divinis eo quia fecerunt statutum contra eos qui non interessent in divinis horis ut



notarentur certa pœna in quibuscumque horis, de fundatione dictæ cappellanïe videlicet qui illam fundavit cum servitiis et statutis prout supra dixit esse notorium in præsentè civ. Niciæ, et amplius non fuit interrogatus.

*iv<sup>a</sup> Informatio* — sumpta a D. Bartholomeo Roque cappellano Niciensi talis est. . . . Indictione. . . . (Même preambule que plus haut). . . . Interrogatus. . . . Respondit quia vidit alias D. D. canonicos Nicienses viventes conventualiter in communi et tunc temporis oriebantur inter ipsos D. D. canonicos quamplures rixæ, et discordiæ occasione victus et habebant multas rixas tam in mensa, in capitulo, quam extra, et tunc mali deserviebatur eccl. Niciensis in divinis, et inde post dispensationem per ipsos D. D. canonicos obtentam de vivendo separatim, ipsi D. D. canonici melius vixerunt et melius deservitum fuit dictæ eccl. Niciensi quam antea. . . . (La fin comme plus haut.)

*v<sup>a</sup> Informatio.* — Informatio sumpta a D. Petro Segoini canonico Niciensi talis est. . . . Indictione (comme plus haut). . . . Interrogatus quomodo et qualiter scit quod quietius viverent et melius dictæ cappellanïe deserviretur respondit quia ipse loquens est canonicus eccl. Niciensis et vidit alias D. D. canonicos vivere in communi conventualiter et dum sic viverent vidit quod inter dictos D. D. canonicos multoties oriebantur lites et rixæ et discordiæ tam in capitulo quam in mensa et etiam extra, occasione victus et cibariæ et tunc male deserviebatur dictæ eccl. in divinis et quia non erat statuta aliqua pœna contra eos qui non erant in divinis horis et post dispensationem obtentam de vivendo separatim quietius et magis pacifice vixerunt dicti D. D. canonici et metu pœnæ statutarïe quam inde statuerunt fuit melius deservitum dictæ eccl. in divinis, et amplius non fuit interrogatus.

*vi<sup>a</sup> Informatio.* — Informatio sumpta a D. Ludovico Lausy presbytero Niciensi seculari talis est. . . . Indictione (ut supra). Interrogatus quomodo et qualiter scit ea quæ supra dixit respondit quia ipse testis loquens fuit unus ex cappellanis dictæ cappellæ et præmissa vidit prout supra dixit et propter eorum refectionem sex ipsi cappellani dictæ cappellæ habuerunt verba ad invicem et multoties veniebant *ad rixas et ad arma et nisi fuisset resistentia aliorum interessentium* deventum fuisset ad verbera, et etiam vidit D. D. canonicos Nicienses alias viventes in communi et dum vivebant in communi habebant plures verbales inter se et male dum deserviebatur dictæ eccl. Niciensi in divinis. . . . et inde postquam fuerunt dispensati ad vivendum separatim quietius vixerunt et melius deservitum fuit ecclesiæ prædictæ et quia fecerunt certum statutum contra eos qui non intervenirent in divinis horis et notarentur certa pœna, et si ipsi D. D. cappellani ita faciunt

credit quod etiam quietius viverent et melius deserviretur ipsi cappellæ in divinis, et evitarentur quam plurimæ rixæ et verborum contentiones, et amplius non fuit interrogatus.

Sucessive vero anno, indictione, et Pontificatus præmissis et dicta die lunæ quarta mensis Julii assignationis supra factæ vigore Nicie ubi supra, coram nobis Petro Carolo canonico iudice et commissario et executore præfato ubi supra judicialiter sedens comparuerunt præfati D. D. B. Caroli, B. Caysi, Fr. Galleani, et B. Busquete nominibus eorum propriis et aliorum de dicta cappella præsentibus ad executionem dicti Brevis apostolici et concessionibus in eo per nos procedi juxta traditam seu directam illam a sancta Sede apostolica nobis formam.

Nos Petrus Carolus iudex et executor præfatus attendendo requisitionem hujusmodi fore justum et rationi consonans, volentesque mandatum apostolicum supra dictum nobis in hac parte directum reverenter exequi ut tenemur. Idcirco auctoritate apostolica qua fungimur in hac parte consideratis diligenter circumstantiis universis quæ circa veritatem eorum quæ pro parte dictorum cappellanorum fuerunt exposita et supplicata erant consideranda ac visis statutis cappellæ et foundationis nobis ex parte per ipsos cappellanos præsentatis, quia dure et evidenter nobis constat et constitit tam experientia cum domus nostræ habitationis sit vicina et quasi contigua domui habitationi domini cappellanorum et cum eis quotidie converseremur, quam etiam per informationes a pluribus personis fide dignis habitas et eorum juramento per nos receptas et in scriptis manu notarii subscripti redactas superius insertas exposita et supplicata parte ipsorum cappellanorum fore et esse vere ac tendentia ad divini cultus augmentationem et ipsorum cappellanorum vivendi modum quietiorem et præter supplicata nonnulla de novo occurrere quæ ipsos cappellanos ab observatione statutorum de quibus in præmissis litteris apostolicis fit mentio excusare et eximere habet, cum *communio pariat discordiam*, præsertim in hac communione cappellæ antedictæ ubi inter cappellanos simul viventes *nullus illorum est superior*, sed omnes sunt *æquales* et non est cui præstare possint *obedientiam in mensa* ut fit in aliis collegiis ac monasteriis propter quod necesse est sæpissime ut *deveniatur ad jurgia et verborum contentiones* quæ omnino cessare debent inter viros maxime ecclesiasticos quorum semper interest pacem collere et discordias quantum in eis vitare dicente Xp<sup>o</sup> ad suos Apostolos: *Pacem meam do vobis*, quoniam etiamsi dicti cappellani separatim vivant et defecerint in cappellæ officio *punctabuntur eorum defectus*, nec tantum recipiant absentes quantum erunt præsentibus in divinis quod erit in divinis cultus evidens et manifestum augmentum quodque hactenus in dicta cappella non fuit observatum nec observari solet in collegiis et monasteriis ubi simul vivitur, *fuitque noviter constitutum quodam fortalitem* in præsentibus civitate Nicie per illustrissimum D. N. D. Sabaudie et Pedemontis quod circuit et claudit ecclesiam cathedralem infra quam dicta cappella fundata est et

ad cuius fortalitii custodiam quam plures armigeri seu soldati breviter deputabuntur ut fama et ipsius fortalitii ad cuius ejusdem inspectionem indicant manifeste ad quod cappellani prædicti erant constricti communionem et simultaneam refectionem prædictas deserere et extra domum dictæ cappellæ in loco sic tuto dormitionem sumere et continuam habitationem facere ceterisque aliis bonis respectibus et causis ad id animum nostrum moventibus habitoque consilio peritorum cum eisdem cappellanis quod ipsi et pro tempore ad dictum altare sive cappellani extra dictam domum in eorum propriis domibus vel infra ipsam domum in suis propriis cameris soli seu cum quibus eis bene visum fuerit honestis tamen et probis personis vesci et comedere ac vacante loco in dicto altari seu cappella per obitum unius ex dictis cappellanis reliqui unum qui sit oriundus de præsentis civitate Niciæ ad ipsum locum eligere et præsentare libere et licite possint et valeant nec ad insimul comedendum per quempiam compelli seu constringi possint statutis in præmissis litteris apostolicis contentis et aliis quibuscumque non obstantibus tenore præsertim auctoritate apostolica qua fungimur in hac parte misericorditer in Domino dispensamus. Ita tamen quod cappellani præfati servitio cappellæ intenti si existant et qui interesse desiderint ipsius cappellæ officio in civitate præsentis fuerunt in qualibet officii hora in qua defecerint punctualiter in decima præditum quantitatem quod ad eorundem cappellanorum conscientias et iudicium ac ordinationem eorundem ducimus remittendo et remittimus per præsentem nostram in hac parte conscientiam exonerantes et suas onerantes pœnas quascumque si quas incurrere formidarent in futurum ob non observantiam statutorum de quibus in præmissis litteris fit mentio eadem apostolica auctoritate tollentes, cassantes et revocantes inhibentes quibuscumque ecclesiasticis et secularibus quavis dignitate fulgentibus et dictos cappellanos in his in quibus per nos occasione præmissorum cum eis extitit dispensatum in aliquo molestare seu inquietare præsumant. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium præmissorum præsentem litteras sive præsens publicum instrumentum exinde fieri et per notarium infrascriptum subscribi et publicari mandavimus nostrique sigilli jussimus et fecimus appensione muniri. Datum et actum Niciæ videlicet in domibus claustralibus prædictæ ecclesiæ Niciensis et in camera nostræ habitationis sub anno, indictione, die, mense et Pontificatus præmissis præsentibus ibidem venerabilibus viris D. D. Matheo Currandi, Celestino Maurelli et Simone Joannis alias Peylias qui cappellanis dictæ civitatis testibus ad præmissa vocatis et rogatis signatus P. Caroli canon. Nic. iudex et commissarius et executor præfatus.

Et ego Joannes Gaudini civis et clericus Niciensis publicus auctoritatibus apostolica, imperiali et ducali Sabaudia notarius, quia præmissarum litterarum apostolicarum præsentationi, receptioni et operationi testimoniumque supra nominatorum depositioni declarationique, dispensationi, absolutioni et inhibitioni ac omnibus et singulis præmissis dum sicut præmittitur agerentur

et fierent una cum prænominatis testibus præsens fui ea omnia die fieri vidi et audiui et de eis notam sumpsi et publicavi ex qua hoc publicum instrumentum hanc in formam publicam manu propria extraxi, scripsi et grossav signoque et nomine meis solitis et consuetis signavi in fidem et testimonium omnium et singulorum præmissorum rogatus et requisitus J. Gaudini notarius.

Tiré des archives de la *chapelle Saint-Barthelemy* et de la *Cour épiscopale*. (Mairie de Nice.)

Copiée sur le manuscrit de *Scalier*, vol. III, fol. 150 à 164.

Nice, 16 mars 1865.

Pour copie conforme :

Abbé TISSERAND.

---

*ABJURATION DU PROTESTANTISME par Louis de Grimaldi du Benil, à Rome, 13 avril 1573*<sup>1</sup>.

Communication de M. l'abbé Tisserand, correspondant, à Nice.

Voici un évêque qui s'est rendu, par ordre du roi (1561), au colloque de Poissy et à la clôture du concile de Trente en 1562.

Louis ou Ludovic de Grimaldi du Benil était fils de René Grimaldi et de Thomassine Lascaris.

Son père, d'un caractère remuant, avait acheté le château d'Entrevaux, qu'il s'était mis à fortifier, malgré la France et la Savoie. On prétend que le sieur de Grignan soudoya le valet de chambre de René pour l'assassiner.

Louis avait pour frère aîné *Honoré du Benil*, qui fut un fidèle serviteur du duc de Savoie et gouverna le comté de Nice de 1560 à 1591, avec beaucoup de sagesse. Il érigea sa terre de Benil en comté. C'est pourtant le père de l'infortuné comte de Benil, exécuté en 1621, 21 janvier, à Tourette-Revest.

*Louis*, cleric de Nice en 1552 et pronotaire du cardinal Rodolphe de Savoie, est élu évêque de Vence en 1560, après J. B. Raimbaud de Simiane, qui avait accepté le siège d'Apt, et qui embrassa, hélas! la réforme en 1572. A l'exemple de quelques évêques français, notre nouvel évêque de Vence ne se montra pas assez ferme dans sa foi, et la preuve s'en trouve dans l'acte d'abjuration qu'il fit à Rome en personne le 16 avril 1574.

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Huillard-Breholles, du 6 novembre 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 424, 425.

Cet acte est si peu connu dans la vie de l'évêque de Vence, grand aumônier du duc de Savoie, que nous avons cru devoir le copier ici *in extenso* en l'extrayant des archives de la préfecture des Alpes-Maritimes (clergé de Vence, n° 529).

Nous verrons que, s'étant rendu une première fois à Rome, comme ambassadeur du duc de Savoie, auprès du pape Pie V, il ne fut pas admis à cause du soupçon d'hérésie, et qu'il refusa d'abjurer.

Abjuration de l'évêque de Vence Louis de Grimaldi, à Rome, 13 avril 1573 (*vieux style*), 1574 (*nouveau style*)<sup>1</sup>.

In nomine Domini, amen. Per hoc præsens publicum sententiæ et abjurationis instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum ac manifestum quod anno a Nativitate ejusdem Domini millesimo quingentesimo septuagesimo tertio indictionis primæ die vero Jovis decimo sexto mensis Aprilis Pontificatus S. S. in X<sup>o</sup> Patris Gregorii divina providentia papæ tredecimo anno ejus primo ex Congregationis Officii sancti Romani inquisitione facta Romæ in palatio apostolico coram prælibato S. S. domino papæ nostro, ac illustrissimis et eminentissimis dominis in X<sup>o</sup> patribus Scipio Rebiba S<sup>o</sup> Mariæ in Transteveribus, Francisco Paulino Sancti Crucis in Jerusalem, Ludovico Madxunio S<sup>o</sup> Homisrii, et Joanni Paulo ab eccl. S. Pancracii titulorum, miseratione divinæ sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyteris cardinalibus in universa republica christiana ac toto orbe terrarum contra *hæreticam pravitatem* inquisitoribus generalibus a sancta Sede apostolica specialiter deputatis in mei notarii publici testiumque infra scriptorum ad hoc specialiter vocatorum ac rogatorum præsentia in causa *Reverendi Patris Domini Ludovici de Grimaldis ex baronibus Baronis de Boleo, episcopi Venciensis*, ipso coram S. S. (sanctitate sua) comparante et genibus flexis, veniam errorum suorum petente, et humiliter supplicante, S. P. D. noster prælibatus, in throno Majestatis suæ pro tribunali sedens et solum Deum præ oculis habens, visis in hujusmodo causa processu contra præfatum Reverendum Patrem Dominum Episcopum formato omnibusque aliis quæ in hujusmodi causa videnda et consideranda erant, servatisque de jure servandis et cognitis ad plenum totius causæ meritis, sententiam in hujusmodi causa tulit et promulgavit quæ coram sancti inquisitionis Officii assessores lecta fuit prout in cedula quæ mihi notario præsentati consignata fuit tenoris infrascripti, videlicet :

Cum tu Ludovicus de Grimaldis ex baronibus de Boleo episcopus Venciensis tempore felicitis recordationis Pii papæ Quinti, prædecessoris nos-

<sup>1</sup> Grégoire XIII, successeur de Pie V, venait d'être élu pape le 13 mai 1573. — C'est lui qui fit adopter le calendrier qui porte son nom, par les conseils de l'astronome Lilio (1582). — L'année 1573 est encore du vieux style.

tri, *Orator dilecti filii nostri ducis Sabaudiae qualitates tunc tu ut credimus, ignorantibus, ad eundem Pium prædecessorem nostrum veneris, et is, habita notitia quod de hæresi suspectus esses, te audire noluerit, donec te expurgares et innocuus repertus esses, et sicut idem prædecessor noster tunc temporis, te, tanquam episcopum etiamque oratoris munere fungeris retinere facere potuisset, nihilominus, intuitu ejusdem filii nostri Sabaudiae ducis, arbitrio tuo reliquerit an velles tunc hic Romæ sistere, donec te innocentem demonstravisses, vel redire ad prædictum ducem, ac renuntiato tibi munere prædicto, ad urbem redires ad te expurgandum, et eo vivente non redieris, nec forsitan redire curaveris. Sed post assumptionem nostram ad summi Pontificatus apicem ad nos te sponte tua contuleris, teque innocentem fore asseveraveris et tandem formato contra te processu compertus fueris nedum de hæresi valde suspectus, sed etiam formaliter hæreticus, infrascripta hæresi per multos annos tenendo et credendo videlicet quod in sanctissimo sacramento Eucharistiæ non adessent realiter corpus et sanguis D. N. Jesu Christi; quod duo tantum essent sacramenta Ecclesiæ, *Baptismus* scilicet et *Cæna* more hæreticorum; quod homo justificaretur sola fide absque concursu bonorum operum; quod vota religionis non ligarent, et sacerdotibus liceret uxores ducere; quod *Sancti* non audirent nostras preces nec apud Deum pro nobis non intercederent, et ideo *gloriosa Virgo Maria* et ipsi *Sancti* non essent invocandi, nec eorum imagines tenendæ; quod non daretur *Purgatorium* post præsentem vitam nec esset necessarium orare pro defunctis; quod *Summus Pontifex* non haberet majorem auctoritatem cujuscumque alterius episcopi et denique omnes et quoscumque errores et hæreses in catechismo Lutherano et institutione Calvinii contentos, et prædictorum hæreticorum cum fratria sua seu cognata contuleris et insuper hæreticorum diversorum libros absque licentia penes te tenueris et legeris quæ cum divinam majestatem tangunt a nobis minime negligenda nec silentio prætereunda sunt.*

Visis igitur ac bene consideratis præmissis omnibus singulis Jesu Christi nomine invocato de cujus vultu omne judicium rectum procedit, in solio eminenti pro tribunali sedente et solum Deum præ oculis habentes, per hanc nostram sententiam quam venerabilium fratrum et dilectorum filiorum nostrorum S. S. Romanæ Ecclesiæ cardinalium inquisitorum generalium consilio fecimus in dictis scriptis præjudicavimus, sententiamus, et declaramus te Ludovicum de Grimaldis episcopum Venciensem præfatum hæreticum fuisse, pœnasque contra hereticos a sanctis canonibus et apostolicis constitutionibus inflictas damnabiliter incurrisse, et uti talem declarandum et conducendum fore et esse prout declaramus et condemnamus...

Verum quia de præmissis te ab intimis dolore et gremio sanctæ matris Ecclesiæ reincorporari percuperis teque mandatis nostris obtemperatum et prædictas hæreses forma tibi a nobis danda abjuratum et detestatum, et

quidquid credit tenet et prædicat sancta catholica et apostolica Romana Ecclesia te crediturum et amplexurum fore dixisti; imo ab aliquibus annis citra jam amplexurum fuisse et nunc firmiter credere misericordiam humillime profusis lacrymis petens, mitius tecum agentes, attenta spontanea comparitione tua et prædictorum errorum tuorum spontanea confessione, quodque in concilio Tridentino te bene habuisse, multaque opera in catholicorum favorem contra hæreticos a multis annis citra fecisse, multosque hæreticos et præsertim fratrem tuam prædictam ad fidem catholicam adducere studuisti, facta per te abjurazione juxta formam tibi a nobis tradenda tibi ab omnibus et singulis excommunicationibus et aliis censuris ecclesiasticis per te, præmissorum causa, et occasione, incursum ex gratia nostra tibi remittimus, necnon ad episcopatum et pristinos honores et dignitates quibus propter præmissa ipso jure et facto privatur, et similiter ex gratia restituimus et reintegramus, ad illaque et alia obtinenda rehabilitamus jungentes tibi pro pœnitentia salutari, quod celebres vel celebrare facias per annum qualibet feria quarta *missam pro defunctis* et qualibet feria quinta *missam de S. S. Sacramento* vel de *Spiritu sancto* : et quolibet sabbato *missam de B. Virgine*, nisi ex ejusmodi feriis et sabbatis occurreret festum duplex. — Item quod pro ornamento S. S. Sacramenti sive in custodia sive in tabernaculo *summam scutorum centum auri* in hoc expendendam intra annum. — Item pro animabus defunctorum intra dictum annum *elemosynæ* facias arbitrio tuo. — Item quod per eundem annum qualibet sexta feria recites *septem psalmos* pœnitentiales cum litanis et collectis sequentibus, genibus flexis ante imaginem crucifixi vel B. Mariæ Virginis; — et quolibet festo de præcepto dicas *coronam B. Mariæ Virginis*, et singulis mensibus recites *Officium integrum mortuorum*.

Item quod per eundem annum *jejunet* singulis feriis sextis, cessante legitimo impedimento, quæ quidem sententia per prælibatum S. S. dominum nostrum Gregorium papam decimum tertium, quæ sententia lata et lecta præfato reverendo prædicto episcopo Venciensi genibus flexis errores suos abjurantis et detestantis prout in cedula ejus propria manu subscripta juxta tenorem infrascriptum, videlicet.

Ego Ludovicus de Grimaldis ex baronibus de Boleo indignus episcopus Venciensis ætatis meæ annorum quadraginta, genibus flexis coram S. S<sup>mo</sup> domino nostro Gregorio providentia divina papa tredecimus sacrosanctis Dei evangeliis coram me positis illisque per me corporaliter tactis. Juro me corde credere et ore profiteri illam sanctam fidem catholicam et apostolicam quam sancta et apostolica Romana Ecclesia credit, prædicat et profitetur, et consequenter abjuro et revoco et detestor omnes et quascumque hæreses cujusve hæretici adversis eandem sanctam Ecclesiam Romanam sese extollentis et præsertim infrascriptas quas *ego misere credidi et tenui* videlicet quod in sanctissimo Eucharistiæ sacramento non adesset. . . . (Voir plus haut.)

Quas quidem hæreses et omnes me tenuisse et credidisse pœnitet, et in signum meæ contritionis et pœnitentiæ juro et pariter promitto quod de cætero nullam ex prædictis hæresibus aliquam aliam tenebo nec acta aliqua hæreticalia faciam, nec libros hæreticorum legam, nec ad eorum conaciones accedam, nec conversationem cum illis nisi pro eorum reductione habebō, nec eos scienter receptabo, nec illis modo aliquo non excusabiliter favebo. Imo si aliquam vel aliquot hæreticum vel hæreticos aut de hæresi suspectos novero, illum seu illos quam citius potero ad quem spectat denunciabo seu notificabo et pro posse canonice castigabo, pœnitentiasque mihi prædictis meis erroribus et hæresibus injunctas seu injungendas adimplebo, et si contra prædicta per me adjuncta et promissa seu eorum aliquod, quod Deus avertat, in posterum fecero ex nunc prout ex tunc pœnis a sacris canonibus et apostolicis constitutionibus generalibus et particularibus contra relapsos inflictis me submitto et subjicio, et ad præmissa per me abjurata, jurata ac promissa adimplenda Deus me adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

Quæ quidem cedula talis erat propria manu ejusdem episcopi subscripta, videlicet : Ego Ludovicus à Boleo Ep. Venciensis abjuro, juro et obligo ut supra die decima sexta Aprilis 1573. *L. A. Boleo Ep. Venciensis.*

Super quibus omnibus et singulis præmissis fuit petatum a me notario publico infrascripto unum vel plura, publicum seu publica fieri atque confici instrumentum et instrumenta. Acta fuerunt hæc Romæ coram, etc.....  
.....Ibidem R. Patr. D. magistro Antonio Balducio de Forolinio, ordinis prædicatorum comunissario generali S. Inquisitionis et R. D. J. Baptista Bruguntello a Bobio juris utriusque doctore S. Officii assessore, testibus ad præmissa omnia et singula vocatis, habitis specialiterque rogatis... et Ego Claudius de Valle, clericus conjugatus... notarius et secretarius...  
.....

Louis du Benil abandonna peu après son évêché de Vence (1576), et il se retira à Nice, où il vivait habituellement. Le duc de Savoie le nomma, en 1586, son grand aumônier, abbé de Saint-Pons en 1590. Il fut envoyé, en 1594, auprès du duc d'Épernon pour lui demander de déposer les armes. En 1607, il reçut le titre de chevalier de l'Annonciade, et mourut à Nice le 5 février 1608. Il est enterré dans l'église de Saint-Pons.

Abbé TISSERAND.



*MÉMOIRES ADRESSÉS PAR BLOUIN, gouverneur de Versailles, au duc d'Orléans, régent du royaume (1715-1717<sup>1</sup>).*

Communication de M. Le Roi, correspondant, à Versailles.

En 1632, le roi Louis XIII acheta la terre et seigneurie de Versailles à l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, et, par lettres patentes du mois d'avril 1638, il affecta cette terre à ses plaisirs, et la sépara complètement des domaines de la couronne. Aux différentes propriétés achetées par lui pour l'agrandissement des jardins, Louis XIV, son fils, en ajouta de beaucoup plus considérables. Il y joignit les fiefs de Trianon, Musselou, la Boissière, les terres et seigneuries de Marly-le-Châtelet et Marly-le-Bourg, Noisy, Bailly, la Celle, le Chesnay, Louvecienne, Bougival, Chevreloux, Volusseau, les Moulineaux, la Tuillerie, Bigeron, Buc, Guyencourt, Voisin-le-Bretonneux, Bois-d'Arcy, Renne-Moulin, Fontenay-le-Fleury, les fermes du Haut-Fontenay, des Gravières, du Trou-Moreau, les terres de Villepreux, du Tillet, des Ripeaux et d'autres, et continua d'en jouir aussi séparément des autres domaines de la couronne. Tous les revenus de ces divers domaines réunis à celui de Versailles, ainsi que les droits de justice et autres droits seigneuriaux et féodaux, les droits d'aides et ceux perçus sur les marchés et sur le port de Marly, dépendant aussi de Versailles, étaient touchés par Bontemps, premier valet de chambre du roi et gouverneur du château de Versailles. Ces revenus servaient à l'entretien des bâtiments et au paiement des divers employés de ce domaine, et Bontemps n'était tenu d'en rendre compte qu'à la personne même du roi. A la mort de Bontemps, arrivée en 1701, Blouin, aussi premier valet de chambre du roi, fut chargé de le remplacer dans ses fonctions de gouverneur de Versailles, et il occupait cet emploi en 1715, lors de la mort de Louis XIV. A ce moment le duc d'Orléans, régent, emmena le jeune roi à Vincennes, et il confirma Blouin dans la charge qu'il occupait sous le feu roi. Il continua donc à régir le domaine de Versailles comme il l'avait fait sous Louis XIV. Mais, par un édit donné au mois de mai 1716, le régent ayant réuni le domaine de Versailles aux domaines de la Couronne, Blouin dut lui rendre compte de ce qu'il avait fait sur

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Rathery, du 4 décembre 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 9.

ce domaine depuis la mort de Louis XIV jusqu'au jour de l'apparition de l'édit. C'est là l'objet de ce premier mémoire.

**Mémoire concernant la régie du domaine de Versailles, à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume.**

Le feu roy ayant toujours jouy du domaine de Versailles séparément des domaines de sa couronne, il y a commis successivement des intendants pour régir ce domaine sous ses ordres. M. Blouin, gouverneur de Versailles, étoit pourveu de cette commission à sa mort; ses fonctions étoient naturellement cessées par la mort du roy; mais comme ce domaine demandoit une attention particulière, qu'il étoit nécessaire d'en continuer la régie, et qu'il étoit de l'intérrest du roy de pourvoir aux changemens que l'absence de la cour y apportoit, S. A. R. ordonna à M. Blouin d'en continuer la régie, ce qu'il a fait depuis le mois de septembre 1715 jusqu'au mois de mai 1716, que Sa Majesté a rendu un édit concernant la régie de ce domaine. Il renouvela les baux des fermes qui étoient à renouveler; il afferma par des baux particuliers, sous signatures privées et par devant notaires, comme il avoit fait par le passé, les remises à grains qui étoient réservées pour la conservation et nourriture du gibier. Il fit faire, à la requeste du procureur du roy du bailliage de Versailles, à sa poursuite et diligence, des adjudications des fermes du petit parc de Versailles et de Marly, et des autres fermes qui étoient plus considérables.

Plusieurs inconvénients s'estant ensuite présentez, il les régla après en avoir pris les ordres de S. A. R.

Un des premiers fut au sujet de quatre fermes dépendant de ce domaine qui ne subsistaient (pour ainsi dire) que par le séjour que le feu roy et la cour faisoient à Versailles.

Ces fermes sont :

La messagerie de Versailles <sup>1</sup>.

La ferme des droits domaniaux qui se perçoivent sur la place du marché de cette ville <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Louis XIV, voulant récompenser les services de la Dame de Beauvais, première femme de chambre de la reine sa mère, et ceux de Louis de Beauvais, capitaine des chasses de ses parcs, leur accorda, par lettres patentes du mois d'août 1685, le privilège exclusif des voitures publiques de Paris à Saint-Germain, Versailles et autres lieux de résidence royale, moyennant la somme annuelle de 12,000 livres, payables à la recette de son domaine de Versailles. C'est ce que l'on nommait la *ferme des messageries et voitures de la cour*, qui continua, jusqu'à la Révolution, de former un des revenus du domaine de Versailles.

<sup>2</sup> Chaque marchand établi sur le marché étoit obligé de payer un droit qui appartenait au roi, comme seigneur de Versailles. Ce droit fut aussi affermé.

La ferme du Poids-le-Roy, établie à Versailles<sup>1</sup>.

Et celle des droits qui se perçoivent sur le port de Marly<sup>2</sup>.

Elles étoient adjugées et données à bail par M. Blouin, lors de la mort du feu roy.

Sçavoir :

Les fermiers de la cour, qui jouissoient conjointement de la messagerie, payoient annuellement au domaine de Versailles pour la messagerie la somme de douze mille livres;

La ferme des droits du marché étoit affermée la somme de six mille livres par an ;

Celle du Poids-le-Roy, la somme de quatre mille cinq cens vingt livres par an ;

Et celle des droits du port de Marly, la somme de quatre mille cinq cens livres par an.

La Cour ayant quitté Versailles, et cette ville étant devenue déserte, les fermiers de ces fermes ayant représenté qu'il ne leur étoit plus absolument possible de soutenir leurs baux et d'en payer le prix, le produit de ces fermes ne subsistant que par le séjour de la Cour, le nombre de personnes qu'elle y attire, et la consommation et le mouvement qui se faisoit du vivant du roy ;

Ces raisons étant connues, M. Blouin en rendit compte à S. A. R. qui lui ordonna de faire résilier ces baux et de faire procéder à de nouvelles adjudications de ces fermes au bailliage de Versailles, en la manière accoutumée.

En conséquence de cet ordre, les anciens baux de ces fermes ont été résiliés par sentences rendus au bailliage de Versailles, et on commença ensuite à publier la ferme de la messagerie, et, après plusieurs publications, S. A. R. donna ordre à M. Blouin de faire donner la préférence aux anciens fermiers, en considération des pertes qu'ils avoient faites par la mort du roy ; cette ferme a été adjugée, en conséquence de cet ordre verbal, aux anciens fermiers, à la somme de quatre mille livres, pour neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1715.

<sup>1</sup> Louis XIII et Louis XIV, en créant un marché franc à Versailles, y avoient autorisé la vente des farines, et les boulangers de Paris et des environs venoient s'y approvisionner toutes les semaines, d'autant plus volontiers que, par suite des mêmes privilèges, le boisseau pesant 12 livres à Paris en pesait 13 à Versailles. Le lieu où se faisoit cette vente portait le nom de Poids-le-Roi ou Poids-à-la-Farine, et le droit payé pour y vendre étoit aussi un des revenus du domaine de Versailles, et fut affermé.

<sup>2</sup> Les arrivages de grains et de marchandises de toutes sortes étoient devenus considérables au port de Marly depuis le séjour de la cour à Versailles. Louis XIV, par arrêt du Conseil du 3 mars 1693, se rendit propriétaire des droits perçus dans ce port. Ces droits furent affermés au profit du domaine de Versailles.

La ferme du Poids-le-Roy de Versailles, celle des droits de la place du marché et celle des droits du port de Marly ont été pareillement adjudgées, au bailliage de Versailles, pour trois années, les 28 janvier et 14 février 1716, après plusieurs publications, sçavoir : celle du Poids-le-Roy, à la somme de trois mille huit cens livres; celle de la place du marché, à la somme de deux mille cinq cent dix livres, et celle du port de Marly, à la somme de mille soixante livres.

Comme toutes ces résiliations et adjudications ont été faites de l'ordre verbal de S. A. R. et que M. Blouin a continué la régie du domaine de Versailles depuis la mort du feu roy jusqu'au temps dudit édit du mois de may 1716, concernant la régie de ce domaine, suivant l'ordre que S. A. R. luy en a donné; qu'il a renouvelé les baux des fermes; qu'il a fait des baux particuliers, tant sous signature privée que par devant notaire, comme il se pratiquoit du vivant du feu roy, dont il avoit le pouvoir par sa commission d'intendant de ce domaine; qu'il a été, à la requeste du procureur de Sa Majesté, poursuite et diligence dudit sieur Blouin, procédé aux adjudications des fermes plus considérables dépendantes dudit domaine; le sieur Blouin supplie très-humblement S. A. R. de vouloir bien approuver et autoriser tant les résiliations de ces baux que les adjudications et baux qu'il a fait, suivant les ordres qu'elle luy en a donné verbalement.

Dans le second mémoire, aussi adressé au duc d'Orléans, régent, Blouin lui fait connaître les dépenses de Versailles sous Louis XIV, et lui demande de régler définitivement la régie de ce domaine et les dépenses qui doivent être faites à l'avenir.

Ancienne régie de Versailles jusqu'à la mort de Louis XIV, présentée par M. Blouin à M. le Régent (1717).

*Mémoire à Monseigneur le duc d'Orléans, pour la régie de Versailles.*

Par l'un des deux états cy-attachez, il paroît que le produit des revenus annuels et droits du domaine particulier de Versailles, fiefs et terres y jointes, monte à la somme de 263,234 livres 5 sols 8 deniers, compris les droits des aydes, laquelle somme, jointe aux quatre ordonnances du trésor royal de 50,000 livres chacune qui étoient deslivrées par quartier à l'intendant de Versailles pour être employées aux dépenses de la régie, composent la somme de 463,234 livres 5 sols 8 deniers.

Le roy faisoit aussi percevoir dans cette ville les droits de pied-fourché, de capitation et de dixième; l'imposition de ces droits a toujours été faite par le bailliy de Versailles, qui étoit aussi chargé par les arrests du Conseil d'en arrester les comptes, et le produit en étoit remis à l'intendant de Versailles par des assignations du trésor royal, sur et en déduction des quatre

ordonnances de comptant, pour en disposer suivant les ordres de Sa Majesté.

Ces fonds, destinés pour les dépenses de Versailles, pouvoient monter pour chacun an à la somme de 100,000 livres. Mais le produit de ces droits d'aydes, de pied-fourché, de dixième et de capitation, diminueront considérablement par l'absence de la Cour.

Les dépenses qui entrent dans les comptes que l'intendant rend au roy consistent principalement, suivant le second état cy-attaché :

1° En la somme de 5,734 livres 18 sols 4 deniers, à quoy montent les charges réelles et redevances annuelles dont le domaine de Versailles est chargé vers quelques églises, curez et particuliers<sup>1</sup>, cy. 5,634 l. 18 s. 4 d.

2° Pour réparations et entretiens des maisons et fermes dépendantes dudit domaine, qui sont aussi des charges nécessaires qui peuvent monter par chacun an, environ, à 16,000 ou . . . . . 17,000 l.

3° Au payement des rétributions qui se payent aux Missionnaires et aux Récollets de Versailles : celles des Missionnaires montant, par chacun an, à la somme de 13,180 livres<sup>2</sup>, et celles des Récollets à 8,000. cy. . . . . 21,180 l.

La fondation des Missionnaires, de l'année 1682, n'était que pour quatorze personnes destinées pour desservir la chapelle du château, dont six prestres, six clerks, et deux frères, à chacun desquels le roy donnoit 100 écus par chacun an pour leur subsistance; depuis ce temps, l'église paroissiale et la chapelle du château ayant été basties, le nombre de ces Missionnaires a été augmenté jusqu'à trente-huit prestres, clerks et frères, à chacun desquels le roy a fait donner 300 livres par an, à condition qu'ils feront gratis les enterrements, baptêmes et autres fonctions curiales, et depuis plusieurs années il leur a été payé par augmentation la somme de 980 livres pour l'instruction de quelques enfans qui servent à l'église, qu'ils ont appelé le séminaire.

<sup>1</sup> Pour certains droits attachés aux terres dont le roi s'était rendu acquéreur.

<sup>2</sup> Primitivement Versailles n'avait qu'une petite église, placée sous l'invocation de saint Julien. En 1676, le roi appela des missionnaires pour la desservir. Ils étaient au nombre de six prestres, un clerk et trois laïques ou frères. Il leur accorda en dotation l'abbaye de Saint-Remy, près de Sens, laquelle, ainsi que la paroisse de Versailles, fut réunie à la congrégation des Missionnaires. Moyennant cette dotation, les missionnaires s'étaient engagés à administrer, sans aucune rétribution, les sacrements, et à faire toutes les fonctions curiales. Mais, le roi étant depuis venu faire son séjour à Versailles, et une ville s'étant élevée autour du château, une nouvelle église fut construite, et le nombre des missionnaires atteignit le chiffre indiqué dans le mémoire.

Les Récollets étaient chargés de dire tous les jours une messe pour les domestiques du château, et leur église servait de paroisse au Vieux-Versailles, dans lequel ils étaient établis.

Et à l'égard des Récolets, leur fondation, qui est de l'année 1686, porte précisément que le couvent sera composé de vingt-cinq religieux, auxquels le roy donne par chacun an 8,000 livres d'aumône, à condition qu'ils ne pourront quester, tant que Sa Majesté ou ses successeurs roys leur feront distribuer ladite aumône de 8,000 livres par an.

4° Au payement des officiers de justice et du château, des gardes-chasses des parcs, des Suisses employez aux portes des châteaux et parcs de Versailles, montant par chacun an, environ à la somme de. . . . . 143,700 l.

5° Au payement de quelques gratifications à d'anciens officiers, ou pour logement d'autres officiers et femmes de chambre et nourrices des princes, montant par an à la somme de. . . . . 7,988 l. 5 s. 6 d.

6° Pour l'entretien de la ménagerie et des équipages et harnois aussi entretenus de l'ordre du roy, tant à ladite ménagerie que dans une maison à Versailles, savoir : une cariole à six chevaux pour transférer les malades à l'Hôtel-Dieu de Paris et en décharger la Charité de Versailles; deux tombereaux pour enlever jour par jour les immondices des courts du château de Versailles; deux voitures à trois chevaux pour charrier des fumiers sur les terres ensemencées en grains de mars dans le petit parc, pour la nourriture du petit gibier, et faire les autres voitures de bois et autres provisions nécessaires aux châteaux de Versailles et Marly; deux attelages de carrosses à six chevaux, et quelques chevaux de selle pour le service pendant les voyages et séjours de Marly; ensemble pour les gages des domestiques et gens employez auxdits équipages, et nourritures des concierges et des animaux de la ménagerie<sup>1</sup>; le tout montant, par année commune, environ, à la somme de. . . . . 103,000 l.

7° L'entretien d'une Charité établie par ordre du roy à Versailles, pour les bas-officiers et domestiques de sa maison et des princes et princesses, nourriture et remèdes des malades et des sœurs, linge et autres choses nécessaires<sup>2</sup>, montant, année commune, à 24,000 ou. . . . . 25,000 l.

<sup>1</sup> La ménagerie était un très-joli endroit situé à l'extrémité de l'une des branches du canal, en face de Trianon, dans lequel étaient renfermés des animaux rares venant de tous les pays. Cette ménagerie était déjà fort belle du temps de Louis XIV; elle continua à s'augmenter sous ses successeurs jusqu'à la Révolution, où les animaux furent transportés au Jardin des Plantes de Paris et formèrent la ménagerie de ce jardin.

<sup>2</sup> Le roi faisant son séjour habituel à Versailles, il était nécessaire qu'il y eût près du château un lieu pour recevoir les malades de sa maison. En 1707, Blouin, gouverneur du château, acheta à de l'Espée, expert des bâtimens et père de l'abbé de l'Espée, une maison qui, sous le nom de *Charité*, fut destinée à cet emploi. Mais, comme elle était très-petite, qu'elle contenait peu de lits, quand elle était pleine, ce qui arrivait quelquefois, on transportait alors les malades qui se présentaient dans les hôpitaux de Paris. En 1720, le roi Louis XV fit beaucoup augmenter la maison, lui assura une dotation, et, par lettres patentes du mois de juin de la même année, l'érigea en hôpital royal.

8° La nourriture des prisonniers des prisons de Versailles, paillasses, couvertures de laine et autres petits besoins<sup>1</sup>, monte par an, environ, à . . . . . 1,800 l.

9° Pour les achats de bois à brûler, fournitures de cires, bougies, suifs et chandelles qui se consomment au château; menues dépenses de balais, housoirs, brosses, cires à frotter, vin des messes de la chapelle, blanchissage de linge, et autres pareilles fournitures et dépenses journalières, montant, par année commune, environ, à 65,000 ou . . . . . 66,000 l.

10° Outre ces dépenses, les frais et journées d'hommes employés dans les parcs aux défrichemens, plants de bruyères, aplanissement de terrain, enlèvement des ronces et épines, nettoyage et autres ouvrages ordonnés par le roy pour la commodité et le plaisir des chasses et pour la nourriture du gibier pendant l'hiver, ont monté, par année commune, à 20,000 ou . . . . . 21,000 l.

11° Enfin, les labours et hersages qu'on a toujours régulièrement faits à l'automne et au printemps de chacune année, d'une certaine quantité de terres labourables dans les parcs de Versailles et Marly semées en sarazin, orge, pois, vesce et autres menus grains, et de quelques bleds dans celui de Marly, pour la nourriture du gibier, achat de semences et journées d'hommes employez à la garde desdits grains pour en éloigner les bestes fauves, ces dépenses ont monté, par année commune, à 15,000 ou 16,000 l.

Par ces observations tirées des comptes qui ont été arreztez de la main du roy, il parottra à Monseigneur que les dépenses de la régie de Versailles ont monté jusqu'à ce jour, par année commune, à la somme de 428,000 livres ou environ; cela se justifiera encore par les pièces justificatives de quelques comptes des dernières années et que le roy avoit remis à voir pendant le voyage de Fontainebleau; l'intendant de Versailles suppliera Monseigneur de les voir et de les arrester, quand les grandes affaires dont il est chargé le luy permettront; et cependant de vouloir bien établir l'ordre de la régie, et régler les dépenses qui doivent être faites à l'avenir.

Pour copie conforme :

L.R. ROI.

<sup>1</sup> La prison était alors peu considérable, et la plupart des gens arrêtés, pour peu que leur affaire eût quelque importance, étaient conduits dans les prisons du Châtelet de Paris. En 1724, la ville ayant pris plus d'importance par suite du retour de la cour à Versailles, et pour cela même les délits étant plus fréquents, Blouin, le gouverneur, fit bâtir, sous le nom de *geôle*, une prison beaucoup plus considérable, qui exista jusque dans ces dernières années.

ORDONNANCE PAR LAQUELLE EST DEFFENDU AUX MAISTRES DES JEUX DE PAULMES de faire crédit aux escolliers et enfans de famille de plus de dix livres (27 décembre 1624<sup>1</sup>).

Communication de M. Feillet.

Elizabeth de Nassau, princesse en Orange, duchesse douairière de Buillon, au nom et comme mere, garde et tutrice de nostre tres cher et bien aimé fils Frederic Maurice de la Tour, duc de Buillon, prince souverain de Sedan Raulcourt, etc. Scavoir faisons que nous avons esté bien et duement informé même par les gens tenans nostre conseil des moderateurs que, par la trop grande facilité à faire credit dont usent les maistres des jeux de paulmes de ceste nostre ville de Sedan, les escolliers de nostre Academie et pareillement plusieurs de nos bourgeois et artisans sont attiréz à faire des despences et autre sortes de desbauches dans les dicts jeux de paulmes si excessives qu'enfin ne les pouvans acquitter ils ne peuvent éviter, sçavoir, les dicts escolliers d'estre mis en arrest et emprisonnez comme estrangers au grand destriment de leurs estudes en toutes façons et consequemment au grand desplaisir et mescontentement de leurs meres et superieurs et destriment de nostre dicte Academie, et les dicts bourgeois de demeurer avec leurs femmes et enfans accablez de disette et pauvreté à la totale desolation de nostre dicte ville. Pour ce est-il que nous n'ayans rien plus à cœur que de rendre nostre Academie non seulement tres florissanté, mais aussi tres fructueuse en toutes bonnes sciences et singulierement en la sainte et sacrée theologie à laquelle rien n'est plus contraire que les desbauches et excez, et voulant aussi retenir nos dicts bourgeois et artisans dans la modération à laquelle leur condition mesme les oblige, avons de l'advis de nostre dict conseil et de nostre pouvoir et auctorité souveraine fait et faisons prohibitions et desfences à tous les dicts maistres des dicts jeux de paulmes de faire credit à aucuns escolliers et estudians de nostre dicte Academie de quelque profession que ce soit de plus de dix livres chacun d'eux et de prendre des dicts escolliers aucuns livres pour gages à quelque façon que ce soit ny autres gages quels qu'ils soyent pour seureté de ce qui excéderoit la dicte somme, à peine de cinquante livres d'amende et de perdre leur deub et ce qui excéderoit la dicte somme de dix livres, et soubz les mesmes peines leur faisons aussy desfences de faire credit pour quoy que ce soit à nos bourgeois, artisans et gens de mestier, le tout sans desroger aux desfences cy devant faictes pour le regard des escolliers classiques et des fils de famille que nous voulons demeurer en leur force et vertu et estre soigneusement observez. Sy donnons en mandement à nos dicts amez et feaulx les gens tenans nostre dict conseil des moderateurs et à nostre bailly

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Bellaguet, du 4 décembre 1865, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 113, 114.



du dict Sedan, chacun en droict soy, que ces presentes ils fassent lire, publier et enregistrer et le contenu en sceller, garder, entretenir et observer selon leurs presentes forme et teneur, car tel est nostre plaisir.

Donné en nostre chasteau de Sedan, le vingt septiesme decembre mil six cent vingt quatre.

Signé ELIZABETH DE NASSAU.

Et plus bas : par Madame,

CHADIRAS.

Pour copie conforme :

NOZOT.

*POUVOIR À M. LE PRINCE DE LIEUTENANT GÉNÉRAL EN L'ARMÉE DE FLANDRES*<sup>1</sup>.

Communication de M. Feillet.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Bien que les ennemis desclarez de notre couronne ayent toujours faict leurs plus grands efforts vers les Flandres, et que de nostre part nous y ayons employé nos principales armées depuis la présente guerre, néanmoins, comme ils ont nouvellement monstré en l'assemblée générale de Munster et à la veüe de tout le monde combien ils sont esloingnez de faire la paix avec nous, et que l'ayant conclue et signée avec les seigneurs des Estats des Provinces unies des Pays-Bas, ils espèrent que leurs affaires succéderont mieux que par le passé et que la continuation de la guerre leur apportera quelque advantage, n'ayant plus à craindre de diversion de leur part, nous avons encore plus de subject de croire qu'ils tourneront leurs plus considérables forces de ce côté-là, c'est pourquoy nous avons résolu d'y apporter la première et la plus puissante de nos armées, et sachant que les progrès que nous nous promettons, avec l'assistance divine, ne dépendent pas moins du digne choix de celuy à qui nous en donnerons le commandement en chef que des forces que nous mettrons en ses mains, nous avons estimé ne pouvoir rien faire de plus avantageux à notre service et au public, dans la conjoncture présente, que de confier une charge de qui l'autorité et les fonctions regardent l'establissement solide du repos de nos Estats et de toute la chrétienté, à nostre très-cher et très-aimé Cousin, le prince de Condé, premier prince de nostre sang, pair et grand-maréchal de France, gouverneur et nostre lieutenant général en nos provinces de Bourgogne, Bresse et Berry, qui depuis nostre advènement à cette couronne ayant commandé nos armées dans le Luxembourg, l'Allemagne, les Flandres et l'Espagne, y a remporté des succès qui seront à

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Chéruel, séance du 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 328.

jamais glorieux et recommandables pour la France, et a fait congnoistre en toute sa conduite qu'il avoit, pour tout ce qui importe à nostre contentement et service, aussi parfaite que la proximité du sang et sa naissance l'y obligent, savoir faisons que nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvants, de l'advis de la Royne régente, nostre très-honorée Dame et Mère, nous avons nostre dict Cousin le prince de Condé constitué, ordonné et estably, constituons, ordonnons et établissons, par ces présentes signées de nostre main, nostre lieutenant général, représentant nostre personne en nos armées de Flandres, et la dicte charge lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons avec plein pouvoir de commander nos dictes armées, ordonner à tous nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, français et estrangers, de quelque nation qu'ils soient, dont elles sont et seront composées, tout ce qu'ils auront à faire pour nostre service, les exploicter partout où besoin sera, et avec les forces d'icelles repousser nos ennemis, iceux attaquer et assaillir, entrer dans leur pays, assiéger et battre les villes et chasteaux qui refuseront de nous obéir, donner assauts, les prendre à telle composition qu'il advisera, s'opposer aux entreprises qu'il estimera estre au préjudice de nostre auctorité et service, ou contraires à nos intentions, livrer batailles, rencontres et escarmouches, et faire tous actes et exploits de guerre que besoin sera, faire vivre nos dicts gens de guerre en bon ordre et police, faire punir et chastier les transgresseurs de nos ordonnances selon la rigueur d'icelles, faire faire les monstres<sup>1</sup> et revues d'iceux par les commissaires et conseillers ordinaires de nos guerres, et en leur absence y en commettre d'extraordinaires, ordonner des payements des dicts gens de guerre et des dépenses de nos dictes armées suivant nos estats, et expédier toutes les ordonnances nécessaires, lesquelles nous avons dès à présent, comme pour lors, validées et autorisées, validons et autorisons par lesdictes présentes, et généralement faire en toutes les choses susdictes, tout ainsi que nous-mesme ferions ou faire pourrions si nous étions présent en nos dictes armées, jaçoit que le cas requit mandement plus spécial que celui qui est contenu en les dictes présentes, ce donnons en mandement à nos lieutenants généraux en nos dictes armées en l'absence de nostre dict Cousin et soubz son auctorité en sa présence, maréchaux de camp, colonels, mestres de camp, lieutenants de notre artillerie, généraux des vivres ou commis à l'exercice de leurs charges, cappitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, François et estrangers, ordonnez pour les dictes armées, et à tous nos autres officiers et subjects qu'il appartiendra, que pour l'effect cy-dessus ils aient à recongnoistre nostre dict Cousin le prince de Condé et à luy obéir et entendre comme à nostre propre personne, car tel est nostre plaisir.

<sup>1</sup> Sorte de revues où l'on donnait la solde aux capitaines d'après le nombre des soldats; les monstres donnaient souvent lieu à de nombreux abus.

En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes.  
Donné à Paris, le dix-huitième jour de mars, l'an de grâce 1648 et de  
nostre règne le cinquiesme.

Par le Roy, la Royne régente, sa mère présente.

LETELLIER.

Le scel et le contre-scel se trouvent encore à la pièce.  
Archives de l'Empire, K 117, n° 34.

Pour copie conforme :

ALPH. FEILLET.

*RÉCIT DE LA BATAILLE DE LENS (22 août 1648<sup>1</sup>).*

Communication de M. Feillet.

Le 18 août 1648, les ennemis estant partis de la rivière de Lys marchèrent droit à Lens et le prirent d'abord à dessein d'entrer en France; M. le Prince prist incontinent le chemin de la Bassée au partir d'Estene (?) après l'avoir repris sur les ennemis, et, le mesme jour 18, fit defiler son armée; le 19<sup>e</sup>, marche en bataille droit aux ennemis qu'il trouva postés près de Lens en un fossé inaccessible à cause des ravins et bois coupez de toutes parts, et demeura sur une hauteur en présence des ennemis le reste du jour 19<sup>e</sup>, qui se passa à se canonner les uns les autres. Le lendemain 20<sup>e</sup>, M. le Prince, voyant que son armée estait incommodée faute d'eau et de fourrages, se résolut à la pointe du jour de faire retirer son armée du costé de la Bassée d'où elle estoit venue. Incontinent que les ennemis aperçurent qu'il quittait son poste, ils s'en saisirent et commencèrent à charger nostre avant-garde qui fut contraincte de ployer à cause du grand nombre de cavallerie qui la pressait. M. de Chastillon soustint le chocq avec les gendarmes du roy et ceux de M. le Prince et obligea les ennemis de se retirer eu désordre. Soudain après l'on voit paroistre toute leur armée sur la hauteur que la nostre avait quittée, ce que voyant M. le Prince mest son armée en bataille et alla attaquer les ennemis sur cette hauteur où il marcha en cet ordre.

M. le Prince prit leur droite ayant avec luy MM. de Villequier et de la Moussaye, le maréchal de Grammont, de Grancey, M. le marquis de la Force et le sieur de Saint-Maigrin, et M. de Chastillon se met à la teste du corps des gendarmes soutenant nostre infanterie, ayant avec luy le marquis de Noirmoustier et le sieur Arnauld mareschaux de camp; on avança aux ennemis au petit pas jusqu'à la portée de la carabine, où M. le Prince fit halte pour voir si ses troupes estoient en bon ordre, puis on avança jusqu'à six pas pres des ennemis, et enfin s'approcha de si près que les testes des chevaux

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Chéruel, 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 328.

se touchaient quasi, et alors M. le prince fit deffense aux nostres de tirer que les ennemis n'eussent fait leur décharge; ce qu'entendant les ennemis, ils se tindrent aussy de tirer de leur part.

M. le prince fist encore avancer de si près que les testes des chevaux et les pistolets croissaient l'un sur l'autre; enfin, un cavalier de l'ennemi ayant tiré son pistolet, tout le reste fit sa décharge sur les nostres; à l'instant M. le Prince avec trois de ses gentilshommes se jeta à corps perdu dans le gros des ennemis et les poussa jusque dans leurs secondes lignes qui fit ferme et obligea M. le Prince de se rallier pareillement derrière la seconde ligne de cavallerie, à la teste de laquelle il retourna promptement à la chasse, où il mist en désordre et renversa entierement leur cavallerie, qu'il poussa jusqu'au delà d'un défilé.

Le maréchal de Grammont en fist de mesme et avec le mesme succès à la teste de son aile gauche.

M. de Chastillon mena nostre infanterie à la charge contre celle des ennemis qui ne firent leur descharge de part et d'autre qu'à bout portant; la nostre renversa quelques-uns de leurs bataillons, les autres firent ferme sur toute l'infanterie espagnolle, laquelle M. de Chastillon enfonça par trois ou quatre fois, jusques enfin qu'elle fut contraincte de ployer avec telle désordre qu'elle fut presque toute taillée en pièces; et ce qui resta fut faict prisonnier avec les colonels et autres chefs au nombre de cinq à six mil, et cinq mil morts sans les blessés, au nombre desquels prisonniers sont deux mil qui, s'étant jetés dans la ville de Lens, se rendirent à l'instant avec la ville à discrétion. Les gens de marque entre les prisonniers sont le prince de Ligne, le général Beck avec son fils, le baron de Creveœur, gouverneur d'Avennes, le général de l'artillerie le comte d'Estier (?), l'intendant de justice de l'armée et grand nombre d'autres de mesme rang dont on ne sait pas encore les noms.

Nous avons gagné sur les ennemis 40 pièces de canons avec leur bagage qui s'y est trouvé, quy a esté tel que la plupart de l'infanterie va en carosse; M. de Chastillon s'engagea si avant dans la poursuite des fuyards qu'estant à une lieue près de Douay, M. le Prince lui envoya commander de se retirer. Le colonel Erlac qui commandait le corps de réserve y a fait tout ce qu'on peut souhaiter d'un homme de cœur; des nostres forces (*sic*) officiers des gardes y ont esté tuez; on ne sçait si le marquis est mort ou prisonnier, son cheval s'estant trouvé tué, le marquis de la Vieuville légèrement blessé et Branquart (?) prisonniers. M. de Chastillon a apporté cette nouvelle en cour le 22<sup>e</sup> aoust à 2 heures après minuit.

Archives de l'Empire, K 117, n° 40.

Pour copie conforme :

ALPH. FEILLET.

CORRESPONDANCE ET EXTRAITS CONCERNANT LA RÉCEPTION DE MARIE STUART  
à Angers (1548<sup>1</sup>).

Communication de M. Célestin Port, correspondant, à Angers.

Les documents que j'extraits des archives de la mairie d'Angers<sup>2</sup> ont cet intérêt de s'occuper de Marie Stuart. Le nom de la « petite reine, » qui n'est pas même prononcé, fait le principal attrait de cette correspondance, où l'histoire ne recueillera pas de grands événements, mais où elle peut prendre plaisir à noter au passage ces menus détails de la vie publique et privée des cours qui animent les chroniques : les préoccupations paternelles et quelque peu politiques du roi Henri II pour sa belle-fille, ses attentions de bienvenue et cette bonne pensée de mettre le voyage sous les auspices de la clémence; d'autre part, les angoisses de messieurs les échevins d'Angers, en fort grand souci d'amuser cette majesté de six ans ou de porter déshonneur à leur ville par défaut d'inventions plaisantes et bien avisées.

La petite reine, attendue depuis quinze jours, dina le dimanche, 23 septembre 1548, « en l'abbaye Saint-Nicollas et à l'après dinée fait son entrée par le portal Saint-Nicollas. » C'est la seule mention qu'accorde à la fête le greffier des *Conclusions de la mairie*. Les historiens d'Anjou les plus minutieux sont moins renseignés encore et n'en ont même dit mot.

Le devis des réjouissances promises permet au moins de prendre une idée certaine de ce qu'elle put être. Marie fut logée, comme le recommandait si bien le valet de chambre du roi, dans le plus bel hôtel de la ville, non « chez Bréront ni chez Poyet, » mais « chez Baraud<sup>3</sup>, » d'où l'on fit retirer « la dame de la Noe qui y est malade et non à l'extrémité, disant ledit sieur de Cabassolles que, si ladite Royne n'est bien logée, Messieurs en rapporteront le déshonneur. » Un siècle plus tard, s'y devait arrêter aussi une autre fille de France, fugitive des mêmes rivages où elle était allée régner, Madame Henriette<sup>4</sup>.

CÉLESTIN PORT.

<sup>1</sup> Voir rapport de M. Chérueil, 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 328.

<sup>2</sup> Carton AA 4.

<sup>3</sup> Rue Courte, aujourd'hui l'hôtel du Musée d'Angers.

<sup>4</sup> Quelques-uns des documents adressés au Comité par notre correspondant ayant

I.

Mon cousin, j'ay receu vos lettres par ce porteur, par lesquelles j'ay veu, comme venant devers moy pour m'accompagner ce voiage et ayant esté adverty par mademoiselle de Bressure, vostre seur, que je vous avois mandé vous en aller en Bretagne au devant de ma fille, de la royne d'Escosse, pour la recevoir et accompagner jusques à Saint-Germain-en-Laye, vous avez prins le chemin de Nantes; et depuys par aultres voz lettres du 11<sup>e</sup> de ce moys escriptes à Escures, j'ay entendu comme vous avez receu les miennes; et combien que par icelles ayez assez esté adverty du traicement que je veulx estre fait à mad. fille, toutesfois j'ay bien voulu encores vous adviser que j'entends que à son entrée ès villes où elle passera les rues soient tendues et le poille luy soit présenté avecques présent de vins, fruictz et aultres honnestetez, suyvant le mémoire que j'ay fait bailler à Cabassolles, l'ung de mes valletz de chambre, que j'ay envoyé jusques à Brest, il y a jà quelques jours, lequel le vous communicquera.

Escrip à Saint-Michel le vii<sup>e</sup> jour d'aoust 1548.

Ainsi signé : HENRY.

Et au dessoubz : CLASSE.

*Et sur le doz* : A mon cousin le duc d'Estampes, chevalier de mon ordre, gouverneur et mon lieutenant général en Bretagne.

Copie authentique du temps.

II.

Mons<sup>r</sup> de La Porte, incontinent que j'ay esté arrivé icy, je me suis enquis du chemyn que tiendroict la rayne d'Escosse, pour de bonne heure le vous mander; et à ce qu'on a délibéré, elle passera par Angiers, mais je ne scay encores à quel jour elle y pourra estre, toutesfois je pense bien que ce sera vers neuf ou dix jours d'icy dont je vous veulx bien advertir, afin que vous le faciez savoir à ceulx de là, pour donner ordre à la y recevoir avec tel honneur que je pense qu'ilz voudront bien faire; à quoy je me tiens seur que vous le (*sic*) sçavez assez incyter, qui me gardera de vous en dire davan-

été publiés dans la *Revue d'Anjou* par M. Paul Lachèse, qui en avait trouvé l'indication dans les *Tables de l'Inventaire analytique des Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, nous ne donnons ici que ceux qui sont inédits, et nous renvoyons pour les autres à la *Revue d'Anjou*, de 1861.

taige, vous priant leur envoyer quant et quant les lettres que je leur escripz :  
et sur ce je pryé Dieu, Mons<sup>r</sup> de La Porte, vous donner ce que désirez.

De Bleing, ce ix<sup>e</sup> jour de septembre.

Vostre bon amy,

JEHAN DE BRETAGNE.

*Au dos* : A Mons<sup>r</sup> de La Porte, conseiller du roy en son parlement de  
Bretaigne, à Nantes.

Original scellé.

III.

Monsieur, je viens de recevoir ung paquet que m'a envoyé Monseigneur  
le gouverneur de Bretaigne, que je vous envoie avecq les lettres et tout  
ce qu'il contient; vous le voyrez, si vous plaist, et messieurs ausquelz il  
s'adresse, pour y donner tel ordre que l'entendrez myeux, suyvant la vo-  
lunté du roy et l'affection que pavez voyr qu'il porte à la petite reyne  
d'Escosse; et si advisez de faire payer à ce présent porteur xv souldz  
tournois, je ne les tirerez pas de ma bourse; qui est l'endroyt où faisant  
fin, me recommanderez tousjours humblement à vostre bonne grace et de  
toutz messieurs de vostre compagnie. priant Dieu vous donner et à eulx  
tout heur et prospérité.

De Nantes ce x<sup>e</sup> de septembre.

Vostre humble serviteur et amy,

LA PORTE.

*Au dos* : A Mons<sup>r</sup> Mons<sup>r</sup> de Beauchamp, maire de la ville d'Angiers, à  
Angiers.

Olographe.

IV.

Messieurs les officiers d'Angers, suyvant la charge qu'il a pleu au roy  
me donner, je n'ay vollé (*sic*) falhyr vous advertyr comme le petite royne  
d'Escosse sera dans quatre ou cinq jours au plus tart en vostre dite vylle,  
affin que suyvant le bon vouloyr et intention dud. seigneur, vous preparés  
et donnés ordre de le recepvoir et honorer le mieux qu'il vous sera pos-  
sible et tout ainsy que si c'estoit le propre fame ou filhe dud. s<sup>r</sup>, ainsy  
comme verrés qu'il vous mande par lettre, laquelle vous porterai au premier  
jour, et comme suyvant icelle vous feray plus amplement hentendre de sa  
part. J'ay advisé que le dite royne pourra loger chez Baraut ou chez Bré-  
ront ou chez le feu lieutenant Poyer, par quoy donnerès ordre de faire pré-  
parer le plus comode d'iceux; et remectant le surplus au présent pourteur

le s' de La Ville Rault, ne vous feray plus longue lettre, pryant le Créateur vous donner en santé très eureuse et longue vie.

De Aussigny, ce xiiii<sup>e</sup> septanbre, après mydi.

Vostre serviteur, frère et ami,

CABASSOLLE DU RÉAL.

Au dos : A Messieurs les offyciers de la ville d'Angiers, à Angiers.

Olographe.

V.

Samedi 15 septembre 1548.

A esté leu le mémoire. et divis faict de ce que estoit à faire par les carefours à la dicte entrée, et trouvé bon et ordonné qu'il sera faict et député les d. Quetier, receveur des tailles, et Belhomme, receveur du domaine d'Anjou, qui en ont prins la charge, et seront les mises payées.

Mes dicts sieurs Quetier et Belhomme ont advisé qu'il sera honneste faire à l'entrée de la d. royne d'Ecosse ce que s'ensuyt :

Scavoir est au portal par lequel elle entrera, deux saulvaiges, homme et femme, l'homme tenant une masse, et la femme ung arc; et auront des dictez propres;

Item au puyz Nostre-Dame soit dressé un eschauffault, compris le puyz, sur lequel seront certains enfans en grant nombre, ayans une enseigne blanche, lesquelz enfans diront touz d'une voix accordante : « Vive le Roy. Messieurs ses enfans et son alliance, » et aultres choses de bien venue, en dictez qui leur seront baillez;

Item à la fontaine Pié-de-Boulet soit dressée une fontaine enrichie toute de pample, chappeaux de triumphe et aultres verdure, soubz lesquelz y aura une fontaine fluente vin blanc et claret, toute aornée de raisins blancs et noirs, et au long d'icelle ung Baccus et quatre aultres de sa parure;

Item à la porte Angevine soit ung charriot enrichy et balustré, dedans lequel sera seulle une fille nommée *Paix*, qui dira certain dicté propre, et quatre enfans de cueur habillez en filles, qui diront certaines chanczons de jouissance;

Oultre par les rues y pourra avoir aux fenestres des hommes et femmes masquez, ayans verres et fruitcz qui chanteront. boiront et louront la bienvenue de ladicte dame.

Extrait du *Registre des Conclusions de la Mairie d'Angers*, BB 29, fol. 208 v°, 209 r° et v°.

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT.



## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE ET ALGÉRIENNE.

---

### PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

---

*Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.* — *Bulletin*, n° 4, 2<sup>e</sup> année, 1867, in-8°.

Études historiques sur l'abbaye de Bodon, à Saint-May, par M. l'abbé Isnard. (4<sup>e</sup> article.) P. 5 à 15.

Essai historique sur la baronnie de Clérien et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (2<sup>e</sup> article.) P. 16 à 28.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (3<sup>e</sup> article.) P. 29 à 40.

Notice historique sur Saint-Paul-lez-Romans, par M. A. Lacroix. (3<sup>e</sup> article.) P. 41 à 47.

La linguistique au service de l'histoire, par M. J. A. Bellon. P. 48 à 57.

Douane de Lyon et de Valence, par M. Fayard. P. 58 à 73.

Étienne de Vesc, par M. l'abbé Robin. P. 74 à 77.

Deux édifices modernes à Valence, par M. l'abbé Jouve. P. 78 à 81.

Réflexions sur l'*Alesia* de Savoie et sur le chapitre x, tome II de l'*Histoire de J. César*, par M. V. de Saint-Genis. P. 82 à 105.

---

*Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.* —  
— *Revue de Gascogne*, *Bulletin mensuel du Comité*, t. VII, 1866,  
gr. in-8°.

Lettre de M. Ed. Bischoff à M. l'abbé Canéto sur des contrefaçons archéologiques. P. 244.

Questions archéologiques proposées au congrès scientifique d'Aix. P. 426 et 427.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto. *Passim* (voir le détail à la table du volume. p. 571).

Cadiac, sa Pène-Taillade et les inscriptions romaines de son église paroissiale, par M. l'abbé Canéto. P. 39 à 42.

De quelques monuments d'art chrétien du versant septentrional des Pyrénées, par M. l'abbé Canéto. *Passim* (même avis que ci-dessus).

Un dernier mot sur l'inscription des *Auscii* : Épitaphe de la chienne Mya, par M. Edw. Barry. — Examen critique, par M. Léonce Couture. P. 240 à 244.

Croix de Caravaca; exemplaire conservé au couvent des Carmélites de Lectoure, par M. l'abbé H. Marquet. P. 81 à 86.

Châteaux historiques de Gascogne: le château d'Orbessan, par M. Prosper Lafforgue. P. 562 à 567.

La chapelle du petit séminaire d'Auch, par M. Léonce Couture. (1<sup>er</sup> article.) P. 524 à 529.

Deuxième et troisième lettre sur Uxellodunum, de M. Bertrand, compte rendu par M. Léonce Couture. P. 140 et 141.

De l'opinion de l'Empereur sur l'emplacement d'Uxellodunum, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 245 à 248.

Les pays d'État de la Gascogne, par M. J. F. Bladé. P. 415 à 425, et p. 513 à 523.

Une histoire des Basques, de M. Baudrimont, étude par M. J. F. Bladé. (3<sup>e</sup> article.) P. 16 à 26.

Aubiet pendant les guerres de religion, par M. l'abbé R. Dubord. (2<sup>e</sup> article.) P. 27 à 38. — (3<sup>e</sup> article.) P. 217 à 227, et p. 276 à 284.

La justice révolutionnaire à Bordeaux, d'après M. Ch. Berriat Saint-Prix. P. 286 à 289.

Les victimes de la révolution à Auch, d'après M. Tarbouriech. P. 532.

État comparé de l'agriculture au xvii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècle dans le département des Landes, discours de M. l'abbé A. Labarrère. P. 474 à 482.

Le général Cassaignoles, esquisse biographique par M. Léonce Couture. P. 249 et *passim* (voir la table du volume).

Le petit séminaire d'Aire (Landes), notice historique par M. l'abbé Jules Bonhomme. P. 365, etc.

Notre-Dame d'Esclaux, par M. Léonce Couture. P. 145 à 154.

La paroisse d'Aubiet, depuis 1595 jusqu'en 1789, par M. l'abbé R. Dubord. P. 551 à 558.

Dissertation sur les chants historiques des Basques, par M. J. F. Bladé. P. 97 à 111, et p. 155, etc.

M<sup>sr</sup> de Salinis apologiste, par M. Léonce Couture. P. 5 à 15, et p. 120 à 132.

Vies des poètes gascons (du Bartas, etc.), par G. Colletet, publiées et

annotées par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 49, etc. (voir la table du volume).

Le Roman de Flamenca, publié par M. Paul Meyer, étude de M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 43 à 48.

De la fondation de la Société des bibliophiles de Guyenne, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 372, etc. (voir le volume).

Commission pour l'exécution de l'édit de pacification de septembre 1577, en Bas-Armagnac, aux seigneurs de Lamothe-Gondrin et de Bourrouillan (1579). P. 336 et 337.

Mémoire pour l'évêque et le chapitre de Lectoure, touchant les réparations à faire au clocher de la cathédrale de cette ville, publié par M. H. Marquet. P. 133 à 135.

Lettres inédites de plusieurs souverains et hauts personnages aux seigneurs de Lamothe-Gondrin, publiées et annotées par M. Léonce Couture. P. 86 à 93, et p. 236 à 239.

---

*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,*  
à Évreux. — Évreux, 1866, in-8°.

Notices biographiques sur MM. de Vatimesnil, Th. Delhomme et Cassen, anciens membres de la Société. 123 pages (publication spéciale).

---

*Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*  
— *Mémoires*, 6<sup>e</sup> série, t. IV, 1866, in-8°.

Note sur une lame de silex trouvée à Venerque (Haute-Garonne), par M. Noulet. P. 139 et 140, 1 planche.

Grotte sépulcrale de Sensat, par M. Noulet. P. 715.

Le château de Moret, démoli par les capitouls, par M. Victor Fons. P. 1 à 11.

Quatre lettres inédites de Henri IV, par M. Desbanaux-Bernard. P. 12 à 35.

Étude sigillographique sur les archives communales de Toulouse, par M. Roschach. P. 30 à 164.

Des gages, épices et sabatines à l'ancien parlement de Toulouse, par M. Vaisse-Cibiel. P. 165 à 228.

Quelques dieux de trop dans la mythologie des Pyrénées, par M. Barry. P. 229 à 242.

Éloge de M. Ch. de Saget, par M. Florentin Astre. P. 243 à 268.

Quel est l'auteur des satires toulousaines? Étude sur cette question, par M. Florentin Astre.

Historique d'une épizootie, par M. Caze. P. 293 à 313.

Rectifications et additions aux notices biographiques de Fermat, par M. Gatién-Arnoult. P. 313 à 333.

Notice sur la vie et les travaux de Jean Bodin, sur sa démonomanie des sorciers, et sur les procès pour sorcellerie au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, par M. Victor Molinier. P. 334 à 685.

Les intendants du Languedoc, par M. Fl. Astre. P. 703 à 707.

Étude sur Aristophane, par M. Hamel. P. 709.

Étude sur Pierre-Paul Riquet, par M. Guibal. P. 709.

Notice sur la condition des paysans dans le pays toulousain au xviii<sup>e</sup> siècle, par M. Theron de Montaugé. P. 710 à 719.

Monuments épigraphiques découverts dans le Sud-Ouest, par M. H. Barry. P. 720 à 722.

---

*Société archéologique du Vendômois. — Bulletin, 5<sup>e</sup> année, 1866.*  
Vendôme, in-8°.

Une excursion à Palmyre, par M. de Nadaillac. P. 17 à 46.

Texte et traduction de l'une des chartes offertes par M. Besnier (an 1217), par M. Bouchet. P. 47 et 48.

Essai sur l'armorial du Vendômois, par M. A. de Mandé. P. 49 à 57, p. 109 à 123, p. 167 à 178, p. 210 à 227 (Alençon — Vove).

Geoffroy et Bérengère, légende du xii<sup>e</sup> siècle (poésie), par M. Ch. Chautard. P. 60 à 64.

Rapport sur la découverte d'une construction gallo-romaine au hameau de la Cunaille, commune de Thoré (Loir-et-Cher), par M. A. L. de Rochambeau. P. 101 à 108.

Poésies, par M. de La Hautière. P. 124 à 128.

Sur le jeton de Charles, duc de Vendôme, note par M. Ch. Bouchet. P. 138 à 140.

Le Vendômois à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, par M. Auguste de Trémault; extrait d'un mémoire sur la généralité d'Orléans, par M. de Bouville (1698). P. 141 à 155, et p. 194 à 209.

Renseignements sur l'ancienne paroisse Saint-Lubin de Vendôme, par M. A. Dupré. P. 156 à 164.

Document sur la chapelle Saint-Jacques du Bourbier, à Vendôme, pour faire suite au travail précédent. P. 164 à 166.

Ronsard à Vendôme (1844), poésie par M. L. Bouchet. P. 180 à 184.

Sépultures gallo-romaines de la Corrèze, par M. Philibert Lalande. P. 229 à 240.

*Société nivernaise des sciences, lettres et arts. — Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. II,  
3<sup>e</sup> livraison (p. 289 à 400). Nevers, 1866, in-8°.

Étude archéologique sur les sources thermales de Saint-Honoré (*Aquis-Nisinaï*), par M. G. Charleuf. P. 318 à 336.

Note sur le Sacramentaire de la Bibliothèque impériale, surnommé le *Rituel nivernais*, par M<sup>r</sup> Crosnier. P. 336 à 347.

Notice sur le Sacramentaire conservé à la Bibliothèque de Londres, par M<sup>r</sup> Crosnier. P. 350 à 356.

Poésie, par M. Achille Millien.

Les rois inconnus (à Saint-Maurice de Cuffy et à Notre-Dame de Tendron), par M. Roubet. P. 392 à 398.

---

*Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes. — Bulletin*, 7<sup>e</sup> année,  
1862 à 1864, octobre, novembre et décembre 1864. Tarbes,  
1865, in-8°.

Dissertation de l'influence des mœurs sur la langue française. par M. Batsère. P. 91 à 100.

De la langue universelle, par M. Bonhoure. P. 101 à 110.

Poésies et contes, par MM. X. et Cabaret-Dupaty.

Les femmes littéraires et politiques depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, par M. Septaux. P. 125 à 130.

Notice sur l'église de Maubourguet, par M. de Resseguier. P. 141 à 150.

Tarbes et ses environs, par M. Batsère. P. 151 à 158.

Biographie du général Maransin, par M. Batsère. P. 159 à 164.

La doulou de la mesangio, — la so de Saint-Bincent de Paul, poésies patoises par M. Fourcade. P. 183 à 188.

Poésies diverses, par M. de Resseguier.

Recherches sur les hôpitaux de Tarbes, par M. Cazabonne. P. 195 à 204.

Des causes qui amènent la jeunesse de nos campagnes à l'abandon des travaux des champs, par M. Bataillard. P. 205 à 222.

---

*Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — Mémoires*,  
t. V, 1<sup>re</sup> partie. Chalon-sur-Saône, 1866, gr. in-4°.

Rapport sur les travaux de la Société. 1863-1866, par M. Jules Guillemin, secrétaire. P. I à VIII.

Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, note additionnelle avec planche, par M. Jules Chevrier. P. 1 à 4<sup>1</sup>.

Notice historique sur la commune de Montrès, arrondissement de Louhans, par M. le docteur B. Gaspard. P. 5 à 68.

Catalogue des monnaies mérovingiennes comprises dans le médaillier du musée de la Société, par M. Henri Batault. P. 69 à 84.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans, par M. Jules Guillemin. P. 85 à 176.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts d'Orange. — Bulletin,*  
année 1865, in-8°.

Notice sur une médaille romaine par M. Charrel. P. 77 à 82.

---

*Société historique algérienne, à Alger. — Revue africaine, 10<sup>e</sup> année,*  
1866, n<sup>o</sup> 59 et 60, in-8°.

N<sup>o</sup> 59, septembre 1866 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache. (26<sup>e</sup> article.) P. 321 à 336.

Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri, par M. Berbrugger. P. 337 à 352.

Tanaramusa Castra, par M. Berbrugger. P. 353 à 370.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Alf. Devoulx. (10<sup>e</sup> article.) P. 371 à 381.

Fantaisie sur une flûte double, instrument arabe, par M. Daniel Salvador. P. 382 à 392.

N<sup>o</sup> 60, novembre 1866 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache. (27<sup>e</sup> et dernier article.) P. 401 à 423.

Fantaisie sur une flûte double, instrument arabe, par M. Daniel Salvador. (Suite et fin.) P. 424 à 441.

Tombeau de la Chrétienne, d'après Shaw et Bruce, par M. Berbrugger. P. 441 à 450.

Une lettre inédite d'un empereur du Maroc, publiée par M. Berbrugger. P. 451 à 472.

<sup>1</sup> La première partie a été publiée dans le III<sup>e</sup> volume des *Mémoires*.

## CHRONIQUE.

*Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.* —  
Programme des concours. (Partie littéraire et statistique.)

### I.

#### ÉCONOMIE SOCIALE ET STATISTIQUE.

*Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° Étudier comparativement les résultats obtenus dans les grandes villes industrielles par l'établissement de fourneaux économiques pour les classes ouvrières; recueillir les documents officiels relatifs à leur organisation; rechercher quels enseignements on peut tirer de cette étude comparative relativement à l'établissement de fourneaux semblables à Lille.

2° Rechercher quels ont été l'organisation et les résultats des Sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*) qui existaient à Lille, antérieurement à 1789.

3° Déterminer, à l'aide d'actes administratifs, de documents publics ou de renseignements particuliers incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées depuis un siècle à Lille et dans l'arrondissement. Mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé ainsi que des objets de première nécessité pendant la même période, d'après le même ordre de renseignements.

4° Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord (sucrierie, distillerie, potasse de betteraves, savons mous, rouissage du lin, filature et tissage, etc.), en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

### II.

#### LÉGISLATION.

*Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et

depuis cette époque. — Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

2° Rechercher quelle a été la législation des établissements incommodes ou insalubres dans la ville de Lille, antérieurement au décret de 1810.

### III.

#### HISTOIRE.

##### *Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° Indiquer la topographie physique de la Flandre maritime lors de la conquête romaine. Étudier cette question principalement au point de vue de la critique scientifique et de la géologie, tout en s'appuyant sur les documents géographiques et archéologiques. Discuter les diverses opinions déjà émises sur ce sujet.

2° Rechercher s'il existe dans le département des débris de l'industrie humaine pouvant se rapporter à l'âge de pierre.

3° Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

4° Notice sur la vie et les écrits de Jacques Meyer, auteur des *Annales de Flandre*.

5° Histoire des établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille.

6° Étude biographique sur le botaniste Desmazières.

7° Étude biographique sur le naturaliste Macquart.

8° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

### IV.

#### LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

La première médaille d'or décernée pour le travail le plus remarquable dans les deux concours de littérature et de poésie sera remplacée par un objet d'art.

##### *Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° Histoire de la littérature dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours.



2° Une scène dramatique comprenant des personnages et des chœurs, destinée à être mise en musique.

3° Éloge de l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.).

## V.

### BEAUX-ARTS.

#### *Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° On demande un projet de monument à élever sur une des nouvelles places de Lille; ce monument devant pouvoir servir à des expositions d'art ou d'industrie, à des solennités publiques, comme des distributions de prix, par exemple, à des concerts ou même à des bals.

2° On demande un projet de statue à ériger à l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.). Le modèle devra être en plâtre et au quart d'exécution.

3° Histoire des arts du dessin à Lille depuis la fondation de la ville jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

4° Étudier la vie et les œuvres d'Arnould de Vuez.

5° Étudier, principalement au point de vue de la décoration extérieure, les conditions architecturales des édifices bâtis en briques ordinaires ou en briques et pierres. Examiner les difficultés particulières que présente l'ornementation lorsqu'on emploie exclusivement les briques ordinaires, et indiquer les dispositions les plus convenables.

6° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra, au choix du concurrent, être remplacée par la publication aux frais de la Société.

7° *Photographie.* — Indiquer un mode de préparation fournissant un collodion renfermant en lui-même les éléments photogéniques, de manière à dispenser des opérations qui sont nécessaires pour sensibiliser le collodion ordinaire. Ce collodion devrait être assez sensible pour l'obtention des portraits ou des paysages animés.

## VI.

### ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et

par des médailles les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux, et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

Chaque année, les mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *franc de port*, au secrétaire général de la Société, à l'hôtel de ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Les certificats délivrés en faveur des ouvriers et agents industriels, qui prétendent aux médailles et primes offertes en faveur des bons et longs services, devront être adressés, avant le 15 octobre, au Secrétaire général.

#### PRIX WICAR.

(Fondation du prix Wicar.)

*Extrait du procès-verbal de la séance du 17 mars 1865.*

La Société arrête les résolutions suivantes :

1° Il est fondé un prix annuel qui portera la dénomination de *prix Wicar*. — Ce prix, dans l'état actuel des ressources de la Société, sera de 1,000 francs.

2° Le prix Wicar sera attribué successivement et par année aux diverses branches d'études, lesquelles seront, à cet effet, partagées en trois sections, comme suit :

*Section de la littérature et des beaux-arts* : littérature, poésie, architecture, peinture, sculpture, etc.

*Section des sciences* : physique, chimie, mécanique, médecine, etc. sciences industrielles.

*Section des sciences historiques, morales et économiques.*

3° Un prix ne pourra ni être réduit ni partagé; il ne sera pas attribué de mentions honorables.

Dans le cas où le prix attribué à une section ne serait pas décerné la première année, le concours restera ouvert pour les années suivantes, jusqu'à ce que le prix soit décerné ou jusqu'à ce que le roulement triennal ramène le prix dans la même section. Dans ce dernier cas, la Société aura à ouvrir de nouveau dans cette même section un concours pour lequel la somme affectée au prix nouveau sera ajoutée à celle du prix resté sans emploi : il pourra alors être proposé deux prix ou un seul de valeur double.

4° Un programme détaillé sera rédigé le plus tôt possible en vue des prochains concours à ouvrir.

*Concours de 1867.*

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES, MORALES ET ÉCONOMIQUES.

HISTOIRE.

Le prix sera décerné à la meilleure monographie d'un établissement ecclésiastique ou civil, tel que abbaye, chapitre, ville, du département du Nord.

Le travail demandé devra avoir pour base les documents authentiques, inédits, textuellement rapportés en forme de cartulaires ou de pièces justificatives. Il sera suivi d'index comprenant les noms des lieux et des personnes.

*Concours de 1865<sup>1</sup>, reporté en 1867.*

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

ARCHITECTURE.

*Projets d'habitations.*

On propose l'étude de trois genres d'habitations :<sup>2</sup>

- 1° Un hôtel de première classe;
- 2° Une habitation privée ou maison simple pour une famille;
- 3° Une maison à loyer par appartements, en se conformant aux conditions du programme détaillé d'autre part<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le prix n'ayant pas été décerné en 1865 ni en 1866, il sera décerné en 1867, s'il y a lieu; sinon, le concours sera annulé selon la décision rapportée ci-dessus.

<sup>2</sup> Le programme détaillé se trouve à la bibliothèque des Sociétés savantes, ministère de l'instruction publique.

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* —  
Programme des prix proposés pour le concours de 1867.

La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales met au concours, pour trois prix qu'elle décernera dans la séance solennelle du mois de juin 1867, les sujets suivants :

*Médaille d'or, d'une valeur de 100 francs.*

(Prix accordé, pour l'année 1867, par M. Lapaine, préfet des Pyrénées-Orientales.)

Ce prix sera donné à l'auteur du meilleur mémoire sur un fait ou une période de l'histoire du Roussillon, dont le sujet est laissé au choix des concurrents.

*Médaille d'argent.*

A décerner à l'auteur d'une pièce de poésie dont le sujet et le genre sont au choix des auteurs, et qui ne dépassera pas deux cents vers.

*Médaille d'argent.*

Les concurrents devront traiter dans un discours en prose le sujet suivant :

«Quelle influence exerça sur le Roussillon sa réunion définitive à la France, sous le rapport des sciences et des arts, et plus spécialement des lettres?»

*N. B.* Les compositions devront être adressées à M. le secrétaire de la Société, à Perpignan, avant le 15 mai 1867. Les concurrents ne doivent pas signer leurs compositions, mais les désigner par une épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite dans un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, et qui ne sera ouvert qu'après la décision du jury chargé de décerner les prix.

Ne sont pas admises à concourir les œuvres déjà présentées à d'autres concours.

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

FÉVRIER-MARS 1867.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1866.

---

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Baecker, correspondant, informe la section qu'il croit avoir découvert le lieu de naissance du voyageur Guillaume de Rubruquis, dans un village du canton de Cassel (Nord), appelé aujourd'hui *Rubrouck*, et désigné dans une charte de 1275 sous le nom de *Rubruk*.

Mention au procès-verbal et remerciements.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, ayant trouvé les copies de trois lettres du cardinal Mazarin, des 12 janvier, 8 mars et 6 juin 1649, adressées à Étienne de Chamborant, maréchal des camps et armées du roi, conseiller d'État, gouverneur de Philippsbourg, etc. offre de les communiquer à l'éditeur de la correspondance de Mazarin.

Cette proposition sera transmise à M. Chéruel; et des remerciements seront adressés à M. Beauchet-Filleau.

M. le comte de Rochambeau annonce qu'il vient de sauver d'une destruction imminente un fragment de 360 vers d'un texte inédit de la *Chanson de Geste de Garin le Loherain*. Ce manuscrit, trouvé dans le village de Thoré, formait la couverture d'un vieux registre.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Soucaille envoie à la section :

1° Copie d'une missive du roi de Navarre, Henry (7 mars 1588), aux diocèses de Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons, afin qu'ils s'emploient à faire une levée de deniers pour subvenir aux nécessités de la guerre dans laquelle il est engagé;

2° Lettre du cardinal Maury (alors abbé Maury), du 20 décembre 1790, adressée à M<sup>sr</sup> de Nicolai, évêque de Béziers.

Ces deux documents, tirés des archives municipales de Béziers, sont renvoyés, le premier à M. Guadet, le second à M. Rathery.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Hippeau, V. Smith, Levasseur, A. de Barthélemy, Michelant, Bellaguet, Cocheris et Bourquelot.

M. le Président informe la section que M. le Ministre vient de prendre une importante décision au sujet des archives du Comité. Il a ordonné qu'une pièce spéciale sera affectée à la conservation de ces archives, dont le classement sera confié à MM. Hippeau et de La Villegille. M. Hippeau est chargé de mettre en ordre les documents relatifs à la philologie et à l'histoire; M. de La Villegille, les documents et les dessins concernant l'archéologie. M. le Ministre exauce ainsi un vœu exprimé à plusieurs reprises par le Comité, et notamment par la section d'archéologie, qui avait fait une dernière tentative à cet égard avant de clore la session de 1863-1864. Dans sa séance du 11 juillet 1864, et sur la demande du secrétaire du Comité, la section avait insisté d'une manière très-pressante sur la nécessité du classement de ses archives, et avait demandé qu'une note à cet effet fût placée sous les yeux de M. le Ministre.

Des remerciements sont adressés à Son Exc. M. le Ministre par la section d'histoire et de philologie.

M. Desnoyers lit un rapport :

1° Sur des documents relatifs au servage et à la mainmorte dans le Blésois;

2° Sur un recueil de documents inédits ayant pour objet les anciennes fortifications du château et de la ville de Blois;

3° Sur des renseignements concernant les inondations de la Loire, à Blois.

Ces trois documents, transmis par M. Dupré, correspondant, seront déposés aux archives.

M. de Rozière rend compte verbalement d'une communication de M. le comte de Rochambeau, ayant pour objet d'appeler l'attention sur les archives des hospices, des presbytères, des communes, etc. dont il signale l'importance et l'utilité. Le rapporteur, examinant les diverses observations présentées par M. de Rochambeau et les mesures conservatrices qu'il propose, établit que la plupart de ces mesures sont depuis longtemps appliquées par les soins de l'administration, et qu'elles ont été l'objet de nombreuses instructions adressées par M. le Ministre de l'intérieur à ses agents.

M. de Rozière donne ensuite lecture d'un rapport sur divers règlements de police touchant les femmes de mauvaise vie au xiv<sup>e</sup> siècle, communiqués par M. A. de La Mothe, archiviste du département du Gard. Le rapporteur propose le dépôt de ce document aux archives.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur quatre communications de M. l'abbé Tisserand, dont il propose le dépôt aux archives. Ce sont :

1° Des notices historiques sur la Napoule et sur quelques villages voisins;

2° Une notice sur les anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre de Grasse;

3° Analyse d'un mémoire établissant les droits du duc de Savoie sur le comté de Nice;

4° Note sur les religieuses de Castellane (1727-1730).

M. Rathery rend compte des recherches qu'il a faites au sujet

d'un manuscrit trouvé dans les papiers de l'ancien censeur royal, Marin, et communiqué par M. Cottard. Ce pamphlet, dont le texte se trouve en partie dans le manuscrit communiqué à la section, est intitulé : *La lanterne magique*. Il n'est point de Peltier, comme le supposait M. Cottard, mais bien du vicomte de Mirabeau, qui n'est nommé que sur le quatrième et dernier numéro de cette publication, le seul précisément qui ne soit pas de lui. Le manuscrit transmis par M. Cottard contient le premier numéro de cette publication satirique.

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur des communications de MM. Nozot, Gauthier, Dupré et Marchegay, et propose le dépôt aux archives :

1° De l'ordonnance de Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, etc. en date du 29 janvier 1578, touchant le règlement des monnaies (communication de M. Nozot);

2° Des copies de pièces relatives à la garde et aux fortifications du château de Fontaine, en Beaujolais (1471-1478), envoyées par M. Gauthier.

Il propose l'impression dans la *Revue* des inventaires inédits de l'artillerie au château de Blois au xv<sup>e</sup> siècle, dont copies ont été transmises par M. Dupré, et de deux lettres du xv<sup>e</sup> siècle écrites par des dames, avec la courte notice dont M. Marchegay a accompagné leur envoi.

M. Servois lit un rapport dans lequel il conclut à l'impression dans la *Revue* d'un document communiqué par M. Lefébure, dit *Faber*, correspondant, et qui a pour titre : *La guerre des sires d'Esne contre la ville de Cambrai et l'évêque Pierre d'Ailly, dit le cardinal de Cambrai*. On attendra pour l'impression la réponse de M. Lefébure à quelques questions qui lui ont été adressées par le rapporteur.

M. P. Clément lit un rapport sur une communication de M. Octave Teissier, Lettre de Louis XIII aux consuls de Toulon, le 22 juin 1641, sur la dernière conspiration du comte de Soissons, et sur un document relatif aux *farots* ou feux de garde sur les côtes de la Provence au moyen âge, communiqué par M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant.

Dépôt de ces documents aux archives.



M. Cocheris propose également le dépôt aux archives des pièces suivantes, communiquées par M. Dupré :

1° Lettres patentes de Charles d'Orléans, comte de Blois (1456), qui dispose d'une pièce de vigne à lui échue par confiscation;

2° Lettres patentes de Charles VIII (1488), portant nomination d'un nouveau gouverneur de Blois;

3° Lettres patentes de Louis, duc d'Orléans (1490), pour la nomination d'un garde des clefs des portes de la ville de Blois;

4° Remises accordées par Louis XII sur le fermage d'un bois (1499) et sur le fermage de la prévôté de Coucy (1504);

5° Lettres patentes de Louis XII (1510) pour le paiement de diverses dépenses relatives à son séjour au château de Blois;

6° Gratification accordée par Louis XII au lieutenant général et au procureur du bailliage de Blois pour services extraordinaires (1511);

7° Montre (revue) de quarante archers de la maréchaussée de Blois (1512);

8° Fondation religieuse de Marie de Clèves, mère de Louis XII, dans l'église des Cordeliers de Blois (1479);

9° Rôle de la montre et revue d'un détachement de l'armée royale venue pour attaquer Blois (1562);

10° Procuration donnée par Pic de La Mirandole à son homme d'affaires à l'effet de contracter un emprunt (août 1562).

M. Cocheris propose l'impression dans la *Revue* :

1° De deux pièces également communiquées par M. Dupré : un arrêt préparatoire du 18 août 1562, contenant la liste des personnages qui doivent être appréhendés au corps et ajournés à bref délai; le testament de Louis Ronsard, père du poète;

2° D'une liste de familles nobles françaises qui, pour cause de protestantisme, ont émigré d'Artois et de Flandre (communication de M. le comte Achmet d'Héricourt, correspondant), et d'une relation solennelle de l'entrée d'Hélios, évêque d'Uzès, dans cette ville, en 1344 (communication de M. A. de La Mothe).

M. Jourdain propose de déposer aux archives une charte de l'année 1246, relative à la collation des écoles de Troyes, dont une copie a été transmise par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant.

M. Boutaric propose la publication dans la *Revue* :

1° D'une pièce ayant pour titre : *Diligences que li Roys a faites pour le saint voyage, monstrées au Saint-Père quand li Roys fu à Avignon*;

2° D'un mémoire adressé au roi de France sur les moyens de détruire la marine anglaise.

Ces deux documents, se rapportant au règne de Philippe de Valois, ont été communiqués par M. d'Arbois de Jubainville.

Le même rapporteur propose le dépôt aux archives de deux autres documents qui accompagnent ceux qui précèdent, et qui ont trait à un projet de descente en Angleterre concerté entre Charles VI et le duc de Bourgogne, en 1386.

M. Delisle propose l'insertion dans la *Revue* de quatre chartes en langue vulgaire du XIII<sup>e</sup> siècle, envoyées par M. Marchegay, provenant du chartrier de Thouars, et portant les dates de 1248, 1261, 1285 et 1288.

M. Delisle donne ensuite lecture d'un rapport sur une communication de M. André Durand, ayant pour objet de provoquer la recherche des documents relatifs à Jeanne d'Arc, qui pourraient exister à la Bibliothèque impériale ou dans d'autres dépôts de Paris.

M. P. Meyer rend compte verbalement d'une communication de M. l'abbé Belloumeau, curé de la Ruscade, canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye, et auteur de deux dictionnaires *français-gabay* et *gabai-français*, suivis d'un grand nombre de prières et autres pièces en vers et de chansons notées. Ce travail, qui a coûté à l'auteur quatre années de travail, et a été honoré en 1863 par l'Académie impériale de Bordeaux d'une médaille d'or, est devenu la propriété de cette savante compagnie. M. l'abbé Belloumeau désirerait pouvoir participer au concours ouvert par M. le Ministre de l'instruction publique, non pour lui-même, mais pour le langage gabai, si curieux, dit-il, et qui se divise en deux dialectes : le *gabai the* ou saintongeais, et le *gabai que* ou gascon.

M. Meyer propose le dépôt aux archives des pièces envoyées comme spécimen par M. l'abbé Belloumeau; mais il ne voit pas bien en quoi la section peut intervenir sur l'objet principal de la lettre.

M. Lascoux fait observer que le concours ouvert par M. le Ministre devant avoir lieu entre les Sociétés savantes, l'Académie de Bordeaux pourrait présenter au concours de 1868 les dictionnaires *français-gabay* et *gabay-français*, composés par M. l'abbé Belloumeau. Il y aurait lieu d'en informer celui-ci; mais là s'arrête la compétence de la section.

Ces conclusions sont adoptées, ainsi que celles de tous les rapporteurs que la section a entendus.

Les rapports écrits par MM. Desnoyers, de Rozière, Huillard-Bréholles, A. de Barthélemy, Servois, P. Clément, Cocheris, Jourdain, Boutaric et Delisle, sont envoyés à la commission de la *Revue*.

M. le Président fait observer qu'il y a un grand nombre de rapports sur des publications des Sociétés savantes qui attendent depuis longtemps leur tour de lecture, et il propose à la section de se réunir une seconde fois dans le courant du mois de décembre. Cette proposition est adoptée, et la section sera convoquée aussitôt qu'auront été terminées les séances du Conseil impérial, dont la réunion doit avoir lieu dans ce mois.

Il a été décidé dans la même séance, sur la proposition de M. Lascoux, que ceux de MM. les membres auxquels ont été envoyés, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1865, des volumes de publications de Sociétés savantes pour qu'ils eussent à en rendre compte, seront invités à les remettre au Ministère.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

---

SEANCE DU 7 JANVIER 1867.

PRESIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise adresse un volume édité à ses frais et par les soins de M. Le Roi, ayant pour titre : *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV* (1701-1744), par Pierre Narbonne, premier commissaire de police à Versailles. La Société présente en même temps un exposé de ses travaux et des publications qu'elle projette. Elle espère que M. le Ministre lui tiendra compte de ses efforts et continuera à la comprendre au nombre des sociétés auxquelles sont allouées annuellement des subventions.

Note sera prise de cette demande, et le volume offert déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. Avenel remercie M. le Ministre de la décision qui l'autorise à publier un volume de supplément au recueil des Lettres de Richelieu (un 7<sup>e</sup> volume). Il déposera au Ministère le manuscrit de ce supplément aussitôt qu'il sera préparé. Le volume entier avec la table ne contiendra pas plus de 120 feuilles.

M. Dupré, correspondant, adresse, à titre de renseignement généalogique sur la famille des Phelypeaux, copie d'un acte dans lequel il est fait mention de Guillaume Phelypeaux, marchand drapier demeurant à Blois, aïeul de Louis Phelypeaux, qui acheta une charge de conseiller au présidial de Blois, et dont les deux fils, Raymond, sieur d'Herbault et de La Vrillière, et Paul, sieur de Pontchartrain, devinrent secrétaires d'État sous Louis XIII.

M. Dupré adresse également un aperçu des principaux documents historiques que renferment les anciens registres municipaux de Blois. Il a dépouillé et analysé toute cette série de procès-verbaux des assemblées de la ville, qui embrasse la période de 1566 à 1789. Il a joint à ses résumés des notes explicatives et un grand nombre d'extraits textuels. Son travail est déposé à la bibliothèque commu-

nale de Blois, à côté des registres eux-mêmes, et un abrégé de cette analyse raisonnée figure dans l'inventaire officiel des archives municipales de Blois antérieures à 1789, dressé conformément aux dernières instructions du Ministre de l'intérieur.

Remerciements et dépôt de ces deux communications.

M. l'abbé Giraud, correspondant, adresse aux archives la copie de divers documents relatifs à la réception dans l'ordre de Saint-Michel d'Antoine de Boyer, qui joua un grand rôle en Provence pendant les guerres de la Ligue, et auquel le roi Louis XIII, en récompense de ses services, accorda, en 1613, le collier de l'ordre.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. Moutié, correspondant, envoie au Comité la copie d'un procès-verbal dressé en 1665 par un notaire de Montfort-l'Amaury, à la requête du sieur Anseaulme, prévôt provincial et chevalier du guet du comté et bailliage de cette ville, relativement aux faits qui avaient suivi l'exécution d'un condamné à mort. Ce magistrat avait été insulté par le seigneur de Villiers et Mareil, accompagné de son frère, lesquels, après avoir détaché de la potence le corps du criminel, avaient apporté et déposé son cadavre dans l'appartement même du sieur Anseaulme.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Octave Teissier, correspondant, qui avait déjà annoncé son intention de fondre dans une table générale les indications contenues dans les 35 tables particulières des divers *Bulletins* ou *Revue*s publiés depuis trente ans par le Comité des travaux historiques, envoie comme spécimen la lettre A de cette table générale alphabétique comprenant 361 mots et 2,026 renseignements.

La section admet pleinement en principe l'utilité d'une table générale des divers *Bulletins* ou *Revue*s qui ont rendu compte des travaux du Comité; mais il lui semble que ce travail ne devrait pas se borner à une simple fusion des diverses tables déjà publiées, ces tables n'ayant pas été rédigées d'après un même plan.

L'examen des diverses questions soulevées dans le Comité au sujet de cette communication est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Huillard-Bréholles, Boutaric et Cocheris.

M. Henri Beaune adresse copie d'une quittance fournie à Phi-

lippe le Hardi, duc de Bourgogne, par Bertrand de Guast, capitaine des *brigands* employés par le duc dans ses armées (1370).

Renvoi à M. Rathery.

Le même M. Beaune a envoyé également le budget de l'Université de Dôle pour l'année 1617.

Renvoi à M. Jourdain.

M. l'abbé Chevalier (de Romans) envoie copies avec notes de quelques chartes inédites qui lui ont paru pouvoir intéresser la section par leur date reculée. Cette communication comprend une bulle du pape Jean XVIII, du mois de juin 1008, et trois chartes de Rodolphe III, roi de Bourgogne, des années 1011, 1014 et 1016. Les originaux de ces documents se trouvent au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Quelques membres font remarquer à ce sujet que le Comité demande surtout à ses correspondants des indications de documents existant dans les départements, l'exploration de ceux que renferment les dépôts de Paris étant l'objet de travaux spéciaux avec lesquels les investigations des savants de la province feraient double emploi. S'il devait être fait quelque communication de ce genre, ce ne serait qu'en faveur de documents d'une importance exceptionnelle.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. A. de La Mothe envoie une copie du péage de la ville de Tarascon en 1251 (extrait du registre *Turris*).

Le secrétaire du Comité rappelle à cette occasion une décision prise par la section dans sa séance du 8 janvier 1866, à la suite d'un rapport de M. Bourquelot, qui proposait l'impression dans la *Revue* d'un *Leude de la ville de Beaucaire* en 1317, et d'un *Tariffe de péage*, etc. de la même ville en 1315. La section avait été d'avis d'attendre, pour prendre une décision à ce sujet, qu'un plus grand nombre de documents analogues fussent parvenus au Comité.

Renvoi à M. Bourquelot, qui examinera, à propos de ce nouvel envoi, si le moment est arrivé de faire cesser cet ajournement.

M. Soucaille, membre de la Société archéologique de Béziers, envoie copie de trois documents historiques émanant de François I<sup>er</sup>, et adressés aux consuls et habitants de Béziers.

M. Soucaille ajoute, à l'occasion de ce document, que les archives municipales de Béziers possèdent une forte liasse de lettres de rois ordonnant la convocation des États de la province. Si le Comité trouvait quelque intérêt historique dans le relevé des dates et des lieux de réunion, M. Soucaille s'empresse de le lui envoyer.

M. Boutaric est prié d'examiner s'il y a lieu d'accepter l'offre obligeante faite par M. Soucaille.

#### Hommages faits au Comité :

1° Par M. Sandret : *L'ancienne Église de France, ou état des archevêchés et évêchés de France avant la constitution civile du clergé de 1790*, ou sommaire du *Gallia christiana*, par L. Sandret, 1<sup>re</sup> année, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons, Paris, 1866, in-8°, 272 pages;

2° Par M. Auguste Callet : *La légende des Gagats, essai sur les origines de la ville de Saint-Étienne en Forez*, par M. Auguste Callet, in-8°, imprimé aux frais de M. A. Benoît, et tiré pour la vente à 200 exemplaires;

3° Par M. Chéruel : *L'ancienne Université et l'Académie moderne de Strasbourg*, discours prononcé à la rentrée des Facultés de l'Académie de Strasbourg, le 15 novembre 1860.

Dépôt à la bibliothèque et remerciements aux auteurs de ces envois.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Rozière, Desnoyers, V. Smith, Lévassour, Meyer, Michelant et Huillard-Bréholles.

#### CONCOURS DE 1866.

Le secrétaire du Comité fait connaître la liste des dictionnaires topographiques envoyés en vue du concours de 1866. Ces dictionnaires sont au nombre de six; sept autres ont été précédemment l'objet de rapports, et il en a été envoyé quatre autres, sur lesquels aucun rapport n'a été fait. Total, 17<sup>1</sup>.

La commission désignée par M. le Président pour examiner ces dictionnaires se composera de MM. Bellaguet, Delisle, Lévassour, de

<sup>1</sup> Deux autres dictionnaires topographiques admis à concourir depuis la séance, ceux du diocèse de Nantes et de l'arrondissement d'Arles, ont été envoyés, le premier à l'examen de M. Hippeau, le second à l'examen de M. A. de Barthélemy.

Barthélemy, Huillard-Bréholles, V. Smith, Marty-Laveaux et Meyer, et des membres du bureau : MM. Am. Thierry, Lascoux, Hippeau, Servaux et de La Villegille.

Les membres de la commission se répartissent entre eux, séance tenante, les dictionnaires nouvellement envoyés.

M. Hippeau, qui avait envoyé précédemment le dictionnaire topographique du Calvados, déclare qu'il se retire du concours, en raison de sa qualité de membre de la section d'histoire et de philologie.

M. le Président annonce que M. Hippeau s'est mis en relation avec la rédaction du *Moniteur universel*, et qu'il a obtenu de celle-ci l'autorisation de publier chaque mois des comptes rendus des séances du Comité. Ces comptes rendus donneront aux travaux des sections une publicité plus étendue que celle qu'ils ont eue jusqu'ici.

Il résulte de la discussion à laquelle donne lieu la communication faite par M. le Président que les articles envoyés au *Moniteur* présenteront le résumé des numéros de la *Revue des Sociétés savantes* publiés chaque mois par le Comité, et qu'ils n'engageront nullement la responsabilité de la section.

M. Huillard-Bréholles entretient la section des difficultés qu'il éprouve à rendre compte de l'année 1864 des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, qui a été renvoyée à son examen, et qui renferme un travail intéressant presque également l'histoire et l'archéologie.

M. Huillard-Bréholles signale les inconvénients qui résulteraient de la possibilité de la publication dans la même *Revue* de rapports qui, émanés de deux sections, pourraient offrir des appréciations ou des conclusions différentes. Ne serait-il pas possible que les rapporteurs nommés dans chaque section s'entendissent entre eux pour éviter les doubles emplois?

M. Desnoyers n'est pas frappé de cet inconvénient, et il cite l'Académie de Belgique, qui a coutume, au contraire, de confier chaque question à l'examen isolé de deux de ses membres.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bourquelot, Boutaric et Hippeau, M. le Président invite les membres de la section à réfléchir aux moyens de remédier aux difficultés qu'a signalées M. Huillard-Bréholles.



M. Delisle lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication, par M. l'abbé Chevalier, du cartulaire de l'ordre de Saint-Ruf, dont les archives sont conservées à la préfecture de la Drôme.

La commission, composée de MM. Delisle, Bourquelot et Servois, propose de voter des remerciements à M. l'abbé Chevallier, et de réserver, jusqu'à nouvel ordre, le projet de publication des chartes de Saint-Ruf.

Ces conclusions sont adoptées, et le rapport de M. Delisle est renvoyé à la commission de la *Revue*.

A l'occasion de ce rapport, M. Servois rappelle que l'an dernier un projet de publication des documents relatifs au Béarn sous Gaston Phœbus, présenté par M. Raymond, a été l'objet d'un ajournement motivé sur ce que « la situation du fonds affecté aux travaux historiques ne permettait pas d'entreprendre de nouveaux ouvrages. » Cette considération n'étant plus invoquée aujourd'hui, M. Servois demande que la proposition soit reprise et qu'une commission spéciale soit désignée pour faire un rapport sur le projet de publication de M. Raymond.

Le secrétaire du Comité est invité par M. le Président à rechercher dans les archives la demande de M. Raymond, et à la placer sous les yeux de la section dans sa prochaine séance.

Plusieurs rapports sont lus :

1° Par M. Delisle, sur les *Mémoires*<sup>1</sup> et les *Bulletins de la Société des antiquaires de Normandie*<sup>2</sup>;

2° Par M. Jourdain, sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité d'archéologie de Senlis*<sup>3</sup> et sur les *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*<sup>4</sup>;

3° Par M. de Courson, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*<sup>5</sup>;

4° Par M. Michelant, sur les *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine*<sup>6</sup>;

<sup>1</sup> Tomes III, IV et V.

<sup>2</sup> Années de 1860 à 1865.

<sup>3</sup> Année 1865.

<sup>4</sup> Tome VI, 1<sup>re</sup> partie.

<sup>5</sup> Tomes III et IV, années 1863 et 1864.

<sup>6</sup> 2<sup>e</sup> série, t. VII.

5° Par M. Lalanne, sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*<sup>1</sup>;

6° Par M. Bourquelot, sur les *Bulletins de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne*<sup>2</sup>.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

La section, qui n'a pu tenir au mois de décembre, comme elle l'avait résolu, une séance extraordinaire, exclusivement consacrée à la lecture de rapports sur des publications de Sociétés savantes, décide qu'elle se réunira à cet effet le troisième lundi de janvier (21 courant).

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

---

## SÉANCE DU 21 JANVIER 1867.

---

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. A. de Barthélemy fait hommage, au nom de M. Deschamps de Pas, d'une brochure publiée par ce dernier, et ayant pour titre : *Quelques mereaux et plombs de marques, relatifs à l'Artois* (extrait de la *Revue de numismatique belge*).

Remerciments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

La section entend les rapports suivants sur des publications de Sociétés savantes :

1° M. Huillard-Bréholles : *Bulletin et Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*<sup>3</sup>;

2° M. Desnoyers : *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Aube*<sup>4</sup>;

<sup>1</sup> Tome IX.

<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.

<sup>3</sup> 7<sup>e</sup> année, 1864.

<sup>4</sup> 3<sup>e</sup> série, t. II.

3° M. V. Smith : *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*<sup>1</sup>;

4° M. Bellaguet : *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*<sup>2</sup>;

5° Le même : *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*<sup>3</sup>;

6° M. Hippeau : *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*<sup>4</sup>;

7° M. Marty-Laveaux : *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*<sup>5</sup>;

8° M. Rathery : *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*<sup>6</sup>;

9° M. Meyer : *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*<sup>7</sup>;

10° Le même : *Travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*<sup>8</sup>;

11° M. Bourquelot : *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie)*<sup>9</sup>.

Les rapports qui précèdent sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> vol. années 1864-1865.

<sup>2</sup> Tome VII.

<sup>3</sup> Tome XXVIII, année 1863; t. XXIX, année 1864.

<sup>4</sup> Tome III, 1<sup>re</sup> livraison.

<sup>5</sup> Année 1865.

<sup>6</sup> Tomes XVIII et XIX, 1864 et 1865.

<sup>7</sup> XIV<sup>e</sup> volume, 1865-1866.

<sup>8</sup> 3<sup>e</sup> série, t. VI.

<sup>9</sup> 5<sup>e</sup> Bulletin.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1866.

---

PRÉSIDENTE DE M. J. QUICHERAT,

ET DE M. L. RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A l'occasion du procès-verbal qui mentionne les craintes exprimées au sujet d'un projet de cession à l'Angleterre des statues de Fontevrault, M. Darcel annonce que M. le Surintendant des beaux-arts n'a pas connaissance de ce fait. M. Hamille, directeur des cultes, fait savoir que Son Exc. M. le Ministre de la justice et des cultes a reçu, comme Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, des réclamations contre ce projet, mais notre collègue déclare qu'il croit qu'il n'y a rien de fondé dans ces rumeurs.

M. Dumoutet, membre non résidant du Comité, dépose sur le bureau dix calques d'inscriptions appartenant à l'ancien diocèse de Bourges, sauf une seule qui provient de l'église de Caffey, paroisse dépendant jadis du diocèse de Nevers. M. le baron de Guilhermy examinera cette communication.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse une communication relative à l'église de Bernaville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Doullens (Somme). Dans cette église, fort ancienne, mais dont le style primitif a été altéré, existe au haut de l'autel un groupe en bois représentant le *Père éternel* tenant le Christ sur ses genoux. Les habitants nomment le *Saint-Sauveur* ce groupe qui date du *xvi<sup>e</sup>* siècle et dont les figures sont presque de grandeur naturelle. Le jour de la Trinité, les cultivateurs, possesseurs de bestiaux, des environs, accourent en pèlerinage à l'église de Bernaville, munis de *pagnons* (sorte de petits pains) qu'ils font toucher au Saint-Sauveur et qu'ils donnent ensuite à leurs animaux afin de les pré-

server de toute maladie pendant le reste de l'année. A côté de cette église se trouve un pied de buis d'une grosseur remarquable, dont les branches, en retombant, forment un berceau. Lorsqu'une femme du village est sur le point d'accoucher, les jeunes garçons se rassemblent sous ce berceau afin de voir passer l'enfant qui va naître. Des remerciements seront adressés à M. Dusevel pour avoir fait connaître ces traditions locales, dont il n'a pu découvrir l'origine, mais dont on pourrait peut-être retrouver les analogues dans d'autres localités.

M. le chanoine Barbier de Montault fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier : *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome*. En même temps, M. Barbier de Montault adresse les copies de trois inscriptions relatives à la ~~France~~, qu'il a recueillies à Rome. L'une de ces inscriptions, qui porte la date de 1494, figure déjà dans l'ouvrage de Settelle, mais le correspondant l'a choisie exprès afin de montrer l'inexactitude avec laquelle sont faites les reproductions de ce recueil, et justifier ainsi le désir qu'il avait exprimé de relever lui-même sur place toutes les inscriptions des souterrains de Saint-Pierre qui manquaient encore à ses envois. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Dupré, correspondant, adresse copie d'un procès-verbal d'adjudication (dressé le 27 septembre 1660) des travaux à faire pour la construction d'un autel et d'un contre-retable dans l'église de Saint-Nicaise de Bracieux, près Blois. L'autel devait être exécuté en pierre de Lye (carrière auprès de Saint-Aignan-sur-Cher) et « de l'architecture corinthienne, conformément aux dessin et portrait du R. P. Chasserat, jésuite, par Gaspard Imbert, sculpteur, demeurant à Blois. » Le prix du travail était fixé à 850 livres tournois. Des remerciements seront adressés à M. Dupré.

M. Nozot, correspondant, adresse une nouvelle notice sur la commune de Saint-Loup-Terrier, canton de Tourteron (Ardennes), et des renseignements sur la commune de Guincourt, même canton, etc. M. le baron de Guilhermy examinera cet envoi.

M. Revoil, correspondant, adresse, avec note explicative, trois feuilles de dessin représentant quelques objets antiques découverts dans deux petites auges sépulcrales antiques à Courbessac, près

Nîmes. Ces objets, qui appartenaient à la toilette des dames romaines (miroirs, spatules, fioles et parfums, etc.), ont été acquis par M. le maire de Nîmes, et sont aujourd'hui déposés au musée de cette ville.

La section regrette de ne pouvoir faire reproduire ces dessins exécutés avec le plus grand talent par M. Revoil, mais dont les modèles ont des analogues dans tous les musées. La découverte de Courbessac ne tire l'intérêt qu'elle présente que du remarquable état de conservation des ustensiles renfermés dans les deux tombes. Les dessins de M. Revoil seront précieusement conservés à la bibliothèque du Comité.

M. Herbault (de Paris), architecte de la cour impériale d'Amiens, fait hommage d'un plan archéologique de la cathédrale de cette ville, accompagné d'un projet d'isolement de l'édifice. Des remerciements seront adressés à M. Herbault, dont l'envoi sera conservé à la bibliothèque du Comité.

M. Peigné-Delacourt, membre de plusieurs Sociétés savantes, fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Porte-lampes du v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, représentant une basilique*. Des remerciements seront adressés à M. Peigné-Delacourt.

M. Verly (de Lille) adresse copie des épitaphes des frères du tiers ordre de Saint-François, dits *bons-fils*, qui font encore partie du pavé de la chapelle de l'ancien couvent de ces religieux, laquelle va être démolie pour l'agrandissement de la place de la Gare. M. le baron de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. le président désigne, pour rendre compte de communications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, Marion, de la Grange, Ed. de Barthélemy et Le Roux de Lincy.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre de M. du Sommerard qui contient d'intéressants détails sur l'immense cuve de granit dont M. Chabouillet avait entretenu la section dans la dernière séance, à la suite d'une conversation avec M. Yves J. J. Fesneau, instituteur à la Souterraine. M. du Sommerard déclare que les obstacles et les dépenses à faire pour le transport à Paris de ce monument sont de telle nature, que, informations prises, il croit que

l'entreprise est à peu près impossible, mais, d'un autre côté, qu'il n'est pas probable que le chemin de fer puisse en nécessiter la destruction. Il n'en est pas moins d'avis qu'il y aurait lieu d'appeler l'attention de M. le préfet de la Creuse sur le monument en question, après avoir pris au ministère des travaux publics des renseignements sur le tracé du chemin de fer projeté. La lecture de la lettre de M. du Sommerard confirme d'ailleurs tout ce que M. Fesneau avait dit sur l'importance de cette cuve gigantesque. Il est décidé qu'il importe d'obtenir de Son Exc. M. le Ministre une lettre invitant M. le préfet de la Creuse à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation du monument en question, attendu que, lors même qu'il serait en dehors du tracé du chemin de fer, il serait fort exposé à des dégradations de la part des entrepreneurs de travaux exécutés dans son voisinage.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur le tome VIII des *Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise*.

M. de Montaiglon lit un rapport sur les neuvième et dixième années (1863 et 1864) de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*.

M. Léon Renier communique à la section la copie de l'inscription d'une petite cloche de 0<sup>m</sup>,40 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,31 de largeur, qui se trouve dans la propriété des Barres, canton de Saint-Sauveur, arrondissement d'Auxerre, chez M. le baron du Havelt. Cette inscription est ainsi conçue :

1633. G. V. X DE LA BROSSE  
INTENDENT DE CEOIARDIN ROYAL MA  
FAIT ICY POSER. 1639 PAR S. L.<sup>1</sup>

Cette cloche paraît donc être celle que Guy de la Brosse, fondateur du Jardin du roi ou des Plantes, fit faire pour cet établissement créé par lettres patentes du mois de février 1626.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Savoie*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII. Le même membre donna lecture de deux rapports sur des communica-

<sup>1</sup> La lettre X doit avoir été mal lue. Il est évident qu'il faut lire G V Y et non G. V. X.

tions écrites dont il propose le dépôt aux archives : 1° indication sommaire, par M. Rochet, instituteur primaire à Tourmelois (Marne), des découvertes d'objets gallo-romains faites sur le territoire de la commune de Saint-Étienne-du-Temple; 2° photographies de deux retables à Colligny, arrondissement de Châlons-sur-Marne, et à Marcuit-en-Brie, arrondissement d'Épernay.

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Marchegay, relative aux Petites-Heures de M<sup>me</sup> de Rais, veuve de Prigent de Coëtivy.

Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Darcel entretient la section de deux tombeaux qui viennent d'être retrouvés dans la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Rouen. Ces tombeaux, qui sont ceux des abbés Richard et Marc d'Argent, offrent des restes de peintures en grisaille du xvi<sup>e</sup> siècle qui pourraient bien recouvrir des peintures polychromes plus anciennes. M. Desmarets, architecte diocésain, se propose de faire restaurer ces tombeaux.

M. Darcel annonce ensuite à la section que l'on a retrouvé dans la même ville un petit arc de triomphe ou portique de 4 ou 5 mètres d'ouverture, que l'administration municipale se propose de rétablir dans l'une des constructions de Rouen. En attendant, ce portique a été placé au musée. Les débris des anciennes maisons de bois de Rouen sont de même emmagasinés jusqu'au moment où on pourra leur donner une destination convenable.

A cette occasion, plusieurs membres se plaignent du peu de soin apporté par quelques architectes à la conservation de certains détails d'ornementation, précieux pour l'histoire de l'art, que renferment les monuments dont la restauration leur est confiée. A l'appui de ces plaintes, on cite divers monuments publics en reconstruction, dans lesquels existent des objets d'art qu'il importerait de conserver. Il est décidé que ces vœux formeront l'objet d'une note détaillée qui sera placée sous les yeux de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique.

CRABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.



SÉANCE DU 14 JANVIER 1867.

PRÉSIDENTICE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse un rapport, accompagné d'une photographie, sur la recherche et la découverte, dans le chœur de la cathédrale de Rouen, de la statue d'Henri Court-Mantel (17 octobre 1866), et une note sur la découverte et visite du tombeau du duc de Bedford, inhumé dans le même édifice en 1435 (octobre 1866).

M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Mantellier, correspondant, adresse une note sur un vase antique en terre rouge dont le musée de la ville d'Orléans vient de faire l'acquisition.

M. Darcel fera le rapport sur cet envoi.

M. Revoil adresse la copie, qui lui avait été demandée l'an dernier (séance du 11 juin), du procès-verbal de la découverte du tombeau de saint Gilles dans l'église abbatiale de Saint-Gilles-les-Bougeries (Gard). Notre correspondant n'a pu obtenir communication de ce document que tout récemment. Le procès-verbal en question, par sa brièveté, ne fournissant que des renseignements peu importants, sera déposé aux archives. On y trouve cependant les dimensions du sarcophage (1<sup>m</sup>,80, 0<sup>m</sup>,48, 0<sup>m</sup>,40), et la copie de l'inscription suivante, gravée sur la face extérieure du couvercle :

IN·H·TML·Q  
C·B·Æ·E·D.

Des cendres ou débris qui se trouvaient dans ledit sarcophage ont été précieusement recueillis et remis en place.

Le même correspondant adresse les estampages de quinze inscriptions du moyen âge conservées dans les cathédrale et cloître d'Aix, dans l'église Saint-Jean-de-Malte, à Aix, et dans le cloître de Lo-

dève. M. de Guilhaemy examinera cette communication. Des remerciements seront adressés à M. Revoil.

M. Chauveau adresse un mémoire imprimé *sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher*.

M. Marion fera un rapport sur ce travail.

M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, adresse une note sur un missel du diocèse d'Uzès, imprimé à Lyon en 1495, et qu'il a vu lors de sa dernière tournée d'inspection à Uzès dans l'église de Saint-Théodoric.

La section renvoie cette communication à M. Le Roux de Lincy.

M. Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres, annonce à la section que les dernières planches de la monographie de la cathédrale de Chartres sont terminées. Il ne reste plus à paraître que le texte explicatif demandé à M. Paul Durand, mais dont il n'est encore rien parvenu au Ministère. La section exprime le désir de voir prochainement notre correspondant s'acquitter du devoir dont il a bien voulu se charger.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, Lance, Le Roux de Lincy, Douët d'Arcq et P. Lacroix.

M. Léon Renier, qui s'est chargé de rendre compte du tome X du *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, devance son rapport afin de signaler le très-grand intérêt que présente un travail de M. Chabassière, inséré dans ce volume, et qui est relatif aux recherches exécutées sur l'emplacement d'un ancien centre d'occupation sis au lieu dit *Khemissa*. On rencontre dans cette localité, dit M. L. Renier, les vestiges d'une ville antique qui ne devait pas compter moins de 25,000 à 30,000 habitants, mais dont le nom était resté ignoré. Un grand nombre d'inscriptions y avaient été découvertes (M. L. Renier en a publié lui-même une centaine), mais aucune ne faisait connaître le nom de la cité antique et ne venait confirmer l'opinion de M. le général Creuly qui regardait ces ruines comme étant celles de *Thubursicum Numidarum*. La conjecture du savant général vient d'être élevée à

l'état de certitude par la découverte d'une inscription contenant une dédicace des habitants de la colonie de Thubursicum à l'empereur Claude II. RESPUBLICA COLONIAE THVBVRSICVM NVMDARVM.

La section renvoie à l'examen de M. J. Quicherat divers ouvrages de M. Quiquerez, dont notre collègue avait précédemment entretenu la section et que l'auteur vient d'adresser au Ministère. Des remerciements seront adressés à M. Quiquerez.

Conformément à une proposition de M. le Président, la section décide que l'examen des envois faits en vue du concours ouvert pour 1866 sera confiée à la même commission que l'année précédente. Cette commission se compose de MM. de Guilhermy, Quicherat, Lance, Darcel et Marion, auxquels s'adjoindront, suivant l'usage, les membres du bureau : M. le marquis de La Grange, président, M. Léon Renier, vice-président, M. Chabouillet, secrétaire de la section, M. de La Villegille, secrétaire du Comité, ainsi que MM. Belagnuet, chef de la division des lettres et des sciences, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. Lance donne lecture d'un rapport sur la troisième année (1864) du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*.

M. Ed. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur le tome II de la troisième série des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, et d'un autre sur le tome V, deuxième série, des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, etc. d'Amiens*.

M. Darcel lit un rapport sur les bulletins et mémoires publiés par la *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1864 et 1865. Cette Société, de formation récente, sollicite sa reconnaissance par le Ministre de l'instruction publique, afin de pouvoir participer aux subventions et encouragements dont dispose Son Excellence. M. Darcel propose à la section d'émettre un avis favorable. La section ayant adopté les conclusions du rapporteur, une note dans ce sens sera placée sous les yeux de M. le Ministre.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur la première livraison

du tome VI des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le deuxième cahier du tome XII des *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*, et dépose sans rapport le premier cahier de ce volume, qui ne contient rien du domaine de la section.

Les rapports de MM. Lance, Ed. de Barthélemy, Darcel, Marion et Lacroix sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Ch. Aubertin, intitulée *Notice sur la source de l'Aigue à Beaune (Côte-d'Or)*. Des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier relative à un sceau de la ville de Deutz, située en face de Cologne.

M. Darcel lit un rapport concluant à l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* de deux inventaires des objets mobiliers de la cathédrale d'Angers, dressés en 1297 et 1891, dont copies ont été envoyées par M. Godard-Faultrier. Le même membre lit un autre rapport sur une notice de M. le comte de Mellet, relative à une lampe avec récipient gradué trouvée dans les fossés du château d'Étoges (Marne).

Les rapports de MM. Marion, Douët-d'Arcq et Darcel sont renvoyés à la commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,*

t. XII, XIII, XIV de la seconde série, années 1861, 1862, 1863, 3 volumes in-8°.

La diversité des sujets que la Société académique de Troyes embrasse dans ses travaux ne lui permet pas de donner à l'histoire et à l'archéologie autant de développements que d'autres Sociétés savantes exclusivement vouées à ces études. Néanmoins la part qui leur est faite est assez grande, et la direction des recherches de plusieurs de ses membres assez prononcée, pour qu'au milieu de sujets si variés on puisse encore signaler plusieurs mémoires importants à ce double point de vue.

La Société de Troyes aurait peut-être le droit, comme plusieurs compagnies savantes des départements, de faire remonter son origine à l'une de ces académies provinciales du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont eu une certaine réputation, et parmi lesquelles on remarque les Académies de Soissons, d'Amiens, de Toulouse, d'Aix, de Marseille et quelques autres. Elle pourrait aussi se souvenir que Pitbou avait été un des illustres érudits de cette ville. Mais la Société littéraire qu'avaient fondée à Troyes, en 1742, plusieurs hommes de lettres, au nombre de sept, parmi lesquels se trouvait Grosley, célèbre par ses recherches sur l'histoire de cette ville et de la Champagne, et qui se réunissait deux fois par semaine chez l'un d'eux, Tillet, membre de l'Académie des sciences, s'éloigna trop promptement du but de sa fondation pour qu'une Société académique sérieuse, de notre temps, se plaise à revendiquer une telle filiation et en tire vanité.

Cependant l'*Académie des sciences, inscriptions, belles-lettres et beaux-arts de Troyes en Champagne* a plus fait parler d'elle par ses spirituels *Mémoires*, dont il y a eu au moins quatre éditions, depuis celle de 1744, que d'autres Sociétés provinciales dont les travaux plus graves rendirent de véritables services aux études historiques. Il serait superflu de rappeler les plaisantes dissertations sur les *Ecreignes*, sur le *Proverbe* par excellence *des Champenois*, sur l'*Ancien usage de battre sa maîtresse*, le *Mémoire sur les idiomes provinciaux*, le *Banquet des sept Sages* et autres pièces originales qui composent cette collection. Trois membres de la Société troyenne, Grosley, Lefèvre et David, avaient conçu et réalisé cette plaisanterie, qui a tenu une certaine place dans l'histoire littéraire du xviii<sup>e</sup> siècle, et qui n'est point encore oubliée<sup>1</sup>.

C'est à une source plus modeste que la Société actuelle de l'Aube se contente de faire remonter son origine. En l'an vi (1798), une Société d'agriculture fut fondée à Troyes, comme dans tous les chefs-lieux des nouveaux départements. Elle prit d'abord le nom de *Société libre d'agriculture et d'économie rurale*, qu'elle changea plus tard en celui de *Société libre d'agriculture, du commerce et des arts*. Elle publia, durant cette première période (de 1798 à 1800), un recueil périodique qui s'est arrêté au 67<sup>e</sup> cahier. Peu d'années après, en l'an xi, cette Société spéciale prit un nouvel essor, et porta pendant quelque temps (1801) le nom de *Lycée*; puis, en 1802, celui de *Société académique de l'Aube*, qu'elle conserva jusqu'en 1814. Après une interruption de quelques années, elle se réorganisa, en 1818, sous le nom de *Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, qu'elle a conservé jusqu'à ce jour<sup>2</sup>.

Depuis sa réorganisation, elle a publié deux séries de mémoires : la première, de 1822 à 1846, forme treize volumes; la seconde, qui a commencé en 1847 et se continue encore, est parvenue, en 1863, à son XIV<sup>e</sup> volume. Quoique je n'aie à rendre compte ici que

<sup>1</sup> On trouve dans le tome V de la nouvelle série (1854) des *Mémoires* de la Société d'agriculture de l'Aube une notice de M. E. Socard sur les origines et les publications de l'*Académie de Troyes* en 1742. En 1861, M. J. Ray, archiviste de la Société, a publié une notice sur l'organisation et les transformations successives de la Société de l'Aube.

<sup>2</sup> La Société de l'Aube a repris, en 1864, alors qu'elle a commencé sous un plus grand format une troisième série de ses publications, le titre de *Société académique* (voir le rapport suivant).

des derniers volumes, je rappellerai cependant les titres des principaux travaux historiques insérés dans les volumes précédents de cette seconde série.

Les découvertes archéologiques et les résultats des fouilles faites dans le département ont été surtout l'objet d'une suite de notices, dues à M. Corrad de Bréban, l'un des membres les plus dévoués, et très-habituellement président de la Société de l'Aube. Il a aussi enrichi le volume de 1854 d'études sur les diverses *Encintes* et sur les *Fortifications de la ville de Troyes*.

M. Guignard, alors archiviste du département, a publié (t. II) des recherches sur un *prétendu Bréviaire de saint Bernard*, sur les *Cartons d'une tapisserie du xv<sup>e</sup> siècle, représentant la légende de saint Urbain et de sainte Cécile*, tapisserie conservée dans l'église de Saint-Urbain de Troyes, et sur les *Reliques données à Sainte-Magdeleine de Troyes, 1595-1618* (t. III). Le même membre a inséré dans le tome IV, publié en 1853, le texte latin et le texte français, rédigés au xiii<sup>e</sup> siècle, des *Anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, en les accompagnant de chartes et autres documents sur l'histoire de cet établissement charitable. M. J. Ray a publié, en 1852 (t. III), un mémoire sur les *Armoiries de la ville de Troyes*; M. Al. Ray, une *Statistique du canton des Riceys*. M. Monchaussé a publié, en 1858 (t. IX) la statistique d'un autre canton, celui d'Aix-en-Othe. On doit à M. l'abbé Tridon des notices sur les *Églises paroissiales de Saint-Jean* (t. III) et sur l'*Église de Bar-sur-Seine* (t. VIII). M. l'abbé Coffinet est auteur de recherches historiques sur l'*Origine des parcelles de la vraie croix conservées dans le trésor de la cathédrale* (t. VI, 1855), et sur les *Restes mortels du pape Urbain IV*, originaire de cette ville (t. VIII, 1857); sur un *Sceau découvert à Troyes en 1857* (t. IX, 1858); sur les *Enseignes civiles et religieuses du moyen âge* (t. X, 1859). Une biographie très-développée du même pape Urbain IV avait été insérée par M. Magister, censeur du lycée de Chaumont, dans le tome V de ces Mémoires (1854).

M. Th. Boutiot a fourni aux Mémoires de la Société de l'Aube plusieurs travaux importants : *Les grands jours de Troyes, du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle* (t. III, 1852); le récit d'un événement local, sous ce titre : *Le maire et les échevins de Troyes prisonniers à l'hôtel de ville de Troyes en 1675* (t. IX, 1858); des recherches sur *le Théâtre à Troyes au xv<sup>e</sup> siècle* (t. V, 1854), et un recueil de *Lettres missives de Henri IV*, conservées dans les archives municipales de Troyes (t. VIII,

1857). On doit au même écrivain d'autres travaux plus récents, dont il sera fait mention plus loin.

M. Al. Guenin a publié, en 1855-1856 (t. VI et VII) des *Recherches sur Troyes et le département de l'Aube pendant les soixante dernières années* (1789-1848).

M. Harmand, bibliothécaire de la ville, qui a plusieurs fois rempli les fonctions de secrétaire de la Société, a retracé l'*Histoire du siège et de la prise de Troyes par le cardinal de Guise* (t. VII, 1856); il a fait connaître les résultats archéologiques des fouilles auxquelles donna lieu la fondation du Musée Simart, cet habile sculpteur trop tôt et si malheureusement enlevé aux arts, qui a légué à sa ville natale plusieurs de ses œuvres les plus importantes. La Société de l'Aube reconnaissante a consacré le onzième volume tout entier (1860) à sa mémoire. Cette notice biographique, due à M. G. Eyriès, est des plus intéressantes.

M. l'abbé Et. Georges, curé de Pouan, a publié un *Coup d'œil sur les institutions civiles du comté de Champagne sous Thibaut I<sup>er</sup>, dit le Chansonnier* (t. IX, 1858).

Une *Étude sur un poète du XVII<sup>e</sup> siècle, Amédée Jamyn, né à Chaource, près Troyes*, a fourni à M. E. Berthelin le sujet d'une notice étendue (t. X, 1859).

M. Le Brun Dalbanne, qui s'est occupé avec tant de succès de l'histoire des arts au moyen âge, a inséré dans le tome X (1859) une notice sur la *Châsse* (du XII<sup>e</sup> siècle) de *Nesle-la-Reposte*.

M. Clément Mullet, dont les études sont plus habituellement dirigées vers la géologie et l'agriculture, a aussi fourni à l'histoire locale quelques extraits de la géographie arabe d'Edrisi, concernant la ville de Troyes et la Champagne. La connaissance des langues orientales a permis au même membre la publication d'un des ouvrages les plus importants et les plus considérables qui aient été composés au moyen âge sur l'agriculture; il a pu traduire le *Traité d'agriculture* composé au XII<sup>e</sup> siècle en Espagne par Ebn-al-Awam. Cette publication, dont le premier volume a paru l'an dernier, et qui a mérité à l'auteur une des grandes médailles de la Société centrale d'agriculture, n'est pas moins intéressante pour l'histoire du mouvement industriel propre aux Arabes et des emprunts faits par eux à l'antiquité classique, que pour l'étude de plusieurs usages et procédés agricoles dont l'emploi serait encore fort utile aujourd'hui.

Au nombre des mémoires les plus importants insérés dans la col-



lection de la Société de l'Aube, il faut remarquer ceux de M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de ce département, qui s'est fait si honorablement connaître par sa grande *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, déjà récompensée une première fois, à l'Académie des inscriptions, par l'obtention du prix Gobert. M. de Jubainville avait publié précédemment un *Pouillé original, du xv<sup>e</sup> siècle, du diocèse de Troyes*, accompagné de cartes et d'annotations érudites (t. IV, 1853). Il a inséré depuis, dans le tome VIII (1857) de ces Mémoires, des *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, et, précédemment, quelques recherches *sur l'époque et l'auteur de la fondation de l'Hôtel-Dieu-le-Comte* (t. VII; 1856).

M. d'Arbois de Jubainville, qui, indépendamment de ces travaux principaux, fait de temps en temps connaître les résultats de ses recherches dans les archives de l'Aube, qu'il connaît si bien, a été moins heureux dans une notice qu'il inséra, en 1860, dans le tome XI des Mémoires de la Société de Troyes, sous ce titre : *Sur une sentence apocryphe de l'officialité de Troyes*. Comme des travaux antérieurs du Comité historique s'y trouvent en quelque sorte engagés, je me permettrai d'en dire quelques mots.

Grosley, dans ses *Éphémérides troyennes*, avait reproduit, d'après un jurisconsulte champenois du xvii<sup>e</sup> siècle, Jean Rochette, le texte d'une sentence d'excommunication qui avait été prononcée en 1516 par l'official de l'évêché de Troyes contre des insectes dits vulgairement *urbecs*, qui dévoraient les vignes de Villenaux. Cette sentence avait été reproduite dans les différentes éditions des *Éphémérides* et dans les *Mémoires historiques et critiques sur l'histoire de Troyes* (t. II).

M. d'Arbois de Jubainville, qui n'avait pas retrouvé cette mention ni celle de l'official Jean Milon dans le registre de l'officialité où ils auraient dû figurer, plaisanta très-spirituellement sur ce que, pour être excommunié, il était nécessaire, d'après le droit canon, d'avoir été baptisé, et que Grosley avait oublié de produire l'acte de baptême des urbecs. « On ne peut mettre à la porte d'une maison ceux qui en sont dehors, etc. » M. d'Arbois de Jubainville citait très-exactement les articles du décret de Gratien qui exigeait cette formalité, et, de plus, il remarquait que, si la sentence, quant au fond, présente un caractère évident de supposition, il ne le présente pas moins quant à la forme, et que le nom même de l'official en question ne se retrouvait pas à la date désignée.

Or il est survenu une circonstance assez intéressante à noter dans cette question délicate : le nom de l'official Jean Milon a été retrouvé sous la date de 1506; la mention de J. Rochette et de Grosley n'est donc plus controuvée. Un mémoire a été lu depuis quelques mois à la Société de Troyes par M. Gelée, auteur de cette rectification, et M. d'Arbois de Jubainville reconnaît très-franchement son erreur. S'il eût eu connaissance dès 1860 d'un Rapport assez développé que j'avais présenté quelques années auparavant (en mars 1852) au Comité historique, et qui fut alors imprimé dans le *Bulletin*, à l'occasion d'un document analogue fourni par un autre correspondant, M. Garnier, archiviste de Dijon, M. d'Arbois de Jubainville aurait probablement reconnu plus tôt que Grosley ne s'était pas plus trompé que les nombreux chroniqueurs, juristes et théologiens que j'avais cités à l'appui d'exorcismes analogues prononcés durant le moyen âge en beaucoup de lieux, non-seulement contre les insectes, mais contre d'autres animaux nuisibles, qui cependant n'avaient pas été baptisés. Le mot excommunication, quoique plusieurs fois employé dans les formules d'exorcisme, et cité par Ducange lui-même dans son Glossaire, était sans doute fort inconvénant, mais il n'avait pas d'autre sens que celui d'exorcisme. Ce même sujet a fourni depuis l'occasion d'autres recherches qui ont prouvé de même l'incontestable réalité de ces singuliers abus des formules ecclésiastiques. M. d'Arbois de Jubainville, en se refusant à y croire, avait pour lui le bon sens et la connaissance du droit civil et du droit canon. C'est plus qu'il n'en faut, dans cette bien petite question, pour justifier et consoler le savant archiviste de l'Aube d'une aussi légère erreur.

Il est temps d'aborder les publications les plus récentes de la Société de l'Aube, qui concernent les travaux dont s'occupe le Comité et qui sont insérés dans les volumes des années 1861, 1862 et 1863. Fort peu d'entre eux sont exclusivement et à proprement dire historiques. Ils sont plutôt, pour la plupart, archéologiques; aussi ne devrai-je pas m'étendre sur une appréciation détaillée de chacun d'eux.

En voici la liste :

- 1° *Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube*, par M. Boutiot (t. XII, 1861);
- 2° *Mémoires sur les voies romaines signalées dans les anciens itinéraires, en tant qu'elles sont comprises dans le département de l'Aube, pour servir*

à la *topographie des Gaules*, par M. Corrad de Bréban (t. XIII, 1862);

3° *Études sur les voies romaines du département de l'Aube, non indiquées dans les anciens itinéraires*, par M. Boutiot (t. XIII, 1862);

4° *Étude sur la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne*, par M. Gustave Laperouse (t. XIII, 1862);

5° *Étude sur le symbolisme de quelques émaux du Trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun Dalbanne (t. XIII, 1862);

6° *Description d'un ancien instrument de sauvetage conservé au Trésor de la cathédrale de Troyes, et Documents historiques sur divers accidents arrivés par le feu du ciel à la flèche de ladite église, de 1526 à 1700*, par M. l'abbé Coffinet (t. XIII, 1862);

7° *Étude, au point de vue de l'éloquence de la chaire, sur quatre des derniers évêques de Troyes (1742-1850)*, par M. Am. Gayot;

8° *Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine, pour servir à la statistique et à l'histoire de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube*, par M. Hariot (t. XIV, 1863).

Les trois premiers mémoires ci-dessus indiqués, sur la géographie ancienne et sur les voies romaines du département de l'Aube, ont été rédigés à l'occasion des recherches que la Commission de la carte des Gaules avait demandées aux Sociétés savantes départementales.

Tout en les communiquant à l'administration supérieure, qui dirige ce vaste et important travail, la Société de Troyes, comme beaucoup d'autres, voulut laisser à ceux de ses membres qui avaient bien voulu se charger de faire et d'exposer ces recherches l'honneur de les publier sous leurs noms et sous ses auspices.

Dans le premier de ces trois mémoires, M. Boutiot a non-seulement embrassé l'ensemble de la géographie gallo-romaine du département, mais il a présenté aussi des considérations dont l'application peut être faite à d'autres parties de la Gaule. Il a surtout développé assez longuement un point de vue qui ne manque pas de valeur, surtout si on ne l'exagère pas, comme me paraît l'avoir fait l'auteur, même en ce qui regarde le seul département de l'Aube. Cette considération est celle que plusieurs observateurs et érudits ont très-anciennement exposée, et qui a été de nouveau appuyée plus récemment par M. Ant. Passy<sup>1</sup>. Elle consisterait à constater comme très-fréquente l'identité des régions naturelles et géologiques avec les

<sup>1</sup> *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

plus anciennes divisions territoriales ou *pagi* de la Gaule. Il y a probablement beaucoup de vrai dans ces analogies, surtout si on les rapporte plutôt aux régions naturelles qu'aux régions géologiques constituées par des terrains différents. J'ai eu moi-même plusieurs fois, dans ma *Topographie ecclésiastique de la France*, occasion d'indiquer certaines de ces analogies, qui sont incontestables; mais, je le répète, il me semblerait difficile, et même contraire à la vérité, de faire de cette règle, au point de vue géologique rigoureusement envisagé, une application trop générale. Dans le département de l'Aube, la *plaine* de Champagne est en partie sur le terrain tertiaire, en partie sur le terrain crétacé; le *Montois* n'est qu'en partie sur le terrain tertiaire; le *Pertois* est seulement en partie sur la craie; le *Der* est sur le terrain des sables ferrugineux de la craie inférieure; la contrée d'*Othe* est principalement sur le terrain tertiaire; le *Barrois* et le *Vallage* sont formés par les terrains jurassiques. M. Boutiot a senti et justement signalé ces analogies générales, mais il serait facile d'indiquer des exceptions pour les limites; et il ne faut surtout pas perdre de vue que c'est principalement au relief extérieur du sol, bien plutôt qu'à sa structure intérieure, que les régions naturelles ont emprunté leur physionomie et ont été désignées sous des noms distincts par les plus anciens habitants.

Dans la partie consacrée à l'hydrographie, l'auteur a recherché les origines des noms de rivières, et il les indique, pour la plupart, d'après les étymologies celtiques de Bullet. On sait quelle médiocre confiance il faut attribuer à de semblables étymologies. On peut faire la même remarque sur la signification d'un grand nombre d'anciens noms de lieux. Autant il peut être utile, pour arriver plus tard à des résultats quelque peu probables, de rapprocher, comme on le fait dans les Dictionnaires topographiques publiés dans la collection du Ministère de l'instruction publique, les diverses formes anciennes des noms de lieux, autant il est dangereux et peu utile de présenter dès à présent la signification de la plupart de ces noms.

Sauf ces observations, on doit rendre justice à M. Boutiot pour le soin qu'il a mis à recueillir les indications des monuments dits *gaulois* ou *celtiques*, ou *druïdiques*, et celles des monuments gallo-romains, et surtout à grouper toutes les indications historiques propres à déterminer l'étendue des *pagi* depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque actuelle.

Les deux mémoires de M. Corrad de Bréban et de M. Boutiot

sur les *Voies romaines* du département se complètent l'un par l'autre. En effet, le premier présente toutes les traces des voies existant aujourd'hui et qui peuvent se rapporter à celles consignées dans la Table de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin, et il signale la situation la plus probable des stations romaines connues. Le deuxième mémoire présente tous les vestiges plus ou moins conservés de voies non mentionnées dans les documents antiques, ainsi que les lieux où étaient vraisemblablement des établissements romains, *villæ*, *prædia*, *vici*, non mentionnés dans les mêmes sources, mais indiqués sous leurs anciens noms dans les documents du moyen âge.

L'Étude de M. G. Lapérouse sur le lieu de la défaite d'Attila touche à une des questions de géographie historique les plus controversées et qui ont le plus occupé les érudits. On est d'accord pour la date de l'année 451, mais une assez grande incertitude règne sur le lieu qui correspond précisément au *Mauriacus campus* de Grégoire de Tours, à la *Mauriacensis campania* indiquée par Frédégaire, avec une mention de la ville de Troyes (*Tricassis*) qui en indique le voisinage. Mais le récit de Jornandès, qui parle des *campi Catalaunici*, l'expression de *clades Catalaunica* donnée par Eumenes, semblent fixer le théâtre de la bataille dans le voisinage de Châlons-sur-Marne. Telle est, en effet, la principale source de divergence. Les plaines de Troyes et de Châlons ont fourni à la discussion des faits et des arguments d'une valeur comparable. L'opinion en faveur de Châlons a été surtout vivement défendue, en 1833, par un ingénieur instruit, M. Tournoux, dont le mémoire expose et discute les arguments contradictoires, et relève les traditions et les dénominations locales favorables à l'interprétation des textes. L'opinion opposée, soutenue depuis longtemps par Valois, Grosley, l'abbé Trasse et plusieurs autres, est aussi celle qu'adopte M. Lapérouse et qu'il défend avec beaucoup d'érudition et une étude scrupuleuse des localités. Il s'efforce de démontrer que c'est à Méry-sur-Seine (*Meriacum*), au nord de Troyes, qu'il faut fixer le *Mauriacus campus*, la *Mauriaca pugna* de la loi Gombette. Tout en partageant l'opinion qui préfère les environs de Troyes à ceux de Châlons pour théâtre de la bataille, M. d'Arbois de Jubainville a indiqué une localité différente, Moirey (*Moriacum*), à 25 kilomètres à l'ouest de Troyes. Plusieurs autres lieux ont été proposés. Une découverte importante faite depuis peu d'années à Pouan, entre Méry et Arcis, fournit un argument nou-

veau à l'opinion qui fixe la bataille dans la campagne de Troyes, tout en indiquant peut-être une localité différente de Méry. C'est ce qu'a exposé M. Peigné-Delacourt, qui a publié, en 1860, sur ce sujet un mémoire intéressant accompagné de beaux dessins chromolithographiques des armes et ornements précieux découverts dans cette localité, et qu'il considère comme ayant appartenu à Théodoric, roi des Goths. Ce trésor, décrit aussi dans les *Mémoires de la Société de l'Aube* par M. Camut-Chardon, a été acheté par l'Empereur et déposé, par ses ordres, dans le musée de Troyes, dont il est un des principaux ornements.

S'il était possible d'oser exprimer une opinion dans une question aussi difficile et aussi controversée, je serais disposé à partager celle énoncée par M. Am. Thierry dans ses savantes recherches sur Attila, et à considérer la plaine de Champagne, entre Troyes et Châlons, comme le théâtre des dernières batailles des Huns et de la défaite d'Attila. Le texte de Jornandès<sup>1</sup> est très-favorable à cette interprétation, puisqu'il assigne une étendue considérable, 100 lieues, aux *campi Catalaunici qui et Mauriaci* (ou *Mauricii*) *nominantur*. Ce vaste territoire présente de nombreux vestiges d'antiquités, mais plutôt d'origine gauloise et romaine que germanique et hunnique. Le trésor gothique de Pouan est jusqu'ici l'un des documents archéologiques indiquant avec le plus de vraisemblance le v<sup>e</sup> siècle, et des plus propres à faire considérer la région occidentale des *campi Catalaunicenses* comme le théâtre d'une partie au moins de ces grands événements.

La description d'un *Instrument de sauvetage pour les incendies*, instrument conservé dans le trésor de la cathédrale, est une question purement archéologique. La forme et la petite taille de l'instrument, dont on n'a pas osé donner le nom précis, mais dont on a figuré le dessin, laisseraient peu de vraisemblance à l'usage indiqué, si l'on n'en avait pas un témoignage authentique. M. l'abbé Coffinet, auteur de cette notice, a publié en même temps les récits contemporains, dont l'un en vers français, des principaux incendies dont la cathédrale de Troyes a été le théâtre, et surtout de celui de 1700, qui a détruit sa magnifique flèche.

L'étude de M. Gayot sur les *Derniers évêques de Troyes* est plutôt

<sup>1</sup> *De rebus Got.* XII.

une appréciation de leurs écrits, de leurs lettres pastorales et de leurs sermons, qu'une notice de leur vie. Elle concerne M<sup>sr</sup> Poncét de La Rivière (1742-1758); M<sup>sr</sup> de Noë (1802-1808); M<sup>sr</sup> de Boulogne (1808-1825), et M<sup>sr</sup> Cœur, qui fut évêque en 1848.

La *Statistique du canton de Méry-sur-Seine*, par M. Hariot, a obtenu, en 1863, le prix de statistique fondé par la Société de l'Aube. Son travail, qui ne forme pas moins d'un volume entier, contient un certain nombre de renseignements historiques, confondus avec beaucoup d'autres détails relatifs aux branches nombreuses de la statistique. Plusieurs de ces documents historiques paraissent puisés dans des archives municipales et dans des archives particulières; mais le plus grand nombre l'a été dans des écrits modernes sur l'histoire du département, tels que les histoires de Courtalon et de Grosley.

A la publication de ses Mémoires la Société de l'Aube a ajouté la formation et l'entretien d'un musée, riche en monuments archéologiques de toutes les époques. Elle participe à la publication de l'Annuaire départemental, et fait souvent les frais de fouilles qu'elle dirige dans les principales localités où s'offre la chance de découvrir quelques vestiges antiques.

On voit donc, par cette analyse très-incomplète, que la Société d'agriculture, des sciences, des lettres et des arts de l'Aube, malgré la diversité de ses études, rend encore d'utiles services aux études historiques.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES  
DE NORMANDIE.*

Depuis que j'ai eu l'honneur d'entretenir le Comité de la partie historique des publications de la Société des antiquaires de Normandie<sup>1</sup>, cette Société a achevé le tome XXIII de ses Mémoires, et a fait paraître les tomes XXIV et XXV, plus les trois premiers tomes d'un bulletin trimestriel. Je me propose de vous faire connaître en peu de mots les morceaux historiques les plus remarquables qui sont renfermés dans ces différents volumes. Je commence par les

<sup>1</sup> Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 286, année 1859.

mémoires proprement dits, en rappelant que cette collection se compose aujourd'hui de vingt-cinq volumes, savoir : dix volumes in-8° qui forment la première série, et quinze volumes in-4° qui forment la deuxième série et le commencement de la troisième. Une table alphabétique, rédigée par M. le conseiller Renault, et qui a été publiée en un fascicule in-4°<sup>1</sup>, facilite les recherches qu'on peut avoir à faire dans les vingt-quatre premiers volumes de cette excellente collection.

M. Léon Puiseux continue avec succès ses recherches sur l'histoire de Normandie au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle. Son étude sur Robert l'Ermite<sup>2</sup> fait bien connaître un personnage qui a été mêlé à plusieurs événements importants du règne de Charles VI, et dont la vie n'avait pas encore été écrite, bien que les principaux éléments du travail fussent consignés dans des documents publiés depuis longtemps. Un autre mémoire de M. Puiseux<sup>3</sup>, composé d'après des textes inédits, a pour objet la grande ville de bois dont les pièces furent préparées en 1386 sur les côtes de Normandie, en vue du débarquement d'une armée française en Angleterre.

M. Charles de Beaurepaire a analysé trois comptes relatifs à l'administration de la Normandie pendant les années 1424, 1425 et 1429<sup>4</sup>. Il en a tiré un tableau complet de l'administration de la province sous la domination anglaise, tableau qui sera toujours consulté avec profit par les savants qui étudient cette triste époque de notre histoire.

Quoique la Société des antiquaires de Normandie s'occupe principalement de l'antiquité proprement dite et du moyen âge, elle ne néglige pas entièrement les temps modernes. Elle a accueilli deux intéressants travaux sur le xviii<sup>e</sup> siècle : dans l'un<sup>5</sup>, M. Joly suit pas à pas, d'après les correspondances officielles, les menées de la noblesse normande en 1772 contre le gouvernement royal ; dans l'autre<sup>6</sup>, M. Eugène de Beaurepaire jette quelque lumière sur la captivité et la mort du gazetier Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel.

<sup>1</sup> Paris et Caen, 1863, in-4° de viii et 151 pages.

<sup>2</sup> XXIV, 123-152.

<sup>3</sup> XXV, 387-409.

<sup>4</sup> XXIV, 170-230.

<sup>5</sup> XXV, 571-606.

<sup>6</sup> XXIV, 479-498.



L'histoire littéraire a fourni le sujet d'intéressants travaux à plusieurs membres de la Société des antiquaires de Normandie. Je citerai en première ligne les recherches de M. Charles de Beaurepaire sur les anciens établissements d'instruction publique du diocèse de Rouen<sup>1</sup>, travail entièrement neuf et dont les résultats sont dignes de la plus sérieuse attention. Nous espérons pouvoir l'analyser avec quelques détails quand la seconde et dernière partie aura été publiée. — Le mémoire que M. le docteur Achille Chereau a composé sur Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel<sup>2</sup>, contient une bonne analyse d'un des ouvrages chirurgicaux qui ont eu le plus de vogue au moyen âge. — M. Hippeau a payé sa dette à la Société des antiquaires de Normandie en lui offrant une notice sur le poème de Garnier de Pont-Sainte-Maxence<sup>3</sup>, dont il ne devait pas tarder à donner une édition<sup>4</sup>.

Au même ordre d'études appartiennent les notes philologiques de M. Le Héricher sur le roman de Rou et sur le roman du Mont-Saint-Michel<sup>5</sup>, notes qui auraient eu plus de valeur si l'auteur eût pu consulter les manuscrits et s'il eût mieux connu les travaux qui de nos jours ont assis sur une base inébranlable l'étude des langues romanes. On éprouve un regret du même genre en lisant les ingénieux rapprochements que M. Le Héricher a développés dans son mémoire intitulé *Philologie topographique de la Normandie*<sup>6</sup>. Le terrain sur lequel il s'est engagé est encore trop hérissé d'obstacles pour qu'on puisse s'y maintenir avec fermeté. — M. Eugène de Beaurepaire a abordé un sujet moins difficile en étudiant le Vaudeville normand<sup>7</sup>. Il est maître de la matière, et les fragments qu'il a déjà fait paraître nous permettent d'espérer qu'il écrira un jour une histoire complète de la chanson en Normandie.

De l'histoire littéraire passons à l'histoire du droit. Dans cet ordre d'idées, nous avons à signaler un travail de M. Cauvet sur le droit de colombier<sup>8</sup>, et une notice de M. Beautemps-Beaupré sur

<sup>1</sup> XXV, 273-386.

<sup>2</sup> XXV, 1-46.

<sup>3</sup> XXIV, 239-268.

<sup>4</sup> Paris, 1859, petit in-8°.

<sup>5</sup> XXIV, 56-89.

<sup>6</sup> XXV, 224-272.

<sup>7</sup> XXIV, 15-55.

<sup>8</sup> XXIV, 382-397.

un manuscrit de la coutume de Normandie conservé à la bibliothèque de Troyes <sup>1</sup>.

Il me reste à énumérer de nombreuses monographies d'histoire locale, dont les auteurs vous sont presque tous connus par des travaux antérieurs : le tableau de la cité de Rouen du <sup>11</sup><sup>e</sup> au <sup>11</sup><sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Cochet <sup>2</sup>; — les mémoires de M. de La Quérière sur deux anciennes paroisses de Rouen, Saint-Martin-sur-Renelle <sup>3</sup> et Saint-André-de-la-Ville <sup>4</sup>; — les recherches de M. d'Estaintot sur les sires et le duché d'Estouteville <sup>5</sup>; — l'essai historique de M. Renault sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroi <sup>6</sup>; — le travail de M. Charles Vasseur sur le registre de la charité de Surville <sup>7</sup>; — le commentaire de M. Charma sur une charte de l'année 1369, relative au corps d'une des onze mille vierges, conservé dans le prieuré de Villers-Canivet <sup>8</sup>; — l'histoire du bourg d'Écouché, par M. Alfred de Caix <sup>9</sup>; — les notices de M. Demiau de Crouzilbac sur Crèvecœur <sup>10</sup> et sur Fervaques <sup>11</sup>; — les notes de M. Quenault sur plusieurs baillis du Cotentin <sup>12</sup>; — la monographie des communes et des familles de Fierville, par M. Ch. Fierville <sup>13</sup>; — et enfin les actes recueillis par M. de Pontaumont sur le siège de Cherbourg en 1378 <sup>14</sup>.

La plupart des travaux dont je viens de rappeler les titres ont été composés d'après des documents originaux, dont le texte est souvent reproduit en entier sous forme de notes ou de pièces justificatives. En effet, la Société des antiquaires de Normandie comprend parfaitement l'utilité des textes du moyen âge, et leur accorde une large place dans le recueil de ses mémoires. De temps à autre, elle va jusqu'à consacrer un volume in-4° à la publication de do-

<sup>1</sup> XXIV, 231-238.

<sup>2</sup> XXIV, 629-647.

<sup>3</sup> XXIV, 291-303.

<sup>4</sup> XXV, 47-103.

<sup>5</sup> XXIV, 403-458.

<sup>6</sup> XXV, 648-701.

<sup>7</sup> XXV, 549-570.

<sup>8</sup> XXV, 702-711.

<sup>9</sup> XXIV, 499-636.

<sup>10</sup> XXIV, 90-102.

<sup>11</sup> XXIV, 368-382.

<sup>12</sup> XXV, 135-154.

<sup>13</sup> XXV, 155-198.

<sup>14</sup> XXIV, 363-367.

cuments étendus. Tel est le tome XXIII, dont l'impression, commencée depuis longtemps, a été terminée l'hiver dernier. Il contient :

1° Le texte ou l'analyse de la plupart des pièces normandes que Bréquigny a fait copier en Angleterre, et qui presque toutes ont trait au gouvernement et à l'administration de la Normandie au xv<sup>e</sup> siècle, sous les rois Henri V et Henri VI;

2° Un état des terres confisquées sur différents seigneurs normands après la conquête de Henri V, et concédées à de nouveaux seigneurs dont les noms trahissent généralement l'origine étrangère (d'après un volume des *Mélanges de Clairambault*);

3° Une enquête faite en 1471 sur une descente opérée dans le pays de Caux par les Anglais et les Bourguignons, au mois de juin 1470 (document communiqué par M. d'Arbois de Jubainville);

4° Un état des fiefs de la vicomté de Conches et de Breteuil, affermés au nom de Henri V en 1421 (d'après une pièce du cabinet des titres de la Bibliothèque impériale);

5° Une nouvelle édition de l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin. Cette nouvelle édition du plus ancien des historiens normands était depuis longtemps réclamée en France et à l'étranger. L'honneur de l'avoir préparée avec tout le soin que demandait un tel travail revient à M. Jules Lair, qui, après avoir établi le texte de son auteur sur tous les bons manuscrits conservés en France et en Angleterre, a composé une dissertation fort étendue, qui est un remarquable morceau de critique historique, et dans laquelle sont successivement examinés l'état de la littérature en Normandie au x<sup>e</sup> siècle, la vie de Dudon, la date et la forme de son ouvrage, les sources auxquelles il a puisé, le degré de confiance qu'il mérite. Cette dissertation, remplie d'idées neuves et hardies, contribuera pour une large part à dissiper les ténèbres qui obscurcissent l'histoire des invasions et de l'établissement des Normands en France depuis la fin du ix<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du xi<sup>e</sup>, et la Société des antiquaires de Normandie ne se repentira pas d'avoir consacré tout un demi-volume au travail de M. Jules Lair.

Depuis l'année 1860, la Société des antiquaires de Normandie publie dans des bulletins trimestriels les procès-verbaux de ses séances, des rapports, des notices biographiques et des notes relatives à divers points d'histoire et d'archéologie locale. Dans les

livraisons que j'ai sous les yeux et qui s'arrêtent au milieu de l'année 1865, j'ai remarqué les morceaux suivants :

T. I, p. 63. Note de M. Puisseux sur un fragment de registre du receveur de la ville de Caen, au xv<sup>e</sup> siècle.

P. 80. Note de M. Cochet sur un passage du cartulaire de Beaubec, qui mentionne Agnès de Canville comme ayant été la nourrice de Jean-sans-Terre.

P. 407. Étude de M. Châtel sur Jean de La Bruyère. Le savant archiviste du Calvados y a mis en lumière des documents nouveaux fort importants pour fixer la chronologie de la vie du célèbre auteur des *Caractères*.

T. II, p. 73. Biographie du P. François Martin, cordelier de Caen, mort vers 1726, par M. Ch. Fierville.

P. 208. Documents relatifs à la famille de Malherbe, extraits par M. C. Osmont des registres de l'église réformée de Caen (1560-1572).

P. 217. Défense des recherches de M. l'abbé Do sur saint Renobert, second évêque de Bayeux. (Réponse à un mémoire que M. Jules Lair a publié dans la Bibliothèque de l'École des chartes sur les origines de l'évêché de Bayeux.)

P. 369. Note de M. Lambert sur une expédition authentique du concile de Florence (1439) donnée à la bibliothèque de Bayeux par M. Vautier.

P. 373. Note de M. Cochet sur une fonderie de canons établie à Gravelle près le Havre au xvii<sup>e</sup> siècle.

P. 377. Mémoire de D. Le Noir sur ses recueils relatifs à l'histoire de Normandie, publié par M. Hippeau, d'après une pièce des archives du château d'Harcourt.

T. III, p. 80. Note de M. l'abbé Do sur le lieu du martyre de saint Nicaise.

P. 91. Note de M. l'abbé Hatat sur un sacramentaire imprimé de l'église de Bayeux, que l'auteur croit devoir être rangé parmi les incunables.

P. 94. Rapport de M. Chatel sur les prétentions de la famille Guiton à avoir son nom inscrit sur la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant.

P. 368. Recherches de M. Albert Pellerin et de M. l'abbé Do sur saint Evremond, dont le culte est fort ancien dans les diocèses de Bayeux et de Sées.

Le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie contient les rapports annuels du secrétaire M. Charma et les discours prononcés par les directeurs dans les séances publiques. Voici les sujets de ces discours :

1860. Sur les transformations de l'architecture chrétienne depuis son origine jusqu'à nos jours, par M<sup>sr</sup> de Bonnechose, archevêque de Rouen (I, 196).

1861. Sur la chapelle de Saint-Adrien de Belbeuf, par M. le marquis de Belbeuf (I, 474).

1862. Sur les sources diplomatiques de l'histoire de Normandie, par M. Léopold Delisle (II, 304).

1863. Sur la race gauloise, en ce qui se rapporte à son lien de parenté avec nous, au caractère de son génie dans la guerre et dans la paix, aux éléments anciens et nouveaux de son histoire, par M. le général Creuly (II, 605).

1864. Sur les avantages que retire de l'étude des inscriptions, l'histoire des institutions, de l'économie publique, des langues et des littératures, par M. Egger (III, 221).

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

---

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS. — COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES.

Année 1865. — Senlis, 1866, in-8°.

Sur la fin de 1862, quelques amis des lettres, habitants de la ville de Senlis, jetèrent les bases d'une Société historique et littéraire, qui aurait pour objet l'étude des antiquités de la ville et du pays. Telle est l'origine toute récente du *Comité archéologique de Senlis*. Quatre années à peine nous séparent de sa fondation, et dans cette courte période il s'est déjà signalé par des efforts, il est parvenu à des résultats qui font le plus grand honneur à l'intelligente activité et au dévouement de ses membres. C'est aux investigations savantes et désintéressées du Comité que la ville de Senlis aura dû la découverte de ses antiques arènes, enfouies depuis plusieurs siècles sous cinq à six mètres de terre, et dont la trace était entièrement perdue, même dans les traditions de la localité. Un rapport lumineux, dû à la plume de M. l'abbé Henri Blond, offre le récit

intéressant des fouilles qui ont eu lieu à cette occasion. Mais nous touchons ici à des matières qui rentrent dans la compétence spéciale de nos confrères de la section d'archéologie : aussi nous garderons-nous d'insister.

Ce qui se rattache directement à notre domaine, ce sont plusieurs notices, les unes sur divers points d'histoire et d'érudition, les autres sur les membres de la nouvelle Société que la mort a enlevés.

Malgré la date récente de sa fondation, le Comité archéologique de Senlis a déjà éprouvé des pertes douloureuses, celle de M. Lemaire, de Nanteuil, qui a longtemps siégé au conseil général de l'Oise ainsi que dans les assemblées législatives, et celle de M. le docteur Voillemier, un des fondateurs du Comité, et son président laborieux et dévoué. M. de Longpérier-Grimoard a consacré quelques pages à la mémoire de M. Lemaire. Dans une notice plus étendue, et aussi touchante qu'instructive, M. l'abbé Magne a retracé les services nombreux que M. le docteur Voillemier a rendus comme médecin à l'humanité souffrante, et comme archéologue aux études historiques.

Quelques semaines avant sa mort, M. Voillemier communiquait à ses collègues un mémoire sur les Bouteiller de Senlis, pour la composition duquel il avait eu entre les mains des matériaux recueillis par André Duchesne. Ce mémoire, inséré dans le volume qui est sous nos yeux, est d'un réel intérêt pour l'histoire locale : il présente la généalogie d'une famille très-ancienne, qui posséda autour de Senlis des fiefs considérables, fonda plusieurs monastères, reçut, sous Louis le Gros, la charge de bouteiller, conserva cet important office jusqu'à l'année 1221, c'est-à-dire durant plus d'un siècle, puis s'éteignit successivement dans ses deux branches, la branche aînée en 1222, la branche cadette en 1361. Il n'était pas inutile de résumer les faits nombreux et peu connus que renferment les documents relatifs à cette famille. M. Voillemier s'est acquitté de cette tâche, qui fut pour lui la dernière, avec précision et exactitude.

Nous signalerons également, comme très-dignes d'être consultées, les *Recherches chronologiques* de M. l'abbé Dhomme et de M. l'abbé Vattier sur les évêques de Senlis. Elles se terminent par le tableau comparatif des différentes listes des évêques de Senlis qui ont été données par Jaulnay, par Deslion, par Duruel et par les auteurs du *Gallia christiana* dans les deux éditions de cet ouvrage. Les rectifications que MM. Dhomme et Vattier proposent à la liste béné-

dictine ne sont pas, il faut l'avouer, bien nombreuses ni bien considérables; mais, en pareille matière, il est rare de parvenir à des découvertes d'une importance capitale. C'est déjà faire une chose utile que de relever des erreurs de détail ou de placer dans un meilleur jour quelques faits déjà entrevus. Quant à nous, cette pensée même nous encourage à signaler à MM. Dhomme et Vattier une légère méprise, peut-être une simple faute d'impression, qui leur est échappée à la page 91, où ils citent sous le nom de Duchesne l'*Histoire de l'Université de Paris*, de Duboulay.

Outre les divers travaux que nous venons d'indiquer, le volume que nous avons sous les yeux contient une notice sur le prieuré de Bray, par M. l'abbé Caudel, et un mémoire sur le camp des Bellovaques à Gouvieux, par M. l'abbé Pitonnois. Ce dernier mémoire, explication ingénieuse, mais paradoxale de la campagne de César contre les Bellovaques, paraît avoir soulevé plus d'une objection dans le sein du Comité archéologique de Senlis.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

L. VI, 1<sup>re</sup> partie. — Beauvais, 1865, in-8°.

La première partie du tome VI des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise* contient l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais*, par M. E. Deladrece. Ce travail occupe près de deux cents pages; mais il a moins d'importance encore par son étendue que par le soin avec lequel il a été composé, et par le grand nombre de documents authentiques et nouveaux que l'auteur a eus entre les mains, et qu'il a mis en œuvre très-habilement. Des monographies de ce genre sont, à nos yeux, du plus haut prix; elles épuisent, en général, le sujet dont elles traitent, et les indications abondantes qu'elles fournissent méritent toute confiance.

Les opinions sont partagées sur l'origine de l'abbaye de Saint-Paul. La tradition constante des monastères, adoptée par le P. Hélyot, en faisait remonter la fondation au VI<sup>e</sup> siècle; Mabillon la jugeait beaucoup plus récente et l'attribuait à l'évêque Drogon, qui gouverna le diocèse de Beauvais de 1033 à 1058. Mabillon convient toutefois

que la nouvelle abbaye était destinée à remplacer le monastère de l'Oratoire, sur l'emplacement duquel on n'est pas fixé, et qui avait été détruit par les Normands.— C'est vers le sentiment de Mabillon que M. Deladreur déclare incliner comme étant le plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, par une belle et claire matinée du mois d'octobre de l'année 1035, après avoir entendu la sainte messe, communié de la main de l'évêque et reçu sa bénédiction, une colonie de jeunes vierges, guidées par une pieuse et zélée religieuse du nom de Berthe, franchissait les remparts de Beauvais et s'acheminait à travers la campagne vers le village de Saint-Paul. Ces saintes filles n'emportaient pour tout bagage qu'un livre d'heures et la règle de Saint-Benoît. Arrivées au but de leur voyage, elles prirent possession du cloître qui venait d'être édifié par les soins de Drogon. Un nouveau monastère de femmes avait pris naissance, fondé par un prélat, dans ce mouvement de ferveur chrétienne qui suivit la fameuse date de l'an 1000. Cette maison vénérable subsista sans interruption jusqu'à l'époque de la révolution française; elle vit se succéder quarante-huit abbesses, depuis celle qui conduisit à Saint-Paul la première colonie de sœurs jusqu'à Sophie Gabrielle d'Aumale, qui comptait trente-trois années de profession lorsque furent promulgués les décrets de l'Assemblée constituante qui abolissaient les vœux monastiques. M<sup>me</sup> d'Aumale eut cette consolation que, parmi les religieuses de sa communauté, une seule réclama le bénéfice de ces lois; toutes les autres protestèrent qu'elles voulaient rester fidèles à leurs vœux. En compulsant avec sagacité les nombreux documents déposés aux archives de l'Oise, M. Deladreur a complété les détails que donnent sur l'abbaye de Saint-Paul les annales de l'ordre de Saint-Benoît, le *Gallia christiana*, l'*Histoire des ordres monastiques* et d'autres ouvrages imprimés ou manuscrits. Il a reconstitué la série entière des abbesses, marqué la date de leur élection et celle de leur mort, et indiqué les principaux actes de leur administration. Le savant auteur ne pouvait manquer d'insister sur la réforme qui fut opérée au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle par Madeleine d'Escoubleau de Sourdis, réforme qui devait ramener l'abbaye à l'observance fidèle des plus sévères dispositions de la règle de Saint-Benoît, mais qui souleva, comme toutes les réformes, de vives résistances, trouva un adversaire en la personne de l'évêque de Beauvais lui-même, et ne s'accomplit que grâce à la pieuse fermeté de M<sup>me</sup> de Sourdis et à l'intervention du Saint-Siège. Nous



serions entraînés beaucoup au delà des limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, si nous entreprenions de résumer année par année, ou même siècle par siècle, les événements retracés par M. Deladreue. Qu'il nous suffise d'avoir signalé cette consciencieuse monographie à l'attention de ceux que ne rebute pas l'étude si laborieuse de nos antiquités monastiques.

En terminant, nous signalerons dans le même volume un fragment trop court de M. l'abbé Eugène Muller, qui intéresse également l'histoire ecclésiastique; ce sont *Quelques notes sur la royale abbaye de Saint-Lucien, tirées d'un cérémonial manuscrit ayant pour titre : Ceremoniale locale regalis abbatiae Sancti Luciani Belvalcensis, ordinis Sancti Benedicti. Mense decembri 1759.*

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES  
ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

Pendant les quatre trimestres de 1863 et les quatre trimestres de 1864  
(t. III et IV).

Nous donnerons d'abord une rapide analyse des procès-verbaux de la compagnie pendant les deux années 1863-1864.

La séance du 13 janvier 1863 s'ouvre par une longue mais assez peu concluante discussion sur l'origine du mot *Carnac*, dont on prétend trouver le radical dans le nom des Carnutes, chez lesquels se tenaient les grandes assises religieuses de la Gaule. M. Parenteau lit ensuite un mémoire intéressant sur les monnaies des anciens Nannètes. Jusqu'à ce jour, les numismatistes n'en avaient pas attribué à cette peuplade : M. Parenteau, possesseur de divers types découverts dans le département de la Loire-Inférieure, revendique l'honneur d'en avoir le premier classé parmi ceux de la numismatique armoricaine. Ce n'est pas tout : M. Parenteau signale deux autres pièces portant l'effigie d'Hercule, avec un  $\Sigma$ , pièces trouvées à l'est du département, entre Ancenis et Candé. Cette découverte appuie-t-elle la thèse de ceux qui croient, d'après quelques lignes de Strabon et de Ptolémée, qu'il y a eu des Samnites en Armorique? Il nous paraît un peu hardi de trancher avec une telle précipitation une aussi grave question.

Les Sociétés savantes des départements ne sauraient rien faire de plus utile que de publier les vieilles chartes qu'elles découvrent encore dans leurs archives. Sans cela, que de documents intéressants, que de pièces importantes seraient perdus pour l'histoire ! C'est dans cette pensée que l'honorable M. de Bréhier a cru devoir faire insérer dans le bulletin archéologique nantais quelques-unes des chartes les plus anciennes et les plus intéressantes concernant le prieuré de Pontchâteau, membre de Marmoutier. Dans le premier de ces actes, sous la date de 1096, il est parlé d'une visite de Bernard, abbé de Marmoutier, dans la ville de Nantes, où il fut investi par l'évêque Benoît de l'église et de diverses parties de la ville.

La seconde charte, non datée, mais qui se réfère aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle, mentionne une donation faite aux moines de Pontchâteau par Friould, fils de Droaloi, vicomte de Donges. Ce Friould était le fondateur des deux prieurés de Donges et de Saint-Nazaire. Il est dit, dans l'acte précité, que la cession d'un terrain de la contenance de deux journées de charrue, et aussi celle d'une autre portion de terre *ad porcos pascendos*, sont faites aux moines, sous la condition qu'ils y recevront, sans aucune sorte de rétribution, autant de voyageurs qu'ils pourront (*ut hospitentur ibi hospites quotquot poterunt hospitari*).

Dans la troisième charte, dressée entre 1110 et 1130, Jarnigon, seigneur de Pontchâteau, exempte les vassaux et les hôtes (*homines et hospites*) du prieuré de Marmoutier, non-seulement du service militaire, mais encore de toute redevance, à l'exception de la taille du comte (*excepta talliaca comitis*).

En retour de ces concessions, les vassaux du prieuré devaient aider à la reconstruction du pont, si, d'aventure, il venait à se rompre (*et propter hoc, quod si forte rumperet pons, ipsi homines adjuvarent ad reficiendum pontem*).

L'acte de donation fut déposé par Jarnigon sur l'autel de Saint-Martin, dans l'enceinte de la ville, et, pour reconnaître tant de bienfaits, le prieur Guihunmar fit don d'un cheval au sire de Pontchâteau. On peut juger, par là, de la haute valeur d'un cheval de guerre au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

Je passe sous silence la quatrième charte, qui n'offre qu'un médiocre intérêt.

La cinquième a trait à la cession, faite par le duc Alain Fergent à Marmoutier, de la forêt de Puzerlès, où Guillaume, sénéchal du

prince, possédait un domaine dont il fit, lui aussi, généreusement l'abandon aux moines de la grande abbaye. Le nom latin de la forêt (*puteus Herles*) a inspiré à M. de Bréhier l'une de ces hypothèses si familières, au siècle dernier, au vaillant La Tour d'Auvergne et à son ami Le Brigand. Est-ce que, se demande l'écrivain, les mots *puteus Herles* ne se doivent pas entendre *puteus Hermes*, puits de Mercure, à cause d'une fontaine qui aurait été consacrée à ce dieu ? Sur ces petits écarts d'imagination, comme dit le poète,

Il faut passer l'éponge et tirer le rideau.

La sixième charte, publiée par M. de Bréhier, contient une transaction passée, en présence de l'archevêque de Tours, entre l'évêque de Nantes et l'abbé de Marmoutier, au sujet de la nomination des curés de Pontchâteau et de la Chapelle-Launay (1156-1169). L'abbé de Marmoutier, contre l'opinion de l'évêque de Nantes, soutenait qu'il avait seul le droit de nommer les deux curés. L'évêque, homme pacifique, finit par céder, et Marmoutier recueillit les dîmes et les rentes ecclésiastiques des deux paroisses.

Dans une septième charte, Eudes de Pontchâteau, docile aux sages avis de ses conseillers, concède aux moines de l'abbaye de Marmoutier-en-Béré les prairies, dîmes et redevances de son fief de Syon. Ce prieuré de Béré, rappelons-le en passant, avait été fondé, dès 1050, par Brient, possesseur d'un château voisin, et dont le fils prit le nom de sire *de castello Brientii*, Châteaubriand, l'un des plus grands noms de ce petit coin de terre.

La charte viii<sup>e</sup> fait mention d'un Daniel de Pontchâteau, seigneur de Béné, lequel, en 1222, concédait aux moines d'un prieuré de ce nom tous les droits qu'il avait coutume de prélever sur leurs vassaux de la tenure de Treleuron et sur le vignoble de Coetrosic.

Il est à remarquer ici que les deux dénominations de Treleuron et Coetrosic appartiennent à la langue bretonne, tandis que, sur la rive gauche du Brivé, les noms de lieux affectent tous une forme latine. Notons aussi que Béné n'est autre chose que le Vindunet dont il est parlé dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, et que c'est dans cette paroisse que saint Friard et saint Secondel, son disciple, vécurent au milieu des paysans convertis par leur exemple.

Dans la deuxième livraison de 1863 se trouve une dissertation de M. l'abbé Cahours sur les deux illustres patrons du pays nantais,

saint Donatien et saint Rogatien. L'auteur y combat l'opinion de ceux qui soutiennent que saint Clair ne fonda l'église nantaise qu'au 11<sup>e</sup> siècle. C'est sur un texte d'Hélyas, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, que l'abbé Cahours appuie surtout sa thèse, que nous ne saurions, pour notre compte, admettre.

Dans l'une des séances de la même compagnie, M. de La Borderie, ancien élève de l'École des chartes, établit sur de solides preuves que, par le but comme par les dates, l'entreprise de Pontcallec et des trois autres gentilshommes qui périrent avec lui sur l'échafaud fut entièrement distincte de la conspiration de Cellamare, dans laquelle on a eu souvent le tort de l'englober.

La même livraison renferme une intéressante notice de M. le vicomte de Kersabiec sur la chapelle dite *de Notre-Dame-des-Dons*, en Treillières (Loire-Inférieure).

Treillières est une antique paroisse. Louis VI, roi de France, confirmait, dès l'an 1123, l'évêque nantais Brice dans la possession de cette église. Construite en 1460 par François II, duc de Bretagne, la chapelle de Notre-Dame-des-Dons a été, depuis sa construction jusqu'en 1793, un lieu de pèlerinage très-suivi dans la haute Bretagne. Aujourd'hui Notre-Dame-des-Dons n'est plus qu'une ruine, et le curé de Treillières, malgré l'opposition des paysans, a cru devoir faire transporter dans l'église paroissiale la statue vénérée de Notre-Dame.

Je signalerai aussi dans la troisième livraison de 1863 la notice de M. Stéphane de La Nicollière sur le prieuré de la Madeleine-des-Ponts de Nantes. Ce prieuré y fut fondé, en 1119, par le duc Conan III, dit le Gros, en faveur de l'église de Toussaints d'Angers, et le prince y établit un petit chapitre de chanoines réguliers, qui subsistait encore au commencement du 17<sup>e</sup> siècle.

Si l'historique du prieuré de la Madeleine n'offre qu'un médiocre intérêt, il n'en est pas de même d'une lettre du célèbre amiral Duquesne à Colbert, publiée par M. de Sourdeval. Cette pièce, datée de Brest, 1661, existe en original dans la grande collection de lettres adressées à Colbert et formant, si je ne me trompe, une soixantaine de volumes. Elle fut écrite pendant l'instruction du procès de Fouquet. On sait que, parmi les griefs adressés au surintendant, figurait celui d'avoir voulu se faire duc de Bretagne. Fouquet avait acquis, à la vérité, la seigneurie d'Ancenis, qui était la clef de la province du côté de l'Anjou; d'un autre côté, Belle-Ile, poste

maritime d'une grande importance, était entre ses mains; mais tout cela ne prouvait nullement que l'ami de M<sup>m</sup> de Sévigné, de Pellisson et de La Fontaine eût songé, comme on le prétend, à faire de Belle-Ile une seconde Amsterdam, et à mettre en mer des vaisseaux dans un but que lui seul connaissait. Aussi le *grand chef de rébellion* mis en avant contre Fouquet fut-il écarté. Mais le roi n'en chargea pas moins le comte de Brienne d'inviter Duquesne à se transporter à Concarneau, à Belle-Ile et à Bourgneuf, « pour lui faire savoir ce que c'estoient que des vaisseaux qui despendoient ci-devant de M. Fouquet. »

Dans la dernière livraison des bulletins nantais de 1863, se trouvent d'intéressantes considérations de M. Stéphane de La Nicollière sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes.

M. de La Nicollière, comme M. l'abbé Cabours, soutient énergiquement la thèse de la fondation de l'église nantaise, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, par saint Clair, disciple des apôtres.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion, qui ne saurait, selon nous, soutenir l'examen d'une critique vraiment sérieuse.

J'arrive aux livraisons de l'année 1864. Celle du premier trimestre renferme un curieux inventaire des meubles et bijoux de Marguerite, duchesse de Bretagne, publié par M. Arthur de la Borderie. Le docte écrivain ne s'arrête pas sur tous les articles intéressants de cet inventaire, mais il ne manque pas d'appeler l'attention des lecteurs sur « le tableau d'or garny de huit grosses perles, sept balaiz et ung safir, ouquel tableau a en ymaiges le coronnement de nostre Dame, pesant avec les dictes pierreries 2 marcs 5 onces; » sur la *petite orloge, garnye d'argent doré*, de la duchesse, et sur l'existence, en 1469, à la cour de Bretagne, de deux célèbres orfèvres, Jean de Vannes et Geffelin-Julien.

A. DE COURSON,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE,

2<sup>e</sup> série, VII<sup>e</sup> volume, 1865.

La Société d'archéologie lorraine, pour répondre à un vœu émané autrefois du Comité, a provoqué à diverses reprises des recherches

sur les poésies populaires du pays; dans le quatrième volume de son Bulletin, elle a publié des chansons et quelques pièces recueillies conformément à ses instructions sur divers points de l'ancienne province; le quatorzième volume de ses Mémoires en contient également plusieurs qui lui ont été envoyées pour répondre à son appel. Cette petite collection de trente pièces environ provient en grande partie du département de la Meuse. Quoiqu'elle soit fort inférieure au recueil de chansons du pays messin, que vient de publier récemment M. de Puymaigre, elle offre cependant des analogies assez curieuses avec celui-ci. Chez l'un et l'autre on trouve, en effet, des chansons purement françaises qui ne se sont conservées que dans les campagnes; elles ne renferment aucune allusion historique un peu précise, mais, en général, un vague reflet des guerres du xvii<sup>e</sup> siècle qui ont inondé de troupes les provinces de l'Est. Les chansons en patois présentent, au contraire, un intérêt philologique qui ne pourra que s'accroître quand des publications de textes plus nombreuses auront multiplié les points de comparaison. On pourra alors étudier les grands dialectes provinciaux dans toutes leurs ramifications, et cette étude fournira sans doute des solutions neuves et curieuses sur la formation de la langue française. Nous ferons observer seulement que l'une de ces pièces, et la plus longue, intitulée *Chanson lorraine en l'honneur du roi Stanislas*, fourmille de mots qui, tout à fait étrangers au patois dans leur origine, ne sont guère que des travestissements maladroits du français, dont on ne peut obtenir aucun résultat scientifique. Mais il nous reste à signaler un mérite essentiel de l'ensemble de ce travail, qui est d'avoir recueilli la notation en même temps que les paroles, et de fournir par là des matériaux à l'érudition musicale. A la suite des chansons vient une épître en patois des Vosges, composée par M. Potier, curé de Gérardmer, et adressée par les habitants de cette commune, en 1809, au ministre de l'intérieur, qui avait demandé des spécimens de ce genre à toute la France. Cette épître avait été publiée, en 1835, dans le tome IV, 2<sup>e</sup> série, des *Mémoires des antiquaires de France*, par Ch. Richard, de Remiremont, savant modeste, profondément versé dans la connaissance du langage, des traditions et des légendes des Vosges. La pièce a paru au nouvel éditeur, Ch. Jouve, si obscurément enterrée dans cette collection, qu'il a cru devoir la publier de nouveau; il faut le féliciter de cette idée, sans partager entièrement son opinion sur le premier point. Ce texte offre un véritable intérêt, parce que, voulant

donner une idée exacte du genre de vie des habitants de Gérardmer, il énumère leurs diverses industries, leurs outils, leurs ustensiles, les produits de la contrée, et désigne tout ce qui se rattache aux travaux et aux occupations de la campagne. M. Jouve y a joint une traduction et un commentaire qui, bien que laissant quelquefois à désirer, attestent cependant des études philologiques très-sérieuses.

Frappé de l'intérêt que présente la Vie du bienheureux Jean de Vandières, qu'un petit nombre seulement d'érudits peut aller consulter dans la vaste collection des Bollandistes (xvii février), M. Auguste Digot a cru rendre service à ses compatriotes en leur donnant une traduction de cette biographie, écrite dans un latin peu intelligible. Pour le justifier, il suffit de rappeler en quelques mots que Jean de Vandières naquit au village de ce nom, de parents riches et vertueux, au x<sup>e</sup> siècle. Après avoir fréquenté les écoles de Metz, florissantes à cette époque, la mort de ses parents le ramena à de modestes fonctions de chapelain. Sollicité par un goût vif pour la retraite, il résolut de visiter les monastères les plus célèbres de l'Italie, et revint en Lorraine dans l'intention de se confiner dans la solitude avec quelques amis, et il était sur le point de retourner en Italie pour mettre à exécution son dessein, lorsque, sur les instances d'Adalberon, évêque de Metz, il se décida à entrer dans l'abbaye de Gorze, en 933. Forcé par son supérieur de se consacrer à l'administration du temporel de ce monastère, il le porta bientôt au plus haut degré de prospérité; la renommée de sa vertu et de sa capacité s'étendit si loin, que l'empereur Othon I<sup>er</sup> le chargea, à deux reprises, de missions importantes auprès du calife Abdérame III, qui régnait alors à Cordoue. Il s'en acquitta avec le plus grand succès; aussi, à son retour, les moines, à l'unanimité, l'élirent pour succéder à l'abbé Eynold, qui venait de mourir. Jean ne jouit pas longtemps de cet honneur; il mourut en 963, laissant florissante une abbaye qu'il avait trouvée dans le plus complet délabrement, lorsqu'il y était entré, trente ans auparavant. Remarquons seulement, comme ce volume n'a pas d'errata, que l'entrée de Jean dans le monastère de Gorze est placée à l'année 993, et sa mort en 963; ce dernier chiffre étant exact, il faut rectifier le premier par 933, qui est à peu près la date du fait que nous venons de citer. Au fragment historique succède de nouveau le patois. M. l'abbé Guillaume a traduit, dans un dialecte particulier du pays de Toul, la lettre apostolique de Pie IX sur la définition dogmatique de l'Imma-

culée Conception. Ici nous croyons devoir renouveler l'observation que nous avons faite précédemment; des documents semblables ne peuvent nous donner qu'une idée imparfaite des patois, en raison de l'emploi d'un grand nombre de mots qui n'appartiennent pas à ces idiomes; leur simplicité est un de leurs principaux mérites, et, sous le rapport de l'étymologie, ils nous offrent souvent des éléments entièrement neufs; aussi le plus petit fragment de patois primitif nous paraîtra toujours préférable à la traduction du morceau le plus élégant, parce qu'elle ne peut se faire qu'en ramenant par analogie les mots purement français à une forme patoise et en introduisant des éléments hétérogènes. Ce travail a d'ailleurs été exécuté par l'abbé Guillaume avec toutes les précautions nécessaires pour donner une version aussi pure que possible du patois d'une localité bien nettement déterminée; il a pris pour type celui de Pagny-sur-Barine, où il trouvait réunies toutes les conditions nécessaires d'exactitude et de fidélité. Il y a joint des notes nombreuses au bas de chaque page; mais nous n'avons pas compris dans quel but il avait cru devoir placer à la suite de ses explications préliminaires une espèce de glossaire français-patois, et non patois-français, qu'il a subdivisé d'après les diverses espèces de mots; nom, article, etc.

M. Digot, que nous venons de nommer, a également inséré dans ce volume une dissertation assez intéressante, quoiqu'un peu courte, sur la première tragédie de Jeanne d'Arc. Il ne faut pas s'imaginer qu'il soit ici question du Mystère du siège d'Orléans, publié en 1862 par MM. Guessard et de Certain, dans la collection des Documents inédits. M. Digot n'a pas consulté, ou peut-être même n'a pas connu ce curieux monument littéraire, qui aurait pu lui fournir des renseignements utiles sur le sujet qu'il traitait, et des rapprochements curieux. Il est question ici d'une pièce composée par le P. Fronton du Duc, savant jésuite plus connu sous le nom de Ducæus, qui la fit représenter, le 7 septembre 1580, par les élèves du collège que les RR. PP. dirigeaient à Pont-à-Mousson. Elle avait été composée d'abord pour être jouée devant Henri III et la princesse Louise, son épouse, qui devaient venir prendre les eaux de Plombières au mois de mai de cette même année; mais la peste, qui éclata sur plusieurs points de la Lorraine, fit manquer ce voyage. Les RR. PP. qui ne voulaient pas en être pour leurs frais, prièrent instamment le duc Charles de venir visiter l'Université, où la pièce fut représentée devant la noblesse lorraine et une foule d'officiers français venus des



garnisons de Metz, Toul et Verdun; elle plut tellement au prince, qu'il se fit présenter l'auteur, auquel il fit compter cent écus pour remplacer ses vêtements délabrés, avec promesse de pareille somme tous les ans pour habiller trois Pères. L'année suivante l'œuvre de Fronton fut imprimée par les soins de Jean Barnet, conseiller et secrétaire du duc de Lorraine, qui la retoucha et la donna comme d'un auteur inconnu sous le titre suivant : « L'histoire tragique de la pucelle de Dom Remy, autrement d'Orléans, nouvellement dépariée par actes et représentée par personnages. A Nancy, par la veuve Jean Janson, pour son fils, imprimeur de son Altesse, 1581. » C'est un in-4° de 8 feuillets non chiffrés et 46 feuillets numérotés, suivis de deux autres non chiffrés portant les signatures A-O<sup>2</sup>, avec réclames. Cet opuscule était de la plus grande rareté, lorsqu'un bibliophile lorrain distingué, M. Durand de Lansou, le fit réimprimer en 1859. Il a paru sous ce titre : « L'histoire tragique de la pucelle d'Orléans, par le P. Fronton du Duc, représentée à Pont-à-Mousson, le 7 septembre m. D LXXX, devant Charles III, et publiée en m. D LXXXI, par J. Barnet. Pont-à-Mousson, imprimerie de P. Toussaint, m. DCCC LIX. » Cette nouvelle édition a été tirée à cent cinq exemplaires, et nous sommes étonné que M. Digot, si exact, si consciencieux dans ses recherches, n'ait pas connu une réimpression où il aurait trouvé de curieux détails dans la notice qu'y a jointe le dernier éditeur.

Le volume se termine, en ce qui concerne la section d'histoire, par une notice sur l'hôpital de Revigny, de M. Gaudé, instituteur à Vaudeville (Meuse), auquel on doit le recueil de chansons signalées plus haut. Revigny est une bourgade (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc) en dehors de laquelle existait autrefois un hôpital fondé, le 2 mars 1338, par Jacques Massart, chanoine du chapitre de Saint-Maxe de Bar, qui l'avait destiné à recueillir des voyageurs et de pauvres passants; il n'en reste plus actuellement que quelques faibles vestiges, qui ont donné à la contrée le nom de Mason-Dé. Incendié en 1429 par une troupe d'aventuriers sous les ordres de Ustasse de Wernencourt, l'hospice fut transféré dans l'intérieur du bourg pour éviter de semblables désastres. Des mains du fondateur il était passé au chapitre de Saint-Maxe, qui avait établi six lits desservis par un personnel composé d'un chapelain ou gouverneur, de quatre frères hospitaliers, deux servantes et un boulanger. Doté de biens assez considérables, cet établissement se maintint dans une situation assez prospère jusqu'au

milieu du xvi<sup>e</sup> siècle; mais, à partir de cette époque, les guerres continuelles qui désolèrent la Lorraine au xvii<sup>e</sup>, le passage continu des armées françaises, et, plus que tout cela, les ravages des Suédois en 1639, détruisirent presque entièrement la bourgade et la Maison-Dieu. Depuis lors, l'hospice ne fit que végéter, et les divers administrateurs que le chapitre y appela successivement, malgré leur zèle et leur activité, se ruinèrent dans leur gestion. En 1790, le peu de biens que l'on connaissait alors à cette maison furent vendus comme domaines nationaux, et ceux que l'on découvrit plus tard furent réunis à l'hôpital de Bar-le-Duc, qui en jouit encore.

Tels sont les travaux que nous avons à signaler dans le tome XIV des *Mémoires de la Société archéologique de Lorraine*, parmi beaucoup d'autres, qui ne sont pas de notre compétence; l'ensemble démontre suffisamment que la Société ne ralentit pas ses efforts, et qu'elle poursuit avec le même zèle la tâche qu'elle s'est imposée.

MICHELANT,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD,  
t. IX. — Lille, 1866, in-8°.

La plus grande partie des travaux insérés dans ce tome ne sont point du ressort de notre Comité.

Nous n'avons à parler ni de la *Statistique archéologique de l'arrondissement d'Avesnes* qui forme à elle seule plus du tiers du volume, ni des découvertes de monnaies, de poteries et de sépultures anciennes; quant aux rapports faits soit sur des ouvrages imprimés, soit sur des communications manuscrites, il ne nous paraît pas nécessaire de nous en occuper, nous dirons seulement que la Commission aurait pu se dispenser de publier des chansons sur la bataille de Denain envoyées par un de ses correspondants; ces pièces se trouvent déjà éditées, et probablement pas pour la première fois, dans le *Nouveau siècle de Louis XIV*, de M. G. Brunet.

Le travail le plus considérable du volume, après la *Statistique archéologique*, est celui du docteur P. J. de Smytère sur *les seigneurs, châtelains et gouverneurs de Cassel, des xi<sup>e</sup>, xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles* (p. 299 à 345). Il contient des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt, mais l'érudition déployée par l'honorable docteur ne nous semble

pas être toujours d'une rigueur satisfaisante. Ainsi nous aurions voulu qu'il appuyât de quelques textes son assertion que, « *dès avant les Carolingiens, comme le prouvent des chartes latines et teutones d'alors, l'administration civile et la justice, dans la partie occidentale de la Gaule-Belgique, étaient faites par centuries.* » A la manière dont il cite D. Bouquet pour des faits du  $xii^e$  siècle, nous ne croyons pas qu'il ait manié souvent le *Recueil des historiens de France*. Le style non plus n'a pas parfois toute la précision désirable, et c'est un peu moderniser les choses que de dire « cet officier supérieur » en parlant de Michel de Harnes, connétable de Flandre au commencement du  $xiii^e$  siècle.

Le *Recueil d'épigraphie cambrésienne*, par M. V. Delattre, est le catalogue raisonné des inscriptions historiques et funéraires qu'il a recueillies depuis trente ans. Les plus anciennes sont du  $xv^e$  siècle, les plus modernes du  $xviii^e$ . Elles sont accompagnées de notes et d'explications intéressantes.

Enfin nous citerons, mais seulement pour mémoire, *Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue*, par M. Asselin; une *Notice sur Christine de Lallain, princesse d'Épinay*, par M. le comte de Melun, notice écrite à l'occasion de la statue érigée récemment à Tournay à cette princesse qui avait défendu la ville en 1581 contre le prince de Parme; et une courte notice sur le monument commémoratif de la victoire de Bouvines élevé en 1865.

Il a fallu vingt ans de négociations officielles, de discussions administratives et autres, pour arriver à placer sur le théâtre de ce glorieux événement un obélisque en pierre de  $6^m,50$  de haut, entouré de quatre bornes reliées par des chaînes en fer, et qui ne porte pour tout ornement que la date de 1214.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS  
DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

t. I et II. — 1865, gr. in-8°.

La Société de Seine-et-Marne a essayé de résoudre, dans le domaine de l'archéologie, des lettres, des sciences et des arts, le problème des confédérations, qui semble offrir tant de difficultés en

politique, et près de trois années d'existence et de production sont une preuve qu'elle a réussi.

Chacun sait combien est grande la puissance absorbante de Paris. Les départements les plus voisins de la capitale ont, par cette raison peu de ressources et offrent peu de sujets pour la formation des associations scientifiques et littéraires. Le département de Seine-et-Marne en particulier est dans ce cas ; il renferme beaucoup d'hommes instruits, amateurs du beau, sincèrement affectueux aux œuvres de l'intelligence ; mais il manque de cet esprit d'individualité provinciale, et par conséquent de cette excitation salutaire à laquelle on doit les travaux originaux. Les éléments nécessaires pour entretenir des réunions fructueuses, pour alimenter des publications suivies y sont difficiles à trouver.

C'est pour faire cesser un pareil état de choses qu'a été fondée la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne. Quelques gens d'études, animés par le désir de ne pas laisser cette intéressante partie de la France en dehors du mouvement intellectuel qui s'opère sur tous les points de notre pays, ont voulu vaincre par de nouveaux efforts les difficultés que je signalais tout à l'heure. Il s'agissait de réunir des forces minimes et impuissantes dans leur isolement, et d'en former un ensemble fort, capable d'agir et de produire ; il s'agissait, de plus, en centralisant la direction, de faire une juste part à l'élément local, dont les droits et l'utilité ne sauraient être contestés ; il fallait, enfin, appeler sans distinction tous les amis des sciences et des lettres à contribuer à l'œuvre commune, soit de leur plume, soit de leurs deniers. Ces principes ont dirigé les fondateurs de la Société de Seine-et-Marne.

Dans l'organisation instituée par le règlement qui a été adopté le 17 juillet 1864 par une assemblée solennelle, la Société possède à la fois une vie commune et une vie locale. La première est représentée par : 1° des réunions générales qui se tiennent tous les six mois à tour de rôle dans chacun des chefs-lieux des cinq arrondissements du département, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun et Provins, réunions dans lesquelles on délibère sur les affaires de la Société, on nomme les fonctionnaires, on lit les meilleurs travaux des membres ; 2° un comité central, autorité permanente, composé du bureau de la Société, des présidents et des délégués des sections, et ayant pour mission de continuer l'action des grandes assemblées et d'exercer la direction du corps social.

La vie locale est représentée par des sections d'arrondissement ayant leurs règlements et leurs bureaux particuliers, leurs séances, leurs délibérations, leurs travaux, avec toute l'indépendance possible, mais rentrant dans le corps social par le comité central et par les assemblées semestrielles.

J'ai cru devoir faire connaître dans ses points principaux le mécanisme de la nouvelle Société. Il a paru assez satisfaisant pour que, au bout de très-peu de temps, l'association ait compté environ 300 membres; de plus, son existence et son activité se sont manifestées par la publication de deux volumes et d'un fascicule de bulletins qui contiennent des travaux divers d'archéologie, d'histoire et de littérature, par des excursions archéologiques dans lesquelles ont été examinés en plusieurs endroits les monuments curieux que possède le département, enfin par des fouilles auxquelles elle a pu consacrer une partie des fonds que les cotisations lui fournissent.

Ce sont là des résultats importants et qui me paraissent mériter d'être loués et encouragés. Une part notable d'honneur revient à M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société, dont l'activité intelligente et le zèle persévérant ont beaucoup contribué aux succès qui viennent d'être signalés. J'ai maintenant à apprécier les publications faites par la Société de Seine-et-Marne, et c'est l'exposé de cet examen que je demande la permission de soumettre au Comité. Il est entendu que, sauf exception, je ne m'occuperai pas des travaux de pure archéologie, qui ont été déjà ou qui seront l'objet de rapports spéciaux dans la section archéologique.

Le premier morceau qui se présente dans le Bulletin de 1864-1865 est une note de M. Lhuillier, secrétaire général de la Société, sur un livre d'heures imprimé en 1509. Tout ce qui concerne les premiers âges de la typographie est d'intérêt et appelle l'attention des curieux. M. Lhuillier, dans un travail court et substantiel, a fait connaître un livre d'heures imprimé en 1509 sur vélin en lettres gothiques, dont l'exemplaire, conservé à Melun chez un particulier, est peut-être unique. Ce livre a une date, il porte un nom d'éditeur (Guillaume Eustache, demeurant à Paris, rue de la Juiverie), mais il manque de nom d'imprimeur. M. Lhuillier a cherché, par des déductions rationnelles, à établir qu'il est sorti des ateliers de Provins, qui a eu, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, une imprimerie d'où sont sorties des productions connues : la *Règle des marchands*. en 1496, et la

*Coutume de Meaux*, vers 1509; on aime à reconnaître que l'auteur a donné à son attribution tous les caractères de la probabilité.

Vient ensuite une étude de philologie comparée, par M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, justement renommé pour ses études sur les langues slave et sanscrite. Comment s'est formé le langage à l'origine des sociétés? Ce problème, que l'auteur déclare ne pas vouloir sonder, n'est pas, à son avis, insoluble, « puisqu'il atteste les facultés supérieures de l'âme humaine, mises en jeu par les organes du corps. » Je laisse à M. Eichhoff la responsabilité de cet argument, dont la force, je l'avoue, me semble contestable. Après avoir invoqué le passage de la Genèse dans lequel Dieu invite Adam à donner des noms aux différentes espèces d'animaux qui l'entourent, M. Eichhoff expose ses idées sur la forme primitive qu'a reçue l'expression sonore de la pensée humaine; malgré les progrès considérables que la science philologique a faits depuis quelques années, bien des solutions sur ce point sont encore laissées aux hasards de la conjecture. M. Eichhoff, du moins, apporte ici un esprit sérieux et exercé, dont les assertions méritent qu'on en tienne bon compte. Le morceau dont je m'occupe n'a, du reste, aucune prétention scientifique; l'auteur s'est proposé de donner en quelques pages, pour un public plus mondain qu'érudit, un aperçu utile de l'histoire du langage, et son étude de philologie comparée est de nature à donner à beaucoup de gens des notions qui leur manquaient. On y voit quelle valeur M. Eichhoff attache aux textes de la Bible dans les questions d'origine linguistique, et quelle justice il se plaît à rendre aux travaux modernes dans une branche de la science entourée d'obscurité, mais dont il est si désirable que des travaux persévérants fassent sortir la lumière.

Notre honorable collègue, M. Paul Lacroix, ayant, dans un rapport inséré au tome III, p. 180, de la *Revue des Sociétés savantes*, rendu compte des écrits de M. G. Leroy (*le Refuge de Barbeau*), de Ponton d'Amécourt (*Origine du nom de Trilport*), David et Gaultron (*Le peintre Eugène Delacroix*), je ne puis mieux faire que de renvoyer à ses appréciations; je me borne donc à mentionner, dans le premier volume du Bulletin de la Société de Seine-et-Marne, les fables agréablement versifiées de M. Labiche, et je passe au second volume.

M. Quesvers a entrepris de prouver que la dénomination de Montereau vient de *Monasteriolum*, et non de *Mons-regalis*. Cette démonstration, quoique *Mons-regalis* ait pour lui l'affirmation de

l'auteur de l'Histoire du Gâtinais, D. Morin, et les doutes du célèbre André Duchesne, cette démonstration demandait-elle les quelques pages que l'auteur a pris la peine de lui consacrer? Ne se trouve-t-elle pas toute faite par la simple argumentation que voici?

*Mons regalis* ne figure nulle part dans les textes anciens comme s'appliquant à Montereau;

*Monasteriokm* ou des altérations de ce mot sont le seul terme employé dans les chartes et dans les écrits latins de toute sorte;

L's et le t qui se montrent ensemble dans les formes françaises Monstereau, Monstereuil ne peuvent convenir à Mons-regalis.

M. Quesvers me paraît avoir usé d'une réserve beaucoup trop modeste, quand, après avoir exposé son opinion, qui est la bonne, il ajoute : « Je l'exprime humblement, tout prêt à la rejeter, si on a des preuves certaines à m'opposer. »

On doit à M. G. Leroy la relation faite, d'après un procès-verbal du temps, d'une fête qui fut célébrée à Melun, le 12 juillet 1739. Il s'agissait de la proclamation solennelle du traité conclu entre le roi Louis XV et Charles VI, empereur d'Allemagne, signé à Vienne au mois de novembre 1738, et confirmé par l'adhésion des rois d'Espagne, de Sardaigne et des Deux-Siciles. L'auteur s'est efforcé de donner de l'animation à son récit, en ajoutant aux notions fournies par le procès-verbal des détails relatifs à l'état de la ville de Melun au XVIII<sup>e</sup> siècle, aux édifices remarquables qui la distinguaient, à ses magistrats municipaux et judiciaires, à ses compagnies de milice urbaine, etc. Ces sortes d'arrangements exigent à la fois beaucoup de science et de délicatesse; ils touchent souvent de près à la fantaisie, et les personnes qui écrivent sur des matières historiques ne doivent s'y engager qu'avec une extrême prudence.

Les notes sur un autographe de saint Vincent de Paul par M. Camille Bernardin font revivre pour nous une confrérie de charité établie à Brie-Comte-Robert, en 1631, dans l'intérêt des pauvres malades. Saint Vincent de Paul en fut le fondateur, et l'on possède des annotations et des modifications aux règlements de la confrérie écrites de sa main dans un voyage qu'il fit à Brie le 26 août 1633. On trouve dans le mémoire de M. Bernardin l'historique des origines, de l'existence et de la suppression de la confrérie des pauvres malades, des renseignements sur ses revenus et ses dépenses, sur ses bienfaiteurs, etc. Il paraît qu'elle devait être fort riche, trop riche pour ainsi dire, car je la vois employer l'argent des pauvres

à orner avec un luxe mondain la chapelle du Saint Nom de Jésus, à acheter pour cette décoration tantôt *de superbes tapisseries de Beauvais*, tantôt *une magnifique tenture en velours frangé or*. Le roi Louis XIV, en passant à Brie le 7 février 1678, fit don à la confrérie d'une somme de 66 livres; cet acte excite l'enthousiasme de M. Bernardin, qui vante à ce propos la générosité et la bienfaisance du grand roi; j'avoue que l'aumône royale me laisse plus froid.

Daniel Gittard est un architecte habile du xvii<sup>e</sup> siècle, dont MM. Taillandier<sup>1</sup> et Grézy ont pris soin de mettre en lumière la vie et les œuvres. Son nom n'est plus guère prononcé aujourd'hui; mais, ainsi que le fait judicieusement remarquer M. Taillandier, les architectes, moins favorisés que les peintres et les sculpteurs, sont en général condamnés à un injuste oubli. Gittard, né à Blandy en 1625, mort en 1686, membre de l'Académie royale d'architecture, architecte des bâtiments du roi et ingénieur, a joui pendant le règne de Louis XIV d'un assez grand renom d'habileté; il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui ont été jugés dignes d'être reproduits par la gravure. On lui doit : la construction de l'hôtel de la Force (rue des Saints-Pères), du château de Saint-Maur, de la maison de Lulli (rue des Petits-Champs), d'une partie de l'hôtel de Cossé et des églises Saint-Sulpice et Saint-Jacques du Haut-Pas.

*La tour du bourreau de Provins*, par M. Jules Michelin, est un petit morceau plein d'intérêt. On y trouve décrite la tourelle, encore existante aujourd'hui, qu'ont habitée pendant de longues années les exécuteurs des sentences criminelles du bailliage; on y suit la curieuse nomenclature des bourreaux de Provins depuis Robert Sénécart, le maître des hautes œuvres du xvi<sup>e</sup> siècle, qui scia le cou d'un patient avec son couteau, ne pouvant en venir à bout autrement, jusqu'à Louis-Cyr-Charlemagne Sanson, frère de *monsieur de Paris*, qui prit part avec celui-ci à l'exécution du roi Louis XVI; on y rencontre enfin des détails sur la manière dont les bourreaux de Provins étaient nommés et institués, sur l'enquête dont leur *sens, suffisance, expérience, conversation, vie, mœurs et religion* étaient l'objet, sur les droits qui formaient leurs émoluments et qui s'appliquaient à différentes denrées alimentaires vendues dans le marché, aux poteries, ouvrages de boissellerie, laines, balais, aux jeux de quilles, etc. enfin sur les

<sup>1</sup> La notice de M. Taillandier avait déjà paru dans les Archives de l'art français, tome VI.



deniers qu'ils percevaient pour les divers genres de supplices et pour les différents instruments mis en usage.

J'indiquerai seulement, pour ne pas trop grossir ce rapport, quelques travaux estimables d'histoire locale : une notice sur l'érection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau, par M. Lhuillier, et une note, par M. Sollier, au sujet d'une lettre dans laquelle Colbert s'excuse envers le cardinal Mazarin de la trahison d'un de ses parents. Je ne dois pas oublier non plus, dans l'ordre littéraire, un mémoire de M. Tabouret sur le mariage en Algérie ; une analyse de la Bible de l'humanité de M. Michelet, par M. Max. Beauvilliers ; un souvenir de l'Amérique du Sud, par M. Et. David, ancien représentant de la France dans ces contrées, et des fables.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS,

t. XVIII. — Imprimerie de Fossé d'Arcosse, à Soissons, 1865, in-8° de 296 pages.

L'honorable président de la Société archéologique de Soissons, M. de La Prairie, a eu raison de dire dans son discours annuel prononcé à la première séance de 1864 : « Jusqu'à présent, nous n'avons pas à nous plaindre qu'on ait montré beaucoup d'indifférence pour nos publications. » En effet, le Bulletin de la Société, avant de paraître réuni en volume, a toujours paru en articles détachés dans un journal du département : à Laon d'abord, dans le *Journal de l'Aisne*, et maintenant à Soissons même, dans l'*Argus soissonnais*. Le Bulletin trouve ainsi un grand nombre de lecteurs en dehors du personnel de la Société, et ces lecteurs se familiarisent ainsi aux questions d'histoire et d'archéologie qu'on fait passer périodiquement sous leurs yeux. De là une émulation et une sympathie générales dans le département de l'Aisne pour tout ce qui regarde les monuments historiques, les antiquités locales et les traditions du passé. Il en résulte que le musée de la Société s'enrichit tous les jours par des dons volontaires, et nous devons constater que ces dons offrent la plupart un intérêt archéologique ou scientifique, sans tomber dans l'enfantillage et le ridicule que ne savent pas toujours éviter les donateurs des musées de province. Ainsi, dans les listes des objets offerts au musée de Soissons, nous n'avons pas remarqué un seul objet qui soit indigne d'y figurer.

M. de La Prairie, dans son discours d'ouverture de la session de 1864, annonce, entre autres améliorations apportées au Bulletin de la Société qu'il dirige, l'intention d'y voir publier un plus grand nombre de titres et de documents originaux, à l'exemple de la *Revue des Sociétés savantes*, que S. Exc. M. le Ministre a fait entrer dans la même voie. Cependant il faut avouer que les documents inédits imprimés dans le tome précédent du Bulletin de la Société de Soissons n'ont pas autant d'importance qu'on pourrait le désirer, et ap-

partiennent, en général, à des époques assez récentes. Nous pensons que les manuscrits des bibliothèques de Laon et de Soissons fourniront tôt ou tard des publications plus intéressantes à ce bulletin, qui est déjà par lui-même fort intéressant.

Nous retrouvons avec plaisir dans ce volume un nouveau chapitre du répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, rédigé par MM. de La Prairie et Prioux, et couronné à la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne en 1863, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique. Ce chapitre, qui comprend le canton de Vailly, donne un état détaillé et très-exact des découvertes archéologiques qui ont été faites dans chaque localité et des monuments qui y subsistent encore. La statistique monumentale de l'arrondissement de Soissons se trouve ainsi exécutée avec autant de soin que d'érudition.

M. l'abbé Poquet ajoute à cette statistique sommaire des notices particulières sur les églises du département; il semble avoir le projet d'écrire l'histoire de ces églises, car l'histoire de leurs origines est souvent plus curieuse que la description de l'édifice lui-même. L'église de Nisy-le-Comte, par exemple, a été reconstruite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et cette reconstruction n'a rien de remarquable; mais néanmoins M. l'abbé Poquet y recueille en passant quelques épitaphes et de plus un procès-verbal authentique des reliques rassemblées dans la nouvelle chasse de saint Béat. L'église de Cerny-en-Laonnais, à laquelle M. l'abbé Poquet a consacré une autre notice, présente, au contraire, un intérêt réel pour l'archéologie. Elle est de forme et d'architecture romane des premières époques; son plan est très-régulier, sauf la suppression d'une des absidioles qui accompagnaient l'abside principale, et l'édifice a conservé son cachet d'homogénéité et son caractère primitif, malgré l'absence des fenêtres, qui ont été bouchées. M. l'abbé Poquet émet le vœu que cette antique église, aujourd'hui pauvre et délabrée, soit l'objet de quelques restaurations qui en feraient un monument digne d'être classé parmi les Monuments historiques. Il ne faut pas oublier, en effet, que saint Remy, archevêque de Reims, naquit à Cerny, et que l'église de ce village paraît avoir été bâtie sur l'emplacement d'une chapelle que l'illustre apôtre des Gaules avait fondée au lieu même de sa naissance.

Plusieurs documents inédits figurent dans ce volume, mais nous laissons à l'appréciation de la section d'histoire ceux qui ne touchent

pas directement à l'archéologie. M. Prioux a publié des lettres patentes de Henri II, en date du 12 avril 1558, adressées au sieur de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, en vertu desquelles les religieux de la célèbre abbaye de Saint-Jean-des-Vignes furent exemptés de contribuer aux frais des fortifications qu'on devait élever autour de Soissons pour mettre cette ville en état de soutenir un siège. Dans une procuration, datée du 24 août 1595, que M. Suin a fait sortir des archives d'une étude de notaire, nous voyons que Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, propriétaire alors de la terre de Vauxbuin-lez-Soissons, affectait une partie du revenu de sa terre au dégagement d'une certaine quantité de bagues et bijoux qu'elle avait mis en dépôt entre les mains de Pierre Levesque, marchand au bourg d'Aisne de Soissons.

Les fouilles faites dans l'intérieur de Soissons durant l'année 1864, par suite de travaux de voirie ou de construction, n'ont pas amené de découvertes qui méritent d'être signalées. Elles ont permis seulement à M. Laurendeau de prouver d'une manière victorieuse un fait qu'il avait constaté le premier et que plusieurs de ses collègues ne voulaient point accepter sans discussion : c'est que le sol dans Soissons s'exhaussa successivement de 6 ou 7 mètres au-dessus du sol naturel, ce qui doit avoir eu lieu dans toutes les anciennes villes, comme à Paris et à Lyon.

M. Prioux, dont nous ne saurions trop regretter la perte récente, et qui a laissé le souvenir d'un archéologue intelligent et consciencieux, avait rédigé plusieurs notes archéologiques qu'on a recueillies dans ce volume du Bulletin. Une de ces notes est relative à la découverte de plusieurs tombes de pierre au lieu dit *la Terrière*, sur le territoire de Cerseuil, près de Braine. Ces tombes, au nombre de quatre, ne renfermaient que des ossements et des débris de poterie. On doit les faire remonter à l'époque mérovingienne, et l'on est fondé à croire que de nouvelles fouilles sur le même emplacement mettront au jour d'autres vestiges d'un cimetière mérovingien.

On rencontre toujours quelques inscriptions dans le Bulletin de la Société archéologique de Soissons; mais elles n'ont souvent qu'un intérêt local. Celle que M. l'abbé Poquet a trouvée sur une pierre de la muraille dans l'église de Pommiers tendrait à rectifier une date historique, puisqu'elle nous apprend que la paix de Crépy, conclue entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, doit être datée du 17 et non du 18 septembre 1544. Nous n'oserons pas soutenir cependant qu'une

inscription gravée de la main d'un pauvre prêtre de village sur le mur de son église puisse corriger sans examen l'Art de vérifier les dates.

La Société archéologique de Soissons n'a pas manqué de faire, en 1864, l'excursion qu'elle fait tous les ans pour visiter quelques points du département. Elle est allée, cette année-là, à Nogent, à Saint-Nicolas-au-Bois, à Coucy, à Prémontré et à Tortoir. C'est M. l'abbé Pêcheur qu'elle avait choisi pour tenir la plume d'historiographe ou de secrétaire et pour écrire la relation de ce petit voyage archéologique. Chemin faisant, M. Prioux a communiqué aux touristes-archéologues un vieux parchemin contenant le compte de dépenses d'un voyage, non archéologique sans doute, fait à Coucy en 1559 par le roi François II, accompagné de sa femme, Marie Stuart. Ce document n'a de valeur que pour l'archéologie de la cuisine française. Au vieux prieuré de Plain-Châtel, sur la paroisse de Saint-Médard, les archéologues soissonnais n'aperçurent que des ruines informes perdues au milieu des bois. A Nogent-sous-Coucy, ils rencontrèrent, à la place de la somptueuse abbaye, où l'ancienne sacristie, transformée en chapelle, conserve toujours un curieux bas-relief de la Vierge, ils rencontrèrent un élégant château, qui avait été autrefois le bâtiment des hôtes et qui ne garde pas la moindre trace de son origine claustrale. A Coucy et à Prémontré, ils ne virent que des ruines pleines de souvenirs monastiques et militaires. A Saint-Nicolas-au-Bois, ils ne trouvèrent plus, comme dernier vestige de l'abbaye, qu'un donjon composé de deux tours accolées. Enfin ils furent dédommagés, au Tortoir, en arrivant dans une vaste cour de ferme, dont les quatre côtés sont encore entourés de bâtiments bien conservés et offrant un spécimen remarquable de l'architecture du xiv<sup>e</sup> siècle. « Ici une ravissante chapelle, dit l'historiographe de l'excursion; puis un corps de logis fort simple, qui relie la chapelle à une habitation plus élevée, mieux ornementée, percée de belles fenêtres à meneaux et flanquée d'une tourelle angulaire à encorbellement. Là un autre corps de bâtiment, dans lequel s'ouvre une immense salle, du style le plus imposant et le plus pittoresque. » M. l'abbé Pêcheur nous décrit fort bien ce qui reste du couvent ou du prieuré de Tortoir, mais il n'essaye pas de se prononcer sur l'étymologie de ce nom-là. C'est ce que M. Morin a essayé de faire, et, s'il n'a pas dit le dernier mot sur la question, il nous a prouvé du moins que les membres de la Société archéologique de Soissons sa-

vaient appuyer les étymologies sur des textes. Il en cite un, en effet, qui établit que le Tortoir s'appelait en 1260 la *mès* ou *manse* du *Tortoi*. Dieu pardonne aux étymologistes qui ont voulu faire du *Tortoir* un lieu de tortures !

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS,

4<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume, 1865.

C'est encore et toujours la question d'Alesia qui fournit son contingent le plus important à ce nouveau volume de mémoires de l'une des Sociétés les plus actives et le plus fructueusement actives de la province.

M. Jules Quicherat, notre collègue, qui ne cache point ses sympathies pour l'Alesia franc-comtoise, ouvre la série des mémoires que nous avons à vous faire connaître par un *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*. Mais sa position parmi nous doit nous interdire d'apprécier un travail qu'il nous est impossible, cependant, de ne point louer. Nous n'en dirons qu'un mot : c'est qu'avant d'en avoir eu connaissance, l'inspection des photographies exécutées d'après les armes trouvées à Alise par M. Verchère de Reffye, et publiées dans la *Revue archéologique*, nous avait convaincu que l'on avait affaire à des angons et à des scramasaxes francs, tels que ceux trouvés par M. l'abbé Cochet dans les cimetières mérovingiens de la Normandie.

Forcé de nous taire sur le mémoire de M. Jules Quicherat, tout en adoptant les conclusions de notre collègue, nous ne savons si nous avons le droit de parler de celui de M. le lieutenant-colonel Sarrette, intitulé *La question d'Alesia résolue mathématiquement*.

Mathématiquement ! C'est une façon nouvelle de résoudre cette question d'archéologie historique si singulière, que les Alesia sortent du sol partout où l'on veut bien y mettre quelque bonne volonté.

Comme aucun fait archéologique ne trouve place dans ce mémoire tout hérissé de chiffres, nous passons outre, pour retrouver d'ailleurs un autre militaire et d'autres chiffres.

M. le capitaine d'état-major Léon Gallotti, dans une *Étude des travaux de siège d'Alesia*, prouve, chiffres en main, qu'il a été impossible à l'armée de César d'établir tous les travaux que certains cham-

pions de l'une et l'autre Alesia, et même de la troisième, mettent sur son compte, M. le lieutenant-colonel Sarrette tout le premier.

Les fortifications de César du côté de l'oppidum gaulois étaient, suivant M. Gallotti :

Un rempart de 12 pieds de haut, avec parapet, créneaux et tour;

Un fossé de 15 pieds de largeur et de profondeur;

Un abatis sur cinq rangs;

Des trous de loup sur huit rangs;

Des piquets;

Un fossé de 15 pieds de largeur et de profondeur plein d'eau;

Un fossé de 20 pieds de profondeur et de largeur.

Ces ouvrages occupaient une zone de 116 mètres de largeur ou plutôt de profondeur.

Il suppose mêmes défenses à l'extérieur.

Or, dans le terrain jurassique, où se trouvent l'une ou l'autre Alesia, des tranchées de 15 à 20 pieds rencontrent le calcaire, l'argile et la marne, difficiles à fouiller, et les ouvriers d'aujourd'hui, soit du génie, soit du chemin de fer, aussi bien outillés assurément que les soldats romains, mettraient 38 journées et demie pour exécuter chaque mètre courant de l'ensemble des travaux de l'une ou de l'autre enceinte. Cela fait un total de 1,443,589 journées pour tous les ouvrages, en supposant au rempart de contrevallation un circuit de 16,500 mètres, et un circuit de 21,000 mètres seulement à celui de circonvallation.

César avait sous la main de 40 à 60,000 hommes, soit 50,000 en moyenne, qui durent accomplir ce travail immense en 35 jours, suivant les Commentaires, ce qui fait plus de 41,000 travailleurs employés. Fait inadmissible, car qui aurait gardé le camp pendant ces travaux? Ainsi donc cette première hypothèse, admise ou à peu près par les savants qui s'occupent de la question d'Alesia, et sur laquelle M. le capitaine Gallotti a opéré, est fautive.

Une seconde hypothèse consiste à restreindre de beaucoup les travaux de défense de la circonvallation. On arrive alors à l'obligation d'employer 859,000 journées seulement, soit 24,500 travailleurs, auxquels il faut ajouter ceux occupés aux abatis et au façonnage des bois, aux vivres, aux constructions des remparts, etc. Cette seconde hypothèse est également impossible à admettre eu égard au nombre de troupes dont disposait César.

Voici quelle est maintenant la troisième supposition de M. le ca-

pitaine Gallotti. L'oppidum Alesia était entouré d'une ceinture de collines d'égale hauteur, d'escarpements semblables, interrompue par une plaine de 3,000 pas (4,500 mètres) de large en suivant la direction des lignes d'investissement. C'était là qu'était le danger, car partout ailleurs les Romains étaient établis sur les collines du circuit; c'était là que César avait établi son camp; c'est là aussi qu'il a dû accumuler ces ouvrages de défense sur lesquels on discute, se contentant d'un seul retranchement sur les collines où les camps étaient placés ainsi que 23 redoutes pour surveiller l'ennemi. Le circuit de cet investissement est de 11,000 pas, marqués par une contrevallation continue qui relie tous les travaux.

Vercingetorix fait forcer le blocus par sa cavalerie, afin d'annoncer sa position critique à toute la Gaule.

C'est alors que César commence les travaux de la plaine, où vient se briser l'effort de Vercingetorix, qui se rejette sur les parties escarpées de l'enceinte, parce que sans doute elles étaient moins bien fortifiées.

Divisant donc les travaux en deux natures, ceux de la plaine et ceux des collines, M. le capitaine Gallotti arrive à un total d'un peu moins de 560,000 journées de travail, qui n'occupent que 16,000 hommes, soit un tiers environ de l'armée comptée à 50,000 hommes (entre 40 et 60,000).

Sans rien conclure en faveur de l'opinion franc-comtoise dans ce mémoire, M. le capitaine Gallotti est plus explicite dans une lettre adressée au lieutenant-colonel Sarrette, qui le suit. Dans cette lettre, intitulée *le Mont Auxois*, il examine la position d'Alise-Sainte-Reine les *Commentaires de César* à la main, montre, ou croit montrer toutes les impossibilités de les ajuster au récit du siège. Il ne trouve ni les trois fossés de contrevallation, ni les travaux de circonvallation, ni les dérivations de la rivière pour noyer un des fossés, ni surtout une largeur suffisante à la plaine des Laumes. Cette coupure de l'enceinte des collines qui circonscrivent le mont Auxois n'a, en effet, que 2,000 mètres d'une colline à l'autre, tandis qu'il lui en faudrait 4,500 d'après l'interprétation qu'il donne au texte de César.

Il y a un peu de tout, on le voit dans ce texte fameux où chacun trouve les arguments qui lui sont nécessaires. Mais un fait résulte néanmoins de la discussion à laquelle M. le capitaine Gallotti s'est livré, c'est que les travaux de l'armée de César ne doivent se retrouver avec tout leur luxe de fossés que dans la plaine qui, placée en avant de



l'oppidum où Vercingetorix s'était retranché, coupait l'enceinte des hauteurs où César avait commencé à établir ses lignes d'investissement.

Nous quittons la question embrouillée d'Alesia pour retomber dans la question non moins confuse des monuments druidiques, et surtout des monuments druidiques naturels, s'il est permis de se servir de cette expression.

*L'autel celtique de Maximin*, tel est le titre du mémoire où M. A. Delacroix examine un rocher brut de 8 à 9 mètres de côté posé sur quatre pierres également brutes, qui existe sur une lande de la commune de Trepot à 10 kilomètres sud de Besançon.

Est-ce la main des hommes, est-ce celle de la nature qui a édifié ce monument, dont un dessin de M. Charpy, fils de l'instituteur qui l'a signalé, donne une idée qui doit être fort satisfaisante? Nous inclinons volontiers vers la seconde supposition, d'après ce que nous avons pu voir nous-même dans certaines parties de la Bretagne, où les blocs granitiques abondent à la surface du sol, soit qu'ils y aient été transportés par de grands cataclysmes, soit que, tout ayant été lentement désagrégé par le temps et emporté par le vent et les pluies autour d'eux, ils soient restés seuls des assises géologiques dont ils faisaient partie. Ces blocs affectent une foule de positions, tantôt dressés debout, tantôt couchés sur d'autres blocs plus petits, tantôt en équilibre et facilement mis en mouvement, et ils ont été considérés comme monuments druidiques par des savants pour qui tout était un témoignage de la religion des anciens Gaëls. Nous ne savons si ces monuments naturels furent jamais les témoins ou l'objet d'aucun culte, quoiqu'il ne nous répugne point de croire que la superstition de tous les temps, toujours identique à elle-même, ait prêté une action surnaturelle aux choses qui frappaient les yeux d'étonnement. Mais ce qu'il faudrait discerner, c'est la réalité ou l'absence de l'action humaine dans la confection de ces monuments.

Or la colline sur laquelle se trouve le prétendu autel druidique de Saint-Maximin était couverte de pierres brutes dispersées qui nous en font suspecter l'origine exclusivement religieuse ou la destination primitivement funéraire. Cela nous semble être un accident naturel, consacré peut-être par la mort, si, comme M. A. Delacroix l'affirme, des tumulus ont été trouvés sur la même colline.

En tout cas, nous croyons qu'il faut se montrer très-prudent en étudiant les monuments des époques antéhistoriques, et qu'on ne

aurait y montrer trop de réserve, surtout dans les terrains bouleversés par les révolutions que notre planète a subies.

Une étude de M. A. Delacroix sur *Eponine et la Baume noire*, cette caverne où Sabinus se cacha pendant de si longues années, et un curieux relevé des stations d'eaux connues dans l'antiquité, dans un mémoire de M. Émile Delacroix intitulé *De l'emploi des eaux minérales chez les anciens*, complètent le volume si bien rempli qui résume les travaux de la Société d'émulation du Doubs pendant l'année 1865.

ALFRED DARGEL,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS  
DE SEINE-ET-OISE,

t. VII. — Versailles, E. Aubert, imprimeur de la Société, in-8° de cclxxiv  
et 176 pages.

Un rapport sur ce volume présenté à la section d'archéologie ne peut guère offrir que des *desiderata* archéologiques, car les mémoires qui appartiendraient à notre compétence ne figurent pas dans le recueil des travaux de la Société, et sont seulement indiqués dans les rapports annuels où le secrétaire perpétuel, M. Anquetil, analyse les travaux de ses collègues. Ce sont donc des regrets qu'il nous laisse en nous apprenant que la Société s'occupe d'archéologie en séance particulière et ne fait pas imprimer les correspondances et les dissertations dont elle entend avec plaisir la lecture. Nous n'en parlerons donc que sur la foi du secrétaire perpétuel, en exprimant l'espoir de les voir paraître un jour ou l'autre, car les bons ouvrages d'archéologie ne perdent rien à vieillir.

Durant l'exercice de l'année académique 1861-1862, la Société a reçu plusieurs mémoires de l'abbé Barranger. Dans le premier mémoire, l'auteur essayait de démontrer (et nous sommes forcé de dire ici : *quod est demonstrandum*) que le Metiojedum de César s'élevait sur l'emplacement même de Villeneuve-le-Roi. Le second mémoire ajoutait de nouveaux détails à ceux que l'abbé Barranger avait envoyés précédemment sur ses découvertes sépulcrales à Villeneuve et aux environs. Un troisième mémoire traitait du culte des pierres à diverses époques et chez différents peuples.

Un mémoire fort étendu de M. Morize sur la belle église gothique de Montfort-l'Amaury était divisé en deux parties : la première renfermait l'histoire de la construction de l'édifice et sa description architecturale ; la seconde était entièrement remplie par la description de ses superbes vitraux, qui décorent trente-neuf croisées.

La Société accueillit aussi avec beaucoup de faveur deux notices consacrées à des artistes : un Essai, de M. d'Urclé, sur la vie et l'œuvre du Puget ; une Esquisse, de M. Gueullette, sur les tableaux d'un grand peintre espagnol, Morals.

Dans le cours de l'année académique 1862-1863, l'archéologie fut encore représentée, devant la Société de Seine-et-Oise, par l'in-fatigable abbé Barranger, qui revenait cette fois avec deux explorateurs qu'il a formés sous sa direction, MM. Martin et Émile Decosse. On sait que les communes de Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Soisy-sur-École, etc. on sait que ces communes et leurs environs sont riches en vestiges archéologiques. L'abbé Barranger et ses deux ardents collaborateurs ont donc étalé sous les yeux de leurs collègues tout ce qu'ils ont trouvé et peut-être aussi tout ce qu'ils ont cru avoir trouvé : huttes celtiques souterraines, habitations lacustres, sépultures et armes gauloises, instruments de tout genre, voies romaines, mosaïques, etc. « Il se peut que, comme la plupart des hommes qui se livrent à ces recherches, dit sagement le secrétaire perpétuel, ils s'abusent quelquefois ; que leur imagination exaltée transforme à leurs yeux certains objets, et que leurs conjectures ne reposent pas toujours sur des bases assez solides. » La Société n'a donc pas voté l'impression des curieuses mais un peu compromettantes communications de ses correspondants.

Une histoire sommaire de la musique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Délerot, a été lue dans les séances particulières de la Société, et ce résumé, rapide et clair, destiné à l'enseignement élémentaire de la musique dans les orphéons et les écoles, n'a pas paru dans les Mémoires de la Société, parce que l'auteur avait jugé utile de le publier à part.

M. Gueullette a continué ses études sur les peintres espagnols. Herrera le Vieux, Murillo, Velasquez et Goya ont fourni matière, tour à tour, à des monographies ingénieuses et piquantes, qui témoignent de ses connaissances en peinture et d'un vif sentiment de l'art.

On voit que les beaux-arts, qui sont d'ailleurs, pour ainsi dire,

sur leur terrain natif à Versailles, excitent de préférence les préoccupations des membres de la Société de Seine-et-Oise. M. F. Barre a présenté une rapide esquisse intitulée *De l'art en France*. M. Chardon, dans un *Essai sur l'art du XIX<sup>e</sup> siècle*, a voulu prouver (ce qui est un paradoxe comme un autre) que les arts plastiques sont aujourd'hui dominés, sinon effacés, par la musique. M. Fontaine a vigoureusement défendu le talent de Flandrin et les peintures murales de Saint-Germain-des-Prés contre les critiques dénigrantes de M. Galimard. M. Sayous s'est attaché à faire ressortir les mérites de la peinture hollandaise, qui n'est, à son avis, qu'une fidèle traduction de la nature. Enfin M. Gueullette a parcouru quelques-uns de nos musées de province pour y chercher les chefs-d'œuvre qu'ils possèdent et pour les opposer à ceux que renferme le musée du Louvre.

Dans l'année académique 1864-1865, l'archéologie proprement dite a été tout à fait négligée dans les travaux de la Société, qui n'a pas renoncé toutefois à ses prédilections pour les études sur les beaux-arts. M. Sayous s'est occupé des origines de la Renaissance italienne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, moins au point de vue de l'histoire de l'art en général que sous le rapport de la biographie des artistes de cette grande époque. M. Gueullette a lu aussi un *Essai sur la peinture murale*, ce qui lui a donné occasion d'examiner et de comparer les compositions d'Eugène Delacroix à Saint-Sulpice, d'Hippolyte Flandrin à Saint-Germain-des-Prés et de M. Roger à Saint-Roch.

De toutes ces études, de tous ces travaux, les Mémoires de la Société de Seine-et-Oise ne nous offrent qu'une vague mention ou une sèche analyse; c'est assez pour les mentionner à notre tour, ce n'est point assez pour les juger, et, si nous les avons signalés en rendant compte de ce volume, où rien ne justifie leur absence, c'est avec le désir d'animer davantage l'émulation des sociétaires à l'égard de l'archéologie et des beaux-arts.

Il n'y a réellement, dans ce volume, qu'un seul mémoire qui peut jusqu'à un certain point relever de notre compétence archéologique, et dont la section d'histoire serait en droit de s'attribuer l'examen, d'autant plus que c'est un morceau achevé d'érudition et de critique. M. J. A. Le Roi, si honorablement connu par ses recherches historiques sur la ville et le château de Versailles et sur le règne de Louis XIV, a continué ces recherches avec le même savoir et le même talent, en écrivant pour la première fois l'histoire des travaux hydrauliques exécutés par ordre du roi à Versailles, depuis 1664

jusqu'en 1688. Voilà de l'histoire, de la bonne histoire à coup sûr; mais, comme il s'agit aussi d'œuvres d'art, la section d'archéologie me semble fondée à rattacher à ses attributions le curieux, l'excellent travail de M. J. A. Le Roi, puisé tout entier à des sources inédites et nouvelles. M. Le Roi nous apprend tout ce qui a été fait par Louis XIV et par ses ministres pour donner de l'eau à Versailles, qui en était privée, et pour augmenter successivement ces immenses réservoirs, destinés à fournir non-seulement à l'accroissement des merveilles hydrauliques du parc, mais encore à l'usage économique du château et de la ville de Versailles. La création presque légendaire de l'ancienne machine de Marly n'est qu'un épisode de cette intéressante histoire, où nous voyons Louis XIV sans cesse préoccupé d'augmenter le nombre et le volume des prises d'eau, qu'il fallait amener à Versailles par des canaux souterrains, par des écluses à ciel découvert et par des aqueducs gigantesques qui rivalisent avec les plus belles constructions de ce genre que les Romains nous ont laissées. M. Le Roi n'a malheureusement pas retrouvé tous les noms des ingénieurs qui ont l'un après l'autre prêté leur concours aux idées du grand roi et aux ordres de Colbert et de Louvois. Au moment où Louis XIV commençait, en 1664, à agrandir et à embellir le petit château de Versailles, bâti ou restauré par son père, l'eau y manquait presque complètement. Pierre de Francine, petit-fils de Francini, que Catherine de Médicis avait fait venir de Florence pour construire les grottes de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, et fils de Jean Nicolas de Francine, qui avait amené à Paris les eaux de Rungis, fut chargé des premiers travaux hydrauliques des jardins et du château de Versailles. 776,899 livres furent dépensées à ces travaux dans le cours de l'année 1664, et chaque année ensuite on affecta une somme à peu près égale à la même destination. Colbert se montrait d'abord contraire à ces dépenses, mais son opposition systématique dut céder à la volonté du roi, et il devint, par conviction ou par obéissance, le plus ardent approbateur des dépenses consacrées au travail des eaux. Ces dépenses s'élevèrent à près de 4 millions dans les deux années 1675 et 1676. En 1678, l'abbé Picard est appelé pour venir en aide à Pierre de Francine, et il se fait aider, dans la formation de nouveaux réservoirs, par l'Allemand Rœmer. En 1680, Colbert mande à Versailles un ingénieur belge, Arnold Deville, qui avait construit, de concert avec un Hollandais, Rennequin Suallen, plusieurs machines hydrau-

liques en Belgique. Ces deux ingénieurs étrangers l'emportèrent sur un concurrent, Samuel Morland, que le roi d'Angleterre avait envoyé à Louis XIV, et la machine de Marly s'exécuta comme par enchantement. En 1682, un savant ingénieur français, Gobert, auteur d'un *Traité des forces mouvantes*, est patronné par Colbert, qui lui fait entreprendre des travaux gigantesques. Mais, Colbert mort, Louvois cherche d'autres hommes pour accroître encore les énormes provisions d'eau que réclament les embellissements de Versailles et les châteaux royaux voisins. Riquet et l'abbé Picard sont en présence et se disputent l'exécution des nouveaux projets hydrauliques. C'est à Vauban qu'il était réservé de les combiner et de les achever avec le génie qui distingue tous ses ouvrages d'architecture militaire. Il résulte enfin des chiffres soigneusement relevés dans les registres des dépenses des bâtiments du roi que, si Versailles a coûté, de l'année 1664 à l'année 1688, la somme effrayante de 89,813,693 livres, équivalant à près de 450 millions de notre monnaie, les travaux hydrauliques compris dans cette somme y figurent pour 39,151,361 livres ou environ 195 millions de notre monnaie actuelle. Ce sont là des travaux essentiellement utiles et sans lesquels la ville de Versailles ne pourrait pas exister.

Nous nous plaisons à déclarer que le mémoire de M. J. A. Le Roi, sur ce sujet si neuf et si nécessaire à l'histoire de Versailles, est un des meilleurs morceaux historiques que nous ayons rencontré dans un recueil de Société savante. Mais nous dirons à ses laborieux collègues : « Souvenez-vous de l'archéologie, même en présence du château de Louis XIV. »

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE.

9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, 1863-1864. — Napoléon-Vendée, 1864 et 1866, in-8°.

La Société d'émulation de la Vendée s'est surtout fondée en vue des intérêts de l'agriculture du département, et reste fidèle à son origine et à son premier but. Une partie de ses annuaires reste consacrée à y satisfaire. Les comptes rendus des courses entre chevaux du pays, des comices agricoles, des concours régionaux, d'autant plus utiles qu'ils sont plus répétés et plus divisés et que les concurrents

sont mieux connus de leurs juges et de leur public, la fondation et les premiers travaux d'une section d'horticulture maraichère et fleuriste qui s'est constituée en société annexe, échappent à notre examen. Mais en même temps la Société a étendu le cercle de ses travaux; l'histoire et l'archéologie locales, qui sont tellement le meilleur et le plus utile honneur des Sociétés de province qu'elles ont tout intérêt à s'y renfermer, parce que c'est là qu'est leur force, en font maintenant partie intégrante, et, avec des hommes aussi consciencieux et aussi laborieux que M. Paul Marchegay et l'abbé Baudry, comme collaborateurs et comme inspireurs, on peut être sûr que la récolte sera bonne.

En réalité, la Société des antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834, ne peut suffire à l'activité historique de l'immense étendue qu'elle embrasse; c'est ce besoin qui a fait créer, dès 1836, la Société de Niort, qui a fait s'étendre la Société d'émulation de Napoléon-Vendée; et la Société mère, qui est en cela leur modèle et qui reste à leur tête, ne doit que se réjouir de voir se développer à côté d'elle d'autres compagnies qui se dévouent à la même tâche et la déchargent sans l'appauvrir. Le Poitou, comme la Picardie, comprend plus d'une province et plus d'un centre; il est assez riche en histoire et en monuments pour fournir une ample matière aux travaux de plusieurs Sociétés, qui peuvent, sans rivalité, réunir leurs efforts et leurs travaux au service d'une œuvre commune, trop étendue peut-être, et par là trop lourde pour rester le patrimoine d'un seul.

Ce sont les deux érudits que j'ai déjà nommés qui ont donné à la partie historique et archéologique, qui intéresse seule le Comité, les meilleurs et les plus importants travaux de ces deux volumes. Le premier a donné la seconde série de ses recherches historiques sur le département de la Vendée, ancien bas Poitou, où il publie, uniquement d'après les archives particulières de Thouars, un document par canton (1864, p. 115-206), en l'accompagnant, comme il convient, d'une annotation qui l'explique et le met dans son jour. L'examen détaillé de ce travail appartient à la section d'histoire, mais je ne puis m'empêcher d'y signaler trois pièces comme particulièrement curieuses. L'une est une longue lettre intime écrite en 1521 par François de la Trémouille, prince de Talmont, à son grand-père, à propos de la jeune Anne de Laval qu'il allait épouser, et on peut la recommander à tous les auteurs de collections épistolaires. L'autre, qui complète une note antérieure de M. Bizeul, vient s'ajouter à ce

qui prouve que les poires dites *Bési de Héry* (*Bési* veut dire sauvageon) ne sont pas des poires de Henri et n'ont pas reçu leur nom de Henri IV, mais de la forêt de Hiéric près de Blain. La troisième, qui est un extrait des mémoires de Marie-Charlotte de la Trémouille, comtesse d'Aldembourg, donne des détails curieux et nouveaux sur le mariage d'Éléonor Desmier d'Olbreuse, demoiselle poitevine du canton des Essarts, qui se trouve, par le mariage de sa fille unique qui épousa en 1680 Georges Louis, électeur du Hanovre, avoir aujourd'hui pour descendants au sixième degré la reine d'Angleterre et le roi de Prusse.

Un premier mémoire de M. Baudry (1863, p. 90-105), qui a trait à l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-de-Breuil, commune du Bernard, se rapporte plutôt à la section d'histoire; je n'y trouve guère à y relever, à notre point de vue, que le dessin d'une assez médiocre statue ancienne de la Vierge, et dans une note, p. 90, l'énumération des tonnelles ou tours à signaux, qui sont, comme on sait, un des caractères particuliers du Poitou.

Les deux autres mémoires du même auteur, qui sont une suite comme celui de M. Marchegay, s'occupent des antiquités celtiques de la Vendée au point de vue de leur énumération d'abord, et ensuite des traditions et des légendes dont elles sont encore entourées. Ces deux annuaires contiennent les chapitres qui terminent l'arrondissement des Sables-d'Olonne : celui de 1863, p. 61-89, le canton de Moutiers-lez-Mauxfaits; celui de 1864, p. 210-262, les îles de Noirmoutiers et d'Yeu, les cantons de Saint-Jean-des-Monts, Beauvoir-sur-Mer, Challans, Saint-Gilles, les Sables, Palluau et la Mothe-Achard. On y trouve les qualités ordinaires de l'auteur, la sûreté et l'étendue de sa connaissance personnelle des lieux et sa sagacité habituelle. La division, qu'on ne fait pas assez, entre ce qui est la légende réelle et ce qu'on y ajoute d'interprétation ou de complément par l'érudition et par la comparaison d'autres traditions analogues, y est toujours établie d'une façon claire. On sait toujours quand l'abbé Baudry répète et conserve une légende, et quand il parle en son propre nom. C'est le seul procédé de la bonne critique, et un excellent exemple qui n'est malheureusement pas assez suivi. On y voit combien, dans une main habile, sont fécondes et sérieuses la connaissance et l'étude du cadastre au point de vue des lieux dits et des noms de tenements. La garne, la dame, la dorne, le chiron, la pierre, sont autant de traces qui se rapportent encore à l'état présent



ou conservent les souvenirs du passé. Le détail serait infini. Je me contenterai de quelques remarques.

D'abord sur le sceau un peu énigmatique de Simon de Beauvoir; le lion ne peut y être dit combattant, le terme héraldique est rampant, et, quant à la légende, je m'en tiens à la lecture et à l'explication de M. Fillon; mais pourquoi la planche donne-t-elle une légende évidemment mal copiée, et pourquoi la lettre écrit-elle « Beauvais? »

A propos de la médaille de saint Benoît contre les sorciers, l'auteur, en expliquant les initiales magiques de la légende, imprime en quatre vers, ce qui en fait le couplet d'une prose, le texte qu'il appelle lui-même des vers léonins, dont la rime est intérieure; malgré ce qu'il a de barbare, c'est en réalité un distique élégiaque :

Vade retro, Satana; non suadeas mihi vana;  
Sunt vana quæ libas; ipse venena bibas<sup>1</sup>.

Là même, il parle du cheval Malet, seulement comme du cheval fantôme qui jette dans les précipices ceux qui ont l'imprudence de le monter. Il connaît certes mieux que moi la cérémonie qui se passait autrefois à Saint-Lumine dans l'ancien pays de Retz, près de Nantes, et dont ont parlé plusieurs antiquaires, parmi lesquels M. Ephrem Houel dans son *Histoire du cheval* (I, 294-296). Le jour de la Pentecôte, on mettait une représentation en bois du cheval Malet dans le banc du seigneur à l'église, ensuite on dansait autour de lui sur la place, on lui faisait baiser trois fois un chêne qu'on avait coupé, et l'on chantait tous les ans une chanson anecdotique de quelques couplets. C'est précisément parce que personne ne pouvait mieux que l'abbé Baudry nous édifier sur les détails et la durée de cette singulière cérémonie, qu'on peut regretter de ne pas la trouver même mentionnée.

D'autres légendes sont particulièrement curieuses. Les loups garous, à propos desquels notre confrère, M. Bourquelot, a écrit dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* un intéressant mémoire sous le titre de *La Lycanthropie*, sont, dans le canton de Saint-Gilles, appelés des *Soubises*. Le nom est bien récent, comme on voit, et ne remonte pas au delà des guerres de religion du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Le fait est d'autant meilleur à noter qu'il

<sup>1</sup> Voyez, sur ce sujet, plus loin, p. 196. (Note de la Commission d'impression.)

prouve comment les traditions peuvent se former, comment elles se renouvellent, et combien, qui sont antiques en général, peuvent, sur un point donné, être récentes. Quelquefois il n'y a pas de doute possible. Un ancien élève de l'École des chartes, M. Émile Travers, me disait avoir, un jour de foire, sur la route de Caen, entendu des paysans parler de la statue équestre de l'Empereur à Cherbourg, et l'un d'eux raconter que la nuit, et surtout toutes les nuits de brouillard, l'homme de bronze descendait de son cheval, et qu'on entendait sonner sur le pavé le pas de ses bottes, pendant qu'il faisait sa tournée pour voir si les sentinelles étaient à leur poste. On croirait lire un des chapitres des *Mirabilia Romæ*, alors que le monument ne remonte qu'à quelques années. Pour revenir au bas Poitou, il s'y trouve comme ailleurs beaucoup de palets de Gargantua; l'appellation est certainement antérieure à Rabelais, et c'est la tradition populaire qui lui a donné le type de son héros à l'état de géant; mais, à la suite du succès de son livre, on peut être sûr que bien des pierres, qui avaient un autre nom, ont, grâce à lui, pris le nom de Gargantua.

Je ne croirais pas non plus très-ancienne, au moins dans sa forme actuelle, la chanson de la chasse Gallery. Elle est comique, et la croyance populaire ne plaisante que tard avec les superstitions; ainsi le nain y est « d'humeur plaisante, » et c'est avec un sabre de verglas que le paysan fanfaron veut se battre avec le Sarrasin. Dans la même chanson, « prends tes claquets » veut bien dire *partons*; mais n'eût-il pas été bon de dire que les claquets doivent être des sabots ou des sortes de socques avec lesquels on fait en marchant clic clac comme avec des mules ou des patins à talons de bois.

On connaît bien maintenant, grâce à MM. Fillon et Quicherat, l'amusante histoire de la grosse bête de pierre qui se tient sur le pignon de l'église d'Angles et qui a mangé la beauté des filles du pays. En y passant pour aller à la tour de Moric, sur les murs de laquelle M. Fillon a relevé toute une série de noms écrits par des prisonniers protestants<sup>1</sup>, j'ai pu juger de la vérité de la légende; mais là aussi il peut bien y avoir un souvenir littéraire. On peut voir dans le tome II des *Anciennes poésies françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, publiées dans la Bibliothèque Elzévirienne, toute une pièce gothique sur Bigorne, gras et replet à force de manger les hommes « qui font le comman-

<sup>1</sup> Voir *Poitou et Vendée* et le *Bulletin de la Société du protestantisme français*.

dement de leurs femmes, » alors que sa compagne Chicheface reste éternellement maigre pour ne pas avoir assez de bonnes femmes à manger. Le conte existe en Angleterre aussi bien qu'en France, et n'est pas une fantaisie unique, mais une chose traditionnelle. Remarquons que le nom de *bigorne*, très-mérité par le monstre encorné de la pièce gothique, est appliqué comme épithète aux loups-garous du bas Poitou, qui sont appelés *bêtes bigournes*, c'est-à-dire cornues. Le mot vient évidemment de bicornis, comme le nom de bigorne, petite enclume des orfèvres qui se termine par deux longues pointes.

En parlant du menhir des Belinières (1863, p. 84), M. l'abbé Baudry dit qu'il portait le nom de *Pierre du saint* ou *Pierre de Saint-Gré*, et il ajoute en note : « On ignore ce que c'était que saint Gré. Chastelain, dans son *Martyrologe universel*, dit que saint Grée (*sic*) est honoré dans le diocèse d'Amiens. C'est une erreur ; ce saint y est inconnu. (Note de M. l'abbé Corblet dans une lettre du 21 février 1863.) En revanche, deux fontaines lui sont dédiées dans le diocèse de Luçon. » Je ne voudrais pas affirmer que le nom du menhir a dû se maintenir d'autant plus qu'il faisait calembour avec *saint Grés*, bien que le calembour joue au moyen âge un bien grand rôle dans toutes les croyances populaires sur les saints ; mais l'étymologie aurait peut-être pu mener à d'autres conclusions. *Gré* vient certainement de *gratus*, et il y a un saint Grat, évêque de Chalon-sur-Saône, mort au VII<sup>e</sup> siècle, et dont la fête est fixée au 8 octobre. Il peut bien y en avoir plusieurs, et ce n'est peut-être pas celui-là qui, sous le vocable plus français de saint Gré, était honoré en Picardie et en bas Poitou ; mais je croirais difficilement qu'il ne s'agit pas là d'un *sanctus Gratus*.

Il reste encore à M. l'abbé Baudry à nous donner les arrondissements de Napoléon-Vendée et de Fontenay-le-Comte. Le soin avec lequel il a traité celui des Sables-d'Olonne, l'abondance de son érudition et la multiplicité des détails curieux qu'on y remarque, sont un sûr garant que le travail, une fois terminé, continuera à faire autant d'honneur à la Société de la Vendée qu'à M. l'abbé Baudry, dont il est inutile de louer la sagacité et le dévouement à la science.

Je signalerai aussi un bon mémoire de M. Jules Piet (1874, p. 207-230) sur des fouilles archéologiques faites à Noirmoutiers sur l'emplacement où s'est élevée depuis la chapelle Saint-Hilaire,

maintenant détruite. C'était, il y a peu d'années encore, une chose établie que le bas Poitou et la Bretagne ne possédaient pas de restes romains et avaient échappé à leur influence et à leur séjour. Rien n'est plus faux; des yeux plus exercés, des fouilles mieux faites, viennent presque coup sur coup prouver qu'il en est autrement, et que la grande marée fertilisante de la civilisation romaine s'y est répandue aussi bien que sur le reste de la France; malheureusement pour ces provinces elle s'en est seulement retirée plus tôt. A Noirmoutiers, à côté de la chapelle du moyen âge, reliée aux temps anciens par des poteries barbares, on a trouvé non-seulement des fragments très-nombreux de poteries romaines, mais toutes les fondations du balneum d'une grande villa gallo-romaine.

Il y aurait encore à analyser un autre mémoire de M. Charles de Sourdeval sur une sorte de longue estacade en forme d'équerre, et dont le bois est assemblé sans ferrure, qui a été trouvée à Beauvoir-sur-Mer, au-dessous de bancs d'huîtres recouverts eux-mêmes de terres supérieures<sup>1</sup>; mais la question s'est soulevée de savoir si Beauvoir-sur-Mer ne serait pas le *Portus Secor* des anciens; comme la Société se propose de l'étudier spécialement, elle se retrouvera d'une façon plus complète dans les mémoires de l'année 1865 ou de l'année 1866.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE SAVOIE,

5<sup>e</sup> série, t. VIII, 1866, 1 vol. in-8° de 360 pages, une carte.

L'Académie impériale de Savoie publie et des mémoires et des procès-verbaux détaillés de ses séances : dans ceux-ci trouvent place les notices trop courtes pour former des dissertations spéciales, et qui cependant sont souvent très-curieuses. Nous remarquons dans ce volume une note de M. le vicomte de Saint-Andéol sur des fouilles

<sup>1</sup> Cette découverte a été l'objet d'une communication de M. de Sourdeval au Comité (séance de la section d'archéologie du 14 novembre 1864), mentionnée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. I, p. 26. Seulement, au lieu du mot *charpente*, on a imprimé par mégarde *chapelle*.

exécutées sous le pavé de la crypte de Lemenc<sup>1</sup>, fouilles qui lui permettent de réfuter victorieusement l'opinion émise au Congrès scientifique, qui faisait de ce monument une crypte avec *ciborium* du XI<sup>e</sup> siècle. M. de Saint-Andéol reconnaît dans ce monument un baptistère dont il rétablit minutieusement les détails architectoniques. Six colonnes adossées correspondaient aux six colonnes isolées : deux ont été supprimées quand on évasa ses murs latéraux pour l'élargir à l'orient ; la porte d'entrée, devenue niche, ouvrait au couchant, carrée et seulement légèrement cintrée dans le haut. Cette rotonde, d'un diamètre de 2<sup>m</sup>,60, ouvrait au levant sur un arc-doubleau entre deux des colonnes adossées dans la nef destinée à recevoir l'autel réglementaire.

Ces fouilles ont encore permis à M. de Saint-Andéol de préciser l'époque à laquelle appartient cet intéressant monument, date que, d'après sa forme circulaire, il avait fixée aux premières années du IX<sup>e</sup> siècle au plus tard. Il avait ajouté, en outre, que la chapelle aujourd'hui souterraine du cimetière devait être l'ancienne église paroissiale de ce baptistère : en effet, on a reconnu que le niveau du pavé de ces deux monuments était de plain-pied, et que les murs indiquaient nettement le système employé du VI<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle.

« Puisqu'un titre nous apprend qu'au VI<sup>e</sup> siècle l'abbé d'Ainay envoya deux religieux pour desservir Lemenc, nous attribuons ce mur à l'église de Lemenc, bâtie au VI<sup>e</sup> siècle, au milieu d'un cimetière devenu chrétien après avoir été un cimetière païen, où l'on vient de découvrir encore des tombes romaines à vingt pas de l'église. » Le baptistère aurait été construit postérieurement au commencement du règne de Charlemagne, puisque, après, ces monuments ont été construits dans la forme carré. Un autre membre de l'Académie, M. le marquis d'Oncien, soutient une opinion contraire : il voit dans le monument de Lemenc une crypte romane, servant de martyrium, et datant seulement de 1027, époque de la fondation de l'abbaye. Quant à la chapelle du cimetière, M. le marquis d'Oncien y reconnaît une de ces chapelles de Saint-Michel, ayant servi d'ossuaire. L'Académie a décidé que des fouilles seraient exécutées assez largement pour permettre de trancher une question qui intéresse vivement l'histoire de la capitale de la Savoie.

<sup>1</sup> Lemenc est l'ancienne cité dont Chambéry ne fut d'abord qu'un faubourg. M. de Saint-Andéol cite un titre de 1199 mentionnant l'*église mère et baptismale de Lemenc*.

M. le marquis Costa de Beauregard rend compte d'une importante découverte de sépultures celtiques faite à Saint-Jean-de-Belleville, en Tarantaise. Ces tombeaux occupent une étendue de 7 hectares. On doit au même membre un rapport digne des plus grands éloges, relatif à la création d'un musée historique et archéologique savoisien, pour lequel l'Académie possède déjà de nombreuses richesses, particulièrement une foule d'objets recueillis dans les stations lacustres du lac du Bourget.

Je citerai ensuite, dans ce volume, le mémoire de M. Secrétan, sur l'établissement et la première acquisition de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane, mais c'est un travail où l'histoire tient à peu près toute la place. — La note de M. A. de Jussieu sur la restauration de la chapelle de Lanslevillard, en Maurienne, construite en 1456 et agrandie deux cents ans plus tard, mérite une mention. M. de Jussieu décrit les peintures de la nef, lesquelles représentent des épisodes de la vie de Jésus-Christ et de celle de Saint-Sébastien; elles datent du xvi<sup>e</sup> siècle, et présentent un intérêt spécial aux yeux de M. de Jussieu, en ce qu'elles fournissent un spécimen de l'art en Maurienne à cette époque, et qu'il est permis de les attribuer à des artistes mauriennais, car on rencontre dans plusieurs églises des environs des décorations du même genre et de la même école évidemment.

Ce volume est terminé par le catalogue des objets d'art exposés à Chambéry, en 1861, à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique, catalogue qui constate l'existence d'une grande quantité d'objets précieux dans ce nouveau département français.

Un mot, en finissant, au sujet du travail de M. Rippa di Meana, sur la vie et les écrits de Barthélemy Ruffin, auditeur de guerre à Tunis, en 1574. Ce personnage, après avoir figuré dans les guerres qui précédèrent la rentrée d'Emmanuel-Philibert dans ses États, suivit en 1570 l'armée de don Juan d'Autriche à Tunis en qualité d'auditeur des troupes italiennes établies dans la nouvelle forteresse que les Espagnols avaient entrepris d'y construire. Il assista au siège de Tunis, prenant une part active à cette lutte, qui se termina par le succès des Turcs, et tenant un registre minutieux de cette guerre. Il fut au nombre des prisonniers, et échut à Ramadhan Pacha, vice-roi d'Alger, qui l'emmena dans son bague, où il se lia avec Michel de Cervantes. C'est pendant sa captivité que Ruffin composa deux ouvrages historiques sur la guerre à laquelle il venait

d'assister, ouvrages à la suite desquels on trouve deux sonnets composés par Cervantes pour Ruffin, et demeurés jusqu'à présent inédits<sup>1</sup>.

M. di Meana pensait, d'après quelques circonstances, que Ruffin devait être de Chambéry, et M. Chapperon a complété ce travail en donnant la généalogie de la famille Ruffin, depuis le père de Barthélemi, qui était greffier civil du Parlement et secrétaire du roi de France pendant l'occupation de la Savoie. M. di Méana doit continuer ses recherches pour savoir quelle a été la fin de la vie de Ruffin,

<sup>1</sup> Voici ces deux sonnets, bons, ce me semble, à recueillir, comme œuvres inédites de l'auteur de Don Quichotte :

O quan claras señales haueis dado  
Alto Bartolomeo de Rufino  
Que de Parnaso y Menalo el camino  
Haueis dichosamente paseado.

Del siempre verde lauro coronado  
Sereis, si yo no soy mal adivino  
Si y a vuestra fortuna y cruel destino  
Os saca de tan triste y baxo estado.

Pues libre de cadenas, vuestra mano,  
Reposando el ingenio, al alta cumbre  
Os podcis levantar seguramente.

Oscureciendo al gran Livio romano  
Dando de vuestras obras tanta lumbre  
Que bien merezia el lauro vuestra frente.

DEL MISMO EN ALABANÇA DE LA PRESENTE OBRA.

Si ansi como de nuestro mal se canta  
En esta verdadera clara historia  
Se oyera de christianos la victoria  
Qual fuera el fruto d'esta rica planta?

Ansi qual es; al cielo se levanta  
Y es digna de immortal larga memoria  
Pues libre de algun vicio y baxa escoria  
Al alto ingenio admira al baxo espanta.

Verdad, orden, estilo claro y llano  
Qual a perfecto historiador conviene  
En esta breve summa esta cifrado.

Felice ingenio, venturosa mano  
Que entre pesados yerros apretado  
Tal arte y tal virtud en si contiene.

car rien n'indique jusqu'ici qu'il ait pu quitter le baigne d'Alger, où il paraît d'ailleurs avoir été assez bien traité.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

*MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST,*

t. XXVIII, année 1861, gr. in-8° de 468 pages, une planche.

Un travail considérable remplit presque entièrement ce volume : il traite de l'épigraphie du haut Poitou et est dû à M. de Longuemar. Ce recueil comprend 300 inscriptions, ainsi subdivisées : 28 de l'époque gallo-romaine, païenne; 21 chrétiennes, antérieures au x<sup>e</sup> siècle; 27 du xi<sup>e</sup> siècle; 25 du xii<sup>e</sup>; 10 des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup>; 30 du xv<sup>e</sup>; 66 du xvi<sup>e</sup>; 62 du xvii<sup>e</sup>, et enfin 91 du xviii<sup>e</sup> siècle. Toutes n'existent pas actuellement. M. de Longuemar, après avoir soigneusement estampé ceux de ces monuments épargnés par le temps, a recueilli toutes les inscriptions publiées précédemment dans les Mémoires de la Société ou relevées dans les manuscrits de dom Fonteneau. Ce travail a déjà été apprécié dans la *Revue*<sup>1</sup>.

L'on a déjà constaté à cette occasion combien il était fâcheux que des taches assez nombreuses, assez graves surtout, vissent diminuer la valeur de ce recueil. M. de Longuemar a cherché et adopté des interprétations qui ne sont pas soutenables. Il a recueilli avec une facilité regrettable des indications qui n'auraient pas dû lui être données, et il oblige de la sorte les érudits à ne consulter son recueil qu'avec précaution. Je donnerai une preuve de ces erreurs. M. de Longuemar invente un duché qui n'a jamais existé. Il traduit ainsi l'inscription commémorative de la restauration du couvent des Cordeliers de Poitiers, en 1612, par Louis de Rochechouart :

Ex munificen. nobiliss. d. d.  
Joh. Ludovic. de Rochechoart.  
D. De Chandeniens, hujus. domi. etc.

par : « Grâce à la munificence du très-noble seigneur Jean Louis de Rochechouart, duc de Chandeniens, etc. » Chandeniens était une

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 1865, 4<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 305.



seigneurie entrée dans la famille de Rochechouart par un mariage avec l'héritière de la maison de Chaunay-Chandeniers; plus tard elle devint une baronie et Jean Louis de Rochechouart figure comme comte de Chandeniers dans tous les actes de sa brillante carrière. Le « D. De Chandeniers » me paraît devoir être traduit par « seigneur de Chandeniers, » le premier *D.* devant être l'abréviation de *domini*.

Nous parlerons avec quelques détails de la notice de M. Alfonse Terneau de Rochebrune sur la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, dite *chapelle de Saint-Gelais*, située derrière la cathédrale d'Angoulême; c'était l'un des plus beaux échantillons de l'architecture de la Renaissance dans ces contrées, en dépit de regrettables mutilations datant de nos guerres religieuses. Ce monument a disparu complètement dans de récents travaux, et M. de Rochebrune en donne une description minutieuse, grâce à des notes et à des dessins recueillis dans la prévision de cette destruction.

Cette chapelle, fondée par Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès et doyen du chapitre d'Angoulême, pour y ensevelir son frère, Octovien, mort évêque de cette dernière ville en 1502, fut terminée seulement vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle formait un rectangle de 9 mètres sur 7.

La voûte, détruite par la chute du grand clocher de la cathédrale, avait une hauteur de 10 mètres. Quatre pilastres, situés aux angles de l'édifice, avec moulures en creux et en saillie, donnaient naissance à des nervures prismatiques se croisant à la voûte. La plus saillante de ces nervures supportait de distance en distance de petites arcatures fleuronées. Les murs, couverts d'arabesques, de sculptures symboliques et de pieuses légendes, étaient formés de pierres de moyen appareil. La face de l'est était remplie par l'autel, qui reposait sur deux piliers torsés, composés chacun de huit colonnettes en saillie. Au-dessus de l'autel, un renforcement quadrangulaire, formé par quatre piliers carrés, richement fouillés et surmontés d'un tympan couvert d'arabesques enlaçant l'écusson de Saint-Gelais. Le plafond du tympan était à caissons hexagones. L'entablement se composait d'une frise ornée de sept petites niches en plein cintre et à coquilles reposant sur un cordon de perles, la niche du milieu plus haute et plus large. Une corniche, composée de deux bandes, l'une avec sculptures en raies de cœur, l'autre en cordes à spirales, couronnait l'autel, dont il ne faut pas oublier l'admirable

frouton demi-circulaire. L'encadrement était chargé de huit chérubins aux ailes repliées; à la base, les torses nus de quatre anges à trois têtes ailées. Dans le tympan, la Trinité, représentée par trois personnages étroitement embrassés, et entourée d'anges enveloppés de leurs ailes. De chaque côté un médaillon, l'un de Jacques de Saint-Gelais; l'autre d'Octovien. D'innombrables arabesques variées et des sujets allégoriques couvraient les murailles. Sur le côté gauche, on remarquait un groupe de quatre enfants nus jouant à la main chaude, avec le mot souvent répété dans de petits cartouches uniformes : *spero*. Plus haut, un enfant alimente un four; un autre offre un pain à un troisième assis devant une table; çà et là d'autres enfants jouent avec des animaux fantastiques.

La face de l'ouest, attenante à la cathédrale, était ornée d'un mausolée en forme d'autel, pratiqué sur une arcade avec plafond à nervures prismatiques, et dont les parois étaient ornées également de très-élégantes arabesques. A droite, une porte, d'une rare élégance et remarquable par la finesse de ses sculptures, mettait la chapelle en communication avec la cathédrale. Sous ce monument existaient quatre caveaux; dans trois se trouvaient les corps de Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon; de Jacques de Saint-Gelais, fondateur de la chapelle, et de l'évêque d'Angoulême, son frère. Quant au quatrième caveau, la question est plus douteuse. M. de Rochebrune y place le poète Meslin de Saint-Gelais, le « doux Melin, » et il base son opinion sur un médaillon du mur de cette chapelle représentant une tête à longue barbe, couronnée d'oliviers, entourée de fleurs et de cornes d'abondance avec l'écusson de la famille. Ce petit monument lui paraît suffisant pour présumer que le poète surnommé l'*Ovide français*, et qui était neveu d'Octovien et de Jacques de Saint-Gelais, avait choisi également sa sépulture dans un caveau de famille.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS.

3<sup>e</sup> année, 1864.

Quoique très-jeune encore, la Société archéologique du Vendômois a déjà beaucoup et très-bien travaillé. Ses membres paraissent animés

d'une activité que la nouveauté de leur association explique bien un peu, peut-être, mais qu'on aime mieux attribuer au zèle des hommes distingués que l'amour de la science a réunis là sous le même drapeau. Déjà j'ai rendu compte au Comité de quelques-uns des mémoires contenus dans le bulletin publié par cette Société pour l'année 1863, je viens aujourd'hui analyser les principaux travaux archéologiques publiés dans le bulletin de 1864.

Ce volume s'ouvre par un mémoire de M. le marquis de Nadaillac *sur les silex taillés antédiluviens et celtiques*. A propos ou plutôt sous prétexte d'une hachette en silex trouvée par lui dans la ferme des Quatre-Vents, M. le marquis de Nadaillac rappelle les découvertes dont la science s'est enrichie dans ces dernières années; il passe successivement en revue les travaux archéologiques ayant trait au sujet de son mémoire, et il analyse avec soin les plus remarquables de ces travaux. Je ne suivrai pas M. de Nadaillac dans ses intéressantes digressions, que j'ai lues pourtant avec plaisir, car je ne pourrais citer au Comité aucun fait important qui ne soit connu de la plupart de ses membres. Ce n'est pas pourtant que je veuille amoindrir ici la valeur du travail publié par l'érudit et zélé archéologue, loin de là; c'est encore servir la science que d'en retracer l'histoire et de redire ses progrès. C'est ce qu'a fait très-habilement M. de Nadaillac, et avec une modestie telle qu'il est permis de croire que le rôle d'historien n'est pas le seul qu'il puisse remplir avec succès. Au surplus, parmi les lecteurs du *Bulletin de la Société Vendômoise*, plus d'un, certainement, a pu faire son profit des faits curieux et en si grand nombre contenus dans l'excellente dissertation dont il s'agit.

Dans sa *Notice sur l'âge des instruments de pierre du Grand-Pressigny*, M. l'abbé Bourgeois essaye de systématiser les données acquises sur cette intéressante question; non qu'il prétende donner son opinion comme définitive, mais au contraire parce qu'il voudrait provoquer la discussion et exciter des recherches plus complètes, qui pourraient modifier ses vues théoriques sur ce sujet. On ne saurait se montrer plus désintéressé et plus modeste.

M. l'abbé Bourgeois commence par faire observer que, pour connaître l'âge relatif des instruments de pierre, il ne suffit pas de considérer le gisement des objets au moment de leur découverte, c'est-à-dire la nature et l'âge du terrain où ils se trouvaient enfouis. Ainsi

les instruments de pierre trouvés bien au-dessus du niveau actuel des eaux, dans des alluvions anciennes comme celles des vallées de la Seine, de la Somme, du Loir, sont quaternaires, quand même on ne les trouverait pas accompagnés de restes d'animaux appartenant à des espèces disparues. De même les silex taillés du Périgord, quoique non recouverts d'un dépôt quaternaire, remontent, on le sait, à une très-haute antiquité, puisqu'on les trouve associés à l'aurochs, au renne, et même au rhinocéros à narines cloisonnées, qui est caractéristique de l'époque diluvienne.

M. l'abbé Bourgeois, considérant donc qu'on ne saurait se fier à des indices tirés de circonstances extérieures, lesquelles d'ailleurs font souvent défaut, car il n'est pas rare de rencontrer les instruments de pierre à la surface du sol ou dans un terrain remanié, M. l'abbé Bourgeois, dis-je, conseille avec raison de recourir à trois autres caractères qui sont intrinsèques, savoir : *la forme de l'objet, sa nature minéralogique et le genre du travail*. Selon lui, les haches de la période quaternaire peuvent se rapporter à trois types principaux :

1° Le type *en fer de lance*, commun dans le diluvium de la Somme et autres dépôts quaternaires; 2° le type *ovulaire*, toujours associé au précédent, mais plus rare; 3° le type *subtriangulaire*, plus petit, généralement plus mince et plus finement travaillé.

Tous ces types quaternaires ou diluviens, dit M. l'abbé Bourgeois, se distinguent facilement, par la forme, des haches beaucoup plus récentes appelées vulgairement *haches celtiques*; c'est l'extrémité la plus petite des premières qui est destinée à trancher ou à percer, tandis que c'est l'extrémité la plus grosse des secondes qui est tranchante.

Entre les haches de la période diluvienne et les haches celtiques polies ou destinées à l'être, M. l'abbé Bourgeois propose de placer chronologiquement les haches grossières des tourbières de la Somme et celles des *kjokken moddings* du Danemarck. Le savant Vendômois a remarqué, parmi les types des tourbières qu'il a étudiés dans la collection de M. Boucher de Perthes, des formes se rapprochant beaucoup de celles qu'on rencontre dans les terrains diluviens, mais qui en diffèrent cependant en ce que, les éclats du silex ayant été détachés par un choc plus violent, la surface des instruments, grossièrement travaillée, est plus inégale, plus rugueuse.

Pendant une excursion faite par lui au Grand-Pressigny, M. l'abbé Bourgeois a constaté l'existence dans cette localité de types appartenant aux trois époques dont il vient d'être parlé. Sur le flanc du

coteau de la Claisière, où le diluvium est à peine recouvert d'une mince couche de terre végétale, il a trouvé à la surface du sol un grand nombre d'instruments, tels que couteaux, grattoirs, marteaux, haches ovales et en fer de lance, appartenant à la période quaternaire. Vers le sommet de la même colline, des instruments de la seconde période se rencontrent en très-grand nombre; ils sont de très-grande dimension; quelques-uns atteignent 36 centimètres de longueur et pèsent jusqu'à 8 kilogrammes. M. l'abbé Bourgeois a été frappé de leur analogie avec ceux recueillis dans les tourbières d'Abbeville; aussi n'hésite-t-il pas à leur assigner le même âge. De même que celles des vallées de la Somme, ces haches sont grossièrement taillées, et leur surface n'offre aucune trace d'érosion, comme il arrive pour les silex de la période quaternaire.

Enfin M. l'abbé Bourgeois a trouvé au Grand-Pressigny, qui était, on le sait, un immense atelier de fabrication, une hache appartenant à la troisième période, c'est-à-dire au type celtique, et il pense qu'on doit rapporter à la même époque les deux beaux polissoirs, l'un en grès, l'autre en granit, recueillis dans les mêmes lieux par M. le docteur Lèveillé.

Si j'ai pu donner au Comité une idée de l'intéressante étude publiée par M. l'abbé Bourgeois, on comprendra de quelle utilité peut être ce travail, en quelque sorte didactique, dans une Société naissante, où le zèle et le bon vouloir des uns peuvent avoir tant à gagner du savoir des autres.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

---

*MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE  
ET COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,*

2<sup>e</sup> série, t. V, in-8°, 1866.

Nous n'avons à mentionner ici qu'un seul mémoire de ce volume: c'est un travail de M. Martial Roussel sur l'horloge du beffroi d'Amiens. Ce monument, par l'heureuse disposition des parties qui le composent, la perfection et le fini de l'exécution, excite avec raison l'admiration des connaisseurs. Ses proportions colossales surtout attirent l'attention; le mécanisme n'occupe pas moins de cinq mètres carrés de superficie.

Le beffroi d'Amiens avait été brûlé le 16 avril 1742; dès l'année

1748, il était reconstruit sur le même modèle; peu de mois après, une cloche pesant 22 milliers, fondue par le sieur Cavillier, y était suspendue; en 1750, un habile horloger, nommé Mauvoisin, d'Abbeville, offrait à l'échevinage d'Amiens de compléter l'œuvre de restauration en remplaçant l'ancienne horloge. L'intendant de Picardie adopta le projet, qui fut cependant modifié à la fin de cette même année par son auteur, après les observations présentées par le sieur Ledoux, horloger de la ville. Mauvoisin se présenta cette fois en apportant à l'échevinage une approbation en règle de Julien Leroy, horloger du roi. Le travail fut entrepris au mois d'avril 1751, et la réception en eut lieu le 30 avril 1754, par les soins de Joseph Bastien, horloger parisien, expert désigné, qui déclara l'œuvre parfaite. Mauvoisin reçut pour son salaire une somme de 10,862 livres; l'horloge coûte en tout 38,815 livres.

M. Roussel entre dans le détail de cette dépense : le mémoire des fondeurs s'élevait à 4,922 livres plus 2,461 livres pesant de cuivre; celui du serrurier à 2,289 livres, et celui du menuisier à 810 livres. On trouve à ce propos des indications curieuses sur le prix de la main d'œuvre à cette époque. Ainsi nous voyons que, pour fabriquer le pignon double de l'horloge, on a employé 350 livres de fer, 15 septiers de charbon et 7 journées et 2 nuits à 6 hommes, le tout coûtant 226 livres 10 sous. Pour forger le gros arbre de la grande roue, le même serrurier, Bertelot, a usé 170 livres de fer, consommé 7 septiers de charbon, employé 6 journées à 4 compagnons, le tout coûtant 100 livres 10 sous.

Cette excellente horloge exigea cependant, moins de dix ans après sa fabrication, d'incessantes réparations à l'échappement. Le Conseil de ville décida que ces réparations auraient lieu jusqu'à concurrence de la somme de 3,924 livres, et que le sieur Mauvoisin recevrait à l'avenir 400 livres de gages annuels pour la direction et l'entretien de l'horloge.

Il paraît que, si le sieur Mauvoisin était un habile ouvrier, il était un médiocre sujet. Il était notamment tellement adonné à la boisson, qu'on était obligé de le tenir enfermé dans le beffroi pour l'obliger à terminer cet ouvrage, et de le faire surveiller de très-près par un commissaire spécial. Il faut ajouter, d'autre part, que ce travail, en absorbant le temps de Mauvoisin pendant plusieurs années, lui fit perdre sa clientèle et le réduisit à faire de la pension de 400 livres de la ville sa seule ressource.

Je citerai encore l'étude de M. Henri Dauphin sur *OEdipe et le Sphinx*. L'auteur a recherché le sens allégorique de ce mythe et examiné la légende d'OEdipe. A ses yeux, la fable d'OEdipe est la traduction des faits antéhistoriques relatifs à l'antagonisme des deux races grecque et phénicienne en Béotie et à la prédominance finale des Hellènes. Suivant lui, l'homme est le sujet du défi entre les deux peuples, parce que l'homme est le grand problème dont la solution assure la prééminence d'une nation. Le Sphinx est l'emblème de l'humanité, selon l'idée qu'en avaient les Phéniciens. Le héros grec, en pénétrant le Sphinx et l'énigme, s'est placé par la connaissance de l'homme au niveau du Phénicien; mais il a sur lui l'avantage, en ce qu'il a déchiré les voiles qui couvraient la vérité. Là est le trait distinctif des deux races, et ce qui marque la supériorité du génie libre des Grecs, destiné à éclairer le monde, sur le génie phénicien, arrêté dans son essor par le symbolisme oriental. C'est ce qui complète, aux yeux de M. Dauphin, l'explication du mythe d'OEdipe, puisé dans la lutte matérielle des deux peuples.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

t. XXIX, 1 vol. gr. in-8° de 384 pages, une planche.

Ce volume comprend une note de M. Alfred Assollant sur l'archéologie de l'Amérique du Nord, au sujet d'un travail de M. John Lubbock, inséré dans la *Revue d'histoire naturelle de Londres*. Ce travail, que je me contenterai d'indiquer sommairement, constate, dans l'histoire si obscure des anciennes nations de l'Amérique septentrionale, quatre périodes principales : 1° celle où les tribus sortent de la barbarie et où se développe parmi elles une perfection relative, une agriculture capable de suffire aux besoins d'une population nombreuse; 2° celle où de grands travaux de terrassement furent exécutés pour des enceintes défensives et pour des tertres de sacrifices ou funéraires; 3° celle des « planches de jardin, » pour employer une expression américaine; 4° celle enfin où les tribus sont retombées dans la barbarie. Ces quatre périodes auraient, suivant M. Lubbock, duré trois mille ans, dont quinze cents par conséquent avant notre ère.

M. l'abbé Coffinet a écrit une monographie de la médaille de Saint-Benoît, vulgairement appelée la médaille des sorciers, à cause des caractères énigmatiques qui y figurent, et dont l'interprétation est peu répandue. Ces lettres, qui représentent les initiales d'autant de mots, signifient : *Jesus hominum Salvator. — Vade retro Satana; nunquam suade mihi vana; sunt mala quæ libas; lipse venena bibas. — Cruz sacra sit mihi lux. — Non draco sit mihi dux. — Cruz sancti patris Benedicti*<sup>1</sup>. Ces mots indiquent assez le but de la médaille, et le résumé sans besoin d'autres commentaires. Mais la cause qui place sous le vocable de saint Benoît ces médailles, encore fort en usage aujourd'hui, et qui leur a attribué une si grande popularité, est moins connue : nous en dirons donc quelques mots d'après M. Coffinet. Il paraît qu'en 1647, des magiciennes ayant été arrêtées à Nattremberg, en Bavière, pour avoir exercé force maléfices, il fut reconnu que l'abbaye bénédictine de Metten était demeurée à l'abri de cette mauvaise influence. Une enquête officielle eut lieu, et l'on trouva sur les murs du monastère plusieurs croix accompagnées de certains caractères; on fit des recherches pour arriver à l'interprétation de cette énigme, et l'on découvrit les mêmes figures avec l'explication sur des dessins ajoutés à un évangélaire portant la date de 1415, et où était représenté saint Benoît, tenant la croix avec les mots latins que nous avons transcrits plus haut. A la suite de l'événement de Nattremberg, on frappa la médaille au sujet de laquelle M. l'abbé Coffinet a dirigé ces intéressantes recherches, et elle fut accueillie avec une rare faveur : le pape Benoît XIV l'approuva en 1742.

M. l'abbé Coffinet décrit également l'enseigne du pèlerinage de Sainte-Colombe de Sens, petit monument fort curieux, surtout si l'on songe que parmi les milliers d'objets de cette nature retirés de la Seine par M. Forgeais, on ne rencontre pas plus de trois enseignes religieuses. Celle-ci, en plomb, mesure 5 centimètres sur 3 et demi; elle affecte la forme d'une aumônière : la sainte y est nimbée, couronnée, avec une palme à la main, appuyée contre un portail d'église; sur l'autre face est un monogramme du Christ dans une sorte de cartouche surmonté d'une couronne fleurdelisée.

M. Chapelier décrit le bénitier de l'église de Brienne. C'est un vase de fonte de 73 centimètres de diamètre en haut, 42 au fond,

<sup>1</sup> Comparer cette leçon avec celle qu'on a pu lire plus haut, page 181. La première est abrégée, mais paraît plus exacte. (Note de la Commission d'impression.)



ayant 50 centimètres de profondeur et 67 centimètres de hauteur, terminé par trois petits pieds arrondis cannelés, et posé sur un socle de pierre taillé dans le même genre que la pierre. Une curieuse inscription en relief, sur quatre lignes, court à l'entour de l'orifice supérieur :

Vous qui prenes de l'eau benite  
Qui peches veniels combat,  
Pries pour l'âme de Margarite  
Oiné femme Jhan Colombat :  
En l'an mille cinq cent et vingt  
Après l'esté que l'yver vint,  
Vendredy veille de saint Martin,  
A deux heures après minuyt,  
La povre Dame, à grand souppir,  
Rendit à Dieu son esperit. Amen.

M. Chapelier ajoute que des bénitiers semblables existent dans les églises de Radonvilliers et de Morvilliers, aux environs de Brienne.

Le travail le plus considérable de ce volume est le *Mémoire de M. Le Brun Dalbanne* sur les bas-reliefs de l'église Saint-Jean, au marché de Troyes, représentant sept scènes de la Passion de Jésus-Christ, mais il a été précédemment inséré dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1865. Je me contenterai de dire que M. Le Brun démontre que l'auteur de ces sculptures, pour lesquelles Girardon fit, en 1692, un autel disposé de manière à les encadrer, doit être un élève de Dominique del Barbieri, François Gentil, né aux Riceys, près de Troyes, fils d'un peintre de cette ville. Gentil, en effet, après un long séjour à Rome, travailla beaucoup à Troyes. Son nom figure constamment de 1520 à 1575 dans les comptes des églises de cette ville, notamment dans celle de Saint-Jean-au-Marché.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*BULLETINS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER,*  
1864-1865.

L'archéologie occupe une place importante dans les *Bulletins* et les *Mémoires* de cette compagnie, qui est de formation nouvelle,

puisqu'elle date du mois de mai 1864. Les Bulletins renferment un travail de M. l'abbé Laurent, curé de Brimeux, sur une question de topographie archéologique, celle de l'emplacement du port mérovingien et carlovingien de Quentowic. Cette question a agité le Boulonnais, un peu moins peut-être que la question d'Alesia n'agite la Bourgogne, la Franche-Comté et autres lieux, mais cette tempête sur la Canche n'est point sans avoir eu son importance aux lieux qu'elle a émus.

Quentowic, qui a possédé un atelier monétaire jusqu'à Pépin le Bref, avait semblé à Ducange devoir être l'origine d'Étaples. Mais Hadrien de Valois et d'autres à la suite ont placé Quentowic sur l'autre rive de la Canche, à Camiers, à cause de l'analogie du nom. Entre le Boulonnais et la Picardie la guerre était allumée.

Des fouilles exécutées en 1841 et en 1842 à Étaples, par MM. Marquet et Louis Cousin, amenèrent la découverte des vestiges d'une ville antique, et donnèrent une sanction à l'opinion de Ducange, qui s'était fondé sur la communauté d'acception du mot *stapula*, d'où est venu Étaples, et du mot *emporium*, qui qualifie Quentowic, tous deux signifiant une station commerciale.

Un de nos correspondants, M. l'abbé Robert, soutint les prétentions de la rive picarde dans un mémoire qui fut publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, qui avait également publié le rapport fait sur les fouilles d'Étaples. M. Cousin répliqua. M. l'abbé Robert reprit la plume à son tour, et vint d'être secouru par M. l'abbé Laurent, qui place Quentowic à Saint-Josse-sur-mer. M. Cousin est revenu à la charge dans un mémoire sur lequel M. l'abbé Haigneré a fait un rapport très-approbatif le 1<sup>er</sup> février 1865.

Nous n'avons point à résumer ce que M. l'abbé Haigneré a résumé lui-même; mais il est une citation que nous ne pouvons nous dispenser de relever.

M. l'abbé Robert lit, en un certain endroit : *vertamus Staplum*, retournons à Étaples, au lieu de *vertamus stylum*. Malheureusement, il y a dans ce travail d'autres erreurs aussi fâcheuses que celle que nous venons de signaler.

Le volume des Mémoires en renferme deux très-importants, l'un intitulé *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, par M. l'abbé D. Haigneré; l'autre est une *Étude sur les plombs et enseignes de pèlerinage de Boulogne-sur-mer*, par M. Alphonse Lefebvre.

Le mémoire de M. l'abbé D. Haigneré relate les fouilles faites par lui dans quatre cimetières mérovingiens du pays de Boulogne depuis l'année 1857, et est accompagné de dix-sept planches, lithographiées, les unes par M. Robert Luart, les autres par M. N. Berr, avec toute la précision que l'on peut attendre du mode de reproduction employé. Ces planches représentent un très-grand nombre d'armes, d'ustensiles et surtout de bijoux trouvés dans ces fouilles, qui ont été très-fructueuses, tant par la quantité et la beauté des choses trouvées que par les conséquences que l'on a pu déduire de leur position dans la tombe.

Le cimetière de Pinctun ou d'Echingen, le premier que M. l'abbé D. Haigneré ait exploré, ce qu'il a pu faire avec méthode, lui a présenté quarante-neuf fosses alignées sur quatre rangs, creusées dans le calcaire, régulièrement espacées, et presque toutes orientées de l'ouest à l'est.

Ces tombes, où les corps lui semblent avoir été inhumés sans cercueils, appartenaient : vingt à des guerriers, seize à des femmes, deux à des enfants ; onze étaient douteuses.

Les guerriers portaient tous le scramasaxe, caractérisé par la profonde rainure qui longe son dos, et le couteau. Neuf seulement avaient été inhumés avec la lance. La boucle du ceinturon était en bronze ou en fer ciselé incrusté d'argent ou d'étain. Quatre de leurs tombes renfermaient un vase en terre, et l'une de ces seilles garnies en bronze qui ont tant exercé la sagacité des savants explorateurs des cimetières mérovingiens.

Les femmes portaient de grands pendants d'oreilles formés d'un anneau de cuivre ou d'argent où est enfilé un cube en argent doré à angles abattus, orné de verroteries ; un collier en ambre brut, en verroterie ou en terre cuite. Généralement, deux fibules, soit en or, soit en argent doré, ornées de verroteries pourpres et de filigranes, parfois une seule fibule accompagnée d'une longue épingle en forme de style, sont placées sur la poitrine. Une première ceinture garnie d'une boucle avec plaque en fer incrusté d'argent, fixée par des rivets en cuivre, sans contre-plaque, et de dimensions considérables ; puis, très-probablement, une seconde ceinture qui aurait été fermée par une plaque circulaire évidée, fixée à l'un de ses bouts, les autres extrémités de la ceinture étant garnies d'aiguillettes qui passaient à travers les évidements de la plaque pour y former des nœuds. A l'une des ceintures est appendu tout un arsenal féminin, peignes en os,

clefs, étuis, objets en fer, fixés à des lanières attachées elles-mêmes à des anneaux dans lesquels la ceinture est passée.

Les enfants portaient un collier, une seule ceinture à aiguillettes, fermée par une plaque ronde cordée, et une petite clochette.

Le cimetière de Pontfeuillet ou d'Hocquinghen a été plutôt ravagé par les ouvriers extracteurs de pierre pendant l'hiver de 1859-1860, que fouillé méthodiquement. Il renfermait une trentaine de tombes, qui ont donné des scramasaxes, des lances, un long fer de flèche ou de dard, arme assez rare à rencontrer.

Le cimetière des Yeulles ou d'Hardenthun, qui était très-considérable, a été en partie bouleversé par les travaux du chemin de fer de Boulogne à Calais; d'ailleurs il avait été déjà visité jadis. M. l'abbé Haigneré a cependant trouvé soixante tombes intactes creusées dans le calcaire oolithique sous une couche de terrain friable d'une épaisseur de 0<sup>m</sup>,90 en moyenne. L'on n'a point reconnu la trace de cercueils, mais les pierres de l'excavation semblaient avoir été disposées en forme de voûte grossière au-dessus de la dépouille du mort, afin de la préserver du contact des terres déposées par-dessus.

Ces fouilles, qu'il a fallu faire à la hâte, au milieu d'un grand concours de curieux et d'importuns, n'ont point permis à M. l'abbé Haigneré de dresser un inventaire aussi précis que celui qu'il lui avait été donné de faire au cimetière de Pinctun.

Ce cimetière des Yeulles semble avoir conservé les restes d'une population plus riche que celle dont les dépouilles avaient été confiées aux fosses des deux précédents.

Parmi les guerriers, huit, en outre du scramasaxe, du couteau et de la lance, dont la pointe était tournée vers les pieds, portaient une épée pendue à gauche et un bouclier posé sur la poitrine.

Si nos souvenirs sont exacts, M. l'abbé Cochet, dans ses fouilles nombreuses des tombes mérovingiennes de la Normandie, a trouvé également ces trois armes, la lance, l'épée et le bouclier, presque toujours réunies. Elles doivent spécifier, pensons-nous, la tombe des cavaliers; tandis que le scramasaxe seul ne désigne que les fantassins.

Les tombes des femmes étaient d'une grande richesse: elles renfermaient les mêmes ornements que nous avons décrits plus haut.

Ainsi les planches montrent les pièces, malheureusement dispersées, de l'écrin d'une dame mérovingienne des bords de l'Océan. Il se compose de pendants d'oreilles cubiques ornés de pierres à haute sertissure, d'une fibule octogone en or, bordée d'une lame d'argent

gravée de petits triangles, et garnie de pierres cabochons accompagnées de filigranes, d'un long style interrompu par une boule d'or, d'une épingle d'or dont la tête est ornée de pierres ou de pâte de verre, d'une boucle de ceinture avec plaque en bronze, le tout recouvert de cercles ponctués au centre et d'entrelacs; un collier de perles et d'ambre, et une bague en or à la main droite. Cet ornement, très-rare dans les cimetières du Boulonnais, acquiert ici une grande valeur par sa nature. Son chaton est fait avec un triens, ou tiers de sol d'or, qui porte une croix ancrée posée sur une boule, avec la légende CHARIMVNDVS ou CHAREMVNDVS. Cette monnaie semble inédite et de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle à M. A. de Barthélemy, qui l'a déchiffrée d'après une note extraite d'une lettre de M. Deschamps de Pas. Nous reviendrons sur cette date.

La clochette s'est encore retrouvée dans la tombe d'un enfant. L'inventaire succinct des tombes explorées nous donne un seau en bois, monté de bronze, vingt-neuf vases en terre gris noirâtre, à contours angulaires et ornés d'ornements tracés à la roulette, un vase en terre blanche, un autre en terre rouge, de forme plus élégante, et qui pourrait bien, d'après la lithographie, être de fabrication gallo-romaine.

La verrerie était très-rare dans les cimetières du Boulonnais, et un seul a été trouvé dans celui des Yeulles.

Des moules, des hélices et deux défenses de sanglier complètent la nomenclature des trouvailles faites par M. l'abbé Haigneré.

Le quatrième cimetière, celui d'Uzelot, dont le gisement est le même que celui des Yeulles, découvert, suivant l'habitude, par des ouvriers extracteurs de pierres, avait eu déjà une vingtaine de tombes explorées lorsque M. l'abbé Haigneré fut averti, en novembre 1864. Cependant vingt-cinq tombes encore, dont plusieurs avaient été déjà anciennement visitées, ont pu être explorées avec soin.

L'une d'elles, qui était celle d'un guerrier aux ossements gros et forts, a donné les armes ordinaires des chefs, avec un vase en verre, malheureusement brisé. Celle d'une femme a présenté dix pièces de monnaie de Constantin, de Constance et de Crispus, enfilées avec les neuf perles d'ambre et les quarante-deux perles de verroterie de son collier. Enfin la boucle en fer du ceinturon d'un guerrier, avec ses plaques et contre-plaques, pièce rare dans les cimetières du Boulonnais, et un appendice carré, conservait l'empreinte d'une étoffe de lin d'un tissu assez fin.

Les résultats de ces fouilles sont très-importants, on le voit, par le nombre des tombes explorées, par le soin que l'on a pu apporter à l'exploration de la plupart d'entre elles, et par la richesse des objets découverts, et qui, pour la plupart, ont été enrichir le musée de Boulogne.

Si les tombes des guerriers ne nous ont pas révélé d'autres faits que ceux déjà connus par les explorations de M. l'abbé Cochet, si même elles n'ont point donné tout ce que notre collègue avait trouvé, les tombes des femmes nous semblent permettre de préciser mieux que par le passé les pièces du costume féminin.

Ainsi la présence simultanée de deux fibules, ou d'une fibule et d'une épingle, et surtout celle de deux ceintures de nature différente, nous paraît indiquer la présence de deux robes, ainsi que nous le voyons sur les miniatures carlovingiennes : une robe de dessous, à longues manches justes, montant jusqu'au col, fendue sur la poitrine, où elle était retenue par une longue épingle, et serrée à la taille par une ceinture en tissu dont l'une des extrémités, divisée peut-être en deux brins garnis de ferrets, formait, à travers les jours d'une plaque de bronze fixée à l'autre extrémité de la ceinture, ces nœuds et ces enlacements que nous retrouvons aux belles ceintures des statues du portail occidental de Chartres. Cette robe était la robe usuelle; aussi les fermails en bronze de leurs ceintures, trouvés en Normandie et dans le Boulonnais, présentent-ils de grandes traces d'usure. La robe de dessus, à manches larges, était retenue à la taille par une ceinture plus large et moins souple peut-être, rivée à une immense plaque en fer, parfois damasquinée, à laquelle était ajustée la boucle. Une contre-plaque garnissait parfois l'autre extrémité de la ceinture, ainsi que nous en avons vu l'usage, bien qu'un peu modifié dans ses détails, se reproduire de nos jours.

Ces garnitures de ceinture sont parfois de dimensions telles que le harnachement des chevaux semblerait seul pouvoir en présenter de semblables. A cette ceinture était suspendu l'arsenal des coquetteries féminines et le signe de la puissance domestique, les outils et les clefs.

Une fibule agrafait cette seconde robe sur la poitrine.

Mais le manteau, et parfois le voile-manteau, espèce de burnous que l'on retrouve dans les ivoires et dans les manuscrits carlovingiens, et que nous supposons avoir été hérité par les femmes du ix<sup>e</sup> siècle de leurs devancières mérovingiennes, devait avoir nécessité

la présence de fibules sur la poitrine; aussi peut-on supposer que l'une des deux pièces servant àagrafer le vêtement que l'on trouve à la hauteur du cou dans les tombes de femmes peuvent avoir servi, l'une au manteau, l'autre à la robe de dessus, celle du dessous étant fermée par un simple cordon ou par une petite épingle qui aura été oblitérée par le temps.

Nous insistons, peut-être un peu trop, sur ces détails, parce que M. l'abbé Haignéré nous semble avoir apporté un élément important à l'histoire du costume par ses observations fort bien faites sur l'usage du disque évidé qu'il a trouvé à la hauteur de la ceinture dans les tombes des femmes mérovingiennes du Boulonnais.

A quelle époque appartenaient ces quatre cimetières? M. l'abbé Haignéré penche pour la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, d'après le triens qui servait de chaton à la bague trouvée au cimetière des Yeulles. Mais cette date est trop importante pour que nous puissions nous contenter d'une simple note, qui n'est que l'on dit d'un autre on dit. Sans révoquer en doute le moins du monde l'opinion de MM. A. de Barthélemy et Deschamps de Pas, nous aurions désiré que M. l'abbé Haignéré eût demandé et publié les motifs qui ont guidé ces deux savants dans leur appréciation. Jusqu'à plus ample discussion, nous croyons nécessaire de nous maintenir dans une réserve prudente.

Ainsi, lorsque l'heureux explorateur des quatre cimetières mérovingiens de Pinctun, de Pontfeuillet, des Yeulles et d'Uzelot, comparant les bijoux qu'il a trouvés avec les armes de Childéric, en conclut que du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle l'orfèvrerie mérovingienne s'était transformée; qu'aux incrustations de verroteries pourpres qui composent exclusivement la décoration de ces armes et des pièces qui les accompagnent le filigrane et les pâtes de verre se sont substitués; nous ferons observer que le fait est possible, mais que nous ne possédons point assez d'éléments de comparaison pour en être certains.

Au VII<sup>e</sup> siècle, précisément, la reine Théodelinde donnait à la cathédrale de Monza une évangelière dont la reliure en or, ornée d'une croix garnie de pierres cabochons, est entourée d'une frise en plaques de verroteries pourpres comme celles des armes de Childéric et sans aucune trace de filigrane. Il ne faut donc pas se trop hâter de conclure.

Les entrelacs, les nattés, les imbrications, les cercles ponctués

au centre, sont les éléments les plus ordinaires de la décoration en fer damasquiné d'argent des plaques de ceinture; on y trouve cependant de timides essais de reproductions de la figure humaine ou d'animaux, mais exécutés d'une façon barbare.

« On retrouve là, sur le bronze ou sur l'or, à ce que dit M. l'abbé Haigneré, tous les ornements dont s'est emparée plus tard l'architecture qu'on appelle byzantine. Ce fait mérite attention. Quand on voit les orfèvres mérovingiens, les maîtres ou les disciples de saint Éloi, employer, au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle, tout ce système de décoration, a-t-on le droit d'attribuer à l'influence orientale et de donner comme un fruit des croisades la réapparition de ces motifs dans la sculpture ornemaniste du XI<sup>e</sup> siècle? »

Cette phrase nous semble téméraire.

D'abord les croisades sont de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et leur influence, si influence il y a, ne doit se faire sentir qu'au XII<sup>e</sup>, précisément à l'époque de la transformation occidentale de l'art dans la décoration des édifices, pour ne point parler de leur structure. Aussi ce que M. l'abbé Haigneré remarque dans certains édifices du XI<sup>e</sup> siècle, dans le Nord surtout, est certainement un reste de barbarie, mais plutôt normande que mérovingienne, et en tout cas les produits de peuples encore inhabiles aux arts du dessin.

Les développements où nous a entraîné l'important mémoire de M. l'abbé Haigneré nous laissent peu de loisir pour faire connaître, comme il le faudrait, l'*Étude sur les plombs et enseignes de pèlerinage, et en particulier sur ceux de Notre-Dame de Boulogne-sur-mer*, publiée par M. Alphonse Lefebvre.

La construction d'une maison en dehors de l'enceinte du vieux Boulogne a fait découvrir, dans un ancien dépôt d'immondices, avec une grande quantité de clefs, un certain nombre de ces enseignes de pèlerinage en plomb ou plutôt en étain, dont les dragages de la Seine ont fourni à M. Arthur Forgeais de si nombreux exemplaires.

Les enseignes trouvées à Boulogne sont relatives aux pèlerinages de saint Jean à Amiens, de saint Fiacre en Brie, qui était en si grand honneur auprès des Parisiens; de saint Liévin, au village de Merck, patron des matelots de Boulogne, parce qu'il avait marché sur les flots, et enfin de Notre-Dame à Boulogne.

M. Alphonse Lefebvre relate d'abord tout ce que l'on a dit avant lui sur les médailles de ce pèlerinage qui avaient passé, auprès de



plusieurs de ceux qui s'en étaient occupés, pour avoir appartenu à quelque confrérie de fête de fous; puis il relève dans l'histoire ou dans les archives tout ce que l'on sait sur l'histoire de ce pèlerinage, que sont venus faire de très-hauts et puissants seigneurs : il note que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, en 1426, en rapporta pour « 16 sols d'enseignes d'étain, » et que plus tard, en 1457, il acheta pour « 4 livres 6 sols d'images d'argent doré et blanches; » enfin il arrive à l'énumération des différents types trouvés jusqu'à ce jour.

Tous les types ont pour sujet commun une image de la Vierge, debout dans une nef, la nef miraculeuse qui, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, apporta à Boulogne la non moins miraculeuse statue.

Un assez grand nombre de ces types avaient été trouvés dans la Seine, ce qui s'explique, car, en 1319, une confrérie s'était établie à Boulogne-sur-Seine, qui n'était composée que de pèlerins de l'un et l'autre sexe qui avaient été faire leur dévotions à Boulogne-sur-Mer. On en avait cru devoir conclure que Paris était le fabricant de toutes ces « menues choseites appartenant à plomb et à estain, » comme disent les statuts d'Estienne Boileau. Mais il ne faut pas oublier que l'industrie des choses d'art et de luxe n'était point centralisée alors comme elle l'est aujourd'hui, et qu'il existait des ateliers provinciaux nécessités par la force des choses. D'ailleurs le fragment d'un moule d'enseigne en marbre calcaire du Boulonnais qui a été trouvé à Boulogne même, parmi les débris qui font l'objet du mémoire de M. Alphonse Lefebvre, témoigne que l'industrie de ces bimbélots était exercée à Boulogne, comme elle l'était à Liesse, comme elle l'était au mont Saint-Michel, ainsi qu'il appert de lettres du roi Charles VI, en 1393, comme elle devait l'être dans tous les lieux de pèlerinage.

Nous terminerons par une observation, c'est que M. Alphonse Lefebvre attribue au XV<sup>e</sup> siècle le moule dont il s'agit, tandis que nous le croyons antérieur d'un siècle pour le moins, ainsi que l'on peut s'en convaincre en regardant la lithographie qu'il en a publiée pour accompagner son mémoire. Les lobes qui s'arrondissent au-dessous des arcs qui abritent certaines figures, les crochets qui s'épanouissent le long de la courbe de ces arcs, les jambes croisées du Christ attaché par trois clous, et par-dessus tout le style des figures, appartiennent au XIV<sup>e</sup> siècle, et au plus ancien.

Si tous les volumes des *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* devaient renfermer des études ar-

chéologiques de l'importance de celles que nous venons d'analyser, nous n'hésiterions point, pour notre part, à proposer à la section du Comité d'émettre un avis favorable à l'autorisation de la Société nouvellement née. Peu nous importerait que les concours qu'elle a ouverts pour un prix de poésie n'aient eu aucun succès. La poésie, fille spontanée de l'inspiration, n'a pas besoin de palmes académiques pour parler son langage, c'est-à-dire de médailles d'or ou d'argent, réalisables en espèces sonnantes. Notre époque est dure pour la poésie, et ce ne sont point les efforts d'une Société de province qui la feront renaître et s'élever sur ses ailes à la puissante envergure.

Mais ce que peuvent ces efforts, c'est, en créant un milieu intelligent où les hommes d'étude puissent se rencontrer et être certains d'être compris, provoquer et encourager les recherches sérieuses dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT  
DE LA CÔTE-D'OR,

t. VII, 1<sup>re</sup> livraison, 1865-1866.

Messieurs,

Le septième volume des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* s'ouvre, suivant l'usage, par le compte rendu annuel des travaux de la compagnie, des dons qu'elle a reçus, des découvertes d'objets antiques faites dans le département, enfin des événements locaux de nature à provoquer l'attention des archéologues. Au nombre des faits les plus intéressants de cette dernière sorte, signalés par le secrétaire, il convient de mentionner tout d'abord la création à Dijon d'un musée lapidaire et archéologique, pour l'installation duquel l'administration municipale a offert à la Commission trois grandes et belles salles du palais des États. Fondé d'hier, à peine mis en ordre, ce musée, dont de nombreuses libéralités avaient depuis longtemps préparé les éléments, est déjà d'une richesse à faire envie à ses aînés.

Dans la salle affectée aux monuments les plus anciens figure la

collection obligée d'antiquités celtiques et romaines, armes et instruments en silex, en bronze et en fer, hipposandales, bracelets, fibules, glaives, fers de lances, vases en terre cuite et en verre, etc. C'est à cette classe qu'appartiennent les innombrables objets provenant des fouilles de la source de la Seine, dont la nature et l'intérêt archéologique sont bien connus de chacun de vous, et, entre autres, la précieuse galère en bronze trouvée au milieu des *ex-voto* de la déesse *Sequana*. Les inscriptions réunies dans la salle consacrée à l'épigraphie romaine sont nombreuses, et plusieurs présentent un haut intérêt, celles surtout qui ont été recueillies dans les fouilles de l'enceinte murale du *castrum Divionense*. A ce dernier groupe appartient la fameuse inscription, où figure un personnage qualifié de *Nauta Araricus*, et sur laquelle on a tant disserté. Dans la même salle est placé, parmi d'autres monuments de sculpture, un très-beau groupe funèbre, dans lequel on remarque le buste d'un enfant, sur la tête duquel l'*ascia* est suspendue par un cordon. Cette façon inusitée de disposer l'*ascia* mérite, je crois, d'être signalée. La troisième salle, consacrée à la statuaire et aux objets d'art de toute sorte du moyen âge et de la Renaissance, n'offre pas un moindre intérêt aux visiteurs. De très-belles dalles funéraires, des <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, provenant de l'église des Jacobins de Dijon; un grand contre-retable en pierre, placé jadis sur l'autel de la chapelle du château de Jours (Côte-d'Or), et divisé en trois compartiments figurant le portement de la croix, le crucifiement, la résurrection; le tympan de la porte principale de l'église primitive de Saint-Bénigne, magnifique bas-relief du commencement du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, représentant le Christ, la main droite levée, placé dans la *vesica piscis* et entouré des symboles des quatre évangélistes; quelques fragments de chapiteaux romans historiés, recueillis dans les ruines de la rotonde de Saint-Bénigne; le Christ en pierre qui ornaît la croix à laquelle le célèbre puits de Moïse des Chartreux servait de piédestal (<sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle); plusieurs crosses d'évêques et d'abbés des <sup>xiii</sup><sup>e</sup>, <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles; enfin un chandelier byzantin du travail le plus curieux : tels sont les monuments qui, dans la salle du moyen âge et de la Renaissance, m'ont paru le plus dignes d'être mentionnés dans ce rapide examen. Comme vous le voyez, Messieurs, le musée archéologique de Dijon débute avec éclat. Souhaitons-lui donc bonne vie et abondance de richesses.

Dans le paragraphe du compte rendu, relatif aux découvertes si-

gnalées par les membres de la Commission, je me bornerai à relever les quelques faits qui suivent :

1° Deux *tumulus*, situés, l'un dans le bois du Deffant, près de la colonne de Cussy, l'autre sur le territoire de Montigny-Montfort (canton de Montbard), ont été récemment fouillés, et l'on en a extrait des ornements en bronze, colliers, bracelets, fibules, anneaux, des médailles du Haut-Empire, des tuiles à rebord, une bague en or, et une autre en bronze, ornée d'un chaton dont la pierre, de couleur bleuâtre, porte gravé en creux le groupe de Romulus et Rémus allaités par la louve.

2° Un vigneron de Perrigny-lez-Dijon, en cultivant son champ, a amené au jour plusieurs cippes funéraires, ornés d'inscriptions en capitales romaines et représentant des personnages en demi-relief, qui tiennent d'une main le *poculum*, et de l'autre soit une bourse, soit un instrument semblable à l'*ascia*. Le style grossier de la sculpture (il faut excepter un seul de ces cippes, très-supérieur aux autres par le travail) appartient à l'art dégénéré du Bas-Empire, tel qu'on le pratiquait dans les provinces. D'après les déclarations du propriétaire, le terrain d'où il a exhumé ces débris en recélérait encore un grand nombre; ce qui donne tout lieu de penser que c'est là l'emplacement d'un cimetière de l'époque romaine.

3° Des fouilles, récemment pratiquées à Attricourt (Haute-Saône), ont mis à découvert des substructions d'édifices antiques qui paraissent de la plus haute importance, et du milieu desquelles on a exhumé de belles mosaïques. Ces fouilles, pour lesquelles des fonds ont été votés, doivent être activement poursuivies. Des découvertes de substructions du même genre ont été faites dans le canton de Recey-sur-Ource, sur les territoires de Lugny et de Chastel.

4° Enfin le curé de Grancey-le-Château annonce avoir retrouvé sur la muraille du chœur de son église des peintures à fresques qui lui paraissent avoir la plus grande analogie avec celles des couvents du mont Athos. Si M. le curé de Grancey ne s'abuse pas sur le style et la valeur des fresques de son église, il s'agirait là sans doute de peintures byzantines, dans le genre des peintures de Saint-Savin. Le fait assurément serait des plus intéressants, et je me permettrai d'engager la Commission des antiquités de la Côte-d'Or à s'en assurer avec soin, et, s'il y a lieu, à faire son profit de la communication.

J'arrive maintenant aux deux mémoires qui viennent à la suite du compte rendu du secrétaire.

Le premier de ces mémoires est un rapport sur les travaux entrepris pour la restauration de l'église Notre-Dame de Dijon. L'église Notre-Dame menace-t-elle ruine, oui ou non, et est-il urgent de la réparer de fond en comble? Telle est la question qui soulève depuis trois ou quatre ans, à Dijon, les discussions les plus animées, et qui a, pour ainsi dire, partagé la ville en deux camps. La haute valeur du monument, qui appartient au plus pur style ogival du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, et que la plupart d'entre vous connaissent sans doute, explique et justifie cette sollicitude si éveillée. Deux architectes éminents, et dont le nom fait autorité, MM. Viollet-Leduc et Boeswillwald, délégués par le ministre des beaux-arts, ont signalé avec insistance l'extrême urgence d'une restauration complète. De son côté, l'administration municipale, s'appuyant sur l'opinion de plusieurs des architectes de la ville, s'est prononcée en sens contraire. L'avis des architectes envoyés de Paris l'a emporté, et, depuis quinze mois, l'église Notre-Dame est, d'un bout à l'autre, aux mains des maçons. La Commission des antiquités, qui, pendant la première période de ce conflit, c'est-à-dire tant que la question est restée entière, avait gardé un silence persévérant, s'est tout à coup émue lorsque l'on a commencé la démolition de la tour centrale, et elle a pris parti contre l'opinion des architectes de Paris avec une vivacité extrême, mais un peu tardive. Le rapport, qu'elle a cru devoir insérer en tête du septième volume de ses Mémoires, est rédigé dans les termes les plus énergiques. A l'heure qu'il est, la discussion est hors de saison : la question, d'ailleurs, lors même qu'elle ne serait pas tranchée, échappe, par sa spécialité, à notre compétence comme à nos attributions, et il me suffira d'avoir signalé en quelques mots à votre attention une controverse de nature à vous intéresser, mais où notre intervention n'aurait que faire.

Après ce rapport vient une remarquable dissertation de M. Jules d'Arbaumont sur une inscription de colonne milliaire portant le nom de Tetricus, récemment découverte à Dijon, près de l'ancienne chapelle de la Maladière, au point précis où le chemin, depuis longtemps reconnu, qui partait de la porte occidentale du *castrum Divionense*, rejoignait la grande voie d'Agrippa conduisant de Chalon à Langres. Le tronçon de colonne cylindrique sur le flanc duquel l'inscription est gravée a 48 centimètres de hauteur sur 26 de

diamètre. L'inscription elle-même, disposée sur six lignes, est ainsi conçue :

GAIO·ESV·VIO·  
 TETRICO·PIO·  
 FELICI·INVICTO·  
 AVG·P·M·TR·P·P·P·  
 ANDM· (*Andematuno*)  
 LXXV·

Les médailles des deux Tetricus, le père et le fils, ne sont pas rares en Bourgogne; mais on n'y avait trouvé jusqu'ici aucun monument lapidaire qui portât le nom de ces pseudo-empereurs de la Gaule, dont le règne fut aussi court que disputé. Le fait, attesté par notre colonne milliaire, que leur gouvernement fut officiellement reconnu et établi dans l'est de la Gaule, n'est donc pas sans importance. Reste à expliquer le chiffre LXXV placé au-dessous de l'abréviation d'*Andematunum*, et dont l'objet manifeste est d'indiquer la distance entre le point où la borne était placée et la cité des Lingons. L'explication ne laisse pas que d'être embarrassante. En effet, à quelle unité de longueur faut-il appliquer le chiffre indiqué? Soit que l'on accepte la mesure la plus plausible, le mille romain, soit, à plus forte raison, que l'on propose la lieue gauloise, le nombre LXXV est, dans l'un et l'autre cas, bien supérieur à celui qui convient à la distance de Langres à Dijon, puisque cette distance, d'après la carte de l'état-major, n'est que de 64 kilomètres au lieu de 111 kilomètres et une fraction qui représenteraient les 75 milles romains. Supposer, contre toute vraisemblance, que notre colonne milliaire a été transportée là d'un autre lieu et que c'est par l'effet du hasard qu'elle a été déposée juste à l'embranchement du chemin de Dijon avec la voie d'Agrippa, serait une manière trop commode et vraiment enfantine de se tirer d'affaire. Par un calcul très-simple, M. d'Arbaumont établit que la distance entre Langres et l'emplacement de la colonne est précisément de 38 milles romains. Or 38 milles valent 76 demi-milles, c'est-à-dire un nombre de demi-milles égal, à un écart insignifiant près, au chiffre gravé dans l'inscription. N'est-on donc pas autorisé à inférer de ce rapprochement que, dans cette portion de la voie, les distances étaient comptées par demi-milles au lieu de l'être par milles, et ne voyons-nous pas quelque chose d'analogue sur plusieurs de nos routes modernes, où les bornes kilométriques sont placées de demi-kilomètre en demi-

kilomètre? Au surplus, M. d'Arbaumont donne sa solution de la difficulté pour ce qu'elle vaut, tout prêt à accepter une explication meilleure, si quelque autre mieux avisé que lui sait la découvrir.

A la première livraison du septième volume des Mémoires sont joints en appendice l'introduction et le premier chapitre du répertoire archéologique du département de la Côte-d'Or, travail considérable, dont la Commission des antiquités a tenu à honneur de se charger, et auquel elle entend donner tous ses soins. Si nous en jugeons par le chapitre déjà publié, l'œuvre est en bonnes mains.

Après avoir rappelé en quelques pages quelles étaient les anciennes divisions territoriales du département actuel de la Côte-d'Or et entre quels peuples il était partagé au temps de l'indépendance de la Gaule, l'auteur aborde l'étude des voies romaines, point de départ obligé de tout répertoire archéologique. Il commence par jeter un coup d'œil sur l'ensemble du réseau; puis il descend aux détails et étudie chaque voie en particulier, déterminant sa direction et essayant, autant que possible, de retrouver son parcours et les diverses localités qu'elle desservait. Les voies qui traversaient le département de la Côte-d'Or sont divisées en deux catégories : voies principales et voies secondaires. Les premières, au nombre de douze, sont celles qui reliaient entre elles des villes importantes, toutes situées en dehors des limites actuelles de la Côte-d'Or : Langres, Besançon, Châlon, Autun, Auxerre, Sens, Troyes. A la seconde catégorie appartiennent les embranchements ou tronçons, au nombre de vingt-cinq, qui rattachaient l'une à l'autre les voies principales ou conduisaient à des centres de population de moindre importance. Pour cette classe de chemins, les renseignements sont bien obscurs, les traces bien incomplètes, et les archéologues prudents ont plus souvent de simples hypothèses à proposer que des certitudes à exprimer. C'est ainsi, je pense, qu'en a jugé l'auteur du répertoire de la Côte-d'Or, et je ne saurais trop le louer de sa réserve et du soin consciencieux qu'il apporte à discuter le pour et le contre, lorsqu'il s'agit de déterminer le tracé des voies qu'il étudie et de faire concorder le texte des auteurs et les indications des *Itinéraires* quant aux distances avec les vestiges encore subsistants. Comme preuve de cette qualité trop rare, je citerai les paragraphes relatifs aux grandes voies d'Autun à Langres par Arnay, de Langres à Chalon par Til-Châtel, et de Besançon à Autun.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Une étude plus approfondie

die du chapitre consacré aux voies romaines dépasserait les limites d'un simple rapport, et ne saurait d'ailleurs se faire utilement qu'avec la carte sous les yeux.

JULES MARION,

Membre du Comité.

---

*ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES,*

t. XII, 2<sup>e</sup> cahier. — Épinal, M<sup>me</sup> veuve Gley, imprimeur de la Société,  
1866, in-8° de 728 pages, avec planches.

Cet énorme volume, qui nous donne en même temps un aperçu et un choix des travaux de la Société pendant l'année 1865, ne renferme pas plus de 20 pages consacrées à l'archéologie, mais ces 20 pages, qui comprennent quatre notices différentes, méritent pourtant de nous arrêter un moment. Les numismatistes, par exemple, liront avec beaucoup d'intérêt une dissertation de M. Jules Laurent sur certaines monnaies de Remiremont, d'Épinal et de Marsal, portant des sigles placés après le mot *Deodericus*, dont il fait Thiéri I<sup>er</sup>, évêque de Metz, de 963 à 984. Ces monnaies avaient été attribuées par le savant Lelewel au duc bénéficiaire de la haute Lorraine Thiéri I<sup>er</sup>; on avait voulu les rapporter ensuite à un Thiéri I<sup>er</sup>, archevêque de Trèves. MM. Monnier et de Khoehne pensèrent avec raison qu'elles devaient appartenir à un évêque de Metz, du nom de Thiéri, puisqu'elles avaient été fabriquées évidemment dans l'atelier de Remiremont ou d'Épinal ou de Marsal. M. Laurent est parvenu le premier à expliquer d'une manière à peu près certaine les sigles qui sur ces monnaies suivent le nom de *Deodericus*. Ces sigles P. T. et P. T. F. signifient que l'évêque de Metz était à la fois *Præfectus*, *Tutor* et *Factor* du monastère de Remiremont. C'est ainsi que Thiéri I<sup>er</sup> se trouve qualifié, d'après les chartes et les cartulaires, dans les *Annales ordinis sancti Benedicti* de Mabillon. M. Laurent a donc ajouté un fait nouveau et curieux à la numismatique lorraine, que les excellentes recherches de M. de Saulcy ont mise en pleine lumière et dont le domaine s'agrandit tous les jours par suite d'abondantes découvertes de pièces inconnues ou innomées.

M. Renault a voulu dire son dernier mot sur les mares ou marnelles des Vosges, qu'on avait essayé de rapprocher des habitations lacustres de la Suisse. Il a exploré la troisième et dernière mare du



groupe existant dans la forêt communale de Bulgnéville dite *du Chêne-Brûlé*, et il n'y a rencontré ni monnaies, ni armes, ni objet quelconque pouvant caractériser l'époque où ces mares furent creusées de main d'homme. Quelques débris de poterie rouge, couverte d'un vernis verdâtre et ornée de lignes blanches circulaires, se sont trouvées seulement dans la vase accumulée au fond de cette mare; or cette poterie, pour être ancienne, ne remonte probablement pas aux Celtes ni aux Romains. Mais la construction même de cette mare, destinée à recevoir les eaux pluviales que retenait une couche de glaise bleuâtre très-fine, épaisse de 70 à 85 centimètres, accuse néanmoins une haute antiquité. Un talus en pente douce, qui se prolonge jusqu'au fond, servait évidemment à y descendre, à mesure que les eaux baissaient dans les temps de sécheresse. Il est certain que ces réservoirs d'eau potable, espèces de citernes à ciel ouvert, avaient été dans l'origine destinés à l'usage des hommes et des animaux domestiques.

M. C. F. Vergnaud-Romagnesi, correspondant de la Société d'ému-  
lation des Vosges, lui a envoyé la primeur d'une découverte fort intéressante au point de vue de l'architecture militaire du moyen âge, mais qui ne nous paraît pas, comme il le pense, se rattacher irrévocablement à l'histoire de Jeanne d'Arc. M. Vergnaud-Romagnesi, qui, en sa qualité d'Orléanais, abuse peut-être un peu trop de Jeanne d'Arc, a retrouvé des restes, parfaitement conservés, des fortifications d'Orléans, en tête du vieux pont que défendait le fort des Tourelles, lorsque la Pucelle s'empara de ce fort occupé par les Anglais, le 8 mai 1429. C'est là qu'elle fut blessée d'un trait d'arbalète. Ces restes de construction militaire devaient, selon M. Vergnaud-Romagnesi, être à fleur d'eau des fossés du boulevard des Tourelles et former le rez-de-chaussée d'une tour ou bastion à pointe. Ils forment maintenant, par suite du remblai du nouveau pont, la cave de l'auberge du Bœuf, rue Croix de la Pucelle, au commencement du faubourg du Portereau de Saint-Marceau. Voici la description (textuelle) de cette construction que M. Vergnaud-Romagnesi regarde comme bien antérieure au siège de 1429 : « La cave, dit-il, plus large à son entrée qu'à sa tête, et d'une époque bien reculée, est crénelée, avec régularité, d'un bon appareil d'archères verticales de 6 centimètres d'ouverture, accompagnant, de droite et de gauche des archères horizontales de 9 centimètres d'ouverture sur 60 centimètres de longueur, destinées à des catapultes anciennes avec des trous en avant à revêtement pour les rouleaux de ces engins à tir de plusieurs

*flèches en éventail*; des boucles de fer sont solidement scellées dans la voûte au-dessus des archères pour y accrocher les *mantelets* dont se garantissaient les archers, lorsqu'on se battait de près à près. » M. Vergnaud-Romagnesi est d'avis que la disposition de ces archères horizontales d'une si petite ouverture exclut toute idée de l'emploi d'armes à feu, mais que les archères verticales, où des trous ronds ont été pratiqués assez grossièrement à une époque plus récente, purent servir à passer des canons d'arquebuses. Dans tous les cas, M. Vergnaud-Romagnesi propose d'acquérir ces restes des anciens remparts, de les déblayer et de les couvrir d'une pyramide surmontée d'un buste ou d'une statue de Jeanne d'Arc, pour en faire le but de la procession qui a lieu chaque année, le 8 mai, en mémoire de la délivrance d'Orléans.

Les trois courtes notices dont nous venons d'entretenir la section d'archéologie sont accompagnées de figures et de plans, assez bien exécutés, qui manquent fort souvent dans les mémoires des Sociétés savantes. La quatrième notice, qu'on peut encore rattacher à notre ressort archéologique, est le rapport annuel que M. Jules Laurent, directeur du Musée départemental, a présenté au préfet, sur les accroissements des collections de ce musée dans le cours de l'année 1865. Ces collections sont aujourd'hui assez considérables pour que leur catalogue remplisse un volume qui grossit chaque fois qu'on le réimprime. Elles s'augmentent moins par les acquisitions que par les dons du Gouvernement et des particuliers. Le cabinet des médailles est devenu ainsi un des plus importants que possèdent nos départements : on comprend que la série des monnaies lorraines y soit plus complète que partout ailleurs ; elle s'est enrichie, en 1865, de plusieurs pièces uniques ou rarissimes, entre autres un grand denier de l'atelier de Remiremont, frappé par le duc de Lorraine Simon I<sup>er</sup>, comme *voué* de l'abbaye et de la terre de Saint-Pierre ; un blanc du duc Jean I<sup>er</sup>, offrant un type encore inconnu ; un denier inédit du comte de Vaudemont, Henri II, etc. Il faut citer, parmi les objets nouveaux qui sont venus accroître la série déjà nombreuse des antiquités, une bague chevalière en or ayant pour chaton un grenat gravé qui représente un personnage dansant devant un autel, avec cette inscription : MI. D. LV. VI. VA. que M. Laurent n'a pas expliquée suffisamment. Il y a beaucoup d'objets de peu de valeur, bracelets celtiques en bronze, haches en silex, fibules, sonnettes, clefs, statuettes, etc. qui prennent un intérêt local et parfois très-sérieux, en

raison de l'endroit où ils ont été découverts dans la province vosgienne. Ainsi le village de Grand est toujours une mine inépuisable pour le Musée d'Épinal. Signalons, en outre, parmi les objets du moyen âge qui garnissent les nouvelles vitrines, une belle ceinture de femme en argent avec plaques et fermoirs ciselés et niellés, du *xv<sup>e</sup>* siècle, qui se trouvait un peu dépaycée entre les mains de M. le curé de Hagneville, lequel a bien voulu s'en dessaisir au profit du Musée, et tout un petit trésor de toilette féminine de la même époque, provenant de la famille des Mussey de Verdun et découvert dans un pot de terre au milieu d'un champ sur le territoire de Saulxures-lez-Bulgnéville : deux ceintures d'argent, une paire de bracelets, une chaîne porte-aumonière et un porte-couteau, le tout ayant été caché par quelque habitant du pays qui craignait de tomber à la merci des gens de guerre, ou plutôt par quelque reître ou lansquenet qui voulait mettre en sûreté son butin. Les guerres et les désastres qu'elles entraînent ont cela de bon, à deux ou trois siècles de distance, qu'on leur doit la conservation d'une foule d'objets précieux que le hasard fait sortir de terre pour la plus grande joie des archéologues.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*RAPPORT SUR LE PROJET DE PUBLICATION DU CARTULAIRE DE SAINT-RUF.*

Messieurs,

Vous avez renvoyé à notre examen une lettre par laquelle M. l'abbé Chevalier, de Romans, demande à être chargé de publier dans la collection des documents inédits le Cartulaire de l'ordre de Saint-Ruf. Cette lettre renferme des renseignements précieux sur l'état des archives de cet ordre, conservées à la préfecture de la Drôme, à Valence. On voit qu'elle a été écrite par un homme versé dans les études diplomatiques. Les communications que nous avons reçues de M. l'abbé Chevalier, et celles qu'il nous promet, prouvent d'ailleurs qu'il a compulsé à fond la partie ancienne des archives de la Drôme, et qu'il est parfaitement en état de préparer l'édition d'un recueil de chartes du moyen âge.

Nous sommes moins bien édifiés sur la valeur des textes qui feraient l'objet de la publication. La lettre qui nous a été soumise ne contient pas assez de détails pour permettre d'apprécier le caractère et l'intérêt des documents dont il s'agit. Nous ne croyons donc pas que, dans l'état actuel des choses, il y ait lieu de prendre en considération la demande de M. l'abbé Chevalier. D'ailleurs, Saint-Ruf appartient à la même province que Grenoble, dont le cartulaire s'imprime maintenant par les soins de notre collègue M. Marion, et, quand il s'agira de voter la publication d'un nouveau cartulaire, vous trouverez peut-être à propos de porter votre choix sur une région qui ne soit pas encore représentée dans la collection.

Par ces motifs, nous croyons devoir vous proposer de voter des

remerciments à M. l'abbé Chevalier, et de réserver jusqu'à nouvel ordre le projet de publication des chartes de Saint-Ruf.

LÉOPOLD DELISLE, F. BOURQUELOT, G. SERVOIS,

Membres du Comité.

---

*RAPPORT SUR DIVERS DOCUMENTS ORIGINAUX ADRESSÉS PAR M. DUPRÉ,  
bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Comité.*

I.

Documents sur le servage et la mainmorte dans le Blésois.

Ce travail est le plus important et le plus considérable de ceux dont j'avais à rendre compte au Comité. Il comprend plus de quatre-vingts pages in-folio, et ne consiste pas seulement, comme la plupart des communications adressées par les correspondants, en copies de documents originaux. L'auteur a mis en œuvre, pour éclaircir la question historique du servage et de ses modifications successives dans la partie de la France qu'il habite, non-seulement les documents inédits qu'il fait connaître, mais un grand nombre d'autres pièces déjà publiées et utilisées, dans le but de recherches analogues, par d'autres érudits. La réunion de ces pièces, qui donne au mémoire de M. Dupré plus de valeur et rend plus complets les résultats de ses recherches, tout en y jetant un peu de confusion, imprime malheureusement à son travail un caractère qui l'éloigne du but que M. le Ministre et le Comité se sont proposé en sollicitant des correspondants la communication de pièces historiques inédites propres à éclairer et à enrichir les publications des Documents sur l'histoire de France. Il serait, toutefois, injuste que cet excès de qualités ne permit pas de signaler le mérite du mémoire dont il s'agit et dont je vais présenter l'analyse.

Après une courte introduction sur les caractères généraux du servage, état intermédiaire entre l'esclavage antique et la liberté moderne, et qui commença, se modifia et prit fin diversement en différents temps des derniers siècles du moyen âge, l'auteur recherche dans les documents relatifs au Blésois les exemples et les vicissitudes du servage, de ses nombreuses modifications, de ses diverses ma-

nières d'être dans les différentes classes de la société. Il examine ces questions dans neuf chapitres successifs, savoir :

1° Les serfs du clergé; — 2° la servitude des bâtards; — 3° la taille seigneuriale; — 4° le droit de suite et de garde, c'est-à-dire le droit de poursuivre l'exécution des servitudes féodales partout où les serfs iraient; — 5° le droit de prise des seigneurs sur leurs serfs ou vassaux; — 6° les mariages entre serfs et serves de seigneuries différentes; — 7° les incapacités légales des serfs et des hommes de corps; — 8° les affranchissements; — 9° la dernière période et l'abolition du servage.

Le simple énoncé de ces divisions du mémoire de M. Dupré laisse apercevoir quelque apparence de désordre, inhérente sans doute aux difficultés mêmes du sujet. En effet, quoique les plus anciens documents se rapportent, en général, au premier chapitre, celui qui concerne les serfs du clergé, et que les plus nouveaux se trouvent dans le dernier chapitre, consacré à la période de l'abolition du servage, cependant on trouve cités un peu confusément, dans chacune des autres divisions, des textes de toutes les époques, au lieu d'en suivre continûment les origines, les formes et les altérations successives. On dirait que ce travail est la réunion de plusieurs mémoires, d'étendue fort inégale, sur l'état des personnes et des institutions dans le Blésois depuis le xi<sup>e</sup> siècle jusqu'au xvi<sup>e</sup>, plutôt qu'un examen de la question même du servage. Le désir de tout embrasser a peut-être entraîné l'auteur à rapprocher des questions et des sujets de nature et d'époque différentes. On eût désiré voir examiner distinctement la période du servage proprement dit, puis celle où les colons inséparables du sol constituèrent un état intermédiaire entre l'homme libre et le serf, celles enfin où ils furent peu à peu remplacés par les colliberts, les hommes de corps, de poté, les vilains, les mainmortables, les taillables, pendant les vicissitudes et les époques plus modernes de la féodalité décroissante jusqu'à son entier anéantissement en 1789. C'est ce qu'ont fait MM. Guizot, Aug. Thierry, Guérard, Pardessus, dans les savants ouvrages où ils ont étudié avec tant de science et de profondeur la vaste et difficile question des modifications successives de la partie de la nation qu'on a désignée sous le nom du *Tiers état*.

Il faut cependant savoir gré à M. Dupré de n'avoir pas craint de pénétrer, à son tour, dans une région historique aussi vaste, et d'y avoir glané quelques épis, après tant d'autres écrits d'un mérite

transcendant. On pourrait toutefois, je le répète, désirer voir plus clairement distingués les droits féodaux anciens de leurs derniers vestiges qui ont persisté jusqu'en 1789, sous la forme et le nom de corvées, de mainmorte, de tailles, alors qu'après l'affranchissement des plus dures charges du servage, les seigneurs se réservaient certains droits, d'accord, en apparence du moins, avec les affranchis.

Les documents originaux rapportés textuellement ou par extraits, ou traduits, dans le mémoire de M. Dupré, sont au nombre de quatre-vingts environ. Une partie avait déjà été publiée, soit dans les preuves de l'ancienne Histoire de Blois, par Bernier, en 1682, soit dans les ouvrages de La Thaumassière sur les Coutumes du Berry, soit dans le *Gallia christiana*, soit dans plusieurs des cartulaires publiés par M. Guérard, soit enfin et surtout dans un recueil que la Société archéologique de Touraine a mis au jour depuis la rédaction du mémoire de M. Dupré, à savoir le *Liber de Servis*, de Marmoutier. Ce texte du XI<sup>e</sup> siècle, qui est des plus importants, est conservé dans la bibliothèque de la ville de Tours. M. Salmon en avait préparé une copie que M. Grandmaison, son successeur dans les fonctions d'archiviste du département d'Indre-et-Loire, a publiée en 1865, et qu'il a fait précéder d'un essai remarquable sur le *servage en Touraine*. Il est regrettable que ce travail n'ait pas été connu de M. Dupré quand celui-ci a composé son mémoire sur le servage dans le Blésois, tant il devait y avoir de points communs à examiner dans l'étude de la même question pour des régions aussi voisines. M. Grandmaison s'est plus concentré dans les limites de son sujet, qui lui était assigné par l'âge même du texte qu'il commentait. Les documents inédits mis au jour par M. Dupré sont cependant encore variés et nombreux : ils sont empruntés à plusieurs cartulaires des établissements monastiques de Blois (abbayes de Saint-Laumer et de Bourgmoien), à quelques fonds des archives de la préfecture de Loir-et-Cher, au cartulaire de l'ancienne Chambre des comptes de Blois, aux registres municipaux de la même ville, dont M. Dupré a déjà envoyé au Comité quelques extraits publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*<sup>1</sup>, et surtout aux archives de Joursanvault, dispersées il y a quelques années, et dont la ville de Blois eut le bon esprit d'acheter presque tout ce qui intéressait son histoire et celle des territoires environnants. Les chartes et les autres documents, insérés

<sup>1</sup> Numéro de novembre-décembre 1864, p. 400.

dans le mémoire de M. Dupré, textuellement ou par extraits, s'étendent depuis le commencement du ix<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup>, et même jusqu'à la première moitié du xvi<sup>e</sup>; plusieurs offrent un véritable intérêt, mais la plupart étaient déjà connus, surtout les plus anciens. Parmi ceux qui sont signalés et publiés pour la première fois, les plus remarquables ne sont généralement pas antérieurs au xiv<sup>e</sup> siècle.

On connaît déjà un très-grand nombre de pièces des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, dans lesquelles on voit des donations de serfs et de leurs familles, d'hommes et de femmes de corps, aux églises et aux abbayes; on voit même des assujettissements volontaires de serfs à des établissements religieux. On a des exemples de ces donations jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, et M. de La Saussaye, qui connaît si bien tout ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du Blésois, a publié, dès 1833, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, une charte de cette époque qui concédait le quart d'un homme aux moines bénédictins de Pontlevoy. M. Dupré en fait connaître une autre de l'année 1270.

Les pièces les plus importantes que M. Dupré cite en exemples des divers modes du servage dans le Blésois au xi<sup>e</sup> siècle sont, comme je l'ai dit, tirées du *Liber de Servis* de Marmoutier, publié par M. Grandmaison vers la même époque où M. Dupré rédigeait son mémoire, mais dont celui-ci ne paraît pas avoir eu connaissance, car il ne cite que les manuscrits originaux de la bibliothèque de Tours. Toutefois il tire de ces textes les mêmes conséquences, et il y joint des commentaires à peu près identiques. Il fait de plus connaître pour la même époque quelques autres pièces inédites concernant le prieuré de Villeberfol, autre dépendance de Marmoutier, dans la Beauce-Blésoise. L'une de ces pièces, qui paraît se rapporter à l'année 1034, offre le tableau d'un petit drame qui peint bien les mœurs du temps. Un certain Martin Tiroll avait attaqué, un soir, le prieur Haton, lui avait enlevé ses chevaux et avait mis le feu aux bâtiments du prieuré. Mais bientôt, repentant de son crime, il s'était rendu à Marmoutier, le corps et les pieds nus, des verges à la main (*nudus, expoliatus, nudisque pedibus, virgas ferens...*). Il s'était présenté en cet état à l'abbé Bernard et aux autres moines, implorant miséricorde et se disant prêt à subir tout châtement qu'on voudrait lui imposer. Comme il était pauvre, et n'avait aucun moyen d'indemniser l'abbaye du grand préjudice qu'il lui avait causé, il se livra lui-même à



l'abbé et aux frères, devint leur homme et promit de les servir désormais fidèlement. Son offre fut acceptée.

Dans d'autres actes de ces oblations personnelles, on voit le donataire s'entourer le cou des cordes des cloches de l'église et déposer sur l'autel quatre deniers qu'il avait d'abord placés sur sa tête. C'était une des nombreuses formules dont on trouve tant d'exemples dans les anciennes lois barbares et dans certaines coutumes des plus anciennes du moyen âge.

Dans le chapitre consacré à la taille seigneuriale, l'auteur a présenté de nombreux extraits de rôles du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle provenant des archives de Joursanvault, et indiquant le mode et la valeur arbitraire, ou par une sorte d'abonnement, de ces prestations féodales, annuelles ou extraordinaires, des principaux bourgs du Blésois aux comtes de Blois. Malgré les différences essentielles qui existaient entre les tailles ou taxes pécuniaires imposées aux familles et les conditions du servage personnel qui liaient l'individu au sol et le faisaient considérer comme une chose, on voit, par la mention habituelle dans ces rôles du terme *hommes de corps*, la filiation et la modification successives d'un plus ancien usage, quoique la servitude et même le servage eussent presque entièrement disparu. Ces rôles de tailles sont à peu près analogues aux rôles des impôts.

La taille de Mer comprenait 93 familles taxées à 9 l. t. 9 s.

Dans le même rôle on voit une autre partie de la population du même bourg, 10 familles, taxées à 32 l. t. 4 s. en subvention de la première taille.

La taille de Fontaines comprenait 42 familles taxées à 50 l. t. 15 s.

La taille de Monthou-sur-Bièvre indiquait, en 1360, 89 familles taxées à 6 l. t. 1 s. 20 d.

Un rôle de la même prévôté pour l'année 1366 présente 63 familles taxées à 79 s. 9 d.

Le rôle de la taille d'Orchaize en 1454 montre 22 taillables taxés chacun à 6 s.

Ces impôts, qui constituèrent pendant le moyen âge une des sources les plus abondantes des revenus des grands établissements ecclésiastiques, aussi bien que des revenus publics de la royauté, ne rappellent-ils pas, jusqu'à un certain point, les *capita* de l'impôt des derniers temps de l'Empire romain, dont la responsabilité était supportée par différents groupes des populations territoriales?

La perception des tailles, comme celle de toutes les autres sortes de contributions, ne s'opérait pas toujours sans difficultés et sans résistances. L'auteur du mémoire dont il s'agit produit de nombreuses pièces, requêtes, lettres patentes, jugements royaux, concernant une opposition de cette sorte faite vers le commencement du xv<sup>e</sup> siècle par plusieurs communes du Blésois à la perception de tailles qui devaient être partagées entre les comtes de Blois et les moines de Marmoutier. Le procès dura vingt ans et se termina par une transaction en 1439. Les comtes de Blois entretenaient à leurs gages, sur les différentes prévôtés de leurs domaines, des agents de recettes des tailles qui sont désignés dans les titres sous les noms de *gardes des hommes et femmes de corps et de chef* du comté. M. Dupré produit par extraits les instructions qui leur étaient données.

Ces différentes formes de l'organisation des recettes de droits féodaux n'étaient point propres exclusivement au Blésois; on les retrouve dans la plupart des autres provinces, et elles ont été étudiées *ex professo* dans plusieurs écrits importants sur le droit féodal, et notamment dans le savant ouvrage de Brussel<sup>1</sup>.

De nombreux documents sont produits à l'appui des autres points de vue sous lesquels l'auteur a envisagé l'étude du servage, tels que les mariages entre serfs et serves, les incapacités des serfs et des hommes de corps, les affranchissements, etc. Ce dernier chapitre est un de ceux sur lesquels il a produit le plus de documents, soit d'après les preuves de l'Histoire de Blois par Bernier, soit d'après des cartulaires et des chartes des archives de Loir-et-Cher. On voit des concessions successives, des remises ou des rachats de certains droits, des adoucissements partiels, précurseurs d'un plus grand degré d'indépendance. Vers 1191, cette indépendance était encore bien modeste, car le comte Thibaut et la comtesse Alix, tout en faisant à leurs vassaux de nombreuses concessions qui valurent à Thibaut V le surnom de *le Bon*, se réservent le droit de couper l'oreille du délinquant (*auris abscissio*) dans le cas où il ne pourrait payer certaines amendes de délits commis dans les vignes. La même charte autorise les habitants à donner en paiement toutes monnaies inférieures à la valeur légale, s'ils ne les ont pas eux-mêmes fabriquées ou altérées. Une charte du même seigneur, datée de 1189, fait remise

<sup>1</sup> *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, 1727. 2 volumes in-4°.

aux habitants de Chambord du tribut des couettes ou lits de plume que ceux-ci devaient à la maison seigneuriale.

Entre autres servitudes de toute nature et souvent des plus étranges dont les comtes de Blois déchargent successivement leurs vassaux, il en était une fort onéreuse pour les meuniers des deux moulins des ponts de la ville et de l'abbaye de Saint-Laumer : c'était l'obligation de remplir les fonctions d'agents des hautes œuvres et de bourreau dans l'exécution des condamnations à mort. Ils en furent exemptés peu après 1325 par le comte Guy I<sup>er</sup>, qui posséda le comté de Blois depuis 1307 jusqu'en 1347.

Il serait superflu de multiplier les exemples de ces commutations, rachats ou purs abandons de droits féodaux dont on connaît la variété infinie. Mais une charte d'affranchissement, qui eut pour la ville et le comté de Blois une bien autre importance, est la charte qui leur fut concédée en 1196 par le comte Louis I<sup>er</sup>, fils et successeur de Thibault le Bon, dont il compléta l'œuvre d'affranchissement commencée en 1169. Ce document est très-célèbre dans l'histoire du Blésois ; il a été publié plusieurs fois, et d'abord dans les preuves de l'ouvrage de Bernier. C'est dans cette charte que le comte Louis affranchit pour l'avenir tous les manans et habitants de Blois et de sa banlieue de toute taille, inquisition forcée ou exaction arbitraire, sous la condition du paiement annuel du droit de cinq sous, en monnaie blésoise, par chaque maison. Tous les redevables étaient solidaires entre eux. Les pauvres gens pouvaient néanmoins demander la décharge de cette taxe au Conseil de l'assemblée de la ville, *ad consilium et moderamen bonorum virorum apud quos Concilium villæ erit.*

Tout habitant de Blois, y est-il dit, pourra vendre ses biens et puis quitter en paix la ville ; mais, s'il a commis quelques méfaits, il devra, avant son départ, les amender devant la justice du pays. — Toute personne sera libre de venir demeurer dans la ville ou banlieue, en se soumettant aux coutumes locales. — Les habitants devront fournir au comte et à la comtesse des vivres à trois mois de crédit. — Tout accusé pourra obtenir sa mise en liberté provisoire, en donnant caution, à moins qu'il ne s'agisse de meurtres, de trahison, de détournement de trésor, d'incendie, de rapt et de vol. — Les biens situés dans la ville ou la banlieue ne pourront être confisqués pour aucun délit, si ce n'est en vertu de jugements définitifs. — Le comte supprime quelques droits féodaux, dont le plus important est le droit

de gîte, mais il maintient pour les habitants l'obligation de le suivre dans ses expéditions et de combattre pour lui à chaque sommation dûment notifiée; — il se réserve son ban du vin. — Les habitants de Blois ne pourront retenir sans le consentement du comte ceux de ses taillables qui demeureraient en dehors de la banlieue.

Cette charte, si libérale et si raisonnable dans ses principales conditions, exerça une grande influence dans la contrée et détermina des concessions analogues par d'autres seigneurs ou par des établissements religieux. Si cette influence ne réagit pas sur les campagnes du Blésois les plus rapprochées du Berry, c'est que les institutions féodales de cette dernière province y furent plus tardivement et moins généralement modifiées.

M. Dupré fait justement la remarque que cette charte de 1196, dont on voit plusieurs exemples dans d'autres provinces, vers la même époque, n'était point, à proprement dire, une charte de commune, qu'elle différait essentiellement des chartes des provinces du nord de la France, rédigées par les communes elles-mêmes, et le plus souvent imposées avec violence à leurs seigneurs civils ou ecclésiastiques. Dans la charte de Blois, les concessions du comte Louis sont volontaires, ou du moins rien n'y manifeste un caractère de contrainte. Les bourgeois n'y figurent point sous la forme d'association privée, comme dans les chartes des communes du nord. Cette différence essentielle entre l'organisation municipale des communes du centre et celle des communes du nord de la France, a déjà été complètement mise en relief par notre illustre historien, Augustin Thierry, qui a parfaitement démontré, dans son excellent *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers état*, que les villes des provinces de la Loire, surtout de l'Orléanais et de la Touraine, constituaient une région qu'il a désignée sous le nom de zone des villes de simple bourgeoisie, dans laquelle les privilèges municipaux avaient été concédés librement et paisiblement par les grands feudataires ou par la royauté elle-même, et que ces privilèges s'y étaient conservés et améliorés, en dehors des violentes perturbations qui présidèrent à la formation d'un grand nombre de communes du nord de la France.

Comment s'est-il fait que ce fut précisément dans cette calme région, où la féodalité devança spontanément les exigences si naturelles de la population moyenne ou Tiers état, que ce fut, dis-je, dans cette région qu'on trouve les traces le plus tardivement con-

servées du servage? On peut en voir une des causes les plus vraisemblables dans le caractère même des concessions faites aux principales villes. Satisfaite de ces concessions importantes accordées spontanément, la population des villes y faisait participer, dans certaines limites, la population des campagnes, et celle-ci ne se trouvait point appuyée par cette même bourgeoisie urbaine, pour solliciter d'autres améliorations dont elle ne comprenait pas toujours le bienfait. Celles des populations agricoles qui relevaient féodalement des grandes abbayes recevaient le contre-coup des améliorations sociales que leurs chefs avaient introduites dans leurs domaines, spontanément ou à l'imitation des grands feudataires laïcs. D'ailleurs, ces populations trouvaient la plupart, à l'abri des cloîtres, autant de liberté qu'ils en avaient besoin pour leur vie et leurs travaux des champs. Le Berry, plus qu'aucune autre des provinces de la France centrale, vit les populations agricoles se contenter de cette demi-liberté qui s'exprima dans ses coutumes, tout en y conservant très-tard, du moins quant à la forme, des reflets des anciens assujettissement féodaux de la période plus ancienne du servage. Les parties du Blésois les plus voisines du Berry subirent la même influence. C'est encore là, sans doute, une des explications de cette anomalie apparente qui montre les formes du servage persister plus tard dans les campagnes d'un pays dont les villes avaient obtenu de larges et légales libertés municipales dès la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle, c'est-à-dire aussitôt que d'autres provinces qui n'avaient obtenu qu'après tant d'efforts et au prix d'émeutes sanglantes des privilèges à peu près égaux.

On ne doit donc pas être étonné de trouver dans les titres du *xiv<sup>e</sup>* et même du *xv<sup>e</sup>* siècle des mentions de servitude de corps et de redevances féodales personnelles fort analogues aux anciens assujettissements du servage proprement dit. C'est ce dont M. Dupré a donné de nombreux exemples, sans qu'il me semble possible d'en conclure que le servage, avec toutes ses rigueurs, s'est maintenu beaucoup plus tard dans le Blésois et les provinces voisines que dans le reste de la France, c'est-à-dire postérieurement au *xiii<sup>e</sup>* siècle, époque où, suivant l'opinion générale, le servage personnel s'était éteint pour faire place aux tailles, aux corvées, aux droits de mainmorte et autres droits féodaux, et où le vilainage s'est à peu près complètement substitué au servage. C'est plutôt la forme que le fond qui semble avoir persisté dans certaines coutumes locales, ainsi que

La Thaumassière l'a depuis longtemps démontré dans ses commentaires sur les plus anciennes coutumes du Berry, en prouvant que la mainmorte persista dans ces provinces jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle et même plus tard sous ses formes les plus anciennes.

En résumé, le mémoire de M. Dupré sur le servage et la mainmorte dans le Blésois est un travail très-estimable, rédigé avec un soin consciencieux, et appuyé sur des documents variés, nombreux, généralement bien choisis. Si la distribution de ces documents dans l'ensemble des recherches laisse à désirer et peut donner lieu à quelque confusion dans la distinction des périodes et des modifications successives du servage, il n'en résulte pas moins pour l'histoire du Blésois au moyen âge un travail recommandable, digne d'être publié, soit isolément par l'auteur, soit dans les Mémoires de quelqu'une des Sociétés savantes de l'Orléanais ou de la Touraine. Il est regrettable que les documents inédits ne tiennent pas dans ces recherches une place assez notable, et qu'ils ne soient pas, à un point de vue d'histoire générale, assez nouveaux et assez importants pour qu'on puisse les publier dans la *Revue des Sociétés savantes*, où ils perdraient une grande partie de leur valeur, étant ainsi séparés des commentaires qui les éclairent, surtout après la publication du *Liber de Servis* faite par M. Grandmaison pour la Société archéologique de Touraine. Mais le mémoire de M. Dupré pourrait en être un complément utile, et serait lui-même un intéressant chapitre de l'histoire des institutions civiles du Blésois au moyen âge.

## II.

### Documents inédits sur les anciennes fortifications du château et de la ville de Blois.

Le même correspondant, M. Dupré, a communiqué une autre série de pièces originales empruntées principalement, comme celles dont il vient d'être parlé, à la partie des archives de Joursanvault que possède la bibliothèque de Blois et aux registres des délibérations municipales de cette ville. Ces documents, au nombre de seize, sont tous inédits ; ils s'étendent de de l'année 1362 à l'année 1721. Plusieurs sont d'une assez grande étendue et ne concernent pas seulement les constructions, réparations, démolitions ou transformations de l'antique enceinte de la ville, mais aussi les règlements fixés par le corps municipal pour la garde des tours et des murs, en cas

de danger ou d'attaque. Une longue pièce du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle est surtout intéressante à ce point de vue.

M. Dupré a fait précéder ces documents, qu'il a copiés *in extenso*, d'un aperçu historique sur l'origine du *castellum*, ou *castrum*, ou *oppidum Blesense*, antérieur à la ville elle-même, et dont l'origine paraît remonter au moins au ix<sup>e</sup> siècle. Il appuie ses recherches sur les autorités citées par Bernier, auteur de la plus ancienne histoire de Blois; et, si l'on s'étonne de ne point voir citée l'*Histoire du château de Blois*, par M. de La Saussaye, qui a eu plusieurs éditions et qui mérite l'estime dont elle jouit, c'est sans doute parce que son savant auteur s'est plus occupé des origines et de l'histoire du château que des fortifications qui se sont successivement développées autour de la ville proprement dite, dont M. Dupré s'est plus spécialement occupé.

Au nombre des faits dignes de remarques dans les textes rapportés par M. Dupré, on peut indiquer la description de l'ensemble de l'enceinte percée de cinq portes, avec tours, correspondant aux cinq quartiers de l'ancienne ville; sans compter les quinze autres tours, ou tourelles, ou poternes, indiquées sur les plus anciens plans de la ville, particulièrement sur une vue de 1574, quoique le nombre des tours figurées sur ces anciens plans fût plus souvent le résultat du caprice un peu arbitraire du dessinateur que la reproduction fidèle d'un plan réel.

On peut aussi reconnaître les époques de restauration des murailles, coïncidant avec les principaux mouvements de guerres dont cette partie de la France fut le théâtre : — pendant l'occupation anglaise au premier quart du xv<sup>e</sup> siècle, — pendant les guerres de religion de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup>, — vers la fin de la Ligue, — pendant les troubles de la minorité de Louis XIII. Depuis lors, les murailles, devenues inutiles, furent ou concédées aux propriétaires voisins, ou successivement détruites, comme celles de tant d'autres villes.

On peut aussi constater que les dépenses faites pour les réparations pendant le xiv<sup>e</sup> siècle consistent surtout en bois à prendre dans les forêts des comtes de Blois, comme plus tard dans celles du duc d'Orléans. Ces bois étaient surtout destinés aux réparations des ponts-levis, et aussi à faire des palissades extérieures, décrites dans un des titres. Dans un autre titre du 20 juillet 1569, on voit, entre autres prescriptions adressées aux habitants, celle de faire provision en

chaque maison d'un gros drap de lit « pour d'iceulx draps faire petits sacs pour mettre de la terre, pour réparer promptement aux lieux les plus faibles, quand viendra un besoin; les quels draps seront mis entre les mains des eschevins qui en feront registre pour iceulx donner aux dames, damoiselles et autres, pour faire les dictz petits sacs. » On trouverait à signaler dans ces documents plusieurs autres détails qui ne manqueraient pas d'un certain intérêt, mais d'un intérêt tout local.

Ce travail de M. Dupré semble donc, comme l'autre, devoir former un très-bon chapitre de la nouvelle édition de son Histoire de Blois, dont la première a été publiée en 1846. On doit encourager l'auteur dans sa consciencieuse étude des textes originaux.

### III.

#### Renseignements sur les inondations de la Loire à Blois.

Ce troisième envoi du même correspondant consiste en cinq extraits des registres des délibérations municipales de cette ville, antérieurs à 1789. Leurs dates sont : 1° 19 décembre 1628; — 2° 18 mars 1691; — 3° 30 décembre 1733; — 4° 29 avril 1756; 5° 19 juin 1770.

Par le premier de ces documents, il est constaté que « les grandes eaux et inondations de la Loire, arrivées à la fin du mois de novembre et au commencement de décembre 1628, ont fait beaucoup de ruynes et démolitions aux ponts Chartrain et de Saint-Michel... (situées au midi de la ville, sur la rive gauche du fleuve). » Les réparations furent estimées 60,000 livres.

J'ai vérifié que d'autres textes cités par M. Champion dans son ouvrage sur les *Inondations de la France*<sup>1</sup> font connaître les dégâts considérables qui eurent lieu à cette même époque sur d'autres points de la Loire. Le 2 décembre 1628, les levées furent rompues en différents points, et surtout entre Chouzé et la Chapelle-Blanche. Plusieurs hauts personnages de la cour de Louis XIII, parmi lesquels se trouvait le cardinal de Richelieu, revenant du siège de la Rochelle, faillirent être victimes de cette crue extraordinaire. Ces dégâts furent appréciés plusieurs millions. Une inondation précédente, celle de mars 1615, avait été aussi violente, et

<sup>1</sup> Tome II, p. 253, etc.



fournit le sujet d'un petit livre publié à Saumur en 1618 sous ce titre : *Le déluge de Saumur*. Les années suivantes, et surtout en janvier 1633, en janvier 1641, en janvier 1649, en 1651, les inondations de la Loire ne furent pas moins désastreuses; un arrêt du Conseil du roi, daté du 24 mai 1651, pourvut à la réparation des levées de la Loire, surtout dans les Élections de Chinon et de Saumur. La relation de celle des 19 et 20 janvier 1633 donna aussi lieu à la publication d'un curieux opuscule publié plusieurs fois et reproduit en dernier lieu par M. Champion. Il ne paraît pas que la ville de Blois ait alors autant souffert de ces inondations, puisque M. Dupré n'en a pas trouvé d'indices dans les registres des délibérations de cette ville.

La délibération municipale de Blois du 18 mars 1691 constate que le débordement de la Loire en 1690 avait fait de tels dégâts aux terres en prés dépendant de l'Hôtel-Dieu, qu'il avait recouvertes de plus de quatre pieds de sable, qu'un jugement rendu par le bailliage autorisa la résiliation du bail ou une grosse indemnité.

Le 30 décembre 1733, on voit une délibération analogue pour des dommages non moins graves causés par l'inondation du mois de mai précédent aux terres du même Hôtel-Dieu.

Dans l'assemblée du 29 avril 1756, les échevins exposèrent au Conseil que des prés dépendant de l'hôtel-de-ville étaient devenus en partie inexploitable par suite des ensablements résultant des débordements du 30 novembre dernier, et on reconnut la nécessité d'un résiliement de bail ou d'une indemnité.

L'inondation du 8 janvier 1770 fut des plus violentes et donna lieu dans la ville de Blois à des charités publiques qui rappellent celles qui ont lieu aujourd'hui dans toute la France pour les derniers débordements du même fleuve et d'autres cours d'eau. On voit, par le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 1770, « qu'une partie de la ville basse et des faubourgs fut presque totalement inondée, de manière que plus de quatre cents pauvres habitants se trouvèrent hors d'état de se pourvoir des secours nécessaires à la vie. Le maire et les échevins firent, en conséquence, inviter les corps, communautés et autres habitants à venir promptement au secours des plus indigents. Messieurs de Bourgmoien (les chanoines Génovéfains) et les révérends pères bénédictins (de Saint-Laumer) envoyèrent du pain. Plusieurs habitants suivirent cet exemple; d'autres envoyèrent de l'argent. La ville, de son côté,

outre cent pains qu'elle crut devoir fournir, fraya aux autres dépenses nécessaires, comme le paiement des mariniers et autres qui ont été employés à aller et venir dans toutes les parties inondées pour transporter des vivres aux pauvres habitants qui s'y trouvaient renfermés; lesquelles dépenses faites à cette occasion, montant à deux cents livres trois sols, furent approuvées par l'assemblée.»

On voit par l'analyse qui précède des documents adressés par M. Dupré sur quelques inondations de la Loire au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, et qui se sont tant de fois renouvelées depuis dans de plus vastes proportions, que la science et l'industrie, malgré leurs nombreux et rapides progrès, n'ont pas encore découvert de remèdes complètement efficaces à ce terrible fléau. La ville de Blois en est aujourd'hui préservée, en grande partie, mais peut-être au préjudice de territoires environnants. L'histoire et la statistique doivent cependant continuer d'enregistrer, à l'exemple de M. Dupré et de plusieurs autres correspondants du Comité, ces faits dont on trouve, dans presque toutes les archives locales, de si nombreuses indications.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. DE LAMOTHE,  
relative à certains réglemens de police dans le midi de la France,  
et notamment à Uzès.*

M. Bessot de Lamothe, archiviste du département du Gard, a communiqué au Comité quelques extraits inédits des registres des délibérations de la commune d'Uzès, relatifs à la surveillance exercée par les consuls sur les femmes de mauvaise vie et aux réglemens de police dont elles étaient l'objet.

On y voit qu'en 1325 et 1326 ces femmes étaient obligées de sortir de la ville un mois avant la fête de Pâques et n'y pouvaient rentrer qu'un mois après, sous peine de vingt sous d'amende et de la confiscation de leurs vêtements. Elles étaient en outre obligées d'habiter une maison déterminée, et ne pouvaient, sous peine du fouet, se promener que dans une seule rue qui leur avait été spécialement affectée.

En 1357, les consuls s'étaient un peu relâchés de cette rigueur. Les femmes de mauvaise vie n'étaient plus tenues de quitter la ville

aux approches de la solennité pascale, mais seulement d'aller s'enfermer pendant la semaine sainte à l'hôpital des pauvres, où elles étaient nourries aux frais de la commune, et de s'abstenir, pendant la durée de cette semaine, de tout acte de prostitution.

Il paraît toutefois que la nature des peines auxquelles elles se trouvaient exposées n'était pas bien déterminée, et qu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle elles étaient, comme elles sont encore aujourd'hui, soumises à un régime un peu arbitraire. Nous voyons en effet qu'en 1664 une fille du nom d'Annette, qui avait été bannie de la ville à plusieurs reprises pour le scandale de sa conduite, et qui y était rentrée malgré la défense des consuls, fut emprisonnée pendant quatre ou cinq jours, puis rasée et promenée en plein marché, la tête couverte de plumes de coq, par les valets de la commune et le trompette public.

Ces détails sont assurément curieux, et, malgré le côté répugnant du sujet, ils méritent d'être recueillis par ceux qui veulent étudier l'histoire des mœurs sous tous ses aspects. Mais l'intérêt qu'ils présentent se trouve singulièrement amoindri par l'existence de dispositions analogues dans la plupart des statuts municipaux. Il me suffira de citer à cet égard quelques exemples, que j'ai recueillis de préférence dans les coutumes des villes les plus voisines d'Uzès.

A Nîmes, il était interdit aux prostituées de se promener deux à deux, et pendant toute la durée de la semaine sainte elles ne pouvaient sortir que pour aller aux églises prier et se confesser. Il leur était également interdit de porter des guirlandes, des nœuds d'argent, des voiles de soie, des plumes et des fourrures, et, pour qu'on ne fût pas exposé à les confondre avec les honnêtes femmes, elles devaient porter des manches d'une autre étoffe et d'une autre couleur que le corps même de la robe, le tout à peine d'amende, de confiscation et même du fouet.

A Montpellier, elles étaient reléguées aux limites extrêmes de la ville, et, sur le refus des familles bourgeoises de souffrir leur voisinage, on leur avait assigné pour séjour une rue du faubourg de Villeneuve, que le vulgaire nomma la rue *Chaude*.

Les statuts d'Arles ne leur avaient attribué aucun quartier spécial, mais ils leur défendaient d'habiter au milieu des honnêtes gens, et permettaient à ceux qui ne voudraient pas les supporter près d'eux de les expulser de leur propre autorité, sans recourir à l'intervention du magistrat.

A Tarascon, leur industrie paraît avoir été l'objet de quelque pro-

tection; on punissait d'une légère amende ceux qui forçaient l'entrée de leurs maisons pendant la nuit ou qui les prenaient par violence, pourvu que cette violence fût bien constatée; mais elles étaient, comme à Arles, soumises au bon plaisir de leurs voisins, et le quartier de l'île de Jarnègues leur était entièrement interdit.

A Beaucaire, où la législation était un peu moins sévère, elles avaient la faculté de se promener dans la ville jusqu'à l'heure du couvre-feu, mais à la condition de ne point chanter, de ne pas mettre de manteau de soie, et de porter au bras gauche un signe distinctif de leur profession.

A Marseille, au contraire, où les profits du commerce et l'affluence des étrangers avaient introduit plus de luxe et de corruption, les magistrats municipaux avaient accumulé les mesures de rigueur. Non-seulement les femmes de mauvaise vie ne pouvaient demeurer auprès des églises, mais il suffisait d'une affirmation des voisins sur le scandale de leur conduite pour provoquer leur expulsion. Les étoffes de couleur écarlate et les fourrures leur étaient interdites; leurs manteaux devaient être faits d'une simple étoffe rayée et dépourvus d'agrafes. Elles étaient exposées, selon les cas, à des amendes considérables, à la confiscation de leurs vêtements, à la fustigation publique. Enfin l'accès des étuves et des bains ne leur était, comme aux Juifs, ouvert qu'un seul jour de la semaine.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de pousser ces recherches plus avant. J'en ai dit assez pour montrer que, si les extraits communiqués par M. Bessot de Lamothe offrent en eux-mêmes un certain intérêt, ils n'ajoutent cependant rien aux connaissances que nous possédons et n'offrent que des variétés d'une législation presque universelle. Je ne pense donc pas qu'il soit utile de les mettre en réserve pour être ultérieurement insérés dans un volume de *Mélanges*, et j'ai l'honneur de proposer au Comité d'en ordonner le dépôt dans ses archives.

EUG. DE ROZIÈRE,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES  
adressées par M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice.*

Dans mon dernier rapport sur les documents communiqués par M. Tisserand, j'ai réservé pour une autre occasion l'examen de ses

dissertations manuscrites et des opinions qui y sont exprimées. Au moment de m'acquitter de cet engagement pris envers la section et les lecteurs de la *Revue*, j'éprouve un peu d'embarras. Sans doute la section ne peut que savoir bon gré à ses correspondants des notes et des renseignements qu'ils ajoutent aux documents transmis par eux, notes qui facilitent d'ailleurs le travail des rapporteurs; mais elle ne reçoit pas habituellement des dissertations rédigées d'après un ensemble de pièces dont on ne lui fournit que des extraits, et où les idées personnelles de l'auteur se donnent pleine carrière. Le rapporteur n'a plus en ce cas à se prononcer seulement sur la valeur et l'intérêt de tel ou tel document historique, il doit se livrer aussi à l'examen critique de la manière dont ces documents sont interprétés et des conséquences qu'on en prétend déduire. En un mot, il est amené à procéder pour des communications manuscrites de cette nature de la même façon que pour les mémoires imprimés dans les recueils des Sociétés savantes, tandis que l'auteur peut toujours se retrancher derrière cette objection que les notices adressées par lui au Ministère ne sont que des ébauches de premier jet et pour ainsi dire confidentielles.

Toutefois ces essais, plus ou moins étudiés, plus ou moins définitifs, ont été renvoyés par le Ministre à la section et par la section à un rapporteur qui se trouve invité à faire connaître son avis sur le parti qu'on en peut tirer. Cet avis doit donc être donné avec une liberté d'appréciation qui n'exclut ni la convenance ni la mesure.

La première dissertation de M. Tisserand se compose de notices historiques sur la Napoule et sur quelques villages voisins, l'Avignette, Saint-Cassien, Mandelieu. Ces notices, que l'auteur déclare avoir composées avec les seules archives de la préfecture des Alpes-Maritimes, sont trop étendues pour entrer dans le cadre des dictionnaires des noms de lieux demandés par la section, et trop brèves pour tenir lieu de monographies complètes. Les étymologies y sont fort contestables. Par exemple, la pointe de Théoule tirerait son nom de *Θεούπολις*; l'Avignette (*castrum Avioneti*), du salut *ave Dionea*, que les marins adressaient en passant à Vénus, fille de Dioné; *castrum Arluci*, aujourd'hui Saint-Cassien, viendrait d'un temple ou sanctuaire de Vénus avec son bois sacré sur la colline, *ara luci*. Sans doute M. Tisserand s'est donné de la peine, il a examiné un assez grand nombre de chartes; mais ces notes, transcrites au courant de la plume, manquent de cohésion et ne donnent qu'une idée très-im-

parfaite des vicissitudes par lesquelles ont dû passer ces villages exposés périodiquement pendant tant de siècles aux incursions des pirates de la Méditerranée. « Ces notices, dit M. Tisserand, prouveront le parti qu'on peut tirer des archives pour la topographie du département. » Cette preuve n'est pas faite dans le morceau que nous examinons; mais nous espérons la trouver dans le dictionnaire qu'il nous promet depuis longtemps.

*Notice sur les anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre de Grasse*, tel est le titre de la seconde dissertation de notre zélé correspondant, qui s'est servi pour ce travail des archives de Grasse et des histoires manuscrites d'Arasy et du P. Cresp. « Ces documents, dit-il, peuvent prouver une fois de plus que la nature humaine a toujours suivi les mêmes mouvements ascendants et descendants. » Ce qui signifie, je pense, que les hommes, toujours prêts à faillir, ont besoin d'être ramenés sans cesse dans la bonne voie. Du moins telle est la conclusion que l'on peut tirer de son écrit. En effet, depuis l'époque de la translation du siège épiscopal d'Antibes à Grasse vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'année 1425, date à laquelle il s'arrête, son récit offre une longue suite de démêlés entre l'évêque et le chapitre, et constate des actes de désobéissance et des habitudes de relâchement que les statuts de 1245, de 1258, de 1305, de 1343, de 1416 ont pour objet de réprimer et de prévenir. M. l'abbé Tisserand nous dit qu'après les troubles religieux du XII<sup>e</sup> siècle, « qui avaient travaillé le clergé lui-même de l'esprit d'indépendance, l'évêque Bertrand d'Aix sut faire rentrer le torrent dans son lit; que la ferveur se ralentit bientôt; que Guillaume Sola trouva son clergé dans le plus déplorable état; qu'en 1406 Dieu donna un évêque qui sembla plus que tous les autres prendre à cœur de travailler à réformer son diocèse; qu'enfin, grâce à l'intervention du pape Martin V, tout rentra encore une fois dans l'ordre. »

Tout cela est exposé avec une entière sincérité; mais, quand on examine sans parti pris ces statuts de réforme, d'après les extraits qu'en donne l'auteur, on est frappé de leur sécheresse toute administrative, pour ainsi dire. Peu de chose y est donné à la haute morale et à la solide piété. Le souci des biens temporels y tient trop de place; la réglementation est souvent puérile, et les pratiques les plus recommandées sont aussi les plus étroites. S'il n'y a pas autre chose à tirer de ces statuts, ils méritent l'oubli où ils étaient tombés, car ils ne nous apprennent que ce que nous savons de reste : c'est

qu'au moyen âge l'esprit était souvent étouffé sous la lettre; et l'on comprend, quoi qu'en dise M. Tisserand, que l'autorité spirituelle ainsi entendue n'ait pas exercé un bien durable empire sur les âmes.

En troisième lieu vient l'analyse d'un manuscrit conservé aux archives de l'hôtel de ville de Nice. C'est un long mémoire composé vers 1710 par l'intendant Mellarède en vue d'établir par le menu les droits du duc de Savoie sur le comté de Nice en général, et sur les communes dont le comté se composait en particulier. Mellarède s'attache à établir que Nice est une ville de Provence et non d'Italie, qu'elle ne s'est pas donnée librement en 1388 au comte de Savoie, mais qu'elle a été cédée, ou plutôt vendue à ce prince par le comte de Provence, souverain légitime de Nice; que son évêché est suffragant d'Embrun et non de Milan; que son clergé doit à la couronne de Savoie ce que le clergé français doit au roi de France. Il rappelle la vieille maxime : « Sicut volumus quod jura clericorum non usurpent laici, ita velle debemus ne clerici sibi jura vindicent laicorum. » Il se plaint qu'en poussant vers l'état ecclésiastique tant de sujets indignes qui remplissent l'Église de mauvais prêtres, on diminue d'autant le nombre des laboureurs, des artisans, des soldats et des gens utiles. Ce mémoire, autant qu'on en peut juger par l'analyse de notre correspondant, est écrit dans un esprit autoritaire très-prononcé, et tend à la subordination, quant au temporel, du pouvoir ecclésiastique envers le pouvoir civil. M. Tisserand s'abstient de réflexions sur ce point, qui pourtant lui tient fort à cœur, comme on le verra plus loin. Il se borne à dire que, si le travail de Mellarède intéresse le Comité, il en pourra donner de plus amples extraits. Certainement on en tirerait au besoin des notions utiles de statistique financière et industrielle; mais il suffira, je pense, de l'avoir signalé ici, comme terme de comparaison, à ceux qui recherchent des renseignements économiques dans les mémoires des intendants.

La quatrième et dernière dissertation de M. Tisserand, en suivant l'ordre chronologique, est la plus importante et celle aussi où les opinions de l'auteur se manifestent avec une véhémence qui nous a surpris. Dans cet écrit, intitulé *Les Religieuses de Castellane, 1727-1730*, il fait au jansénisme un procès en règle qui débute ainsi : « Le jansénisme a joué dans nos contrées un plus grand rôle que certaines personnes ne se l'imaginent. En renouvelant les erreurs du semi-pélagianisme, il tendit la main au protestantisme et à la philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle; il prêta la main aux tendances révolu-

tionnaires contre le Saint-Siège, contre l'autorité de l'Église et contre la monarchie. La Révolution est donc née aussi du jansénisme, mais la destinée de l'Église est de guerroyer; quand ce n'est pas contre le glaive, c'est contre l'erreur et les passions. » Cet exorde belliqueux sert d'entrée en campagne contre quelques pauvres religieuses coupables de s'être attachées à leur évêque Soanen, prélat digne d'estime par sa charité et par ses vertus, mais qui avait refusé de recevoir la bulle *Unigenitus* et venait d'être suspendu par le concile provincial d'Embrun. « L'Église, dit à ce propos M. l'abbé Tisserand, semblait s'être microscopisée dans l'évêque de Senex. Pour les visitandines de Castellane, lui seul avait raison contre tous. Chez les hommes, la raison abusée détourne souvent de la foi; ici c'était le cœur. » Outre qu'il est exprimé en assez mauvais style, ce jugement est vraiment trop sévère. Le cœur, c'est-à-dire l'affection des religieuses pour Soanen, ne les avait pas détournées de la foi, car nous voyons que, sous la menace de l'excommunication et de l'interdit, alors qu'aucun prêtre n'osait venir chez elles de peur d'être jeté en prison, elles mettaient en vigie une sœur tourière à la porte d'une petite chapelle qu'elles apercevaient de leur couvent, et que, sur les signaux qui leur étaient faits, elles suivaient les prières de la messe. L'auteur leur reproche amèrement de n'avoir pas voulu, quand on leur eut ôté celui qu'elles regardaient comme leur légitime supérieur, se soumettre à M. de Saléon, « lequel était le mandataire du pape, à qui Sa Majesté prêtait main-forte; » mais il oublie que l'oppression et la violence devaient nécessairement augmenter l'obstination de femmes exaltées qui s'imaginaient souffrir pour la justice. Ce M. de Saléon n'était pas tendre : « Je vais interdire leur église, écrivait-il à l'archevêque d'Embrun, et faire murer la porte de derrière par où elles font entrer les prêtres qui viennent les confesser. Je ne connais pas encore l'*angelus*<sup>1</sup> des religieuses de Castellane, mais j'ai appris qu'elles communiaient en secret et qu'elles se confessaient à des prêtres non approuvés. » Si, dans leur isolement, ces pauvres filles reçoivent des consolations, si l'évêque de Montpellier leur adresse quelques mots d'encouragement, M. Tisserand s'emporte jusqu'à dire : « Il est malheureux qu'il se soit rencontré dans tous les temps des évêques assez coupables pour élever autel contre autel et devenir

<sup>1</sup> On appelait ainsi une prière composée en l'honneur de Soanen, et que les religieuses récitaient le matin, à midi et le soir. Elle était adressée à Jésus persécuté et haï par les princes des prêtres et les pharisiens.



les fauteurs de presque toutes les grandes hérésies, tristes effets du démon de l'orgueil! N'y eut-il pas dans le collège apostolique un Judas?»

Ne pouvant triompher de la résistance des religieuses réunies, on en disperse une partie dans divers couvents de leur ordre, avec l'espoir de venir à bout plus aisément de petits groupes séparés. Alors, surveillées de plus près, séquestrées, obsédées, quelques-unes cèdent; d'autres tiennent encore pour les opinions de leur évêque bien aimé, et on les envoie le plus loin possible. L'archevêque d'Arles écrit à l'évêque de Marseille : « Craignant que le séjour des religieuses de Castellane ne nuise à nos autres religieuses, je les ai fait éloigner. Ce qu'elles répètent n'a pas le sens commun. Le tolérantisme peut achever de pervertir les cœurs. Agissons de concert. » Cette action commune consistait à obtenir de chacune des exilées une rétractation en forme, et à les renvoyer ensuite à Castellane avec mission d'agir sur l'esprit de leurs anciennes compagnes. Ce moyen réussit, et, le 28 décembre 1730, les religieuses signaient une lettre par laquelle elles abjuraient leurs erreurs, abandonnaient Soanen et déclaraient qu'elles rentreraient sans aucune contrainte dans la bonne voie. La lutte avait duré trois ans, et il avait fallu mettre en mouvement l'autorité du roi, des ministres, des évêques, expédier une foule de lettres de cachet, recourir à des mesures iniques et vexatoires, pour amener quelques pauvres filles à s'avouer convaincues sur une question théologique qu'elles n'ont jamais probablement bien comprise.

Tel est l'épisode que M. Tisserand raconte avec une complaisance marquée d'après des documents provenant des archives de l'évêché de Grasse, mais qui, pour nous, réveille des souvenirs pénibles, comme tout ce qui ressemble à une persécution religieuse. Puis, comme si ce retour vers nos vieilles querelles théologiques avait encore échauffé son zèle, l'auteur achève de faire le procès au jansénisme, qu'il accuse de nouveau d'être le précurseur de la révolution française. Nicole, l'abbé d'Orsane, le neveu de Bossuet, les parlements, Damiens, Voltaire, Rousseau, Frédéric II défilent tour à tour sous sa plume irritée. « C'est en s'inspirant du schisme d'Utrecht, s'écrie-t-il, que les comités ont établi la constitution civile du clergé. » Puis il ajoute en forme de péroraison : « Il est sorti de là la scission des deux pouvoirs, pouvoir civil et pouvoir spirituel. L'un domine l'autre, et nous ne sommes pas encore sortis des révolutions. Le pouvoir spirituel n'a pour frein que la conscience. Toutes les religions.

sont indifférentes. Le pouvoir civil a ses lois, ses moyens de défense et d'action; il a la force entre les mains. Son principe de tolérance religieuse ou de liberté affaiblit le nerf de la vérité. Il ne craint rien tant que ce qu'il appelle l'absolutisme ecclésiastique, la domination cléricale, et il ne veut plus un gouvernement qui se confesse. C'est ainsi qu'il détruit dans ses sources mêmes la vie chrétienne, qui est la vie des peuples comme des individus. Que Dieu protège la France!»

Nous n'avons voulu rien retrancher de ce curieux morceau, où l'intempérance des idées n'est point rachetée par la modération des paroles. Certes le pouvoir civil n'a pas besoin que nous prenions sa défense : ce ne serait d'ailleurs ni le moment ni le lieu. Il nous sera seulement permis de rappeler que le principe attaqué avec tant d'exagération par notre correspondant est la base même de nos institutions et la plus chère des conquêtes de nos pères. Demander que le pouvoir civil mette au service de l'intolérance religieuse la force dont il est investi, et déclarer que le pouvoir spirituel est désarmé parce qu'il doit s'adresser uniquement à la libre conscience, c'est faire à la fois une demande insensée et une déclaration maladroite. Nous n'insisterons pas, nous bornant à exprimer le regret que M. l'abbé Tisserand ait jugé à propos d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique une profession de foi si opposée aux doctrines de son temps et aux lois de son pays.

Je termine en proposant le dépôt aux archives des quatre communications dont je viens de rendre compte.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société du Berry, à Paris. — Compte rendu des travaux, 13<sup>e</sup> année  
1866. Paris, février 1867, gr. in-8°.*

Communication sur l'origine des établissements militaires de Bourges,  
par M. le colonel Marnier. P. 211 à 218.

Monographie de l'abbaye de Saint-Satier, par M. Gemahling. P. 227 à 323.

Note sur les anciens propriétaires de la terre de Gêrissay, par M. de  
Raynal. P. 324 à 329.

De la signification et de la convenance des noms de lieux en Berry, et  
particulièrement dans le département de l'Indre, par M. de La Tremblais.  
P. 330 à 366.

Le roi de Bourges à Issoudun, ou le sire de Giac, par M. Just Veillat.

Légendes : A travers champs, Au pays de Sancerre, par M. l'abbé Clé-  
ment. P. 350 à 401.

Proposition tendant à la publication d'une bibliographie berrichonne,  
par M. Vallet (de Viriville). P. 402 à 404.

Armorial de France, de Gilles Le Bouvier, dit *Berry*, de M. Vallet (de  
Viriville), compte rendu par M. de La Tremblais. P. 405.

Anciens costumes du Berry.

Poésies, par MM. Émile Deschamp, Bernard et X.

Notices nécrologiques :

Sur M. Just Veillat, par M. Fauconneau-Dufresne. P. 420 à 431.

Sur M. le baron Édouard Augier, par M. L. de Raynal. P. 431 à 433.

Sur M. l'inspecteur général Bernard, par M. le docteur Just Bernard.  
P. 434 à 441.

Sur M. l'abbé Caillaud, par M. F. Laurent. P. 441 à 443.

Sur MM. de La Chastre, Faguet-Chézeau, le docteur Escallier, Cluis.  
Maurenq, Arsène Dubrac, Mercier-Généton, Cotard, Ferdinand Le Roy,  
le docteur Mélier, Alphonse Bertrand, par MM. F. D. E. Damourette et  
autres (anonymes). P. 444 à 458.

*Société de statistique de Marseille.* — *Répertoire des travaux*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> fascicule<sup>1</sup>, 1866, in-8°.

Mouvement comparé de la population de la France et du département des Bouches-du-Rhône : Rapport sur le XI<sup>e</sup> volume de la *Statistique de la France*, par M. le docteur Selim-Ernest Maurin. P. 1 à 18.

Étude sur le théâtre chez les anciens : Rapport sur la monographie du théâtre d'Arles, de M. Jacquemin, par M. E. Penon. P. 18 à 49.

Étude sur l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon : Rapport sur la monographie de M. Martin Daussigny, par M. Feautrier. P. 50 à 66.

Médailles au revers de l'autel de Lyon. P. 66 à 68.

---

*Société de statistique de Marseille.* (Suite.) — *Répertoire des travaux*, t. XXIX, 1<sup>er</sup> fascicule, 1866.

Notes sur le musée numismatique de Marseille, à propos de médailles données à la ville par la Société de statistique, par M. Laugier. P. 99 à 105.

Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, par M. le comte Ferdinand de Grasset. P. 106 à 121.

Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux États de l'Europe, par M. A. Legoyt. P. 122 à 274.

---

*Société de statistique de Marseille.* (Suite.) — *Répertoire des travaux*, t. XXIX, 2<sup>e</sup> fascicule, 1866.

Lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur les livres les plus utiles pour les enfants des écoles gratuites. P. 9 à 11.

Développement des œuvres religieuses à Marseille depuis 1789, par M. Timon-David. P. 75 à 94.

Compte rendu général de la situation et des travaux de la Société, de 1863 à 1865, par M. le docteur S. E. Maurin, secrétaire général. P. 94 à 108.

Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale, par M. C. Penon, conservateur des antiques. P. 108 à 119.

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> fascicule sera publié ultérieurement. Il contiendra le *Polyptychum Caroli I.*

---

*Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*

— *Annales*, 1866, 1<sup>er</sup> semestre, in-8°.

La paroisse et le quartier Saint-Similien, par M. J. C. Reboul père. P. 3 à 206.

La forteresse de Pirmil (en Bretagne), par M. Ch. Bougouïn fils. P. 207 à 237.

*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.* — *Bulletin*, t. XVII, mai à novembre 1866, in-8°.

2<sup>e</sup> partie : Histoire et Archéologie.

Criées publiques et règlements de police municipale dans le Gévaudan, par M. Ferdinand André. P. 41 à 53.

Mode de nomination des notaires (en l'an 1412), par M. E. Benoit. P. 54 à 62.

Patriotisme des Gévaudanais pendant l'occupation anglaise au xiv<sup>e</sup> siècle, par M. Ferdinand André. P. 63 à 66.

Notices historiques : Chirac, ses fossés et ses remparts, par M. Delaruelle. P. 67 à 76.

Recherches sur la famille de Grimoart et sur ses possessions territoriales au xiv<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Albanès. P. 79 à 157.

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Commission archéologique de Maine-et-Loire.* — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1866, in-8°.

Table alphabétique des matières.

Briques romaines découvertes à Brain-sur-Allonnes. P. 131.

Carte gallo-romaine de l'Anjou. P. 370.

La cathédrale d'Angers. *Passim* (16 articles).

Cercueils en pierre trouvés près de l'ex-église Saint-Martin d'Angers. P. 315.

Le château d'Angers au temps du roi René : Les mapoirs de ce prince à Chanzé, la Menitré et Reculée, d'après quatre inventaires provenant des Archives de l'Empire. *Passim* (5 articles).

Le chœur de Saint-Serge à Angers. P. 109.

Coutumes féodales : Quintaine. P. 369.

- Dessins inédits concernant l'Anjou. P. 250.  
Tombeau du roi René. P. 262.  
Tombeau dit de *Jeanne de Laval*. P. 269.  
Tombeau de la nourrice Thiéphaine. P. 272, 336.  
Plan de l'église Saint-Maurice d'Angers. P. 274.  
Dolmen de Saint-Nazaire. P. 368.  
Une église oubliée : Saint-Augustin, près Angers. P. 356.  
Épitaphe d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. P. 93.  
Ancienne fonderie de cloches à Angers. P. 338.  
Dissertation sur les forts vitrifiés dont on trouve les ruines en Écosse, en France et en Allemagne. P. 96.  
Hôpital Saint-Jean à Angers. P. 135.  
Hôtel de la Roe à Angers. P. 116.  
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saumur. P. 137.  
Médaille de Caligula trouvée à Angers. P. 132.  
La messe de Saint-Martin. P. 133.  
Note sur Chanzé et la Rive, maisons de plaisance du roi René. P. 333.  
Notice sur le château de Marson et la commune de Rou-Marson. P. 60.  
Notice historique sur le Murus gaulois de Cinais (Indre-et-Loire), vulgairement appelé *Camp des Romains*, par M. F. Prévost. (Avec un plan.) P. 317.  
Sépulture du roi René. P. 276, 367.  
Les statues de Fontevrault. P. 360, 377.  
Une topographie latine d'Angers en 1657. P. 365.  
Voie romaine (arrondissement de Cholet). P. 31.
- 

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque. — Bulletin, t. IV.*  
n° 3, juillet à septembre 1866, in-8°.

- Un combat judiciaire à Cassel en 1396, par M. E. de Cousse-maker. P. 105 à 116.  
Franche-Vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul en 1434, par M. E. de Cousse-maker. P. 116 à 122.  
Octroi de 1532 en faveur de la ville d'Hazebrouck, communication de M. C. David. P. 123 à 126.  
Hôpital Saint-Jean à Bergues, par M. A. Bonvarlet. P. 126 à 139.  
Destruction de la ville de Bergues en 1558, communication de M. A. Bonvarlet. P. 140 à 143.  
État de juridiction ayant haute, moyenne et basse justice dans la châtellenie de Bergues, communication de M. C. David. P. 143 et 144.
-

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque.* (Suite.) — *Bulletin*, t. IV, n° 4, octobre à décembre 1866, in-8°.

- Hôpital Saint-Jean à Bergues, par M. A. Bonvarlet. (Suite et fin.) P. 145 à 168.  
Notes et vestiges de la nationalité flamande, par M. J. J. Carlier. P. 169 à 175.  
Cloches et carillon de Bourbourg, par M. E. de Coussemaker. P. 175 à 183.  
Note à propos du peintre Doncre, par M. A. Bonvarlet. P. 183 à 185.  
Liste des curés de l'ancien doyenné de Merville, par M. C. David. P. 186 à 192.
- 

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.* — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, t. XX, 18<sup>e</sup> année. Valenciennes, 1866, in-8°.

- Biographies valenciennoises, par M. Grar : H. Bougenier, peintre et photographe. P. 92. — Lyenars de Helesmes, chevalier croisé. P. 255.  
Cantate, par M. H. Depasse. P. 284.  
Notice sur Macon, par M. L. Baudelet. P. 282.  
Watteau, son enfance et ses contemporains, par M. L. Cellier. P. 129, 154, 364, 394 et 465.
- 

*Comité archéologique de Noyon.* — *Bulletin*, t. I. Noyon, 1862, in-8°.

- Les hospices de Noyon, par M. l'abbé Leroux. P. 33 à 37.  
Séjour des rois à Quierzy et légende de Vivète, par M. Peigné-Delacourt. P. 46 à 51.  
Verrière de l'église du Plessier de Roye, par M. l'abbé Maillet. P. 56 à 60.  
Notice sur les métairies royales, par M. Peigné-Delacourt. P. 61 à 65.  
Découverte de médailles à Saint-Paul-aux-Bois, par M. le docteur Colson. P. 64 à 67.  
Travail de l'abbé Paillard sur les évêques de Noyon. P. 74 à 81.  
Les Montoillers de Salency, par M. Jules Lefranc. P. 81 à 86.  
Notice historique sur Quierzy, par M. l'abbé Carlet. P. 87 à 89.  
Biographie de dom Gourdin, par M. E. Gaillette. P. 90 à 94.

Fouilles de Champlieu : Notes de M. l'abbé Boulanger, p. 67. et de M. Peigné-Delacourt, p. 94.

Fouilles faites à Drelincourt, par M. Mazière. P. 95 à 100.

Lectures de MM. Milet, Peigné-Delacourt et Sainte-Marie Bécu, sur la longueur des étapes romaines. P. 106 à 108.

Travail sur le même sujet, par M. Milet. P. 110 à 117.

Du temps que César mit à franchir la distance qui séparait son camp des bords de l'Aisne de Noviodunum, par M. Sainte-Marie Bécu. P. 117 à 123.

*Castrum Barrum*, par M. Peigné-Delacourt. P. 123 à 127.

Étude topographique sur la dernière campagne de Jules César contre les Bellovaques, par M. de Bailliencourt. P. 130 à 135.

Travail sur Bailly, par M. Mazière. P. 144 à 160.

Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu, par M. Peigné-Delacourt. P. 160 à 184.

Travail sur la numismatique locale, par M. du Lac. P. 184 à 197.

Note sur Bratus Spantium, par M. l'abbé Mallet. P. 197 à 203.

Communication sur le chemin de la Barbarie, par M. Peigné-Delacourt. P. 210 à 212.

Compte rendu des travaux, par M. l'abbé Lecot. P. 222 à 231.

Une translation de reliques en 1490, par M. l'abbé Maillet. P. 231 à 239.

Coup d'œil archéologique sur Noyon et les environs, par M. Boulongne. P. 239 à 246.

Étude sur des monnaies de la ville de Noyon, par M. le docteur Colson. P. 259 à 272.

Notice sur quelques objets mobiliers d'églises, par M. Peigné-Delacourt. P. 272 à 280.

Notice biographique sur Antoine Le Conte, par M. de Marsy. P. 298 à 308.

Études sur Quierzy : La rivière d'Ailette, par M. l'abbé Carlet. P. 308 à 314.

Protade, tué à Quierzy, par M. l'abbé Carlet. P. 314 à 328.

Recherches sur Trosly-Loire, par M. de Marville. *Ad calcem*, p. 1 à xv.

---

*Comité archéologique de Noyon. (Suite.) — Bulletin, t. II.*

Noyon, 1867, gr. in-8°.

Notice sur Agnès Sorel, par M. Peigné-Delacourt. P. 2 à 17.

Communication relative aux découvertes de cercueils anciens faites récemment à Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise), par M. Maillet. P. 19 à 24.



Notice sur quelques monnaies frappées à Compiègne ou dans les environs, par M. Dulac. P. 38 à 48.

Biographie de M. Petit, de Quierzy, par M. l'abbé Lecot. P. 64 à 68.

Rapport, au nom de la Commission des *Villas*, sur la visite faite à Breigny, par M. l'abbé Carlet. P. 72 à 80.

Biographie de M. de Marsy, procureur impérial à Compiègne, et liste de ses principaux travaux, par M. l'abbé Lecot. P. 81 à 88.

Recherches historiques sur le canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne (Oise) : Cambronne, par M. Mazière. P. 98 à 141.

Notice biographique sur M. Léon de Devise, par M. l'abbé Lecot. P. 142 à 148.

Notice biographique sur M. Eric de Carbonnel, par M. l'abbé Lecot. P. 148 à 153.

Analyse critique d'une Étude de M. Peigné-Delacourt sur la campagne de César contre les Bellovaques, par M. de Gratier. P. 161 à 176.

Analyse succincte d'une Étude faite par M. Schworer sur un statère d'or du musée archéologique de Noyon. P. 176 à 179.

Notice sur les faïences anciennes de Sinceny, par M. le docteur Aug. War-mont. P. 180 à 193.

Armorial des évêques de Noyon (1188 à 1790), par M. Arthur de Marsy. (Avec planches.) P. 194 à

Notice historique sur Rouy : Ancigny, par M. C. P. H. M. Marville. P. 212 à 227.

Essai sur le nom et sur l'origine de Prémontré, par M. Marville. P. 228 à 230.

Notice sur quelques monnaies impériales romaines en or de la collection du docteur Colson, par M. Alex. Colson. P. 231 à 254.

Fête militaire à Noyon : Épisode du camp de Compiègne de 1739, par M. Arthur de Marsy. P. 255 à 259.

Exposition, par M. le commandant Sarrette, de son système sur la campagne de César contre les Bellovaques. P. 262 et 263.

Recherches historiques sur le canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne (Oise) : Chiry-Ourscamp, par M. Mazière. P. 291 à 307.

Dissertation sur quelques dates et quelques faits contestés de la vie de saint Médard, par M. Sainte-Marie Bécu. P. 307 à 320.

Sceaux des évêques de Noyon, par M. Arthur de Marsy. P. 321 à 330.

Rapport sur les travaux du Comité archéologique de Noyon, par M. l'abbé Lecot. P. 341 à 351.

Notice sur l'origine des testaments : Sur un testament militaire du *xvi<sup>e</sup>* siècle et sur son auteur (Eric de Richoufz), par M. Ad. de Gratier. P. 359 à 366.

Les trouvailles, considérations archéologiques, par M. Alph. Boulongne. P. 367 à 372.

Les Normands dans le Noyonnais, aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, par M. Peigné-Delacourt. P. 373 à 378.

Rofiacum, par M. l'abbé Th. Carlet. P. 382 à 402.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — Bulletin, 2<sup>e</sup> série, t. X (XVIII<sup>e</sup> de la collection), 1865-1866, 4<sup>e</sup> trimestre de 1866. Le Mans, 1867, in-8°.*

Des étymologies et particulièrement de celles du latin, par M. Clouet. P. 761 à 770.

Note sur la vie et les ouvrages de M. Pallu, par M. Houbert. P. 770 à 781.

Vente de biens appartenant au clergé, sous Charles IX, par M. de Les-tang. P. 781 à 795.

---

*Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort. — Mémoires, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1864. Niort. (Publié en 1867.)*

Ce volume contient exclusivement : Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, avec les airs originaux, recueillis et annotés par M. Jérôme Bujeaud. t. II. 363 pages.

---

## CHRONIQUE.

---

*Société des antiquaires de Normandie, à Caen.* — Composition  
du bureau pour 1867.

*Directeur* : M. Peter Burke, serjeant at law, à Londres.

*Président* : M. Achille Lefèvre, commissaire impérial près le conseil de guerre, à Caen.

*Vice-Président* : M. Hippolyte Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen.

*Secrétaire* : M. Antoine Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen.

*Secrétaire adjoint* : M. Eugène Chatel, archiviste du Calvados.

*Trésorier* : M. Léopold Hettier, membre du Conseil général du Calvados.

*Conservateur du musée* : M. Charles Gervais, avocat à la Cour impériale de Caen.

*Bibliothécaire* : M. Léon Puisieux, professeur d'histoire au Lycée impérial de Caen.

*Membres élus, pour former avec les dignitaires ci-dessus nommés le Conseil d'administration* : MM. Cauvet, professeur à la Faculté de droit; de Formigny, membre de plusieurs Sociétés savantes; Joly, professeur à la Faculté des lettres; Paysant, directeur de l'octroi; Théry, recteur de l'Académie.

---

*Société d'émulation du Doubs, à Besançon.* — Composition du bureau  
pour 1867.

*Président* : M. Victor Girod, doreur en horlogerie.

*Premier Vice-Président* : M. Léon Bretilot, banquier.

*Deuxième Vice-Président* : M. Gouillaud, professeur à la Faculté des sciences.

*Secrétaire décennal* : M. Castan, conservateur de la bibliothèque.

*Vice-Secrétaire* : M. Adolphe Faivre, docteur en médecine.

*Trésorier* : M. Jacques, docteur en médecine.

*Archiviste* : M. Varaigne, premier commis de la direction des contributions indirectes.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, Centrale du département du Nord.* — Composition du bureau pour 1867.

*Président* : M. Corne père, ancien député.

*Premier Vice-Président* : M. Maurice père, ancien maire de Douai.

*Deuxième Vice-Président* : M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai.

*Secrétaire général* : M. Dreux fils, avocat général à la Cour impériale.

*Premier Secrétaire adjoint* : M. Maugin, docteur en médecine.

*Deuxième Secrétaire adjoint* : M. Corne fils, avocat à la Cour impériale.

*Économe* : M. le comte de Guerne, conseiller à la Cour impériale.

*Trésorier* : M. Edmond Paix, négociant.

*Archiviste* : M. Brassart, avocat.

---

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.* — Composition du bureau pour 1867.

*Président* : M. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

*Vice-Président* : M. Lecointre-Dupont, lauréat de l'Institut.

*Secrétaire* : M. Ménard, ancien proviseur du lycée de Poitiers.

*Vice-Secrétaire* : M. René d'Orfeuille, licencié en droit.

*Trésorier* : M. Parenteau-Dubeugnon, avocat.

*Questeur* : M. Charles Barbier de Montaut, employé au chemin de fer.

*Membres du Conseil* : MM. Audinet, inspecteur de l'Académie de Poitiers; Le Touzé de Longuemar, ancien capitaine d'état-major; Rédet, archiviste du département; l'abbé Auber, historiographe du diocèse.

---

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL 1867.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1867.

---

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,  
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Sur la demande de M. Bourquelot, chargé de la publication du tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État*, la section décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien autoriser l'envoi à Abbeville d'une personne qui fera la collation des copies sur les originaux conservés dans les archives municipales de cette ville.

M. Margry se met à la disposition de la commission sur le rapport de laquelle le Comité a adopté la proposition d'une publication de documents relatifs aux établissements des Français en Amérique, pour leur soumettre la table du premier volume de cet ouvrage. Il envoie en même temps les copies de quatre nouveaux documents relatifs aux diverses explorations du Mississipi, à l'époque du premier établissement de la colonie de la Louisiane<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journal de voyages* du chevalier d'Iberville (1699 et 1700), et *Journal de voyages* de Lesueur (1700).

Renvoi à la commission, composée de MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles et Levasseur.

M. Jacquemin, correspondant, adresse un extrait d'un procès-verbal de visite de l'archevêque Jean Ferrier, en date du 1<sup>er</sup> avril 1544, fournissant de curieux détails sur l'ignorance de certains prêtres d'Arles et principalement de ceux de la paroisse de Saint-Isidore.

Le même correspondant envoie également la copie d'une lettre de félicitations adressée par le savant jésuite Charles Porée à M<sup>sr</sup> Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, au sujet du don que celui-ci avait fait de son oraison funèbre de Louis XIV, avec la réponse de l'évêque Honoré de Quiqueran. M. Jacquemin a joint à ces deux copies quelques particularités historiques et biographiques sur l'évêque de Castres et le P. Porée.

Remerciments et dépôt aux archives.

M. Ramé, correspondant, fait hommage d'un discours prononcé par lui à la rentrée de la cour impériale de Rennes : « De l'esprit du Parlement de Bretagne. » Ce travail contient à l'appendice deux lettres inédites de Henri IV, qui sont communiquées à M. Guadet.

M. Ramé envoie en même temps les copies de vingt-quatre autres lettres de Henri IV adressées au Parlement de Bretagne, et il signale une autre source de documents plus importante encore. C'est une collection de soixante et dix lettres de Henri IV, formée vers 1611 par un sieur de Faultray, commissaire des guerres. Parmi ces lettres il en est une adressée par Henri IV au maréchal d'Aumont, et qui, envoyée en 1855 à M. Berger de Xivrey, a paru suspecte à ce savant. M. Ramé persiste à en soutenir l'authenticité. L'examen de la question est renvoyée à l'examen de MM. Levasseur, Lascoux et Valentin-Smith.

M. Henri Beaune adresse copies de lettres-patentes de l'archiduc Philippe d'Autriche, allouant, en février 1631, une somme de 700 francs à l'université de Dôle pour la construction d'un amphithéâtre de médecine et d'anatomie.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Auguste Bernard adresse, dans l'espoir que cette communication trouvera sa place dans la *Revue*, une note concernant le refus,

fait par les moines de Cluny au conseil de régence anglais, en 1427, de prêter serment au jeune roi d'Angleterre Henri VI.

Renvoi à M. Hippeau.

Une lettre écrite par M. Auguste Le Grand, et annonçant l'envoi de plusieurs documents concernant l'histoire communale de Beuvry et de Gore, de 1791 à 1794, sera déposée aux archives.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage de la brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *le Blason et l'Armorial du hérault Berry*<sup>1</sup>.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Rathery, Boutaric, de Courson, Cocheris, Meyer et Bourquelot.

M. Bellaguet rend compte de divers envois de M. Nozot, correspondant :

1° Ordonnance de Robert de La Mark, du 26 juillet 1585, concernant le louage des maisons de Sedan, à l'occasion de personnes réfugiées dans cette ville par suite des malheurs de la guerre, et enjoignant aux habitants, sous peine d'amende, de ne pas hausser de plus d'un quart lesdits louages;

2° Ordonnance du même Robert de La Mark, du 8 mars 1586, touchant les relations des capitaines et des soldats engagés à son service avec les habitants de Sedan;

3° Autre ordonnance, non signée, du 28 avril 1599, « ordonnant à tous les habitants de la souveraineté de Sedan de mettre des billons ou bastons de bois au cou des chiens, sous peine d'amende ou de prison; »

4° Ordonnance de F. M. (Frédéric Maurice) de La Tour, duc de Bouillon, du 19 juillet 1641, défendant à ses sujets de rien acheter ni recevoir de ce qu'on apporterait de Donchery et qui y aurait été pillé ou volé;

5° Ordonnance d'Élisabeth de Nassau, en date du 13 novembre 1626, frappant de nullité les mariages clandestins et déclarant illégitimes les enfants provenant desdits mariages;

6° Procès-verbal de M<sup>sr</sup> Léonor Descamps de Valençay, archevêque de Reims, portant règlement des pensions et revenus des

<sup>1</sup> Extrait de la *Revue des questions historiques*.

curés de Sedan et de tous les villages de la dépendance du bailliage (23 août 1644).

A la suite de ce procès-verbal se trouve la copie d'une lettre de saint Vincent de Paul à l'archevêque de Reims, dont le rapporteur propose l'insertion dans la *Revue*.

7° Ordonnance de Louis XIV, de novembre 1644, approuvant les mesures prises par M<sup>sr</sup> l'archevêque de Reims.

Ces diverses pièces seront déposées aux archives.

M. Meyer rend compte verbalement d'une communication de M. Rajat, capitaine au 32<sup>e</sup> de ligne, qui a adressé un article extrait d'un *Dictionnaire de la langue géographique et ethnographique des Gaules*, auquel il travaille, dit-il, depuis plus de vingt ans, et qui se compose de neuf cents articles.

M. le rapporteur expose l'impossibilité de juger un semblable travail sur un seul spécimen, malgré le savoir très-réel qu'il atteste dans son auteur.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. Meyer lit ensuite un rapport sur la communication faite par M. de Rochambeau d'un fragment de chanson de geste, comprenant 360 vers, et qui appartient à la chanson de Girbert de Metz.

Dépôt de ce fragment dans les archives du Comité.

M. Rathery propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'une lettre de l'abbé Maury à M<sup>sr</sup> de Nicolaï, évêque de Béziers, en 1790, en lui envoyant sa dernière opinion sur le clergé.

L'impression de cette lettre, communiquée par M. Soucaille, est ordonnée.

M. Bourquelot donne lecture d'un rapport sur des lettres de rois de France déposées dans les archives municipales de Béziers et dont M. Soucaille a envoyé des copies. Ces lettres sont imprimées dans la *Revue*.

M. Lascoux lit un rapport sur :

1° Un procès-verbal dressé contre un seigneur qui avait détaché du gibet le cadavre d'un pendu et l'avait fait apporter, à moitié putréfié, dans l'appartement du prévôt provincial de Montfort-l'Amaury,



par lequel la sentence avait été prononcée. La copie de ce procès-verbal avait été adressée par M. Moutié, correspondant;

2° Un autre procès-verbal communiqué par M. Samazeuilh, correspondant, relatant la mort d'une femme sacrilège qui fut arrachée par le peuple des mains des officiers de justice et brûlée vive sur la place publique de Saint-Jean-de-Luz.

Dépôt aux archives de ces deux documents.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur une communication de M. Lhuillier, relative au fils de Buffon et aux deux naturalistes Daubenton.

Dépôt aux archives de la note de M. Lhuillier.

M. Delisle propose verbalement le dépôt aux archives de deux lettres de Grégoire IX et d'Innocent IV; tirées par M. Ardant, de Limoges, des archives de Grammont.

Remerciements à M. Ardant.

M. Boutaric propose et le Comité ordonne l'impression dans la *Revue* des quatre pièces suivantes envoyées avec une note explicative par M. Marchegay :

1° Mémoires énumérant les droits du roi de France à Saintes, etc. (commencement du xiv<sup>e</sup> siècle);

2° Aveu et dénombrement dans lequel se trouve le tarif de la coutume de Meschers (1308);

3° Hommage féodal rendu au nom d'une jeune fille par son tuteur (1319);

4° Accord entre le comte de Cambridge et le Soudan de la Trau (1370).

M. Boutaric, à propos d'une communication faite par un correspondant du Comité, présente quelques observations sur la méthode qu'il conviendrait de suivre dans le choix des documents envoyés. Il est indispensable de ne pas copier au hasard tantôt une pièce, tantôt une autre, et sans suivre aucun plan. L'importance des communications résulte de l'ensemble des documents que l'on recueille et de l'esprit de suite avec lequel on les choisit.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Tisserand, contenant la copie d'un bail passé par les moines

de Lérins, en 1666, en faveur d'un entrepreneur pour l'émission des monnaies destinées à être vendues dans le Levant.

M. le rapporteur propose l'impression de ce document dans la *Revue*, en y joignant une note supplémentaire de M. de Longpérier où sont élucidées toutes les questions relatives à l'histoire de la monnaie de Lérins, sous le rapport de la légalité, de la valeur des pièces et de la contrefaçon des types.

Ces conclusions sont adoptées, et les rapports de MM. Meyer, Bourquelot, Lascoux, Marty-Laveaux, Boutaric et Huillard-Bréholles sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Le Comité entend ensuite les rapports faits sur les mémoires des Sociétés savantes :

Par M. Delisle, sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*<sup>1</sup>; sur le tome III de la *Société d'archéologie, de littérature, etc. d'Avranches*; sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*<sup>2</sup>;

Par M. Bellaguet, sur la *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*<sup>3</sup>;

Par M. P. Clément, sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*<sup>4</sup>, et sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*<sup>5</sup>;

(À l'occasion de ce compte rendu, M. Rathery signale le fait curieux que Michel Cervantes a été racheté de l'esclavage par les soins d'un religieux de la Mercy qui était d'origine française. Il en procurera le nom à M. P. Clément.)

Par M. Hippeau, sur les rapports et choix de pièces lues aux séances de l'Académie de la Rochelle (section de littérature<sup>6</sup>).

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. Delisle, Bellaguet, P. Clément et Hippeau.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Années 1863-1864.

<sup>2</sup> Tome IV, 1862. Tome I<sup>er</sup> (4<sup>e</sup> série), 1863.

<sup>3</sup> Année 1863.

<sup>4</sup> Année 1865.

<sup>5</sup> Années 1863 et 1864.

<sup>6</sup> Années 1861 à 1865.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1867.

---

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, en date du 28 janvier, par lequel M. le comte Clément de Ris, attaché à la conservation des Musées impériaux, est nommé membre du Comité, section d'archéologie.

M. le comte Clément de Ris, présent à la séance, est invité à prendre part aux travaux de la section par M. le Président, qui rappelle à ses collègues que le nouveau membre de la section s'est honorablement fait connaître par divers écrits relatifs à l'histoire des arts et particulièrement de la peinture, dont plusieurs ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Il est donné lecture de la réponse de M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts à une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique écrite, sur la demande de la section, pour appeler l'attention de Son Excellence sur la manière dont on a disposé et dont on doit disposer de divers objets d'art dans plusieurs établissements publics en restauration. Le maréchal ministre rassure son collègue au sujet de la conservation de ces objets, et déclare que la section a été mal renseignée sur les travaux en cours d'exécution ainsi que sur les intentions de son administration. La lettre ministérielle donne quelques détails sur ce qui s'est fait ou doit se faire à la Bibliothèque impériale et à celle de l'Arsenal.

Plusieurs membres croient pouvoir contester l'exactitude complète des faits énumérés dans la lettre de Son Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, mais la section ne croit pas devoir pousser plus loin cette discussion. Confiante dans l'assurance donnée par Son Excellence de sa sollicitude à l'égard des ob-

jets d'art signalés à son attention, la section ne doute pas que M. le maréchal ministre ne fasse veiller désormais avec encore plus de soin que par le passé à la conservation de vestiges aussi précieux, tant en raison de leur mérite intrinsèque que sous le rapport de l'histoire de l'art national.

M. Jacquemin, correspondant à Arles, adresse copie du procès-verbal de la visite pastorale faite, le 20 décembre 1718, par Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, dans son église métropolitaine. Cette communication sera examinée par M. Le Roux de Lincy.

M. C. Port, correspondant à Angers, adresse une épreuve photographique qui reproduit un dessin à la plume de David d'Angers, conservé aux archives du département de Maine-et-Loire. Ce n'est autre chose qu'un premier projet du monument élevé en l'honneur du général vendéen Bonchamp, qu'on admire dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil comme une des plus belles productions de l'école moderne. Ce projet diffère d'ailleurs beaucoup du monument exécuté. A cette occasion, M. Port examine les opinions contradictoires qui se sont produites au sujet du trait de générosité prêté à Bonchamp. Aucune des sections du Comité n'ayant à se prononcer sur cette question étrangère à sa mission par sa date récente, il est décidé que des remerciements seront adressés à M. Port, mais que sa communication sera conservée aux archives, sans qu'il y soit donné autre suite.

Le secrétaire du Comité donne lecture *in extenso* d'une seconde lettre de M. Célestin Port, en date du 9 février 1867, dans laquelle le zélé correspondant fait un nouvel appel au Ministre de l'instruction publique au sujet des statues de Fontevault dont il a déjà été plusieurs fois question dans nos séances<sup>1</sup>. Cette lecture est accueillie avec les marques de la plus vive sympathie par l'assemblée. Consultée par M. le Président, la section, espérant toujours que, même s'il y a décision prise, ainsi qu'on le lui assure, cette décision peut être rapportée, et qu'il suffirait, pour atteindre un résultat aussi souhaitable, que l'Empereur fût instruit du véritable état des esprits et de la question, confie à M. Bellaguet, chef de la division des

<sup>1</sup> Séances des 19 novembre, 10 décembre 1866 et 14 janvier 1867.

sciences et lettres, la mission de prier M. le Ministre de placer sous les yeux de Sa Majesté la lettre de M. Célestin Port. Cette lettre, qui exprime avec une chaleur entraînante les sentiments de douleur patriotique qu'inspire, non pas aux seuls archéologues, mais à la population tout entière de l'Anjou, la rumeur croissante d'un projet de cession de ces monuments à l'Angleterre, paraît à tout le monde le plus utile document à présenter à l'Empereur, puisqu'il émane d'un fonctionnaire du chef-lieu de la contrée particulièrement intéressée à la conservation des tombeaux des Plantagenets. M. Bellaguet promet de faire connaître le plus tôt possible à Son Excellence les vœux unanimes de l'assemblée.

M. Orieux, agent voyer inspecteur du département de la Loire-Inférieure, adresse un complément à son rapport du 8 septembre dernier sur une découverte de pieux faite dans le lac de Grand-Lieu. M. Quicherat examinera cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, de Guilhermy, J. Marion, Lance et E. du Sommerard.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le secrétaire du Comité fait connaître les propositions de la commission chargée de l'examen des travaux envoyés en vue du concours de 1866. Après délibération, les conclusions de la commission sont adoptées par l'assemblée, mais on ne croit pas devoir les faire connaître ici avant qu'elles aient obtenu la sanction de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Léon Renier, vice-président, expose l'impossibilité où il se trouve de rendre compte du volume de mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, qui a été renvoyé à son examen. Ce volume (T. IX, année 1866) ne renferme qu'un seul travail intéressant l'archéologie, et c'est l'interprétation d'une inscription dont lui-même a donné une autre explication dans une notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Renier ajoute qu'il se propose de rendre compte prochainement du X<sup>e</sup> volume du *Recueil des notices et mémoires publié par la Société archéologique de la province de Constantine*; mais il croit, dès à présent, devoir exprimer ses vifs regrets sur l'oubli dans lequel les membres de cette compagnie paraissent tenir les travaux publiés

hors de l'Algérie, ainsi que sur la perte d'un manuscrit qui renfermait de nombreuses copies d'inscriptions. Cette perte est sans doute irréparable, attendu que les monuments qui ont une fois attiré l'attention des Européens sont par cela même exposés à la destruction, les Arabes s'empressant de les briser afin d'y rechercher des trésors. Il y a donc tout lieu de supposer qu'on chercherait vainement aujourd'hui les pierres sur lesquelles avaient été relevées les inscriptions qui figuraient dans le manuscrit si malheureusement perdu.

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts séant à Rouen*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, 1861-1863, et un autre sur les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, 1864-1865.

M. J. Quicherat lit un rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2<sup>e</sup> semestre 1865 et 1<sup>er</sup> semestre 1866. Le même membre lit ensuite un rapport sur les *Monuments de la sidérurgie gauloise découverts par M. Quiquerez*. (Compte rendu d'un volume publié par la Société jurassienne d'émulation, sous ce titre : *De l'âge du fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*.)

MM. de La Grange, Renier et Chabouillet, à l'occasion de ce rapport, signalent des emplacements de forges antiques qu'il serait intéressant d'explorer.

M. P. Lacroix lit un rapport sur les n<sup>os</sup> 1 et 2, 1865-1866, du *Bulletin de l'Académie d'Hippone, Société de recherches scientifiques et d'acclimatation*.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le VI<sup>e</sup> volume des *Publications de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1866, que le rapporteur recommande de renvoyer en outre à notre collègue M. G. Bertrand.

M. E. de Barthélemy lit un rapport sur la 2<sup>e</sup> partie du tome IX du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*.

M. Marion en lit un autre sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 2<sup>e</sup> année, 1864.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les années 1864-1865 des

*Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.*

M. G. Bertrand lit un rapport sur les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*.

La section renvoie ces divers rapports à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport favorable à l'impression dans la *Revue* de deux mémoires de M. l'abbé Cochet, qui sont intitulés : 1<sup>o</sup> *Recherche et découverte de la statue de Henri Court-Mantel dans le chœur de la cathédrale de Rouen*; 2<sup>o</sup> *Note sur la découverte et la visite du tombeau du duc de Bedford dans le même édifice*.

Le rapporteur demande qu'on fasse exécuter un bois d'après la photographie de la statue du prince Henri, et fait l'observation suivante au sujet du monument lui-même :

« M. l'abbé Cochet exprime le vœu que la statue soit restaurée; nous demandons au contraire, au nom du Comité, qu'elle soit conservée telle qu'elle est avec le plus grand soin. Elle pourrait seulement servir de modèle, dans le cas où il s'agirait un jour de rétablir le tombeau. »

Toutes les conclusions du rapport de M. de Guilhermy sont adoptées par l'assemblée, qui s'associe pleinement à l'opinion exprimée par notre collègue sur la conservation de la statue de Henri Court-Mantel dans son état actuel et sur l'importance d'éviter à ce précieux monument l'affront d'une restauration.

M. P. Lacroix donne lecture de la note suivante, qui fait connaître les résultats d'une vérification qu'il avait été chargé de faire sur l'opportunité d'imprimer des notes adressées par M. Mathon fils sur les objets d'art existant en 1685 dans la cathédrale de Beauvais. On craignait que ces notes ne fissent double emploi avec le livre consacré par M. Desjardins à ce célèbre édifice.

« Le volume de M. Desjardins ne m'a pas paru contenir les notes envoyées par M. Mathon fils, mais la plupart des objets d'art indiqués dans ces notes peuvent se retrouver dans des inventaires d'une date bien antérieure (du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle) que M. Desjardins a publiés *in extenso*. J'ajouterai que lesdites notes sont très-courtes, et que, ne

renfermassent-elles qu'un seul fait nouveau, on ne leur reprochera pas de faire double emploi avec la description de M. Desjardins, volume in-4° tiré à un petit nombre d'exemplaires, et par conséquent presque introuvable. On pourrait d'ailleurs faire un renvoi à cet ouvrage.»

Renvoi à la commission de la *Revue*, qui est priée de tenir compte des observations de M. Lacroix.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---



## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE  
DE LA MOSELLE,  
7<sup>e</sup> année, 1864.

Les deux volumes dont je suis chargé de rendre compte à la section renferment un si grand nombre de notices et de dissertations sur des sujets très-divers, que je dois confesser l'embarras où je me trouve pour les classer méthodiquement. Je m'en tiendrai donc, autant que je pourrai, à l'ordre chronologique, en commençant par les travaux qui ont trait à l'époque gauloise et romaine, en passant ensuite au moyen âge et aux temps les plus rapprochés de nous. Je serai obligé de faire des critiques ou tout au moins des réserves au sujet de plusieurs assertions mises en avant par divers membres de la Société messine; mais j'espère que les auteurs me pardonneront ces observations, qui leur prouveront le soin consciencieux avec lequel je me suis attaché à l'examen de leurs écrits.

Je me sens tout d'abord attiré par le titre suivant d'un mémoire du R. P. Bach : *Essai philologique sur les origines gauloises de quelques villes*. « Un mot gaulois m'a servi de guide, » dit le savant religieux, « et ce mot, je me hâte de le dire, c'est celui qu'employaient nos ancêtres pour désigner les oies sauvages. Seul il m'a donné la clef d'une difficulté archéologique laissée jusqu'à présent dans la catégorie des insolubles. » Ce mot est *gantae*, mot cité par Pline, et que le P. Bach combine de diverses façons pour le faire entrer dans la composition des noms de lieux *Argentoratum*, *Argentuaris*, *Argentomagus*, *Cantuaris*, *Novigentum*, etc. qui, selon lui, signifient le passage des oies, la

station des oies, la ville des oies, le pâturage des oies. Étudiant alors les mœurs des oies sauvages et leurs habitudes de migrations, il rattache à leurs stations réelles ou supposées tous les Argenton, les Argentan, les Argentré, les Argenteuil, et même les Nogent du nord-ouest et du centre de la France. L'auteur développe cette thèse avec sa verve habituelle, dans une suite de déductions qui, je l'avoue, ne m'ont point convaincu; car le point de départ ne me paraît pas suffisamment établi. D'abord le texte de Pline ne dit point que le mot *gantae* fût un mot gaulois. Voici ses expressions : « Le duvet d'oie le plus estimé est celui qui vient de la Germanie. Les oies y sont blanches, mais plus petites; on les nomme *gantes* (*candidi ibi, verum minores, gantae vocantur*<sup>1</sup>) » : ce qui signifie, à mon sens, que les oies blanches de Germanie, plus petites que celles de la Gaule, sont appelées en germain *gantes*; et en effet oie se dit encore aujourd'hui *gans* dans la langue allemande. Les textes du moyen âge où *gantae* figure avec le sens d'oies sauvages sont des textes allemands ou anglo-saxons, irlandais ou bretons (vies de saint Walbert, de sainte Verburge, de saint Gildas, de saint Samson). Le mot n'est donc pas essentiellement celtique; nous le trouvons d'ailleurs constamment orthographié *gantes* et non *gentes*. Même en admettant un moment par hypothèse que *gent* ait été la forme gauloise du mot *oie*, comment expliquer le préfixe *ar*? Le P. Bach veut que ce soit un article, *Argento-rat*, le-des oies-chemin; mais d'autres philologues lui dénie la qualification d'article, et voient dans *ar* ou *are* une préposition analogue au latin *ad* ou *in*. Pourquoi d'ailleurs nos pères auraient-ils introduit cet article *ar* dans la formation du nom *Argentoratum* et l'auraient-ils rejeté dans celle du nom *Novigentum*? Ce qu'il y a de probable, c'est que le terme celtique *argent* est un seul mot, et ce qu'il y a de sûr, c'est que nous ne savons pas jusqu'à présent ce qu'il signifiait. Je crois que le plus prudent est de s'en tenir là, et c'est aussi l'avis de M. Houzé, si bon juge en ces délicates matières.

Je ne puis non plus souscrire à l'opinion du P. Bach quand il cherche à présenter le nom romain de Saverne, *Tres tabernae*, comme étant la traduction d'un nom gaulois antérieur, *Tribock*, lequel aurait signifié *trois huttes* où les chasseurs des Vosges avaient l'habitude de fumer leur venaison. Je ne suis pas compétent pour fixer le sens des mots *tri* et *bock*, ni pour dire s'ils sont gaulois ou germaines. Tout le

<sup>1</sup> *Hist. nat. lib. X, 22.*

monde connaît les Triboci ou Tribocci que d'Anville place dans les limites du diocèse de Strasbourg, mais aucun texte ancien, à ma connaissance du moins, ne mentionne Tribock comme ayant été un nom de ville. Le respectable archéologue, qui aime à se jouer avec les difficultés, me semble s'en être créé une de plus pour le plaisir de la résoudre par une conjecture toute gratuite. Et pourtant j'aurais été heureux de pouvoir renouveler aujourd'hui les éloges que, dans un précédent rapport, je me suis fait un devoir de donner à l'ingénieux auteur des *Origines de Metz, Toul et Verdun*.

Une discussion, qui porte aussi sur une question philologique, s'est engagée dans le sein de la Société entre M. Abel et M. Prost à propos du nom de la déesse Dirona qui figure dans une inscription jadis trouvée à Fremy près de Saint-Avold et publiée en 1756 par dom Calmet. Comme le débat s'est presque toujours maintenu sur le terrain de la linguistique, nous pouvons en dire quelques mots. M. Abel avait pensé d'abord que Dirona devait être lu *Féronia* et s'appliquer à la divinité rustique de ce nom, honorée chez les Romains. M. Prost ayant fait observer que la pierre déposée au musée de Strasbourg porte clairement *Dirona* avec le D initial barré en travers, M. Abel a admis cette leçon; mais il s'est attaché à discuter l'opinion de M. de Florencourt, lequel a publié dans les *Mémoires des antiquaires du Rhin*, à Bonn, une inscription de Trèves dédiée aussi à Dirona, et a identifié cette divinité topique avec une autre déesse gauloise beaucoup plus connue, nommée Sirona. Selon M. Abel, le nom de Dirona a la plus grande analogie avec le radical *dur*, eau jaillissante, source. Ce serait le vrai nom celtique que les Romains, par la suite des temps, auraient adouci en Sirona. M. Lorrain, de son côté, pense qu'il faut identifier Dirona avec Sirona, à cause du D initial qui, séparé en deux parties par un trait horizontal, représenterait, à son avis, une articulation analogue à celle du théta grec, et aurait été rendu dans certaines provinces de la Gaule par le son sifflant S. Dans mon opinion, l'assimilation proposée est très-contestable. D'abord Sirona n'est pas une divinité exclusivement gauloise, puisque le plus grand nombre de ses monuments ont été rencontrés en dehors de la Gaule. Ensuite elle est ordinairement associée à Apollon, ce qui n'est pas le cas pour Dirona. En troisième lieu, il est très-probable que le D barré doit être tout simplement lu DE, et doit donner la forme Deirona. Enfin M. Henzen, dans sa liste des *dii* et des *deae* a consacré à Deirona ou Dirona et à Sirona deux articles

différents, et il a eu sans doute de bonnes raisons pour admettre cette distinction, qui est absolument contraire au système de MM. Abel et Lorrain.

Le même M. Abel a donné d'une inscription de Metz publiée par Schoepflin une interprétation qui, je le crains, ne sera pas ratifiée par les épigraphistes ; il s'agit d'une dédicace faite à l'empereur Pertinax, en l'an 193, par un personnage nommé Oceanus, qui se qualifie *servus verna dispensator a frumento*. C'est une erreur de s'imaginer que les expressions *dispensator a frumento* aient indiqué un fonctionnaire chargé par l'empereur de distribuer le blé à la plèbe, que cette institution ait été transportée de Rome dans les provinces, qu'il y ait eu un *dispensator* à Metz et qu'on en puisse conclure que l'usage des *frumentationes* ou distributions gratuites de blé s'était établi dans le pays des Médiomatrices. Si M. Abel avait eu connaissance de la dissertation publiée sur cette même inscription par M. Léon Renier dans ses *Mélanges épigraphiques* (n° VIII, p. 171), il aurait reconnu, sans nul doute, qu'Oceanus, esclave né ou élevé dans la famille impériale, *servus verna*, avait été choisi par Pertinax pour approvisionner les légions, probablement celles de Germanie, non-seulement de blé, mais encore de toutes les denrées alimentaires dont elles pouvaient avoir besoin, car tel est le vrai sens de *dispensator a frumento* ou *foci frumentarii*. « Les empereurs, on le conçoit facilement, ne devaient s'en rapporter pour cette partie importante du service qu'à des hommes dont la fortune, l'existence même, était pour ainsi dire nécessairement liée à la leur<sup>1</sup>. » Le fait de l'érection du monument à Metz ne prouve donc nullement, comme le croit M. Abel, qu'il y ait eu des *frumentationes* à Divodurum au second siècle de notre ère.

L'auteur revient néanmoins sur ce sujet dans une autre notice, où il essaye de démontrer l'existence et de déterminer l'emplacement d'une station postale à Metz au temps des empereurs. Dans ce morceau, il assimile les *frumentarii* aux *dispensatores a frumento*; ce qui n'est pas non plus très-exact, car les *frumentarii* étaient plutôt un corps chargé de la police et analogue à notre gendarmerie, mais qui n'avait pas comme attribution spéciale le soin des approvisionnements. Quant à l'établissement d'une station postale romaine au lieu jadis appelé *vicus stationis*, aujourd'hui rue Taison, et à l'opinion qui voit dans la pierre Bourderesse une borne remplissant à Metz le

<sup>1</sup> Léon Renier, dissertation précitée, p. 176.

rôle du milliaire doré à Rome, comme point de départ des distances prises à Divodurum, je dois m'abstenir d'entamer une discussion sur ces deux points, n'ayant point une connaissance suffisante de la topographie locale. Cependant, *a priori*, je ne puis admettre l'argument sur lequel M. Abel se fonde pour supposer l'existence d'une station militaire à Metz, près la rue de l'Esplanade, au lieu appelé *Rome-Salle*. En effet, il s'appuie sur une inscription trouvée en ce lieu en 1819, et l'explication qu'il donne de ce texte s'écarte tellement de celle qu'ont proposée les hommes les plus compétents, qu'il faut se tenir en garde contre les conséquences qu'il en tire. Selon lui, le monument aurait été dédié à Caius Aurelius Maternus, *préfet des soldats de la station, questeur de la cité de Metz, par son client Cathirigus*, tandis que, selon Orelli, dont l'explication est corroborée par M. Henzen, il s'agirait d'un Caius Aurelius Maternus, *préfet de la station établie dans le municipe Cathirigis pour la levée de l'impôt du quarantième*<sup>1</sup>, ce qui est bien différent quant au sens et intéresse d'ailleurs beaucoup plus la ville de Bar-le-Duc, qui répond à peu près à l'antique Cathirigis, que la cité de Metz. Un collecteur d'impôts n'est pas un commandant militaire, et l'argument fondamental doit être abandonné. Je m'en tiens à cette observation, qui, touchant à l'histoire de l'administration romaine en Gaule, pouvait trouver sa place ici, et je laisse aux antiquaires le soin de discuter plus à fond les assertions de M. Abel au sujet de la station postale et de la station militaire de Metz.

Nous arrivons aux temps barbares, et là nous trouvons une bonne dissertation de M. Thilloy sur la traduction qu'il convient de donner des noms de deux localités mentionnées dans une des parties interpolées du testament de saint Remi. Il s'agit de *Coslo* et de *Gleni*, qui, dans le texte de Frodoard, sont indiqués vaguement comme situés *in Vosago, in saltu Vosago*. Par une suite de citations choisies de façon à resserrer de plus en plus le champ de la recherche topographique, M. Thilloy parvient à démontrer, avec évidence selon nous, que ces deux endroits étaient situés dans le Palatinat bavarois, qu'ils existent encore et qu'il est facile de les reconnaître sous leurs noms actuels. *Gleni*, c'est *Glan* (*Altenglan*), village situé sur la petite rivière de *Glan*, affluent de la *Nahe*. *Coslo*, c'est *Cusel*, sur le ruisseau du même nom, qui va se jeter dans la *Glan*, au lieu même où avait été bâti le *Gleni* primitif. *Glan* est resté un village, mais *Cusel* est au-

<sup>1</sup> *Inscript. latin. ampl. coll. n° 4965.*

jourd'hui un chef-lieu administratif du cercle de Deux-Ponts<sup>1</sup>. Comme annexe aux recherches de M. Thilloz, M. Dommanget a communiqué un document judiciaire où il est question de la terre des Potez ou des Pothées, située vers la Thérache, dans l'arrondissement de Rocroi, et composée d'une vingtaine de villages dont les principaux sont Maubert-Fontaine et Signy-la-Forêt. Depuis les travaux de Lacourt sur l'ancienne histoire de Reims, cette terre des Potez a été considérée comme représentant le *Portensis* ou le *solum Portense* du testament de saint Remi, qu'Adrien de Valois, suivi il est vrai par M. Guérard, a lu *Porcensis* et a traduit par *le Porcien*; mais les localités indiquées dans le testament comme faisant partie du *Portensis* paraissent en effet beaucoup mieux convenir aux environs de Rocroi qu'à ceux de Rethel.

Si de l'époque de Clovis nous descendons à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, nous retrouvons encore M. Thilloz avec une dissertation non moins solide sur Agnès, comtesse des Deux-Ponts et dame de Bitche en 1297. Le savant membre s'attache à démontrer, contrairement à l'affirmation suspecte du P. Benoit et aux assertions timides et contradictoires de D. Calmet, 1<sup>o</sup> que le duc de Lorraine, Thibaut II, n'a pas eu de fille du nom d'Agnès; 2<sup>o</sup> qu'Agnès, femme d'Eberhard, comte des Deux-Ponts et sire de Bitche, était, non pas une princesse de Lorraine, mais une comtesse de Saarbruck; 3<sup>o</sup> que la terre de Bitche a été aliénée, non par le duc Thibaut, mais par le duc Ferry III, son père; 4<sup>o</sup> que cette aliénation a eu pour cause, non pas la constitution d'une dot pour un prétendu mariage, mais un contrat d'échange également avantageux aux deux parties contractantes. M. Thilloz a établi ces quatre propositions sur des preuves tirées des ouvrages allemands de Crollius, de Kremer et de Mone, et ces preuves sont irrécusables. Elles ruinent du même coup le système fallacieux en vertu duquel les ducs de Lorraine cherchèrent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à

<sup>1</sup> Depuis la lecture de ce rapport, notre savant collègue, M. Michelant, nous a fait observer que cette attribution n'est pas nouvelle. Le fait pouvait d'autant mieux être constaté qu'un monastère avait été fondé dans les environs sous l'invocation de saint Remi, que la montagne où il se trouvait portait le nom de *Remigiusberg* et les gens du pays celui de *Remigiusleute*. Outre les *Acta Acad. Palatinac* et les *Origines Bipontinac* de Schannat, on peut consulter, sur l'identification de Coslo et de Gleni avec Cusel et Altglan, Frey, *Description historique et topographique de la Bavière rhénane*, 1837; Weiss, *le Palatinat pittoresque*, 1840; Becker, *le Palatinat*, 1858. Mais cette observation n'ôte rien au mérite et à la sagacité des recherches complémentaires de M. Thilloz.

légitimer aux yeux du public le retour du comté de Bitche à la couronne de Lorraine, retour qui s'était accompli par des moyens que la saine morale pouvait difficilement avouer. Ce fait historique n'a en lui-même qu'une importance secondaire, mais c'est la restitution d'une vérité, et il est toujours bon et utile de rectifier une erreur et de dissiper ainsi de longues ténèbres accumulées à dessein.

En franchissant deux siècles encore, nous arrivons avec M. de Bouteiller à une période de l'histoire de Metz qu'il a parfaitement caractérisée : c'est celle où cette ville aux puissantes murailles, aux richesses proverbiales, avait peine à se maintenir, au milieu du nouvel état politique de l'Europe, dans l'isolement et l'indépendance qui avaient été longtemps son partage. « Éloignée de l'Allemagne par ses mœurs, par sa langue, par le relâchement à peu près complet des liens politiques qui l'avaient unie au grand corps germanique, elle s'inclinait vers une absorption qui pouvait plus ou moins être reculée, mais dont l'avènement était infaillible <sup>1</sup>. » Les ducs de Lorraine désiraient ardemment que cette absorption eût lieu à leur profit, et ce fut surtout dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle qu'ils manifestèrent leurs tendances annexionistes. Mais le mauvais succès du coup de main qu'ils avaient tenté sur Metz en 1473 les ayant mis dans l'obligation d'être plus circonspects, ils se contentèrent de faire ou de laisser agir des vassaux avides de vengeance et de pillage, qu'il était commode de soutenir ou de désavouer suivant les circonstances. Dans la guerre de partisans qui commença en 1483 pour se terminer par la paix du 27 mai 1493, figure au premier rang Hannes Krantz de Geipoltzheim, d'une famille alsacienne, mais rattachée depuis longtemps déjà à la chevalerie lorraine. Il était fils de Barthélemy Krantz, qui avait été tué en conduisant contre Metz les troupes du duc Nicolas, et, tout en servant les vues et les intérêts de son suzerain, il vengeait la mort de son père. M. de Bouteiller, en racontant les faits et gestes de ce redoutable aventurier, qui harcela les Messins par une suite continuelle de surprises, de pilleries et de meurtres restés finalement impunis, nous trace aussi un tableau intéressant et animé de ce triste temps, où la guerre n'était qu'un brigandage, et où les détresseurs de grands chemins, déguisés en mendiants, en estropiés, en possédés, avaient transformé tout le pays en une vaste *cour des miracles*.

<sup>1</sup> *Mémoires*, volume précité, p. 1.

Parmi les nobles pillards qui agissaient de concert avec Krantz, figurent un Abocourt, un Fenestrage, un Bassompierre, un Flocourt, c'est-à-dire les meilleurs gentilshommes de la Lorraine, et presque tous réussissent à faire avec Metz une paix particulière qui les laisse jouir paisiblement du fruit de leurs rapines. Krantz lui-même s'arrangea définitivement avec la cité en 1497, et, s'il fut le dernier à prendre ce parti, dont la paix conclue entre le duc de Lorraine et Metz lui faisait désormais une loi, il eut du moins le mérite, rare à cette époque, de rester fidèle au traité qu'il avait signé.

Les notices ou courtes monographies dont il nous reste à parler se recommandent par l'exactitude des détails. M. Anatole Durand, notamment, a consacré plusieurs pages intéressantes au petit village de Moustiers, situé à deux kilomètres de Briey, dont l'histoire, depuis 1562, se lie à celle des familles de Ficquelmont et de Gournay; au château de Tichemont, dont était seigneur ce Robert des Armoises, chevalier, qui, en 1436, épousa la fausse pucelle, et à la terre de Hatrize, qui passa avec Tichemont à la famille de Landres, puis aux du Hautoy.

Nous ne suivons pas M. Durand dans les détails généalogiques qu'il s'est plu à rassembler sur les détenteurs successifs de ces trois fiefs, ni M. de Couet dans les renseignements nouveaux qu'il apporte sur les familles de Goz et des Hazards, propriétaires de la terre d'Ennery. Mais nous devons au moins une mention à la notice de M. Viançon sur l'ancienne seigneurie de Neuvron, dont la ferme, bâtie en 1712, subsiste encore aujourd'hui, ainsi qu'au travail de M. Félix Maréchal, maire de Metz, sur les hospices civils de cette cité, et sur le plus important et probablement le plus ancien de ces établissements, l'hôpital Saint-Nicolas. La rareté des documents statistiques au moyen âge ne permet guère d'arriver à toute la précision désirable en ce qui concerne le régime intérieur et le mouvement du personnel dans les établissements hospitaliers. Il n'en faut pas moins savoir très-bon gré à M. Maréchal, comme magistrat et comme président de la commission des hospices, d'avoir réuni sur ce sujet les renseignements authentiques qu'il a pu se procurer, laissant à ceux qui ont plus de loisir le soin de contrôler les simples traditions et de remonter à leurs sources. L'hôpital Saint-Nicolas, fondé et entretenu par la ville de Metz, présente le caractère, assurément curieux à signaler, d'un établissement tout laïc, entièrement soustrait à l'inter-



vention du clergé, dans le temps où le clergé seul avait ordinairement la haute main dans les institutions de ce genre.

Les deux volumes que nous venons d'examiner présentent donc, à notre avis, des parties faibles et des parties excellentes. Le moyen âge et la période relativement moderne y sont traités avec une sûreté de critique qui ne se montre pas au même degré dans les études consacrées aux temps anciens. Ce résultat, qui n'est point particulièrement applicable à la Société messine, permet peut-être de dire que les membres des sociétés savantes des départements, mieux préparés que personne à traiter les sujets d'histoire et d'archéologie locale dont ils ont les éléments sous la main, doivent, pour aborder avec succès les époques où les documents originaux font généralement défaut, se familiariser davantage avec les procédés et les méthodes de l'érudition contemporaine.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

---

*MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON,*  
2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume, années 1864 et 1865.

Messieurs,

La Société littéraire de Lyon a été fondée en 1807. Répondant à son titre, elle s'est jusqu'à ces derniers temps à peu près exclusivement livrée à des travaux littéraires. Aujourd'hui, elle est entrée dans la voie plus substantielle des études historiques et archéologiques, comme en témoigne sa dernière publication des années 1864-1865.

Ce fascicule renferme six articles :

1° Notice analytique des comptes domaniaux (dans le Lyonnais) pendant les années 1523 à 1526, par M. de Valous;

2° Une statue d'Auguste, — la ville carrée de Romulus, par M. Paul Saint-Olive;

3° Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal archevêque de Lyon, par M. Péricaud l'aîné;

4° Les Girouettes chez les anciens et chez les modernes, par M. Perret de La Menue;

5° La bataille de Métrieux, par M. Vachez;

6° Recherches sur l'enseignement public du droit, à Lyon, par M. Brouchoud.

I. La notice de M. Valous est d'autant plus intéressante qu'elle renferme des détails complètement inédits touchant la province du Lyonnais, en ce qui concerne le *domaine ordinaire* du roi, dont l'histoire n'a été jusqu'à présent l'objet d'aucun travail, d'aucune recherche, en dehors des questions contentieuses de la jurisprudence domaniale.

Les documents fournis par cette notice sont tirés d'un registre des *recettes et dépenses* tenu par le receveur ordinaire de Lyon ou pays de Lyonnais pendant les exercices 1523 à 1526, par conséquent antérieurement à l'établissement, en 1543, des *recettes générales des finances*.

Les *recettes* embrassent principalement le *domaine non muable*, c'est-à-dire le droit de garde dû au roi; les *nouveaux ascensements*; le *dixième des mines*; les *sceaux et écritures*; les *forfaitures et concussion*s; les *francs-fiefs et nouveaux acquêts*; les *épaves et biens vacants*, etc.

Les *dépenses* comprennent les *fiefs et aumônes*; les *œuvres et réparations*; les *gages d'officiers*; les *deniers payés au trésor*, « pour convertir et employer aux grans et urgens affaires du roi; » les *frais de justice*; les *voyages et taxations*; la *despense commune*, où figurent les frais du matériel de la comptabilité.

Les anciens registres de comptabilité sont une source de renseignements précieux dont l'exactitude se traduit par l'argent.

Entre les nombreuses observations que pourrait susciter la Notice analytique des comptes domaniaux, dont nous avons l'honneur de vous entretenir, nous n'en ferons que deux.

Par le chapitre des recettes, relatif au dixième des mines attribué au roi, nous voyons qu'il existait dans le Lyonnais et dans le Beaujolais des mines métalliques, notamment des mines d'argent, dont la trace est aujourd'hui complètement perdue. Peut être y a-t-il là une indication propre à stimuler l'éveil de quelques explorateurs.

D'un autre côté, en consultant le chapitre des frais de justice, l'on peut juger qu'au xvi<sup>e</sup> siècle la moralité sociale n'était certes pas meilleure qu'en nos jours, comme plusieurs semblent trop se complaire à le répéter. Ce sont les mêmes crimes de faux, de fabrication de fausse monnaie, d'homicide, etc. On y voit même figurer des faits qui semblent désormais rayés des tables des turpitudes humaines: tel le crime de bestialité. Ainsi Jean Jacquemo, exécuteur de la haute justice, reçoit 19 liv. 5 s. 6 deniers « pour avoir executé, ars et bruslé Pierre Leborea, dict Pomerot, affaneur. ensemble une

« à honte, pour avoir congneu et hanté charnellement la dicte ànessse. »  
(P. 21.)

II. Les deux articles de M. Paul Saint-Olive, le premier sur une statue d'Auguste, le second sur la ville carrée de Romulus, rentrant essentiellement dans les travaux du Comité d'archéologie, nous devons simplement nous borner à mentionner ces deux morceaux, écrits avec cette verve qui caractérise le talent à la fois si piquant et si varié de M. Saint-Olive.

III. M. Péricaud aîné, l'un des hommes qui ont le plus pénétré dans les sources de l'histoire de Lyon, s'est spécialement attaché à étudier la vie des archevêques de cette grande cité, qu'ils ont gouvernée souverainement pendant environ trois siècles.

Hippolyte d'Este, auquel M. Péricaud a consacré une notice dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, est né le 24 août 1509, d'Alphonse, duc de Ferrare, et de Lucrece de Borgia. Venu très-jeune en France, pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, François I<sup>er</sup> le nomma conseiller d'état, lui fit donner, en 1538, le chapeau de cardinal par Paul III. En 1540, il fut nommé archevêque de Lyon, à l'âge de 31 ans, en remplacement de Jean de Lorraine, démissionnaire.

« Lyon, dit M. Péricaud, en ce temps-là, était le rendez-vous d'un grand nombre de lettrés, surtout d'esprits forts, qui trouvaient dans les typographes une complaisance dont les uns et les autres eurent plus d'une fois à se repentir. Jamais la presse n'avait été plus féconde et plus licencieuse. » (P. 45.) Les novateurs aspiraient alors à faire de Lyon le boulevard de la réforme, dont les progrès étaient rapides.

Dans de telles circonstances, il eût été sage de nommer à la tête du clergé lyonnais un prélat qui, par sa présence et l'exemple de ses vertus, eût su prévenir les écarts, soutenir et encourager la propagation des saines doctrines. Au lieu de cela, Hippolyte d'Este n'était qu'un favori de François I<sup>er</sup>, constamment attaché à ses pas, qui ne résida point dans son diocèse. En 1551, il se démit du siège de Lyon, en faveur du cardinal de Tournon, qui lui céda celui d'Auch. « Il est à présumer, dit M. Péricaud, que cette permutation fut sollicitée par le chapitre de la Primatiale, qui voyait sans doute avec peine le premier pasteur du diocèse ne pas le seconder assez dans ses résistances aux tentatives des calvinistes. » (P. 49.)

Hippolyte d'Este mourut à Rome le 2 décembre 1572, et fut inhumé à Tivoli, dans l'église des Cordeliers. Le jour de ses obsèques, le célèbre Muret prononça son oraison funèbre, dont la traduction est donnée par M. de Lagrevol, président de la Société littéraire de Lyon; traduction dans laquelle se révèle cette vigueur de talent naguère si justement loué dans cette enceinte à propos de la vie d'Avitus.

IV. M. Perret de La Menue, après avoir montré que la nécessité de connaître les vents pour les utiliser avait donné naissance aux voiles destinées à la navigation, recherche l'origine des girouettes.

«L'époque romane, dit-il, est la première dans laquelle nous commençons à découvrir certains détails de décoration permettant de supposer que les girouettes furent alors connues et qu'on les employait dans les bâtiments. Ce fut vers l'année 1260 seulement qu'elles commencèrent à être employées comme objets de décoration sur les combles des habitations seigneuriales.» (P. 78.)

Les seigneurs faisaient fixer leur étendard sur la faite du château tributaire envers eux de certains services, ou sur lequel ils avaient droit de lever des troupes. (P. 79.)

A la guerre, la forme de la bannière indiquait le rang et le pouvoir de celui qui la portait. Le seigneur banneret, ayant droit de bannière, la portait carrée; le chevalier, ayant 20 hommes d'armes sous ses ordres, ne portait que le pennon terminé par une longue pointe.

Les girouettes n'étant que la représentation de la bannière ou du pennon sur lesquels figuraient les armoiries du seigneur, et devenant un signe de noblesse, furent, pour la forme qu'on devait leur donner, soumises aux mêmes règles que les étendards. (P. 81.)

Au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, les règles imposées aux seigneurs pour la forme des girouettes de leur demeure disparaissant avec les dernières traces de la chevalerie, dès ce moment chacun fut libre de placer sur les combles de son habitation privée ces marques distinctives, si longtemps réservées aux seules seigneuries. (P. 84.)

Tel est le résumé fort incomplet de la dissertation de M. Perret de La Menue, à la fois intéressante et instructive.

V. Les auteurs qui ont écrit sur nos guerres religieuses de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ont généralement mentionné la rencontre qui eut lieu

à Métrieux, le 9 décembre 1587, entre les catholiques commandés par Mandelot, gouverneur de Lyon pour le roi de France, et les protestants à la tête desquels se trouvait François de Châtillon, fils aîné de l'amiral de Coligny.

Où placer cette rencontre? En d'autres termes, où est situé Métrieux?

Les uns placent ce lieu dans le Forez; les autres dans le Beaujolais.

M. Vachez a parfaitement démontré qu'il est dans le Lyonnais, à un kilomètre de Chuyer, où se trouve la plaine de Métrieux. Il a très-bien fait voir que c'est là, dans cette plaine, que s'est livrée la petite bataille à laquelle l'histoire et la tradition donnent le nom ridicule de Virecul, par allusion à la défaite et à la fuite de la troupe indisciplinée et sans expérience de Mandelot. (P. 105.)

Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, qui faisait partie de la petite armée de Châtillon, a laissé le récit de cette rencontre, dans laquelle, s'il fallait l'en croire, les protestants ne perdirent que quatre morts et trois prisonniers, tandis que les catholiques auraient laissé cent vingt des leurs sur le champ de bataille.

Peut-être, en quelques points, M. Vachez s'est-il trop inspiré de Jacques Pape, nécessairement suspect. Quoi qu'il en soit, sa narration est simple, concise et concluante.

VI. Il nous reste à vous signaler les recherches sur l'enseignement public du droit à Lyon, par M. Brouchoud.

M. Brouchoud est un jeune avocat qui a l'amour et l'intelligence des recherches historiques, l'un de ces fouilleurs d'archives et de bibliothèques que rien ne rebute et qui ne se lassent jamais. On lui doit d'avoir récemment exhumé certains actes publics dont il a entrete nu le Comité dans l'une de nos séances publiques de la Sorbonne, actes intéressants qui ont fourni de nouveaux et curieux documents sur Molière et sa troupe, en même temps que sur les origines du théâtre lyonnais.

Le travail de M. Brouchoud sur l'enseignement public du droit montre que cet enseignement a eu lieu, à Lyon, à peu près à partir de l'époque où la commune prit naissance, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle; et que si, sous l'empire de diverses circonstances, les études juridiques s'abaissèrent dans cette ville pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, elles reprirent faveur sous d'habiles maîtres, dans les deux siècles qui suivirent.

Sûrement, le jour viendra où la ville de Lyon verra ériger dans son sein une faculté de droit et une faculté de médecine, comme un complément dû par le Gouvernement à la seconde capitale de l'Empire, alors surtout que cette ville, désormais privée de ses franchises municipales, est placée immédiatement, à l'instar de Paris, sous la tutelle immédiate et exclusive de l'État.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS  
D'ANGERS,  
nouvelle période, t. VII, in-8°.

M. l'abbé Pletteau, vicaire de la cathédrale d'Angers, a entrepris et se propose de publier, sous le titre d'*Évêques et moines angevins*, une histoire ecclésiastique de l'Anjou. Cette histoire, puisée aux sources originales, sera divisée en neuf livres. Le premier livre est intitulé *Origines de l'église d'Angers, du 11<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle*; le deuxième, *L'église d'Angers en face des Barbares Francs, Bretons et Normands, du 17<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle*. Ces deux livres, précédés d'une introduction, ont été lus en séance de la Société impériale d'Angers, accueillis par elle avec beaucoup de faveur et imprimés dans le VII<sup>e</sup> volume de ses *Mémoires*. Ce travail, qui n'est que commencé, devant former un corps d'ouvrage assez considérable, nous avons cru devoir en ajourner l'examen détaillé jusqu'à ce qu'il soit terminé ou au moins plus avancé. Nous dirons toutefois que cette première partie nous a paru remarquable par la simplicité et l'élégance du style, et témoigne de consciencieuses recherches.

M. Ernest Mourin a consacré quelques pages à l'étude et à l'appréciation de la deuxième édition du Règne de Henri IV, par M. Poirson. Nous n'avons pas besoin de rappeler le succès qu'a obtenu cet ouvrage, auquel l'Académie française a décerné deux années de suite le prix Gobert. M. Ernest Mourin s'est particulièrement attaché à faire ressortir les nouveaux développements et les améliorations que M. Poirson a apportés à son livre dans cette seconde édition. Son examen ne porte que sur les deux premiers volumes les seuls qui eussent encore paru. Il y a étudié principalement le

prétendant, le chef de guerre et l'homme d'action, se réservant d'étudier ultérieurement, dans les deux autres volumes, l'homme d'état, l'administrateur, le politique, le souverain d'un grand pays.

Dans un article intitulé *La première représentation d'Esther à Saint-Cyr*, M. Léon Cosnier a reproduit, d'après des documents déjà connus, et notamment d'après les lettres de M<sup>me</sup> de Maintenon et de M<sup>me</sup> de Sévigné, les mémoires de Saint-Simon et de Dangeau, et l'Histoire de M. le duc de Noailles, les diverses circonstances de cette mémorable journée (26 janvier 1689). Mais le but principal de M. L. Cosnier dans cette notice était d'appeler l'attention sur Jean Baptiste Moreau, compositeur angevin, auteur de la musique d'*Esther* et d'*Athalie*, né en 1656, mort en 1733, qui fut d'abord enfant de chœur à la cathédrale d'Angers, puis maître de chapelle à Langres et à Dijon, qui vint plus tard à Paris et fut attaché en qualité de maître de musique à la maison royale des demoiselles de Saint-Cyr. M. L. Cosnier, après avoir reproduit intégralement un article biographique consacré à J. B. Moreau dans la Biographie générale publiée par M. Didot<sup>1</sup>, a essayé de le compléter à l'aide de conjectures et de suppositions qui ne nous ont pas semblé suffisamment justifiées. « On a bien voulu, dit-il, faire à cet égard des recherches dans les archives de la cathédrale d'Angers et dans les manuscrits de Lehoreau, chapelain de Saint-Maurice du vivant de Moreau; mais jusqu'à présent l'on n'a rien trouvé. » « Cependant, ajoute-t-il, d'après ce que nous connaissons de sa biographie, il est facile de combler par induction la plupart des lacunes que l'on y remarque encore. » C'est cette tâche que M. L. Cosnier a tenté vainement de remplir. On ne construit pas des biographies sur de vagues hypothèses et de simples probabilités. Il faut s'appuyer sur des données positives et sur des faits certains. Nous devons néanmoins savoir gré à M. L. Cosnier de ses louables efforts pour faire revivre le souvenir d'un de ses compatriotes, qui eut la gloire de prendre une part, quelque secondaire qu'elle fût, à un événement littéraire si mémorable.

<sup>1</sup> C'est par erreur que M. L. Cosnier cite cet article comme emprunté à la *Biographie universelle de Michaud*. C'est à tort également qu'il en attribue la rédaction à M. Denne-Baron père, mort en 1854. Elle appartient à M. Dieudonné Denne-Baron fils, auteur d'une Histoire de la musique et de plusieurs biographies de compositeurs anciens et modernes, qui a lui-même succombé à une courte maladie à la fin de l'année 1865.

La publication du *Guide de Paris à Nantes par le Mans et Angers*, par M. Adolphe Joanne, a fourni aussi à M. L. Cosnier l'occasion de nous entretenir des charmes de son pays natal et de nous donner, d'après ses souvenirs personnels, quelques renseignements sur les débuts de l'auteur de ces itinéraires, qui sont devenus le *vade-mecum* de la plupart des touristes.

La Société des sciences et arts d'Angers doit à l'obligeance du prince Auguste Galitzin la communication d'un document assez curieux, sinon important, découvert par lui sur une plaquette imprimée à Paris en 1608. C'est une harangue, entremêlée de prose et de vers, adressée par un sieur Girard à messieurs de Saint-Eustache en l'honneur de René Benoist, curé de cette paroisse, né près d'Angers, dont nous avons entretenu le Comité à l'occasion d'une notice de M. Albert Lemarchand, insérée dans le tome VI<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société impériale d'Angers*<sup>1</sup>.

Cet hommage rendu à la mémoire de René Benoist prouve la considération dont jouissait de son temps, malgré les accusations d'hérésie qui pesaient sur lui, ce savant ecclésiastique, que sa popularité et son influence parmi les marchands de son quartier avaient fait surnommer le *Pape des halles*.

Indépendamment de ces différents sujets, qui se rapportent soit à l'histoire générale de la France, soit plus ou moins directement à l'histoire particulière de l'Anjou, nous avons remarqué, dans le VII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société d'Angers*, une *Étude* fort étendue de M. Émile Affichard sur *Maine de Biran*, et particulièrement sur son journal intime, récemment publié par MM. Louis et Ernest Naville<sup>2</sup>; une pièce de vers de M. Jules Quelin, intitulée *le Sommeil d'un enfant*; une notice de M. Ad. Lachèse sur M. Vallon, professeur d'hippologie à l'école impériale de cavalerie de Saumur, membre correspondant de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, auteur de plusieurs ouvrages sur la médecine vétérinaire et sur la science hippique, mort le 8 décembre 1864, à l'âge de 45 ans.

N'oublions pas de dire que M. Paul Lachèse a continué avec le même soin dans ce nouveau volume la revue et l'analyse des princi-

<sup>1</sup> Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, p. 275.

<sup>2</sup> M. Oscar Merten a publié, depuis, une *Étude critique sur Maine de Biran*, 1 vol. in-4<sup>e</sup> de 136 pages, Namur, 1865.



pales publications adressées à la Société, qu'il avait si heureusement commencées dans les précédents volumes.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST,

t. XXVIII, année 1863, et t. XXIX, année 1864.

Ces deux volumes sont remplis presque exclusivement par des matières d'archéologie, notamment par un travail très-étendu de M. de Longuemar sur l'épigraphie du haut Poitou, qui comprend plus de 350 pages, par des études archéologiques de MM. Brouillet et Ch. de Sourdeval sur le Poitou et sur le littoral vendéen, qui n'en comptent pas moins de 250, et par des notices de MM. Alphonse Terneau de Rochebrune, Beauchet-Filleau, Élie de Beaufort et Georges d'Aviau de Piolant sur la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, connue sous le nom de chapelle de Saint-Gelais, à Angoulême, sur les sépultures antiques et mérovingiennes, sur la station romaine de Prætorium, et sur le château de Montreuil-Bellay. Deux articles seulement rentrent dans les attributions de la section d'histoire; ce sont des *Notices biographiques extraites de l'histoire généalogique de la famille Le François des Courtis*, par M. Jules de La Marsonnière, et un mémoire de M. Hugues Imbert sur *les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom*.

C'est en classant les papiers de famille de M. des Courtis, son beau-père, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, afin d'y rechercher les éléments d'une notice généalogique sommaire, que M. Jules de La Marsonnière a été amené à substituer à ce plan primitif le dessein d'une histoire biographique de cette famille. « J'y ai rencontré, dit-il, des figures vigoureuses et des existences laborieusement et honorablement mêlées aux événements les plus importants de l'histoire de leur pays. C'était pour moi un devoir pieux d'essayer de les faire revivre. » Antoine-François, au delà duquel il n'a pas été possible à M. J. de La Marsonnière de faire remonter, d'une manière suivie, la généalogie de cette famille, vivait de 1420 à 1480, dans le comté de Tende, dont il fut gouverneur en 1460, et à la même époque il épousait Anne de Grimaldi, issue de la branche dont la

seigneurie, à Monaco, fut érigée plus tard en principauté. De ce mariage naquirent trois enfants : Charles, Jules et Antoine. L'intérêt du récit de M. J. de La Marsonnière porte principalement sur l'aîné, Charles, et sur un de ses fils, nommé, comme son aïeul, Antoine. Charles joua un rôle important dans les guerres du Milanais. Il servit fidèlement la France sous Charles VIII et sous Louis XII. Il reçut sa première blessure dans le célèbre combat de Fornoue, en 1495, et trouva la mort avec deux de ses fils à la funeste bataille de Pavie, en 1525.

Antoine, le seul survivant, qui fut plus tard généralement connu sous le nom de capitaine de La Mare, rencontra auprès d'Honorat de Savoie, comte de Villars, seigneur de la baronnie du Grand-Pressigny, sise près de Loche en Touraine, un appui qui lui fut très-utile dans tout le cours de sa carrière. Pendant les démêlés entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, il suivit, en qualité de lieutenant, son protecteur, alors colonel d'un régiment dans les armées du roi, et prit part à tous les faits de guerre qui s'accomplirent en Flandre jusqu'à la paix de Crespy, en 1544. Il prit part également à la guerre qui recommença sous Henri II, fut blessé et fait prisonnier, et reçut à la fin de cette campagne la charge de capitaine et gouverneur du château et de la baronnie du Grand-Pressigny, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Les guerres civiles de religion l'obligèrent plusieurs fois à quitter son gouvernement pour aller combattre de nouveau à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour, à Saint-Jean-d'Angely et à la Rochelle, et après bien des années d'une vie laborieuse et active, il put enfin passer tranquillement le reste de ses jours près de sa femme, Périne Migret, fille du seigneur de Fossecreuse, qui avait été demoiselle d'honneur de Henriette de Savoie, «élevant à son école, selon l'expression de son historiographe, pour le roi et pour son pays, les quatorze enfants issus de son mariage.» Il mourut en 1589, à l'âge de 77 ans.

Nous aurions encore à entretenir le Comité de la notice de M. Hugues Imbert sur la généalogie des vicomtes de Thouars. Mais cette tâche a déjà été remplie, avec une autorité devant laquelle nous n'avons qu'à nous incliner, par nos savants collègues membres de la commission du concours des Sociétés savantes de 1864, et particulièrement par notre honorable président, à la solennité de la Sorbonne du 22 avril 1865<sup>1</sup>. Le Comité se rappelle que la notice de

<sup>1</sup> Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 322.

M. Imbert a été honorée, dans cette séance, d'une mention très-honorable et d'une médaille d'argent.

L'examen des deux volumes dont nous venons de parler se trouve, comme on le voit, considérablement abrégé, en ce qui nous concerne, tant par la nature même des matières dont ils se composent que par le motif que nous avons indiqué. Cependant nous ne voulons pas terminer sans signaler au Comité les deux discours prononcés par MM. Ch. de Gennes et Audinet, présidents de la Société des antiquaires de l'Ouest, aux séances publiques des 27 décembre 1863 et 30 décembre 1864.

Dans le premier, M. Charles de Gennes a exposé l'histoire des *avocats du roi* auprès de l'ancien présidial de Poitiers, retracé l'origine et l'organisation de cette magistrature, et présenté, à l'aide de longues et patientes recherches faites dans les archives poitevines, des détails intéressants sur la plupart des hommes distingués qui, pendant près de trois siècles, y exercèrent le ministère de la parole publique au nom du souverain, devant la juridiction supérieure du Poitou, et parmi lesquels nous remarquons des noms illustrés par la science, comme celui de Sainte-Marthe, quelques-uns également dignes de l'être par l'éclat du talent et la grandeur du caractère, comme celui des Constant, dont un membre, Jean Constant du Chézeau, nommé membre de la commission déléguée de Poitiers à Londres pour statuer sur le sort d'Urbain Grandier, y fit preuve d'une noble indépendance en protestant par une démission énergiquement motivée contre l'iniquité d'une sentence dictée par le fanatisme et l'esprit de vengeance.

Dans le second discours, M. Audinet s'est attaché à démontrer que, jusqu'aux temps modernes, jusqu'au second tiers même du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est entre la Loire et la Gironde, dans le Poitou surtout, que se sont accomplis la plupart des grands événements qui ont eu une influence générale, décisive et durable sur les destinées de notre pays, et qu'il n'y a par conséquent en France aucune contrée qui, par le nombre et la grandeur de ses souvenirs historiques, justifie, plus que le Poitou, l'existence d'une société vouée à l'étude spéciale du passé. Nous ne pensons pas qu'on puisse assigner à cette partie de l'ancienne Aquitaine son rang dans notre histoire d'une façon aussi péremptoire et aussi absolue que le fait M. Audinet. Chacune de nos provinces y a joué le rôle que sa position et les circonstances lui ont attribué. Nous ne lui contesterons pas toutefois l'importance des

faits qui se rattachent au passé de nos départements de l'Ouest. Nous lui contesterons moins encore la raison d'être d'une association vouée à l'étude de ce passé. Nous ajouterons même, ce que sa qualité de président et un sentiment de réserve et de modestie ne lui ont pas permis de dire, qu'entre toutes les compagnies savantes de France il n'en est peut-être pas une qui justifie mieux son existence que la Société des antiquaires de l'Ouest, et qui atteste plus efficacement sa force vitale par l'activité et le talent de ses membres, par le nombre et le mérite de ses travaux.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE STRASBOURG.

t. III, 1<sup>re</sup> livraison.

La Société littéraire de Strasbourg, dont M. Chéruel a fait connaître au Comité les premières publications, est demeurée fidèle à son titre en se livrant de préférence à des études auxquelles l'imagination et la préoccupation de la forme ont plus de part que l'érudition. Elle ne recule pas néanmoins devant les recherches historiques sérieuses, ainsi que l'atteste le Bulletin dont je dois rendre compte. J'éprouve un plaisir tout particulier en me retrouvant ainsi en communication avec quelques-uns des écrivains dont, il y a vingt ans, je pouvais directement apprécier les travaux. C'est avec un bien vif intérêt que j'ai lu les pages émues consacrées par M. Spach à l'éloge de mon savant et regretté collègue à la Faculté de Strasbourg, M. Colin, décédé le 4 juillet 1865. Je savais que l'auteur de l'excellente traduction de Pindare, couronnée en 1841 par l'Institut, n'était pas seulement un helléniste distingué, versé profondément dans l'histoire de la poésie dramatique grecque; j'avais été mis dans la confidence de compositions d'un autre genre, attestant chez lui d'éminentes facultés poétiques. Quelques-unes de ces productions, que la modestie de l'auteur avait toujours refusé de livrer à la publicité, ont été recueillies et, par les soins de M. Spach, imprimées dans le Bulletin de la Société dont il faisait partie. Ces pièces de poésie ont pour titres : *Une pêche aux truites au fond du val d'Esfer; Visite à la chambre de J. J. Rousseau dans sa maison de l'île de Saint-Pierre; les Nains, ou la Jeune Fille et la Grand'mère*. La plus considé-

nable est une élégie intitulée : *Marceline, ou Dangers de l'éducation hâtive, une des formes de la décadence chez les peuples civilisés*. Dans ces divers morceaux, M. Colin a laissé une gracieuse empreinte de ses sentiments élevés, des tendances morales de son esprit et de son goût réel pour la nature. Plusieurs personnes ont été étonnées de trouver en lui cette source d'inspiration et de veine poétique. On le croyait absorbé tout entier par des études plus austères. « Quant à moi, dit M. Spach, je n'ai nullement été surpris de la tendance qu'avait notre confrère à confier dans la solitude ses impressions à un langage rythmique. On n'aime point, comme il a fait, les bois, les montagnes, les torrents et tous les accidents de la nature champêtre; on ne passe point, comme lui, avec prédilection, tous les moments de loisir au milieu de sites agrestes; on n'a point, comme lui, la passion des fleurs et des oiseaux, sans être quelque peu le favori des Muses. »

C'est encore à l'éloge funèbre de deux hommes que j'ai connus à la même époque à Strasbourg, MM. Lereboullet et Paul Lehr, qu'est consacré un article du même Bulletin, dû encore à la plume élégante de M. Spach. Le premier, fort connu dans le monde savant, a contribué, avec MM. Duvernoy, Daubrée et Schimper, à donner au Musée d'histoire naturelle « un développement qui équivaut à une création, et qui a fait de cette collection magnifique, après la cathédrale, la curiosité la plus saillante de Strasbourg ». Le second est le traducteur en vers des fables et apologues de Pfeffel. M. Spach, s'occupant d'abord du poète lui-même, donne sur sa vie des détails puisés à de bonnes sources, et il présente des aperçus pleins de goût et de finesse sur ses œuvres. Né à Colmar en juin 1736, Pfeffel perdit la vue à vingt-trois ans. Au milieu de cette épouvantable crise, Dieu lui conserva un triple trésor : une fiancée fidèle qui devint la compagne de sa vie, une santé robuste et le souffle puissamment poétique. M. Spach fait ressortir la haute moralité dont ses livres et ses actions sont également empreints. Fondateur d'une école d'application pour les jeunes protestants qui se destinaient à la carrière des armes, il se trouva en rapport avec de nobles et influentes familles de France, de Suisse et d'Allemagne. Ses élèves firent honneur à leur maître, et celui-ci trouva, dans une existence entourée de considération, la plus douce récompense de ses services. Il était difficile que l'auteur des fables pût conserver quelque originalité après notre La Fontaine ou quelques auteurs allemands, tels que Gellert,

Lichtwer et Lessing. Ce qui constitue son génie particulier, c'est que ses fables, et en général toutes ses productions (et elles sont importantes et nombreuses), font deviner dans leur auteur un cœur haut placé, aimant, honnête. La droiture de son caractère n'est égalée que par l'exquise délicatesse de ses sentiments. Le traducteur des fables de Pfeffel, M. Paul Lehr, avait été élevé dans l'institution fondée par le fabuliste alsacien, et l'on retrouve dans ses vers les inspirations de l'aimable et douce sensibilité qui caractérisaient celui-ci. J'ai entendu lire par M. Paul Lehr quelques-unes de ses fables, et le plaisir que j'éprouvais ne me fait pas trouver exagérés les éloges donnés au traducteur, que j'avais toujours vu un peu trop disposé à croire que ses compatriotes n'appréciaient pas convenablement l'œuvre de piété filiale à laquelle il avait consacré sa vie.

Le même Bulletin contient un travail d'un autre collègue à la Faculté des lettres, le savant et respectable M. Cuvier, si profondément versé dans l'histoire des âges primitifs, où il aime surtout à recueillir les faits qui mettent en lumière les vérités morales et religieuses, objet habituel de ses méditations. Je regrette de n'avoir sous les yeux qu'une analyse de sa dissertation sur les Éthiopiens du bassin du Nil au point de vue de la géographie, de l'ethnographie et de l'histoire, et je ne pourrais donner ici que le résumé d'un résumé.

A l'exemple de quelques savants critiques qui se sont, en ces derniers temps, occupés des sermons de Bossuet<sup>1</sup>, M. Beck a suivi dans sa carrière oratoire le grand évêque de Meaux depuis son début à Metz, à l'âge de trente et un ans, jusqu'aux brillantes années où il prononçait, devant la cour de Louis XIV, ses magnifiques discours, chefs-d'œuvre de l'éloquence de la chaire. Dans un cadre nécessairement très-resserré, l'auteur a présenté des considérations d'une parfaite justesse sur les principaux caractères du génie de Bossuet et sur ce qu'il appelle la substance de ses sermons, remplis de beautés empruntées à l'antiquité profane et de hautes pensées puisées dans de profondes études philosophiques; mais M. Beck a très-bien vu que ces diverses influences ont été toujours subordonnées aux dogmes et aux mystères de la religion, et que la philosophie n'a été pour Bossuet que le point de départ de la foi.

Le mémoire de M. E. Goguel, sur le commerce d'Athènes après

<sup>1</sup> L'abbé Vaillant, dans son *Étude sur les sermons de Bossuet*, d'après les manuscrits (Paris, 1861). — E. Gandar, *Bossuet orateur; études critiques sur les sermons de la jeunesse de Bossuet* (1643-1662).

les guerres médiques, plus étendu que le précédent, offre un intérêt d'un autre genre. Il montre d'abord comment les Athéniens ont été portés naturellement vers la mer et les entreprises commerciales par l'exiguïté de leur territoire et le manque de fertilité de leur sol pierreux, peu propre à la culture des céréales. La prospérité de leur commerce fut préparée de bonne heure par la fondation de nombreuses colonies, qui durent, pour la plupart, leur origine à la proscription dont une partie de la population de la Grèce fut frappée à plusieurs reprises. Un penchant très-prononcé pour le luxe et les jouissances de la vie, inspirant à ce peuple passionné et mobile un désir immodéré des richesses, fut une autre cause qui contribua à faire d'Athènes une ville commerçante. La prospérité de son commerce peut encore être attribuée à la division de ses habitants en classes distinctes, comptant environ 35,000 hommes libres ou citoyens, 380,000 esclaves cultivant la terre, faisant valoir les manufactures, exploitant les mines, travaillant aux carrières, et 45,000 Métèques, parmi lesquels se recrutait en grande partie la classe des industriels et des commerçants.

Voici, très-sommairement indiqués, les divers points traités dans l'intéressant mémoire de M. Goguel. Après s'être demandé comment il est arrivé que chez ce peuple, doué d'une rare finesse d'observation, et à qui s'imposait la nécessité de créer sans cesse, de fabriquer et d'exporter, les professions mercantiles et les arts mécaniques aient été entourés de si peu de considération, l'auteur a passé successivement en revue la jurisprudence qui réglait les transactions commerciales, les attributions des magistrats chargés de les surveiller, le nombre et l'importance des navires de commerce, les banques, les assurances, le personnel commercial, la comptabilité, les articles d'exportation et d'importation, et enfin le chiffre auquel a pu s'élever chaque année en moyenne le commerce athénien. Comme on sait que le taux des droits d'entrée et de sortie des marchandises était équivalent en général au cinquantième de leur valeur réelle, il serait possible d'avoir des renseignements précis sur l'importance du roulement de fonds auquel le commerce donnait lieu, si l'on pouvait consulter les registres de la douane. Ces documents ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais Andocède, dans un de ses discours, nous apprenant que la recette produite par les droits de la douane s'élevait annuellement à un total de 30 à 36 talents, M. Goguel en conclut que l'on pourrait évaluer à 11 ou 12 millions

de francs le chiffre représentant la valeur des marchandises mises chaque année en circulation. Ce serait bien modeste; mais, quand on veut bien se rappeler que le roulement de fonds occasionné par le commerce de Venise pendant l'administration du doge Mocenigo, c'est-à-dire à une époque où cette république jouissait d'une splendeur incontestée, n'était que de 75 à 94 millions de francs, on trouvera moins extraordinaire une évaluation dont je laisse du reste à M. Goguel toute la responsabilité.

M. Spach, qui prend une part si active aux travaux de la Société littéraire de Strasbourg, a lu à ses collègues la suite de son mémoire sur les poètes didactiques allemands du moyen âge. Il a analysé successivement les œuvres de Henri le Laïc (1150), du pauvre Hartmann, auteur d'un poème sur la foi, puis le *Winsbeeke* (1200-1250), reproduction d'un poème populaire plus ancien, et enfin l'*Hôte italien* (*Der Welsche Gast*), de Thomassin de Zirclaere, auteur italien qui a écrit dans les deux langues, et dont les sentences morales ont un caractère remarquable de bon sens, d'honnêteté et de charité.

Il a examiné ensuite un recueil de sentences morales, de proverbes et de récits, publié au XIII<sup>e</sup> siècle, sous le titre de *Bescheidenheit*, de Freidank, et dont l'auteur, que M. Grimm croit être Walther von der Vogelweide, accompagna l'empereur Frédéric II en Terre-Sainte. M. Spach considère ce recueil comme une œuvre magistrale, ayant eu le rare privilège de rester un poème populaire jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, et même de nos jours. Son idée fondamentale est que la vie de l'homme a sa racine en Dieu, et que ce sont les vices auxquels l'homme se laisse aller qui le séparent de son créateur. Dans un autre poème didactique, le *Renner*, ou Coureur, œuvre de Hugues de Trimberg, on trouve, comme dans presque toutes les œuvres de ses prédécesseurs, des attaques violentes contre les ordres privilégiés, contre la cour de Rome et contre les femmes. Caractérisant enfin l'esprit général de ces diverses compositions didactiques, M. Spach a très-bien vu, dans leur opposition à la poésie de cour et à l'amour mondain, chanté par les Minnesaenger, l'influence de plus en plus prépondérante de la bourgeoisie. Ces études auraient pour nous un intérêt plus grand encore, si M. Spach avait songé à rapprocher les poèmes qu'il a passés en revue des productions de ce genre que nous offre la France à la même époque. Ce n'est jamais sans profit que l'on constate les rapports intellectuels qui existaient alors, comme aujourd'hui, entre les différents peuples de l'Europe.



C'est ce que M. Spach ne manquera pas de faire si, comme nous l'espérons, son savant et intéressant mémoire devient un livre.

C. HIPPEAU,

Membre du Comité.

---

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Année 1865.

Le morceau principal du volume de la Société académique dont j'ai rendu compte l'année dernière<sup>1</sup> était une *Histoire du Bouffay*; le mémoire le plus étendu du recueil que j'ai sous les yeux est une *Notice historique sur le château de Nantes*, par M. Charles Bougouin fils.

Ces deux études, qui s'éclairent et se complètent l'une par l'autre, présentent, en plus d'une circonstance, une communauté presque absolue de sujet : le château de Nantes était toujours le redoutable vestibule de la place du Bouffay, et nous retrouvons dans le travail que nous examinons aujourd'hui le récit de la captivité de Chalais et de celle de MM. de Montlouis, de Pontcalec, de Thalouet et du Couëdic, dont l'*Histoire du Bouffay* nous a raconté les derniers moments.

Cette histoire du château de Nantes n'est pas la première monographie publiée sur ce sujet. En 1851, l'association bretonne l'avait proposée à l'attention des érudits, et M. le colonel du génie Allard, aujourd'hui général, avait répondu à cet appel par un travail intitulé *Notice historique sur le château de Nantes et les anciennes fortifications de la ville*. Jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, cet ouvrage ne présente qu'un résumé des plus sommaires, mais on y trouve sur l'armement du château en 1754 des détails entièrement neufs puisés dans un mémoire de Lefèvre et dans les plans et légendes appartenant aux archives militaires. Cette portion du travail du général Allard conserve encore aujourd'hui toute son importance, malgré l'analyse qu'en a donnée M. Bougouin.

Ce dernier historien du château de Nantes a rédigé un précis chronologique assez étendu, qui se termine par une description du

<sup>1</sup> Voyez la *Recue*, présente série, t. III, p. 137 et suiv.

monument tel qu'il existe aujourd'hui. Les documents consultés sont dignes de toute confiance; ils ont été empruntés tantôt à l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, tantôt au trésor des chartes ou aux registres de la chancellerie de Bretagne ou de la chambre des comptes qui font partie des archives de Nantes. Ajoutons que M. Bougouin, non content de faire connaître d'une manière générale les recueils qu'il a consultés, n'a pas dédaigné de donner les indications précises de carton, de liasse ou de tome, si souvent négligées, et pourtant si indispensables. Toutefois il n'a pas toujours choisi avec assez de soin les éditions des écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle dont il s'est servi, ou il ne les a pas transcrites avec assez d'exactitude.

Dans une de ses lettres, M<sup>me</sup> de Sévigné raconte en ces termes la visite qu'elle fit en 1675 au château de Nantes :

« A Nantes, vendredi 20<sup>e</sup> septembre.

« ... J'arrivai ici à neuf heures du soir, au pied de ce grand château que vous connoissez, au même endroit par où se sauva notre cardinal. On entendit une petite barque; on demande : « Qui va là ? » J'avois ma réponse toute prête, et en même temps je vois sortir par la petite porte M. de Lavardin avec cinq ou six flambeaux de poing devant lui, accompagné de plusieurs nobles, qui vient me donner la main et me reçoit parfaitement bien. Je suis assurée que du milieu de la rivière cette scène étoit admirable; elle donna une grande idée de moi à mes bateliers. Je soupai fort bien; je n'avois ni dormi ni mangé de vingt-quatre heures. J'allai coucher chez M. d'Harouys. Ce ne sont que festins au château et ici. M. de Lavardin ne me quitte point : il est ravi de causer avec moi. Il m'a donné en détail toute l'histoire de cette province et les conduites différentes de ceux qui ont le commandement : c'est une chose extraordinaire, et qui m'a fort amusée. »

Ce serait là le sujet d'un charmant tableau, ou plutôt le tableau est tout fait et si achevé qu'un peintre aurait grand'peine à employer les ressources de son art de façon à laisser dans l'esprit un souvenir aussi net et aussi frappant.

Non-seulement M. Bougouin a tronqué ce morceau, mais il n'a pas reproduit très-fidèlement ce qu'il en a conservé.

La date de la lettre, qui précise si exactement l'époque de la visite de M<sup>me</sup> de Sévigné au château de Nantes, est supprimée sans qu'on puisse deviner pourquoi; ces mots, « au même endroit par où se

sauva notre cardinal, » qui ajoutent un trait au récit de l'évasion du cardinal de Retz fait quelques pages plus haut par M. Bougouin, ont été également retranchés; enfin, et ceci est plus grave, au lieu de « On entendit une petite barque, » on lit dans la *Notice sur le château de Nantes* : « Nous entendons une petite barque, » comme si la barque arrivait du château, ce qui trouble tout l'arrangement de cette scène, comme l'appelle M<sup>me</sup> de Sévigné elle-même, et ce qui contredit les derniers mots du récit : « elle donna une grande idée de moi à mes bateliers. » Je ne parle point du changement des temps des verbes, *vint* pour *vient*, *reçut* pour *reçoit*, bien que les moindres nuances méritent d'être respectées, ni de la suppression de la fin du morceau, malgré le plaisir un peu irritant, je l'avoue, que j'éprouve à savoir que M. de Lavardin a conté en détail toute l'histoire de la province à la marquise, qui ne nous en a rien conservé.

Ce qui concerne la période révolutionnaire est plein d'intérêt. L'histoire, d'ailleurs bien connue, de la délivrance de quatre cents prêtres par Jacques Thomas Drot, qui jouait l'emploi des financiers au théâtre de Nantes et y portait le nom de Gourville, est racontée ici avec beaucoup de vivacité.

Ces prisonniers devaient être embarqués pour l'Espagne. Goullin, membre du tribunal révolutionnaire, forme le dessein de les faire périr. Gourville, capitaine des grenadiers du quartier Graslin, assemble à la hâte sa compagnie, occupe le château, où les ecclésiastiques étaient renfermés, lève le pont-levis, et, sommé par Goullin de livrer passage aux furieux, il refuse de le faire si on ne lui présente une permission écrite de l'autorité municipale. Goullin se voit forcé de renoncer à son affreux projet; les prêtres menacés sont sauvés et partent protégés par Gourville. Non content d'exposer sa vie pour eux, il leur donne l'argent nécessaire à leur fuite et le moyen de rejoindre les bâtiments qui les attendaient sur la Loire, et, lorsqu'ils demandent à connaître leur généreux bienfaiteur, ils apprennent que c'est le vieux financier du théâtre de Nantes, qui, pour cette fois seulement, et vu la gravité des circonstances, avait eu la bonne inspiration de changer d'emploi et d'aborder, non sans péril, mais du moins avec un bien beau succès, un grand premier rôle de drame.

Le mémoire que nous venons d'examiner est suivi d'une *Liste par ordre chronologique d'un certain nombre d'officiers du château de Nantes*. Divisée en quatre séries, elle comprend les capitaines, les lieutenants, les lieutenants du roi et les majors.

Cette liste, encore très-insuffisante, devrait être accompagnée de l'indication du document où chaque nom a été trouvé. Dans ce cas, elle pourrait plus facilement être rectifiée et complétée de façon à former enfin un tableau suivi. Telle qu'elle est, elle ne peut être d'une fort grande utilité.

Ce volume renferme encore une étude, *De l'état sauvage et des résultats de la culture et de la domestication*, par le docteur Sagot, dont un important chapitre, intitulé *Quelques considérations sur l'homme étudié chez les peuples sauvages et dans les principales conditions sociales des nations civilisées*, confine à nos travaux par les considérations philosophiques qu'il renferme, et contient notamment de curieux aperçus sur les influences héréditaires dans l'ordre intellectuel.

Dans une *Note sur l'instruction obligatoire*, à propos de l'ouvrage de M. Jules Simon, *l'École*, M. A. Renan appuie de la façon la plus énergique les propositions faites par l'auteur de ce livre.

M. E. Chérot exprime dans ses *Poésies* de nobles sentiments sous une forme claire, élégante et pure.

Enfin M. Charles Rouxeau publie sur *les Vieux Garçons* de M. Victorien Sardou une étude critique que nous n'avons point à examiner en elle-même, décidé que nous sommes, par goût et par devoir, à ne point aborder ici ces sujets contemporains et à ne dispenser ni le blâme ni l'éloge aux littérateurs de notre temps.

Nous nous arrêterons seulement à une question de principe qu'il importe de ne point laisser indécise.

« J'ai peur, dit l'auteur à M. Sardou en terminant son examen, j'ai peur que chez vous le poète n'ait aveuglé l'honnête homme et ne lui ait fait perdre la suite de ses nobles et sévères pensées. Je regrette encore de voir le châtiment en raison inverse de la gravité des fautes. Mortemer est en réalité le moins maltraité; le plus inoffensif des trois, ce pauvre idiot de Vaucourtois, qui n'a jamais eu que des bonnes fortunes de rencontre, voit sa santé, sa raison, sa considération, son patrimoine, sombrer dans le même cataclysme. »

On le voit, M. Rouxeau prend à la rigueur les devoirs de l'auteur dramatique; cette devise si souvent répétée, *castigat ridendo mores*, ne lui paraît pas indiquer le but réel de la comédie; il y voit une juridiction effective, qui doit prononcer à chaque dénouement un arrêt en forme et proportionner, avec un singulier scrupule de conscience, le châtiment que chacun reçoit à la faute commise.

Une fois du reste qu'on place la moralité d'une œuvre dramatique

dans la destinée réservée à ses personnages, on aboutit forcément à ces conséquences extrêmes, mais, on ne saurait trop le répéter, les grands maîtres, ceux qu'on doit sans contredit considérer comme les autorités suprêmes de notre littérature, ne se croyaient nullement soumis à ces obligations morales, si gênantes pour le théâtre, qu'on voudrait aujourd'hui imposer à leurs successeurs.

Molière fait dire à Dorante dans la *Critique de l'école des femmes* : « Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin. »

C'est là, dira-t-on, une boutade de poète comique, dirigée d'ailleurs exclusivement contre les règles littéraires et non contre les prescriptions morales qui s'imposent d'elles-mêmes au poète.

Jetons donc un rapide coup d'œil sur les réflexions bien plus sérieuses, bien plus approfondies de Corneille dans son *Discours du poème dramatique*.

« La poésie dramatique, dit-il, a pour seul but le plaisir des spectateurs. »

Tout ce qu'il recommande au poète, c'est de faire de fidèles peintures, afin qu'on ne puisse « prendre le vice pour la vertu. Celle-ci se fait alors toujours aimer, quoique malheureuse, et celui-là se fait toujours haïr, bien que triomphant. »

« Les anciens, nous dit Corneille, ne se sont pas mis en peine de la punition des coupables dans les ouvrages dramatiques. C'est dans les temps modernes que cet intérêt qu'on aime à prendre pour les vertueux... a obligé d'en venir à cette autre manière de finir le poème dramatique par la punition des mauvaises actions et la récompense des bonnes, qui n'est pas un précepte de l'art, mais un usage que nous avons embrassé, dont chacun peut se départir à ses périls. Il étoit dès le temps d'Aristote, et peut-être qu'il ne plaisoit pas trop à ce philosophe, puisqu'il dit qu'il n'a eu vogue que par l'imbécillité du jugement des spectateurs, et que ceux qui le pratiquent s'accoutument au goût du peuple et écrivent selon les souhaits de leur auditoire. »

Ne soyons pas plus rigoureux qu'Aristote et surtout que Corneille, qui étoit, ne l'oublions point, un chrétien austère en même temps qu'un poète de génie; montrons-nous du moins désintéressés au spectacle, sachons y admirer la vertu sans considérer ce qu'elle rapporte et, tout en exigeant des auteurs dramatiques les leçons et les

conseils que nous sommes en droit d'en attendre, gardons-nous de transformer le théâtre en tribunal et les écrivains en juriconsultes.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS,

t. XVIII et XIX, 1864, 1865, in-8°.

*Le Compte rendu*, par M. Laprairie, président, *des travaux de la Société pendant l'année 1863*, ouvre le premier des deux volumes que nous sommes chargé de vous faire connaître. Nous n'insisterons pas sur ce compte rendu, puisqu'il analyse des travaux dont plusieurs ont déjà été l'objet d'un examen de notre part. L'appréciation, par M. Vuafflard, de l'*Essai sur Rozoy*, de M. Martin, nous fait connaître la *charte de fondation du chapitre de Rozoy au XI<sup>e</sup> siècle*, le texte de la *loi de Vervins*, promulguée au siècle suivant, à la suite du mouvement qui amena l'affranchissement des communes. Il cite, d'après les documents locaux, des exemples de clauses imposées dès cette époque aux fermiers, et qui se rapprochent beaucoup de celles qui sont encore usitées de nos jours, des facilités qu'il était d'usage d'accorder aux croisés pour payer leurs dettes; il ajoute quelques détails à ceux que l'on connaît déjà sur l'histoire des maladreries ou léproseries, et termine son analyse en disant que l'ouvrage de M. Martin sera, par rapport à l'ancien diocèse de Laon, ce qu'est celui de l'abbé Pécheur pour le diocèse de Soissons, une bonne monographie destinée à éclairer l'histoire générale.

Dans le compte rendu, par l'abbé Pécheur, que nous venons de nommer, de l'excursion faite par la Société, en 1864, dans une partie du Soissonnais, nous relevons, au milieu de nombreux détails archéologiques, le *Compte de dépense d'un voyage fait à Coucy, en 1559, par François II*, et l'*Histoire*, peu connue, de *Saint-Nicolas-au-Bois*, petite communauté située entre Laon et Chauny, dont les abbés eurent plus d'une fois à lutter contre les redoutables sires de Coucy. Enfin nous trouvons de nombreux détails ajoutés par MM. Prioux et Suin à leurs communications précédentes sur l'Académie de Soissons, sur la famille d'Estrées, sur Henri de Savereux, ce moine guerrier

du xvi<sup>e</sup> siècle, dont nous vous avons déjà entretenus, car nous sommes obligé de suivre le Bulletin dans les répétitions qu'entraîne le procédé fragmentaire qu'il a adopté pour ses publications.

Les *Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais*, par M. Choron, sont le dernier et le plus important travail dont nous ayons à vous entretenir dans ce volume. Il n'en contient que la première partie, présentant le résumé de ce que fut en France, jusqu'en 1789, l'enseignement primaire, mot nouveau, dit l'auteur, pour exprimer une chose ancienne, que l'on désignait, dans les temps antérieurs, sous d'autres dénominations, et des plus diverses, telles que *écoles épiscopales, écoles paroissiales, écoles de charité, petites écoles, etc.*

Après un aperçu de ce que furent, chez les Romains, puis chez les Gallo-Romains, les *scholæ* et les *litterarum ludi*, l'auteur, constatant l'éclipse presque complète qui précéda le règne de Charlemagne, montre néanmoins comment les écoles ecclésiastiques ouvrirent la voie à la réorganisation qui devait suivre. C'est dans les statuts synodaux, donnés en 747 par Théodulfe, évêque d'Orléans, l'un des *missi dominici* du grand empereur, statuts adoptés par d'autres évêques, qu'il trouve les premiers éléments de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement primaire. Au sein des villes, c'est à l'école paroissiale des cathédrales et des collégiales, au village, c'est à l'école du presbytère que se distribue cet enseignement. Déjà, grâce à l'exemple donné par la fameuse école palatine, l'instruction commençait à se répandre du clergé aux laïques. A côté des écoles ecclésiastiques où subsistait le principe de la gratuité, se formaient des écoles dites *mercenaires*, et l'écolâtre, tout en conservant la direction de ces nouveaux établissements, cessait d'être par lui-même l'unique instituteur.

Mais c'est surtout du xii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, et sous l'influence de l'affranchissement des communes, que l'on voit s'accuser plus nettement cette séparation de l'école et du presbytère. Les écoles mercenaires se multiplient. On voit apparaître le *magister* ou maître d'école, type nouveau dont l'importance ira grandissant dans la société moderne. A Albi, on voit le maître principal, régent des *scholæ publiques*, recevoir de la ville la jouissance gratuite des bâtiments où se tenaient ces écoles et une subvention en argent. Il perçoit en outre un salaire des enfants autres que ceux de la cité. Dans la plupart des localités, à Tours et ailleurs, la gratuité n'existe que pour quelques enfants. En dehors de ces diverses et trop rares exceptions, le régime de la

rétribution domine. Du reste, à cette époque, dit M. Choron, les villages sont encore loin d'être tous pourvus d'écoles. Là où elles manquent et où il y a cures, le prêtre continue son ancien rôle, il enseigne lui-même les enfants. Là où la cure et l'école font défaut, et ce n'était pas rare alors, l'instruction manque tout à fait.

Dans le double élan qu'imprimèrent au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle la Renaissance et la Réforme, l'enseignement populaire ne fut pas oublié. Luther le demande à grands cris et en des termes remarquables, rappelés par M. Choron : « C'est faire cause commune avec le diable que d'y attacher (aux écoles) si peu d'importance. Sont-ce les sacrifices pécuniaires qui vous effrayent? Mais on dépense annuellement tant d'argent pour des arquebuses, pourquoi n'en dépenserait-on pas un peu pour donner à la jeunesse un ou deux maîtres d'école? Magistrats, rappelez-vous que Dieu commande formellement que l'on instruisse les enfants; ce divin commandement, les parents le transgressent, soit par insouciance, soit par manque d'intelligence, soit encore par surcharge d'occupations... Eh bien, c'est à vous, magistrats, qu'incombe le devoir de leur rappeler le leur, et d'empêcher le retour des maux dont nous pâtissons aujourd'hui! Occupez-vous des enfants, car beaucoup de parents sont comme les autruches : ils s'endurcissent envers leurs petits, et, contents d'avoir pondu l'œuf, ils ne s'en soucient plus. Or, ce qui fait la prospérité d'une ville, ce n'est pas seulement que l'on assemble de grands trésors, que l'on bâtit de fortes murailles, que l'on élève de belles maisons, que l'on possède des armes brillantes... le bien véritable d'une ville, son salut et sa force, c'est de compter beaucoup de citoyens savants, honnêtes et bien élevés. »

Parmi les catholiques, clercs et laïques se piquèrent d'émulation. Les pères du concile de Trente rappelèrent les dispositions du concile de Latran, « et cherchèrent, dit Carlier, à pourvoir à l'instruction de la jeunesse de tous les états, tant pour la campagne que pour la ville. » Aux États généraux de 1560, les trois ordres arrivèrent avec des cahiers dans lesquels étaient consignés des vœux relativement aux petites écoles. Les propositions de la noblesse étaient les plus larges. Dans son cahier de remontrances, non contente de rappeler le devoir qu'ont les évêques et les curés d'instruire les petits enfants, sachant la profonde misère qui règne dans les campagnes, connaissant leur indifférence, elle réclame la *gratuité* au moyen d'une contribution suffisante sur les bénéfices ecclésiastiques, et demande for-



nellement que l'instruction soit obligatoire, à peine d'amende pour les pères et mères (art. xii).

La législation qui sortit de ces propositions fut formulée dans l'article 9 de l'ordonnance d'Orléans de 1560, établissant ce qu'on appela la *prébende préceptoriale*. Le clergé en revendiqua l'idée première, dont on lui ferait honneur plus volontiers si, dans l'exécution, il n'avait apporté de nombreuses entraves à cette contribution forcée mise à sa charge par l'autorité civile, conformément à la demande de la noblesse et du tiers état.

Les États de Blois confirmèrent à cet égard les mesures adoptées sur la proposition de ceux d'Orléans, et, quoiqu'elles ne pussent profiter qu'aux villes en possession d'églises, cathédrales ou collégiales ayant plus de dix prébendes, il y avait là un véritable bienfait, puisqu'à la différence des prescriptions canoniques qui n'instituaient l'enseignement gratuit qu'en faveur des enfants pauvres, les ordonnances l'accordaient à tous les enfants indistinctement.

L'auteur, arrivant au xvii<sup>e</sup> siècle, raconte l'établissement des écoles de charité, les résistances qu'elles rencontrèrent dans une partie du clergé, l'œuvre des frères des écoles chrétiennes, fondée par l'abbé de La Salle, et leur institution définitive par le pape Benoît XIII, qui, dans sa bulle d'institution en 1714, ne craint pas de proclamer l'ignorance l'origine de tous les maux. Quant à Louis XIV, s'il intervint dans le régime de l'enseignement primaire par sa déclaration du 13 décembre 1698 et par son édit du 16<sup>e</sup> octobre 1700, ce fut, ainsi que cela ressort de l'exposé de M. Choron, par forme de dispositions additionnelles à la révocation de l'édit de Nantes, et dans des vues patentes et avouées de réaction religieuse.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, il signale, avec l'institution d'une nouvelle communauté, d'origine janséniste, vouée à l'enseignement populaire, celle des *écoles chrétiennes dites de Saint-Antoine*, le progrès général des méthodes, et la propagation du procédé simultané, qui avait pris naissance chez les frères de ces écoles. Cependant des exemples nombreux, cités par l'auteur, attestent l'insuffisance de l'enseignement et l'ignorance des masses à cette époque contemporaine de Rollin, de Voltaire, de Montesquieu, où, par en haut, l'on pourrait plutôt signaler l'abus de la culture intellectuelle. Cette partie de son travail se termine par l'analyse curieuse d'un opuscule intitulé *De l'éducation publique*, inséré dans la première collection des *Œuvres de Diderot*, et dont M. Choron n'hésite pas à lui maintenir la

paternité, malgré l'opinion contraire qui paraît avoir prévalu en dernier lieu. « Dans cet ouvrage, dont la moitié, dit l'auteur du *Dictionnaire des anonymes*, première édition, paraît écrite par un philosophe, et l'autre moitié par un janséniste, toutes les questions relatives à l'instruction publique, jusqu'aux détails d'exécution les plus minutieux, jusqu'aux points dont on ne s'était guère occupé jusqu'à ce jour, tels que l'éducation des filles, sont traitées ou indiquées avec une sagacité, une impartialité, disons plus, avec un vif sentiment de la mission du clergé dans l'éducation, qui rappellent Diderot faisant réciter le catéchisme à sa fille, bien plutôt que l'auteur des *Pensées philosophiques*. C'est ainsi qu'on n'hésite pas à y recommander de choisir les professeurs des collèges dans le clergé séculier, et les maîtres de l'enseignement primaire parmi les séminaristes. Enfin le tout est formulé dans un style chaleureux, sans être trop déclamatoire, dont on pourra se former une idée d'après le passage suivant, par lequel nous terminerons cette analyse :

« Sortons de l'enceinte étroite de nos murs, et étendons nos regards sur cette multitude de sujets dispersés dans les bourgs et dans les campagnes. Ceux qui en ont approché et qui ont une âme gémissent de voir tant d'enfants, toujours et en dépit de notre orgueil nos compatriotes et nos frères, si négligés, si dénués des secours auxquels ils ont droit comme les autres, en raison de leurs besoins, et plus que les autres, parce qu'ils ont moins de moyens. Il ne s'agit pas de les dégoûter des travaux auxquels ils se trouvent comme naturellement destinés, mais de les rendre plus capables. Il convient d'augmenter les cultivateurs, plutôt que d'en diminuer le nombre; mais il faut aussi les former à ce qu'ils doivent être, et, s'il en est qui annoncent quelque talent supérieur, il faut des ressources pour les seconder. »

Le XIX<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société de Soissons*, après le compte rendu ordinaire des travaux de l'année précédente (1864), renferme deux pièces relatives à la cathédrale de Soissons. Nous ne dirons rien de la première, *Mémoire sur le jubé* de cette cathédrale, par l'abbé Pécheur, en raison de son caractère purement archéologique, et peu de chose de la seconde, *La gloire de l'église de Soissons, renaissante en 1768 et 1769*, réimpression d'une pièce de vers, ou plutôt d'une prose rimée, dont la lecture suggère cette réflexion, que c'était trop de l'imprimer une première fois. M. Édouard Fleury, membre de la Société, auteur des *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de*

Laon, s'est livré à un travail de même genre sur les manuscrits de la bibliothèque de Soissons. Il en a extrait une *Notice sur l'évangélaire donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Médard*, et qui est aujourd'hui à la bibliothèque impériale. Dans cette notice, dont il a offert la primeur à la Société, l'auteur examine tout ce qui a rapport à ce précieux manuscrit, à l'historique de son apparition, à son authenticité, à l'intérêt bibliographique dont il n'a pas cessé d'être entouré depuis plusieurs siècles, au nombre et à la beauté de ses illustrations, dont témoignent les bois gravés et les lithographies reproduits dans le volume que nous analysons. M. Éd. Fleury a tiré du même ouvrage, aujourd'hui mis au jour, une note moins étendue sur le manuscrit des *Miracles de la sainte Vierge*, qui appartient au grand séminaire de Soissons et qui a été publié par l'abbé Poquet. Ainsi que le remarquait le président de la Société, en lui faisant hommage de la part de l'auteur, des *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons*, « M. Édouard Fleury a compris dans son examen deux manuscrits qui ne font pas partie de cette bibliothèque. Il a sans doute pensé que, si en effet ils ne s'y trouvaient, ils devraient y être. »

Ce volume renferme quelques communications intéressantes de M. Prioux : *Manuel des cérémonies pour les religieuses de l'abbaye Saint-Étienne-lez-Soissons*; — *Note sur l'inscription du musée de Lyon, concernant un Soissonnais*; — *Gervais de Bazoches, prince et gouverneur de Tibériade*. C'est pour nous un devoir d'enregistrer ces derniers travaux d'un des membres les plus actifs de la Société du Soissonnais, dont le nom s'est retrouvé maintes fois dans nos comptes rendus, et que la mort est venue frapper le 6 mars de l'année dernière. Une notice intéressante de M. Jean Wallon, mise en tête du *Catalogue de ses livres* (Paris, Delion, novembre 1866), nous initie à la carrière modeste et laborieuse de M. Stanislas Prioux, qui, chef d'une maison de commerce importante, avait trouvé le moyen de faire deux parts de sa vie et de mener de front deux choses rarement d'accord : les études et les affaires.

Parmi les analyses de documents qui se rapportent à l'histoire, nous pouvons citer celle de M. Laprairie sur un *partage de la terre de Muret, en 1399*, acte dont certaines dispositions lui paraissent constituer une variante de la commune au moyen âge, et celle de M. Vuarnet sur une *peste qui sévit à Soissons en 1662*.

M. Suin, notaire, et M. l'abbé Henri Congnet ont emprunté à

leurs habitudes professionnelles le sujet de deux communications : l'un, en racontant, d'après les actes anciens conservés parmi les minutes de son étude, *la suppression du couvent des Célestins de Villeneuve, près Soissons, fondé par Enguerrand VII, sire de Coucy, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*; l'autre, en nous faisant connaître, dans sa *Notice sur l'authenticité des reliques de saint Ived et de saint Victrice, évêques de Rouen, et sur leur nouvelle translation en 1865 par le cardinal de Bonnechose*, les règles et solennités, les enquêtes et témoignages dont l'Église catholique entoure ces pieuses cérémonies.

Enfin M. Édouard de Barthélemy, notre collègue dans ce Comité, section d'archéologie, a communiqué à la Société du Soissonnais, dont il est membre, un travail considérable, qui n'occupe pas moins de quatre-vingts pages à la fin du volume dont nous nous occupons, mais qui, heureusement pour notre incompetence, n'est pas susceptible d'analyse. En voici le titre : *Armorial général de l'élection de Soissons, publié pour la première fois, d'après le recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, en 1696, complété par les décisions de l'intendance de Soissons, lors de la recherche des nobles en 1662*.

E. J. B. RATHERY,

Membre du Comité.

---

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

XIV<sup>e</sup> volume. — Perpignan, 1866. In-8°, 256 pages et plusieurs planches.

Nous signalerons en premier lieu dans ce volume une courte lecture de M. Joseph Sirven sur l'assassinat de Constantin I<sup>er</sup>, troisième fils de Constantin le Grand, à Elne en 350 (p. 113 à 116), suivie d'une autre intitulée *Les Saludadors* (1830), *esquisse de mœurs* (p. 117 à 119). Les *Saludadors* sont une secte d'origine espagnole, et remontant, selon toute probabilité, au moyen âge. Les rares adeptes qu'elle a encore dans le Roussillon se font recevoir en Espagne. L'une des conditions de leur admission, et qui doit en restreindre singulièrement le nombre, est de justifier qu'on est *seté*, c'est-à-dire « le septième fils, sans interruption de filles, du même père et de la même mère. » Ils prétendent guérir de certains maux, notamment des écrouelles et de la rage. Pour cette dernière maladie, ils usent d'in-

vocations à sainte Quiterie<sup>1</sup>. Le même volume contient la suite des *Biographies roussillonnaises* de M. l'abbé J. Tolra de Bordas; cette fois il nous présente celle du vénérable Ange del Pas, de Perpignan, mort à Rome en 1596 ( . 145 à 168). Ce travail sur la vie d'un personnage d'ailleurs assez connu est composé au point de vue du panégyrique plutôt qu'à celui de la critique.

Les pièces publiées par M. l'abbé Delhoste sous le titre de *Noëls catalans* (p. 174 à 185) offrent pour l'histoire de la liturgie un certain intérêt. Elles ne sont pas complètes: ce sont deux fragments écrits sur deux feuillets arrachés d'un missel de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xv<sup>e</sup>. M. l'abbé Delhoste a donné le *fac-simile* de ces deux feuillets et la transcription de leur contenu. Disons-le tout d'abord, ces textes ne sont pas à proprement parler des Noëls. Il convient de réserver cette dénomination à ces cantiques populaires relatifs à la naissance du Christ, qui, bien que composés pour l'édification des fidèles, restent cependant tout à fait en dehors de la liturgie. Les deux pièces auxquelles appartiennent les fragments mis au jour par M. l'abbé Delhoste sont purement liturgiques et ne se rapportent pas à la fête de Noël. Ce sont deux tropes, l'un de l'épître de la Saint-Étienne, l'autre de l'épître de la Saint-Jean l'évangéliste (26 et 27 décembre). On sait que, dès le x<sup>e</sup> siècle, l'usage s'introduisit de fourrer, de *farcir* certaines parties des offices par des interpolations le plus souvent latines, parfois en langue vulgaire. Ces interpolations sont ce qu'on appelle des tropes<sup>2</sup>. Les offices de l'Octave de Noël, de la Saint-Étienne surtout, paraissent avoir été plus particulièrement exposés à de telles interpo'ations<sup>3</sup>. On connaît jusqu'à trois tropes en langue vulgaire de l'épître de la Saint-Étienne. Le plus ancien remonte assurément au commencement du xi<sup>e</sup> siècle (le manuscrit est de cette époque). Après avoir été cité d'abord par dom Martène, puis par les continuateurs de Du Cange et par l'abbé Lebeuf, il a

<sup>1</sup> Les actes de sainte Quiterie ont paru si fabuleux aux Bollandistes, qu'ils ne les ont pas publiés. Un recueil moderne de miracles qu'ils ont rapporté prouve qu'au xvii<sup>e</sup> siècle on invoquait cette sainte contre la rage. (*Act. SS. mai* [22], V, 173.)

<sup>2</sup> Ce point intéressant de l'histoire de la liturgie a été traité en grand détail l'an dernier par M. Léon Gautier dans un cours sur l'histoire de la poésie latine du moyen âge qu'il a professé à l'École des chartes; voir dans sa leçon d'ouverture (*Adrien Le Clerc*, 1866) les pages 30 et 31.

<sup>3</sup> Le journal des visites d'Eudes Rigaud contient à cet égard des indications très-précises. Voir notamment, p. 166, 261, 384, 486; cf. L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des chartes*, II, III, 497.

enfin été publié *in extenso* et d'une manière correcte par M. G. Paris<sup>1</sup>. Il est en vers de dix syllabes et peut être considéré comme l'un des textes importants de l'ancien français. Un autre trope, en vers octosyllabiques, et remontant, sinon au XII<sup>e</sup> siècle, comme le pense M. G. Paris<sup>2</sup>, du moins au XIII<sup>e</sup>, a été plusieurs fois publié. Le troisième des tropes vulgaires de l'épître de la Saint-Étienne est en langue d'oc. Raynouard, qui l'a publié sous le titre de *PLANCH DE SANT ESTEVE*, en connaissait deux exemplaires : l'un dans un martyrologe exécuté en 1318 pour le chapitre d'Aix, l'autre dans un des processionnaires manuscrits du chapitre d'Agen<sup>3</sup>. D'où l'on pouvait déjà conclure que ce trope avait eu une certaine popularité. Ajoutons qu'il la conserva longtemps, car, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et peut-être plus tard, on chantait encore à Saint-Sauveur d'Aix *les plans de Sant Esteve*, c'est-à-dire notre trope un peu rajeuni quant à la langue<sup>4</sup>. Ces trois tropes se ressemblent beaucoup par le sujet, qui est la paraphrase de l'épître de la Saint-Étienne<sup>5</sup>, et par la forme, étant tous trois composés de couplets monorimes qui viennent s'intercaler après chacun des versets de l'épître. Dans le premier, les couplets sont de cinq vers; dans le second, de quatre à huit; dans le troisième, de quatre.

C'est un nouvel exemplaire de ce troisième trope que M. l'abbé Delhoste a trouvé sur ses feuillets déparcillés. L'usage de ce texte, établi déjà pour Aix et Agen, l'est maintenant pour le Roussillon; d'où l'on peut légitimement induire qu'il a été général dans tout le

<sup>1</sup> Ebert's *Jahrbuch für englische und romanische Literatur*, IV, 311-317.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 312.

<sup>3</sup> *Choix des poésies orig. des troub.* II, cXLVI et 148. — Le texte du chapitre d'Aix a été récemment imprimé dans les *Variétés religieuses ou choix de poésies provençales avec notes*; Aix, Makaire, 1860; p. 183 et suiv.

<sup>4</sup> Ce texte rajeuni, et daté de 1665, est publié dans les *Variétés religieuses en regard de l'ancien texte*, p. 182 et suiv. Il se trouve encore sur des feuillets écrits au XVII<sup>e</sup> siècle et placés à la fin du ms. Bibl. imp. La Vall. 151. Il y est précédé de cet avertissement: « *Les plans de Sant Esteve*, qu'on chante annuellement à Saint-Sauveur, métropole de cette ville d'Aix, à la messe du peuple qui se dit à sept heures au matin d'abord après matines. Le 26<sup>e</sup> jour de décembre, jour de la feste de saint Estienne, le sous-diacre qui sert à laditte grand'messe se plasse dans la nef au bout du banc des consols et entone l'épître, et, quand il a dit un verset, un beneficiier placé dans la chaire du prédicateur chante, sur le ton du *Veni Creator Spiritus*, un verset desdits plans ou complaintes, et ils continuent de même alternativement jusqu'à la fin de l'épître, dont les présentes complaintes sont une paraphrase en ancien provençal et en vers. »

<sup>5</sup> Act. VI, 8, 9, 10, et VII, 54-59.

midi de la France; et il est probable que des recherches bien dirigées en feraient découvrir d'autres exemplaires encore. Le lieu de sa composition ne peut aucunement être déterminé, les caractères du dialecte variant selon les copies; un fait isolé, mais cependant digne de remarque, la forme française *lancier*, en rime<sup>1</sup>, alors qu'en provençal il faudrait *lansar*, peut faire soupçonner une origine française. La langue, autant qu'on peut la rétablir par les rimes, accuse le XIII<sup>e</sup> siècle, sinon le XII<sup>e</sup>.

M. l'abbé Delhoste ne s'est pas borné à publier le contenu des feuillets qu'il a retrouvés. Dans un missel de l'église d'Elne, imprimé en 1511, il a rencontré une leçon rajeunie et toute catalane du trope dont nous nous occupons. Il s'en est servi pour restituer quelques-unes des lacunes de ses feuillets, ignorant apparemment l'existence du texte publié par Raynouard, qui aurait mieux servi à son objet. L'introduction de ce trope dans le missel d'Elne est une preuve de plus de sa popularité.

Je crois utile de donner ici, à titre d'échantillon, les premiers couplets de ce trope dans ses trois formes : 1<sup>o</sup> le texte ancien, identique (sauf quelques différences ordinairement orthographiques) en Roussillon, à Aix et à Agen; 2<sup>o</sup> le rajeunissement catalan du missel d'Elne; 3<sup>o</sup> le rajeunissement provençal du XVII<sup>e</sup> siècle.

IN DIE SANCTI STEPHANI EPISTOLA.

Lectio actuum apostolorum.

Esta lisso que legirem Dels faitz dels apostols trairem <sup>2</sup> ; Los <sup>3</sup> ditz san Luch recomptarem, De sant Esteve parlarem.	Aquesta lisso que legirem Dels fets dels apostols ho traurem; Lo dit sanct Luch recomptarem, De sanct Esteve parlarem.	En la liason que legiren Das sants apouestos trataren; Lou dich de sant Luc contaren, De sant Esteve parlaren.
--	---	---

In diebus illis.

En aicel temps que Deus fo natz E fo de mort resucitatz E puis al cel s'en fo pujatz Sant Esteve fo lapidatz.	En aquell temps que Deu fonch nat E fonch de mort resucitat E puyz al cel s'en fonch montat Sanct Esteve fonch lapidat.	En aqueou temps que Diou fon nat Et fou de mouert ressucitat Et puis au ceou fouguet montat Sant Esteve fon lapidat.
--	--	---

<sup>1</sup> Raynouard, *Choir*, II, 149.

<sup>2</sup> M. Delhoste lit à tort *trauem*.

<sup>3</sup> M. Delhoste : *La*; le manuscrit n'est pas bien net à cet endroit, au moins d'après le *fac-simile*, mais ce ne peut être *la*.

Stephanus autem plenus gratia [et fortitudine faciebat prodigia et signa magna in populo.

Aujatz, senhor, per qual razo  
Lo la]pideren li selo :  
Car viren que Dieu en el fo  
E fe miracles per son do.

Mirau, senyors, per qual raho  
Fonch lapidat lo sanct baro :  
Per que veheren que Deu ab el fo  
E fahia miracles per son do.

Ausez, messus, per que reson  
Sant Esteve lapideron :  
Vegueron que Diou en el fon  
Fasie miracle per son nom.

Surrexerunt autem quidam de synagoga que appellatur Libertinorum et Cyrenensium et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia et Asia, disputantes cum Stephano.

Encontra luy corren e van  
Li felon Libertinian <sup>2</sup>  
E li cruzel Cilician  
E li altre Alexandrian <sup>3</sup>.

A l'encontra d'ell corren hi van  
Los irats Libertinans  
E los cruhels Cilicians  
E los altres Alexandrians.

Contro eou s' eleveron cridans  
Lous felons Alexandrians  
Et lous cruels Cilicians  
Et aussi lous Libertinians.

Les deux feuillets retrouvés par M. Delhoste contiennent six couplets, sur seize, de l'épître farcie de la Saint-Étienne, les quatre premiers et les deux derniers<sup>4</sup>. Du trope de l'épître de la Saint-Jean l'évangéliste, jusqu'à ce jour inconnu, autant que je puis croire, ils ne nous ont malheureusement conservé qu'un couplet et demi. Voici ce court fragment :

IN DIE SANCTI JOHANNIS EVANGELISTE EPISTOLA.

Lectio libri Sapientie.

S.....  
.....<sup>5</sup>  
Le dit sant nom recomtarem  
De san Yoan vos parlarem.

<sup>1</sup> Ce qui est entre crochets est coupé dans le feuillet de M. Delhoste, et restitué ici d'après l'ancienne leçon d'Aix.

<sup>2</sup> C'est la bonne leçon, conservée par le fragment de M. l'abbé Delhoste, et que d'ailleurs la rime *van* permettait déjà de rétablir. Le manuscrit d'Aix, suivi par Raynaudard (et probablement aussi celui d'Agen), a perdu à cet endroit l'ancienne forme du nominatif pluriel, et met : *Loe fellons Losbertinians* (sic!) rimant avec *Cilicians, Alexandrian*.

<sup>3</sup> Manuscrit de l'abbé Delhoste : *Et aycels da.....* la suite manque, je restitue à l'aide de l'ancienne leçon d'Aix : *Els autres Alexandrians*, d'accord avec celle d'Elne.

<sup>4</sup> L'ancien texte d'Aix et sa version rajeunie ont de plus un couplet d'introduction : *Sezet, senhor, et aiatz patz...* tout à fait analogue à celui qui commence les deux tropes français dont j'ai parlé plus haut.

<sup>5</sup> Deux vers illisibles; le *fac-simile* ne reproduit que la majuscule S au commencement du premier.



Qui timet Deum faciet bona.

Hom qui tem Deu ben obrara  
Co san Yoan mostrat nos ha.  
Tot aquest mon desempara,  
Ab Jhesu Crist el s' en ana <sup>1</sup>.

Et qui continet justiciam apprehendet illam et obviabit illi quasi mater honorificata.

(Le reste manque.)

Le volume est terminé par quelques pièces de vers et par les statuts de la Société.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

---

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE  
ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN,

3<sup>e</sup> série, t. VI, 40<sup>e</sup> année. Travaux de 1864 à 1866. — Saint-Quentin, 1866.

In-8°, 690 pages et 32 tableaux météorologiques non paginés.

Les travaux de la Société académique de Saint-Quentin offrent, en général, un caractère d'actualité et d'utilité pratique qui est en rapport avec les conditions dans lesquelles s'exerce son activité. S'il est désirable, en effet, que les travaux d'érudition soient l'occupation principale des sociétés établies dans des centres littéraires où de riches bibliothèques, d'anciennes archives, parfois même l'existence d'une Faculté, entretiennent le goût des études rétrospectives, il est bien naturel que, dans un milieu tout différent, elles s'occupent des questions actuelles qui surgissent à chaque instant dans la vie d'une importante cité industrielle. A ce point de vue, la Société académique de Saint-Quentin est digne de tous éloges. Elle s'occupe de vulgariser les résultats de la science économique; elle en poursuit l'application à la ville de Saint-Quentin, et en même temps elle entretient

<sup>1</sup> Il faut pour la mesure et pour la rime que *a* final soit accentué dans *desempara* et *ana*; donc ces mots ne sont pas au présent: ils ne peuvent être qu'au prétérit; mais c'est en français seulement que la 3<sup>e</sup> personne singulier du prétérit est en *a*; en provençal elle est en *e*; d'où on pourrait à la rigueur conclure que ce trope est d'origine française. J'ai fait précédemment une remarque analogue à propos du trope de la saint Étienne.

par des concours l'étude de l'histoire locale et le goût de la poésie. Elle fait paraître d'une façon plus efficace encore le zèle qui l'anime en ouvrant des cours d'adultes, en fondant une bibliothèque populaire, en distribuant des primes d'apprentissage. Tous ces travaux ne sont pas de nature à être appréciés par le Comité; ils doivent cependant lui être signalés. Citons particulièrement les écrits de M. Blin sur les Sociétés de secours mutuels (p. 97-111), et de M. C. Souplet sur les applications diverses et les progrès de l'association ouvrière (p. 184-254), et la proposition de M. Barrault Rouillon pour l'érection d'un monument à la mémoire de Condorcet, à Ribemont (p. 142-159).

D'autres dissertations sur divers sujets d'archéologie attireront sans doute dans une autre section du Comité l'attention des rapporteurs compétents.

En ce qui nous concerne, nous analyserons et discuterons deux mémoires de M. Textor de Ravisi, ancien commandant de l'établissement français de Karikal, où sont soulevées diverses questions relatives à l'histoire ancienne de l'Inde<sup>1</sup>. Ils sont relatifs, l'un à la découverte d'antiques idoles bouddhistes à Negapatam (p. 300-335), l'autre à « l'idole de la Vierge du temple de Shoë-Dagon-Prah, à Rangoun » (p. 336-355). Les idoles dont il est traité dans le premier mémoire sont deux statuettes qui représentent évidemment le Boud-dha; les figures jointes au texte ne laissent pas de doute à cet égard. L'une de ces figures est assise dans la pose habituelle, l'autre est debout, ce qui est très-rare. Le système de M. Textor de Ravisi consiste à expliquer les particularités qu'offrent ces statuettes par des notions empruntées à des cultes d'âge et de lieux très-différents. Il y cherche la trace du védisme, du brahmanisme et surtout du zoroastrisme. Outre que de telles associations sont *a priori* invraisemblables au plus haut point, il est évident que le zoroastrisme, qui a eu un berceau et un champ d'activité tout autres que le bouddhisme, ne peut entrer ici en ligne de compte. Du reste, l'auteur montre suffisamment combien est peu scientifique la direction qu'il suit lorsqu'il cherche dans des monuments brahmaniques et bouddhiques la confirmation du récit de la Genèse relatif au jardin d'Éden (p. 326).

Même lorsqu'il reste sur le terrain du bouddhisme, M. Textor de

<sup>1</sup> L'auteur du présent rapport s'est ici servi de notes étendues qu'il doit à l'obligeance de M. Léon Feer, chargé du cours de tibétain à l'École des langues orientales.

Ravisi fait trop d'efforts pour attribuer aux moindres détails un sens allégorique. Le cercle qui entoure comme une auréole le corps du Bouddha dans la figure assise lui paraît figurer le cercle de la transmigration : il y distingue des divisions qui représenteraient le monde supérieur, le monde moyen et le monde inférieur. Deux rangées de médaillons et de rosaces sont à ses yeux, l'une la transmigration (parce qu'il y a 35 médaillons et que 35 a pour facteurs 5 et 7, « le chiffre 7 exprimerait les degrés inférieurs de la transmigration successive des êtres, et 5 les degrés supérieurs »), l'autre la perfection bouddhique (parce qu'il y a dans cette rangée 65 rosaces, soit 32 de chaque côté, en omettant celle du centre, et qu'il y a 32 étages de cieux). Dans ces rosaces, formées de quatre pétales assemblés autour d'un bouton, l'auteur voit les quatre attributs de l'Être suprême, les quatre Védas, les quatre continents, etc. C'est y voir beaucoup trop de choses, et ces rosaces ne sont probablement que de simples motifs d'ornementation, ou peut-être des fleurs de lotus. Au sommet du baldaquin qui accompagne la même figure, M. Textor de Ravisi croit voir l'arbre du paradis d'Indra (ce qui nous ramène en plein brahmanisme) et le mont Mérou. Il est plus probable qu'il y faut reconnaître l'arbre de la Bôdhi et un autel bouddhique, l'ensemble pouvant être ce qu'on appelle *Bôdhimanda*, le trône de la Bôdhi. La statuette elle-même représente le *Bouddha méditant*, et les détails en doivent être expliqués d'après les données de l'art bouddhique.

Pour rendre compte de la pose exceptionnelle de la figure debout, M. Textor de Ravisi a eu encore recours au zoroastrisme. Selon lui, cette statuette représente le Bouddha en contemplation devant son Ferouer. Puis, par un singulier rapprochement, il ajoute que les anciens monuments de Memphis et de Thèbes montrent des personnages, dieux ou rois, en invocation et en prière devant leur propre image, leur Ferouer (p. 332). L'auteur avait été mieux inspiré en remarquant (p. 307) que la figure debout doit représenter le Bouddha « parlant ». On peut croire, en effet, que c'est l'image du *Bouddha enseignant* ou *préchant*.

La statuette qui est l'objet du second mémoire a été enlevée de la grande pagode de Rangoun, lors du pillage de ce monument pendant l'expédition anglaise, en 1824. Elle représente une femme debout, les yeux baissés, enveloppée dans un double pagne doré et brodé, l'un serré au corps et l'autre drapé en manteau. M. Textor de Ravisi lui

reconnait le type indo-chinois, opinion que justifie assez le dessin joint au mémoire. Mais quel est ce personnage ? Il vaut mieux se résigner à l'ignorer qu'avoir recours aux hypothèses que présente l'auteur, et dans lesquelles le zoroastrisme tient toujours une grande place. Il faut remercier M. Textor de Ravis de sa publication, mais regretter en même temps qu'il ait puisé sa science dans des livres aujourd'hui sans valeur, tel que celui de l'abbé Dubois, dont il convient de n'user qu'avec la plus grande précaution.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE,  
à CHAMBERT (SAVOIE).

Bulletin n° 5, 1866, in-8°.

Le 5<sup>e</sup> Bulletin des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, dont j'ai à vous rendre compte, manifeste, de la part des membres de cette compagnie, une tendance marquée vers la publication des documents anciens plutôt que vers la mise au jour de mémoires et de dissertations sur des questions d'histoire et d'archéologie.

Le premier morceau qui se présente est intitulé *Mémoire instructif pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne*. Il a été communiqué par M. Bailleux, notaire, et annoté par M. le docteur Mottard. On y trouve des détails curieux sur les droits utiles qui se levaient jadis à Saint-Jean-de-Maurienne, leyde, poids, mestre, aunage, entrée en bourgeoisie et sortie de la cité, et sur les personnes et établissements auxquels ces droits appartenaient. On y voit comment la propriété des diverses redevances dont il s'agit s'est transmise et a passé en différentes mains depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle; il paraît que la ville a fini par les acquérir toutes, quoique cela ne soit dit expressément que pour quelques-unes d'entre elles. La valeur des droits, la nature des objets sur lesquels ils portent, sont aussi indiqués dans le mémoire que j'analyse. Doivent être soumis aux taxes les bœufs, vaches et veaux, les brebis et moutons, les ânes et autres animaux, les marchands demeurant à la foire, les ferretiers ou marchands de fer, les vendeurs de couteaux, de pierres ou moles (pierres à repasser). de d'au... f... à... sont...

soit en argent, soit en nature, deniers génevois, fossours ou pioches, moles, daux, etc.

Je ne m'arrêterai pas aux notions contenues dans le mémoire sur les droits de poids, de mesure et d'aunage, sur le droit de pontonage pour le pont de l'Arvan, sur le droit payé par les bouchers, sur le ban de vin. Je me contenterai de faire remarquer les plaintes qui y sont formulées au sujet du syndicat. Le rédacteur expose que les fonctions de syndic sont une charge onéreuse pour les habitants de Saint-Jean-de-Maurienne, et que Saint Jean est la seule ville de Savoie où les syndics n'aient pas d'appointements. Il demande pour eux la juridiction de la police, le droit de dresser des règlements sur les incendies et sur le prix du pain, des émoluments annuels de 50 à 60 livres pour chacun d'eux, et l'autorisation de porter la toque.

J'ai dit que M. Mottard avait annoté le *Mémoire pour la ville de Maurienne*. Ses commentaires sont nombreux, utiles, et l'on voit qu'ils viennent d'un homme parfaitement au courant des choses dont il s'occupe. J'ai quelques doutes sur la date qu'il assigne à la pièce, vers 1770. L'année la plus récente qui y soit mentionnée est, j'en conviens, 1769, et il y est question d'un règlement à faire approuver, qui remonte, d'après M. Mottard, au 25 février 1770, et qui a été approuvé le 15 février 1771; mais on y trouve le nom de M. de Martiniana, évêque de Saint-Jean, accompagné du titre de cardinal; or la nomination de ce personnage au cardinalat n'eut lieu qu'en 1778.

Je crois suffisant d'indiquer les pièces qui suivent, en m'arrêtant seulement sur les dernières. Ce sont :

1° Un acte du 21 septembre 1208, constatant qu'à cette époque le diocèse de Maurienne s'étendait au delà du mont Cenis jusqu'au village d'Avigliana;

2° Une charte du 16 mars 1350, par laquelle l'évêque de Maurienne et le comte de Savoie nomment et constituent en commun, pour la province de Maurienne, le fonctionnaire auquel on donne le nom de *juge corrier*;

3° Un rapport du cardinal Barberini au pape, après enquête, sur l'état du diocèse et de la ville de Maurienne, rapport dressé après la mort de l'évêque Paul Milliet, arrivée en 1565;

4° Un procès-verbal du 16 janvier 1408, contenant la confirmation, par Amédée VIII, comte de Savoie, des franchises et libertés

accordées par leurs évêques aux habitants de la Maurienne, et mentionnant le serment, prêté par le vice-corrier nouvellement nommé, de respecter et faire respecter ces privilèges : ce morceau, rédigé en langue latine, demanderait des explications et des commentaires dont je regrette de ne pas le voir accompagné; le texte, de plus, n'est pas reproduit avec toute l'exactitude désirable;

5° Plusieurs pièces se rapportant aux souffrances que la Savoie a endurées à l'époque désastreuse où la guerre entreprise par Victor-Emmanuel en faveur de Marie-Thérèse mit ce pays entre les mains de l'Espagne. La domination espagnole ne cessa qu'en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle, et, pendant sa durée, la Savoie fut soumise à l'oppression la plus dure, et souffrit les dernières misères. Au moment où l'on fit prêter aux Savoyards serment de fidélité, le gouvernement espagnol déclara, par une lettre du 8 août 1743, que l'intention du roi était que « les États de Savoie ne fussent pas surchargés, les voulant traiter en tout comme l'avait fait S. M. le roi de Sardaigne. » Mais ces bonnes paroles n'eurent pas d'effet; malgré sa soumission, la Savoie fut accablée d'impôts excessifs et au-dessus de ses forces. Sous le régime de ses princes naturels, les impôts n'avaient pas dépassé trois millions deux ou trois cent mille livres en temps de paix, six ou sept cent mille livres en temps de guerre; les Français, pendant qu'ils avaient occupé la Savoie, les avaient quelquefois portés jusqu'à quatre millions, mais en offrant au pays des compensations qui lui permettaient de suffire à une si forte dépense. Les Espagnols les firent monter à près de cinq millions, ce qui absorbait près de la valeur des fonds de terre. Ajoutez des fournitures continues et souvent inutiles que les Savoyards étaient tenus de faire en nature, en même temps qu'ils en payaient le prix en argent. Il résulta de ces exactions une misère générale, la dépopulation du pays, la diminution du bétail nécessaire à l'alimentation, et chez les habitants un véritable désespoir.

La pièce qui témoigne de la plus d'énergie des maux de la Savoie est une lettre de la subdélégation du duché et des députés des provinces au marquis de la Ensenada, ministre et secrétaire d'état du roi d'Espagne, à la date du 20 juin 1745. Les délégués se plaignent des charges insupportables dont on grève le pays; ils exposent la série des souffrances que la Savoie endure, et qui la menacent d'une prochaine et totale ruine; ils adressent au marquis de la Ensenada leurs plus humbles représentations, en le priant de faire

connaître la misérable situation de leur patrie au souverain, dont ils implorent la compassion et la clémence.

Viennent ensuite deux autres pièces qui signalent le même état de choses et sont conçues dans le même esprit : l'une est un placet adressé au roi d'Espagne par les subdélégués de la Savoie ; l'autre est un mémoire renfermant l'exposé des faits qui motivent leurs plaintes, le tableau de la situation de la Savoie et le détail des exactions commises par les Espagnols. Rien n'est plus navrant.

M. Martin d'Arves a fait précéder les documents relatifs aux réclamations de la subdélégation de Savoie, en 1745, d'une note de quelques pages sur l'invasion des troupes espagnoles dans le duché.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. NOZOT, GAUTHIER  
DUPRÉ ET MARCHÉGAY.*

Le règlement des monnaies du 29 janvier 1578, dont M. Nozot a adressé une copie au Comité, me paraît devoir être classé aux archives. Ce document qui émane de Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, alors tutrice de son fils Guillaume Robert de La Marck, ne m'a révélé aucun détail qui présentât un intérêt véritable. La duchesse de Bouillon ordonne que les monnaies du roi de France soient reçues dans sa souveraineté sur le même pied que dans le royaume. Quant aux espèces assez nombreuses décriées en France, où il était interdit de s'en servir, la duchesse en autorise le cours dans la principauté, en leur attribuant une valeur inférieure à celle qui leur était donnée dans les pays où elles avaient été frappées. Il reste entendu que, dans les transactions et dans les contrats passés entre les habitants de la principauté et les Français, les premiers peuvent être payés en toute espèce de monnaies, suivant l'évaluation de l'édit, et les seconds exclusivement en monnaies ayant cours dans le royaume. Je note aussi que la duchesse, ayant égard à l'abaissement du prix de l'écu, réduit les *Robertus* frappés en 1577 à sept deniers tournois ; les ouvrages de numismatique n'ont pas encore signalé ces *Robertus* ; les pièces de Guillaume Robert de La Marck qui sont décrites portent une date plus moderne.

M. Gauthier, archiviste du Rhône, vous a envoyé la copie de quatorze documents du xv<sup>e</sup> siècle qui se rattachent au même fait. Il s'agit de l'établissement du droit de guet et de garde dans un château



du Beaujolais, et des difficultés qui surgirent à cette occasion de la part de ceux qui avaient à supporter les charges de cette innovation.

Le droit de guet et de garde, qui ne marchait jamais sans le droit de faire participer les vassaux aux réparations des manoirs fortifiés dont ils dépendaient, avait certainement une raison d'être : au moyen âge il y avait, comme aux temps plus rapprochés de nous, tant de redevances personnelles ainsi que de corvées onéreuses pour les sujets, et fondées sur des prétextes inadmissibles au point de vue de l'équité et du bon sens, que l'on doit signaler les charges publiques qui étaient basées sur des motifs justes. En temps de guerre, les vassaux pouvaient se retirer, eux et leurs biens, dans la forteresse du seigneur : par contre, ils devaient concourir à la défense et à l'entretien en gardant le jour, en guettant la nuit, et en travaillant aux fortifications. Je ne cacherai pas que, dans certaines provinces, le droit de guet et de garde était un prétexte d'impôt : la forteresse tombant en ruines n'avait besoin ni de gardes ni de guetteurs ; chaque sujet, néanmoins, était taxé à une certaine somme annuelle qui représentait le service personnel : ainsi faisaient le duc de Penthièvre à Lamballe, et le vicomte de Rohan dans quelques places démantelées de ses domaines. Si nous cherchions bien autour de nous, nous trouverions encore des services personnels qui se rachètent absolument comme le guet dans le Rohan et le Penthièvre ; mais dans l'épisode que nous signale M. Gauthier il ne s'agit que d'un service militaire effectif.

En la paroisse de Villié, les Bourguignons avaient détruit un château fort nommé *Foncreyne*, dont le propriétaire avait le droit de guet et de garde. N'ayant plus sa forteresse, le seigneur de Foncreyne établit sa résidence dans un manoir voisin, la Butinière, qui paraît avoir pris plus tard le nom du château démantelé : là il voulut jouir du droit de guet et garde. Les gens du sire de Beaujeu s'y opposèrent à plusieurs reprises ; mais le duc Jean de Bourbon, seigneur du Beaujolais, reconnut officiellement, le 22 avril 1471, le droit du seigneur de Foncreyne et la Butinière, moyennant une rente de 10 livres et l'obligation de foi et hommage.

La situation même de la Butinière en faisait une place qui devait être gardée sérieusement ; placée sur la frontière de Bourgogne, elle pouvait ne pas arrêter une armée, mais servir utilement de poste avancé. Le 6 septembre 1490, Ponthus de Saint-Amour, seigneur de Foncreyne, nommait un capitaine, un sergent et deux dizéniers

pour commander et ordonner le guet dans son château ; ce modeste état-major était choisi parmi ses vassaux. Un mois après, le bailli de Beaujolais lui écrivait pour qu'il eût à faire armer ses hommes, à bien garder son manoir : ceux-ci devaient, quand ils se sentaient en force, arrêter les gens suspects rôdant dans la campagne et ressemblant à des hommes de guerre ; dans le cas contraire, ils devaient faire le tocsin. A ce moment, quelques hommes de Villié, désignés par le sieur de Saint-Amour pour aller chercher une pièce de bois destinée à faire des barrières et des palissades, refusèrent le service. Ils furent appelés à comparaître devant le bailli de Beaujolais, mais je ne puis dire ce qui leur arriva.

Le 3 septembre, le bailli prévenait le sieur de Saint-Amour qu'il eût à passer la revue de ses sujets et à se mettre sur le pied de guerre. M. Gauthier nous fournit tous les documents relatifs à cette prise d'arme : convocation des vassaux ; revue de cette troupe de cinquante-six hommes armés d'épées, d'arbalètes, de frondes et de goyards ; signification du service qui leur est imposé. Ici nous trouvons encore des récalcitrants ; plusieurs manquent à l'appel, à la convocation et à la *monstre* ; d'autres prétendent qu'ils veulent bien faire le guet, mais non la garde : le service de nuit, à la vérité, ne les empêchait pas de consacrer les journées à leurs travaux personnels. Je regrette de ne pouvoir vous dire si la justice du bailli de Beaujolais triompha de leur obstination ; je regrette également de ne rien trouver qui puisse faire connaître quelque fait d'arme de la modeste armée du seigneur de la Butinière-Foncreyne. La dernière pièce, du 13 octobre, est l'ordre établi pour le guet et la garde ; on y voit que quatre hommes étaient requis pendant vingt-quatre heures pour faire ce service. Je propose le dépôt aux archives du volumineux dossier envoyé par M. Gauthier ; il pourra être utilisé le jour où quelqu'un voudra faire une étude spéciale sur l'histoire militaire au point de vue de la part que les populations rurales étaient appelées à y prendre.

Les inventaires de l'artillerie du château de Blois pendant les années 1418, 1421 et 1434 forment un ensemble de documents qui intéressent l'archéologue et l'historien : M. Dupré, correspondant, nous en a envoyé des copies, sur lesquelles je dois appeler l'attention de la section d'histoire et de philologie.

Ces inventaires sont extraits de la portion des archives Joursanvault qui a été acquise pour la bibliothèque de la ville de Blois. Le

plus ancien a déjà été signalé, mais non reproduit, par notre savant collègue M. de La Saussaye, dans son *Histoire du château de Blois*<sup>1</sup>. J'y remarque des armes portant des devises, des armoiries indiquant les nobles propriétaires qui s'en sont servi : plusieurs existent peut-être encore dans les collections publiques ou privées. J'y constate aussi la faible proportion des armes à feu et de la poudre comparativement aux armes et engins de jet et de trait. Il est curieux, d'ailleurs, d'avoir une idée exacte de l'arsenal du château de Blois sous Charles d'Orléans, alors que cette forteresse était le quartier général du parti des *Armagnacs*. Je n'hésite pas à vous proposer l'insertion d'un extrait de ces inventaires dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Mes conclusions sont les mêmes en ce qui concerne deux lettres du xv<sup>e</sup> siècle envoyées par M. Marchegay, qui est loin, espérons-le, d'avoir épuisé les richesses du chartrier des sires de Thouars. Ces deux lettres, connues seulement par une copie contemporaine, ne sont ni signées, ni datées d'un millésime. M. Marchegay propose d'attribuer l'une, adressée à Louis XI, à Jeanne de Raguenaal, veuve de Tanguy du Chastel, gouverneur de Roussillon, mort en 1477; l'autre aurait été écrite à cette dame par la reine Charlotte de Savoie. Ces conjectures, très-admissibles, sont motivées dans une courte notice, qui naturellement figurera en tête de ces documents, si, comme j'ai l'honneur de vous le proposer, vous les admettez dans la *Revue des Sociétés savantes*.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

*INVENTAIRES DE L'ARTILLERIE DU CHÂTEAU DE BLOIS EN 1418, 1421 ET 1434.*

Communication de M. Dupré, correspondant.

1° Inventaire fait par moi, Bernard Vilot, procureur général de monsieur le duc d'Orléans<sup>2</sup>, en la conté de Blois, present Loys de Villars, cappitaine du chastel et ville de Blois, des arbalestes<sup>3</sup>, traits, artilleries, canons,

<sup>1</sup> 5<sup>e</sup> édit. 1862, p. 88.

<sup>2</sup> Charles d'Orléans avait été fait prisonnier à la funeste bataille d'Azincourt (1415); emmené en Angleterre, il y demeura vingt-cinq années; durant cette longue captivité, son château de Blois, laissé à la garde de fidèles gouverneurs, eut la chance de ne point tomber au pouvoir des Anglais ni de la faction bourguignonne.

<sup>3</sup> Voir, dans l'ouvrage du Père Daniel, l'explication des différentes parties de l'arbalète (t. I, p. 423 du texte, et pl. XXIV). Voir aussi les *Études sur l'artillerie*, de Napoléon III, t. I, p. 17, et pl. I, figures tirées des monuments de l'époque.

*lances*<sup>1</sup> et autres *abillemens*<sup>2</sup> de guerre, estant ou chastel de Blois en la garde de feu Jehan Romé, naguères allé de vie à trespassement, et baillées en garde à François de Joucleron, commis à ce par mon dit sieur le duc, le 16<sup>e</sup> jour d'apvril, l'an mil quatre cent et dix-huict, à ce présent avec le dit Villars, Jehan de La Salle et Guillaume Leloup.

Une grosse arbaleste, aux armes de monsieur de Berry<sup>3</sup> sur le doux de l'arc, et a escript sur le dit arc : *Le temps vendra*<sup>4</sup>, et a noix de cuivre<sup>5</sup>. — *Item* une autre grosse arbaleste, appelée *l'Ortie*, paincte sur l'arc, aux armes de *Monseigneur*<sup>6</sup>, et a lousps et porcs-epics<sup>7</sup> et noix de cuivre. — *Item* deux grans arbalestes à tendre au martinet, d'if de Romenie<sup>8</sup>. — *Item* une arbaleste d'if de Romenie, paincte à fleurs de lys et couronnes d'or, à tendre au croc. — *Item* une autre petite arbaleste paincte de vert, et a escript au doux : *Leauté passe tout*. — *Item* cinq arbalestes d'if de Romenie à tendre à croc, dont l'une a le doux d'ourme<sup>9</sup>, et l'autre a esté rompue et reliée de liens de fer. — *Item* une jumelle à croc, d'if de Romenie, et une autre petite jumelle<sup>10</sup>. — *Item* six *semphonies* à tendre arbalestes à une main. — *Item* quatre martinets à tendre arbalestes. — *Item* dix-huict petits canons à près de deux livres<sup>11</sup>. — *Item* quatre gros canons enchassez en bois, geclans près de dix livres. — *Item*, sur le galetas de la *salle*<sup>12</sup>, 72 lances, dont il y

<sup>1</sup> La lance et l'épée furent les armes de l'ancienne cavalerie, tandis que l'infanterie, recrutée parmi le peuple, combattait avec l'arc et l'arbalète seulement. (*Études sur l'artillerie*, t. I, p. 28.)

<sup>2</sup> Instruments.

<sup>3</sup> Jean, duc de Berry, fils du roi Jean et grand oncle de Charles d'Orléans, comte de Blois; ce prince, ami des arts, était mort en 1426.

<sup>4</sup> *Le temps viendra*; telle était la devise de Jean, duc de Berry, possesseur primitif de cette arbalète princière.

<sup>5</sup> La noix était une petite roue en acier, qui tenait la corde bandée à l'*arbrrier*, et qui se lâchait au moyen d'une détente appelée *clef*. (Daniel, p. 422.)

<sup>6</sup> Le duc d'Orléans, comte de Blois, ci-dessus mentionné.

<sup>7</sup> Supports de l'écusson de la branche d'Orléans-Valois: le roi Louis XII, fils du duc Charles, conserva le même symbole héraldique.

<sup>8</sup> Probablement la Romanie ou Roumélie (l'ancienne Thrace), province de la Turquie d'Europe actuelle. En effet, les *arcs de Turquie* jouirent longtemps d'une grande réputation, due aux qualités locales des ifs et autres bois de ce pays, employés à leur fabrication.

<sup>9</sup> D'orme.

<sup>10</sup> Arbalète double.

<sup>11</sup> Alors, comme aujourd'hui, le calibre des pièces de canon se mesurait au poids des projectiles. Les boulets de 2 à 3 livres représentaient le calibre *moyen* au xv<sup>e</sup> siècle. (*Études sur l'artillerie*, p. 43 et 45.) Au xvi<sup>e</sup> siècle, le roi Henri II émit un nouveau règlement sur le calibre des différentes catégories de pièces; cette ordonnance fixait à deux livres le poids du projectile de la coulevrine moyenne. (*Ibidem*, p. 200 et 201.)

<sup>12</sup> Probablement la grande salle, appelée depuis *salle des États*.

en a sept ferrées. — *Item* six milles de traict ferré et *empenné*<sup>1</sup>. — *Item* six milles de sustz de traict sans fers et sans pennes. — *Item* trente livres de fil à arbaleste. — *Item* quinze paires de cordes à martinetz. — *Item* en la tour de la Vicomté, 40 fers de lances. — *Item* ung canon de cuivre, qui gecte ung *garrot*<sup>2</sup> et sept plommées<sup>3</sup>. — *Item* deux caques pleines de pouldre à canon. — *Item* neuf sacs pleins de pouldre, où il y a environ deux cens livres de pouldre. — *Item* demi-caque de *chaucetrapes*<sup>4</sup>. — *Item* une petite balances et trois livres de *plont*. — *Item* sept livres ou environ de souffre. — *Item* cinq haiches. — *Item* vingt-deux livres de salpestre, ou environ. VILLOT.

Original sur parchemin.

2° Inventoire fait par nous Aubert de Crecy, secrétaire de monsieur le duc d'Orléans, et Bernart Vilot, procureur général de mon dit sieur le duc en la conté de Blois, des arbalestes, traicts, artillerie, pouldres, canons, lances et autres habillemens de guerre estans ou chastel de Blois en la garde de François de Joucteron, et baillez en garde à Gracien de S' André, commis à ce par moy dit sieur, l'an 1421<sup>5</sup>, le deuxiesme jour de mars, présens les dessusdits François et Gracien Mathelin.

En la chambre de l'artillerie, en l'ostel maistre Hugues Perrier<sup>6</sup>. . . . .  
. . . . . *Item* une arbaleste d'if de Romenie, paincte à fleurs de lys et à couronne d'or, à tendre au croq. — *Item* treize arbalestes jumelles naguères faictes neuves par Guillaume Le Loup, come l'en dict. — *Item* dix arbalestes appellées *esperons*, dont l'une a lyens, faictes neuves par le dict Loup, come l'en dict. — *Item* une arbaleste d'if de Romenye, lyée à deux liens de fer, à ung esmail d'argent, semée de fleurs de lys en l'*arbrier*<sup>7</sup> au-dessous de la noix, et est l'*arbrier niqueté*<sup>8</sup>. — *Item* six arbalestes tant de

<sup>1</sup> Les *traits* (flèches ou carreaux) avaient une pointe en fer, le gros bout était *empenné*, c'est-à-dire garni tantôt de plumes, tantôt de petits morceaux de bois ou de métal, qui facilitaient et activaient le jet. (Daniel, *Histoire de la milice française*, p. 421, et figures de la planche.)

<sup>2</sup> Gros trait de forme carrée, employé pour l'arbaleste.

<sup>3</sup> Balles de plomb. (Voir le Glossaire de Du Cange, au mot *plumbata*; Daniel, p. 418.)

<sup>4</sup> Instrumens à pointes en fer et triangulaires, que l'on semait sur le terrain pour embarrasser la marche de la cavalerie ennemie.

<sup>5</sup> Ou plutôt 1422, d'après notre manière actuelle de compter; car l'année d'alors ne commençait qu'à Pâques, et cette fête ne peut jamais arriver avant le 22 mars.

<sup>6</sup> Nous passons les articles déjà portés au précédent inventaire, et qui se reproduisent dans celui-ci mot pour mot.

<sup>7</sup> Espèce de bâton ou de chevalet en bois, auquel était attaché l'arc de l'arbaleste. (Voir dans le Père Daniel, p. 421, la figure et l'explication de l'*arbrier*.) Cette monture renfermait la *noix* ou détente, ressort qui servait à bander et à lâcher la corde. Les simples arcs n'avaient point d'*arbrier*, et se tiraient avec la main seulement.

<sup>8</sup> Orné de diverses couleurs, *bariolé*.

bois blanc que d'airable que d'ourneau. faictes neuves par le dit Loup, come l'en dit. — *Item* deux grosses arbalestes d'if, à tendre à martinet, que l'en dit avoir esté recouvrées, l'une de Guillaume Le Loup, l'autre de Pierre Marnring. — *Item* une arbaleste d'acier, *ivrée*<sup>1</sup> sur l'arc à petites branches d'arbres. — *Item* une grosse arbaleste d'acier de 32 carreaux<sup>2</sup>, *signée à la croissette*<sup>3</sup>. — *Item* une autre grosse arbaleste de 38 carreaux, signée à la dite croissette. — *Item* une autre arbaleste d'acier, de pareil seing, de 14 carreaux. Lesquelles trois arbalestes l'en dit avoir esté apportées du siège de Tours<sup>4</sup> par feu M<sup>r</sup> de Vertus<sup>5</sup>. — *Item* deux gros martinez neufs, à quatre poulies, et une grosse semphonie, que le dit François dit avoir fait faire neufs. — *Item* six semphonies à tendre arbalestes à une main<sup>6</sup>. — *Item* trois martinez dont Villars en a un, come dit le dit François. — *Item* quatre gros canons *enchassez*<sup>7</sup> en bois, gettans près de 10 livres. — *Item* un tour à viz<sup>8</sup>. — *Item* neuf vins et huit<sup>9</sup> fustz de lances que feu mon dit sieur de Vertuz fit venir de Tours, come l'en dit. — *Item* sept vins et dix-neuf<sup>10</sup> fers de lances<sup>11</sup>. . . . — *Item* trois arcs à main, dont l'un est rompu, qui recouvrez ont esté de Lermite. — *Item* un gros arbrier garny d'estrier, de clef et de noiz, à joues de letou. — *Item* une pille de bois à faire fustz de *viretons*<sup>12</sup>, où l'on pourroit faire par estimation vingt milles de

<sup>1</sup> Peinte.

<sup>2</sup> Arbalète lançant 32 carreaux à la fois. Au moyen âge, on regardait ces engins meurtriers comme de véritables machines infernales, « tout à fait dignes de la malice des démons, » disait Anne Comnène (*Vie de l'empereur Alexis*, l. X, c. vi, traduction du président Cousin).

<sup>3</sup> Marquée d'une petite croix.

<sup>4</sup> Le duc de Bourgogne s'était rendu maître de Tours par surprise. Le Dauphin (depuis Charles VII) vint assiéger cette ville, et la remit sous l'obéissance du roi, vers la fin de l'année 1448. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 140 et 141.)

<sup>5</sup> Philippe d'Orléans, comte de Vertus, frère cadet de Charles d'Orléans, comte de Blois, fut un des braves capitaines qui secondèrent le Dauphin audit siège de Tours. (*Ibid.*) Ce jeune et valeureux prince mourut au château de Blois, en 1420. (Père Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 207, et Bernier, *Histoire de Blois*, p. 22.)

<sup>6</sup> D'autres arbalètes, de plus grande dimension, se bandaient avec les deux mains, tandis que les deux pieds les tenaient fixées verticalement.

<sup>7</sup> Montés.

<sup>8</sup> Pour bander l'arbalète. (Daniel, p. 422 et 423, avec la planche, où l'on voit que la vis était renfermée dans la roue [la noix] de l'arbrier.)

<sup>9</sup> Cent quatre-vingt-dix-huit.

<sup>10</sup> Cent cinquante-neuf.

<sup>11</sup> La lance se composait d'un fût en bois et d'une pointe en fer.

<sup>12</sup> Gros traits d'arbalètes, ainsi nommés parce qu'ils *viriaient* (tournaient) en l'air, par le moyen des *ailerons*, *pennes* ou *pennons* qui les garnissaient. (Daniel, p. 149.) Le même auteur donne, d'après Ambroise Paré, les dessins exacts des différents

fustz<sup>1</sup>. — *Item* les cordages d'engins qui s'ensuivent; c'est à sçavoir : un gros *chasble*<sup>2</sup>, trois *fermis*, quatre *fondes*<sup>3</sup> dont deux sont garnies de leur cordage et les autres non. — *Item* un viel sembleau et deux grosses cordes à bras de ondes et une autre vieille corde. — *Item* trois grosses poulies de cuivre à engins, avec deux chevilles de fer pour les dites poulies. . . . — *Item* la ferrure de deux *coillards*<sup>4</sup>, c'est à sçavoir les bendes et un cercle de pivot.

Sur le galetas qui est au bout de la *grant salle*<sup>5</sup>, seize lances garnies d'arrestz, sans fers. — *Item* dix-huit lances ferrées et garnies d'arrestz<sup>6</sup>. — *Item* cinquante-sept fustz de lances. — *Item* huit milliers de trait sans fers et sans pannes. — *Item* trois milliers d'empenes sans fers. — *Item* seize milles et demy de viretons ferrez et empennez, en trente-trois cases, dont il y en a deux de gros trait pour l'*Ortie*<sup>7</sup>, trois de grosses dondaines<sup>8</sup> vernissées, quatre de demies dondaines, trois d'entre gros trait, six de moyen, et le surplus de trait commun. — *Item* trente-deux livres de fil à arbaleste. — *Item* deux livres de colle. — *Item* cinq cens petits fers de dondaines et deux falotz. — *Item* un haulcepié<sup>9</sup> à tendre arbalestes et un tour à viz. — *Item* cinq haches. . . . — *Item* sept petits canons de deux livres la pièce<sup>10</sup>.

En la tour de la Viconté : un tonnelet ferré de bandes de fer, fermant à clef, au quel a quarante fers de lances. — *Item* sept canons de cuivre gettant un garrot et sept plommées<sup>11</sup>. — *Item* deux caques pleines de pouldre à canon. — *Item* trois grans sacz de cuir, en chacun desquelz a cinquante livres de pouldre à canon, pesez présens le dit Gracien et les dits dessusdiz. — *Item* quatre petiz sacz, en chacun desquelz a 30 livres de pouldre et un sac approchant 10 l. pesé le tout présent le dit Gracien. — *Item* demi-caque de chausse-trappes. — *Item* unes petites balances, et 3 livres de

genres de traits, comme *saettes*, *carreaux*, *viretons* (pl. de la p. 420). Au dire des chroniqueurs, « le vireton ou carreau, doué d'une plus grande quantité de mouvement que la flèche, pouvait percer un madrier de six pieds d'épaisseur. » (*Études sur l'artillerie*, p. 18.)

<sup>1</sup> Cette provision atteste que l'on comptait faire encore un assez long usage des armes de trait. — Il faut observer ici que le fer du vireton, comme celui de la lance, était fiché au bout d'un fût (bâton de bois.)

<sup>2</sup> Câble.

<sup>3</sup> Frondes. (Cet instrument de jet fut en usage dans les armées jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.)

<sup>4</sup> Machines à jeter de grosses pierres. (Du Cange, Glossaire français.)

<sup>5</sup> Aujourd'hui la *salle des États*, que l'on vient de restaurer magnifiquement.

<sup>6</sup> L'*arrêt* servait à fixer la lance du cavalier contre l'arçon de la selle.

<sup>7</sup> Nom d'une grosse arbalète inscrite en tête du présent inventaire et du précédent.

<sup>8</sup> Traits d'arbalètes plus gros que ceux des simples arcs.

<sup>9</sup> Instrument pour tendre avec le pied les grosses arbalètes.

<sup>10</sup> C'était le calibre des moyennes pièces d'alors. (Voir *supra*.)

<sup>11</sup> Balles de plomb ou de fer. (Glossaire français de Du Cange.)

plonc marquées pour poids. — *Item* 30 l. de souffre, p<sup>é</sup>sé comme dessus. — *Item* 22 l. de salpestre. — *Item* un sac couvert à *sacer*<sup>1</sup> pouldre, et un petit sac decouvert à *sacer* charbon<sup>2</sup>.

Au galetas de la tour de dessus la porte des champs : plusieurs arbalestes vieilles de corne et de bois, toutes derompues, plusieurs capelines<sup>3</sup> de fer pleines de *viez*<sup>4</sup> trait, et grande quantité de *garroz*<sup>5</sup>, et plusieurs pièces de *lynois*<sup>6</sup> à armer chevaux, et quatre vieilles lanternes. CANCEY. VILLOT. (Signatures autographes.)

Original sur papier, très-bien écrit.

3° Compte Jehan Menart, commis à la garde et gouvernement de l'artillerie de M<sup>te</sup> le duc d'Orléans de son chastel de Blois, pour et au lieu de Gracien de Saintandier<sup>7</sup>, comme il appert par les lettres patentes de mon dit sieur le duc, desquelles la coppie collationnée à l'original est escripte au commencement du présent compte des receptes et mises par lui faictes à cause du dit office, depuis le 12<sup>e</sup> jour de febvrier l'an 1431, que le dit Jehan Menart fut receu au dit office, jusques au dernier jour de mars 1434 après Pasques<sup>8</sup>. . . — *Item* trois arcs de Turquie<sup>10</sup>, et ung *quarquan*<sup>11</sup> pour l'un d'iceux arcs, au quel a 32 fleiches de Turquie. — *Item* ung autre *quarquan* auquel a 29 fleiches de Turquie despennées. — *Item* ung autre *quarquan* long et huit fleiches de Turquie despennées. — *Item* une espée sans fourreau, à pommeau de *critail*<sup>12</sup>. — *Item* une autre espée sans fourreau, à croix et à pommeau doré. — *Item* une autre espée à deux  *mains*<sup>13</sup>, à pommeau ront. — *Item* une autre espée à deux mains à pommeau ront, en manière d'un soufflet. — *Item* une autre espée longue plus que nulles des autres. — *Item* ung cousteau de Turquie, à croix et à pommeau de leton.

<sup>1</sup> Mettre dans un sac.

<sup>2</sup> La poudre, renfermée dans des barils, était mise dans des sacs de peau de mouton pendant l'action, afin d'éviter le danger du feu. (*Études sur l'artillerie*. t. I, p. 97.)

<sup>3</sup> Armure de tête, espèce de casque.

<sup>4</sup> Vieux.

<sup>5</sup> Carreaux, traits d'arbalètes.

<sup>6</sup> Lin ou toile. Ces pièces étaient des housses.

<sup>7</sup> Saint-André. (Ce personnage figurait déjà aux précédents inventaires.)

<sup>8</sup> Ces lettres, datées de Amptill en Angleterre, où Charles d'Orléans était captif, précédent effectivement le compte de Jehan Menart.

<sup>9</sup> Ce document ne remplit pas moins de 11 pages in-4°; nous l'abrégeons pour éviter les redites. Ainsi nous passerons d'abord le détail des arbalètes et des traits, qui eût fait double emploi avec les précédents inventaires ci-dessus transcrits.

<sup>10</sup> Pays renommé pour la fabrication des armes, comme nous l'avons déjà remarqué.

<sup>11</sup> Carquois.

<sup>12</sup> Cristal.

<sup>13</sup> Poignées.



— *Item* une petite espée en fasson de sarrazin et une petite pomme longue.  
— *Item* deux badelaires emmanchées de bois, et n'ont nuls fourreaux. —  
*Item* une haiche pour faire armes et une daigue dedans. — *Item* ung petit  
bec de faulcon et une main pour ung cappitaine. — *Item* une petite targe.  
— *Item* une rondelle de Turquie. — *Item* deux gantelletz noirs en fasson  
de cailles, clouez de clouz de leton. — *Item* deux haulz de pièces à armer  
petiz enfans. — *Item* ung petit haubergeon doré et ung pan de mailles. —  
*Item* ung linois<sup>1</sup> de jambes, tout complet, où il y a boucles d'argent, pour  
enfans. — *Item* ung petit gardebras, avansbraz et gantelletz. — *Item* ung  
autre gantellet et avansbraz à la façon de Paris<sup>2</sup>. — *Item* une grosse haiche  
à manche noir. — *Item* une autre haiche à bec de faulcon, sans daigue. —  
*Item* une autre vieille haiche. — *Item* une autre haiche que Gratian a à la  
porte. — *Item* ung petit arc painct. . . . .  
. . . . . *Item* deux canons perriers<sup>3</sup>. — *Item*, sur les murs du chastel de Blois,  
ung grant canon perrier, assis en une tour ronde sur la *Porte des Champs*<sup>4</sup>.  
— *Item* ung autre grant canon perrier, assis en la tour carrée, *emprès*<sup>5</sup>  
Chasteauregnault<sup>6</sup>. — *Item* ung autre gros canon mauvais, assis en la tour  
de Saintrales<sup>7</sup>. — *Item*, en la dite cour carrée, fut trouvé sept petiz canons  
perriers. — *Item* deux petits engins à bander arbalestes. — *Item* la selle  
de ung haulcepié. — *Item* ung autre grant canon perrier estant en l'ostel  
maistre Hugues Priet. . . . . — *Item* une haiche de guerre.

Extrait des archives Joursanvault. (Bibl. de Blois.)

Pour copie conforme :

DUPRÉ,

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

<sup>1</sup> Sorte de guêtres ou *jambières* en étoffe de lin.

<sup>2</sup> Voir, dans le Glossaire latin de Du Cange, au mot *Armatura*, un inventaire daté de 1316; on trouve décrites dans cet état les différentes parties de l'équipement militaire indiquées au présent compte de Jehan Menart. (*Glossarium*, t. I<sup>er</sup>, p. 705 et 706.)

<sup>3</sup> Lançant des pierres; en effet, nous voyons qu'en 1416 la garnison du château de Blois reçut un millier de *pierres à canon*, fabriquées à Beaugency, en pierres du pays. (Pièce n° 3086 du catalogue inoprimé des archives Joursanvault.) Le Père Daniel a donné (pl. II, p. 448) le dessin des différentes sortes de boulets en pierre: c'étaient les projectiles que l'on employait le plus communément alors pour le service de la grosse artillerie. (*Études sur l'artillerie*, t. I, p. 13.)

<sup>4</sup> Qui conduisait aux *allées* et à la *forêt de Blois*?

<sup>5</sup> Vis-à-vis.

<sup>6</sup> En Touraine, à 9 lieues ouest de Blois. (Une des tours du château de Blois, située dans cette même direction, porte encore le nom de *Châteauregnault*.)

<sup>7</sup> Petite ville de Beauce, à 7 lieues nord de Blois.

*LETTRÉS D'UNE REINE DE FRANCE ET DE LA VEUVE D'UN GOUVERNEUR  
DE PROVINCE.*

Communication de M. Marchegay, correspondant, aux Roches-Baritaud (Vendée).

Une copie de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, découverte dans le chartrier de Thouars, nous a conservé le texte des deux lettres missives suivantes, adressées la première au roi par une veuve, et la seconde par la reine à la même veuve, qu'elle appelle M<sup>me</sup> la gouvernante. Chacune de ces lettres est copiée au recto d'un double feuillet; mais on a détaché du premier plus de la moitié de sa partie inférieure. Des traces d'écriture autorisent à croire que la réponse de la gouvernante à la reine était transcrite au bas de cette page. Le papier porte encore la trace des plis constatant qu'il a été envoyé dans une lettre à quelque ami ou parent.

Comment est-il arrivé dans le chartrier de Thouars? Par qui et quand les lettres dont il contient le texte ont-elles été adressées et reçues? Telles sont les questions que soulève naturellement leur lecture, tant le style de la gouvernante et surtout celui de la reine expriment d'une manière touchante et délicate la douleur de l'une et la sympathie de l'autre. Un nom, une date suffiraient pour mettre sur la voie, mais il n'y en pas dans la copie; et le double feuillet n'offre ni un mot ni même un trait de plume de plus que notre texte.

Nous ne pouvons cependant résister à la tentation de former des conjectures.

Cette copie, dont l'écriture semble contemporaine de Louis XI, n'aurait-elle pas été apportée à Thouars avec les volumineuses et très-importantes archives du comté de Taillebourg, par suite du mariage de Charles de la Trémoille, prince de Talmont, avec l'unique héritière de la maison de Coëtivy? Olivier de Coëtivy, aïeul de cette dernière, était non-seulement cousin germain, mais encore très-grand ami de Tanguy du Châtel, gouverneur de Roussillon, mort dans les premiers jours de juin 1477, par suite d'une blessure reçue au siège de Bouchain. La première lettre n'aurait-elle pas été écrite à Louis XI par la veuve de celui-ci, Jeanne de Raguenal de Malesroit, vicomtesse de La Bellière et de Combour, en Bretagne, qu'il avait épousée en 1462? Au bas de la seconde ne devrait-on pas mettre le nom de Charlotte de Savoie?

Ces conjectures semblent confirmées par les renseignements que donnent sur le gouverneur de Roussillon et sa femme le P. Anselme<sup>1</sup>, Moreri et les historiens de Bretagne; et l'on sait que la reine, avec son fils le Dauphin, depuis Charles VIII, habitait le château d'Amboise, lors de la mort du loyal serviteur qui avait fait faire à ses frais de magnifiques funérailles à Charles VII<sup>2</sup>, et dont Louis XI fit déposer le corps dans l'église où il voulut lui-même être inhumé. Claude de Seyssel, dans les éloquentes pages qu'il a consacrées à ce dernier prince, rapporte que « envers sa femme, la royne Charlotte de Savoie, il ne feut pas plus humain ne plus courtois que envers les autres...; et pour la craintte qu'elle avoit de luy, et pour autres rudesses qu'il luy faisoit souvent, est bien à croire qu'elle n'avoit pas grands voluptez ne grands passetemps en sa compagnée. » Philippe de Commines dit que cette princesse « n'estoit point de celles où on devoit prendre grant plaisir, mais au demourant fort bonne dame. » Si, comme nous le croyons, les *lettres de la royne* ont été écrites ou seulement dictées par la femme de Louis XI, on ne peut manquer de reconnaître qu'à défaut de beauté la bonne dame paraît avoir été pourvue des plus aimables qualités de l'esprit et du cœur.

I.

Lettre de M<sup>me</sup> la Gouvernante au Roi.

Monseigneur, je me recommande très humblement a vostre bonne grace. Et vous plaise sçavoir, Mons<sup>sr</sup>, que j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu par ce porteur me escripre, et aussy ouy ce que vostre plaisir a esté par luy me mander, dont semblablement vous mercie; car grant confort m'avés donné en ma douleur par ce que j'ay veu que, de vostre grace, il vous est souvenu de moy en me monstrant le bon vouloir qu'il vous plaist avoir en mes affaires, ce que m'aidera a la porter plus aisement que n'eusse autrement fait; car c'est celle que je craignoye le plus en ce monde veoir avenir. Mons<sup>sr</sup>, vous nous assemblastes, qui m'a esté le plus grant bien que m'avenyst oncques; en la separation au contraire: par quoy a ceste heure voulés tousjours continuer a me bien faire en la moderant par ce que il vous plaist faire, dont je suis tousjours de plus en plus tenue a vous obeyr, servir et complaire. Aussy ay je bien besoing de vostre bonne grâce en la quelle ay toute ma fiance, ainssy que plus au long ay dit a ce present por-

<sup>1</sup> Vol. VIII, p. 359 et 489.

<sup>2</sup> De Thou, livre XXVI.

leur, lequel, si c'est vostre plaisir, vous ouirés. Je prie a Dieu. Mons<sup>r</sup>, qu'il vous doint bonne vie et longue.

II.

Lettre de la Reine à M<sup>me</sup> la Gouvernante.

Madame la Gouvernante m'amyé, j'envoye ce porteur, mon secretaire, devers vous pour savoir de voz nouvelles; car entre les grans desirs que j'ay en ce monde pour le present, c'est d'oyer que soyez bien consollee. M'amyé, quant le cas me seroit advenu de Monseigneur, que Dieu vueille garder, vous estes la femme du monde que plus j'ameroye près de moy pour moderer mes douleurs; et pour ce m'amyé, prenés en vous mesmes le bon conseil que bien sauriez donner aux aultres. Si tost que je sentiray que serés aucunement apaisée, je vous verray; mays pour l'amour de Dieu, m'amyé, servez vous a ce besoiing des belles vertuz qui sont en vous, et considerés les grans biens que bonne pascience fait en l'ame desconfortée, afin que ne l'abandonnez point; et du demourant n'ayez nul doubte que tant que Monseigneur vive il faille a vous ne aux vostres. Au regard de moy, tenez vous assurée que tousjours vous seray telle comme bonne et naturelle mere doit estre a son enfant; et ay bien esperance que de brief serons ensemble, pour le plaisir de l'une et de l'aultre. Je vous pryé, m'amyé, rescripvez moy bien au long de vostre estat, car tant que j'en saiche je n'auray le cuer bien a mon aise; et [si] chose voulés que pour vous face. croyez que plus grant plaisir ne pourroye avoir que de l'acomplir. En priant Dieu, Madame la Gouvernante m'amyé, qu'il vous doint parfaite pascience et joyeux accomplissement de vos bons et saints desirs.

Escript a Amboise, le XXII<sup>e</sup> jour de juing.

Coppie des lettres de la Reyne.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY.

---

*RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS DE MM. DE LAMOTHE, DUPRÉ  
ET ACHMET D'HÉRICOURT.*

Le Comité m'a remis successivement les communications de MM. de Lamothe et Dupré.

M. de Lamothe a adressé au Comité le procès-verbal d'entrée de l'évêque d'Uzès dans cette ville, le 2 février 1344. On sait que les cérémonies d'usage dans les entrées solennelles des évêques dans leurs métropoles varient selon les lieux et le temps, et que les hon-

neurs qui leur sont rendus en cette occasion dépendent beaucoup des prérogatives seigneuriales qu'ils sont en droit d'exercer en leur qualité d'évêques. Comme le Comité a déjà publié des documents de ce genre, et que celui qui nous est adressé par M. de Lamothe ne manque point d'intérêt, j'en propose au Comité l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Dupré nous a envoyé successivement plusieurs communications. La première renfermait une copie de pièces inédites des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, tirées du fond des archives Joursanvault, conservées à la bibliothèque communale de Blois.

Ces pièces sont au nombre de huit.

La première est une lettre de Charles, duc d'Orléans et comte de Blois, par laquelle il donne, le 31 juillet 1456, à son valet de chambre Guillemain Bidault, une pièce de vigne, sise près de Blois. Cette pièce de vigne avait appartenu à une femme nommée Catherine Gaultier, qui s'était noyée volontairement, et la confiscation avait été prononcée au profit du duc.

La seconde pièce est une lettre patente de Charles VIII, qui nomme, le 14 juillet 1488, Michaud de Villebresme, maître d'hôtel de sa sœur Anne de Beaujeu, capitaine et garde des clefs de la ville de Blois, en remplacement de Jean Hurault, qui venait de mourir. Le comté de Blois était alors sous le séquestre et dans la main du roi, par suite de l'opposition du duc d'Orléans au gouvernement de la régente. En faisant nommer un favori comme gouverneur d'une ville dévouée au parti du futur roi Louis XII, Anne de Beaujeu espérait contre-balancer les sympathies que les habitants de Blois ne cessaient de témoigner à son ennemi.

La troisième pièce est la contre-partie de la précédente. Quoique étroitement retenu en prison, le duc d'Orléans n'en cherchait pas moins tous les moyens possibles de faire acte de suzeraineté. Le capitaine de la ville de Blois que ce prince avait nommé, François de Guierlay, avait donné sa démission, et Michaud de Villebresme, nommé par le roi, devenait ainsi le seul chef de la ville. Le duc d'Orléans y remédia, et nomma, le 25 novembre 1490, son valet de chambre ordinaire, Mathelin Viart, à ces délicates fonctions.

Les deux pièces qui suivent constatent des remises accordées par le roi Louis XII, en 1499 et en 1504, sur le fermage de ses bois et sur le fermage de la prévôté de Coucy.

La sixième pièce présente un peu plus d'intérêt. C'est un ordre

du 11 novembre 1510, par lequel le roi Louis XII autorise le payement de certaines dépenses occasionnées par son séjour au château de Blois. Parmi ces dépenses, je signalerai : 1° celle de 42 livres tournois pour « six chaslits de camp à quenouilles, » qu'un menuisier italien, nommé Dominique de Cortone, avait fait « pour servir es chambres dudit chastel, au feur de 7 livres tournois chascun; » 2° celle de 1,000 livres tournois données à un autre Italien, nommé messire Posselo de Marcolino, maître jardinier des jardins de Blois, qui avait creusé un puits près l'église Saint-Nicolas, et mis des engins pour amener l'eau dans les jardins du château. Ce puits existe encore dans une propriété particulière. Les Italiens étaient alors employés en France pour ces sortes de travaux. C'est ainsi qu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle Philippe de Maisières fit faire, par des ouvriers de ce pays, aux Célestins de Paris, *une citerne à la façon de Venise.*

La septième pièce est intéressante, en ce qu'elle constate la présence d'une épidémie dans le Blésois au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est une lettre royale qui accorde une gratification de 400 livres tournois au lieutenant général et au procureur du roi du bailliage de Blois, « à departir entre eulx par égale porcion pour leurs peines et sallaies d'avoir vacqué continuellement, depuis dix ans en ça, à donner ordre pour obvyer aux inconvéniens de peste et autres malladies dangereuses. » L'épidémie paraît avoir été assez violente, si l'on en juge par le passage de la lettre royale, dans laquelle on lit que ces officiers étaient occupés « à faire informacions journallement en ceste dicte ville et autres villes et villaiges circonvoisins, esquelz estoit bruit de peste ou autres malladies, aller par chascun jour faire le rapport au chasteau, aux gouverneurs et medecins de nostre dicte fille (Claude de France), envoyer es dicts lieux faire faire deffenses de ne venir ne converser en ladite ville pour éviter ledit danger, et aussy nous envoyer lesdites informacions, nous estans à Lyon et de là les monts et autres lieux, pour nous advertir et informer de la santé de ladite ville, ainsy que l'avions ordonné, faire vuyder et mectre hors de ladite ville et faubourgs ceux qui estoient soupçonnés desdites malladies ou venuz des lieux esquelz on se mourroit, et aussy faire barrer et clorre les maisons esquelles on estoit mort, pour éviter lesdits dangers et inconvéniens. »

Ce qui augmente l'intérêt de ce document, c'est que le lieutenant

du bailli de Blois, récompensé pour son zèle et son dévouement, était Denis Musset, l'ancêtre de l'un de nos plus grands poètes contemporains.

La dernière pièce signalée par M. Dupré est une montre de quarante archers de la maréchaussée de Blois en 1511, qui n'offre pas d'importance.

En résumé, les documents adressés par M. Dupré n'excitent pas assez l'intérêt pour être publiés par le Comité, et je crois que l'analyse que j'en ai donnée fait connaître suffisamment leur valeur à ceux qui auraient besoin de les consulter pour leurs travaux.

Quant à la fondation religieuse de Marie de Clèves, mère de Louis XII, dans l'église des Cordeliers de Blois, en 1479, elle ne renferme aucune clause digne d'être relatée, et, sans m'y arrêter davantage, je propose le renvoi de ce document aux archives du Comité, et des remerciements à M. Dupré.

Le même correspondant nous a adressé le testament du frère de Ronsard. Ce document n'a pas un bien grand intérêt par lui-même; mais, comme il offre quelques détails intéressants sur un membre de la famille de l'illustre poète, que Louis Ronsard paraît d'ailleurs avoir été inconnu aux biographes Claude Binet et Guillaume Colletet, malgré son double titre de seigneur de La Poissonnière et de gouverneur du Vendômois, je propose de publier ce testament dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Dupré nous a encore adressé trois pièces inédites sur la première guerre de religion, en 1562, tirées des archives Joursanvault. La première pièce est un rôle de la montre et revue faites devant Blois le 3 juillet 1562, par le sieur de Brion, commissaire ordinaire des guerres. Ce document, qui renferme quelques grands noms, ne contient rien de curieux, si ce n'est la mention de l'amiral Coligny comme chef des vingt-huit hommes d'armes et des soixante lances dénommées audit rôle, bien que l'amiral Coligny fût déjà depuis quelque temps à la tête des huguenots. La seconde pièce est un pouvoir donné à un homme d'affaires, nommé Antoine Losco, par messire Hippolyte Pico de La Myrandole (Pic de La Mirandole), pour contracter un emprunt de telle somme de deniers que lui sembleroit, et, pour lesdites sommes, vendre et constituer rentes sur immeubles assis tant en France qu'en Italie. La troisième pièce est la plus importante : c'est l'arrêt préparatoire du 18 août 1562, qui

contient la liste des personnages qui doivent être appréhendés au corps et ajournés à bref délai.

Ce document est curieux à cause des noms qu'il renferme et qui appartiennent tous à la noblesse protestante. J'en propose la publication au Comité, et je crois qu'il serait bon de le faire suivre d'un autre document du même genre que nous a adressé M. Achmet d'Héricourt, et qui contient les noms des protestants qui ont émigré d'Artois et de Flandre à cause de la violence du duc d'Albe et plus tard après la révocation de l'édit de Nantes. Cette pièce, que notre correspondant a puisée dans le registre secret de François de Boffles, ne donne pas moins de cinquante-quatre noms, dont dix sont à peine connus de M. Haag, l'auteur de *la France protestante*. Ces documents sont d'ailleurs fort courts, et peuvent offrir des renseignements sur quelques grandes familles que la réforme avait séduites et qui sont retournées plus tard dans le sein de la religion catholique, où elles retrouvaient les croyances et les honneurs qu'elles avaient momentanément perdus.

HIPPOLYTE COCHERIS,

Membre du Comité.

*ENTRÉE SOLENNELLE D'HÉLIAS, évêque d'Uzès, dans cette ville, en 1344.*

Communication de M. A. de Lamothe.

Noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum inspecturi et audituri, quod anno Dominicæ Incarnationis millesimo un<sup>o</sup> XLIII et die secunda mensis februarii, domino Philippo rege Francorum regnante. Cum die presenti reverendus in Christo pater dominus Helias, divina gratia Utiencensis episcopus, intraret primo ut episcopus civitatem Ueciæ seu causa primo intrandi dictam civitatem ut episcopus cum sua magna et honorabili comitiva eques existeret in introitu nundinarum loci Sancti Firmini in parte superiori dictarum nundinarum a loco qui vertitur de versus Graziacum, discreti viri Guilelmus Lauterii et Guilelmus Rebulli consules civitatis Ueciæ qui dictum dominum episcopum associabant eques, apedaverunt, et unus ab una parte et alter ab altera, per habenas equum dicti domini episcopi accipientes, dictum dominum episcopum duxerunt, guidaverunt et menaverunt a dicto loco nundinarum usque ad portale Sancti Stephani dictæ civitatis, descendendo et sequendo Dogam<sup>1</sup> dictæ civitatis usque ad dictum

<sup>1</sup> La dougue ou les fossés.



portale Sancti Stephani et subtus ipsum portale, ubi dictus dominus episcopus se plantavit cum suo equo et claves dictæ civitatis a dictis consulibus sibi tradi petiit. Qui dicti consules dictas claves, ut dicebant, ibidem dicto domino episcopo tradiderunt. Quibus peractis, dictus dominus episcopus interrogavit ibi si erant ibi alii pariarum sui condominii dictæ civitatis ut ipsum dictam civitatem more solito introducerent. Ad quod venit ab una parte dominus Firminus Honorii miles, et accipiens de manibus unius dictorum consulum habenas equi dicti domini episcopi, dixit : Domine, ego sum hic pro domino Berenguero. Venit ex parte altera dominus Raimundus de Sancto Justo miles, dicens : Domine, ego venio hic vocatus pro domino Roberto Ucciciæ vice comiti, tamen non informatus quod debeo facere, sed protestor quod quidquid hic pro vobis faciam, faciam ob honorem vestri et non intentionis ponendi dictum dominum meum, dominum vicecomitem neque suos in aliqua servitute. Et, his dictis, accepit ab alia parte habenas dicti domini episcopi a manibus alterius consulis, et cum dicto Firmino Honorii, dictum dominum episcopum per habenas sui equi, nominibus quibus supra, videlicet unus ab una parte et alter ab altera, duxerunt, guidaverunt et menaverunt a dicto portale eundo et transeundo per fontem Ucciciæ et per carreriam vocatam vulgariter *inter turres*, usque ad terminum carreriæ dictæ *de moneta*, coram quo domino episcopo Petrus de Sancto Ambrosio domicellus, vicarius, in temporalibus dicti domini episcopi portavit continue cantando vexillum leoninum ecclesiæ Uticensis. In qua quidem carreria ante antiquam januam hospicii Petri de Podio, ob honorem processions canoniorum et cleri dictæ ecclesiæ, dictus dominus episcopus de suo equo descendit. Cui domino episcopo dicta processio ob reverentia ejusdem venit obviam cum cruce, turribulo et cum multis aliis reliquiis dictæ ecclesiæ, usque ad dictum locum de moneta, dicto tamen vicario non descendente sed per medium dictæ processions equitante et dictum vexillum portans in summitate cujusdam lanceæ et ipsum, ut dicitur, apposuisse super fortalitia seu cornilia episcopalis hospitii supra dicti, et sic dictus dominus episcopus, osculatis dictis reliquiis, cum dicta processione accessit et dictam ecclesiam Beati Theodoriti intravit.

Acte dressé à la requête des consuls et coseigneurs de l'évêque, par Amalric de Bordico, notaire.

Extrait du *Liber exerciciorum domus consularis Ucciciæ*. (Archives d'Uzès, BB 2, folio 17.)

Pour copie conforme :

A. DE LAMOTHE.

ARRÊT PRÉPARATOIRE DU 18 AOÛT 1562.

Communication de M. Dupré, correspondant.

Veü par la court les informations faictes à la requeste du procureur général du Roy à l'encontre d'aucuns estans de présent en la ville d'Orléans et ès environs, conclusions du procureur général du Roy, et tout considéré, la dite court a ordonné et ordonne que le s<sup>r</sup> De Chastillon, admiral de France, les contes de Larochefoucault, de Senigan et de Montgommery, les sieurs Dandelot, de Rohan le jeune, de Fontenay, de Genlis, de Pienes, de Gamaches, de Morvillier, de Mouny, les sieurs de Bellaville, de Soubize, de Bagien, Esternay, le vidasme de Chaalons, le seigneur de Lonjumeau, de Mezières, dit *de Bobigny*, Divoir de Sainte Foy, de Gramont, de Dampierre, des Broses, dit *Jignonville*, Darcoux en Beausse, de Montigny, de Briquoy, d'Armenonville, d'Allaigre, dit *Meullant*, de Lyons en Beausse, de Haulmont, de Melleray, d'Allommelle, de Boucart, de Saint-Martin, archer de la garde, de Rouvelle, près le pont de Larche-Dinoy, entre Bourges et Aubigny, de Bresches dit *La Tournelle*, de Vernoix, Doyenille, appelé *de Reyser*, des Essartz, des Alleux, de Bellengerville, de Torsille, de Fay et Malleourt, Dabbellenat, de Chaunes et de Picquecloux, de Livres, Doussy, le s<sup>r</sup> de La Chappelle, s<sup>r</sup> du dit Hautemont, de Benffez, Douailly, d'Altemourt, de Lagnytrenout, de Saint-Jehan qui a esté prier de saint Fiacre, de Germenonville, Entrenait, dit *le Prisonnier de Bagneux*, Leconte de Puiseaulx, appellé *Toucy*, de Comentenay, de Maudesir, Caboche, fourrier du s<sup>r</sup> de Morvillier, Laposte d'Artenay, Jehan de Mareau, filz du prevost d'Orléans, Pinnellier, sieur du Vergier, maistre Robert de La Haye, maistre des requestes, le frère du dit de La Haye, le beau-frère du dit de La Haye, nommé Valeron, maistre Anthoyne Fumée, président aux requestes, en Bretagne, le fils du dit Fumée, M<sup>r</sup> Nicolas Compaing, conseiller au grand conseil, Turpin, conseiller en Bretagne, Montdoré, sieur de Rondeau, garde de la librairie du Roy, Hatte, s<sup>r</sup> des Marestz, conseiller en Bretagne, le frère du dit Hatte, secrétaire du Roy, Cassignan, lieutenant général d'Estampes, maistre Pierre Leconte, advocat à Estampes, Chabouille, procureur du Roy à Melun, Calixte, bastard du bailly d'Orléans, le bastard du prévost d'Orléans, Mahuet, naguères général des finances, Compaing, receveur de Vendosme, le receveur D'Avoyan, Jehan Darguet, receveur du scel, Denys de Pestigny, la chancellière d'Allençon, la damoiselle des Marestz, la dame de Brisgibault, la damoiselle de Commenteray, veufve du s<sup>r</sup> de Laigny, la dame Dizy, veufve de feu M<sup>r</sup> Hector de Sancerre, la femme de Framberge, advocat du Roy, la mère de Francoys et Anthoyne Garrault, la damoiselle de Menonville, la mère de Mergat drappier, et la damoiselle Du Chesne, sœur du dit Framberge, advocat du Roy. — Estre pris au corps, quelque part où trouvez pourront estre en ce

royaulme, et mesmes en lieu saint, sauf à les réintégrer, si faire se doit. et iceulx estre amenez et renfermez soubz bonne et seure garde en la conciergerie du Palais à Paris, pour ester à droict; et sy prins et aprehendez ne peuvent estre, *sont adjournez à troys briefz jours, à son de trompe et cry publicq*, en la dicte court, sur peine de bannissement de ce royaume, de confiscation de corps et de biens, et d'estre attainctz et convaincus des cas à eulx *impostz*<sup>1</sup>, pour estre oyz et interroguez sur le contenu des dites informations, repondre au dit procureur général aux fins des conclusions qu'il voudra prendre, et eslire et procedder en oultre, comme de raison; et sy ne peuvent estre prins, seront tous et chascuns leurs biens prins par bon et loyal inventaire, et iceulx avec leurs biens immeubles saiziz et mys en la main du Roy, et soubz icelle regiz et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui en saichent et puissent rendre bon compte et reliqua quand et à quy il appartiendra, ce que par la dicte court sera ordonné. Et oultre, ordonne la dicte court que ce présent arrest sera exécuté par le premier des huissiers d'icelle ou sergent royal, par vertu de l'extract d'iceluy, en la plus prochaine ville, bourg ou bourgade de seur arrest de la dicte ville d'Orléans<sup>2</sup>. Faict en Parlement, le 18 aoust 1562. Ainsy signé: *Malou*.

A la suite est écrit d'une autre main, en caractères plus fins et plus difficiles à lire :

«Depuys, à huis ouvertz, en la grande chambre du Palais, *qui est dorée*<sup>3</sup>,  
«par arrest de la court, furent les adjournemens à troys briefz jours déclai-  
«rez bien acquis, et suivant iceulx furent contre les dictz defaillans pro-  
«noncez jugemens de mort, et fut dict que le dit admiral seroit dégradé de  
«ses estatz royaulz, et traîné sur une claie, depuis la conciergerie du dit  
«Palais jusques devant l'hostel de ville, si aprehendé pouvoit estre, sinon,  
«par figure, ses armes traînées, et luy déclairé incapable et inhabile de ja-  
«mais tenir et occuper estat royal, et ses dictz estatz royaulz déclairez vac-  
«quans et impétables<sup>4</sup>.»

Arch. Jours<sup>1</sup> n° 1688.

<sup>1</sup> Imputés.

<sup>2</sup> Orléans était alors le quartier général de l'insurrection calviniste, et tenait bon contre les entreprises infructueuses de l'armée royale.

<sup>3</sup> Le plafond de la grand'chambre était orné de *grands culs-de-lampes dorés* (Piganiol de La Force, *Description de Paris*); aussi l'appelait-on communément la *Chambre dorée*.

<sup>4</sup> Jusque-là, comme nous l'avons vu plus haut, l'amiral de Coligny, quoique ouvertement rebelle, avait conservé *en droit* ses titres et honneurs; mais, à partir de l'arrêt définitif dont il est question ici, l'amiral fut traité comme ennemi public et juridiquement dégradé de ses *états royaux*.

Cette pièce, sur papier, est l'extrait même qui a servi pour les publications faites à Blois, alors occupé par les troupes royales, tandis que la ville d'Orléans demeurait au pouvoir des rebelles. En effet, nous dit l'historien De Thou<sup>1</sup>, les arrêts du Parlement contre les chefs calvinistes et leurs principaux adhérents étaient lus tous les dimanches par les curés aux prônes des églises paroissiales; de plus, ils étaient publiés *à son de trompe et cri public* dans les rues des villes demeurées ou rentrées, comme Blois, sous l'obéissance du Roi. Le format portatif, la contexture et l'état matériel de notre copie répondent exactement à cette destination spéciale; les plis même et les taches de la feuille fatiguée accusent les mains peu soigneuses des personnes chargées d'en lire le contenu à haute voix.

*TESTAMENT DE LOUIS RONSARD, frère du poète.*

Communication de M. Dupré, correspondant.

La plupart des biographes de l'illustre poète vendômois, entre autres Claude Binet et Guillaume Colletet, semblent avoir ignoré l'existence de ce Louis Ronsard, ou du moins l'avoir confondu avec un de ses frères. Le testament que j'ai découvert dans les archives de la préfecture de Loir-et-Cher et que je vais transcrire textuellement, restitue à cette noble famille un de ses membres oubliés; il offre, en outre, quelques détails intéressants pour l'histoire locale du Vendômois et pour la connaissance exacte des mœurs privées au xvi<sup>e</sup> siècle :

Du 13<sup>e</sup> jour du mois de may l'an 1578, pardevant nous sir Mory, notaire royal demeurant à Argentré près Laval, fut présent en sa personne hault et puissant seigneur messire Louis de Ronssart, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire<sup>2</sup>, seigneur de La Poissonnière<sup>3</sup>, gouverneur du Vendômois, sain d'entendement et d'esprit, grâce à Dieu, toutefois détenu de malladie corporelle, precognoissant qu'il fault mourir, qu'il n'est rien plus certain que la mort, et que l'heure d'icelle est incertaine, ne voullant de-

<sup>1</sup> Livre XXX, t. IV, p. 221 de la traduction française.

<sup>2</sup> C'était l'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI en 1469. Quant à l'ordre du Saint-Esprit, il ne fut établi qu'en 1579 par Henri III.

<sup>3</sup> Domaine situé dans la paroisse de Couture, au bas Vendômois. C'est au château de La Poissonnière, fief patrimonial de la famille, que naquit Pierre de Ronsard, le poète renommé.

cedder impourveu de testament et derrenière vollonté, le fait et ordonne aujourd'huy, en la forme et manière qui ensuit :

Et premièrement, *in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, amen. Le dict sieur de Ronssart recommande son ame à Dieu le Père, à Dieu le Fils et au benoist S' Esprit, à la glorieuse Vierge Marie, à M<sup>r</sup> S' Jehan, à S' Pierre, à Mad<sup>e</sup> S<sup>te</sup> Barbe et à toute la compagnie des saints, priant et requérant à Dieu, quand luy aura pleu faire séparation de son ame et corps, qu'il plaise à toute la compagnie du Paradis recevoir sa dicte ame en la gloire perdurable de Paradis. Veult aussy et ordonne que son dict corps soit ensepulturé et inhumé en l'église paroichiale de Cousture, au lieu où sont ses pères et autres prédécesseurs<sup>1</sup>, et son cœur soit porté et inhumé en l'abbaye de *Sainte Larme* à Vendosme<sup>2</sup>, au lieu où plaira à M<sup>re</sup> l'abbé et religieux du dict lieu; et quant au luminaire et au service, le dict testateur du tout s'en remet et laisse en la bonne volonté et disposition de dame Anne de Bueil<sup>3</sup>, son espouse. — *Item* veult et ordonne le dict seigneur testateur à tousjoursmais à la dicte dame Anne de Bueil, son espouse aujourd'huy, tous et chascun ses biens tant meubles que immeubles, suivant la coutume du pays où sont les dictes choses sizes et scituées, et au moyen qu'elle ne soit renonçante à communauté<sup>4</sup>. — *Item* veult et ordonne le dit S' à Denis Guetret, son serviteur et homme de chambre, ung septier de bled seigle, mesure du dict Cousture, à continuer et bailler à la vie durant du dict Guetret seulement, et à bailler chascun an au jour de l'*Angevine*<sup>5</sup>. — Plus donne au dict Guetret un jeune cheval appelé *le jeune Courtaulx*, lequel cheval il a achepté de Baptiste Du Bournays. — Plus donne au dict Guetret la somme de vingt escuz soleil, à une fois payée. Davantage, le dict sieur donne au dict Guetret le plus beau et le meilleur de ses accoustremens, hault de chausse, pourpoint, et ung *ristre*, à choisir par le dict

<sup>1</sup> Plusieurs statues mutilées, provenant de ces sépultures de famille, sont aujourd'hui déposées au presbytère de Couture, en attendant qu'on leur trouve une place plus convenable.

<sup>2</sup> L'abbaye de la Trinité, où l'on gardait précieusement un reliquaire contenant, disait-on, une des larmes que Notre Seigneur Jésus-Christ versa sur le tombeau de Lazare, suivant le récit évangélique.

<sup>3</sup> Noble famille de Touraine.

<sup>4</sup> Ce legs universel, fait au profit de la veuve, annonce qu'il ne restait point d'enfants du mariage de Louis Ronsard avec Anne de Bueil.

<sup>5</sup> Le 8 septembre, fête de la Nativité de la S<sup>te</sup> Vierge. On disait aussi *Notre-Dame-l'Angevine* : c'était à la fois une des grandes solennités religieuses du pays et un terme de payement stipulé dans les transactions civiles, dans les actes ordinaires. Ainsi s'affirmait la dévotion populaire envers Marie, patronne de l'Anjou. (Bodin, *Recherches sur Angers*, t. I, p. 73, et *Notre-Dame-de-France*, par le curé de Saint-Sulpice, t. III, p. 188.) On sait d'ailleurs que le Vendômois suivait la coutume de l'Anjou; nous voyons ici une nouvelle preuve de ce fait législatif.

Guetret sur tous les accoustremens du dict S<sup>r</sup> testateur. — *Item* donne à Richard Picquart, son lacquest, six escuz soleil, à une fois payez; à Jehan Blaiseau, son sêrviteur et palfrenyer, la somme de dix escuz soleil, aussy à une fois payée. — Plus donne à Marin Chauvin, son veneur, la somme de dix escuz, aussy à une fois baillée. — *Item* donne et veult qu'il soit baillé à l'abbaye et couvent des Augustins de Montoire, à une fois payée, la somme de 33 escuz ung tiers, pour prier Dieu pour le remède de son ame, des ames de luy, de ses amis vivans et trespassez. — *Item* veult qu'il soit dict et cellébré en la dicte abbaye de la Trinité de Vendosme, tous les dimanches d'ung an <sup>1</sup> que son cœur y sera inhumé, une messe à haulte voix, de l'office des Trespassez, par les religieulx de la dicte abbaye; et, pour ce faire, veult qu'il soit baillé et dellivré aux dicts religieulx la somme de dix-sept escus <sup>2</sup>. — *Item* veult et ordonne que la somme de 33 escus  $\frac{1}{3}$  <sup>3</sup> soit donnée, baillée et dellivrée aux religieulx et couvent de M<sup>re</sup> S<sup>r</sup> Dominique de Laval, à une fois payée, à la charge que en leur église ils chanteront une messe à haulte voix, le long d'ung an et par chascung jour, pour le remède de l'ame du dict testateur et de tous ses amis trespassez, et que des dicts 33 escus  $\frac{1}{3}$  en soit baillé et dellivré 10 escus à François Dominique Sergent, religieulx du dict couvent et confesseur du dict testateur, pour subvenir à ses affaires et necessitez particulières. — *Item* veult et entent qu'il soit dict et cellebré en la dicte abbaye et couvent des Augustins de Montoire à tousjoursmais, toutes les semaines, une grant messe de l'office des Trespassez, pour son intention, de luy, ses amis vivans et trespassez; et pour la continuation et entretien d'icelluy service, veult et ordonne et donne à tousjoursmais à la dicte abbaye et religieulx présens et futurs le nombre de deux septiers de bled seigle, mesure du dict Cousture, par chascung an, à bailler au jour et terme d'*Angevine*; au semblable, soit baillé et dellivré à la dicte abbaye des Augustins de Montoire la somme de 33 escus  $\frac{1}{3}$  d'escu après son deceds. — *Item* ordonne qu'il soit baillé et dellivré à trois prebstres, qui de présent sont en la paroisse de Cousture, chascun une grande robe de prebste à leur usage et de drap noir. — Plus veult et ordonne qu'il soit donné et dellivré, au jour de son enterrement, à 1200 pauvres ung pain et ung sol, ou bien douze deniers en argent; et pareillement veult qu'il en soit donné et dellivré, le jour de son service, aultre pareille somme et nombre de pain à pareil nombre de pauvres. — *Item* veult et ordonne qu'il soit dict aussy, en l'église parrochiale d'Argentré<sup>4</sup>, par le premier chapelain du dict lieu, tous les jours et le long d'ung an, une messe à haulte

<sup>1</sup> La première année seulement.

<sup>2</sup> Une fois payée.

<sup>3</sup> Revenant à 100 livres.

<sup>4</sup> Bourg du Maine situé à peu de distance de Laval. (Louis de Ronsard habitait alors cette paroisse d'Argentré.)

voix, de l'office des Trespassez, à l'intention de luy, ses amis vivans et trespassez. — *Item* veut qu'il soit baillé à François Faisart la somme de 33 escus  $\frac{1}{3}$ , à une fois payée. — Et, pour ce faire, ordonne qu'il soit dellivré aux dictz prieur et chappelain du dict Argentré la somme de 33 escus  $\frac{1}{3}$  d'escu<sup>1</sup>. — *Item* veut et ordonne qu'il soit basty et faict, au bout du parq de la maison seigneuriale de la Poissonnière, une chapelle dedans laquelle veut et ordonne qu'en icelle soit dict et celébré à tousjoursmais trois messes par sepmaine, et pour le paiement desquelles sera payé six blancs par chascune messe et à chascun prestre; et où<sup>2</sup> ne se trouveroit prestre pour les dire, l'argent des dites messes sera donné aux pauvres, pour prier Dieu pour luy. Et auquel présent son testament faire et parfaire ellist ses exécuteurs chascun de ses bien amez chevalliers, de très-hault et puissant seigneur messire René du Bellay<sup>3</sup>, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur baron de La Flotte et d'Ambrude, et très-noble Anthoine Chapiteau, sieur de La Richardière, et M<sup>e</sup> Remy Fillastre, auxquels il prie affectueusement faire et parfaire le contenu de son présent son testament. Faict et passé en la maison seigneuriale d'Auterres<sup>4</sup>, présens M<sup>e</sup> François Marans prestre, vicquaire du chapitre, Michel Garreau prestre, et René Brué, du dict Argentré, à ce requis; signez en la minutte le dict testateur *Marans, Gardeau* et Brué, avecques nous *Mory* notaire.

Expédition sur papier, signée du notaire instrumentaire *Mory*, dans la liasse des Augustins de Montoire, archives départementales de Loir-et-Cher.

Pour copie conforme :

DUPRÉ,

Correspondant.

#### TABLEAU DES ÉMIGRATIONS DE LA NOBLESSE ARTÉSISIANNE.

Communication de M. le comte Achmet d'Héricourt.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un document qui me paraît offrir un certain intérêt. M. le baron d'Ablaing de Giessen-

<sup>1</sup> C'est-à-dire 100 livres.

<sup>2</sup> Dans le cas où . . .

<sup>3</sup> Ami et compagnon d'armes du testateur. Ces deux gentilshommes, zélés catholiques l'un et l'autre, combattirent vigoureusement les Huguenots du Vendômois, et se déclarèrent dans le pays les chefs énergiques de la Ligue naissante. (De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 351 et suiv.)

<sup>4</sup> Auprès d'Argentré.

burg, conseiller ministériel et chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas, possède une très-riche bibliothèque; il s'est beaucoup occupé des travaux historiques, et pendant longtemps il a été secrétaire du collège équestre établi dans le royaume néerlandais. J'eus besoin, pour mes études sur l'Artois, de consulter divers dépôts littéraires de la Hollande; j'appris que M. le baron d'Ablaing appartenait à une famille artésienne, dont la terre était voisine de la commune dont on m'a confié l'administration. Des relations commencèrent entre nous; nous étudiâmes les causes et les résultats des diverses émigrations, et dans ce moment nous cherchons quels documents peuvent nous fournir les dépôts publics, les archives particulières et même les titres généalogiques. Cette dernière collection doit être consultée avec beaucoup de soin, des familles nobles ne voulant avouer qu'au *xvi*<sup>e</sup> siècle leurs ancêtres, abandonnant la religion catholique, ont suivi la fortune du prince Guillaume d'Orange, sont passés en Prusse ou ont tenté la fortune soit au cap de Bonne-Espérance, soit dans les Indes. Ces familles ne jouissaient, comme étrangers, d'aucune prérogative, et il est difficile de distinguer la roture de la noblesse.

La première émigration fut causée par les violences du duc d'Albe, gouverneur général des Provinces-Unies au nom de la monarchie espagnole; on ne trouve guère d'émigrants que dans les provinces soumises aux anciens ducs de Bourgogne, provinces qui forment maintenant le nord et le nord-est de la France. Nous avons toutefois relevé leurs noms; car l'histoire de toutes les parties de notre territoire est liée à la grandeur de l'empire actuel. Dans la publication des documents inédits, il faut donc rendre à l'histoire ses limites; il ne faut pas oublier que Paris est resté le cœur de la France, malgré l'accueil qu'il fit au *xv*<sup>e</sup> siècle aux Anglais, et que l'Artois est français, puisque ses enfants contribuaient au succès de la bataille de Bouvines et plantaient sur les murs de Londres l'étendard du fils de Philippe-Auguste.

C'est cette province d'Artois qui, à la fin du *xviii*<sup>e</sup> siècle, armait à ses frais un bâtiment, dans un moment où la France augmentait sa marine.

Respectons donc les gloires provinciales et étudions les documents qui servent à les mieux faire connaître.

La seconde émigration a pour cause la révocation de l'édit de Nantes. Nous ne devons pas apprécier ici cette mesure religieuse,



mais nous devons dire que, si elle a frappé un grand nombre d'artistes, elle a également atteint beaucoup de familles nobles.

NOMS.	ÉMIGRATIONS <sup>1</sup> .	ORIGINE <sup>2</sup> .
Ablaing (D').....	1	Artois et Cambrésis.
Acquet (D').....	1	Flandre française.
Averoult (D').....	2	Retrés en France à la révolution.
Aumale (D').....	2	Picardie.
Bailly.....	1	Flandre française.
Bassecourt.....	1	<i>Idem.</i>
Beaufort.....	1	Sedan.
Bernard.....	1	Cambrésis.
Bigot.....	2	Bourges.
Blois de Freslong.....	1	Hainaut.
Bois (Du).....	1	Orléans.
Baudaar ou Le Boudain.....	1	Cambrésis.
Chantraine de Brouqsauld.....	1	Artois.
Collot d'Escury.....	2	Bretagne.
Gommelin.....	1	Douay.
Coste (De La).....	2	La Rochelle.
Croiset.....	1	Sedan.
Crommelin.....	1 et 2	Nord.
Faget (Du).....	2	Béarn.
Lamelin dit <i>Famars</i> .....	1	Valenciennes.
Fontaine-Wicart (De La).....	1	Cambrésis.
Fontaine (De).....	1	<i>Idem.</i>
Godin.....	1	Ostrevant.
Hangest d'Yvoy.....	1	Picardie.
Heraugières.....	1	Cambrésis.
Hertaing.....	1	Hainaut.
Hoche pied.....	1	Lille.
Larrey.....	2	Alençon.
Maire (Le).....	1	Lille.
Malapert.....	1	Hainaut.
Mannechet.....	1	Cambrésis.
Mauregnault.....	1	<i>Idem.</i>
Milly.....	2	"
Monnier.....	2	"
Orville (D').....	1	Valenciennes.
Parmentier.....	1	<i>Idem.</i>
Pellicorne.....	1	Cambray.
Peyroux (Du).....	2	"

<sup>1</sup> Le chiffre 1 désigne la première émigration, sous le duc d'Albe; le chiffre 2, la seconde émigration, à la révocation de l'édit de Nantes.

<sup>2</sup> Originaire de provinces ou lieux appartenant à l'Empire français actuel.

NOMS.	ÉMIGRATIONS.	ORIGINE.
Quiens (Des).....	1	Lille.
Resteau.....	1	Valenciennes.
Rouville.....	2	"
Six.....	1	Flandre française.
Superville.....	2	Picardie.
Tertre (Du).....	2	Artois.
Testard.....	1	Nord.
Toict (Du).....	1	Lille.
Tombes (Des).....	1	Turcoing.
Tour (Du).....	1	"
Vaillant (Le).....	2	Lille.
Vasseur de Cognée (Le).....	2	"
Villates (Des).....	2	"
Vivien.....	1	Valenciennes.
Waubert de Puisseau.....	2	"

J'espère, Monsieur le Ministre, que ce document pourra intéresser les membres du Comité. Je me mets d'ailleurs à leur disposition pour le compléter.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-obéissant correspondant.

Comte d'HÉRICOURT.

*RAPPORT SUR L'ENVOI D'UNE LETTRE DE LOUIS XIII AUX CONSULS DE TOULON, en date du 22 juin 1641, sur la dernière conspiration du comte de Soissons.*

Communication de M. Octave Teissier, correspondant.

Les conspirations ne manquèrent pas sous le règne de Louis XIII. Le terrible cardinal n'abaisa pas les ambitieux qui voulaient dominer le trône, sans soulever bien des tentatives désespérées, auxquelles la reine mère, le frère du roi, les princes et la reine elle-même prirent une part plus ou moins détournée. Un de ces princes, Louis de Bourbon, comte de Soissons, fut une des inquiétudes constantes de Richelieu. Louis XIII, qui l'aimait, lui avait plusieurs fois pardonné, mais sans le ramener; le comte de Soissons conspirait toujours. Les riches archives de la commune de Toulon possèdent une lettre que Louis XIII écrivit le 12 juin 1641 aux consuls de

cette ville pour les prévenir de la découverte d'un de ces complots et les inviter à se tenir en garde contre les bruits qu'on pourrait faire courir à ce sujet pour jeter le trouble dans les esprits. D'après cette lettre, les sieurs de Soubise et de La Valette avaient promis au roi d'Espagne de soulever plusieurs provinces et de lui ménager une descente en Bretagne, en Aunis, à Bordeaux; ils lui avaient encore offert de faire brûler nos vaisseaux, et ils avaient dépêché des émissaires à Brest pour l'exécution de ce projet. Malgré le pardon qui lui avait été accordé en 1636, le comte de Soissons s'était, au grand étonnement du roi, mis dans ces trames détestables. Louis XIII aurait voulu douter, mais les renseignements qu'il recevait de divers côtés n'étaient que trop certains; il prévenait donc les consuls de Toulon, afin qu'ils prissent leurs mesures. « Nous ne craignons pas de vous assurer, ajoutait-il, que la malice de ces esprits ne fera tort qu'à eux-mêmes et que vous retirerez un grand avantage en ce que les ennemis de cet estat se destromperont à leurs despens des espérances qu'ils ont pu concevoir. »

Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis la date de cette lettre, et le comte de Soissons livrait, à la tête des Espagnols (6 juillet 1641), cette bataille de la Marée, en Champagne, qu'il gagna et où il fut tué, après la victoire, on n'a jamais su par qui ni comment.

L'année suivante, le 12 septembre 1642, un autre conspirateur aussi peu intéressant que le comte de Soissons, Cinq-Mars portait sa tête sur l'échafaud, et, par malheur, il entraînait avec lui le faible De Thou. Quant à Monsieur, frère du roi, on sait comment il avait, suivant l'usage, obtenu sa grâce.

En transmettant au Comité copie de la lettre de Louis XIII aux consuls de Toulon, relative au comte de Soissons, M. Octave Teissier constate que, le 14 septembre 1642, le même prince leur adressa une copie de celle qu'il avait écrite à l'ambassadeur de Suède pour lui raconter la conspiration de Cinq-Mars. Le Comité n'a pas oublié qu'une lettre identique lui a été précédemment communiquée par M. le comte Hector de La Ferrière.

J'ai l'honneur de proposer de déposer dans nos archives la nouvelle communication de M. Octave Teissier.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN DOCUMENT RELATIF AUX FAROTS OU FEUX DE GARDE  
SUR LES CÔTES DE LA PROVENCE, AU MOYEN ÂGE.

Communication de M. l'abbé Mag. Giraud.

Un correspondant du Ministère dans le département du Var, M. le chanoine Magloire Giraud, a communiqué un document inédit très-intéressant conservé aux archives du département des Bouches-du-Rhône, et qui concerne les signaux usités au moyen âge sur les côtes de Provence pour la défense du pays et la sécurité des habitants. Ce document, qui remonte au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, mentionne les différents points du littoral sur lesquels, de toute ancienneté, des vigies étaient chargées d'indiquer par des feux (*Φαλός*, *farotium*, *farot*, *falot*) les événements qu'il importait aux populations de connaître pour se mettre en garde contre les attaques imprévues.

M. le chanoine Giraud a constaté, à l'aide de ce document, étudié par lui avec beaucoup de soin :

1° Qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle les limites de la Provence étaient, à l'orient, la tour de la Turbie, dans le département des Alpes-Maritimes, et, à l'occident, la pointe d'Espingnette, près d'Aigues-Mortes ;

2° Que sur cette étendue de côte existait un système de télégraphie destiné à avertir des mouvements de l'ennemi et à surveiller la mer ;

3° Qu'au moyen de signaux convenus, une nouvelle était transmise d'une extrémité de la Provence à l'autre dans l'espace d'une demi-heure ;

4° Que l'établissement d'une garde pour faire le guet et transmettre les signaux est antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle et remonte aux temps les plus anciens, *semper et antiquitus*, dit l'acte précité, qui est du 30 juin 1302 ;

5° Que ces gardes étaient établies le long de la côte par ordre du souverain féodal, et que les communes où elles étaient placées devaient fournir des guetteurs pour faire le service télégraphique prescrit dans l'intérêt général de la province. En même temps, la plupart des communes du littoral, non comprises dans la catégorie susdite, avaient, pour leur propre sûreté, une garde spéciale qu'on appelait *gayta*, *gaiche*, et dont le service et les gages étaient réglés

par des ordonnances municipales. On sait, par exemple, que les habitants de la Cadière entretenaient depuis la fin d'avril jusqu'en septembre deux *Gaichiers* ou guetteurs sur la montagne du *Pyroutlet*, pour être instruits de l'approche des vaisseaux ennemis.

6° Enfin, à chaque navire armé tant soit peu important, découvrait par elle, la garde devait en donner avis, avec de la fumée pendant le jour, et au moyen de feux pendant la nuit; autant de navires, autant d'émissions de fumée ou de feux allumés. Un feu allumé en même temps par toutes les gardes correspondantes était un signal de sécurité pour la côte; cela voulait dire qu'on n'avait rien aperçu.

M. le chanoine Giraud observe également que ces sortes de signaux étaient encore en usage sur les côtes de Provence pendant les *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles. Des pièces authentiques conservées dans les archives communales de la Cadière prouvent même qu'ils n'étaient pas complètement tombés en désuétude au milieu du siècle suivant.

Si le document communiqué par notre savant correspondant n'avait un intérêt tout local, j'en aurais proposé l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il me paraît suffisant de le faire déposer dans nos archives. Les détails qui précèdent permettent d'en apprécier la portée historique, et, sous ce rapport, la communication de M. le chanoine Giraud me paraît tout à fait digne des éloges du Comité.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

### *RAPPORT SUR DIVERS ENVOIS DE DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES.*

M. DUMOUTET. — Atteint d'une grave maladie, qui aurait paralysé le zèle de bien d'autres, M. Dumoutet n'en a pas moins continué ses communications avec le Comité. Son dernier envoi se compose de cinq calques de monuments : une reconnaissance des reliques de saint Paterne, en 1513 ; une épitaphe et une inscription de cloche de l'église de Saint-Cyr d'Issoudun, 1666 et 1603 ; l'épitaphe et la dalle gravée en creux de messire Antoine Moreau, curé de Saint-Laurent de Montoire, mort en 1702, fondateur d'une congrégation de filles de la Charité. Une maison considérable de cette congrégation a été récemment fondée à Bourges, et les religieuses se sont fait un devoir d'y transférer les restes de leur instituteur, dont la béatification se poursuit en cour de Rome. L'inscription latine, qui constate la reconnaissance des reliques de saint Paterne, à Issoudun, par un évêque suffragant de l'église de Bourges, contient quelques détails intéressants. Elle rappelle que le corps du saint évêque de Vannes fut déposé, en 1175, dans une châsse de pierre portée sur quatre piliers, qui existait encore au xvi<sup>e</sup> siècle. Les diverses translations du saint y sont énumérées. On y fait aussi mention de ses miracles, dont le nombre allait diminuant, suivant le cours ordinaire des choses. L'inscription, autrefois placée auprès de la châsse, dans une église qui a disparu, se trouve aujourd'hui en la possession d'un habitant d'Issoudun avec plusieurs autres monuments tirés des anciens édifices de cette ville.

M. GODARD-FAULTRIER. — Épitaphe latine de Gabriel Constantin, doyen du chapitre de Saint-Maurice à Angers, et du Parlement de Rennes, mort en 1661. Il faut aller chercher cette inscription derrière une des boiseries qui recouvrent les parois du chœur de la cathédrale d'Angers. Elle est signée par un graveur nommé Ploumier. Le style en est tant soit peu emphatique. Ainsi, on y met le

charitable doyen fort au-dessus de l'empereur Constantin, son homonyme; pour la vertu, cela peut bien être; pour la célébrité, c'est autre chose.

**M. Goze.** — Une notice très-détaillée nous donne l'histoire et la description de la remarquable église de Tilloloy-lez-Roye, en Picardie. Les épitaphes des seigneurs de ce lieu ont été estampées avec soin, et des feuilles coloriées représentent leurs armoiries. L'église, classée au nombre des monuments historiques, date du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle possède encore cinq statues en pierre blanche, avec têtes et mains en marbre, qui représentent Ponthus de Bellefrière, gouverneur de Corbie pour la Ligue, tué, en 1590, à la prise de cette ville, sa femme, Françoise de Soyecourt, morte en 1620, et les trois frères de celle-ci, Maximilien, Charles et Abdias, morts sans enfants à la fleur de leur âge. Des colonnes de marbre accompagnent ces figures. Il ne reste plus qu'une épitaphe du monument érigé à Maximilien-Antoine de Bellefrière, chevalier des ordres, grand veneur de France, mort en 1679. Une inscription nous apprend que ces tombeaux furent élevés par la veuve du grand veneur, Marie Renée de Longueil, fille du président de Maisons, après la mort de ses deux fils, tués en 1690, à la bataille de Fleurus. Une dalle à deux figures, sans épitaphe, représente deux personnages de la maison de Soyecourt.

Le comte d'Hinnisdal, propriétaire du château de Tilloloy, se propose de restaurer complètement les tombeaux, dont quelques accessoires précieux se trouvent déposés au château depuis la révolution. La comtesse de Schullembourg, fondatrice d'un hospice, a légué dix mille francs pour la restauration des belles verrières de l'église. On ne saurait donner trop de publicité à de si nobles exemples.

**M. Nozot.** — Nos confrères de la section d'histoire apprécieront les extraits de chartes et les renseignements qui se trouvent dans les dernières notices de M. Nozot, sur plusieurs communes du département des Ardennes. La *Revue* a plus d'une fois mentionné avec honneur ceux que contenaient les notices précédentes. Nous y avons recueilli, pour notre compte, une inscription de cloche et les épitaphes de trois ecclésiastiques des deux derniers siècles. Dans la notice sur Thin-le-Moutier, nous avons lu avec intérêt de curieux

détails sur le général Leclerc, dit Milfort, né en ce lieu, mort en 1815, qui fut chef suprême d'une tribu de Peaux rouges, et dont la veuve est morte, en 1849, marchande de chiffons à Reims.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*LETTRE RELATIVE À UNE CUVE SIGNALÉE PAR M. Y. J. J. FESNEAU,  
près de la Souterraine<sup>1</sup>.*

Il s'agit d'une immense pierre que M. Yves J. J. Fesneau, chef d'institution universitaire à la Souterraine, a désignée sous le nom de *purificateur*, et qui se trouve sur le penchant d'une colline abrupte, entre la Souterraine (Creuse) et Arnac-la-Poste (Haute-Vienne). Je connais parfaitement le pays; j'y ai fait faire des fouilles intéressantes, et j'en ai rapporté un grand nombre de fragments et de monuments complets, aujourd'hui au Palais des Thermes. La pierre en question a grandement attiré mon attention. C'est un granit de 5 à 6 mètres de diamètre (j'en ai du reste les dimensions exactes), à fond plat, à bords droits, hauts d'un mètre, sorte de grande cuve parfaitement circulaire, dont les bords et le fond peuvent avoir 50 à 60 centimètres d'épaisseur. Taillée brutalement, mais d'une forme parfaitement accusée, cette pierre colossale est évidemment le travail de l'homme, et non, quant à la forme, un caprice de la nature. Elle est portée à son centre par une autre pierre qui la supporte à 30 ou 40 centimètres au-dessus du sol, et qui forme une sorte de pivot ou de pied unique, comme serait celui d'un guéridon. Malheureusement, un préfet de Limoges, dont le nom m'échappe en ce moment, a voulu faire enlever ce monument pour le faire transporter au chef-lieu de son département; les moyens d'action étaient insuffisants, si bien qu'on n'a pu dégager la pierre colossale du pivot sur lequel elle repose, et que tous les efforts tentés n'ont servi qu'à lui faire perdre la position qu'elle occupait sur son centre de gravité, et à l'incliner légèrement du côté du versant de la colline, sans lui faire faire d'autre mouvement. Telle est aujourd'hui la situation de

<sup>1</sup> Voyez dans la *Revue des Sociétés savantes*, janvier 1867, p. 13, dans le compte rendu de la séance du 19 novembre 1866, une communication de M. Chabouillet relative à ce monument.



cette immense cuve de granit, dont il me paraît assez difficile de préciser l'époque, mais qui me semble certainement postérieure aux nombreuses chambres couvertes, aux dolmens et aux pierres levées qui se trouvent de tous côtés dans le pays.

J'avais grand désir d'assurer la conservation de ce monument et de le faire venir à Paris, et je m'en suis très-sérieusement occupé; mais il pèse de 18 à 20,000 kilogrammes; il n'existe pas de chemin pour l'enlever du versant de la colline et le conduire à la grande route, distante de plusieurs kilomètres. Le seul moyen était d'établir un pont en bois sur chevalets pour traverser le vallon et joindre un chemin possible; mais c'était un travail pour lequel il eût fallu des moyens d'exécution inabordables. En outre, la cuve ne pouvait se charger sur les chemins de fer qu'à la condition d'être placée sur champ, sa largeur excluant la possibilité d'un chargement à plat. Or, pour pouvoir passer sous les ponts, il était nécessaire que son bord inférieur touchât presque le sol, et il fallait faire confectionner pour cela un truc à essieux coudés d'une force toute spéciale, les trucs de service les mieux disposés ne pouvant porter que 16,000 kilogrammes.

Par les routes ordinaires, il fallait compter près de 500 kilomètres, c'est-à-dire quinze à dix-huit jours à vingt ou trente chevaux.

L'embarras était aussi grand, et la dépense totale tellement considérable de toutes manières, qu'après avoir consulté les hommes spéciaux j'ai dû renoncer à tout projet.

La cuve, du reste, est parfaitement à sa place, et je doute qu'on y touche.

M. Fesneau m'écrivait, il y a quelque temps, qu'on la briserait pour le passage du chemin de fer nouveau. Il me paraît impossible que ce chemin de fer passe à cet endroit; il peut passer au-dessus, sur les plateaux, ou au-dessous, dans la vallée, et il suffit de connaître ce lieu abrupte pour être de cet avis.

J'ai répondu à M. Fesneau que je l'engageais à voir le préfet et à appeler son attention sur ce monument; je ne doute pas qu'un mot qui lui serait dit à ce sujet n'assurât la conservation de cette pierre, surtout si ce mot émanait du ministre.

Je crois, toutefois, qu'il serait bon de se renseigner exactement avant de rien faire d'officiel, et, si la section désirait être rassurée sur cette question, c'est-à-dire sur la possibilité du passage d'un chemin de fer à cet endroit, rien ne serait plus facile que de voir

les plans au ministère des travaux publics ou de prendre auprès de M. le Préfet de la Creuse des informations sérieuses sur le tracé définitivement adopté; j'ajouterai que, si le Comité le désire, je me chargerai bien volontiers de ce soin. M. Yves Fesneau est un chercheur infatigable, au zèle duquel j'ai plus d'une fois rendu justice; la disparition successive des monuments granitiques de la Creuse, mis en pièces pour être employés comme matériaux de construction, l'afflige profondément et à juste titre, et tous ses efforts tendent à la conservation de ceux qui subsistent encore dans les environs de la Souterraine. Sa tâche est difficile, et le Comité sera heureux de s'y associer et de lui prêter un concours efficace.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR UNE DÉCOUVERTE D'OBJETS GALLO-ROMAINS,  
faite dans le département de la Haute-Marne.*

Communication de M. Rochet.

M. Rochet, instituteur de la commune de Courmelois (Marne), a signalé au Comité les nombreuses découvertes d'objets gallo-romains faites sur le territoire de la commune de Saint-Étienne-au-Temple. Comme j'ai pu me rendre compte par moi-même de ces importantes fouilles, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'en fixer ici le souvenir. Saint-Étienne-au-Temple est un village sis sur la Vesle, à 8 kilomètres nord-est de Châlons et à 6 kilomètres sud du camp d'Attila, dans une plaine vaste et nue, qui se confond avec les immenses solitudes connues sous le nom de champs cathalau-niques, dans lesquelles l'opinion commune place la grande lutte des Huns contre les Romains et les Francs réunis.

Un champ s'étend le long de la Vesle, au sud de Saint-Étienne; en 1808, on y trouva un large coutelas couvert de rouille; en 1837, les travaux de la route de Châlons à Vouziers amenèrent la découverte d'un certain nombre de squelettes, autour desquels on recueillit beaucoup de vases et diverses armes. Depuis, un cultivateur de ce village entreprit une suite de recherches dans ce champ, sur une surface de 5 à 600 mètres carrés. M. Étienne Machet a ainsi fouillé environ deux cent cinquante tombes, dans lesquelles étaient autant

de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants, dont plusieurs présentaient cette particularité, que le bras droit posait diagonalement sur le ventre, tandis que le bras gauche appuyait la main sur l'épaule droite. Un corps offrait des dispositions curieuses : tourné au levant, il avait les bras simplement étendus le long du corps, deux vases aux pieds, trois lances à gauche, un sabre à droite, trois disques de fer de 0<sup>m</sup>,06 de diamètre, derrière et de chaque côté : les sépultures éparses dans le champ, à des profondeurs très-inégales, renfermaient tous les corps orientés soit au levant, soit au couchant; le plus petit nombre étaient dans des cercueils, dont on reconnaît les traces par les clous et la poussière des planches. Quelques corps étaient superposés; la plus grande profondeur des sépultures atteignait 2<sup>m</sup>,50, la moindre 0<sup>m</sup>,80. Il est facile de reconnaître que les défunts étaient enterrés avec leurs vêtements, car on a pu recueillir dans ce vaste cimetière quelques rares fragments d'étoffe à gros canevas, et des morceaux de terre durcie sur lesquels les étoffes se sont pour ainsi dire imprimées.

Les principaux objets exhumés par M. Machet sont : deux sabres à double tranchant, un couteau à lame courbe, un grand nombre d'outils divers, une corne de cerf (tous ces objets trouvés près du même corps), deux couteaux, un sabre, plusieurs poignards, une pique, quinze fers de lance, douze très-beaux vases à dessins et de forme élégante, six colliers, dont un de pierres, seize bracelets, nombre de fibules et d'anneaux, qui ont été présentés à Sa Majesté et acquis par Elle.

Un nombre bien plus considérable d'objets semblables est demeuré en la possession de M. Machet.

Je me permettrai d'ajouter que depuis la communication faite au Comité par M. l'instituteur de Courmelois, des fouilles nombreuses ont été faites aux environs du camp d'Attila, tant par M. Machet que par M. Le Laurain, qui a formé un musée très-curieux dans une maisonnette installée dans l'intérieur même du camp<sup>1</sup>. Les recherches de ce dernier ont porté sur seize territoires, tous avoisinant le camp d'Attila : la Chappe, Bussy, Saint-Remy, la Croix, Auve, Somme-Tourbe, Saint-Jean, Laval, Wargemoulin, Perthes, Lépine, Suippe, Jonchery, Saint-Hilaire-le-Grand, Auberiye, Dampierre-au-Temple. Quinze cents sépultures ont été visitées, sans parler des fosses com-

<sup>1</sup> Ces objets viennent d'être acquis pour le Musée de Saint-Germain (mars 1867).

munes. M. Le Laurain a cru reconnaître une différence constante entre les sépultures gauloises et gallo-romaines : les premières, toujours sur une éminence, non loin d'un cours d'eau, présentent les corps soigneusement orientés les pieds au levant; les autres renferment les corps rangés symétriquement en plaine et avec une moins grande régularité d'orientation. Il faut remarquer aussi que, partout où les corps ont été trouvés sans objets autour d'eux, les bras étaient simplement allongés le long du corps, tandis que, dans les tombeaux où les squelettes avaient un bras croisé sur le ventre, on a recueilli des vases, dont un au moins, renfermant des os de volailles; enfin, autour de ceux ayant les deux bras croisés sur le ventre, on a trouvé des vases plus riches, et toujours une ou deux coupes en verre. Les objets recueillis consistent en vases de diverses formes, en terre et en verre, un petit flacon en verre d'un travail parfait, épées, lances, boucles de ceinturon, colliers, fibules; à Bussy, lieu dit le Piémont, on a trouvé récemment un vase en fer ayant la forme d'une boule de 0<sup>m</sup>,13 de diamètre, sur un petit piédestal, et surmonté d'un coq. A Saint-Remy, M. Machet a exhumé un mors de cheval et les ferrements des quatre roues d'un char, deux grandes et deux petites, avec des fers de lances, un bracelet et quelques vases.

Il m'a semblé que ces indications ne seraient pas dépourvues d'intérêt, et je suis aux ordres du Comité, s'il désire une note plus détaillée.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. DE MELLET, relative à deux retables.*

M. le comte de Mellet, votre correspondant dans la Marne, vous a adressé les photographies de deux retables en bois actuellement existant, l'un à Colligny (arrondissement de Châlons), l'autre à Mareuil-en-Brie (arrondissement d'Épernay). Ces deux photographies, dues à M. Varnier, sont d'une exécution parfaite. Les deux retables sont d'admirables monuments de ce genre; celui de Mareuil forme un panneau un peu plus long que haut, composé de neuf baies ogivales, divisées chacune en trois compartiments. Une arcade ogivale trilobée couronne chacun des vingt-sept compartiments,

surmontée elle-même d'un pignou à choux, terminé par une croix et accosté de chaque côté d'un ange. Chaque compartiment renferme une scène de la vie de Notre Seigneur. Ce retable date du XIV<sup>e</sup> siècle.

Celui de Colligny, placé dans la chapelle de la Vierge, est plus récent, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle évidemment. Il comprend trois grands panneaux : dans le premier, sur une arcade, ornée dans le haut de délicieuses arabesques en bois fouillé à jour, Notre Seigneur tombe sous le faix de la croix ; de chaque côté de l'arcade, deux consoles supportent de tout petits groupes représentant, l'un la Flagellation, l'autre le Couronnement d'épines. Dans le panneau central, qui dépasse du double les compartiments latéraux, est le Crucifiement : deux hommes à cheval, au bas de la croix, regardent le Christ ; plus bas, les saintes femmes, dont l'une s'évanouit, et des gardes armés de cimeterres ; au-dessus, trois dais admirablement sculptés ; sur les côtés, trois étages de petits dais recouvrent autant de petits groupes : ce sont six scènes d'une légende de saint assez difficiles à reconnaître, à cause de l'exiguïté du dessin.

Au-dessus, deux moyens compartiments représentent l'Adoration des Mages et la Naissance de Notre Seigneur. Dans le panneau de gauche, disposé absolument comme le premier, la Descente de la croix ; sur les consoles latérales, deux groupes qui font évidemment suite à ceux du panneau central, car on y retrouve le même personnage, en habits pontificaux et coiffé de la mitre épiscopale. L'église de Colligny est placée sous le vocable de saint Sulpice.

J'ai l'honneur de proposer au Comité de déposer ces photographies dans les archives.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR LA NOTICE D'UN LIVRE D'HEURES POSSÉDÉ, EN 1451,  
par M<sup>me</sup> de Rais,  
veuve de Prigent de Coëtivy, amiral de France.*

Communication de M. P. Marchegay, correspondant.

Cette communication manuscrite a été faite au Comité par un de ses correspondants les plus zélés et les plus habiles, M. Paul Marchegay. Avant de reproduire la meilleure partie de la curieuse note

rédigée par M. Marchegay, voici quelques détails succincts sur Marie de Rais et Prégent de Coëtivy.

Marie de Rais était la fille de ce fameux Gilles de Rais, maréchal de France, né en 1406, et brûlé à Nantes, le 20 octobre 1440, à cause des crimes infâmes de tous genres dont il s'était rendu coupable pendant plusieurs années. Jeune encore, Gilles de Rais avait servi la cause de Charles VII avec honneur et dévouement; il accompagna la Pucelle d'Orléans jusqu'à cette malencontreuse attaque contre Paris, où l'héroïne fut blessée si cruellement. Ce fut Gilles de Rais qui ordonna la retraite. Il quitta quelque temps après le service actif, pour se livrer, tout jeune encore, à cette vie infâme qui devait le conduire au bûcher. Il avait été marié, âgé à peine de quinze ans, en 1420, à Catherine de Thouars, une des plus riches héritières du Poitou. On a estimé, non sans raison, à deux millions de francs de notre monnaie le revenu dont jouissaient Gilles de Rais et sa femme. De cette union est née Marie de Rais, qui fut, toute jeune encore, mariée à Prégent de Coëtivy, amiral de France, né vers 1400, mort en 1450. Après avoir servi très-fidèlement la cause de Charles VII malheureux et presque chassé de son royaume, Prégent de Coëtivy devint un des favoris du roi triomphant; il prit part à plusieurs des expéditions de guerre qui eurent lieu pendant la seconde moitié du règne de Charles VII; il fut tué d'un coup de canon au mois d'août 1450, en faisant le siège de Cherbourg; cette mort tragique a été célébrée par plusieurs contemporains.

Quatre mois plus tard sa veuve donnait le certificat suivant :

Certification de madame de Rais, pour certaines Heures que je lui ai baillées.

« Nous Marie, dame de Rays, certiffions avoir receu de maistre Jehan Bourdelot, par les mains de Jehan Taule, une petites Heures escriptes en lettres de forme, enluminées d'or et azur, couverte de veloux cramoisy, doublée la dicté couverture de satin cramoisy; et sur icelles heures dix clous d'or, en maniere de rozes, fermantes d'un grant fermouer d'or, en maniere de roze. Et d'icelles heures sommes contente, tesmoign ceste cedule signee de nostre main, le xix<sup>e</sup> jour de janvier, l'an mil IIII<sup>e</sup> cinquante.

« MARIE DE RAIS. »

« Les petites Heures de Prégent de Coëtivy, ajoute M. Marchegay

dans la même note, qui furent, six mois après sa mort, remises à sa veuve, fille de Gilles de Rais, semblent être celles dont il est parlé dans un « Inventaire des choses envoyées à Monseigneur dedans une malle de cuir non fermant à clef, le xiiii<sup>e</sup> d'octobre cccc xliiii, de Rochefort à Taillebourg. »

Elles y sont ainsi décrites : « Une belles Heures escriptes en lettres de forme, bien ystoriées, couvertes de veloux cramoisi broché d'or, à fermoers d'or; mises en une bourse de cuyr rouge, signée par Q Q Q. »

Jean Bourdelot, trésorier de l'amiral, ne fut pas maintenu dans ses fonctions par le frère et principal héritier de celui-ci, Olivier, seigneur de Taillebourg; il le quitta même en d'assez mauvais termes.

« Plaise à Dieu Monseigneur (lui écrivit-il de Tours, un 9 janvier) que vous et les vostres, trespassez et vifs, eussies tousjours esté servis d'aussi parfaiz et léaulx serviteurs que je vous ay esté, suis et seré tant que vivré, quelque suspecçon que aiés eue et qu'il semble que encores aiés au contraire. »

Jean Taule devint secrétaire de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, après qu'elle eut épousé Olivier de Coëtivy, par contrat passé sous le sceau de la cour de Saint-Jean-d'Angely, le 25 novembre 1458.

C'est dans le chartrier du château de Thouars, dont les pièces historiques ont été mises à la disposition de M. Marchegay par M. le duc de la Tremoille, que se trouvent les curieuses notices précédentes, ainsi que plusieurs autres, dont ce même correspondant a déjà fait part au Comité.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.* — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. III, 1<sup>re</sup> livraison<sup>1</sup>. Paris et Strasbourg, 1865, gr. in-8°.

Note de la sépulture romaine de Bernolsheim (Bas-Rhin), par M. le baron de Schauenburg. (1 planche.) P. 10 des *procès-verbaux*.

Lettre de M. L. Levrault relative à l'étymologie du nom de Ingmarsheim (Bas-Rhin). P. 10 à 12.

Rapport sur les travaux exécutés aux château de Plisbourg et de Hohl-Laudsberg (Haut-Rhin), par M. Schellbaum. (2 planches.) P. 17 à 20.

Découverte d'une villa romaine à Trèves, extrait d'un mémoire de M. Vilmowski, par M. L. Spach. P. 1 à 8 des *Mémoires*.

Bruno (Braun) de Ribeaupierre et les délégués de Strasbourg, prisonniers à Schwanberg, par M. Spach. P. 9 à 53.

Rapport sur l'ancienne cloche de Lauttenbach (xv<sup>e</sup> siècle), détruite en 1863, par M. P. Huot. P. 54 à 60.

Notice sur une pierre épigraphique consacrée à deux divinités, trouvée à Niederbronn, dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, en 1842, par M. l'abbé J. A. Siffer. P. 61 et 62.

Description de deux monuments romains faisant partie de la statuaire, retrouvés, l'un en 1842 à Niederbronn, l'autre en 1844 à Langensultzbach, où l'on voit figurer deux divinités : Vénus et Abondance, par M. l'abbé J. A. Siffer. P. 63 et 64.

Notice sur deux bas-reliefs figurant Pallas, découverts tous deux à Niederbronn, l'un en 1842, l'autre vers 1760, par M. J. A. Siffer. P. 65 et 66.

Note sur le château de Liebstein, par M. Quiquerez. P. 67 à 69.

Ancienne gravure représentant la cathédrale et l'horloge astronomique de Strasbourg, par M. F. G. Heitz. (Avec une planche.) P. 70 à 72.

<sup>1</sup> La bibliographie de cette livraison avait dû être ajournée.



L'abbaye de Saint-Apollinaire, par M. Sabourin, de Nanton. P. 73 à 80.  
Les cromlech's de Mackwiller, par M. le colonel de Morlet. (Avec gravures et 2 planches.) P. 81 à 92.

Notice sur une baignoire romaine à eau chaude et à transpiration, existant à Niederbronn dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, par M. l'abbé Q. A. Siffer. P. 93 et 94.

Notice sur un autel épigraphique d'origine païenne consacré aux dieux mânes, découvert à Niederbronn vers le milieu de la seconde décade du siècle courant, par M. Q. A. Siffer. P. 95 à 97.

Le moine Olfrid et l'abbaye de Wissembourg au ix<sup>e</sup> siècle, par M. Spach. P. 98 à 109. — Annexes. P. 110 et 111.

---

*Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.* (Suite.) — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 2<sup>e</sup> et dernière livraison, 1866.

Répertoire des volumes I, II et III de la 2<sup>e</sup> série, par M. l'abbé Straub, secrétaire. P. 1 à 33.

Wittelsheim (vicus gallo-romain), par M. A. Ingold. P. 101 à 106 (des *Mémoires*).

Mandeure, par M. A. Ingold. P. 107 à 110.

Augusta Rauracorum (Augst), son fondateur et ses ruines, par M. L. Spach. P. 111 à 120.

Château de la Bourg, par M. A. Quiquerez. (Avec une planche lithographiée.) P. 121 à 128.

Examen des documents numismatiques insérés au Bulletin de la Société (2<sup>e</sup> série, t. III, 2<sup>e</sup> livraison), par M. F. Colin. P. 129 à 135.

---

*Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.* — *Mémoires*, t. IV, gr. in-8<sup>o</sup>.

Météorologie de Grégoire de Tours, par M. de Boisvilette. P. 1 à 21.

L'agriculture et les subsistances à Prunay-le-Gillon, pendant les xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, par M. Rivière. P. 22 à 29.

Étude sur les plans topographiques et imprimés de la ville de Chartres, par M. Lecocq. P. 30 à 51.

Histoire de l'abbaye de Coulombs, par M. Merlet. (2<sup>e</sup> article.) P. 52 à 104.

Jugement souverain du siège présidial de Chartres, à l'occasion de la

bataille faite dans l'église paroissiale de Blévy, le 22 octobre 1669. P. 105 à 109.

Notice sur une famille chartraine (les Ibelin), par M. de Saint-Laumer. P. 109 à 128.

Notice sur Jehan le Maçon, fondateur chartrain, par M. Lecocq. P. 129 à 142.

Notice sur Florent d'Illiers, gouverneur de Châteaudun, par M. Met-Gaubert. P. 143 à 150.

Mémoires de Guillaume Laisné, par M. E. de Lépineo (6<sup>e</sup> article.) P. 151 à 179.

Notice sur l'église Saint-Lubin de Châteaudun, par M. Merlet. P. 180 à 189.

Légendaires et sermons du XIV<sup>e</sup> siècle, par M. Lecocq. P. 190 à 258.

Notes pour servir à l'histoire de Châteaudun. P. 259 à 270.

Notice sur Charles Paris d'Orléans, duc de Longueville, par M. Merlet. P. 271 à 283.

Notice historique et archéologique sur les horloges de l'église Notre-Dame de Chartres, par M. Lecocq. P. 284 à 340.

Étude sur le caractère du Misanthrope dans les œuvres de Shakespeare, par M. L. Joliet. P. 341 à 380.

Étude iconographique sur ce que les Grecs désignent dans la peinture sacrée par le mot ΕΤΟΙΜΑΣΙΑ, par M. P. Durand. P. 381 à 438.

---

*Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres. (Suite.) —  
Publications spéciales.*

Histoire du diocèse et de la ville de Chartres, par J. B. Souchet, officier et chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, publiée d'après le manuscrit original de la bibliothèque communale de Chartres. T. I. 1<sup>re</sup> partie. p. 1 à 320. Chartres, 1866, in-8°.

---

*Académie delphinale, à Grenoble. — Bulletin, 3<sup>e</sup> série, t. II, 1866.  
Grenoble, 1867, in-8°.*

Le parlement de Grenoble et l'arrêt du 13 février 1637. par M. Caillemer. P. 3 à 20.

Notice sur le mariage du chevalier Bayart, par M. J. Veyron-Lacroix. P. 21 à 34.

Le passage du Guildo ou un Léonidas breton, épisode de la guerre de sept ans, par M. Antonin Macé. P. 37 à 73.

Mémoire relatif à un point d'histoire locale (mode de tenure territoriale dans l'ancien Dauphiné), par M. Burdet. P. 74 à 88.

Fragment d'un manuscrit intitulé *l'Isthme de Suez et le Delta d'Égypte*, par M. de Galbert. P. 89 à 95.

Rapport sur une brochure de M. V. Grivel relative au vernis des anciens luthiers d'Italie, par M. Fissont. P. 96 à 107.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes : Le crédit foncier à Athènes, par M. Caillemer. P. 117 à 134.

De l'influence précédemment exercée par Condillac dans la philosophie et les lettres et de celle qu'il peut encore exercer aujourd'hui, par M. Patru. P. 135 à 153.

Rapport sur la publication des documents relatifs à Lesdiguières, par M. Caillemer. P. 173 à 181.

Notes sur Philis de La Tour La Charce, par M. Auzias, avocat. P. 182 à 194.

Rapport sur l'ouvrage adressé à l'Académie delphinale par M. Jules de Robernier, intitulé *Du patronage des jeunes libérés*, par M. Burdet. P. 195 à 203.

La vérité sur saint Hugues et ses cartulaires, par M. l'abbé Trépiéd. P. 204 à 276.

La ganterie de Millau d'origine grenobloise, par M. Advielle. P. 277 à 279.

Rapport sur l'histoire du sénat de Savoie, de M. E. Burnier, par M. Albert du Boys. P. 154 à 172, et p. 280 à 296.

Fragments du poème *Deux et deux font quatre*, vision au *xix<sup>e</sup>* siècle, par M. Ch. Vertray. P. 297 à 320.

D'Athritis à Port-Saïd, extraits de lettres sur l'Égypte et l'isthme de Suez, par M. de Galbert. P. 321 à 423.

Notice historique sur l'abbaye des Ayes, près Grenoble, de l'ordre de Cîteaux, par M. Edmond Maignien. P. 424 à 460.

---

*Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. — Mémoires* (section de l'association philotechnique), année 1866. Lons-le-Saunier, 1867, in-8°.

Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saunier et de Salins jusqu'au *xiv<sup>e</sup>* siècle, par M. Jules Finot. P. 1 à 90.

Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de Notre-Dame de Vaux-sur-

Poligny, par M. le docteur A. Chereau, avec des notes par M. D. A. ThibouDET. P. 163 à 358.

Lacuzon, d'après de nouveaux documents, par M. Perraud. P. 359 à 604.

---

*Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois. — Mémoires, t. VII.*  
Blois, 1867, in-8°.

Études et documents sur le servage dans le Blésois, par M. A. Dupré.  
P. 1 à 144.

Étude sur la Sologne ancienne et moderne, et particulièrement sur le Pont-du-Cher (*Caro Brivæ*), par M. le docteur BourgoUIN. P. 145 à 184.

Notice sur la commune de Contre, et charte d'affranchissement de cette commune, par M. Suilliot. P. 185 à 203.

Notice sur la commune de Feings et sur son maire féodal, par M. Suilliot. P. 204 à 218.

Poésies, par MM. Charles Turpin, Émile Couteau et Ed. Bleau.

---

*Académie de Stanislas, à Nancy. — Mémoires, 1865.*  
Nancy, 1866, in-8°.

Trois rois, conte, suivi de notes, par M. L. Leupol. P. 68 à 103.

Notice sur la vie et les œuvres de Germain Boffraud, premier architecte de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, par M. P. Morey. P. 203 à 282.

J. Prugnon, avocat, député de Nancy à l'Assemblée nationale, défenseur des naufragés de Calais, étude biographique, par M. Paillart. P. 283 à 327.

Notice historique et littéraire sur M. Auguste Digot, par M. Gillet. P. 420 à 442.

Note sur les anciens plans de la ville de Nancy, conservés dans la bibliothèque publique de la ville, par M. Poyer-Willemet. P. 443 à 448.

---

*Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — Bulletin, 2<sup>e</sup> semestre*  
1866. Vannes, 1867, in-8°.

Fouilles du tumulus nommé *Er-Hourich* ou la *Vigie*, situé dans la commune de la Trinité-sur-Mer, par MM. de Cussé et L. Galles. P. 81 et 82.

Les dolmens de la Trinité-sur-Mer, par MM. de Cussé et L. Galles. P. 83 à 88.

Note sur des fouilles opérées en 1866 dans les dolmens de Ksu à Parker-Gueren, commune de Trach, par M. le docteur G. de Closmadeuc. P. 89 et 90.

Rapport sur les fouilles faites par la Société polymathique dans les communes de Carnac et de Plouharnel, sous la direction de MM. René Galles, Gressy et G. de Closmadeuc, par M. G. de Closmadeuc, rapporteur. P. 91 à 150.

Phénomène de dénudation et de désagrégation : Recherches sur la provenance des granits qui ont servi à élever les monuments dits *celtiques*, par M. Geoffroi d'Ault-Dumesnil. P. 101 à 106.

Notice sur M. Amelot, évêque de Vannes, note de M. Carado, recteur de Brandivy. P. 109 à 111.

Enlèvement de M<sup>r</sup> de Paucemont, évêque de Vannes, raconté par lui-même, documents recueillis par le secrétaire de la Société. P. 112 à 124.

Annales lorientaises : l'île Saint-Michel (prieuré, lazaret), par M. Jégou. P. 125 à 140.

Rapport sur l'état du musée archéologique pendant l'année 1866, par M. L. de Cussé. P. 145 à 147.

---

*Académie impériale de Metz. — Mémoires*, 47<sup>e</sup> année, 1865-1866 ; 2<sup>e</sup> série, 14<sup>e</sup> année. — *Lettres*, sciences, arts et agriculture. Metz, 1866, in-8<sup>o</sup>.

Compte rendu des travaux de l'année 1865-1866, par M. J. Thilloy, secrétaire. P. 27 à 50.

Poésies, par MM. Eugène Ferrey, Achille Millien, Delphis de La Cour et M<sup>lle</sup> Mélanie Bourotte.

Notice biographique sur Maximilien-Joseph Ibrelisle, docteur en médecine, membre de l'Académie, par M. H. Scouletten. P. 127 à 138.

Notice biographique sur M. Alfred Malherbe, membre honoraire de l'Académie, par M. Salmon. P. 139 à 162.

De l'impartialité dans l'histoire militaire inférieure, par M. L. Mezières. P. 163 à 188.

Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux, par M. Aug. Prost. P. 189 à 238.

Notice sur le premier président baron Gérard d'Hannoncelles, par M. Dommanget. P. 239 à 260.

Le petit Jeannot, par M. de Puymaigre. P. 261 à 264.

Notice sur la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Metz, par M. E. de Bouteiller. P. 265 à 294.

Du monnayage des Gaulois à propos de deux trouvailles faites dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel. P. 295 à 314.

Les sociétés humaines sous la main de Dieu, principes de morale sociale d'après l'Écriture sainte, par M. le baron de Gérando. P. 315 à 340.

---

*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.*  
— *Mémoires*, t. VI, 2<sup>e</sup> partie. Beauvais, 1866, in-8°.

Les tables eugubines, étude sur les origines du peuple et de la langue d'une province de l'Italie, par M. L. de Baecker. P. 297 à 410.

Histoire de l'abbaye de Saint-Paul (ordre de Saint-Benoît), 2<sup>e</sup> partie : règle et liturgie, par M. E. Deladreue. P. 411 à 504.

Quelques notes sur la royale abbaye de Saint-Lucien, tirées d'un cérémonial manuscrit (1759), par M. l'abbé Eugène Muller. P. 505 à 520.

---

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.* —  
*Mémoires*, t. VIII, année 1866, in-8°.

Notice biographique sur M. Hippolyte Conchon, conseiller à la Cour impériale de Paris, par M. Grellet-Dumazeau. P. 13 à 36.

Rapport sur les travaux de l'Académie (année 1865), par M. Maury, secrétaire perpétuel. P. 45 à 62.

Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, par M. l'abbé L. A. Chaix. (Suite.) P. 63 à 187, et p. 453 à 503.

Théorie naturelle des arts, ou voyage pittoresque et sentimental à la recherche du beau, par M. Delafoulhouze. P. 206 à 221.

Notice biographique sur M. l'abbé Cohadon, par M. Rigodon. P. 222 à 243.

Rapport sur un mémoire de M. Adrien Morin et sur trois lettres de M. Bertrand y concernant *Uxellodunum*, par M. P. P. Mathieu. P. 244 à 273.

Chroniques et récits de la révolution dans la ci-devant basse Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : L'assemblée provinciale d'Auvergne, par M. Francisque Mége. P. 273 à 452.

Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme. P. 504 à 518.

Rapport lu à l'Académie sur un ouvrage de M. l'abbé Lausser, intitulé *Gerbert*, études sur le x<sup>e</sup> siècle. P. 518 à 521.

---

*Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.* —  
*Travaux*, II<sup>e</sup> volume, 1<sup>er</sup> bulletin. Chambéry, 1867, in-8°.

Testament du révérendissime et illustrissime seigneur évêque de Maurienne, prince du Saint-Empire romain, etc. document offert à la Société par M. Bailleux, et annoté par M. le docteur Mottard. P. 1 à 18.

Mémoire inédit pour le chapitre de Maurienne, annoté par le comte Martin d'Arves. P. 19 à 30.

Notice sur la réception au canonicat, à Saint-Jean-de-Maurienne, de S. A. R. le prince Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le 18 juin 1564, par M. Daimonaz-Séraphin. P. 31 à 40.

Notes sur Philibert Milliet, Paul Milliet et Charles Robba, évêques de Maurienne, extraites de titres inédits, par M. l'abbé Truchet. P. 41 à 48.

Lettres patentes d'abolition des crimes d'usure et autres pour les étapes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane, par le père Archange. P. 49 à 54.

---

*Société archéologique de Sens.* — *Bulletin*, t. IX. Sens, 1867, in-8°,  
planches noires et chromolithographiées.

Lettres inédites de M<sup>re</sup> de Belsunce et autres documents concernant la peste de Marseille, accompagnés de notes, par M. G. Julliot. P. 1 à 40.

Rapport sur la démolition de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu, par M. G. Julliot. P. 41 à 49.

Saint Gondebert, ou une colonie sénonaise dans les Vosges au VII<sup>e</sup> siècle, par M. C. Diez. P. 50 à 58.

Le gallicanisme et l'ultramontanisme au moyen âge, par M. l'abbé Carlier. P. 59 à 77.

Tissus conservés au trésor de la cathédrale de Sens : Ornaments de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, par M. l'abbé Carlier. P. 78 à 80.

Souvenir des monastères de Pontigny et de la Pierre-qui-Vire, par M. J. B. Buzy. P. 81 à 90.

Minuit 1863-1864, par M. J. B. Buzy. P. 91 à 99.

Notice religieuse, historique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel, par le R. P. Cornat. P. 106 à 191.

Quelques notes sur Pierre de Cugnères, par M. Amb. Dubois. P. 192 à 201.

Fragments de sigillographie sénonaise, par M. G. Julliot. P. 202 à 207.  
Enquête sur l'état du Sénonais à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (document rédigé

par le sieur de Beaujeu, prévôt de Sens, et daté du 11 décembre 1601), communication de M. Lallier. P. 208 à 244.

Inscriptions du musée gallo-romain de Sens, par M. G. Julliot. P. 245 à 289.

Restitution à C. César d'une inscription attribuée à Tibère, par M. G. Julliot. P. 290 à 301.

Ligny-le-Châtel au point de vue archéologique, par le R. P. Cornat. P. 302 à 385.

L'horloge de Sens, par M. G. Julliot. P. 386 à 400.



## CHRONIQUE.

---

*Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.*  
— Programme du concours ouvert en 1867.

Réalisant un projet depuis longtemps conçu, la *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher* (ancienne Commission historique), ouvre, en 1867, un concours qu'elle se propose de renouveler à l'avenir chaque année. Son but est de stimuler et d'encourager dans le centre de la France les efforts des hommes d'étude et d'appeler leur attention sur le passé et sur le présent d'une contrée digne d'intérêt.

La Société s'est attachée à régler un programme qui donnât satisfaction à toutes les aptitudes, et, grâce à l'extension qu'elle a prise récemment, elle peut présenter aux concurrents une série de questions intéressant à la fois la science, l'art, les lettres, l'histoire et l'archéologie.

### *Première question.*

Étude sur un des édifices du Berry classés au nombre des monuments historiques.

### *Deuxième question.*

Étude sur Jean Boucher, peintre berruyer du xvii<sup>e</sup> siècle.

### *Troisième question.*

Faire l'histoire d'une des grandes industries du centre de la France (fer, porcelaine, chanvre, laine, cuirs, etc.), en signalant les diverses phases de son développement.

### *Quatrième question.*

Une pièce de poésie sur un sujet laissé au choix des concurrents, ou une étude biographique sur un écrivain français, également au choix des concurrents.

Une médaille d'or sera décernée à chacun des concurrents qui auront le mieux traité l'une des questions qui précèdent.

Il pourra être décerné des médailles d'argent ou des mentions honorables aux auteurs des mémoires classés au second rang.

Les manuscrits devront être adressés *franco*, avant le 10 juillet 1867, au secrétaire de la Société, à l'Hôtel de Ville, à Bourges.

Chaque mémoire portera une épigraphe ou devise reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert qu'au cas où le mémoire serait jugé digne d'une récompense.

La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses publications les travaux couronnés.

Une commission nommée par la Société dans sa séance de juillet sera chargée, conjointement avec les membres du bureau, de l'examen des manuscrits.

Les prix seront décernés dans la séance du mois d'août 1867.

#### OUVRAGES À CONSULTER.

##### *Première question.*

Les *Monographies de la Cathédrale*, par l'abbé Romelot, le baron de Girardot et M<sup>me</sup> A. Baudouin, dans la seule livraison parue de son *Album du Cher* ;

Les *Antiquités du Berry*, par Hazé ;

La *Notice du département du Cher*, par Pierquin de Gembloux ;

L'*Histoire du Berry*, par M. Louis Raynal ;

Le *Guide du voyageur à Bourges* (anonyme) ;

Les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, par MM. de La Villegille et de La Tremblais.

##### *Deuxième question.*

La *Notice* de Chevalier de Saint-Amand, dans les *Annonces berruyères* ;

Le III<sup>e</sup> volume des *Peintres provinciaux*, par M. de Chenevières-Pointel ;

L'*Histoire du Berry*, de La Thaumassière.

##### *Troisième question.*

La *Statistique du Cher*, par Butet, et celle de M. Frémont ;

L'*Essai sur les assemblées provinciales du Berry*, par le baron de Girardot ;

L'*Étude sur les forges du Berry*, de M. Gallicher, dans l'*Annuaire du Berry*, de Vermeil.

---

*Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.* — Programme des concours.

##### *Concours de 1867.*

1<sup>o</sup> Histoire d'une commune de l'arrondissement d'Apt.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° De la truffe au point de vue de sa nature, de sa reproduction et du commerce dont elle fait l'objet dans le Midi. — Procédés de conservation.

— Influence sur la richesse publique.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

3° Concours de poésie française : *Éloge de Crillon*<sup>1</sup> (deux cents vers au maximum).

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

#### *Concours de 1868.*

1° Études sur les établissements possédés dans le midi de la France par les ordres religieux et militaires.

Les concurrents pourront à leur choix présenter la monographie de l'un de ces établissements, ou une étude générale sur tous ceux de la contrée.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° Études sur les mines et carrières de l'arrondissement d'Apt; valeur, procédés d'exploitation en usage, perfectionnements dont ces procédés seraient susceptibles. — De l'avenir de l'arrondissement au point de vue de ces industries.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les œuvres des concurrents devront être adressées *franco* au secrétariat de la Société *avant le 30 juin*, et porter une épigraphe ou devise reproduite sur un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que la pièce est  *inédite* et n'a été présentée à aucun autre concours.

*Ces conditions sont de rigueur.*

Il pourra être décerné des médailles de bronze et des mentions honorables.

Tous les mémoires envoyés deviendront la propriété de la Société.

<sup>1</sup> Né à Murs, arrondissement d'Apt.

---

## CORRECTIONS.

---

Tome V de la 4<sup>e</sup> série (1867), p. 73, ligne 18. — Au lieu de « Ludovico Madxunio S<sup>us</sup> Honisrii, » lisez « Ludovico Madrutio S<sup>us</sup> Honufrii. »

*Ibid.* p. 76, ligne 23. — Au lieu de « Forolinio, » lisez « Forolivio. »

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI 1867.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 4 MARS 1867.

---

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, envoie au Comité les copies des lettres de Mazarin qu'il avait signalées. Il y joint quelques autres lettres pouvant éclairer certains points de l'histoire de la Fronde, et une notice sur Étienne Chamborant, à qui ces lettres sont adressées.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Dupré adresse une notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, manuscrit sur vélin, in-4°, de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, donné par M. de La Saussaye à la bibliothèque communale de Blois.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

REV. DES SOC. SAV. 4<sup>e</sup> série, t. V.

24

M. Jacquemin, correspondant, adresse des copies des pièces suivantes :

1° Catalogue des archevêques d'Arles, ainsi qu'ils étaient désignés dans les anciens diptyques de l'église métropolitaine Saint-Trophime, manuscrit sur parchemin, du x<sup>e</sup> siècle environ, etc.

2° Note sur l'établissement des religieux minimes dans la ville d'Arles;

3° Lettre de l'abbé de Cluny à M<sup>sr</sup> de Narbonne, son frère, relative à la demande faite par les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Viennois d'unir leur couvent à celui de Montmajour;

4° Lettre de Charles, comte de Provence, écrite à l'occasion d'un différend élevé entre les habitants d'Arles et ceux de Tarascon pour l'entretien d'une chaussée.

5° *Licentia utendi herba toxicata sive Belssa adversus apros et cervos aliasque bestias pro Nicolao Trichandi.*

Renvoi à M. Boutaric des quatre premières communications, et de la cinquième à M. Desnoyers.

M. Macé, correspondant, adresse copie de trois oraisons latines pour la délivrance de Jeanne d'Arc, trouvées par M. Edmond Maignien aux archives de l'Isère, en tête d'un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle ayant pour titre *Martyrologe*.

Renvoi à M. Hippeau.

M. Matton, correspondant, adresse divers extraits des registres des comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons, relatifs à un procès soutenu par cette maison de charité contre son fermier (xvi<sup>e</sup> siècle).

Renvoi à M. Lascoux.

Le même correspondant envoie copie des statuts des drapiers de Chauny en 1410.

Renvoi à M. Bourquelot.

M. Spach, correspondant, fait hommage d'un tirage à part de sa monographie de la colonie romaine d'*Augusta Rauracorum*, publiée dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : *Augusta Rauracorum (Augst), son fondateur et ses ruines*.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Couaraze de Lâa, professeur de philosophie au lycée de Tarbes, adresse copie de quatre documents inédits :

1° Lettre de Madeleine, princesse de Viane, adressée aux jurats de la vallée d'Ossau (1479), texte roman, dialecte béarnais;

2° Lettre de Louis, duc d'Orléans, plus tard Louis XII, au cardinal de Palme (1486), en français;

3° Serment de Jean de Foix, évêque de Comminges, lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Savin dans le Lavedan (1485), en latin;

4° Lettres de Jean de Foix à l'archidiacre de son diocèse (1498), texte roman et latin. (Il fait appel à son clergé pour recueillir la somme nécessaire à un voyage de Paris.)

Renvoi à M. Meyer.

Dans sa lettre d'envoi, M. Couaraze annonce que cette communication sera suivie de plusieurs autres, relatives principalement au droit civil, politique et ecclésiastique du Béarn et de Bigorre, et surtout à la correspondance inédite des chefs de la Réforme dans ces deux provinces.

M. Couaraze informe ensuite M. le Ministre qu'après de longues et persévérantes recherches il est parvenu à découvrir, au milieu des débris d'une ancienne bibliothèque des Basses-Pyrénées, un monument historique très-important. Il s'agit du manuscrit de l'Histoire inédite de Navarre et de Béarn, composée par ordre de Henri IV à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (un vol. in-f<sup>o</sup> de 489 pages). « Œuvre d'un protestant, ajoute M. Couaraze, cette histoire pourra être très-utilement comparée avec les mémoires également inédits composés vers la même époque par Autras, dit le cadet de Gascogne. »

M. G. Leroy adresse un mémoire manuscrit intitulé *Recherches sur l'industrie des provinces avant 1789 : la chaux de Melun*.

Renvoi à M. Levasseur.

Le même M. G. Leroy fait hommage de deux brochures : *Les archers et les arquebusiers de Melun*, in-8<sup>o</sup>, et le *Catalogue du musée départemental de Seine-et-Marne, fondé à Melun en 1860*, in-12.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Soucaille adresse trois documents extraits des archives municipales de Béziers :

1° Lettres patentes de Charles VI (1411) au viguier et juge de Béziers (taxe des vacations des consuls mandés à Paris);

2° Bulle du cardinal de Sainte-Croix donnant pouvoir à l'évêque de Béziers de relever les consuls et habitants de cette ville de l'excommunication qu'ils avaient encourue (1452);

3° Sentence d'absolution prononcée par l'évêque d'Agde en faveur des consuls de Béziers, qui avaient été excommuniés pour avoir levé des taxes sur les ecclésiastiques, etc.

Renvoi à M. Boutaric.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Lascoux, Levasseur et Hippeau. M. Hippeau est chargé, en outre, d'examiner une *Histoire de la ville d'Ancenis et de ses barons*, par M. Maillard, ouvrage sur lequel M. le Ministre désire avoir l'avis de la section.

M. Amédée Thierry entretient la section d'une délibération prise par la Société des antiquaires de l'Ouest et qui lui a été adressée comme président de la section d'histoire du Comité.

La Société des antiquaires de l'Ouest proteste énergiquement contre le projet de cession des statues de Fontevault à l'Angleterre, et elle invoque à cet effet l'appui du Comité auprès de M. le Ministre. M. le Président sait que la section d'archéologie a déjà pris l'initiative de semblables recommandations; mais il croit qu'il ne pourrait qu'y avoir avantage à ce qu'intervînt à son tour la section, qui ferait valoir, pour combattre le projet de cession, des considérations empruntées à l'histoire.

M. Bellaguet fait connaître que le vœu de la section d'archéologie du Comité et celui d'un grand nombre de Sociétés qui poursuivent le même but ont fait l'objet d'une note remise à M. le Ministre de l'instruction publique et que celui-ci a placée sous les yeux de l'Empereur. Une nouvelle démarche ne saurait avoir que de bons résultats.

La section, par un vote unanime, demande à M. Amédée Thierry de vouloir bien, comme président, se faire l'interprète de la section et se charger de la rédaction d'une note par laquelle M. le Ministre sera prié d'intervenir de nouveau et de solliciter, au nom de toutes les Sociétés savantes de l'Empire, le maintien sur notre sol de monuments d'origine et de consécration incontestablement françaises<sup>1</sup>.

M. Valentin-Smith, rapporteur de la commission d'examen pour

<sup>1</sup> Nous avons appris, depuis cette séance, que l'affaire dont il s'agit a eu une heureuse issue, et que les statues resteront à Fontevault.



le concours de 1866, lit un rapport dans lequel il en expose les résultats<sup>1</sup>.

Conformément aux conclusions de la commission, la section propose les résolutions suivantes à l'approbation de M. le Ministre :

Un prix de 1,500 francs à partager *ex æquo* entre le *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, par M. Matton, présenté par la Société académique de Laon, et le *Dictionnaire topographique de l'Aube*, par MM. Socart et Boutiot, présenté sous le patronage de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube;

Une mention très-honorable à MM. de Revel et de Gaucourt pour le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Arles*, présenté par l'Académie d'Aix.

Une mention honorable à M. Canat pour son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Châlon-sur-Saône*, présenté par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon.

M. Cocheris lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet présenté par M. Teissier à l'effet de publier une table générale des publications du Comité.

La commission n'admet pas, en principe, qu'un simple dépouillement des tables déjà faites puisse rendre le service qu'on est en droit d'attendre d'un index bien rédigé, et elle reconnaît l'absolue nécessité, pour atteindre le but désiré, de lire la collection des *Bulletins* et *Revue*s publiés par le Comité, et d'en faire la table, sans se préoccuper de celles qui ont été précédemment faites.

La table générale, telle que la conçoit la commission, devrait comprendre quatre tables particulières :

1° Table chronologique des documents de toute nature insérés ou mentionnés dans les recueils;

2° Table des matières historiques, archéologiques, philosophiques et littéraires;

3° Table des documents administratifs;

4° Table des planches.

Ces tables devraient être rédigées conformément aux instructions du Comité, qui se réserverait en tout état de cause le droit de modifier ou d'étendre le travail qui lui serait adressé<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir plus loin ce rapport, p. 374.

<sup>2</sup> Le rapport de M. Cocheris devant être imprimé dans la *Revue*, on y trouvera sur le plan proposé des détails plus circonstanciés.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Thierry, Rathery, Bellaguet, Hippeau, Jourdain, de La Villegille et de Rozière, M. le Président pose les deux questions suivantes, qui résultent des diverses observations présentées dans le sein de la section :

1° Y a-t-il lieu de faire une table générale des diverses publications du Comité?

2° Le travail de M. Teissier est-il acceptable dans ses conditions actuelles d'exécution?

La section, à l'unanimité, se prononce affirmativement sur la première question, et négativement sur la seconde.

La section est néanmoins d'avis que l'exécution d'une table, telle que le plan en a été tracé dans le rapport de la Commission, pourrait être confié à M. Teissier. On écrira donc à l'honorable correspondant pour lui faire connaître le plan adopté et lui demander s'il est disposé à s'y conformer.

M. Levasseur, chargé avec MM. Lascoux et Valentin-Smith d'examiner l'authenticité d'une lettre de Henri IV au duc d'Aumont (21 juillet 1595), que M. Berger de Xivrey avait autrefois considérée comme apocryphe, expose que la commission ne pourrait se prononcer définitivement sur cette question qu'autant qu'elle aurait sous les yeux la pièce elle-même, dont elle demande communication.

M. de La Villegille fait observer que la transcription envoyée par M. Ramé a été faite, non sur une lettre originale, mais sur une copie qui figure au nombre des pièces recueillies en 1611 par le sieur du Faultray, commissaire ordinaire des guerres.

M. Levasseur pense qu'à défaut de l'original de la lettre de Henri IV la copie presque contemporaine que renferme le manuscrit de du Faultray pourra servir utilement à élucider la question, et, modifiant sa première demande, il réclame la communication de cette ancienne copie.

Adopté.

M. Hippeau rappelle que, dans la séance du 5 mars 1866, la section, conformément aux conclusions d'un rapport de M. Chéruel, a renvoyé à la commission de la *Revue* un certain nombre de communications parmi lesquelles se trouvent des documents relatifs aux Templiers, résultat d'une mission confiée à M. Louis Blancard. Ces documents sont assez volumineux, et leur publication soulève quelques

questions qui nécessiteraient un examen plus approfondi. M. Hippeau propose en conséquence à la section de lui soumettre, dans une prochaine séance, un rapport détaillé sur cet ensemble de pièces.

Cette offre est acceptée.

M. Delisle fait un rapport verbal sur le VIII<sup>e</sup> volume du *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Alier*<sup>1</sup>. Ce volume contient deux fragments d'un travail de M. Méplain sur la législation civile et les juriconsultes du Bourbonnais, les biographies de Blaise de Vigenère et de Henri Griffet, par M. Bouchard, et plusieurs documents du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, publiés par M. Chazaud.

M. Delisle fait pareillement un rapport verbal sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*<sup>2</sup>. Le seul travail historique contenu dans ce commencement de volume est l'histoire des comtes de Ferrette, par M. A. Quiquerez, dont il a été rendu compte à l'occasion d'un des derniers concours ouverts entre les Sociétés savantes.

M. de Courson lit un rapport sur le *Bulletin de la Société poly-mathique du Morbihan*<sup>3</sup>.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Moulins, 1861, in-8°.

<sup>2</sup> 2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>.

<sup>3</sup> Année 1866, 1<sup>er</sup> semestre.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 11 MARS 1867.

---

PRÉSIDENTE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Guilhermy entretient la section d'une lettre par laquelle M. l'abbé Cochet sollicite l'intervention du Ministre de l'instruction publique auprès du Ministre des cultes en faveur d'un projet, adopté par les autorités de Rouen, de concert avec M<sup>sr</sup> le cardinal-archevêque et le chapitre. Il s'agit du rétablissement, dans la cathédrale de cette ville, des divers tombeaux de grands personnages qui y ont été retrouvés depuis quelque temps. La section s'associe pleinement au vœu exprimé par M. l'abbé Cochet, et, conformément à la demande formulée par M. de Guilhermy, il est décidé que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de recommander cette affaire à la sollicitude de M. le Ministre des cultes; mais, comme l'a fort sagement dit M. de Guilhermy, il doit être entendu que le rétablissement de ces monuments ne dégénérera pas en restaurations arbitraires, comme il arrive trop souvent en pareil cas.

M. Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, fait savoir à la section que, suivant son désir, une note, relative à la conservation sur le sol français des statues de Fontevrault, a été remise à M. le Ministre de l'instruction publique, afin d'être placée par Son Excellence sous les yeux de l'Empereur. A cette note seront jointes des pétitions, tendant au même résultat, des trois Sociétés savantes de la ville d'Angers, de la Société impériale des antiquaires de France, de la Société des antiquaires de Normandie, et aussi de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des Sociétés savantes et des travaux historiques, qui a voulu s'associer à la demande faite par la section d'archéologie.

L'Académie de Rouen adresse la suite du Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen, par M. l'abbé Cochet, moins les descriptions de la cathédrale et des églises de Saint-Ouen et de Saint-Maclou, retardées par suite d'une indisposition de l'auteur. L'Académie espérait qu'en raison de cette circonstance le travail de M. l'abbé Cochet serait admis au concours. Cet espoir ne pouvait être réalisé, le travail n'étant parvenu au ministère que six semaines après le 31 décembre 1866, limite extrême fixée pour la remise des ouvrages envoyés au concours et après le jugement rendu par la section. On profitera de cette occasion pour rappeler que la commission des récompenses a adopté en principe, à l'égard des répertoires archéologiques, que, lorsqu'un auteur aurait obtenu une médaille ou une mention pour le répertoire d'un arrondissement, il ne serait plus admis à concourir successivement pour les compléments du département, et ne rentrerait dans la plénitude de son droit de concourir que dans le cas où il présenterait le répertoire complet du département commencé. Les droits de M. l'abbé Cochet se trouvent donc réservés pour un prochain concours.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une note, accompagnée d'un dessin, sur des vases acoustiques trouvés en mai 1866 dans le chœur de l'église de Bellescote (Seine-Inférieure). Ces vases en grès, au nombre de quatre, étaient placés horizontalement, à 0<sup>m</sup>,565 au-dessous du sol de l'église, dans le mur du transept qui servait de chœur à l'église. L'un de ces vases porte tracé à la pointe le millésime 1742.

Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Cochet pour cette communication, qui sera conservée dans les archives.

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse un rapport sur l'ouverture du septième puits funéraire de Trousepoil, et promet le prochain envoi du compte rendu des fouilles du huitième.

M. Quicherat rendra compte de ce rapport.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse une note sur un ouvrage qu'il a le projet de publier sous le titre de *Vade-mecum de l'épigraphiste poitevin*. Cette note est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy et de M. Léon Renier.

M. Dupré, correspondant, adresse : 1° des notes sur l'église de

Saint-Dié-sur-Loire; 2° une note sur la châsse de Saint-Mandry dans l'église de Cellettes, près Blois; 3° une note sur le dolmen dit *la Pierre-de-Minuit*, commune de Pont-le-Voy. Ces diverses communications sont renvoyées à M. Darcel.

M. Jacquemin, correspondant, adresse : 1° *Détails divers touchant la reconstruction de l'hôtel de ville d'Arles tel qu'il est à présent, tirés des pièces justificatives des comptes de la ville, registre de 1666*; 2° un rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur l'état actuel de nos monuments et sur les soins qu'ils réclament. Ces deux communications sont renvoyées à M. de Montaignon.

M. Leclercq de La Prairie, correspondant, adresse un 4° rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse des copies de cinq inscriptions (1654-1784) relevées par lui dans des communes du département de la Marne.

M. Quantin, correspondant, adresse une série d'estampages d'inscriptions relevées par lui dans diverses églises du département de l'Yonne. En même temps, M. Quantin renvoie, après l'avoir annotée, suivant la demande qui lui en avait été faite, l'inscription du chevalier grec Diomède que l'on voit dans l'église de Danemouine.

Les communications de MM. de La Prairie, comte de Mellet et Quantin sont renvoyées à M. de Guilhermy.

M. Souliac-Boileau, correspondant, adresse une partie du Répertoire archéologique pour l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne), comprenant le canton de Fère-en-Tardenois, et annonce le prochain envoi du canton de Condé-en-Brie.

Cette communication est envoyée à la commission du Répertoire archéologique.

M. Victor Advielle, sous-chef de division à la préfecture de l'Aveyron, adresse : 1° des *fac-simile* de fragments d'inscriptions romaines inédites gravées sur des pierres trouvées dans les déblais de l'amphithéâtre romain de Rodez; 2° une note sur la collection de portraits de la Bibliothèque impériale.

La première de ces communications est renvoyée à M. L. Renier; la seconde à M. le comte Clément de Ris.

M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, appelle l'attention sur un ornement pontifical du *xiv<sup>e</sup>* siècle trouvé dans la reliure d'un chartrier. C'est un bas de soie verte avec figures tissées vert et or représentant des dragons et des licornes, dont la tête et les pieds sont en soie violette. Les recherches de M. de Lamothe lui ont appris que ce bas était l'un de ceux dont se servait en cérémonie le cardinal Arnaud de Via, neveu du pape Jean XXII, mort en 1333.

M. Darcel, auquel est renvoyée la communication de M. de Lamothe fait savoir que le bas signalé par M. de Lamothe a été envoyé à l'Exposition universelle par M. Revoil, et qu'il figurera dans la section de l'Histoire du travail.

M. Lenoir, archiviste des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, envoie à la section le dessin et la copie d'une notice sur une pierre à polir les haches de silex qu'il a trouvées à Marcilly (Aube).

Des remerciements seront adressés à M. Lenoir, qui avait fait précédemment une communication analogue<sup>1</sup>.

M. Lhuillier fait savoir qu'il lui est impossible d'envoyer à la section le document original qui lui a été demandé, mais il en a fait une nouvelle collation et peut affirmer que la copie qu'il a adressée est exacte, à l'exception de deux mots mal lus<sup>2</sup>.

M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. Chabouillet fait hommage, au nom de M. Aurès, d'une brochure publiée par ce correspondant sous ce titre : *Étude des dimensions du Parthénon, etc.* C'est un tirage à part du tome XXIX des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.

Des remerciements seront adressés à M. Aurès.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de La Villegille, Chabouillet, A. de Montaiglon, Douët d'Arcq, Darcel, Quicherat et Ed. de Barthélemy.

<sup>1</sup> Voir séance du 19 novembre 1866.

<sup>2</sup> *Ibid.*

M. Beulé, qui n'a pris part à la séance qu'après la communication de M. Bellaguet au sujet des statues de Fontevrault, revient sur cette question à l'occasion d'un article du journal le *Times*, dont il donne communication. La section, qui partage la vive sollicitude de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts pour ces précieux monuments, charge M. Bellaguet d'insister de nouveau, en son nom, auprès de M. le Ministre, afin que Son Excellence fasse savoir à l'Empereur que le Comité impérial, en sa qualité de centre et de représentant à Paris de toutes les Sociétés savantes de l'Empire, verrait avec douleur, ainsi que toutes ces compagnies, la réalisation des craintes des habitants de l'ancien Anjou et des espérances de l'Angleterre<sup>1</sup>.

M. Marion lit un rapport sur deux communications de M. Ch. Aubertin.

M. de Montaiglon en lit un autre sur une note de M. Lhuillier relative à la Salutation angélique de Lesueur, et propose l'impression dans la *Revue* des documents reproduits dans cette communication.

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'une communication de M. de Lamothe, archiviste du Gard, relative à un missel du diocèse d'Uzès, imprimé à Lyon en 1495. Le rapporteur, qui s'est assuré que ce missel est inconnu aux bibliographes, prie la section d'attirer l'attention de M. le Ministre sur ce livre, qui mériterait d'être conservé à la Bibliothèque impériale et qu'il serait possible d'acquérir, soit par voie d'échange, soit tout autrement.

La section recommandera le vœu de M. Le Roux de Lincy à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique.

M. Darcel donne lecture d'une note sur une communication de M. Mantellier, correspondant à Orléans. Il s'agit d'une note accompagnant cinq photographies d'après un petit vase cylindrique en terre décoré de masques, de squelettes tenant des vases libatoires et d'un autel en relief, découvert dans le département de l'Eure et acquis pour le musée d'Orléans. Bien que la brève note de M. Man-

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 364, note 1.



tellier ne s'explique pas sur l'usage de ce vase qui ne peut avoir été que funéraire, M. Darcel propose de la publier, ainsi que les dessins qui l'accompagnent, lorsqu'on aura pu s'assurer de l'antiquité de ce monument, antiquité qui d'ailleurs est très-vraisemblable. Les conclusions de M. Darcel sont adoptées.

Les rapports de MM. Marion, de Montaiglon et Le Roux de Lincy sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus : par M. P. Lacroix, sur la 5<sup>e</sup> année (1864) du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*; par M. Chabouillet, sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 4<sup>e</sup> année (1862); par le même, sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, tome IV, 3<sup>e</sup> partie, 1863; par M. G. Bertrand, sur le XIV<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORT

SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1866<sup>1</sup>.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

Messieurs,

Avant de vous présenter le rapport dont vous m'avez chargé sur le concours ouvert pour le prix à décerner au meilleur dictionnaire topographique d'un département ou d'un arrondissement, permettez-moi de vous prier de recevoir mes excuses sur l'hésitation que j'ai éprouvée avant d'accepter ce travail. C'est que, nouveau venu parmi vous, j'étais hier, et je suis encore aujourd'hui, accoutumé à vous écouter comme mes maîtres. Mais vous m'avez rassuré par cette bienveillance qui est votre partage, et dont je sens que j'ai besoin en ce moment plus que jamais.

Au siècle dernier, soit afin d'établir une synonymie entre les noms anciens et les noms modernes de la géographie, soit pour mettre sur la trace des changements opérés dans les noms de lieux<sup>2</sup>, l'abbé Lebeuf conçut le plan d'un pouillé général, qu'il fit agréer par l'Assemblée du clergé de France, mais dont le projet ne put se réaliser, par suite de la mort de ce savant, qui avait rendu tant d'autres services à la science géographique.

En 1839, l'un des hommes de nos jours qui ont jeté le plus de lumières sur la géographie comparée reprit sous une autre forme le dessein de l'abbé Lebeuf; il publia le *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*.

<sup>1</sup> Membres de la commission : MM. Anatole de Barthélemy, Léopold Delisle, J. Desnoyers, Huillard-Bréholles, Lascoux, Marty-Laveaux, Valentin-Smith, rapporteur.

<sup>2</sup> Au iv<sup>e</sup> siècle de notre ère, Festus Avienus avait eu l'idée de rapprocher les anciens noms de lieux des nouveaux, lorsque, dans ses *Ora maritima*, il représenta un état de choses antérieur de plusieurs siècles.

Dans l'introduction de ce livre, M. Le Prévost invitait les corps savants à entreprendre un travail analogue sur tous les points du territoire français. « Il en pourrait, dit-il, résulter l'un de ces trésors d'érudition qui honorent toute une époque et tout un pays. »

En 1859, entrant dans cette pensée et l'élargissant, le Comité d'histoire près le ministère de l'Instruction publique dressa le plan d'un dictionnaire topographique de la France ancienne et moderne, dont la publication serait divisée en autant de dictionnaires que la France compte de départements, et dont la rédaction serait ou confiée aux Sociétés savantes de l'Empire, ou produite sous leurs auspices<sup>1</sup>.

D'après ce plan, « chaque dictionnaire départemental doit s'ouvrir par une *introduction* dans laquelle l'auteur fera sommairement la description physique du département, et présentera le tableau des anciennes circonscriptions auxquelles répond le territoire de ce département.

« Le dictionnaire devra contenir dans une seule série alphabétique : 1° *les noms fournis* par la géographie physique : montagnes, vallées, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, marais, caps, baies, havres, îles et rochers ; 2° *les noms de lieux habités* : communes et dépendances de communes, telles que villages, hameaux, écarts, fermes, moulins, etc. 3° *les noms se rapportant à la géographie historique* : noms de peuples et d'anciennes circonscriptions religieuses, politiques et administratives, vieux chemins, camps, retranchements, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés, commanderies, hôpitaux, maladreries. »

Les prescriptions, comme on le voit, sont très-précises et très-nettement accusées.

Par arrêté ministériel du 25 janvier 1860, un prix fut institué en faveur du meilleur dictionnaire topographique d'un département ou d'un arrondissement.

Diverses Sociétés savantes ne tardèrent pas à répondre à l'appel du Comité.

Le 25 novembre 1861, en séance publique, dans l'un de ces rapports lumineux dont il a si bien le secret, notre savant confrère, M. Léopold Delisle, nous fit connaître le résultat du premier concours ouvert, par lequel le prix fut accordé, *ex æquo*, à M. Merlet,

<sup>1</sup> Voir le rapport fait par M. Léopold Delisle sur le *Plan d'un dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne*. (*Revue des Sociétés savantes*, 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1859, p. 165-178, 282 et 577).

pour le *Dictionnaire du département d'Eure-et-Loir*, et à M. Quantin, pour le *Dictionnaire de l'Yonne*.

Le Comité arrêta que, parmi les dictionnaires qui lui furent présentés, ceux qui lui paraîtraient remplir les conditions du programme qu'il a tracé seraient livrés à l'impression. Six sont déjà imprimés; deux sont sous presse, et quatre autres ne tarderont pas à être envoyés à l'Imprimerie impériale.

Les dictionnaires imprimés sont, outre les deux de MM. Merlet et Quantin : 1° le dictionnaire du département de la Meurthe, par M. Lepage; 2° celui du département des Basses-Pyrénées, par M. Raymond; 3° celui du département de l'Hérault, par M. Thomas; 4° celui du département de la Nièvre, par M. de Soultrait.

Les deux dictionnaires sous presse sont : 1° celui du département du Gard, par M. Germer-Durand; 2° celui du département du Haut-Rhin, par M. Stoffel.

Enfin, 1° le dictionnaire du Doubs, par l'Académie de Besançon, 2° celui de la Meuse, par M. Liénard, 3° celui de la Sarthe, par M. Hucher, 4° celui de la Dordogne, par M. de Gourgues, seront prochainement livrés à l'impression.

Un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, du 29 juillet 1864, porte : « Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1867, pour le concours de 1866, à la Société savante des départements qui aura transmis au ministère le meilleur dictionnaire topographique d'un département ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions du Comité. »

Le Comité a décidé (séance du 5 février 1865) que les dictionnaires dont l'impression avait été votée ne seraient pas admis à concourir pour le prix de 1867. Il a pensé que publier ces dictionnaires sous vos auspices et aux frais de l'État, c'était non-seulement donner un haut témoignage de distinction aux auteurs, mais, dans la réalité, leur accorder un prix sous une autre forme.

Onze dictionnaires vous ont été présentés pour le concours de 1867. Deux ont paru, à votre commission, mériter le prix *ex æquo*; un, une mention très-honorable, et un autre, une mention honorable.

Le prix devrait être accordé à la Société académique de Laon et à M. Matton, pour le *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*; à la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, et à MM. Boutiot et Socart, pour le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*.

La mention très-honorable devrait être donnée à MM. de Revel du Perron et de Gaucourt, pour le *Dictionnaire de l'arrondissement d'Arles*, et la mention honorable à M. Marcel Canat de Chizy, pour le *Dictionnaire de l'arrondissement de Châlon-sur-Saône*.

MM. Matton, Boutiot et Socart, ont pleinement satisfait dans leurs dictionnaires aux instructions du Comité. On y trouve relatés avec soin les noms de la géographie physique, les noms des lieux habités, les noms se rapportant à la géographie historique. Tout y atteste une connaissance exacte des lieux modernes, une étude attentive des textes originaux, et un grand discernement à établir la correspondance des noms actuels avec les noms anciens.

Les auteurs ont fourni l'introduction, la liste alphabétique des sources et la table des formes anciennes, qui est, pour ce genre de travaux, d'une importance capitale; ils ont intelligemment mis à profit non-seulement les ouvrages grecs et latins, les inscriptions et les itinéraires, mais encore les chartes, les cartulaires, les pouillés, les aveux, les livres terriers, et tous documents d'où il pouvait sortir quelque lumière pour l'accomplissement de leur travail.

Ajoutons que MM. Matton, Boutiot et Socart ont eu grand soin, pour les noms de fiefs, d'indiquer les mouvances toutes les fois qu'ils ont pu les connaître, et, pour les localités importantes, de noter les chefs-lieux des anciennes circonscriptions financières et administratives.

En un mot, les dictionnaires topographiques des départements de l'Aisne et de l'Aube constituent une œuvre précieuse de géographie départementale. Si des découvertes nouvelles peuvent y apporter des améliorations, ils présentent du moins exactement l'état actuel de la science.

Toutefois l'un et l'autre de ces dictionnaires suscitent quelques observations de détails, qui, pour ne rien enlever au mérite de leur ensemble, ont paru cependant à votre commission devoir être signalées.

Le désir de donner, sur toutes choses, des explications satisfaisantes, semble avoir rendu M. Matton trop affirmatif, particulièrement sur certains points de l'époque gauloise.

Ainsi n'aurait-il pas renfermé les *Suessiones* dans des limites trop restreintes, en leur faisant occuper les seuls arrondissements de Soissons et de Château-Thierry et une portion de l'arrondissement de Laon jusqu'à la rivière d'Ailette, lorsqu'on songe que ce peuple,

qui comptait douze oppides, avait fourni cinquante mille combattants dans la ligue des Belges<sup>1</sup>, et possédait, au dire de César, un territoire très-étendu et très-fertile, *latissimos feracissimosque agros possidere?*<sup>2</sup>.

D'un autre côté, M. Matton n'a-t-il pas émis avec trop de confiance l'opinion que l'*oppidum Bibrax* avait pour emplacement Laon, et l'*oppidum Noviodunum Suessionum* Coucy-le-Château, lorsqu'on semble assez généralement d'accord à reconnaître aujourd'hui que *Bibrax* était vers le camp de Saint-Thomas, au vieux Laon, et *Noviodunum* à Soissons ?

M. l'abbé Poquet, dans une dissertation intitulée *Jules César et son entrée dans la Gaule Belgique*<sup>3</sup>, a très-bien résumé cette question, qui paraîtrait désormais résolue, s'il est vrai que le lieu de Meauchamps soit celui où était assis le camp de César avant la bataille que ce général livra aux Belges en l'an 57 avant Jésus-Christ.

M. Piette, M. le général Goeler et M. Edouard Fleury ont, les premiers, déterminé ce lieu de Meauchamps, que Dom Lelong avait simplement soupçonné, et où les fouilles exécutées par les ordres de Napoléon III, en 1862, ont fait retrouver les traces d'un camp et de ses fossés<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Oppida habere numero XII, polliceri milia armata quinquaginta. (De bell. Gall. II, 4.)*

C'est en se fondant sur l'importance des *Suessiones* que l'abbé Lebeuf leur attribuait pour territoire une partie de celui des *Catalaunenses* (Châlons), des *Laudunenses* (Laon), des *Sylvanectenses* (Senlis), des *Meldenses* (Meaux). (Voir *Dissertation sur l'état des anciens habitants du pays soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs*. Mémoire couronné par l'Académie de Soissons, en 1735; 1 vol. in-12, Paris, 1735, p. 33.)

D'après Napoléon III, les *Suessiones* comprenaient la plus grande partie du département de l'Aisne. (Voir *Histoire de Jules César*, t. II, p. 22, édition de l'Imprimerie impériale.) La carte générale des peuples de la Gaule, planche 4 bis, qui accompagne l'Histoire de Jules César, étend les *Suessiones* depuis la rive gauche de la Marne, sur l'arrondissement de Château-Thierry, jusqu'au-dessus de l'Oise supérieure, compris l'arrondissement de Vervins.

Le territoire dans lequel M. Matton renferme les *Suessiones* contient à peine une population actuelle de 180,000 habitants, tandis que les 50,000 combattants qu'ils fournirent dans la ligue des Belges contre César en l'an 57 avant Jésus-Christ, pour leur contingent, atteste une population qui pouvait s'élever, à l'époque gauloise, à 332,000 individus, suivant les calculs probables établis d'après les données fournies par les Commentaires de César.

<sup>2</sup> *De bell. Gall. II, 4.*

<sup>3</sup> In-8°, Paris, 1864.

<sup>4</sup> Voir *Histoire de Jules César*, t. II, p. 89, et planche 8.

Sans doute, M. Matton pouvait très-bien assigner à *Bibrax* et à *Noviodunum* toute autre position que celles du vieux Laon et de Soissons; car, en ces choses, il est difficile pour tous de dire qu'on tient le dernier mot; mais il aurait dû motiver son opinion.

Quoi qu'il en soit, M. Matton n'en a pas moins fait un très-bon dictionnaire, où l'historien et le philologue pourront puiser d'utiles renseignements.

MM. Boutiot et Socart ont paru à votre commission s'être trop abandonnés peut-être aux fantaisies de l'étymologie hasardée.

L'étymologie peut assurément rendre de grands services à la géographie, de même qu'à la linguistique, à l'histoire et à l'ethnologie; mais, comme toutes les autres sciences, elle a ses règles, dont on ne saurait s'écarter sans risquer de s'égarer dans le champ des conjectures.

Pour ne citer qu'un seul exemple tiré de l'introduction de MM. Boutiot et Socart, n'est-ce pas quelque peu exorbitant que de faire dériver *Othe*, parce qu'il y a des minerais de fer dans cette contrée, du nom de *Odin*, qui signifierait *fourneau*, *fournaise*, *forge*?

Les citations du dictionnaire ne sont pas toujours assez bien indiquées pour que la vérification en soit facile; parfois aussi les auteurs rapportent des textes en renvoyant simplement à des ouvrages de seconde main, dans lesquels ces textes, dont rien ne révèle le caractère et la valeur, ont été employés.

Enfin, dans le tableau qu'ils donnent du mouvement de la population du département de l'Aube, MM. Boutiot et Socart ne mentionnent pas la date du recensement dont ils ont relevé les chiffres<sup>1</sup>. Ajoutons que, pour compléter leur travail sur ce mouvement, peut-être auraient-ils dû faire connaître, outre le nombre d'habitants par

<sup>1</sup> Le chiffre 259,205 habitants fourni par le tableau de la page LXXXVII de l'Introduction n'est rigoureusement conforme à aucun des derniers recensements définitifs et rectifiés du département de l'Aube, exprimés dans la statistique officielle publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce, en 1864, 2<sup>e</sup> série, t. XIII. Cette statistique donne, à la page 4, pour ce département, les relevés qui suivent :

1836 .....	253,870 habitants.
1841 .....	258,180
1846 .....	261,881
1851 .....	265,247
1856 .....	261,673
1861 .....	262,785

kilomètre carré, l'accroissement de la population pendant au moins les dernières périodes, conformément aux relevés fournis par la statistique officielle <sup>1</sup>.

A part ces points d'une rectification facile, le dictionnaire topographique de MM. Boutiot et Socart est l'un de ces documents qui restent dans un pays comme un jalon posé entre le passé et l'avenir, destiné à servir de guide pour l'histoire locale.

Le Dictionnaire de l'arrondissement d'Arles, par MM. de Revel et de Gaucourt, auquel la commission propose d'accorder une mention très-honorable, ne pouvait entrer en concurrence pour le prix avec les deux dont nous venons de vous parler, qui comprennent l'un et l'autre un département entier.

Le dictionnaire de MM. de Revel et de Gaucourt se distingue par l'exacte indication des sources. Il est le seul qui ait donné une nomenclature des cartes géographiques du pays, document dont le Père Lelong avait bien senti toute l'importance, dans sa *Bibliothèque historique*.

Permettez-nous de vous dire, en passant, combien l'heureuse pensée que vous avez conçue d'un Dictionnaire géographique de la France se trouverait complétée par des cartes comprenant les divisions territoriales de chaque département, comme celles qui ont été fort bien exécutées, par M. Debombourg, pour l'Ain et pour le Rhône, aux frais de ces départements <sup>2</sup>.

M. de Revel était sous-préfet de l'arrondissement d'Arles quand il a entrepris son dictionnaire, conjointement avec M. de Gaucourt, chef des bureaux de la sous-préfecture. Votre commission a vu avec une satisfaction marquée un administrateur se consacrer à un examen géographique approfondi de l'arrondissement confié à ses soins. Étudier un pays, c'est apprendre à le mieux servir.

Le Dictionnaire de Châlon-sur-Saône, par M. Marcel Canat, fournit certains détails intéressants d'histoire ou d'archéologie, fort exactement rapportés, mais qui sont en dehors du concours.

Ce dictionnaire n'est pas conforme aux instructions du Comité. Il n'est pas précédé d'une introduction présentant la description de

<sup>1</sup> Voir t. XIII, p. 5.

<sup>2</sup> M. Woillez a fait, avec un grand soin, des cartes semblables pour le département de l'Oise.



l'arrondissement de Châlon et le tableau des anciennes circonscriptions territoriales; double élément nécessaire à l'histoire pour lui révéler les conditions physiques du pays et les divisions politiques et religieuses qu'il a reçues.

Malgré cette omission, le travail de M. Canat renferme des documents si utiles, que votre commission n'a pas hésité à demander pour lui une mention honorable.

Maintenant, Messieurs, il nous reste à vous dire quelques mots des sept autres dictionnaires que votre commission a jugés devoir être l'objet d'une mention.

I. *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, par M. Melleville.

Ne nous arrêtons pas au dictionnaire de M. Melleville. Ce n'est qu'un spécimen. M. Melleville n'a présenté que les trois premières lettres du département de l'Aisne, laissant regretter qu'il n'ait pu achever son travail, si l'on juge de ce qu'il aurait pu faire par ce qu'il a si bien fait.

II. *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Vienne*, par M. Émile Grignard.

Le dictionnaire de M. Grignard est fait avec soin. L'auteur connaît bien le département *actuel* de la Haute-Vienne. La nomenclature des lieux et leurs diverses appellations *modernes* paraissent complètes. Mais la géographie ancienne y est à peine effleurée; d'un autre côté, l'introduction est exclusivement consacrée à un *aperçu statistique* de la Haute-Vienne. Si bon qu'il soit, ce travail ne remplit pas les conditions du programme, qui demande une description physique du département et un tableau de ses anciennes circonscriptions.

La géographie physique constitue l'un des premiers éléments de tout dictionnaire topographique; elle embrasse les connaissances relatives à la constitution du sol, au climat, à la température, aux productions et aux phénomènes de la nature, et fournit ainsi une explication des causes qui agissent sur les destinées d'un pays.

Les anciennes circonscriptions décrivent pour ainsi dire l'histoire sur le sol même d'une contrée. Dans un ouvrage qui a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Deloche dit «qu'il est peu de contrées de la Gaule dont les titres fournissent avec

autant d'abondance que le Limousin des indications précises, circonstanciées, touchant les divisions territoriales<sup>1</sup>. »

### III. Géographie de l'arrondissement de Béziers, par M. Carou.

Le travail géographique de M. Carou sur l'arrondissement de Béziers n'a paru qu'en 1866, dans le Bulletin de la Société archéologique de Béziers, après la publication faite, en 1865, du Dictionnaire topographique du département de l'Hérault, par M. Thomas.

M. Carou a joint à sa géographie une énumération des lieux homonymes, — bonne chose, — et un *glossaire étymologique*, qui suscite quelques observations.

Autant M. Thomas se montre dédaigneux de l'étymologie celtique, à laquelle il n'attribue uniquement qu'une valeur de curiosité<sup>2</sup>, « Pexron, dit-il, étant contredit par Bulet, Bulet par Astruc, Astruc par M. Roget de Belloguet, » — autant M. Carou semble s'y complaire, sans se préoccuper suffisamment des règles et de la méthode scientifiques<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*, par M. Maximin Deloche, in-4°, Paris, 1861, p. 28.

<sup>2</sup> On ne saurait refuser une signification certaine aux préfixes *and*, *ar*, *seg*, etc. non plus qu'aux suffixes *ac*, *briga*, *cond*, *dun*, *mag*, *on*, etc.

<sup>3</sup> Nous ne citerons que ce que rapporte M. Carou, au sujet de Bédarioux et de Montesquieu.

On lit dans un titre de 1164, *ad Bederias*, et dans un diplôme de 1210, *Villam de Biterivis*.

M. Carou dit : « Les étymologies jusqu'ici proposées pour le nom de Bédarioux nous paraissent peu acceptables; la plus naturelle serait celle qui le dériverait de sa situation au confluent ou bec des deux rivières qui l'entourent. P. 200. — Bédarioux est bâti sur le confluent de l'Orbe et de la Vèbre [Bec d'as Rioux]. » (P. 350.)

On se demande à quelle donnée scientifique peut répondre l'étymologie que donne ici M. Carou.

La même observation ne se présente-t-elle pas en ce qui concerne Montesquieu ?

*Esquieu*. — « Le sens précis de ce mot, dit-il, n'est indiqué nulle part. Quelques-uns le traduisent par *aigu*. Il semblerait plutôt désigner un lieu de retraite d'où le verbe français, *s'esquiver*; ainsi compris, il deviendrait l'étymologie assez naturelle de certaines montagnes propres à servir d'asile. — Dérivé : *Montesquieu*. » (P. 355.)

M. Paul Meyer a très-bien résumé, en quelques mots, la méthode de la science étymologique. « Elle consiste, dit-il, en deux points principaux : 1° étudier historiquement le mot dont on recherche l'origine, c'est-à-dire en observer les formes et les significations variées suivant l'ordre des temps; il arrive souvent, en effet, que les formes anciennes, mieux conservées, indiquent avec évidence l'étymologie; 2° observer scrupuleusement les lois de la dérivation, spéciales à chaque idiome, lois qui sont éta-

L'étude des noms de lieux d'un pays peut souvent en faire connaître l'origine. Assurément l'on ne saurait attribuer au hasard ces nombreuses désinences qu'on rencontre en une même province, non plus que ces synonymies ou ces homonymies qu'on voit se reproduire dans des contrées éloignées les unes des autres. Le plus souvent ce sont, à n'en pas douter, des témoignages qui indiquent les limites d'un peuple, la configuration d'une localité, sa destination originaire ou des filiations ethnologiques<sup>1</sup>.

blies par la grammaire comparée et qui indiquent les permutations subies par chaque lettre dans son passage d'une langue à une autre.» (*Revue des Sociétés savantes des départements*, année 1866, 1<sup>er</sup> semestre, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 369.)

<sup>1</sup> *Désinences*. — « Depuis que la science interroge tout, dit M. Carou, pour éclairer l'antiquité, la désinence *ac* est devenue l'objet d'observations sérieuses. Jusqu'ici on n'en a point découvert le sens précis; mais, si son étymologie est restée inconnue, sa signification ethnographique paraît des plus claires. (P. 117.) — Par leurs emplacements, les désinences *ac* et *an* représentent évidemment, l'une l'élément celtique, l'autre l'élément ibérien. » (P. 119.)

Dans des *Études sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays de l'Auvergne* (Annales de l'Auvergne, 1848, p. 233 et suiv.), M. Delzons rapporte que, dans le Cantal, on compte 49 communes et 227 villages dont les noms se terminent en *ac*. Il partage l'opinion généralement reçue que le suffixe *ac*, dont les auteurs latins ont fait *acus* ou *acum*, était un radical celtique signifiant habitation. (Voir Roget de Belloguet, *Ethnogénéis gauloise*, in-8°, Paris, 1858, p. 158); — Roulez, *Origine de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Gaule avant César*, in-8°, Bruxelles, p. 14; — Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, in-8°, Paris, 1864, p. 26, 62, 72, 127; — De Gourgues, *Noms de lieux de la Dordogne*. « *Ac*, dit M. Houzé (p. 111), est aujourd'hui représenté en France par *as*, *at*, *é*, *ey*, *ez*, *es*, *eu*, *ieu*, *y*, etc. »

« Les noms terminés en *y*, suivant M. de Gerville, indiquent une habitation. — Généralement, les terminaisons en *y* s'adaptent facilement à des noms indiquant le plus souvent un voisinage d'eau ou de rivière. » (*Lettres à M. le secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie*, in-4°, Caen, 1844, p. 3 et 12.)

« Il est remarquable, dit M. Abel, que les localités à désinence celtique *ey* ou *y*, dans le département de la Moselle, ne se fusionnent pas avec celles à désinence belge en *ingen*. — On peut même très-facilement noter sur une carte topographique le point de séparation entre l'usage de ces deux espèces de désinences; et, chose instructive, cette ligne séparative de l'élément celtique et de l'élément belge correspond à peu près avec la ligne qui sépare nos villages allemands d'avec nos villages français. » (*Populations rurales de la Moselle*, Mémoires de l'Académie de Metz, 1863-1864, p. 450).

« Ce sont les Chamaves qui ont répandu dans le pays des Éduens et des Séquanes les terminaisons en *ans*, *ange*, *inge*. » (Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, in-8°, Autun, 1856, p. 175.)

L'arrondissement de Trévoux (Ain), devenu au v<sup>e</sup> siècle de notre ère la possession des Burgondes, présente un grand nombre de communes dont le nom a la dé-

M. Carou a abordé plusieurs de ces points en ce qui concerne les noms de lieux de l'arrondissement de Béziers, dans une notice intéressante, mais dont certaines données ne sauraient être acceptées qu'avec beaucoup de réserve.

IV. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans*, par M. Jules Guillemain.

Au lieu des notions géographiques demandées par le Comité sur les divisions territoriales anciennes et modernes, M. Guillemain, dans sa préface, se borne à une dissertation philologique « qui peut, dit-il, avoir plus d'intérêt. »

M. Guillemain voit, dans *Charmoisy*, hameau d'une commune de l'arrondissement de Louhans, une colonie des Sarmates, et dans

sinence en *eins*, qui pourrait rappeler la domination et le séjour de ce peuple dans cette contrée, ainsi Chaleins, Fareins, Baneins, etc. et un grand nombre d'autres communes dont la désinence est en *eu*, comme Reyrieu, Mizérieu, Marlieu, etc. que les chartes nomment *Reriacum*, *Miseriacum*, *Marliacum*, ce qui semble indiquer une origine celtique ou gallo-romaine.

On trouve dans cet arrondissement de Trévoux, de même que dans celui de Vienne (Isère), des communes portant le nom de *Faramans*, évidemment tiré du nom des *Faramini*, mentionnés aux §§ 2 et 3 du titre 54 de la loi Gombette. *Farana*, situé au pied du mont Vuache, doit avoir la même origine. (Voir de Gingins-La-Sarraz, *Établissement des Burgunden dans la Gaule*, Mémoires de l'Académie de Turin, t. XL, p. 71 de l'extrait.)

*Homonymies*. — « L'arrondissement de Béziers, dit M. Carou, ne possède pas moins de cent localités, villes, villages, hameaux, domaines, dont les homonymes se retrouvent fréquemment dans toutes les parties de l'Italie, de l'Espagne, de la France, et quelques-uns même dans les provinces danubiennes, ce qui démontre, ce me semble, l'unité de la race qui les a créés. » (P. 115.)

Il faut bien prendre garde que les homonymies ont souvent pour cause une identité de circonstances topographiques.

*Nature, situation, destination originaires des localités*. — Les premiers habitants qui occupaient une localité lui donnaient souvent un nom déterminé par sa configuration topographique, par sa culture ou sa production dominante, et souvent aussi par le nom du premier propriétaire y ayant élevé une habitation.

M. Delzons (*loc. cit.*) montre que les noms d'un grand nombre de villages du Cantal reproduisent tous les accidents variés du sol : montagnes, vallées, rivières, ruisseaux, fontaines; les noms des arbres et arbrisseaux du pays, ceux de tous les genres de bâtiments qui y sont en usage, et un grand nombre de noms de famille, sans qu'on puisse dire si le propriétaire a donné son nom au lieu qu'il habitait ou s'il l'a reçu de celui.

Les Gallo-Romains donnaient souvent à une localité le nom du propriétaire originaire qui y avait établi une *villa* : ainsi *villa Latiniacus*, la villa de Latinus, est devenue la ville de Lagnieu, en Bugey. (Bollandus, 1<sup>er</sup> juillet, chap. 11.)

*Bouhans*, du canton de Saint-Germain-du-Bois, une colonie des Boïens. (P. IV.)

La Notice de l'empire nous montre bien des Sarmates répandus dans les Gaules, notamment à Langres et à Autun : *Præfectus Sarmatorum gentilium Lingones*, — *Præfectus Sarmatorum gentilium Augustodunum*; mais nullement chez les Séquanes, dont l'arrondissement de Louhans faisait partie : *Sequanicum territorium*, lit-on dans le cartulaire de Saint-Marcel.

Quant aux Boïens, on sait qu'après la défaite des Helvètes, en l'an 58 avant Jésus-Christ, à dix-huit milles de Bibracte, ils furent placés dans le pays des Éduens, d'après ce que rapporte César. *Boïos petentibus Æduis... ut in finibus suis collocarent, concessit*<sup>1</sup>.

Hâtons-nous de dire que l'arrondissement de Louhans, formé de circonscriptions brisées, c'est-à-dire d'un territoire pris sur les trois évêchés de Châlon, de Besançon et de Lyon, n'a ni documents directs ni histoire locale particulière. M. Guillemin est le premier qui ait entrepris un travail *spécial* de géographie sur cet arrondissement<sup>2</sup>. Après lui d'autres viendront qui, profitant de ses recherches, les compléteront. Un travail n'est pas seulement utile par ce qu'il contient, il l'est beaucoup aussi par ce qu'il provoque.

V. *Dictionnaire géographique et historique de la Gironde*, par M. Reclus.

Le dictionnaire de la Gironde, entrepris par M. Reclus, ne comprend encore que l'arrondissement de Blaye et n'embrasse que la géographie moderne. Il se trouve ainsi hors des prescriptions du Comité et des conditions du concours.

VI. *Dictionnaire géographique du département des Vosges* (temps anciens), par M. Friry, de Remiremont.

Le dictionnaire de M. Friry, fait avec grand soin et beaucoup d'exactitude, néglige les temps modernes pour ne s'occuper que des temps anciens. Il ne peut être admis à concourir.

<sup>1</sup> *De bell. Gall.* I, 28.

<sup>2</sup> M. Monnier, chef de division de la préfecture de Mâcon, dans l'*Annuaire administratif de Saône-et-Loire* pour 1859, a publié la description des communes de ce département, excellent travail que nous n'avons trouvé mentionné ni par M. Marcel Canat ni par M. Guillemin dans la liste qu'ils ont donnée des auteurs qui ont écrit sur le département de Saône-et-Loire.

VII. *Dictionnaire géographique de l'évêché de Nantes*, par M. l'abbé Gauthier.

Le dictionnaire de M. l'abbé Gauthier constitue un très-bon, très-louable travail, de ces travaux qu'on aimerait à voir se produire dans tous les diocèses. La géographie politique et civile n'a pas de guide plus sûr que la géographie ecclésiastique pour suivre toutes les transformations que notre territoire a subies, particulièrement au milieu des nombreuses vicissitudes du moyen âge. Mais ce n'est là qu'une des faces du programme, et, quel que soit le mérite du dictionnaire de M. l'abbé Gauthier, son titre même le plaçait hors du concours.

Tel est, Messieurs, l'état actuel du Dictionnaire topographique de la France, entrepris d'après votre initiative par une commune et féconde collaboration de toutes les Sociétés savantes des départements.

Quels que soient les résultats du concours et les réflexions qu'il suggère, l'on ne saurait accorder trop d'éloges à tous ces hommes qui se sont voués avec patience aux recherches de la géographie de leur pays.

C'est par des travaux de cette nature qu'on dissipe des obscurités, qu'on prévient d'étranges méprises ou de grossières erreurs, qu'on arrive à constater l'état et les conditions territoriales d'une contrée. Des études semblables élargissent le domaine des satisfactions intellectuelles, apprennent à mieux connaître son pays, et, quand on le connaît mieux, il semble qu'on l'aime encore davantage.

VALENTIN-SMITH.

Membre du Comité.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,  
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, pendant l'année 1863-1864.*

Rouen, 1864, in-8°.

Le Précis des travaux de l'Académie de Rouen qui porte la date de 1864 renferme un mémoire historique d'un véritable intérêt. M. Charles de Beaurepaire<sup>1</sup> y a fait l'histoire du *Clos des galées* de Rouen, ce grand arsenal dont le nom revient à chaque page de l'histoire des guerres du xiv<sup>e</sup> siècle. Les nombreux renseignements que l'auteur a tirés des registres des tabellions et des débris des archives de la chambre des comptes lui ont permis d'étudier en détail le personnel administratif du Clos des galées, les travaux qu'on y fit pendant le xiv<sup>e</sup> siècle, les provisions qu'on y amassa pour l'équipement et l'armement des troupes, la destruction de cet arsenal au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, et l'emplacement qu'il occupait sur la rive gauche de la Seine, emplacement que n'avait encore reconnu aucun des nombreux historiens de la ville de Rouen.

Le même volume<sup>2</sup> contient une notice de M. Frère sur les funérailles du cardinal Georges d'Amboise en 1510. L'auteur y a surtout mis à contribution les registres du chapitre de Rouen, et une relation contemporaine dont une nouvelle édition a récemment paru dans la collection des bibliophiles normands.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> Pages 238-275.

<sup>2</sup> Pages 276-286.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES  
ET ARTS D'AVRANCHES,

t. III. — Avranches, 1864, in-8°.

Ce volume est en grande partie rempli<sup>1</sup> par l'introduction de l'ouvrage que M. Le Héricher a publié sous le titre d'*Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, ouvrage que M. Littré a analysé dans le *Journal des savants* et dont il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur. — Je signalerai dans le même volume<sup>2</sup> les recherches de M. Laisné sur les agitations de la Fronde en Normandie et sur les violences qu'exercèrent les soldats, en 1649, aux environs d'Avranches. M. Laisné a tracé, d'après une enquête officielle, le tableau des vexations auxquelles furent alors exposés les habitants de la paroisse de Cuves. Les faits qu'il a révélés nous montrent, comme il l'a fort bien dit, qu'au commencement du règne de Louis XIV « il était assez dans les habitudes des troupes même régulières de traiter leurs concitoyens eux-mêmes comme presque aucun Français ne traiterait aujourd'hui des ennemis vaincus. »

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE,

3<sup>e</sup> série, t. IV. Angoulême, 1864. — 4<sup>e</sup> série, t. I. Angoulême, 1865.

Les deux tomes du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, publiés en 1864 et en 1865, se font remarquer, comme les précédents, par des études consciencieuses sur l'histoire locale au moyen âge et dans les temps modernes. Outre plusieurs notices biographiques composées avec soin par MM. Ed. Senemaud, Gellibert des Seguins et Gigon, je signalerai les recherches de M. Boucherie sur le patois de la Saintonge<sup>3</sup>; le travail de M. Babinet de Rencogne sur un fragment du Cartulaire de l'Esterp possédé par M. Boreau-Lajanadie et renfermant quatre de

<sup>1</sup> Pages 1-482.

<sup>2</sup> Pages 483-522.

<sup>3</sup> Volume de 1865, p. 157.



plus anciennes chartes de cette abbaye<sup>1</sup>; un mémoire dans lequel M. le docteur Claude Gigon a apprécié la conduite de Gérard, évêque d'Angoulême, dans les troubles qui déchirèrent l'église après la mort d'Honorius II<sup>2</sup>; une note de M. Castaigne sur un sceau trouvé à Angoulême<sup>3</sup>, et qui a servi à authentifier les obligations contractées au profit des juifs, soit du temps de Philippe-Auguste, comme l'a supposé M. Castaigne, soit à une époque un peu plus récente; les détails que M. Babinet de Rencogne et M. Gellibert des Seguins ont rassemblés sur les excès des protestants à l'abbaye de la Couronne<sup>4</sup> et dans la ville d'Aubeterre<sup>5</sup>, et les rôles du ban et de l'arrière-ban de l'Angoumois et de la Saintonge pour les années 1467, 1689 et 1758, recueillis et publiés par M. Babinet de Rencogne<sup>6</sup>.

La Société de la Charente fait paraître, en même temps que ses Bulletins, des volumes consacrés à des documents plus ou moins étendus sur l'histoire et la littérature du pays qu'elle a pris pour sujet de ses études. Plusieurs de ces volumes ont déjà été signalés à l'attention du Comité.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.*

t. XVI, XVII, XVIII et XIX.

Parmi les sujets historiques contenus dans ces quatre volumes, le premier que nous rencontrons<sup>7</sup> est une Étude de M. Jules Desmazures sur *Georges Chastelain*, sur *Guillaume I<sup>er</sup> de Mortagne* et sur *les sires d'Audenarde aux vix<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles*. Cette étude n'est, à vrai dire, qu'un compte rendu de trois publications, dont la première est due à M. Alexandre Pinchard, chef de section aux archives générales du royaume de Belgique, et les deux autres au R. P. Pruvost,

<sup>1</sup> Volume de 1862, p. 47.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 15.

<sup>3</sup> Volume de 1865, p. 53.

<sup>4</sup> Volume de 1862, p. 115.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 343.

<sup>6</sup> Volume de 1865, p. 330.

<sup>7</sup> *Tom. XVI*, p. 284.

professeur à Louvain. La publication de M. Pinchard a pour objet une série de renseignements biographiques, pour la plupart tirés des archives de Bruxelles et de Lille, sur le célèbre chroniqueur, qui résida longtemps à Valenciennes, qui y écrivit un de ses principaux ouvrages, l'*Histoire du bon chevalier Jacques de Lalain*, et qui y mourut. M. J. Desmazures s'est contenté d'indiquer, sans l'analyser, le travail de M. Pruvost sur Guillaume I<sup>er</sup> de Mortagne, qui fut souvent mêlé, pendant le xiii<sup>e</sup> siècle, aux affaires de la famille des Luxembourg, de laquelle descendait Henri VII, empereur d'Allemagne, né à Valenciennes. Béatrix d'Avesnes, comtesse de Luxembourg, et Baudoin d'Avesnes, son père, eurent, au sujet du gouvernement de la Flandre, beaucoup de démêlés avec les seigneurs des terres environnantes, et ce fut toujours à Guillaume de Mortagne que fut donné le soin d'aplanir ces difficultés. Quant à l'*Histoire des sires d'Audenarde pendant le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle*, elle n'est que la continuation de celle de Guillaume I<sup>er</sup> de Mortagne, et intéresse l'histoire générale du Hainaut, province à laquelle Valenciennes appartient autrefois.

Sous le titre d'*Abatis de maison à Gommegnies, à Crespin et à Saint-Saulve, en 1348 et 1382*, M. Caffiaux nous a donné, dans le même volume (p. 399), un extrait des comptes de la ville de Valenciennes, où figurent les dépenses qu'occasionnèrent deux expéditions de ce genre dirigées contre ces localités. On trouve dans le tome I<sup>er</sup> du Bulletin de la Commission historique du département du Nord une étude remarquable de M. Le Glay sur l'*Abatis de maison ou hanot*. Il envisage cet usage sous un double rapport, et le considère à la fois comme une peine infligée pour un méfait quelconque ou même comme un simple accessoire à la peine principale, et comme une forme de privilège communal. Le premier acte, ayant date certaine, qui fasse mention de l'abatis de maison, est la charte communale de Laon, donnée à Compiègne en 1128. M. Le Glay fait connaître par d'intéressants détails, appuyés de nombreuses citations de textes, ce qu'était au moyen âge ce moyen de vindicte publique, consacré par la loi. Il y ajoute des renseignements circonstanciés sur la manière dont s'exerçait l'abatis de maison, particulièrement à Valenciennes. Six échevins étaient délégués pour assister à l'exécution. Des maîtres maçons et des charpentiers se rendaient à l'avance sur les chemins pour les réparer et les aplanir. On partait en appareil de guerre, bannières déployées.

au son des cloches du beffroi, avec les chariots et fourgons portant les targes des arbalétriers, les crocs et autres engins de démolition, et les provisions de bouche des échevins. Arrivé sur les lieux, le magistrat faisait évacuer la maison du condamné, puis le prévôt-le-comte et le prévôt de la ville portaient le premier coup. Après quoi les *francs d'office* se mettaient en devoir d'abattre et de ruiner la maison.

Une des raisons qui ont déterminé M. Caffiaux à publier l'extrait dont il s'agit, c'est que les expéditions de Gommegnies, de Crespin et de Saint-Saulve ne se trouvent mentionnées ni par d'Outreman, ni par Simon Le Boucq, ni par M. Le Glay, ni par aucun des historiens qui ont écrit sur cette matière. Nous devons savoir gré à M. Caffiaux de cette publication, ainsi que des notes explicatives et des commentaires qu'il y a joints.

Nous mentionnerons dans le tome XVII : 1° (p. 10) une Note de M. le docteur A. Lejeal sur le comte de Roggendorff, seigneur originaire de la Bohême, qui remplissait à la cour de Charles-Quint des charges importantes, étant grand-maître héréditaire d'Autriche et grand écuyer de Sa Majesté impériale, qui devint par son mariage avec Élisabeth d'Oettingen, baron de Baillœul, et auquel Charles-Quint, en 1531, céda la seigneurie de Condé avec ses dépendances, et sur son fils et successeur le comte Christophe de Roggendorff, qui, après avoir fait beaucoup d'embellissements au château de Condé, éleva au milieu de la forêt de Bonsecours, en 1545, un pavillon qui fut l'origine du château de l'Hermitage, aujourd'hui propriété de l'illustre famille de Croy; 2° (p. 61) un *Coup d'œil sur l'administration de la justice à Saint-Amand*, par M. Benjamin Desailly : c'est un extrait de la statistique générale de cette ville, que M. Desailly, pour citer un exemple de la procédure du tribunal criminel de Saint-Amand, a fait suivre de l'acte textuel de condamnation, en 1766, d'un sieur Célestin Bourdrel, accusé d'avoir sommé le prieur de l'abbaye, sous menaces de feu et autres, pour la somme de 1,800 livres; 3° (p. 165) une Notice du même membre sur le carillon de Saint-Amand; 4° (p. 157) le Récit de l'entrée de Philippe II à Valenciennes, en 1549, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de cette ville intitulé *Contenu de la première construction et naissance de noble ville de Vallenchiennes avec plusieurs choses mémorables et advenus estranges*, accompagné de notes sur les personnages et les lieux mentionnés dans ce récit, par M. le docteur

Lejeal; 5° (p. 264) une Anecdote relative à un boulanger valenciennois, surnommé Va-Tost, qui n'avait d'autre mérite que d'être un marcheur infatigable, qui fut envoyé comme messenger, en 1495, par Charles le Téméraire, vers son allié le roi de Hongrie, pendant le siège de Neuss, petite ville de Prusse, appartenant à l'empereur Frédéric IV; épisode tiré des *Annales de Valenciennes* de Simon Le-boucq; 6° (p. 270) une Série de renseignements recueillis par MM. Grar et M. Martin, dans un voyage en Suisse et en Italie, sur plusieurs documents relatifs à la quatrième croisade, à laquelle prirent part un grand nombre de Valenciennois, qui aboutit à la prise de Constantinople et mit la couronne impériale sur la tête du comte Baudoin. MM. Grar et Martin se sont aussi livrés, pendant leur séjour à Florence, à des recherches attentives dans les archives du *Palais des offices* sur les actes de Henri VII, empereur d'Allemagne et d'Italie, né à Valenciennes, et ont consigné le résultat de ces recherches dans le XVIII<sup>e</sup> volume (p. 156). La Société avait déjà donné place, dans le XIII<sup>e</sup> volume de sa *Revue*, à un mémoire intéressant du savant archiviste général de Florence, M. Bonaïni, sur cet empereur.

Nous n'avons à signaler dans le XVIII<sup>e</sup> volume, indépendamment des renseignements communiqués par MM. Grar et Martin, que quelques observations de M. E. Auger (p. 43) sur un passe-port à l'étranger, délivré, en 1580, à un membre de la famille Jocquet, originaire de Valenciennes, par le magistrat de cette ville, et qui ne diffère guère du passe-port moderne qu'en ce qu'il contient, outre la demande de protection adressée aux autorités étrangères, un certificat de noblesse et de profession de foi catholique, et (p. 159) une notice de M. l'abbé Desilve sur un médecin nommé François Héroguelle, natif d'Arras, qui exerçait à Saint-Amand à la fin du dix-septième siècle, auteur de quelques ouvrages sans importance sur les eaux minérales de Saint-Amand, et qui, à en juger par les titres mêmes de ses ouvrages et par certains détails que nous donne son biographe, se faisait plus remarquer par son charlatanisme que par son talent.

Le XIX<sup>e</sup> volume ne renferme aucun sujet historique. Mais nous y avons remarqué avec plaisir une circulaire adressée par le président et le secrétaire général de la Société aux maires de l'arrondissement de Valenciennes, pour leur annoncer que la Société se propose de publier chaque année, en dehors de son recueil mensuel, un volume

de *Documents historiques* se rapportant exclusivement à cet arrondissement, et de réduire de moitié le prix de ce volume en faveur de chaque commune. Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution, et le premier volume de la nouvelle publication entreprise par la Société a paru.

La partie littéraire occupe une certaine place dans les quatre volumes dont nous venons de parler. Nous citerons, entre autres :

La suite et la fin de la traduction, par MM. Paul Blier et Edwards Mac-Donnel, de la *Légende dorée*, poème de Henri Wadsworth Longfellow ;

Deux études très-étendues de M. Léon Dumont : l'une sur *la grâce et en général le mouvement dans les œuvres d'art* ; l'autre sur *l'origine et le développement de la poésie grecque* ;

Une *Explication nouvelle du fragment d'oraison funèbre attribué à Gorgias*, et une traduction d'un *discours du rhéteur Ælius Aristide en l'honneur du jeune Étouée*, par M. H. Caffiaux, docteur ès lettres, qui a déjà publié dans la *Revue* de la Société de Valenciennes de remarquables travaux, non-seulement sur l'antiquité grecque, mais aussi sur l'histoire locale, sur la philologie et l'archéologie provinciales ;

Un *Aperçu sur la littérature militaire*, à propos de l'ouvrage de M. le capitaine Ferdinand Joleau, intitulé *Histoire du 6<sup>e</sup> dragons*, par M. Ch. Paillard.

Un article sur le *réalisme dans les arts*, par M. Hector Depasse.

La poésie y est représentée par deux pièces de vers intitulées. l'une, *le Réveil de la Pologne*, de M. P. Blier, qui a obtenu le premier prix au concours de 1863 ; l'autre, *le Blé*, chant des laboureurs, de M. E. Bogros, qui a obtenu le second prix au même concours, et par une traduction en vers de fragments des chapitres xxxviii et xxxix du livre de Job, par M. Th. Louïse.

M. Grar a poursuivi, dans ces mêmes volumes, ses travaux biographiques, continuant de tirer de l'obscurité, à l'aide de patientes recherches, quelques noms valenciennes oubliés de ses compatriotes, ou de mettre en lumière quelques particularités nouvelles, relatives à des personnages déjà connus. Valenciennes est une ville féconde en artistes de mérite ; aussi en trouvons-nous un certain nombre parmi les noms signalés à notre attention par M. Grar : tels sont Laurent Leblond, né vers 1590 et mort en 1654, qui fut à la fois peintre et généalogiste ; Antoine et Jean-Michel Gélïn, sculpteurs et peintres (1702-1788) ; François-Joseph Duret, sculpteur, élève

d'Antoine Gélis, et père de notre contemporain Francisque Duret, membre de l'Académie des beaux-arts, mort en 1865; Simon Marmion, peintre du xv<sup>e</sup> siècle, qui est cité avec éloge par plusieurs chroniqueurs et historiens de Valenciennes; Hubert Cailleau, né en 1500, qui succéda à Simon Marmion comme dessinateur et peintre pour la décoration des missels et des manuscrits.

Nous y trouvons aussi les noms de quelques écrivains, tels que ceux du père jésuite François Delacroix, né en 1582, qui se distingua comme prédicateur et comme professeur, et dont il est resté un ouvrage, intitulé *Hortulus Marianus, sive praxés variæ colendæ B. V. Mariam*, publié en 1622, qui obtint une grande popularité à cette époque, et fut traduit dans toutes les langues vivantes de la catholicité, et notamment en français par Louis Brouart, jésuite d'Aire, sous le titre de *Jardin de Notre-Dame*; de Jean Bérot, historien, né dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, auteur d'un journal de l'expédition de Charles-Quint en Afrique en 1547; de Joseph Delacroix, religieux du couvent des Carmes de Valenciennes, qui vécut dans le siècle suivant et composa plusieurs livres de théologie; de Landelin Delacroix, religieux de l'abbaye de Saint-Amand, dont il écrivit l'histoire vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; de Georges Charlet, poète et grammairien, dont il n'est resté qu'un volume très-rare, imprimé à Douai en 1633, et qui contient des ouvrages séparés : 1<sup>o</sup> *Les guerdons de la vertu, avec l'épitalame de Damon et Filis*; 2<sup>o</sup> *Petit traité sur la réformation de l'ortographe françoise, très-utile à tous ceux qui font profession de bien écrire*; enfin, d'Arthur Dinaux, né à Valenciennes le 10 septembre 1795, et mort à Montataire le 15 mai 1864, qui dirigea de 1829 à 1860 la publication des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, qui s'est fait connaître non-seulement par l'édition ou la réédition de nombreux ouvrages anciens relatifs à l'histoire des Pays-Bas et de l'ancienne province de Flandre, mais aussi par d'importants travaux de littérature et de bibliographie et par une collaboration active et variée à plusieurs journaux et recueils scientifiques, et qui fut un des membres les plus distingués de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.  
1865.

J'aurai peu à dire au Comité sur cette publication. Il s'agit d'un fascicule de 70 pages, rempli en très-grande partie par les procès-verbaux des séances de la Société pendant l'année 1865. Viennent ensuite quelques rapports très-peu étendus relatifs à des questions d'histoire naturelle et d'archéologie. La Société historique et archéologique de Château-Thierry est de fondation récente, et l'on voit, à ses procès-verbaux, qu'elle doute en quelque sorte de ses forces et étudie le terrain. Je ne puis, en ce moment, qu'engager ses membres à avoir plus de confiance en eux-mêmes, à s'essayer, à chercher enfin, persuadé qu'ils trouveront, eux aussi, dans les archives locales, des sujets de mémoires intéressants.

Espérons que les annales de leur Société pendant l'année 1866 fourniront plus ample matière à celui qui sera chargé d'en rendre compte au Comité.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Novembre 1863. — Août 1864.

L'éloge d'un membre de l'Académie du Gard, un rapport sur un concours qui n'a pas abouti, quelques poésies fugitives, telles sont les pièces qui relèvent de notre section dans ce volume consacré presque en entier à des travaux d'archéologie. Je citerai pourtant encore un article de M. l'abbé Azaïs sur une publication de M. Germain, intitulée *L'œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier et dans le Midi*, d'après les archives locales. Il ne s'agit ici, il est vrai, que d'un compte rendu, mais on y trouve quelques faits nouveaux et curieux. Deux congrégations religieuses, les Trinitaires et les Pères de Notre-Dame de la Merci, avaient été fondées à Montpellier, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, pour le rachat des captifs, et, pendant six cents ans, elles ont bravé tous les dangers pour remplir leur philanthropique mission. On en a une idée en lisant un récit fait par les Pères de la Merci des difficultés qu'ils éprouvèrent en 1704 pour rendre la liberté à

huit esclaves sur quatre cent cinquante que retenait le roi de Maroc. Chaque fois que les Pères rentraient à Montpellier avec leur précieux butin, une ovation bien méritée les dédommageait des périls qu'ils venaient de courir. Une fête de ce genre eut lieu en 1720, à l'occasion du retour des religieux Trinitaires. « Six valets de ville, dit M. Germain, que je cite en abrégant, ouvraient la marche, suivis des membres de la confrérie de Saint-Paul. Venaient ensuite deux trompettes, sonnait alternativement. La vénérable compagnie des Pénitents blancs avec son maître de cérémonie, le bâton d'argent à la main, précédait un esclave conduit par deux enfants habillés en anges, qui le maintenaient avec des chaînes d'or. Après eux se détachait un second enfant en costume turc, avec le turban et le sceptre, escorté d'une jeune fille habillée en sultane. Les Trinitaires marchaient à leur suite, accompagnés de six chantres en chapes. Derrière eux, une autre jeune fille personnifiait l'ordre de la Sainte-Trinité, dont elle portait l'habit et les insignes, et menait à ses côtés des esclaves enchaînés. Les autres rachetés arrivaient, à leur tour, un à un, liés par des chaînes d'argent. Toujours à la suite marchait le R. P. Bernard, qui avait ramené de Tunis les quarante-cinq chrétiens, objet de cette ovation. Il portait une palme, symbole pacifique. Les choristes chantaient le psaume *In exitu Israel de Ægypto*, auquel la foule répondait par le *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*. Les consuls de la ville fermaient la procession, dont un régiment d'Irlandais formait la haie, et douze membres de la compagnie des Pénitents blancs recueillaient les aumônes dans des bassins d'argent. Le lendemain, les rachetés se dirigèrent vers Paris, par Nîmes, Tarascon, Avignon, Orange, Montélimart. » Des processions semblables étaient organisées dans les principales villes qu'ils traversaient, et l'on voyait encore à Nîmes, il y a quelques années, un vieillard qui avait rempli, dans une fête semblable, le rôle d'un ange conduisant un esclave. Aujourd'hui que bien des villes ont l'heureuse idée de renouveler le spectacle de ces fêtes de bienfaisance, voilà un intéressant programme tout tracé.

M. Azaïs a recherché quel avait pu être le nombre des chrétiens rachetés par l'œuvre de la Rédemption. D'après des documents qu'il croit dignes de foi, les Trinitaires seuls auraient sauvé neuf cent mille esclaves européens. Depuis 1218 jusqu'en 1632, le nombre de ceux qui durent leur délivrance aux Pères de la Merci s'élèverait à près de cinq cent mille. Les listes de rachat de cet ordre ne vont



pas au delà de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Ce serait donc quatorze cent mille esclaves chrétiens, rachetés par ces deux ordres religieux seulement. Ajoutons que, de son côté, le Gouvernement ne restait pas inactif. J'en trouve la preuve dans une lettre que le président d'Oppède, remplissant en Provence les fonctions d'intendant, écrivait le 13 avril 1666 à Colbert : « Les diligences que j'ay faites dans toute la province ne nous ont produit du fonds que pour 171 esclaves; celui que le Roy a remis à M. Dumoulin en peut racheter 76, en sorte qu'il en manque pour 74. C'est sur quoy vous pouvez prendre des mesures pour y pourvoir, ainsy que le Roy le jugera à propos<sup>1</sup>. »

Quel était le prix de la rançon par esclave? On l'a évalué à six mille francs de notre monnaie actuelle, ce qui représenterait, pour un million quatre cent mille esclaves chrétiens, huit milliards quatre cent millions d'aumônes, soit quatorze millions par an. L'auteur de l'article cite des documents constatant qu'en 1787 plusieurs esclaves furent rachetés sur le pied de cinq mille et même de dix mille francs; il invoque en outre la rançon de vingt-cinq mille francs qui aurait été payée pour Michel Cervantes<sup>2</sup>. Il fait d'ailleurs

<sup>1</sup> Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 762.

<sup>2</sup> A l'occasion de ce rapport, notre savant confrère M. Rathery a entretenu le Comité d'une curieuse brochure portant le millésime de 1582 et constatant que Michel Cervantes a été délivré d'esclavage en 1579, par les soins du R. P. Bernard, général de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs. M. Rathery croit même, d'après divers indices, que les fonds de ce rachat, s'appliquant à cent quatre-vingt-six captifs, auraient été faits par le R. P. Bernard, qui était ministre de la Trinité, à Metz.

« Ainsi, dit M. Rathery, après avoir cité quelques passages de la brochure, c'est bien un Français, général de l'ordre de la Trinité, qui a provoqué en Espagne la réunion d'un chapitre de cet ordre, recueilli des fonds, intéressé le roi d'Espagne à son œuvre... Ainsi c'est à la charité française que cent quatre-vingt-six chrétiens (dont Cervantes faisait partie) durent leur délivrance... »

Le passage suivant (cité également par M. Rathery) d'une nouvelle de Cervantes n'est pas moins significatif et confirme les inductions de notre confrère :

« Nous fûmes menés à Alger, où je trouvai, dit le héros de la nouvelle, des Pères de la Trinité, qui rachetaient alors les esclaves. Je leur parlai, et, m'étant fait connaître, ils me rachetèrent, quoique je fusse étranger à leur égard. Ils comptèrent d'abord pour moi cent ducats, et promirent d'en compter douze cents encore, dès que le vaisseau l'Aumône serait arrivé, pour délivrer le Père de la Rédemption qui demeurait engagé pour quatre mille ducats qu'il avait empruntés par dessus la somme qu'il avait apportée; car la charité de ces religieux s'étend jusque-là qu'ils engagent leur liberté pour celle des autres. » (*Bulletin du Bibliophile*, 1852.)

observer avec raison qu'un très-grand nombre d'esclaves étaient rachetés pour quelques centaines de francs. Il croit donc, et je pense avec lui, qu'on serait bien près de la vérité en évaluant à mille francs, valeur actuelle, le prix moyen des rachats. Même à ce prix, la charité de nos pères avait encore de quoi s'exercer. On sait que Saint-Vincent de Paul, l'excellent poète comique Regnard, François Arago, l'amiral Bruat, eurent le sort de Cervantes. Louis XIV, au plus fort de sa puissance, avait essayé de faire cesser le honteux tribut que la civilisation payait à la barbarie. Plusieurs bombardements d'Alger n'eurent pas le résultat qu'on voulait atteindre, et l'un de nos plus grands marins, du Quesne, ne put mettre le dey à la raison. C'est le gouvernement de la Restauration qui, on ne saurait trop le rappeler à son honneur, eut cette bonne fortune dont l'histoire lui tiendra compte. Ajouterai-je que le sujet abordé par MM. Germain et Azais n'est encore qu'effleuré, et que, traité avec le développement qu'il comporte, il pourrait faire la matière d'un livre intéressant<sup>1</sup>.

Un utile document termine le volume dont je rends compte au Comité; c'est la table des travaux de l'Académie du Gard de 1804 à 1860. Cette table est divisée en trois périodes : Dans la première, de 1804 à 1822, on voit figurer parmi les membres et collaborateurs de cette académie, MM. Boissy d'Anglas, Dupont de Nemours, Fabre d'Olivet, François Guizot, Mignet, Raynouard, de Pastoret, Vincent Saint-Laurent. Plus tard apparaissent les noms de Reboul, Alphonse Dumas, l'abbé Sibour, Gaston Boissier. On aime à connaître les débuts des hommes qui se sont fait un nom considérable. Sous ce rapport, le Comité sera peut-être curieux de savoir, au moins par leur titre, les premiers travaux de son illustre fondateur, M. Guizot. Les voici, par ordre de date, d'après les tables que j'ai sous les yeux :

- 1807. *La mort de Henri IV, poème élégiaque*<sup>2</sup>.
- 1808. Rapport sur les *Opuscules scientifiques et littéraires*, de M. Touchy.
- 1808. Rapport sur un *Voyage à Rhoudeille*, par M. de La Bouisse.

<sup>1</sup> Un savant bibliophile, auteur d'un catalogue manuscrit de tous les ouvrages qui ont été publiés jusqu'à présent sur l'Afrique française, me signale, entre autres documents à consulter, le livre du bénédictin espagnol Haedo : *De la catividad*.

<sup>2</sup> Sujet mis au concours. Le prix fut donné à Victorien Fabre, l'accessit à Mollevault.

1808. Discours prononcé par M. Guizot le jour de sa réception à l'Académie de Nîmes.

1808 et 1809. Deux articles intitulés *Dictionnaire des synonymes*.

1809. *L'empire de l'Harmonie, ou la fête d'Alexandre*, cantate traduite de Dryden.

1809. *La mort de Corinne*, cantate.

1811. *La mort du Tasse*.

Telles furent les premières œuvres de l'homme éminent dont le nom occupera une si grande place dans l'histoire littéraire du dix-neuvième siècle. Vers la même époque, en 1812, M. Mignet, alors âgé de dix-huit ans, envoyait à l'Académie du Gard l'*Éloge de Charles VII*, mis au concours par elle, et remportait le prix.

Les tables publiées par cette académie m'ont suggéré une pensée que je crois devoir soumettre au Comité. Une commission nommée par lui est chargée d'examiner un projet de publication des tables de la *Revue des Sociétés savantes* et des divers autres recueils du Comité qui l'ont précédée. Ce sera là une publication des plus utiles. Une table générale des travaux de toutes les Académies et Sociétés savantes de la France, depuis leur fondation, aurait, dans mon opinion, une utilité plus grande encore et plus générale, principalement au point de vue des études biographiques, et mériterait d'être encouragée. Je me borne à émettre cette pensée. Le Comité appréciera.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE, section de littérature. — *Rapports et choix de pièces lues aux séances.*

1861-1865.

L'examen des documents contenus dans les différents cahiers dont j'ai à rendre compte au Comité ne saurait avoir aujourd'hui un bien grand intérêt d'à-propos. Il s'agit en effet de travaux dont les premiers remontent au 2 novembre 1859 et dont les derniers s'arrêtent au 5 novembre 1865. Les vers et les ouvrages d'imagination y occupent plus de place que les documents historiques et les recherches d'érudition. Les membres de la section partagent probablement l'opinion de leur honorable secrétaire, M. Delayant, qui ne craint

pas de manifester à plusieurs reprises la préférence qu'il donne aux premiers sur les seconds. « La peinture du sentiment, dit-il, l'invention dans les faits, qu'elles s'expriment en prose ou qu'elles empruntent le langage plus mélodieux des vers, me paraissent le véritable exercice littéraire. »

Les publications annuelles de la Société n'ont qu'une étendue fort restreinte. Mais, indépendamment des mémoires ou des productions poétiques qui s'y trouvent, le secrétaire signale avec soin, non-seulement les autres œuvres dues aux membres de l'Académie et qui ne sont pas publiées, mais encore celles qui, dues à ses compatriotes, paraissent à la Rochelle ou dans d'autres villes. Les ouvrages de M<sup>sr</sup> Landriot, évêque de la Rochelle, y occupent le premier rang<sup>1</sup>.

Nous avons ainsi une idée favorable de l'activité intellectuelle et des tendances littéraires qui recommandent les habitants de l'Aunis et de la Saintonge. Plusieurs pièces de poésies, signées des noms honorablement connus de MM. de La Bretonnière, Savary, Viault, Quinaud, Gaudin et Romieux, ont un véritable cachet de distinction et d'élégance, et leur lecture doit contribuer certainement à donner du charme aux séances de l'Académie littéraire. Nous y voyons signalé un poème en douze chants de M. Mazure et trois pièces de théâtre représentées à la Rochelle, ce dont le rapporteur se félicite comme d'un heureux essai de décentralisation artistique.

Cette prédilection pour les œuvres d'imagination a fait un peu de tort à des travaux d'un autre genre, dont l'achèvement serait cependant fort désirable; un *Dictionnaire géographique* de l'arrondissement, commencé depuis plusieurs années, n'a pas encore paru. Les documents relatifs à l'histoire locale sont encore peu nombreux, et quelques membres seulement s'occupent activement de les recueillir. Entre les productions de ce genre sur lesquelles se porte plus naturellement l'attention du Comité, je signalerai un *fac-simile* de l'exemplaire de la *Confession de foi de la Rochelle*, signé des religionnaires qui prirent part à cet acte conservé dans les archives de Genève; un *État des protestants de l'Aunis*, en 1628; un autre *État des protestants dans le même pays* après la révocation de l'édit de Nantes; un recueil de *chartes en langue vulgaire antérieure à 1250*, faisant partie des archives de l'hôpital fondé par Aufrédy, publié avec un *fac-simile* par

<sup>1</sup> On sait que depuis cette époque l'éminent prélat a été appelé à l'archevêché de Reims.

M. de Richemont; une *Étude sur les Historiens de la Rochelle*, par M. Delayant; *la Rochelle protestante*, par M. Callot; des notes de M. Tamisey de Larroque sur Jean Guillon; enfin un glossaire rochelais de A à G, par M. Meyer fils.

Tous ces travaux, dont quelques-uns seulement ont été lus dans les séances de l'Académie, ne sont qu'indiqués dans ses Mémoires, et il est à regretter que ses ressources ne lui permettent pas de les publier. L'histoire locale y trouverait de précieuses indications.

Le dernier bulletin, publié en 1866, contient un assez long travail de M. Jourdan sur les privilèges de la Rochelle, d'après les manuscrits de Brienne.

L'auteur, auquel le Comité a décerné en 1864, sur le rapport de M. Huillard-Bréholles<sup>1</sup>, une mention honorable pour son mémoire sur le statut constitutionnel de l'ancienne commune de la Rochelle, publié en 1863, reprend dans sa nouvelle brochure la thèse qu'il avait développée dans la première, afin de répondre aux diverses objections que lui avait faites le rapporteur de la commission. M. Jourdan avait, sur une indication fournie par une note manuscrite de M. Augustin Thierry, cherché et découvert en 1856, dans les archives de la ville de Bayonne, une traduction en langue vulgaire du *Statut communal* de la Rochelle, dont une charte de Jean sans Terre avait, en 1215, autorisé les Bayonnais à adopter le texte pour leur propre commune. Les 27 premiers articles de ce statut, qui en contient 54, étant identiquement les mêmes que ceux de la célèbre *charte normande ou de Rouen*, composée de 28 articles, l'auteur de la découverte put aisément, à l'aide du texte latin de ce dernier document, donner une traduction du statut rochelais ou bayonnais, écrit dans un dialecte dans lequel les uns ont cru reconnaître la langue gasconne, et les autres la langue limousine.

Cette conformité entre le statut de la Rochelle et la charte de Rouen a conduit l'auteur à chercher laquelle des deux villes avait emprunté à l'autre sa constitution communale. M. Jourdan avait revendiqué cet honneur pour la ville qu'il habite, en soutenant que la charte communale de celle-ci avait été concédée dès l'année 1130 par Guillaume X, duc d'Aquitaine, père de la célèbre Aliénor. Cette assertion n'étant d'ailleurs soutenue par aucune preuve, les conjectures sur lesquelles l'auteur s'appuie pour prouver que les villes

<sup>1</sup> Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 1864, 1<sup>er</sup> semestre, p. 467.

de Rouen et de Falaise ont emprunté à la Rochelle leur charte communale semblent tomber devant les textes formels cités par M. Huillard-Bréholles. Ce sont les actes par lesquels le statut de Rouen fut envoyé à la commune de Niort en 1204, à celles de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély en novembre de la même année<sup>1</sup>. Il y a donc tout lieu de penser, jusqu'à preuve du contraire, que le même statut fut également importé à la Rochelle à la même époque. M. E. Jourdan est plus heureux dans ses commentaires sur le texte du précieux document qu'il a édité et sur les nouvelles chartes dont les manuscrits de Brienne lui ont fourni des copies. Ce sont des pages intéressantes à ajouter à celles qui ont pour objet l'histoire de ces immunités et de ces franchises municipales concédées par les rois aux époques où ils eurent besoin de se créer des appuis contre leurs puissants vassaux, et devenues l'objet de modifications ou de suppressions arbitraires, aussitôt que, sur les ruines de la féodalité, ils parvinrent à établir leur autorité absolue.

C. HIPPEAU,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> Catalogue des actes de Philippe-Auguste n<sup>os</sup> 847, 877 et 878, par M. L. Delisle.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS  
DE DOUAI,

2<sup>e</sup> série, t. VII, 1861-1863.

Ce volume ne renferme qu'un seul travail qui se rapporte spécialement à l'archéologie; c'est une notice due à M. Auguste Cahier, membre honoraire de la Société de Douai, sur des fragments de peintures du xvi<sup>e</sup> siècle qui, depuis le mois de juillet 1863, font partie du musée de cette ville. Ces fragments, qui proviennent d'un *triptyque* dont il n'a été malheureusement retrouvé que les volets, et qui se trouvait jusqu'à la Révolution de 1789 dans l'église de *Saint-Jean-en-Ronville* à Arras, méritent réellement d'être signalés. De l'église d'Arras, ce triptyque, dont la partie centrale est perdue, était venu jusqu'à Pontoise près Paris. Ces fragments retrouvés à Arras par M. Asselin ont été cédés au musée de Douai. Restaurés avec le plus grand soin, suivant l'auteur de la notice, l'on peut maintenant les décrire et en apprécier la valeur.

Ces fragments occupent un espace de 0<sup>m</sup>,68 de largeur sur 0<sup>m</sup>,88 de hauteur. Placé devant le triptyque fermé, le spectateur voit d'abord à sa gauche la *Mort*, représentée sous la forme d'un corps décharné; le crâne est encore garni de quelques touffes de cheveux, le ventre entr'ouvert laisse voir les entrailles; un linceul, replié en draperies, s'enroule autour des membres inférieurs droits, passe sur la poitrine et flotte sur l'épaule gauche; le personnage s'appuie de la main gauche sur une bêche de fossoyeur, et de l'index et du médius de la main droite montre sur la face antérieure du volet opposé une inscription de quarante-six vers qui se détachent en caractères noirs très-lisibles sur un fond blanchâtre. Ces vers, que l'auteur de la notice reproduit, composent une épitaphe consacrée à un personnage bien connu de la cour de Charles-Quint, *Nicaise Ladam*, roi d'armes, surnommé *Grenade*, et à ses deux femmes, Jeanne Ricquart et Claire Grarder. Au-dessus de ces vers sont peintes les

armoiries de Nicaise Ladam ; elles sont *d'azur à trois gerbes d'or liées de même, à l'écu en abîme d'argent, chargé d'une grenade de sinople, tigée et feuillée de même, ouverte de gueules*. Ce blason, entouré de lambrequins, est surmonté d'un casque de chevalier, ayant pour cimier la même grenade ouverte, d'où un oiseau tire des grains. La devise, formant une sorte de calembour, est écrite : *Plucque bien*. *Plucquer* est un mot du patois *rouchi* qui signifie *becqueter*.

Une autre inscription en quatre vers se lit à la partie supérieure du volet où figure le personnage de la *Mort*, en voici les termes :

L'homme au monde que Dieu a mis,  
Premier que le corps soit sous lame,  
Doit faire le salut de lame,  
Car après mort ne a nuls amis.

En ouvrant ces deux volets, on voit sur la partie gauche représenté le héraut *Nicaise Ladam*, déjà parvenu à la maturité de son âge. Il est coiffé d'un toquet de velours rouge brodé d'or ; les épaules sont couvertes d'un manteau orné de riches fourrures ; il est à genoux, les mains croisées, dans l'attitude de la prière. A l'annulaire et à l'indicateur de la main droite on remarque des bagues : de l'une le chaton est en pierreries, à l'autre est une perle. A son bras droit est suspendu un tabard en drap d'or, de forme triangulaire, sur lequel sont relevées les armoiries de l'empereur Charles-Quint.

Derrière Ladam se tient son écuyer, à genoux, revêtu lui aussi d'un manteau fourré de martre ; à côté, le saint patron de Ladam, Nicaise, évêque de Reims, massacré par les barbares au commencement du v<sup>e</sup> siècle. En mémoire du supplice qu'il a subi, le saint porte dans ses mains sa tête séparée du tronc, coiffée d'une riche mitre ; son bras droit soutient une crosse épiscopale. Le fond du tableau est rempli d'abord par une roche dont le pied est ombragé d'arbres verdoyants ; ensuite s'étend un vaste paysage traversé par une rivière aux flots bleus.

Sur le second volet, à droite, est à genoux, en prière, une jeune femme au type flamand bien prononcé, à la physionomie bonne, douce, au sourire aimable. C'est Jehanne Ricquart, première femme de Ladam, celle qui lui donna sept enfants, trois fils et quatre filles. Sa coiffure, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, laisse à peine passer sur le front quelques boucles blondes gracieusement arrondies ; sa main gauche porte au petit doigt, à l'annulaire et à l'indicateur, des bagues



enrichies de pierreries. Sur la manche gauche de son vêtement, noir et sévère, se détachent des broderies rouges; sa taille est pressée par une ceinture dorée, dont l'agrafe, de forme ovale, est ornée à son centre d'un brillant rubis; à cette agrafe est suspendu un rosaire dont les grains sont en corail : debout, derrière Jehanne Ricquart, est son patron, *saint Jean l'Évangéliste*, tenant de la main gauche un calice d'or, dont le pied est finement ciselé; de la main droite il bénit le calice.

Claire Garder, la seconde femme de Ladam, ne figure pas ici en personne; elle est seulement représentée par sa patronne, sainte Claire, fondatrice de l'ordre des Clarisses. Celle-ci tient à la main droite une crosse, à la main gauche un ostensor d'or. Le fond du volet se compose de deux rochers escarpés dont l'un est couvert d'habitations fortifiées.

Après cette description détaillée, l'auteur de la notice fait connaître Nicaise Ladam, qui à sa qualité de roi d'armes joignit les fonctions de prévôt de Bapaume, concierge-gouverneur du château de cette place. Né à Béthune, en 1466, il mourut le 28 septembre 1547, en la ville d'Arras où il s'était retiré. Nicaise Ladam est auteur d'une chronique et de plusieurs autres ouvrages dont M. Cahier fait une courte analyse, tout en indiquant les travaux dont le héraut d'armes Ladam a été le sujet.

Si j'ai reproduit presque entièrement les détails minutieux donnés par M. Cahier sur ces fragments de peinture, c'est qu'il y reconnaît une œuvre capitale de l'art flamand au xvi<sup>e</sup> siècle; il en attribue la composition au même artiste à qui nous devons le magnifique retable d'Anchin, légué par son dernier possesseur, le docteur Escalier, à l'église cathédrale de Douai. J'ai eu occasion de parler de ce retable dans un rapport fait à la section en 1862, quand j'ai analysé le travail remarquable de l'abbé Dehaisnes sur l'art chrétien en Flandre avant le xvii<sup>e</sup> siècle. Dans la notice que M. l'abbé Dehaisnes a consacrée à ce retable, l'artiste qui l'avait peint n'était pas encore connu; après avoir démontré que cette œuvre, exécutée au plus tôt vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, ne pouvait être sortie du pinceau de Hans Memling, mort en 1507, M. l'abbé Dehaisnes hésitait entre *Gerard Horembault* et *Jean Gossaert*, mais sans prendre aucune conclusion à cet égard. Au mois d'avril 1862, M. Wauters, archiviste belge, ayant découvert des documents irrécusables dont M. A. Preux consigna le résultat dans les souvenirs de la Flandre wallonne (t. II,

p. 81 et suivantes), il fut reconnu que le retable d'Anchin était l'œuvre de *Jehan Bellegambe*, surnommé *le Maître des couleurs*, qui florissait à Douai au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

En 1863, M. l'abbé Dehaisnes lut à la Sorbonne un travail fait en collaboration avec M. Asselin, intitulé *Recherches sur l'art à Douai aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et sur la vie et les œuvres de Jehan Bellegambe*, dans lequel il s'empessa d'adopter les conclusions de MM. Wauters et Preux. C'est à ce peintre remarquable que M. Cartier, d'après certaines analogies qu'il signale entre la peinture du retable d'Anchin et celle de l'intérieur des panneaux du triptyque de Douai, sur lesquels sont peints Nicaise Ladam et sa première femme, croit pouvoir attribuer ces fragments de peinture ; il reconnaît que la *Mort*, figurée sur le panneau de gauche extérieur, est d'une autre main. Les analogies indiquées par l'auteur du mémoire sont-elles des preuves suffisantes pour admettre sans conteste l'exactitude de cette attribution ? Il faudrait avoir sous les yeux les deux peintures pour en décider.

Je ne terminerai pas ce rapport sans signaler dans le même volume un long mémoire de M. Tailliard sur les fêtes religieuses de Douai au xvii<sup>e</sup> siècle (p. 333). On y trouve des renseignements curieux sur la topographie et les monuments de cette ville ; mais ces renseignements sont plutôt historiques et ne sont pas du domaine de la section d'archéologie ; j'indiquerai cependant un appendice à ce mémoire : c'est un plan à vol d'oiseau de la ville de Douai au xvii<sup>e</sup> siècle, qui m'a paru exécuté avec soin, et peut servir à l'étude des monuments anciens de cette ville, ainsi qu'à celle des fortifications dont elle était jadis entourée.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES ET ARTS  
DE SAINT-QUENTIN,  
3<sup>e</sup> série, t. VI, 1864-1865.

Je n'ai trouvé dans ce volume qu'une courte notice sur des découvertes archéologiques faites récemment dans l'église collégiale de

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires d'archéologie lus à la Sorbonne, etc. en 1863*. Paris, Imprimerie impériale, 1866, p. 243 et suiv.

Saint-Quentin; mais cette notice est remplie de renseignements très-curieux.

M. Bénard, membre titulaire de la Société de Saint-Quentin en est l'auteur; il remarque, au début, que, d'après les traditions les plus accréditées, le terrain occupé par le chœur de la collégiale, compris entre la crypte et le grand transept, a toujours été celui des diverses basiliques qui se sont succédé depuis l'an 351 ou 357, époque où la première église a été fondée par sainte Eusébie sur le tombeau de saint Quentin. Autorisé à pratiquer une fouille dans le pavé du chœur, contre le mur qui soutient les caveaux de la crypte, mur dont la construction remonte à l'an 814, M. Bénard, après une fouille de quatre mètres de profondeur, a obtenu pour premier résultat de pouvoir constater huit dallages successifs, superposés les uns au-dessus des autres, qu'il a classés de la manière suivante :

« Le premier remonterait vers 415, au temps où l'église, qui était encore le siège des évêques de Vermandois, fut ruinée par les Huns.

Le second, vers 535, lors de la restauration exécutée par les soins de saint Médard.

Le troisième, vers 630 ou 640, qui serait dû au fameux saint Éloi.

Le quatrième, vers 814, lorsque l'abbé Fulrad, cousin germain de Charlemagne, fit reconstruire l'église avec les libéralités de cet empereur.

Le cinquième, vers 885, quand l'église a été rétablie après les invasions normandes.

Le sixième, lors de l'agrandissement de l'église, après l'an 1000.

Le septième, vers 1257, quand saint Louis, qui avait contribué aux frais du nouvel œuvre, vint assister à la dédicace du chœur actuel.

Le huitième, après 1559, quand la ville, prise par les Espagnols en 1557, fut rendue à la France.

Le plus ancien de ces dallages est à 3<sup>m</sup>,06 en contre-bas du sol actuel, et le plus récent n'est qu'à 0<sup>m</sup>,10. M. Bénard indique avec le plus grand soin les détritits provenant de chacun de ces dallages, tels que fragments de vases funéraires en terre cuite noire, de tuiles très-épaisses, de carreaux en terre cuite, de bois carbonisés, de pierres bleues, de marbres et enfin d'ardoises. Il signale une agrafe de ceinturon en cuivre étamé, qui appartient, d'après l'auteur, à l'époque carlovingienne.

Entre les dallages les plus anciens, il indique un élément de pavé mosaïque en terre cuite, gris foncé, composé de trois petits prismes agglutinés par un excellent mortier, ayant fait partie d'un pavage exécuté avec beaucoup d'art et de soin, et enfin quelques autres fragments provenant aussi d'anciens dallages.

C'est à 2<sup>m</sup>,40 que le plus important de ces dallages a été trouvé; c'est le troisième de l'énumération qui précède. Monsieur Bénard en fait remonter la date au vi<sup>e</sup> siècle, vers l'année 640, au même temps où l'artiste habile connu sous le nom de saint Éloi faisait orner les églises de marbres et de mosaïques. M. Bénard joint à sa description un *fac-simile* qui permet au lecteur d'apprécier l'importance de ces fragments, auxquels il fixe une date aussi reculée. Je renvoie au mémoire de M. Bénard ceux qui voudront connaître en détail cette mosaïque. Je dirai seulement, d'après lui, que les fonds sont blancs, que les circonférences et les motifs qui y sont inscrits sont noirs; le rouge n'y entre qu'avec une extrême sobriété, pour cerner les contours des cercles et leur donner du relief.

M. Bénard donne encore une description détaillée de deux tombeaux en pierre, trouvés au fond de la fouille, engagés en partie sur l'emplacement de la mosaïque et qui se trouvaient tout contre la fondation du mur de la crypte; il joint à sa description une planche sur laquelle sont représentés ces tombeaux, qui malheureusement n'ont pas été trouvés intacts, et qui ne renfermaient que quelques ossements mêlés à des fragments de vases en terre cuite noire.

L'un de ces tombeaux est formé d'une grande pierre creusée comme une auge, recouverte de deux dalles très-épaisses, carrées à chaque extrémité et chanfreinées en forme de toit à double pente dans l'intervalle entre les extrémités.

L'autre tombeau présente une disposition plus rare. Ce sont deux pierres d'égale dimension et superposées; chacune d'elle est creusée à l'intérieur, de sorte qu'un corps y serait placé comme une noix entre ses deux coquilles.

M. Bénard signale, en terminant sa notice, un dernier résultat de cette fouille, auquel il attache beaucoup d'importance, et qui en a une grande certainement, si les conjectures de l'auteur peuvent être admises en tout point. « Sous l'arche de la crypte, dit-il, on a trouvé les débris d'un pavement en ciment de briques pulvérisées, dont le niveau est d'une hauteur de marche en contre-bas de celui

de la mosaïque. Dans cette aire en ciment on a retrouvé aussi un petit panneau de cette même mosaïque, et tout auprès une dalle en marbre noir de 1<sup>m</sup>,66 de longueur sur 0<sup>m</sup>,70 de largeur et 0<sup>m</sup>,22 d'épaisseur. »

M. Bénard observe que cette dalle en marbre est la seule que l'on ait rencontrée dans tous les coins de l'église qui ont été fouillés; il rappelle que l'autel de cuivre surmonté d'un marbre noir consacré à sainte Eusébie par saint Éloi, autel qui fut pendant plusieurs siècles l'objet de l'adoration des fidèles, était situé dans le chœur du côté gauche. On connaît les dimensions de cet autel et du marbre noir qui en formait la table. M. Bénard a mesuré celui qu'il a trouvé dans les fouilles; les mesures qu'il a prises correspondent, suivant lui, parfaitement, *en grandeur, en position et en direction*, à l'endroit même où se trouvait au-dessus du sol la dalle de l'autel érigé par saint Éloi.

M. Bénard en conclut que ce marbre retrouvé dans les fouilles est le même qui couvrait l'autel dressé sur l'emplacement où l'apôtre du Vermandois avait subi le martyre, autel dressé par sainte Eusébie, et relevé par saint Éloi, qui avait employé le cuivre et le marbre, comme il a été dit plus haut.

Sans être accusé de scepticisme, il nous semble que l'on peut considérer cette conjecture de l'auteur du mémoire comme bien hardie, surtout quand on se rappelle les nombreux bouleversements que l'église collégiale de Saint-Quentin a subis, bouleversements qui sont attestés par les découvertes faites par M. Bénard dans les fouilles dont nous venons d'indiquer les principaux résultats.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

2<sup>e</sup> semestre 1865 et 1<sup>er</sup> semestre 1866.

L'année dont ces deux livraisons contiennent les travaux a vu la Société morbihannaise se partager entre l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. Ce n'est pas que le champ des recherches sur le celtique commence à s'épuiser ou que la fatigue succède à l'ardeur des précédentes campagnes; mais des tumulus qui sont gros comme

des collines coûtent beaucoup à fouiller. Après tous ceux qu'elle a éventrés, la Société, arrivée au bout de ses ressources, éprouve le besoin de se reposer pour faire les épargnes qui lui permettront de se remettre à l'œuvre. La dernière de ses grandes opérations a été un sondage effectué sur le grand axe du mont Saint-Michel en Carnac. On espérait trouver de nouvelles sépultures sur l'alignement de la cellule funéraire découverte en 1862. Rien ne s'est montré que la pierraille dont le tumulus avait été fait, de sorte qu'il est établi à présent que quarante mille mètres cubes de matériaux ont été apportés et entassés uniquement pour couvrir une chambrette dont le vide est à peine de trois mètres cubes. Voilà assurément un fait qui mérite une mention à part dans l'histoire de la sépulture celtique.

M. le docteur Fouquet a continué ses recherches au pied des menhirs. Dix-huit fouilles de ce genre ont été exécutées en 1865, sur différents points des communes de Saint-Congard, de Ploemeur, de Pluherlin et de Plaudren. Toutes ont fourni, bien qu'à des orientations différentes, des charbons, des terres rougies par l'action du feu, de la terre chargée de phosphate de chaux en quantité notable : ce qui confirme M. Fouquet dans l'opinion, déjà émise par lui, que les menhirs ont eu une destination funéraire. M. de Caumont concluait de même, il y a trente ans, d'après le résultat du plus grand nombre des fouilles exécutées autour des menhirs tant en France qu'en Angleterre. Mais les menhirs ne pourraient-ils pas être aussi des monuments religieux que l'on inaugurerait par un sacrifice, de sorte qu'il faudrait voir les vestiges de leur consécration dans les restes de foyers et de victimes qui se rencontrent à leur pied ? J'é mets cette hypothèse sans y tenir autrement, mais seulement pour faire comprendre qu'une pierre posée sur des débris humains n'est pas nécessairement un monument funèbre. Le fait incontestable allégué par M. de Caumont, confirmé par M. Fouquet, c'est qu'on trouve au pied des menhirs des vestiges de combustion et d'inhumation ; ce n'est pas que les menhirs aient été plantés pour annoncer des sépultures.

Dans les explorations de notre savant correspondant, les objets manufacturés ne se sont pas présentés avec abondance. Il a trouvé quatre fois des fragments de poterie, une fois un morceau de hache celtique, une fois un fer de cheval. Cette dernière découverte a cela de notable, que c'était la seconde du même genre qui se présentait

à M. Fouquet. A cause des discussions auxquelles l'origine de la ferrure des chevaux a donné lieu en ces derniers temps, il s'est arrêté à préciser toutes les circonstances qui empêchent de supposer que ce fer aurait été enterré postérieurement. Voilà donc une nouvelle preuve que les Gaulois ont connu l'usage du fer de cheval.

Au même archéologue est dû le rapport d'une autre fouille exécutée à la Grée-Mahé, hameau de la commune de Pluhelin. Déjà on avait retiré de terre en cet endroit de nombreux débris romains. En faisant dégager complètement ce qui jusque-là n'avait été qu'effleuré, on a reconnu les fondations d'un édifice octogone à double enceinte. On a jugé que c'était un temple, et on ne s'est pas trompé. La *cella* ou octogone intérieur a 6<sup>m</sup>,76 de diamètre dans œuvre, et l'octogone extérieur, séparé de l'autre par un intervalle de 3<sup>m</sup>,26, présente une étendue de 5<sup>m</sup>,92 sur chacun de ses côtés. Un massif de maçonnerie indiquait qu'un perron et par conséquent l'entrée régnaient sur celui des côtés qui regardait l'Orient. L'appareil de la construction était soigné, mais les murs trop peu épais pour qu'on pût induire que l'édifice avait été voûté. On a ramassé dans les décombres des plaques de marbre et du stuc, ainsi que des tuiles romaines.

M. Fouquet dit que le monument de la Grée-Mahé est le seul de son espèce dans le Morbihan. Peut-être serait-il sage de donner à cette affirmation quelque chose de moins absolu, en expliquant qu'elle résulte des faits constatés jusqu'à présent; car qui oserait jurer que les substructions d'un autre octogone n'existent pas ailleurs dans le même département? Pour ma part, je suis tenté de regarder cette forme de temple comme assez commune dans l'ouest de la Gaule. Depuis trois ans j'ai déjà eu l'occasion de la signaler à deux reprises dans mes rapports au Comité, une fois d'après l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (octogone de Saint-Gervais de Beauvoir), et une autre fois d'après les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* (octogone de la Provenchère, près Craon).

En 1859, on avait mis à découvert, au lieu de Kerhan (commune d'Arradon), diverses substructions d'une villa considérable. M. Galles a jugé utile de lever le plan de ces ruines après de nouvelles fouilles exécutées en 1865. C'est toujours ce même ensemble de petites chambres carrées que des exemples sans nombre ont fait suffisamment connaître. Toutefois je remarque ici une circonstance qui ne

se présente pas partout. Sur une galerie couverte de plus de 150<sup>m</sup> de long, qui était tournée au couchant, et, selon toute apparence, du côté d'un jardin, s'ouvraient seulement trois pièces spacieuses : une pièce carrée, de 5<sup>m</sup> de côté, à chaque bout de la galerie, et au milieu une pièce de même mesure, agrandie par des absides sur trois de ses côtés. Le plan de cette dernière salle offre, par conséquent, la configuration d'un trèfle. C'est justement la forme des substructions d'où a été retirée la belle mosaïque de Blangy (Aisne), conservée aujourd'hui au musée de Laon, et c'est aussi le plan sur lequel un certain nombre de chapelles furent bâties aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, particulièrement dans le midi de la France. On peut se demander si la destination n'était pas la même du temps des Romains; en d'autres termes, si les chambres ou édicules à triple abside n'ont pas été des *sacellum*.

Le rapport, très-succinct, mais suffisant, qui donne l'explication du plan des ruines, nous apprend que des monnaies de Gallien, Victorin, Constantin II et Constant ont été trouvées dans l'une des chambres de la villa.

Un mémoire de M. de Closmadeuc a pour objet de placer à 5 kilomètres au-dessous de la Roche-Bernard la station marquée *Duretie* sur la carte de Peutinger, quand c'est la Roche-Bernard même qui jusqu'à présent a passé pour être *Duretie*. Les arguments de M. de Closmadeuc sont :

1° L'époque certaine de la fondation de la Roche-Bernard, que l'on sait n'exister que depuis le XI<sup>e</sup> siècle ;

2° L'existence d'une voie romaine entre Nantes et Vannes, qui, suivant sur presque tout son parcours la route impériale actuelle, s'en détache à la hauteur de la Bretèche pour arriver à la Vilaine, en un lieu appelé *le Passage* et *le Gué-de-l'Isle* ;

3° Le danger qu'il y aurait eu d'établir un bac à la Roche-Bernard, à cause d'un récif qui est dans la rivière en cet endroit ;

4° Les tuiles romaines et autres débris qui jonchent le sol en quantité infinie sur la rive droite de la Vilaine, dans la même direction que le passage.

Ce sont là de bonnes raisons et dont il y aura lieu de tenir compte pour la correction de la carte des Gaules.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.



*BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, Société de recherches scientifiques  
et d'acclimatation,*

n<sup>o</sup> 1 et 2. — Bône, imprimerie de Dagand, 1865, in-8° de LIII et 123 pages.

Les Sociétés d'archéologie naissent naturellement dans les pays riches en monuments anciens et fertiles en découvertes archéologiques. Nous sommes surpris que l'Algérie, où la civilisation romaine a laissé tant de précieux vestiges, en ouvrant un champ nouveau et immense à l'étude de l'épigraphie, n'ait produit encore que trois Sociétés savantes, celles d'Alger, de Constantine et de Bône. Les Sociétés de Cherchell et d'Oran n'ont fait que paraître et disparaître. La Société de Bône, dont la création ne date que du 18 janvier 1863, a pris le nom d'*Académie d'Hippone*, pour indiquer que l'archéologie serait le but principal de ses travaux, assez vaguement caractérisés par ces mots qu'elle a joints à son titre : *Recherches scientifiques et d'acclimatation*. Cette Société a réuni, dès les premiers jours de sa fondation, 160 associés fondateurs et 25 fonctionnaires coopérateurs. On a lieu de s'étonner qu'avec un pareil concours de membres titulaires ou correspondants, elle n'ait pourtant mis au jour que deux fascicules du recueil de ses mémoires. Elle a fait plus, il est vrai, puisqu'elle a déjà créé une bibliothèque et un musée, qui s'enrichissent l'un et l'autre peu à peu, grâce aux dons des particuliers et aux subsides de l'administration. Le musée, nous n'en doutons pas, aura bientôt l'importance de celui de Constantine, si on y recueille avec soin tous les fragments de sculpture, toutes les inscriptions, toutes les médailles, tous les objets antiques qui sortent de terre chaque fois qu'on remue ce sol encore vierge de fouilles archéologiques.

Nous avons pensé que les procès-verbaux des séances de la Société, séances qui ne sont pas même mensuelles, offriraient un plus grand nombre de notes sur les monuments des environs de Bône et sur les découvertes locales, d'autant plus que M. le préfet de Constantine a encouragé les fouilles, en attribuant à cette destination plusieurs sommes qui n'auront pas certainement été infructueuses pour le musée de Bône. Nous voyons M. Reboud, conjointement avec M. le commandant Sériziat, explorer les ruines de Tarf et rapporter des croquis, des estampages, des renseignements, en un mot, plutôt que des monuments et des objets d'art dignes d'augmenter les collections de la Société. Les descriptions ou plutôt les

indications ne sont pas toujours suffisantes. Ainsi M. Gandolphe, au retour d'une excursion aux ruines d'Annona, l'ancienne Tibilis, se borne à citer une inscription (le Bulletin ne la donne pas) relevée par lui sur une pierre tumulaire, et à mentionner seulement des restes de portiques, de statues, de tombeaux, etc. Il ne décrit même pas un de ces tombeaux, sur lequel il avait copié cette inscription qui montre une fois de plus que les anciens préparaient quelquefois, de leur vivant, leur propre sépulture : *Sepulcrum vivo sibi collocavit.*

M. Letourneux, membre honoraire de la Société, a fourni au Bulletin de l'Académie d'Hippone une notice curieuse sur les prétendus dolmens celtiques qui avaient été reconnus et signalés en Afrique, dès 1843, par M. Delamarre, et qui ont depuis attiré l'attention des archéologues de Bône. Plusieurs de ces dolmens et demi-dolmens, auquel on a trop légèrement attribué une provenance celtique, sont encore debout sur la route de Bône à Bou-Hadjar. M. Letourneux en avait trouvé d'autres au Tarf, au pied des collines des Beni-Salah, sur les routes de Philippeville, de Guelma, etc. Ceux du Djebel-bou-Abed, au pied des collines des Beni-Salah, forment dans la plaine une sorte de cordon qui suit les sommets de la montagne. Ces dolmens, séparés l'un de l'autre par un espace de 1,000 à 1,500 mètres, occupent ordinairement le sommet d'une petite élévation de terrain, sans doute factice. Quelques-uns portent des suscriptions en lettres romaines, jusqu'à présent inexplicées, ou du moins non encore recueillies. Sous chaque dolmen on a presque toujours trouvé un caveau ou auge en pierres brutes, renfermant, avec des poteries et divers objets en fer ou en cuivre, un squelette replié sur lui-même, « comme si les articulations inférieures avaient été brisées, » dit M. Letourneux. Quelquefois, au-dessous de ce caveau, on a rencontré une seconde auge de pierre contenant les ossements d'un cheval.

Quelle est l'origine de ces monuments? Quel est leur âge? Ces deux questions, que les archéologues n'ont peut-être point assez étudiées, en se les posant comme des énigmes à deviner, sont encore bien obscures et bien éloignées d'une solution satisfaisante. On a supposé *a priori* que ces monuments étaient l'œuvre des Celtes, soit qu'une de leurs tribus se fût établie en Numidie dans les âges anté-historiques, soit que les soldats gaulois de Marius eussent apporté en Afrique leurs usages nationaux. Il faut remarquer cependant que ces dolmens ne ressemblent pas à ceux de la Bretagne et des pro-

vinces celtiques. On a fini par les laisser aux populations libyques ou berbères. Telle est l'opinion de M. Bonstetten, opinion que M. Letourneux semblerait vouloir partager.

Nous regrettons que les principaux spécimens de ces dolmens africains ne nous soient pas mis sous les yeux par des dessins exacts. Il serait possible alors de donner carrière à nos conjectures. En l'absence de ces représentations figurées que nous demandons aux archéologues de l'Algérie, nous rappellerons, toujours *a priori*, que les tables de pierre placées au-dessus des sépultures sont souvent signalées dans la Bible, et que leur usage, attesté par l'étude des antiquités judaïques, a pu se conserver et se répandre parmi les anciens peuples qui habitaient le littoral de l'Afrique.

M. Goussolin, architecte de Bône, a retrouvé sur l'emplacement d'Hippone des tuyaux en belle poterie qui distribuaient les eaux dans la ville antique : il s'est entendu alors avec M. Gandolphe pour continuer ces recherches et reconstituer les limites de cette cité célèbre; mais nous n'avons pas encore le résultat des travaux des deux archéologues.

Une note de M. de Comines de Marsilly, écrite d'Ajaccio, au sujet d'un puits antique qui avait été reconnu à Constantine dans les premiers temps de l'occupation française, n'est qu'une assez vague reminiscence, destinée à éclairer et à guider les fouilles qu'on voudrait faire pour retrouver le puits de Sidi-Rachel, puits creusé dans le roc, sur une profondeur de 60 mètres, ayant fourni un déversoir au trop plein des eaux amenées à Constantine par les aqueducs, ou bien servant à puiser de l'eau dans le Rhummel qui coule dans le ravin, à 200 pieds au-dessous de la ville, lorsque les aqueducs avaient été coupés ou ne fonctionnaient plus durant les sièges que les habitants de Constantine eurent à soutenir à diverses époques de leur histoire. Cette note de M. de Comines de Marsilly complète une savante notice de M. Cherbonneau, publiée dans l'Annuaire de la Société archéologique de Constantine en 1853.

Un mémoire de M. P. Gandolphe, intitulé *Épigraphie bônoise*, nous a laissé très-perplexe et très-indécis au sujet d'une inscription qui a été lue et par conséquent interprétée de trois manières différentes, par M. Leclerc, par M. Marchand et par M. Gandolphe lui-même, d'après des estampages toujours différents, et probablement imparfaits. Cette inscription, relevée à Bône en 1863, avait été déjà publiée et traduite dans la *Revue africaine* et les *Mé-*

*moires de la Société de Constantine.* Elle est gravée sur un autel en marbre, à quatre faces, portant sur celle de droite une patère à manches, sur celle de gauche un vase à libation, et sur le côté opposé à l'inscription un génie nu, debout, tenant dans ses mains une palme inclinée contre son épaule. L'inscription, dont nous ne reproduirons pas le texte sous les trois formes que lui ont données ses trois premiers traducteurs, est traduite ainsi par M. J. Marchand : « Consacré aux Dieux mânes, Marc Martius, surnommé *le Timide*, soldat de la *xiv<sup>e</sup>* cohorte urbaine. Les gens reconnaissants d'Ostia, ville située sur la côte, par son ordre et en vertu de son testament, lui ont élevé ce monument, sous la surveillance et par les soins de Mercure, affranchi; il repose ici. » M. le docteur Leclerc est venu ensuite avec un autre texte et cette autre traduction : « Aux Dieux mânes, Marcus Ciarcius Pudens, soldat de la *xiv<sup>e</sup>* cohorte urbaine, où il a servi un an, a été trouvé gisant sur le rivage d'Hippone, où un autel a été érigé, en vertu de son testament, par les soins actifs de Mercure, son affranchi et son heureux héritier. » M. P. Gandolphe n'a pas été satisfait, on le pense bien, de cette paraphrase un peu romanesque, et, en s'appuyant sur un nouvel estampage qui a produit un nouveau texte, il a traduit ainsi : « Aux Dieux mânes, Marcus Ciarcius Pudens, soldat de la *xiv<sup>e</sup>* cohorte urbaine, gardien de l'entrée du port sur la rive en amont d'Hippone. Cet autel lui a été élevé, en exécution de son testament, par l'office de l'affranchi Mercurius. Il repose ici. »

Nous n'essayerons pas, nous qui n'avons pas à refaire ici un texte d'après un quatrième estampage, de nous jeter dans des conjectures plus ou moins plausibles, pour traduire différemment cette inscription, à l'égard de laquelle la critique a le droit de s'abstenir, jusqu'à ce que l'estampage, que nous réclamons avec instances, ait été soumis, en dernier ressort, à la haute et savante appréciation de notre vice-président, M. Léon Renier, que nous regardons comme juge souverain dans les questions d'épigraphie.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

Le tome XIV des Mémoires de la Société des Pyrénées-Orientales contient un travail important qui complète l'épigraphie roussillonnaise, dont M. Louis de Bonnefoy avait publié la plus grande partie dans les tomes X, XI et XII. Le nouveau mémoire de M. de Bonnefoy comprend trente-neuf inscriptions, la plus ancienne, du III<sup>e</sup> siècle, la plus récente, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>. Nous avons rendu compte, dans le V<sup>e</sup> volume de la seconde série de la *Revue* (p. 417-418), des trois premiers mémoires de M. de Bonnefoy, et nous nous sommes attaché à faire ressortir tout le mérite de son œuvre. Aujourd'hui nous aurions les mêmes éloges à reproduire sur la justesse des annotations, sur l'exactitude des textes, sur la sobriété des hypothèses, sur le rare bon sens qui tient l'auteur en garde contre l'abus des étymologies ou des interprétations. Nous signalerons à M. Léon Renier, notre vice-président, une longue et intéressante dissertation sur un marbre épigraphique de Gordien III, qui a servi, pendant une longue suite de siècles, de support à la table du maître-autel de l'église abbatiale de Saint-André-de-Sureda. Le Comité accueillera aussi avec satisfaction quelques indications d'anciens artistes qui se trouvent nommés dans le mémoire de M. de Bonnefoy. La façade de l'église du monastère d'Arles, qui date du XI<sup>e</sup> siècle, est signée du moine Maurel et du prêtre Clodesinde. Michel Alérigues, argentier de Perpignan, a inscrit son nom, en 1440, sur deux bustes en argent, de la même église, qui renferment les chefs des saints martyrs Sennen et Abdon. Enfin on lit, sur une cloche de l'église de Saint-Sauveur d'Arles, qu'elle a été fondue par Nicholas Colin, en 1479. L'église de Saint-Mathieu de Perpignan possède une cloche du même fondeur. L'auteur des deux reliquaires dont nous venons de faire mention était peut-être le fils d'un Pierre Alérigues qui fit, dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle, pour l'église de Saint-Jean de Perpignan, deux ostensoirs en argent, dont un avait plus de 2 mètres de hauteur.

M. Ratheau, ancien élève de l'École polytechnique, a écrit un mémoire très-court, mais cependant complet, sur un dolmen de petite

dimension, très-bien conservé, qui existe dans le département des Pyrénées-Orientales, sur l'ancienne route d'Arles à Batéra. Un plan et une coupe permettent d'apprécier ce monument qui occupe le centre d'un tumulus circulaire de 10 mètres de diamètre. Aucun signe n'a été remarqué, ni sur les supports, ni sur la table supérieure. Le sol n'a pas encore été fouillé.

Je propose de renvoyer à l'examen de notre collègue, M. Bertrand, le travail de M. l'abbé Delhoste sur les Noëls catalans.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,  
XIV<sup>e</sup> volume.

M. de Guilhermy a bien voulu renvoyer à mon examen particulier une Étude sur des *Noëls catalans*, publiée par M. l'abbé Delhoste dans le xiv<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Société scientifique des Pyrénées Orientales, avec *fac-simile* de musique. Voici en deux mots l'histoire du document: « Un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, dont je n'ai pu trouver, dit l'auteur de l'article, que des fragments dans les archives de la cathédrale de Perpignan (fragments qui n'ont été conservés que parce qu'ils servaient de couverture aux *rubricas* ou table des archives), nous donne un curieux spécimen de la poésie catalane et du chant ecclésiastique de cette époque, et nous montre déjà établi l'usage extraliturgique d'intercaler, avec des paroles latines, des chants en langue vulgaire aux fêtes de Noël, usage encore en honneur dans nos campagnes. »

Cet usage est bien plus ancien que ne paraît le supposer M. l'abbé Delhoste, et fut commun à toutes les provinces ecclésiastiques. J'ajouterai qu'il y a un nom particulier pour ces pièces où la poésie vulgaire s'intercale entre les versets du texte liturgique, et où chaque strophe se présente comme la traduction, la paraphrase rimée du verset latin qui vient d'être chanté: c'est ce qu'on appelait les *épitres farcies*. Les noëls sont sans mélange de latin, et il va sans dire qu'ils se rapportent expressément à la nativité du Christ.

Le nom d'*épitre farcie* indique que cet usage bizarre d'entremêler

les deux langues était réservé à l'épître de la messe. De ces deux documents étudiés par M. l'abbé Delhoste, l'un se rapporte à l'épître de la messe de saint Étienne, célébrée le 26 décembre, l'autre à l'épître de la messe de saint Jean l'Évangéliste, célébrée le jour suivant.

Il faut observer encore que l'usage des cantiques en langue vulgaire et des *épîtres farcies* était particulier à cette époque comprise entre Noël et l'Épiphanie, époque où l'église admettait bien des fantaisies dont on ne trouverait pas trace dans le reste de l'année liturgique.

M. l'abbé Delhoste fait valoir avec raison le caractère de naïveté souvent élégante de ces quatrains, et l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire du dialecte catalan. Quant à la partie musicale du document, il est inutile de lui demander aucun renseignement sur les progrès de la notation figurée ou du style de cette époque; c'est tout simplement du plain-chant noté en caractères spacieux et magnifiques, comme pour l'usage du lutrin, et qui serait parfaitement lisible pour un chantre d'aujourd'hui. Le chant des versets latins est simplement la mélodie grégorienne, et les strophes rimées en langue vulgaire sont ajustées sur le très-beau et très-antique plain-chant du *Veni Creator*.

Bien que le document n'ait pas une valeur considérable au point de vue archéologique, nous sommes tentés de remercier M. l'abbé Delhoste de ce seul fait qu'il a donné une étude relative à la musique. Nous en rencontrons trop rarement de ce genre dans les *Mémoires des Sociétés savantes*, tandis qu'il n'est pas de pan de mur, de tertre, de petit vase informe, d'objet cassé, autour duquel plusieurs savants ne s'empressent pour disserter. Nous nous permettrons de réveiller le zèle des archéologues de province à l'égard des documents relatifs à un art qui, ce nous semble, offre autant d'intérêt que tel autre pour ce qui est des œuvres, et dont l'histoire est d'ailleurs si intimement et si constamment mêlée à l'histoire des mœurs et à celle de la poésie.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

---

Nous devons citer tout d'abord dans ce volume le travail de M. A. Desplanque sur la collection épigraphique cambrésienne de M. Victor Delattre, qui vient d'en offrir le catalogue détaillé à la Commission historique. M. Delattre, depuis plus de trente ans, s'occupe à réunir des antiquités cambrésiennes, et il est parvenu à former un cahier d'une richesse exceptionnelle. M. Desplanque ne s'attache ici qu'à la partie épigraphique de cette collection, mais il faudrait des volumes pour décrire la masse énorme d'objets gallo-romains exhumés par M. Delattre du sol cambrésien; les milliers de monnaies dont on appréciera la variété quand on saura qu'il s'y trouve par exemple 320 différents méreaux du chapitre de la cathédrale; des centaines de sceaux pour lesquels M. Delattre a retrouvé un grand nombre de matrices. Les inscriptions historiques et funéraires dont nous nous occupons aujourd'hui ne sont pas toutes d'une égale valeur, mais toutes ont donné à M. Delattre l'occasion de composer des notices d'un grand intérêt généalogique.

Le monument le plus ancien est la pierre tombale de Guillaume du Fay, successivement, d'après les termes de l'inscription, musicien, bachelier, choriste de la cathédrale et finalement chanoine (1474), et qui fut en effet l'un des musiciens les plus distingués de son temps. La pierre porte comme principal ornement une résurrection remarquablement traitée : c'était un sujet que les chanoines de Cambrai, contemporains et collègues du maestro, aimaient à faire retracer sur leurs tombes.

Nous citerons ensuite, suivant l'ordre chronologique, la dalle de Martin de Tournay, chanoine (1446); le tableau de Gery Balicque, prédicateur estimé du nord de la France : il est représenté sur son lit de mort (1563), et la toile porte une inscription des plus louangeuses. Gery Balicque a en effet occupé une place considérable dans l'histoire de Cambrai au xvi<sup>e</sup> siècle, et notamment durant les mauvais jours de la guerre de la France et de l'Empire. Un épisode de sa vie mérite d'être rappelé.

L'épouvante régnait dans Cambrai par suite de l'approche de l'armée impériale. Charles-Quint était à peine à Crèvecœur que l'évêque Robert de Croy, accompagné de plusieurs notables du pays,



vint le supplier d'épargner la ville; effort inutile. Les habitants se portèrent alors en masse au-devant de l'empereur pour implorer sa clémence; même insuccès. Charles-Quint, inflexible et terrible, entre dans Cambrai «à la tête de son armée, avec dessein de saccager la ville; mais les cris du peuple, qui ne cessait de répéter vive l'empereur, et principalement le docteur Balicque, doyen de Notre-Dame, qui lui présenta les excuses des bourgeois avec tant de force d'éloquence que Charles-Quint fut obligé de lui dire : «Tu es un laid homme, mais tu as un beau parler,» lui firent changer la première peine en une autre plus tolérable. Il la condamna à payer 101,000 florins, qui seraient employés à bâtir une citadelle.»

Il faut ensuite citer la dalle tumulaire beaucoup plus récente de Valentin Morant, général des troupes lorraines, tué devant Arras en 1654; celle de la famille Henne de Baralle. A propos d'un domaine qui appartient à cette famille, M. Delattre cite deux documents concernant notre célèbre chroniqueur Monstrelet. Ce domaine, situé «ruelle Pille-Pois, hors la porte Saint-Georges,» à Cambrai, fut acquis, d'après un cartulaire municipal du xv<sup>e</sup> siècle possédé par M. Delattre, par Monstrelet de Pierart de Breguat, le 19 mars 1444. Il se composait de «mencauldée et de mie de terre, partie avignée.» Un autre passage du même manuscrit porte : «Le 22<sup>e</sup> jour de juing, l'an dessus dict (1453), fut mis au dit ferme ung chirographe contenant le rapport et radvestissement fait par noble homme Angerand de Monstrelet, escuyer, et demoiselle Jeanne de Calhuon, sa femme, de tous leurs heritiages en biens meubles, pour, par le darain vivant, en faire et user par forme et radvestissement, selon la coutume. Passé, présent Lecaulteries et Fouquet, le xvi<sup>e</sup> de juing, l'an 53, avec la remise es dits bien et heritiages au pourfit dudit Angerand comme darain vivant.» Monstrelet mourut un mois après avoir été mis en possession de la libéralité de sa femme (20 juillet), dont le nom jusqu'à présent avait été écrit de Valbuon, Valhuon, Callevon ou Calleuon.

Je citerai encore le mausolée de M. de Gelas de Cesen, gouverneur espagnol, de Cambrai (1681), monument en marbre blanc très-remarquable : il se compose d'un bas-relief présentant le buste de M. de Gelas dans un médaillon posé sur une console, entouré d'attributs guerriers : le médaillon est soutenu par un ange qui montre en pleurant la figure du gouverneur, tandis qu'un autre ange sourit en tenant son casque et un rameau d'olivier au-dessus

de la tête du défunt. Enfin nous enregistrons les dalles des gouverneurs de la citadelle, qui étaient dans la chapelle, parmi lesquels figure M. de La Caille, au nom duquel se rattache un détail assez curieux. Le livre tenu par Mauvoisin, maître d'hôtel de Fénelon, et conservé par M. Delattre, constatait que le prélat, à l'occasion des « grands repas » donnés pour sa prise de position du siège archiepiscopal, emprunta la vaisselle d'argent de M. de La Caille, pour le transport de laquelle on paya, le 23 août 1695, 1 livre et 13 sols : de plus, il fit payer le 30, pour le compte du prélat, 25 l. 8 s. 6 d. « pour la valeur d'un couteau et d'une cuillère d'argent égarés, appartenant à M. le gouverneur de la citadelle. »

L'inscription funéraire du chevalier de La Caille est des plus honorables : « Icy gist sous cette tombe messire Anthoine de La Caille, chevalier, seigneur Dutilleuil en Normandie, lequel, ayant passé environ 66 ans au service du roy dans diverses charges et emplois avec honneur et distinction, auroit estés estropiés d'une quisse, et receus diverses autres blessures dans de grandes occasions, est enfin mort gouverneur de citadelle, aagé de 84 ans, le 4<sup>e</sup> jour de l'année 1697. Passants qui lirez cecy, priez Dieu pour son âme. — La demoiselle, sa légataire universelle, a donné pour sa piété et pour mémoire, à cette chapelle, une croix, un ensensoir et navette et une lampe tout d'argent avec d'autres ornements marqués aux armes du défunt icy empreintes. »

M. l'abbé Dehaisnes a dressé l'inventaire des objets précieux conservés dans l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre de Douay : on y remarque la description d'une châsse en bois et cuivre doré en forme de monument et datant du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle; d'un reliquaire en forme de croix, de vermeil, orné de nielles; d'un très-beau calice en vermeil du XVII<sup>e</sup> siècle, et d'un antependium en velours rouge brodé en soie et en or avec la date de 1622, et les armes de M. de Bonusarchiet, donateur.

M. Tailliar a relevé toutes les mesures terriennes anciennes usitées autrefois dans l'arrondissement de Douay : c'étaient la rasière (la rasière de grains donnait le contenant de la rasière de terre; il y en avait quatre : Artois, Ostrevant, Marchienne et Arleux), variant de 42 à 48 ares; le bonnier, mesure de terre, variant de 1 hectare 20 à 1 hectare 50; la mencaudée, représentant 33 ares.

M. Leuridon rend compte d'une trouvaille de 224 pièces de Philippe le Bon, faite à Roubaix.

M. le comte de Melun nous entretient de l'église d'Avelin, en s'associant au vœu d'ériger un monument à Marguerite Collier ou Caulier, native de cet endroit, qui, pendant le siège de Lille, en 1708, porta au maréchal de Boufflers, à travers les lignes ennemies, une lettre du duc de Bourgogne, et rapporta la réponse. Plus tard elle s'enrôla, sans être connue, dans un régiment de dragons, et fut tuée à la bataille de Denain. Elle avait été servante au cabaret du Tourne-Bride d'Avelin, lequel existe encore.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES  
DE SEMUR (CÔTE-D'OR).

2<sup>e</sup> année, 1865.

Le II<sup>e</sup> volume du Bulletin de la Société des sciences de Semur a suivi de près son aîné, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte il y a quelques mois. La jeune Société bourguignonne donne là une preuve de zèle et un exemple de ponctualité dans ses publications, bons à signaler et meilleurs encore à imiter.

Le Bulletin nouvellement paru renferme trois articles consacrés à l'archéologie. Le premier est une lettre de M. l'abbé Cochet, relative au Mémoire sur les fouilles de Courcelles-lez-Semur, publié dans le volume précédent. M. Cochet se range, sans hésiter, à l'opinion des auteurs, MM. Bruzard et Guérin, qui, dans l'établissement gaulois depuis longtemps signalé à Courcelles, ont cru reconnaître une fabrique de poteries. Quant au curieux vase, percé de trous ronds sur toutes ses faces, que MM. Bruzard et Guérin ont décrit, sans pouvoir en déterminer l'usage, notre savant confrère normand présume que c'est une passoire, « meuble très-commun, dit-il, chez les Romains, où la plupart des liquides étaient troubles et épais. »

Le second article, dû à la plume de M. Locquin, a pour titre *Des vestiges de la domination romaine dans le pays d'Auxois*. Suivant l'usage consacré, c'est par l'étude des voies de communication que l'auteur commence son travail. A l'exception de la grande voie d'Agrippa, qui longeait la frontière de l'Auxois depuis Bar-le-Régulier jusqu'à Avallon, les chemins de l'époque romaine qui traversaient

le pays, et dont on retrouve de loin en loin les traces, n'ont qu'une importance très-secondaire, et se rattachent tous, médiatement ou immédiatement, à la voie maîtresse. Les renseignements donnés sur cet important sujet par M. Locquin sont d'ailleurs très-incomplets, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, et ne sauraient être considérés que comme le point de départ de recherches plus sérieuses, auxquelles il a sans doute l'intention de se livrer.

Dans les trois paragraphes qui suivent, l'auteur s'occupe successivement de ce qu'il appelle *les établissements militaires, religieux et civils* des Romains. En tête des établissements militaires il place tout naturellement l'*oppidum* d'Alise et le *castrum* de Saulieu. Mais les détails qu'il donne sur ces deux importantes localités ne nous apprennent rien qui ne soit connu de tout le monde. Quant aux autres lieux de défense établis dans la contrée, et dont les ruines plus ou moins considérables ou la simple tradition ont conservé le souvenir, M. Locquin se borne à les mentionner et à hasarder à leur sujet quelques hypothèses dont il ne nous expose pas les raisons.

*Les établissements religieux et les établissements civils* sont traités d'une façon plus sommaire encore, par l'excellente raison que les monuments font défaut à l'auteur. « A l'exception, dit-il, des monuments chrétiens de Saulieu, qui peuvent remonter à l'époque gallo-romaine, je ne connais dans l'Auxois aucun reste de construction qui puisse être attribué aux vainqueurs de la Gaule. Tous les monuments civils, toutes les villas de cette époque ont disparu. » Aussi en est-il réduit à classer sous le titre d'*établissements religieux* les inscriptions trouvées à Alise et à Saulieu, et sous celui d'*établissements civils* les différents lieux où la charrue des cultivateurs a exhumé des débris de poteries, des tuiles ou des médailles. En résumé, le mémoire de M. Locquin ne nous offre que le tableau sommaire, et tracé pour ainsi dire à vol d'oiseau, des antiquités romaines de l'Auxois. C'est moins une étude que l'ébauche d'une étude qui reste à faire.

Dans le troisième article archéologique du Bulletin M. Bruzard s'est occupé de la pierre levée de Genay, près Semur, à laquelle les habitants du pays ont donné le nom de *Grand' Borne* ou de *pierre Sainte-Christine*. Aujourd'hui couché sur le sol, ce beau menhir n'est pas moins remarquable par ses dimensions que par sa forme. Il mesure 3<sup>m</sup>,27 de hauteur, 1<sup>m</sup>,10 de largeur, 0<sup>m</sup>,70 d'épaisseur à la

base, 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur au sommet. Bien que les surfaces soient restées brutes, il a été taillé grossièrement. La base aplatie a la forme d'un carré long, dont les angles sont assez nettement tracés, et le sommet s'arrondit en un cintre dont la régularité témoigne du travail de l'homme. Des fouilles pratiquées alentour, par les soins de MM. Bruzard et Guérin, ont amené de fructueux résultats. On en a extrait, en quantité considérable, des tessons de poteries grossières, fabriquées avec une argile grise ou noire; des ossements et des charbons; un fragment de verre, semblable à celui des vases trouvés à Courcelles et à Pouillenay; enfin une fibule en bronze.

La pierre levée de Genay a fourni à M. Bruzard le sujet d'une petite dissertation sur l'origine et la destination des menhirs chez les peuples celtiques. Je me dispenserai de le suivre sur ce terrain plus vague, et je me bornerai à relever dans cette partie de son mémoire une particularité qui me paraît être d'un grand intérêt. La Grand'borne, exactement placée sur la limite des territoires des communes de Genay et de Villaines-les-Prévottes, a marqué, jusqu'en 1790, la frontière commune des deux diocèses de Langres et d'Autun. En effet, la paroisse de Genay appartenait au diocèse d'Autun, et celle de Villaines au diocèse de Langres. Or, comme il est avéré que les anciennes divisions ecclésiastiques de la France représentaient, dans les diocèses non défigurés par des subdivisions postérieures, les circonscriptions primitives des cités gauloises et des cités romaines, on est fondé à en conclure que la pierre levée de Genay séparait le territoire des Lingons de celui des Éduens.

JULES MARION,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS  
DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Niort, 1864-1865.

La Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres existe depuis trente ans, et assurément on ne peut pas dire qu'elle soit restée inactive, puisque dans ce laps de temps elle a déjà publié vingt-deux volumes de Mémoires. Cependant ce n'est qu'à partir de 1864 qu'elle a senti la nécessité de joindre à la collection de

ses Mémoires un Bulletin trimestriel, destiné avec raison à rendre les communications de ses membres entre eux plus fréquentes, et à les tenir plus efficacement au courant des nouvelles littéraires et des découvertes scientifiques. Or nous assistons ici aux débuts de ce Bulletin. Comme toutes les publications de ce genre, il contient, au milieu d'une foule de petits détails d'un intérêt purement local, des notices et des renseignements utiles. Toutefois, il faut bien le reconnaître, dans les deux années de ce Bulletin que nous avons sous les yeux, la part de l'archéologie n'est pas considérable. Cela tient sans doute à ce que, les travaux les plus importants des membres de cette Société étant allés tout naturellement se porter dans la collection de ses Mémoires, nous n'en avons ici qu'un écho éloigné. Quoi qu'il en soit, et pour ne rien omettre de ce qui peut faire connaître sa marche et ses travaux, nous allons passer rapidement en revue ce qui, dans son Bulletin, se rattache aux antiquités et à la numismatique. Signalons d'abord un travail de M. Gouget, archiviste des Deux-Sèvres, intitulé *Des fortifications passagères dans le bas Poitou à l'époque romaine, du 1<sup>r</sup> au 5<sup>e</sup> siècle*. M. Gouget, frappé du grand nombre de localités qui, dans le pays dont il s'occupe, portent le nom de Chatelier, en a été induit à les regarder comme formant une suite de postes militaires, une sorte de blockhaus, comme il les appelle, destinés à relier entre eux les campements romains établis sur les grandes voies que l'Empire avait ouvertes dans le pays pour le contenir. Ce travail de l'habile archiviste nous a paru intéressant, mais, comme il est rempli, on pourrait dire hérissé de noms de localités poitevines qu'il nous serait impossible de contrôler, nous ne saurions l'analyser, et nous sommes obligé d'y renvoyer le lecteur. Nous passons au second travail d'archéologie qui se trouve dans le Bulletin. En 1852, on a commencé, au lieu dit *les Cranières*, près Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire, des fouilles qui ont successivement mis à nu d'importants vestiges gallo-romains. Malheureusement pour nous, comme nous l'avons déjà dit, le Bulletin ne nous donne ici que les *addenda* des Mémoires de la Société. Voici en effet comment il s'exprime : « Cent quarante-deux médailles et un nombre considérable d'objets les plus curieux étaient rapportés par eux (MM. les commissaires) et déposés au musée de la Société. Le rapport qui a été lu à cette occasion, et inséré dans les Mémoires, fait connaître tous les détails de cette intéressante découverte, qui pourra peut-être permettre de déter-

miner enfin la mansion si cherchée de Segora. » Et un peu plus loin le rédacteur du Bulletin ajoute : « Les travaux étaient à peine commencés qu'ils mettaient à découvert les traces incontestables d'une cité. » Nous devons dire qu'à la suite de ces simples mentions se trouve un rapport de M. Rabaud sur ces fouilles des *Granières*, et, comme il est postérieur au mémoire, il peut servir à le compléter. A la page 44 du Bulletin de l'année 1864, une autre découverte est signalée par M. Alfred Monnet; c'est celle de vestiges romains trouvés à Bessac, près Niort. Mais ce n'est là, en quelque sorte, qu'une promesse, attendu que l'état du lieu, alors en pleine culture, n'a pas permis d'y entreprendre jusqu'à présent des fouilles. La numismatique a aussi sa place dans ce Bulletin, et une place bien remplie, nous voulons parler d'une lettre de M. Fillon, adressée à M. Gouget, sur un tiers de sou d'or mérovingien, frappé à Niort. La face porte un buste tourné à droite, avec la légende + NOIORDO VICO. Au revers, une croix cantonnée de quatre étoiles, et pour légende, le nom + LEODASTE. « Le style de la pièce, dit M. Fillon, indique qu'elle date du second tiers du VII<sup>e</sup> siècle. » Il la compare ensuite avec deux autres pièces semblables, l'une de Lesso, et l'autre de Saint-Gelais. A ce propos et surabondamment, il parle d'un triens bien curieux, car on y lit d'un côté le nom de l'empereur Justin, et de l'autre celui du roi Clotaire. Cette belle pièce appartient aujourd'hui au Cabinet des Médailles. Nous pensons que la lettre de M. Fillon, même en dehors des Niortais, intéressera tous les autres numismatistes.

En 1864, la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres a ouvert un concours pour un prix de 400 francs, à décerner au meilleur mémoire sur une question d'histoire ou d'archéologie se rapportant aux anciennes provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Dans la séance de la Société du 2 mars 1865, M. Auguste Tonnet, dans un rapport fort bien fait, a rendu compte de ce concours. Des six mémoires envoyés, un seul se rapporte à l'archéologie. C'est une notice archéologique et historique de M. Ledain sur l'ancien château de Bressuire, détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle. « C'est, dit le rapporteur, une page extrêmement intéressante à ajouter à l'histoire de l'architecture militaire du moyen âge. » Au sujet de la valeur vénale du prix en question, nous trouvons dans le Bulletin (p. 14) une réflexion qui nous a paru fort juste, et bonne à reproduire. La voici : « Le prix doit se composer d'une médaille

d'or, à laquelle on ajouterait, pour compléter le chiffre voté, une somme d'argent ou un objet d'art, au choix du lauréat. La commission pense que la médaille doit être adoptée en principe comme devant composer la partie importante de la récompense à décerner; c'est ainsi qu'agissent la plupart des Sociétés, qui tiennent surtout à gratifier le lauréat d'un objet inaliénable, portant un nom et une date, précieux pour celui qui l'obtient, et destiné à être conservé et transmis dans les familles comme un souvenir de nos luttes pacifiques.»

Ce qui nous a frappé plus particulièrement en parcourant ce Bulletin, c'est d'y trouver presque à chaque page la mention de dons de médailles ou d'objets d'antiquité faits à la Société. Sans doute, beaucoup de ces offrandes sont modestes, mais, comme elles sont très-multipliées, leur réunion doit avoir de l'importance. D'ailleurs, cela témoigne hautement du zèle que mettent tous les membres de cette Société à enrichir une œuvre commune et qui portera ses fruits. Qu'est-ce en effet qu'un musée, sinon un moyen offert à tous de voir beaucoup, et, par une conséquence nécessaire et heureuse, de pouvoir beaucoup apprendre? Que les Sociétés savantes des départements produisent des travaux archéologiques plus ou moins étendus, plus ou moins lus, cela aura toujours de bons résultats. Mais qu'elles travaillent à l'envi à se former des musées locaux, et, si modestes qu'ils soient, on peut prédire à de telles créations un avenir aussi utile que durable.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

---

*BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.*

6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années, 1864 et 1865.

La majeure partie des mémoires contenus dans ces deux volumes de la Société d'Avallon concerne nos confrères de la section d'histoire et de philologie ou de la section des sciences. Nous leur laisserons le soin d'apprécier les études géologiques sur les Vallées de l'Avallonnais et sur la Brèche osseuse de la montagne de Genay, près Semur, ainsi que les mémoires purement historiques sur les écorcheurs de l'Avallonnais au xv<sup>e</sup> siècle, sur les origines et les vicissitudes du pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine à Vezelay, sur quelques



incidents des guerres du calvinisme et de la ligue dans les contrées formant aujourd'hui le département de l'Yonne, et sur le long et curieux procès des églises d'Autun et d'Avallon au sujet du chef de saint Lazare.

L'aimable et ingénieux mémoire de M. E. Raynaud sur la Société mélophile d'Avallon intéressera sûrement toutes les personnes qui suivent le mouvement du goût musical dans nos provinces; mais cette Société, ne faisant pas remonter ses plus hautes origines au delà de 1776, ne pouvait nous offrir rien d'expressément archéologique. Nous pensions trouver abondante matière à dissertar dans les recherches si consciencieuses de M. Goureau relativement aux lieux où s'est livrée la grande bataille de cavalerie entre le lieutenant de César, Labienus, et les Gaulois commandés par Camulogène, bataille à la suite de laquelle Alise fut bloquée. C'est en effet une pièce intéressante à ajouter au dossier déjà trop considérable d'Alise. M. Goureau ne fait autre chose que commenter la lettre du texte de César, et chercher comment elle peut concorder avec la physionomie topographique des régions qui s'étendent entre Paris et Avallon. Il ne s'agit d'ailleurs d'aucun monument archéologique, et ce travail échappe encore à notre examen.

Venons au mémoire de M. Baudoin sur les sépultures gauloises du village d'Anthien. En descendant la montagne de Montvigne, à un kilomètre environ de l'église d'Anthien, on rencontre quatre petites éminences désignées dans le pays sous le nom de *theuriaux*. On ne saurait les confondre avec les buttes provenant de l'épierrément des champs et qui s'appellent, dans tout l'Avallonnais et tout l'Auxerrois, *mergers* ou *meurgers*. Les fouilles qu'on vient d'y pratiquer ont levé d'ailleurs tous les doutes.

Ces tertres ont de 1<sup>m</sup>,80 à 2 mètres de hauteur; leur plan forme à peu près un cercle de 20 mètres de diamètre, et ils sont alignés à peu de distance les uns des autres. Un cultivateur, qui voulait déblayer ces parties perdues de son champ, fit les premières découvertes. Au milieu du tertre entamé on trouva les restes d'un squelette assis; à l'un de ses bras était un bracelet en bois qui semble être de noyer noirci et durci par le temps, et dont le diamètre est de 9 centimètres à l'intérieur et de 11 centimètres à l'extérieur; il est très-visible qu'il a été travaillé à la râpe. On trouva aussi plusieurs fragments de colliers et de chaînettes, et une perle d'environ 1 centimètre de diamètre.

Dans un autre *tumulus* on a rencontré deux squelettes à distance de 2 mètres environ, et dont l'un était couché sur le côté gauche et tourné la face vers l'autre; il avait un médaillon de métal dans la main.

Un troisième *tumulus*, exploré avec plus d'attention par M. Beau-doin, présentait plusieurs couches différentes : la première couche, la plus profonde, est d'argile et de terre meuble rapportées, de 25 centimètres de hauteur. La seconde est également d'argile, mais mêlée d'une très-grande quantité de poterie brisée en petits morceaux et avec intention; en dehors du *tumulus* on ne trouverait rien de tel. Au-dessus vient une couche de pierrailles de 70 centimètres de hauteur; et enfin, recouvrant le tout, un lit de terre meuble de hauteur à peu près semblable. Sur le lit de pierre on a rencontré les restes de deux squelettes placés à deux mètres l'un de l'autre, et près d'eux des fragments de chaînettes et deux torquades détachées d'un grand collier. Tous ces derniers objets sont de bronze.

Au-dessous du lit de pierre, dans la seconde couche d'argile, on a fait des trouvailles plus intéressantes. Sous l'un des cadavres était une épée gauloise dans son fourreau et avec la boucle de ceinturon. Cette épée est longue de 90 centimètres et n'a pour garde qu'un renflement de la lame vers l'extrémité supérieure, comme les épées de bronze conservées à la Bibliothèque impériale. La lame s'élargit vers le milieu de la longueur. Il est à remarquer que cette arme est non pas en bronze comme la plupart des épées gauloises, mais en fer.

Sous le squelette voisin on a trouvé un casse-tête gaulois qui n'est pas en silex, mais en pierre calcaire du pays; une autre pierre taillée à peu près de même, mais dont l'usage est douteux; deux ciseaux, l'un en schiste primitif, qui a pu servir à tailler la pierre, l'autre en silex, un peu plus faible et qui n'a pu servir qu'à un usage plus délicat, par exemple à finir le travail de taillerie ou à couper la viande en guise de couteau; enfin de nombreux fragments de poteries, évidemment fabriquées au tour, dont la pâte est un mélange de sable et de terre, et dont le travail de cuisson paraît avoir été bien imparfait.

L'ensemble de ces découvertes semble indiquer que ce ne sont point là des inhumations accidentelles, comme après une bataille, mais les sépultures d'importantes familles gauloises qui ont habité avant notre ère, sur le territoire même d'Anthien.

M. Baudouin termine son mémoire par le récit conjectural des funérailles d'un grand personnage de l'Avallonnais à l'époque celtique. Ces pages-là témoignent d'une heureuse imagination, mais c'est surtout, c'est bien plutôt du soin très-conscientieux apporté à l'examen et à la description des monuments que nous voulons louer l'auteur.

Dans le volume de la 7<sup>e</sup> année (1865), nous trouvons une excellente notice historique de M. l'abbé Henry sur la commune de Saint-Brancher. L'église consacrée, en 1150, à saint Brancher, par l'évêque d'Autun, Humbert de Bagé, a péri dans un incendie, dont quelques pierres noircies et calcinées, retrouvées dans de récentes démolitions, portaient encore témoignage. A en juger par la description de M. l'abbé Henry, l'église actuelle, qui mesure 27 mètres de long, 7<sup>m</sup>,33 de large et 23 mètres dans le transept, ne présente pas un grand intérêt comme art. Les restaurations modernes en ont modifié presque partout la physionomie primitive.

Parlons plutôt des antiquités gallo-romaines, qui sont importantes à Saint-Brancher. Les Éduens qui habitaient cette contrée étaient une des races les plus civilisées de la Gaule; aussi trouve-t-on là, comme dans tout le Morvan d'ailleurs, des traces de riches résidences qui furent ornées de sculptures et de mosaïques. Au canton des Mazières on a mis à découvert, presque au niveau du sol, un fragment de mosaïque de 4 à 5 mètres : dans une couche de ciment étaient incrustées de petites pierres noires et blanches de la grosseur de noix et de noisettes; on avait, par le frottement, donné à ce travail le poli et le luisant du marbre; cette mosaïque, d'ailleurs, n'offrait pas des dessins bien marqués. La mosaïque trouvée dans le bois des Chagniat, sur la paroisse de Saint-Germain, et transportée au château de Chastellux, est plus curieuse : elle représente des poissons et des coqs exécutés avec un certain art; elle est faite de petits morceaux de marbre taillés et disposés avec une dextérité parfaite. On trouva au même endroit des fragments de statue, et trois médailles dont une seule a été reconnue distinctement pour être de Domitien. Les décombres étaient si considérables en cet endroit, qu'on s'en est servi pour macadamiser un kilomètre de la route. Nous voulons croire qu'on n'a rien détruit d'intéressant. Enfin, à 2 kilomètres au-dessous du hameau d'Auxon, on a trouvé les fondations d'un bâtiment long de 40 à 50 mètres sur 7 de profondeur. On put distinguer une chambre de bains de 4 à 5 mètres carrés, pavée avec une mosaïque

blanche, noire et rouge, présentant des dessins très-réguliers de losanges. Au centre de la chambre un bassin carré de 70 centimètres sur chaque face. A côté de cette chambre on en trouvait une autre, ornée également de dessins réguliers. On avait eu l'intention de transporter une partie de ces mosaïques à Avallon et d'en paver une chapelle de Saint-Lazare, mais on a reculé devant les frais, et l'on peut prévoir le temps où ces vestiges des villas gauloises achèveront de se briser et de disparaître.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*RAPPORT SUR LA COPIE D'UNE CHARTE DE L'ANNÉE 1246, communiquée  
par M. d'Arbois de Jubainville.*

M. d'Arbois de Jubainville nous a transmis la copie d'une charte de l'année 1246 dont l'original existe aux archives du département de l'Aube. Cette charte est une lettre de l'évêque de Troyes, notifiant le compromis intervenu entre le chantre et le sous-chantre de l'église de Troyes au sujet de la perception des redevances scolaires. En vertu de ce compromis, le sous-chantre ne conserve de droit que sur les écoles de chant et d'écriture, et renonce à toute prétention sur les autres écoles. En retour, et à raison de la modicité des redevances de sa charge, il obtient du chantre l'abandon, sur les revenus de l'église d'Escardes, d'une rente de soixante sous à percevoir annuellement en trois termes égaux, à l'échéance de Pâques, de la Toussaint et de la Nativité. L'évêque de Troyes enjoint au curé d'Escardes d'acquitter exactement cette rente, sous peine d'une amende de trois sous d'or au profit du sous-chantre. Telle est la substance du document qui nous a été transmis par notre laborieux correspondant. Cette charte ne nous met sur la trace d'aucun fait nouveau. Toutefois elle n'est pas sans intérêt et elle s'ajoutera utilement au petit nombre de pièces authentiques que nous possédons sur les anciennes écoles. En conséquence, nous avons l'honneur d'en proposer le dépôt aux archives.

G. JOURDAIN,

Membre du Comité

---

RAPPORT SUR DIVERS DOCUMENTS INÉDITS, communiqués  
par M. d'Arbaumont.

M. J. d'Arbaumont a envoyé au Comité quatre documents inédits, tirés du riche dépôt des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

L'une de ces pièces concerne un projet de croisade de Philippe de Valois, et fait connaître les communications faites à ce sujet au pape Jean XXII par le roi, lors de son voyage à Avignon au mois de juillet 1329. Il s'agissait d'obtenir du souverain pontife un décime des revenus ecclésiastiques, et, pour convaincre le Saint-Père de son intention bien arrêtée de prendre part à une expédition en Terre-Sainte, Philippe de Valois énumérait les mesures qu'il avait prises et les préparatifs qu'il avait faits. Il avait écrit aux souverains étrangers pour les inviter à se joindre à lui; il avait réuni des vaisseaux et des approvisionnements. Cette croisade n'eut pas lieu, et l'intention manifestée par Philippe de Valois n'était probablement pas sérieuse, car, dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les rois de France mirent sans cesse en avant un projet de croisade dans le but unique de se procurer des ressources pécuniaires, en levant des impôts sur les laïques et en se faisant concéder par le saint-siège un décime sur les revenus de l'Église.

Le second document est un mémoire, rédigé en français et adressé au roi de France, sur les moyens de détruire la marine marchande anglaise et de faire heureusement une descente en Angleterre; on peut le rapporter au règne de Philippe de Valois, et il mérite de figurer dans la volumineuse série de projets de débarquement en Angleterre qui ont été conçus depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières années du nôtre. Dès que la guerre éclatait avec nos voisins d'Outre-Manche, ou même que les relations internationales s'altéraient, on voyait surgir quelqu'un de ces projets inspirés par le succès de Guillaume le Conquérant. On en a plusieurs du temps de Philippe le Bel; celui que nous envoie M. d'Arbaumont servira de lien entre les tentatives faites en 1294 et le grand projet de 1339, qui fut à la veille de recevoir un commencement d'exécution. Comme nous vous proposons de le publier, ainsi que le document relatif au projet de croisade de Philippe le Long. dans la *Revue des Sociétés savantes*, nous croyons inutile de vous en

entretenir plus longtemps; la lecture en sera plus instructive que l'analyse que nous pourrions vous en présenter.

Nous proposons le dépôt aux archives du Comité de deux autres documents envoyés par M. d'Arbaumont, qui se rapportent à un projet de descente en Angleterre concerté entre Charles VI et le duc de Bourgogne en 1386; on rassembla une flotte formidable dans le port de l'Écluse, mais elle fut détruite par la tempête. Ce fait est suffisamment connu, et les documents envoyés par M. d'Arbaumont ne donnent aucune lumière nouvelle.

E. BOUTARIC,

Membre du Comité.

*Ce sont les diligences que li Roys a faites pour le Saint Voyage,  
monstrées au Saint-Père quant li Roys fu à Avignon.*

Juillet 1329.

Premièrement, il s'est travaillez en toutes les bonnes manières qu'il a peu, tant par paroles et escriptures que par le sien mettre, en plusieurs, à pourchacier et introduire plusieurs granz genz et autres à ce que il entreprennent le Saint Voyage, c'est assavoir au roys d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre, de Boesme, de Maillogres, et au roy David d'Escoce et à moult grant quantité d'autres granz barons, et par son travail et mise en a fait à plusieurs la croiz prandre.

*Item*, il s'est travaillez en toutes les manières qu'il a peu de mettre paix entre les crestiens, et y a mis du sien moult grant quantité, c'est assavoir le roy de Boesme, le duc de Brebant, le conte de Flandres, le conte de Hainaut, le conte de Guelre, le conte de Jullers, l'arcevesque de Coloigne, l'evesque du Lyege, le conte de Namur, le conte de Los, monseigneur Jehan de Haynaut, et plusieurs autres riches hommes, et à ce faire a esté en sa personne par l'espace de vj semaines et plus; et ses sollempnez messaiges y ont esté par moult de foiz et en plusieurs pais.

*Item*, il a par moult de foiz envoiez ses sollempnez messaiges en Angleterre et en Escoce; et encores y sunt ad present à granz frais et missions; et vous à sa requeste y avez les vostres messaiges envoiez aiussin comme bien le savez.

*Item*, pour demourer en seurté du roy d'Angleterre li li a fait plusieurs offres, des quelles il na voulu nulles prendre, combien qu'ils feussent raisonnables; et encores pour ce que il vousist maintenant prendre droit et que fin se meist en la besoigne par les pers selonc le contenu de la paix, le Roy li a fait moult de graces. et ce non obstant il ne l'a volu abregier ne approuchier la besoigne, par quoy fin se puisse estre mise.

*Item*, il envoia les evesques de Beauvez et de Laon au roy Robert et au roy Frederic, pour traictier pais entre euls à longues treves, et avecques ce prier les comment il vousissent aidier au Saint Voyaige tant de vivres, navies et de chevaux que d'autres choses qui à ce pucent appartenir, et fit le roy Robert bonne response des vivres, navies et chevaux, combien que il s'en change maintenant pour ses guerres, selonc ce que il a dit a monsieur Hue Quieret.

*Item*, il a plusieurs foiz envoiez ses messaiges à Venice et à Gennes pour avoir leurs navies, les quiex de Venice ont fait bonne response. et cil de Gennes se excusent pour leur guerre.

*Item*, il a envoié ses messaiges aux rois d'Arragon et de Meillogres et aus genz de Gennes, afin de mettre paix entre euls pour ce que le Saint Voyaige s'est peust miex faire; et encores à present sont cy pour celle cause les messaiges de Gennes et les genz du Roy de Meillogres, et les autres sont envoiez querre.

*Item*, il fait faire à Beaucaire XII galées moult belles, et en Normandie et en la Roichelle VIII granz galées, et II lins<sup>1</sup> et III granz nefz.

*Item*, il a fait acheter VI<sup>tes</sup> chevaux granz pour ce Saint Voyaige, les ques sont à Chalon sus Saone.

*Item*, il a ordonné Le Galoys de la Balme et Nicolas Behuchet à acheter et faire garnisons de vivres, c'est assavoir vins, blefs, chars et vitaille pour chevaux, les quiex en ont dès maintenant acheté grandement, et fuissent alez outre en Puille et en Calabre se ne feust la guerre qui est sur mer et la response que le roy Robert a fait à monsieur Hue Quieret.

*Item*, il ordonna antam plusieurs et grant quantité de messaiges pour aler à Tartar, au roy de Georgie, et au roy d'Armenie et au roy de Chipre, au roy Robert, au roy Federic, au roy d'Espagne, à l'empereur de Constantinoble et à plusieurs autres roys et bonnes villes, les quels messaiges furent jusques en ceste ville d'Avignon à granz couz et fraiz, et feussent alé outre se il eust pleu à Votre Sanctité.

*Item*, a fait moult granz cous et missions en II voyaiges que ont fait monsieur Jehan de Cepoy et monsieur Hue Quieret pour la preparacion du Saint Voyaige.

Archives de la Côte-d'Or.

Chapitre xv, n° 6, carton 1<sup>er</sup> de l'inventaire sommaire.

*Moyens proposés au roi de France pour détruire la marine anglaise.*

Vers l'an 1350.

Il semble que le Roy Monseigneur pourroit desconfire le navile d'Angleterre par trois manières, l'une pour ce que le royaume d'Angleterre ne se

<sup>1</sup> Chaloupes.



puet chevir senz sel, lequel il covient de neccité qu'il veignent querre en Bretaigne et en Poitou une foiz l'an, et avient communement my juillet et my haoust, et qui auroit lors un bon navile fort et poissant pour les enconter chargiez, il les pourroit desconfire, quar une nef virante puet desconfire x autres.

*Item*, par semblable voie il convient que ceux d'Angleterre voient une foiz l'an aux vins en Gascoigne, et ainci leur pourroit on porter damaige par la manière dessus dicte.

*Item*, chascun an, le jour de la Saint Michiel, s'assemblent devant Gernemue bien vi<sup>m</sup> petites nefes pescheresses ou environ de plusieurs contrées, don[t] il y a bien plus de mil nefes du pais d'Angleterre, et puet avoir en chascune xv hommes, et tout le harent que toutes les dictes nefes peeschent il portent chascun jour à Gernemue. Si semble que a autant de mise comme on feroit le mois pour les galées des Guelfes et des Guibelins, on trouveroit bien voie pour destruire les dictes nefes anglesches, et ainsi le roy d'Angleterre auroit perdu les genz de quoi il se devoit aidier en son naville, et les vasseaux et le profit que le pais d'Angleterre auroit de cele pescherie qui bien monte chascun an a ccc<sup>m</sup> livres et plus, et si iroit on d'illec en Angleterre en tel lieu où l'on pourroit porter graigneur damaige qu'il n'ont receu par les galées, et avec ce; se le conte de Haynaut se portoit autrement qu'à point, on pourroit destruire des nefes de son pais autant comme des anglesches et aussi du pais de Flandres, quar il vont touz ou dit temps à la dicte pescherie. Et se le Roy Monseigneur vouloit, on pourroit aller en Escoce pour faire aide aux Escoz en ce voiaige meisme, ou en li retournant par Poitou pour raconter le navile d'Angleterre et li porter damaige en rengent la coste d'Angleterre et damaigent. Ou cas que le Roy Monseigneur vourra que on preigne cele voie d'aller en Gernemue, il convennoit qu'il le feist savoir avant la fin de ce mois d'haoust, et qu'il ordenast que les deniers fussent touz prestz et envoieiz par xv jours avant la fin de septembre.

Memoire que les galées des Guibelins avoient empris de eux en aller en la fin de ceste saison par l'île de Gerzi, et fait l'eussent s'il ne se fussent departiz par ceste voie à tout leur galées vuides pour les enmener chargiez de laines, de quoy le roy d'Angleterre eust bien c<sup>m</sup> livres.

Archives de la Côte-d'Or.

Chapitre xv, n° 6, carton 1<sup>er</sup> de l'inventaire sommaire.

Pour copie conforme :

JULES D'ARBAUMONT.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. ANDRÉ DURAND, relative à l'Histoire de Jeanne d'Arc.

M. André Durand, correspondant du ministère et membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, voudrait que le Comité provoquât des recherches approfondies dans les collections de la Bibliothèque impériale et des autres dépôts de Paris, pour y faire découvrir des documents relatifs à Jeanne d'Arc<sup>1</sup>. Ces recommandations n'étaient peut-être pas fort utiles : on sait, en effet, avec quelle persévérance et quelle sagacité M. Quicherat a recueilli les éléments du livre qu'il a consacré à la mémoire de la Pucelle. On sait aussi avec quel empressement M. Vallet de Viriville et d'autres savants ont ramassé les maigres épis qui pouvaient rester dans le champ si bien moissonné par M. Jules Quicherat. L'attention est donc suffisamment attirée sur cette intéressante partie de notre histoire, et je doute qu'un appel du Comité produisît les résultats qu'en attend M. André Durand.

Notre correspondant est porté à croire qu'il existe encore beaucoup de documents relatifs à Jeanne d'Arc « dans cet immense réceptacle, dit-il, qui s'appelle la Bibliothèque impériale. » Je voudrais pouvoir partager cette espérance; mais je ne crois pas me tromper en affirmant que les collections de la Bibliothèque impériale ont été minutieusement explorées depuis vingt-cinq ans par plusieurs historiens qui ont pris le règne de Charles VII pour sujet de leurs études; le hasard seul pourra désormais en faire sortir quelques renseignements nouveaux sur une question qui passionne à un si haut degré la France tout entière.

M. André Durand signale en particulier le fonds de Saint-Victor comme une région encore peu explorée, dans laquelle il reste des découvertes à faire. A l'appui de cette observation il met sous les yeux du Comité un passage du *Theatre des Antiquitez de Paris*, qui doit, suivant lui, mettre sur la voie de documents nouveaux. Voici ce passage :

« Nicaise Delorme, 32<sup>e</sup> abbé de Saint-Victor, en 1488, Picard,

<sup>1</sup> M. Durand écrit constamment *Darc*. Ce n'est pas ici le lieu de déplorer avec quelle facilité a été accueillie une innovation qui ne s'appuie sur aucune raison sérieuse, et contre laquelle ont justement protesté les hommes les plus autorisés, tels que M. Henri Wallon et M. Jules Quicherat.

natif de Noyon, avant d'être abbé de Saint-Victor, avoit été prieur de Bucy-le-Roy, au diocèse d'Orléans, où demeurant il fit transcrire le livre de l'histoire de Jeanne la Pucelle touchant le siège d'Orléans, son procès, son supplice par les Anglois à Rouen et sa justification, et l'apporta à Saint-Victor. Valerandus Varanius a ré-duit en vers latins fort élégants cette histoire et l'a distinguée en quatre livres, confessant, en l'épître préliminaire, qu'il dédie à Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, l'avoir tirée du dict livre de Saint-Victor.»

Voilà en effet des indications assez précises, mais M. Durand n'est pas le premier à les avoir remarquées. Le recueil que le P. Dubreul signale comme fait par les soins de l'abbé Nicaise Delorme est le volume qui est aujourd'hui classé à la Bibliothèque impériale sous le n° 285 du fonds de Saint-Victor, et en tête duquel on lit ces mots : «Iste liber est Sancti Victoris Parisiensis, quem fecit fieri frater Nicasius de Ulmo, abbas hujus ecclesie. Quicumque eum furatus fuerit vel celaverit, aut titulum istum deleverit, anathema sit.»

Ce manuscrit de Saint-Victor a été indiqué en 1790 par L'Averdy<sup>1</sup>, mis à contribution par M. Quicherat<sup>2</sup>, cité à plusieurs reprises par M. Vallet de Viriville<sup>3</sup> et en dernier lieu par M. Franklin<sup>4</sup>, qui a rapporté à ce propos le témoignage même du P. Dubreul. La découverte du manuscrit de Nicaise Delorme n'est donc plus à faire depuis longtemps.

Le second document dont parle le P. Dubreul est une histoire de Jeanne d'Arc, composée en vers par un certain Valerandus Varanius (Valeran de la Varenne?), dédiée par lui à Georges d'Amboise et divisée en quatre livres. «Cette histoire, dit M. André Durand, ne serait-il pas possible de la retrouver?» La question n'aurait pas même dû être posée, car l'ouvrage de Valerandus Varanius n'a jamais été perdu. On n'a qu'à ouvrir le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roy, vol. I des Belles-Lettres, publié en 1750, on y verra enregistré, à la page 389, sous la cote Y, 2794 : «*Valerandi Varanii de gestis Johannæ virginis francæ egregiæ bellatricis*

<sup>1</sup> *Notices et extraits des manuscrits*, III, 176, 184 et 198.

<sup>2</sup> *Procès*, V, 398, etc.

<sup>3</sup> *Chronique de Cousinot*, p. 57. — *Bibliothèque de l'école des chartes*, 6<sup>e</sup> série, II, 172.

<sup>4</sup> *Histoire de la bibliothèque de Saint-Victor*, p. 91.

libri quatuor. Parisi, Jo. de Porta, 1516, in-quarto.» — Ce titre a été rappelé en 1855 dans le *Catalogue de l'Histoire de France*<sup>1</sup>.

C'est donc sans fondement que notre correspondant considérait comme perdus ou du moins comme oubliés les deux morceaux auxquels a fait allusion le P. Dubreul. Nous ne devons pas moins lui savoir gré des vœux ardents qu'il forme pour que de nouvelles découvertes augmentent la somme de nos connaissances sur la vie et la mission de Jeanne d'Arc. Le Comité accueillera toujours avec plaisir les documents relatifs à la plus pure et à la plus héroïque figure de nos annales. J'ose donc, en terminant cette note, lui proposer d'insérer dans la *Revue des Sociétés savantes* un acte du 11 avril 1433, où sont énumérés plusieurs travaux de hucherie faits au château de Rouen, et notamment «au degré de la chambre où souloit estre logiée Jehanne la Pucelle.»

En voici le texte :

« A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Rogier Mustel, viconte de l'eau de Rouen, salut. Savoir faisons que aujourd'uy par devant nous fu present Gontier d'Oessel, huchier, demourant à Rouen, lequel congnut avoir eu et receu de honorable homme et sage Michiel Durant, viconte de Rouen, la somme de vingt livres tournois, qui deubz lui estoient pour les parties d'ouvrages de son dit mestier par lui faittes ou chastel de Rouen cy après desclairées, c'est assavoir douze cassis à mettre toille mis et assiz, huit en plusieurs bees de fenestres estans en la librairie dudit chastel, et quatre en la chambre où est de present logié monsieur le gouvernant regent de France, duc de Bedford; item ung huis et trois fenestres pour la chambre de secret de mondit seigneur le regent; item une grosse porte entretailée de menbreures, laquelle ferme et euvre une forte prison estant en la tour où siet l'orloige d'icellui chastel, et auprès d'icelle fait ung huis et deux sieges d'aisemens pour servir aux prisonniers estans en la dicte prison; item ung demy huis en la chambre du cappitaine d'icellui chastel et une fenestre en la chambre où sont logiés les chappellains de la chappelle mondit seigneur le regent; item deux huis, mis l'un en la cloeson de nouvel faicte en la grant cuisine du roy, et l'autre en une chambre de auprès d'icelle cuisine; fait ung prannel ou degré de la chambre où souloit estre logiée Jehanne la Pucelle; une petite fenestre en

<sup>1</sup> Tome I, p. 214, col. 1.

l'aumaire de la bouteillerie; et ung petit auvent sur la voute par laquelle on fait la livrée du vin aux officiers de la court du roy; item un constre autel pour garder le parement d'autel de la chappelle mondit seigneur le regent; en faisant lesquelles ouvrages a esté trouvé par ledit Gontier boiz, clou et toutes paines d'ouvriers de son dit mestier ad ce necessaires; de laquelle somme de vingt livres tournois dessus dicte ledit huchier se tint pour content, et en quitta le roy nostre sire, ledit viconte et tous autres; present ad ce Jâques de Sotteville, maistre des œuvres de charpenterie du roy nostre sire ou bailliage de Rouen, lequel certiffia et tesmongna les parties d'ouvrages cy-dessus avoir esté bien et deuement faictes par ledit huchier, que tant valloient et avoient cousté par marchié fait, et iceulx estoient necessaires faire. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes du grant seel aux causes de la dicto viconté. Ce fu fait l'an de grace mil cccc trente-deux, le xi<sup>e</sup> jour d'avril avant Pasques. COUDREN<sup>1</sup>.

J'ai récemment remarqué cette pièce à la Bibliothèque impériale, en rangeant par ordre chronologique une collection de quittances venues de la Chambre des comptes. C'est du reste le seul acte de la collection dans lequel j'aie rencontré le nom de la Pucelle.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR UN FRAGMENT DE LA CHANSON DE GIRBERT DE METZ,  
communiqué par M. A. de Rochambeau.*

M. A. de Rochambeau a adressé au Ministre un fragment de 360 vers appartenant à la chanson de Girbert de Metz, qui fait suite, comme on sait, à celle de Garin le Lorrain, et où sont racontées les luttes que la mort de Garin fit naître entre la geste des Lorrains et celle des Bordelais. Le nombre 360 indique que ce fragment, qui formait la couverture d'un vieux registre, doit consister en un feuillet double à deux colonnes par page et à 45 vers

<sup>1</sup> Cet acte sera classé à sa date dans la grande collection de quittances qu'on range actuellement au département des manuscrits.

par colonne. Il commence à la seconde laisse du poëme et au milieu d'une phrase par ces vers :

Li rosegnols li mauvis et la merle <sup>1</sup>.  
Toutes douçors descendent sor la terre.  
Par matin lievent haceler et puceles,  
Vont flors de rose et primevoire querre,  
S'aucuns <sup>2</sup> sospire chaitis en autre terre,  
Li viox Fromons n'oblie pas sa guerre  
Tant qu'il en ot xiiij. m. à elmes.  
Assemblé sont à un jor à Bordiele;  
Fromons se claime et lor mostre sa perde.  
Ce dist la gieste que ce fu après Pasques, etc.

Cet échantillon suffit pour montrer que le manuscrit, dont il ne subsiste probablement que le fragment transcrit par M. de Rochambeau, était d'une bonne langue. Les exemplaires de la chanson de *Girbert* étant assez nombreux, il n'y a pas lieu de rapporter tout le morceau; il suffira de dire qu'il se trouve dans les manuscrits du fonds français de la Bibliothèque impériale 1622 (ancien 7628<sup>2</sup>) ff. 148<sup>a</sup> à 151<sup>b</sup>, et 4988 (ancien 9654<sup>3-2</sup>) ff. 94<sup>d</sup> à 96<sup>b</sup>. Déposé dans les archives du Comité, il pourra être consulté par le futur éditeur de la geste des Lorrains, qui aura à classer par familles les manuscrits de cette geste, et à rattacher à l'une d'elles le fragment de M. de Rochambeau.

Je signalerai à ce propos deux autres fragments de la chanson de *Girbert*, que j'ai copiés il y a quelques années à la bibliothèque de Carpentras, où ils sont conservés reliés à la fin du manuscrit 401<sup>3</sup>. Ce sont deux feuillets à une colonne par page, provenant d'un même volume et écrits au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, si mes souvenirs me servent bien. Ils contiennent en tout 140 vers.

<sup>1</sup> Voici d'après le manuscrit français 1622 (fol. 148<sup>a</sup>) le commencement de la phrase :

Ce fut en mai que primevoire germe,  
La rose espant et la rosée en l'erbe,  
Et oiseil chantent au matin et au vespre...

<sup>2</sup> D'autres manuscrits portent *sovent*, qui est évidemment meilleur.

<sup>3</sup> Voir l'excellent catalogue de M. Lambert, I, 243.

Voici le début de l'un et de l'autre feuillet :

I.

Des males traient les haubers jaserans  
Et des aumaires les vers elmes luisans;  
Lor cors armerent, après ont chaint les brans.  
Il sont monté, cascuns son escu prent;  
Si s'en tornerent le tertre adevant....

(Cf. Bibl. imp. fr. 1622 f. 156<sup>a</sup>, et 4986 f. 99<sup>a</sup>.)

II.

« Dex! dist Gerins, com nous ont aprochiés!  
A grant merveille par vient tost cis premiers.  
Riches hom est; si garnement sont kiers;  
Son elme voi au vent reflamboier.  
Sainte Marie! quel cheval où il siet!  
Et dist Gerbers : « Laissiés l'or aprochier..... »

(Cf. Bibl. imp. fr. 1622 f. 165<sup>b</sup>, et 4988 f. 104<sup>a</sup>.)

En remerciant M. de Rochambeau de son intéressante communication, il convient d'attirer l'attention des correspondants du ministère sur les découvertes que peut amener l'examen des feuilles de parchemin qui servent de couverture ou de gardes à des registres ou à des livres, soit manuscrits, soit imprimés. Sans doute, il est beaucoup de ces feuilles qui ne méritent pas d'être consacrées à un usage meilleur que celui auquel elles servent. Mais cependant il ne faut pas oublier que le fragment de Valenciennes, l'un des trois ou quatre plus anciens monuments de notre langue, a été trouvé dans la reliure d'un manuscrit; que le seul morceau connu de l'ancienne chanson d'Isembart et Gormont, qu'un fragment lorrain de la chanson de Roland, ont été tirés de feuillets mis au rebut; que c'est à l'aide de pareils débris que les Flamands ont restitué toute une période, et des plus importantes, de leur ancienne poésie. De pareilles découvertes, dussent-elles être très-rares, payent amplement de la peine qu'elles exigent.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES DOCUMENTS MANUSCRITS ENVOYÉS PAR M. ANTONIN SOUCAILLE.

Les documents des archives municipales de Béziers, dont M. A. Soucaille, membre de la Société archéologique de cette ville, a envoyé des copies, sont au nombre de huit et s'étendent chronologiquement du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle.

La première pièce est une lettre écrite par Louis IX, au mois de décembre 1226, peu de temps après son avènement au trône, qui avait eu lieu le 8 du mois précédent. Il est à peine besoin de rappeler le rôle considérable que Béziers avait joué dans l'affaire des Albigeois; chacun sait que, la ville ayant été prise, en 1209, par l'armée de Simon de Montfort, ses habitants avaient été furieusement massacrés, et que néanmoins, dès l'an 1220, elle avait échappé de nouveau au joug des vainqueurs. Forcée de se soumettre lors de la croisade de Louis VIII, elle reçut ce prince dans ses murs et jura de lui rester fidèle. Aussitôt qu'il fut sur le trône, saint Louis (ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom) voulut s'assurer cette soumission douteuse, et il adressa aux habitants de Béziers la lettre dont je m'occupe. Le jeune roi, après avoir rappelé aux *chevaliers, bourgeois et autres prud'hommes* de la ville qu'ils avaient juré à son père fidélité perpétuelle et universelle, leur demande, comme étant son successeur, de lui prêter le même serment et de lui conserver fidèles leur cité et les autres villes placées sous leur dépendance. Il leur annonce, en finissant, qu'il envoie en abondance de l'argent et des soldats pour la défense de la terre albigeoise.

Je remarque dans le texte envoyé quelques fautes qui paraissent venir de la copie dont M. Soucaille déclare s'être servi. Ainsi, dans la suscription, *Burgensis* est évidemment pour *Burgensibus*; la phrase, « et in alias villas in posse nostro constituas ad opus nostrum manutentes, » doit, je pense, être rétablie de la manière suivante : « et alias villas in posse vestro constitutas ad opus nostrum manutentes. »

Vient ensuite une lettre de Blanche, qui s'intitule simplement *reine de France*, aux citoyens et à la commune de Béziers; elle a pour date le mois d'octobre 1240, et par conséquent elle a suivi de peu de temps la tentative de restauration faite par le vicomte de Trencavel. Blanche félicite les Biterrois de la fidélité qu'ils ont gardée au roi Louis, son fils, et elle les engage à persévérer dans leurs bons



sentiments et dans leur louable conduite. On pourrait s'étonner de voir une missive de ce genre émanée de la mère de saint Louis, à une époque où ce prince, arrivé depuis plusieurs années à l'âge de la majorité, avait pris les rênes de l'État, si l'on ne savait que Blanche continua, sans titre officiel, à prendre une grande part aux affaires publiques, à recevoir et à envoyer des dépêches politiques. Cette ingérence personnelle de la reine-mère dans le gouvernement de la France, et spécialement dans celui du Languedoc et du Poitou, se manifeste entre autres par un rapport que lui adressa, en 1240, Guillaume des Ormes, sénéchal de Carcassonne<sup>1</sup>, et par une lettre de 1241, dont on doit la publication à M. L. Delisle<sup>2</sup>.

Ici encore, la copie que M. Soucaille a eue entre les mains présente des inexactitudes. Le mot *mereamur* est fautif, et doit se remplacer, à ce qu'il semble, par *mereamini*.

De Louis IX et de sa mère nous passons à Charles V ou Charles VI, et de 1240 à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. La lettre qui appartient à cette époque est adressée par le roi aux consuls de Béziers, qui lui avaient envoyé des députés chargés de demander la remise d'une aide sur le vin, et auxquels il répond par une fin de non-recevoir détournée. M. Soucaille, se fondant sur un passage d'un chroniqueur anonyme, d'après lequel cinq habitants de Béziers partirent le 16 janvier 1380 pour aller trouver le roi et lui demander d'être déchargés de subsides qui pesaient trop lourdement sur leur ville et sur le pays de Languedoc en général, date la pièce, à laquelle manque le chiffre de l'année, du 22 mars 1380; mais des démarches comme celles dont parle le chroniqueur anonyme ont dû être souvent renouvelées pendant les guerres contre les Anglais, et rien ne prouve que la réponse du roi copiée par M. Soucaille s'applique précisément à la réclamation faite en 1380, ou plutôt en 1381, si nous comptons suivant le nouveau style.

Deux lettres de Louis XII sont adressées aux États généraux de Languedoc rassemblés à Albi. Le roi, engagé dans sa première expédition d'Italie et parvenu à Turin, donne connaissance de cet événement par une lettre du 21 septembre 1499, et annonce qu'après avoir pris possession des duchés de Milan et de Gênes il reviendra dans son royaume à la Toussaint. Dans une seconde dépêche, du 11 octobre 1499, Louis XII fait savoir aux États qu'il est entré à Milan,

<sup>1</sup> *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, p. 371, art. de M. Douët d'Arceq.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. XVII, p. 525.

et qu'il s'est mis en possession de ses duchés de Milan et de Gènes. Cette lettre, plus développée que l'autre, contient des détails sur les hauts personnages laïques et ecclésiastiques qui l'accompagnent au delà des monts, entre autres le cardinal Borgia, légat du pape<sup>1</sup>, sur les dispositions du pays conquis à l'égard des Français, sur ses propres intentions au sujet de l'époque du retour qui semble reculée, et sur son désir que la session des États de Languedoc soit close le plus promptement possible.

Enfin l'envoi de M. Soucaille se termine par trois lettres de Louis XII et de François I<sup>er</sup>. La première, du 28 juin 1512, concerne la nomination du duc de Bourbon en qualité de lieutenant général en Languedoc; dans la seconde (28 janvier 1525), le roi mande aux habitants de Béziers de lui envoyer, pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie, la moitié des deniers communs, aides et octrois d'une année; enfin, par la troisième lettre, du 26 juillet 1536, François I<sup>er</sup> engage les Biterrois à mettre et tenir en bon état les fortifications de leur ville.

Telle est, Messieurs, l'analyse des documents envoyés par M. Soucaille. Ils ont, les uns et les autres, comme vous avez pu le reconnaître, un intérêt qui est surtout vif pour les lettres de saint Louis et de sa mère et pour les dépêches de Louis XII relatives à la guerre d'Italie. Je crois devoir vous demander la publication de ces quatre pièces, dont les deux premières auraient besoin d'être revues avec attention par M. Soucaille lui-même; quant aux autres, elles doivent, à mon avis, être simplement déposées aux archives du ministère.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

*LETRES INÉDITES DE LOUIS IX, DE LA REINE BLANCHE ET DE LOUIS XII.*

Communication de M. Antonin Soucaille.

---

Lettre de Louis IX aux habitants de Béziers, pour leur demander de lui rendre hommage et de lui garder fidélité (1226).

Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, dilectis et fidelibus suis militibus, burgensibus et aliis probis hominibus Bitterris, salutem et dilectionem. Cum hinc genitor noster Ludovicus, quondam rex Francie illustris, sol-

<sup>1</sup> Jean Borgia, dit *le Jeune*, neveu d'Alexandre VI.

verit debitam naturale, et vos ei et heredibus suis in perpetuum homagia et fidelitates feceritis contra omnes, universitatem vestram rogamus et attente requirimus quatenus easdem fidelitates et homagia, que dicto genitori nostro fecistis, nobis, qui eidem in regnum successimus jam in regem per Dei gratiam coronati, conservare pure et integre studeatis villam Bitterrensem, et alias villas in posse [vestro constitutas] ad opus nostrum manutinentes, ita ut vos et bonam fidem vestram facto et opere comprobantes debeamus habere merito cariores. Sciatis enim quod, ad defensionem terre Albigesii, denarios, garnisones et alia necessaria mittimus habundanter. Actum apud Sanctum Germanum in Loã, anno Domini 1226, mense decembris.

Copie conservée dans les archives municipales de Béziers.

Lettre de la reine Blanche aux habitants de Béziers, pour les engager à persévérer dans leur fidélité envers le roi (1240).

Blanca, Dei gracia Francie regina, dilectis suis civibus totique communitati Bitterris, salutem et dilectionem. Super eo quod sinceram fidem erga [dilectum] filium nostrum regem geritis et gessistis et in futurum geretis, prout ex vestrarum tenore perpendimus litterarum, et quod dilectus noster, G. de Ulmis, senescallus Carcassone, de vobis plurimum se collaudat, resserimus vobis grates fidelitatem vestram, de cujus constancia spem et fiduciam reportamus; rogantes et requirentes quatenus in dicte fidelitatis constancia taliter perseveretis, et ita fideliter et viriliter vos habeatis et gentibus ipsius [dilecti] filii nostri regis consilium et auxilium impendatis, quod exinde ipsius et nostrum habere merea[mini] auxilium et favorem. Actum apud Castrum Novum, anno Domini 1240, mense octobris.

Copie conservée dans les archives municipales de Béziers.

Lettre de Louis XII aux États du Languedoc, sur son arrivée à Turin (1499).

A noz très chers et très amez les gens de guerre, nobles et autres depputez en l'assemblée des troys estatz de nostre pais de Languedoc en la ville d'Alby.

De par le Roy.

Très chers et très amez, pour ce que nous savons certainement que vous serés très joyeux de sçavoir des nouvelles de nostre estat et bonne prospérité, nous avons advisé vous escrire et notiffier que, graces à Dieu, nous sommes arrivez yci à Thurin deça les mons en bonne seureté et convalescence, et que nous entrerons en nostre ville et cité de Mylan et apres de Gennes, pour illec prendre la possession de noz duchez de Mylan et de Gennes, lesquelles, moyennant l'ayde de Dieu, se sont mises de tous pointz en nostre vraye subjection et obeysance paysible. Et ce fait, en brief temps aprez nous mectrons en chemyn pour retourner en nostre royaume de France, où nous esperons estre à la feste de Toussains prouchainement

venant, pour besoigner aux estatz de noz finances à la moindre folle et charge de nostre peuple que faire se pourra, et au bien, conduite et entretenement en paix de tous noz bons et loyaulx subjectz, ainsi que tousjours en avons eu vouloir et entencion. Si vous prions que tousjours envers nous et nos affaires veuillez tenir la main et vous y employez, comme avez acoustumé de faire et que en vous en avons nostre parfete fiance.

Donné à Thurin, le XXI<sup>e</sup> jour de septembre.

LOYS.

PETIT.

Copie conservée dans les archives municipales de Béziers.

Lettre de Louis XII aux États du Languedoc, sur la conquête des duchés de Milan et de Gênes (1499).

A nos trez chers et très amez les gens deputez des troys estatz de nostre pays de Languedoc, à present assemblez en nostre ville d'Alby.

De par le Roy, duc de Mylan et de Gennes.

Très chers et très amez, pour ce que nous savons certainement que vous, comme noz bons et loyaulx subjectz, aurez plaisir et joye de sçavoir nouvelles de nostre estat, prosperité et parachevement de nostre conquete fete de noz duchez de Mylan et de Gennes, à ceste cause nous vous advertissons et faisons sçavoir que, graces à Dieu nostre Createur, nous avons parachevé nostre dicte conquete de noz dictz duchez, et que en avons prins possession et fete nostre entrée en noz villes et citez de Pavye et de Mylan, où à present sommes logez au chasteau du dict Myllan, qui est l'une des plus belles et fortes places qu'on sçache, bien garnye d'artillerie et autres choses requises. esquelles villes nous avons esté molt honorablement et joyeusement recueilliz. accompagnez du cardinal de Borgia, archevesque de Valence, légat de nostre Saint Père, et des cardinaulx d'Amboise, de Saint Pierre ad vincula et des Ursins, et aussy de noz très chers et très amez cousins les ducs de Savoye et de Ferrare, marquis de Montferrat, de Manthoue et de Saluces. et de plusieurs autres prelatz, barons, nobles ambassadeurs de Gennes, Venisse, Florence et autres communaultez d'Ytalye. Et sommes en noz dictz duchez entierement obeys par tous noz subjectz et vassaulx, pour lesquels faire vivre soubz nous en justice et police nous besoignons et vaquons chacun jour, en maniere que, à l'aide de Dieu, nous esperons les entretenir et garder en nostre vraye et entiere obeyssance. Et ce fait quy sera de brief, nous esperons estre de retour en nostre conté d'Ast dedans la feste de Toussains prochainement venant, pour d'illec nous en retourner en nostre royaume besoigner en noz affaires et estat des finances; vous priant que, affin que puissions diligemment y vaquer, veuillez faire despescher à la plus grande diligence que vous pourrez la conclusion de l'assemblée de noz estatz de nostre païs de Languedoc, pour laquelle vous estes à present con-

voquez en nostre ville d'Alby. Et en ce faisant, vous nous ferez ung très singuillier et agreable service et plaisir, pour lequel en aurons vous et les affaires du dict pais en général et en particuillier en especialle et singuilliere recommandation.

Donné en nostre chasteau de Mylan, le xi<sup>e</sup> jour d'octobre.

LOYS.

PETIT.

Copie notariée, conservée dans les archives municipales de Béziers.

Pour copie conforme :

ANTONIN SOUCAILLE.

---

*RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS DE MM. MOUTIÉ ET SAMAZEUILH.*

M. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, a transmis au Comité la copie d'un procès-verbal, dressé en 1665 par maître Duchemin, notaire royal, et qui paraît avoir été découvert par M. Robert dans l'étude de l'un des notaires actuels de Montfort-l'Amaury.

Ce procès-verbal constate les faits suivants :

Le 12 juillet 1665, le nommé Dicquois fut condamné à mort et pendu par sentence du sieur Anseaulme, prévôt provincial et chevalier du guet au comté et bailliage de Montfort-l'Amaury. La sentence portait, en outre, que le cadavre serait exposé sur le grand chemin de Paris, pour servir d'exemple aux passants. En conséquence, le supplicé fut branché à l'un des arbres de la route.

Le surlendemain 14 juillet, le prévôt était tranquillement à souper avec sa mère et sa cousine, lorsqu'un grand tumulte se fit à la porte de la maison. C'étaient le seigneur de Villiers, son frère l'abbé de Villiers et bon nombre de gens à son service, tous armés d'épées, de pistolets, de mousquetons ou de bâtons, et conduisant un tombereau sur lequel était placé le cadavre de Dicquois.

« Tu es bien effronté, dit le seigneur de Villiers, en s'adressant à Anseaulme, de m'avoir fait apporter ton pendu sur mes terres! Est-ce que tu veux qu'il me serve d'exemple? Me prends-tu pour un voleur?... Nous voulons qu'il soupe avec toi, et te tienne compagnie... »

Sur ce, le seigneur de Villiers se retira en laissant dans la chambre le cadavre tout putréfié, « duquel, ajoute le procès-verbal, il sortoit une si grande puanteur, que le dit sieur Anseaulme fut obligé de faire parfumer la dite chambre et autres lieux de la maison. »

Nous devons à notre correspondant M. Samazeuilh, la copie d'un autre procès-verbal qui se trouve en original aux archives municipales de Saint-Jean-de-Luz et dont voici l'analyse.

En 1619, le 18 mars, Catherine de Ferrandes, Portugaise, résidant depuis peu de temps à Saint-Jean-de-Luz, fut surprise au moment où elle crachait dans son mouchoir l'hostie consacrée qu'elle venait de recevoir à la sainte table.

Avertis aussitôt, le chanoine théologal de Bayonne et les officiers de justice séculière commencèrent une information; mais à peine leur enquête était-elle entamée, que la populace se rua dans l'église, arracha la femme de Ferrandes de la sacristie où on l'avait enfermée, et la brûla vive sur la place publique.

Tels sont les deux procès-verbaux que vous m'avez chargé d'examiner, afin de savoir s'ils contenaient quelques renseignements utiles sur la marche de la procédure criminelle au XVII<sup>e</sup> siècle; mais vous voyez que les faits qu'ils mentionnent n'ont rien de juridique.

La première de ces pièces peut offrir un curieux échantillon des habitudes de certains gentilshommes du comté de Montfort-l'Amaury; mais ces habitudes étaient générales, et chacune de nos provinces conserve dans ses souvenirs quelques exemples de ces plaisanteries de haut goût que les hobereaux se permettaient à l'encontre des officiers de justice dont ils croyaient avoir à se plaindre. Le fait rapporté dans le procès-verbal du notaire Duchemin n'est qu'une variété du genre.

Quant à celui relaté dans la pièce transmise par M. Samazeuilh, la justice régulière n'a pas davantage à l'interroger, soit pour le fond, soit pour la forme. Ce n'est, au contraire, qu'un de ces actes de violence brutale, négation de tout droit et de toute justice, et qui malheureusement ne sont pas l'apanage exclusif des époques et des pays peu éclairés.

N'avons-nous pas vu en effet, il y a peu d'années, à Paris, lors de la première invasion du choléra, de pauvres diables assommés en plein jour, comme soupçonnés d'avoir versé du poison dans les boissons débitées par certains cabaretiers du quartier des Halles?

Et si l'on comparait la conduite des Parisiens en 1832 à celle des Basques de Saint-Jean-de-Luz en 1619, la comparaison ne tournerait pas à l'avantage des habitants de la capitale du monde civilisé; car, en 1619, il était bien certain que la femme de Ferrandes avait commis un sacrilège, tandis qu'en 1832 il était également certain que les brocs des marchands de vin n'avaient pas été empoisonnés.

LASCoux,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT SUR UNE NOTICE INTITULÉE : LE FILS DE BUFFON.*

— *LES DEUX DAUBENTON, naturalistes.*

Communication de M. Lhuillier.

L'envoi dont j'ai à rendre compte au Comité se compose d'une courte notice sur Georges-Louis-Marie de Buffon, lieutenant en la capitainerie royale des chasses de Fontainebleau, né le 22 mai 1764, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 20 juillet 1794. Cette notice est suivie d'actes et de pièces officielles concernant le même personnage.

Ce qu'on cherche avant tout dans la biographie du fils d'un homme célèbre, c'est ce qui peut servir à faire mieux apprécier son père. Ici cette curiosité ne trouve que bien imparfaitement à se satisfaire; il faut toutefois recueillir le témoignage du curé de Montbard, qui constate dans l'acte de baptême de Georges de Buffon que, « par un esprit de charité de la part des sieur et dame de Buffon, » il a eu pour parrain et marraine deux pauvres de la paroisse.

La portion la plus curieuse de la communication de M. Lhuillier est relative à Edme Daubenton, dont Georges de Buffon, après avoir divorcé d'avec sa première femme, avait épousé la fille.

Ce Daubenton n'est pas, comme plusieurs biographes l'ont cru, celui qui est mort sénateur le 1<sup>er</sup> janvier 1800, mais son cousin germain et beau-frère, attaché aussi au cabinet du roi et collaborateur de Buffon.

Né le 12 août 1730, à Montbard, Edme Daubenton est mort le 12 décembre 1785 à Saint-Aubin, près d'Avon, où il a été enterré, selon son désir, sous le porche de l'église, à côté de son ami le mathématicien Étienne Bezout.

M. Lhuillier nous donne sur ce personnage trop oublié un assez grand nombre de documents; l'un d'entre eux nous apprend que, par contrat passé chez Boursier, notaire à Paris, le 6 avril 1784, Buffon avait constitué au profit d'Edme Daubenton et de sa femme une rente viagère de 1,000 francs.

Nous proposons que le travail de M. Lhuillier soit déposé dans les archives, et qu'on fasse parvenir à son auteur les remerciements du Comité.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

---



## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*RAPPORT SUR LES MONUMENTS DE LA SIDÉRURGIE GAULOISE DÉCOUVERTS  
PAR M. QUIQUEREZ.*

Je reprends, d'après le vœu du Comité, la communication que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire verbalement, sur de très-anciennes forges découvertes dans le Jura bernois par M. A. Quiquerez<sup>1</sup>. Comme ce savant, dans l'intervalle, nous a fait présent de l'intéressant mémoire où sont réunies ses observations<sup>2</sup>, je ne puis mieux faire que de me livrer à l'analyse de cet ouvrage.

Je dois dire d'abord que M. Quiquerez, quoique citoyen suisse, n'est pas un étranger pour nous. Outre que le français est sa langue maternelle, il appartient à presque toutes les Sociétés savantes de ceux de nos départements qui confinent à la Suisse, et, grâce à sa collaboration active, son nom paraît souvent dans les recueils de ces Sociétés. Ingénieur des mines par état, il publia, en 1855, une notice sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien évêché de Bâle. Il n'avait point alors l'expérience archéologique qu'il a acquise depuis. Jugeant insuffisante la partie de son livre où il traitait des origines de l'industrie, il soumit à une nouvelle exploration la contrée sur le sol de laquelle étaient écrits les seuls documents à consulter en pareille matière. Dès ses premières courses, il vit apparaître les traces d'une antiquité bien plus reculée que celle qu'il cherchait; puis, la piste qu'il venait de découvrir dans le Jura bernois, il la suivit avec un égal succès dans les cantons de Soleure et de Neuchâtel. Après la même rencontre plus de deux cents fois renouvelée, il put dire qu'il tenait les monuments de la sidérurgie gauloise.

C'est par des amas de scories que l'attention de M. Quiquerez fut d'abord éveillée. Le volume de ces dépôts n'était pas considérable; il

<sup>1</sup> Compte rendu de la séance de la section d'archéologie du 19 novembre 1866, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. V, p. 13.

<sup>2</sup> *De l'âge du fer, recherches sur les anciennes forges du Jura bernois* (publié par la Société jurassienne d'émulation). In-8°, Porrentruy, 1866.

variait entre 100 et 400 mètres cubes. La matière n'avait pas l'aspect vitreux du laitier de nos forges, indice que la fonte avait été opérée sans le secours de fondants. C'était un résidu terne et poreux, riche en métal, laissant facilement reconnaître la nature du minerai employé. Le fer pisolithique qui abonde dans le Jura, qui souvent y affleure le sol, était le seul dont on eût fait usage. D'ailleurs ce n'est pas toujours à côté des gisements que le travail avait eu lieu. Les scories se montraient plutôt dans les gorges boisées, sur des espaces étroits et inhabitables, comme si la préoccupation exclusive des ouvriers avait été d'avoir le combustible sous la main, et en même temps de se dérober aux regards.

La réunion de ces circonstances annonçait quelque chose de très-ancien. Un premier élément chronologique fut fourni à M. Quiquerez par la rencontre de tumulus funéraires dans la construction desquels avaient été employées des scories absolument pareilles à celles que je viens de décrire. Alors l'infatigable investigateur s'attaqua, la pioche à la main, aux dépôts qu'il avait remarqués. Il fouilla les amas de scories et le sol tout autour de ces amas. Il recueillit des tessons de poterie celtique et des outils en silex; il découvrit des places à charbon séculaires, enfouies sous la couche végétale; il reconnut les fourneaux d'où les résidus étaient sortis.

Ces fourneaux sont l'objet sur lequel il convient surtout d'insister.

Ils se sont présentés à M. Quiquerez avec des différences de dimension et de construction, qui, aux yeux du savant ingénieur, révèlent trois âges successifs de l'industrie. D'une manière à l'autre il y a eu progrès, sans que cependant les Gaulois jurassiens soient parvenus aux procédés considérés aujourd'hui comme les plus primitifs. Comparés, par exemple, aux forges catalanes, leurs fourneaux ne sont que des appareils de sauvages. Ils consistent en des trous, qui ont pour caractère commun d'avoir été creusés dans des terrains en pente, cette disposition ayant paru la plus commode pour retirer le métal fondu. Les plus anciens n'atteignent pas une profondeur de plus de 30 à 40 centimètres; ils sont de forme cylindrique avec un fond creusé en cuvette. Tous ont été garnis intérieurement d'un fort crépissage en argile, et c'est l'argile toute seule qui forme la paroi du côté où s'abaissait le sol. Comme ce côté, qui était le devant du fourneau, se montre toujours ébréché, il en résulte que c'est en crevant le creuset qu'on faisait sortir le lopin de métal obtenu par la fusion.

Les fourneaux de l'époque intermédiaire (ce sont les plus nombreux) ont, en hauteur, de 2<sup>m</sup>,30 à 2<sup>m</sup>,50. Ils sont construits en argile réfractaire, et d'une épaisseur de plus de 30 centimètres. Lorsqu'ils ont été établis sur une pente rapide, ils sont engagés de toute leur hauteur dans le sol qui enveloppe les deux tiers ou les trois quarts de leur pourtour. Là où la déclivité n'était pas assez prononcée, le fourneau a été élevé en partie au-dessus du sol et contrebuté par un amas de pierraille et de terre. La partie antérieure, qui dans tous les cas restait dégagée, était soutenue par de grosses pierres empilées. Cela fait comme un petit mur en maçonnerie sèche, au bas duquel se présente une ouverture carrée, ménagée à dessein à quelques centimètres au-dessus du creuset qui occupe le fond du fourneau, fermée à moitié au moyen d'une motte d'argile que M. Quiquerez a trouvée encore en place. Cette ouverture était à deux fins. C'est par là qu'était établi le courant d'air indispensable pour activer le feu, car il n'y a pas trace d'évent, ni d'un conduit quelconque qui aurait amené le vent d'un soufflet. D'autre part, la même ouverture servait à passer un bâton pour brasser le métal et faire sortir les scories lorsqu'il en était temps. La preuve du brassage au moyen d'un bâton se voit par les scories qui ont conservé, ici l'empreinte du rondin, là des parties d'écorce carbonisée.

La troisième espèce de fourneaux consiste en un cylindre légèrement obliqué, de 2 mètres d'élévation, construit ordinairement en mollasse avec revêtement et jointoiment d'argile. L'appareil est engagé dans un massif en argile plastique, de 45 à 55 centimètres d'épaisseur, extérieurement muré de pierres calcaires en maçonnerie sèche. La cuvette du fond est placée à environ 50 centimètres au-dessus du sol. Dans celui de ces fourneaux qui était le mieux conservé, on a cru reconnaître le conduit d'un soufflet. C'était une ouverture construite en mollasse, qui allait se rétrécissant de dehors en dedans et qui débouchait au-dessus du creuset.

Il n'est pas douteux, pour M. Quiquerez, que ces fourneaux aient brûlé en plein air. Non-seulement les vestiges de constructions qui les auraient abrités n'existent pas, mais autour de la plupart ne se trouve pas la place où aurait pu être élevée même une simple hutte. Cette circonstance s'accorde d'ailleurs avec une tradition générale dans le pays. Partout où il y a des vestiges de forges, on prétend que jadis de petits hommes noirs (d'autres disent des Sarrasins) étaient vus de nuit danser des rondes autour de grands feux.

Si on réfléchit à la lenteur des progrès qui s'accomplissent dans les procédés manuels des peuples encore voisins de l'état de nature, on sera obligé d'admettre qu'entre chacun des régimes auxquels se rapportent les diverses espèces de fourneaux jurassiens, un grand nombre de siècles s'est écoulé. M. Quiquerez, partant de cette conclusion si légitime, recule, bien au delà du terme indiqué par la nouvelle école archéologique, la période de civilisation qu'on appelle *l'âge du fer*. A l'appui de sa conclusion, il invoque d'ailleurs des inductions auxquelles il avait déjà eu l'occasion de se livrer sur l'âge d'objets par lui découverts à diverses profondeurs dans une tourbière de son pays. La place où s'étaient trouvées des monnaies du xv<sup>e</sup> siècle, lui ayant permis de calculer l'accroissement progressif du dépôt tourbeux, il a évalué à deux mille cinq cents ans l'antiquité d'un fer de cheval qui gisait plus bas, et à quatre mille ans celle d'une aire à charbon battue sur le sol que recouvrait la tourbière.

Par ces raisons et par le résultat des fouilles qui lui avaient déjà prouvé que les forgerons gaulois avaient dans leur outillage des instruments de pierre, le savant Bernois aurait été autorisé à affirmer que l'emploi de la pierre, du bronze et du fer ne se présente pas séparément aux yeux de l'archéologue attaché à la recherche des antiquités celtiques; que, par conséquent, conserver la distinction des âges de pierre, de bronze, de fer, c'est entretenir la confusion dans les esprits et l'erreur dans la science. Par déférence pour une opinion très-accréditée, M. Quiquerez ne s'est pas exprimé d'une manière si catégorique. Je n'userai pas de la même réserve, ayant toujours été l'adversaire déclaré de cette opinion; et, puisque des observations d'un ordre tout nouveau viennent encore la contredire, outre et par-dessus tant d'autres arguments que j'ai déjà fait valoir dans la *Revue des Sociétés savantes*, j'enregistre le fait, en signalant à l'attention des critiques toute sa gravité. L'âge de pierre serait le temps où l'on ne connaissait pas l'usage des métaux. Eh bien, voici des hommes qui ont connu le fer, puisqu'ils l'ont fabriqué, et ces mêmes hommes se sont servis pour leur fabrication d'instruments de pierre.

Pour terminer, j'emprunterai encore quelque chose à M. Quiquerez. Dans un endroit de son mémoire, il s'adresse aux antiquaires français des régions où le fer a été anciennement exploité. Il les exhorte à chercher, dans des sites analogues à ceux qu'il a décrits, s'il n'existerait pas des fourneaux de forge construits dans les divers

systèmes jurassiens. C'est à cet appel que je m'associe, persuadé que, s'il est entendu, il ne peut pas manquer d'amener des résultats fructueux. L'année dernière, M. Boutiot lisait en Sorbonne un mémoire sur l'importance des forges romaines de la Champagne, constatée par le mâchefer qui servit à faire le *nucleus* des voies antiques. D'autres vestiges archéologiques ont permis de rapporter aussi aux Romains plusieurs des exploitations de la Normandie. Il appartient aux auteurs de ces découvertes de suivre la voie indiquée par M. Quiquerez.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR UNE NOTICE CONCERNANT LA SOURCE DE L'AIGUE, à Beaune (Côte-d'Or), par M. Aubertin, conservateur du musée de cette ville.

La ville de Beaune possède, à peu de distance de ses murs, une source précieuse, appelée *la fontaine de l'Aigue*, dont les eaux canalisées en 1401 l'alimentent depuis cette époque.

Le vieux mot français *aigue* est dérivé du mot latin *aqua* : chacun sait cela. Mais cette étymologie, si simple, si vulgaire, ne satisfait point l'érudition patriotique de M. Aubertin, toujours préoccupé de trouver des arguments en faveur des origines celtiques de sa ville natale. « L'étymologie du mot *Aigue*, dit-il, est évidemment celtique. M. Henri Martin la fait dériver d'*Aven*, *Avon*, *Aon*, dans les différents dialectes de cette langue. » Plus loin, voulant mentionner, au moins en passant, le mot latin, il ajoute fort ingénieusement : « Les vainqueurs (*les Romains*) se contentèrent de latiniser le nom de la source; l'*Aig*, l'*Eg* celtique devint *Aqua*, et ce nom a bravé les changements de toute sorte et le cours capricieux des âges. » De là à conclure, sans autres preuves, à l'existence d'un établissement ou poste celtique sur les bords de la fontaine, il n'y a qu'un pas, et ce pas, l'auteur du mémoire le franchit d'un bond.

Que M. Aubertin me permette de le lui dire, avec la sincérité que me commande mon estime pour ses rares qualités d'archéologue : dans ses nombreux et intéressants travaux, il fait une part trop grande à l'imagination. La moindre découverte l'exalte outre mesure; un fragment de poterie, un fer de cheval, une tuile à rebords, quelques médailles lui suffisent pour créer à l'instant *oppi-*

*dum* celtique, temples, villas romaines; il se lance alors, dominé par son enthousiasme, dans le champ des conjectures, et bientôt, dupe de lui-même, il prend ses propres hypothèses pour de palpables réalités. Il faut, en archéologie comme en bien d'autres choses, savoir se défendre de ces séduisants mirages et se contenter de la simple vérité, qui, toute froide qu'elle est, vaut encore mieux. M. Aubertin comprendra, je l'espère, le motif qui me pousse à lui parler de la sorte. Si je l'avertis franchement de la fâcheuse tendance qui met instinctivement le lecteur en garde contre ses assertions, c'est afin qu'il arrive à conquérir pour ses travaux l'autorité à laquelle son grand sens archéologique lui donne le droit d'aspirer.

Au moyen âge, s'élevait près de la source le petit prieuré de Saint-Martin de l'Aigue, dont l'origine est inconnue. Les traditions locales en font remonter la fondation à saint Colomban, vers 610, ou même jusqu'à saint Martin, qui l'aurait créé pendant le séjour qu'il fit dans le pays des Éduens, en 376. Quoi qu'il en soit de ces traditions un peu ambitieuses, le prieuré existait au commencement du xi<sup>e</sup> siècle : des documents authentiques l'affirment. C'est aussi à cette dernière époque qu'il convient de reporter la construction de la chapelle, élevée, dit-on, sur l'emplacement d'un temple antique, et dont l'abside est seule restée debout. La description architectonique de l'édifice, que nous donne M. Aubertin, ne contredit en rien cette attribution.

A un kilomètre au nord-est de la fontaine de l'Aigue, on rencontre des substructions d'apparence romaine, des pans de murailles et de voûtes, du milieu desquels on a extrait des fragments de poteries, un mortier mérovingien et une belle clef en bronze, conservés au musée de Beaune. Ce sont là, paraît-il, les ruines d'un village, qui existait encore au x<sup>e</sup> siècle, et que les titres de cette époque désignent sous le nom de *Sine Vinea* ou *Sine Vineis*. Courtépée en fait mention au chapitre des *lieux détruits*, dans le voisinage de Beaune.

J'ai l'honneur de vous proposer le dépôt aux archives du mémoire de M. Aubertin.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. GODARD-FAULTRIER, relative  
à un sceau de la ville de Deutz, près Cologne.

M. Godard-Faultrier a adressé au Comité un estampage à l'encre d'impression du sceau de la ville de Deutz, pris sur une matrice en cuivre, dont il a récemment fait l'acquisition pour le Musée des antiquités d'Angers. Son envoi est accompagné d'une note explicative. Ce sceau est rond et d'environ 80 millimètres de diamètre, ce qui est la dimension ordinaire des grands sceaux. Nous y voyons une enceinte fortifiée avec porte de ville à clocheton principal, accompagné de deux tours à toit pointu. M. Godard y voit une église qu'il appelle de style romano-byzantin, soit : on peut voir à peu près tout ce que l'on veut sur les sceaux à type topographique, dont l'immense majorité n'offre que des monuments confus et qui paraissent le plus souvent n'être que de convention. Heureusement qu'il n'en est pas toujours ainsi. Et, par exemple, sur un sceau de la ville de Toulouse, de l'an 1242, on distingue nettement le château Narbonnais faisant vis-à-vis à l'église de Saint-Sernin. Un sceau de la Sainte-Chapelle de Vincennes, de l'an 1402, offre le plus remarquable spécimen du type topographique à données sûres. On y voit dans l'enceinte du château, et finement gravés, à droite, le sombre et imposant donjon de Philippe de Valois, à gauche, cette charmante collégiale élevée par Charles V, sur le modèle de la Sainte-Chapelle du Palais, et qui ne fut terminée que sous Henri II. Deux arbres, un à chaque flanc du champ, indiquent le bois de Vincennes. Au reste, ce qui aura décidé M. Godard à voir sur son sceau une église, c'est qu'en effet une célèbre abbaye de Bénédictins fut fondée à Duitz, l'an 1002. En 1128, Rupert en était abbé. On a de lui un traité *De divinis officiis*, qui a été imprimé à Bâle en 1520, et dédié à Hermann, archevêque de Cologne. Duitz, en latin *Duitium* ou *Tuitium*, est appelé par Grégoire de Tours *Divitia civitas*. C'est aujourd'hui Deutz, aux faubourgs de Cologne, dont il est séparé par le Rhin. Tuitz, dit M. Godard dans sa note, fut déclaré ville libre en même temps que Cologne, en 957, par l'empereur Othon le Grand; nous lui laissons la responsabilité de cette date si affirmative.

Toutefois la légende du sceau prouve que Duitz a été bien certainement une ville libre. M. Godard dit que le sceau porte deux

inscriptions. Il eût été plus exact de dire que l'inscription se continue dans le champ; autrement dit, qu'elle est rentrante. Les cas en sont assez rares. On a un exemple de ces légendes rentrantes dans le sceau de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Joigny, où on lit sur la légende proprement dite *Sigillum Willelmi Joviniaci*, et dans le champ, sous le ventre du cheval, *comitis*. Une autre légende, sur un sceau d'Erenbourt, femme de G. de Boolon, de l'an 1261, est encore plus bizarrement coupée. La légende porte *Seel Erambourc sa fa*, et dans le champ les deux lettres *me* pour compléter le mot *fame*. M. Godard lit à la légende de son sceau + SIGILLVM LIBERE CIVITATIS TVICIEN (Sigillum libere civitatis Tuiciensis), et à la partie rentrant dans le champ. + E ARCHIEPI. COLON. (église de l'archevêque de Cologne). Cette dernière lecture est erronée, et voici ce qui aura trompé M. Godard. Cette seconde partie de la légende commence par un Q majuscule, dont la queue est traversée par un trait perpendiculaire; c'est l'abréviation bien connue de *quod*, mais M. Godard a pu assez légitimement y voir une croix. Vient ensuite un E majuscule surmonté d'un trait horizontal; c'est l'abréviation du mot *est*. M. Godard a cru que ce sigle pouvait se rendre par le mot *ecclesie*; mais ce mot est toujours abrégé de cette manière: *ecce*. La légende dans son entier doit donc être lue: Sceau de la ville libre de Tuitz, *quod est archiepiscopi Coloniensis*, qui appartient à l'archevêque de Cologne.

M. Godard-Faultrier croit que ce sceau de la ville de Duitz est du XII<sup>e</sup> siècle. C'est le faire remonter bien haut. D'après son aspect général et la forme des lettres, nous pensons qu'il peut être du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'auteur de cette intéressante communication propose d'envoyer une empreinte du sceau au Comité. Cette offre nous paraît pouvoir être acceptée, et l'empreinte trouverait tout naturellement sa place dans la riche collection d'empreinte de sceaux des Archives de l'empire.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.



## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE ET ALGÉRIENNE.

### PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société impériale des antiquaires de France, à Paris*<sup>1</sup>. — *Mémoires*,  
3<sup>e</sup> série, t. IX. Paris, 1866, in-8°.

Dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas, par M. A. Chabouillet. P. 1 à 63.

Les anciens ont-ils connu la serrure à clous? par M. Pol Nicard. P. 64 à 144.

De la formation des *civitates* dans la Gaule, par M. Félix Bourquelot. P. 145 à 160.

Études des dimensions du monument choragique de Lysicrate au double point de vue de l'architecture et de la métrologie, par M. Aurès. P. 161 à 244.

Le pilum de l'infanterie romaine, par M. Jules Quicherat. P. 245 à 284.

Note sur le mot *ussos* (*ύσσος*), par lequel les auteurs grecs traduisent le latin *pilum*, par M. Egger. P. 285 à 288.

Les dilapidations de Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, par M. Louis Spach. P. 289 à 315.

Charte d'Agilus, évêque d'Orléans, de l'an 854, communiquée par M. Vergnaud-Romagnesi et annotée par M. Bordier. P. 316 à 325.

*Société impériale des antiquaires de France, à Paris.* (Suite.) —  
*Bulletin*, année 1865.

Communication sur diverses inscriptions latines recueillies dans la ville d'Agen, par M. Félix Bourquelot. P. 41 à 45.

Communication sur des inscriptions funéraires chrétiennes trouvées à Briord (Ain), par M. Edmont Le Blant. P. 49 à 51.

<sup>1</sup> Cette notice a sa place dans une bibliographie départementale, en raison des matières d'histoire et d'archéologie locale traitées par la Société des antiquaires de France.

Rapport sur une communication de M. Aug. Prost relative aux découvertes archéologiques faites récemment à Metz, par M. Anatole de Barthélemy. P. 53 à 62.

Communication relative à la découverte d'ossements humains, de poteries, d'armes et d'objets divers, faite à Fontaine-le-Sec (Somme), par M. de Septenville. P. 64 à 68.

Notice sur deux tiers de sou mérovingien provenant d'Alsace, par M. Ponton d'Amécourt. P. 69 à 76.

*Alesia et Alisia*, discussion à laquelle prennent part MM. Jules Quicherat et Al. Bertrand. P. 79 à 82.

Extrait emprunté à deux relations de voyages faits en 1557 et en 1755 par des ambassadeurs suisses en France (détails relatifs à divers monuments des villes de Besançon, Troyes, Dijon, Paris), communication de M. Pol Nicard. P. 83 à 86.

Remarques comparatives entre les habitations lacustres des lacs de la Suisse et de la Savoie, communication de M. le baron Despine. P. 96 à 99.

Rapport sur l'envoi fait par M. Allmer d'une inscription romaine nouvellement découverte à Lyon, par M. Edmond Le Blant. P. 105 à 108.

Communication sur diverses découvertes épigraphiques faites à Lyon, par M. Martin Daussigny. P. 111 à 114.

Communication d'un document inédit : Devis des réparations à faire à la citadelle de Sainte-Menehould (Marne), en 1542, par M. Anatole de Barthélemy. P. 118 à 123.

Communication relative à une inscription du vi<sup>e</sup> siècle trouvée près de Vénasque, par M. Ed. Le Blant. P. 125 à 127.

Notice relative à Geoffroi de Corseul, abbé de Marmoutiers (fin du xii<sup>e</sup> et commencement du xiii<sup>e</sup> siècle), par M. A. de Barthélemy. P. 128 à 132.

Note sur les prétendus *militēs Niliaci* des inscriptions de Besançon, par M. le général Creuly. P. 132 à 139.

Rapport sur une inscription décrite dans le Recueil de la Société archéologique de Constantine, par M. Léon Renier. P. 143 à 145.

Note sur une pierre sculptée qui parait représenter la déesse Epona, par M. Huillard-Bréholles. P. 148 et 149.

Compte rendu d'un voyage archéologique fait dans l'est de la France, par M. J. Quicherat (Savoie, Franche-Comté, excursion à Alaise, Jura, etc.). P. 149 à 153.

Communication sur plusieurs nouvelles inscriptions extraites de la Saône et du Rhône, par M. Allmer. P. 154 à 167.

Communication sur un recueil de portraits historiques contenus dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Arras, par M. Vallet de Viriville. P. 169 à 177.

*Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires, 1867, in-8°.*

Rapport sur le concours ouvert pour une étude de la vie et des œuvres de Jean Marot (prix Lair), par M. A. Joly. P. 14 à 104.

Une étude de mœurs au XII<sup>e</sup> siècle, par M. A. Théry. P. 105 à 116.

M. le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère, par M. Julien Travers. P. 117 à 134.

La République de l'Andorre, par M. H. Reynald. P. 135 à 143.

Poésies, par M. P. Blier et par M<sup>me</sup> Lucie Coueffin.

Des degrés de dimension et de comparaison en basque, par M. H. de Charencey. P. 168 à 176.

La psychologie de Galien, par M. Emm. Chauvet. (Second mémoire.) P. 177 à 261.

Les papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, par M. Exupère Caillemet. P. 262 à 291.

Étude sommaire sur Jules César, par M. Saint-Albin Berville. P. 292 à 295.

Pensées et réflexions morales, par M. Sorbier. P. 296 à 321.

Notice biographique sur M. le comte de Guernon-Ranville, ancien ministre par M. A. Boullée. P. 322 à 392.

Étude sur Jean Petit de Salisbury, par M. A. Théry. P. 393 à 409.

Une erreur historique et littéraire, par M. Julien Travers. P. 409 à 418.

Notice biographique sur M. Eugène Trébutien, par M. Jules Cauvet. P. 419 à 424.

Le texte et les éditions de Jean Marot, par M. A. Joly. P. 425 à 438.

Poésies, par MM. Anquetil, Achille Millien, Guérard, et par M<sup>me</sup> Lucie Coueffin.

---

*Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. — Bulletin, 4<sup>e</sup> série, t. II, année 1864. Angoulême, 1866, in-8°.*

Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136), par M. l'abbé Maratu. P. 1 à 325.

Pièces justificatives : Chartes édictées par l'évêque Girard. P. 327 à 394.

---

*Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. (Suite.) — Bulletin, 4<sup>e</sup> série, t. III, année 1865. Angoulême, 1866, in-8°.*

Notice sur Jean Faure, jurisconsulte angoumois du XIV<sup>e</sup> siècle, par M. Henri Léridon. P. 1 à 46.

Mémoire sur les Agesinates de Pline l'Ancien, suivi d'un itinéraire gallo-romain de Périgueux à Saintes, par Sarrum et le pays des Cambolectri et par Condate et Cunaccum, avec une description sommaire des antiquités trouvées à Angoulême dans les fondations de l'Hôtel de Ville, par M. J. F. Eusèbe Castaigne. P. 47 à 116.

Émailleurs limousins : Couly Noylier, par M. Maurice Ardant. P. 117 à 136.

Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV (6 mai 1598), par M. G. Babinet de Rencogne. P. 137 à 156.

Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge, lieutenant général des armées du roi, feld-maréchal au service d'Autriche, etc. (1661-1717), par M. B. de Montégut. P. 157 à 192.

Rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'élection d'Angoulême en 1780, publié par M. G. Babinet de Rencogne. P. 193 à 325.

Charte relative à la reddition d'Aubeterre sous le roi Jean, publiée pour la première fois et commentée, d'après les notes de M. le comte de Brémont d'Ars, par M. Ch. de La Porte-aux-Loups. P. 327 à 337.

Note sur un exemplaire du *Libro de la Ventura o vero de la sorte*, par M. Carisson. P. 339 à 375.

Étude sur la rédaction officielle de la coutume d'Angoumois et son premier commentateur, frère Gandillaud, conseiller au présidial, par M. Henri Léridon. P. 377 à 418.

Sépulture de la cathédrale d'Angoulême. P. 418 à 427.

Passage de saint Bernard en Angoumois. P. 435 à 438.

Mosaïque trouvée à Périgueux, à la Cité. P. 440 et 441.

---

*Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.* (Suite.)  
— *Bulletin*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, année 1866. Angoulême, 1867, in-8°.

Chronologie historique des comtes de la Marche, issus de la maison de Lusignan, par M. Léopold Delisle. P. 1 à 16.

Récits historiques sur les victimes de la Terreur du département de la Charente, par M. le docteur Cl. Gigon. (Avec deux portraits.) P. 17 à 304.

Notice sur J. Boiceau de La Borderie, jurisconsulte du xvi<sup>e</sup> siècle, par M. Eusèbe Castaigne. (Avec un bois.) P. 305 à 322.

Courte notice sur les archives départementales de la Charente, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 323 à 352.

Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au xvi<sup>e</sup> siècle, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 353 à 436.

*Fons Barbesiliensis*, idylle inédite d'un poète de Barbezieux. P. 437 à 486.

Réponse aux récits sur les victimes de la Terreur du département de la Charente, publiés par M. le docteur Cl. Gigon, par M. Henri Léridon. P. 487 à 512.

Rôle des fiefs et arrière-fiefs du siège royal de Cognac en 1703, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 513 à 528.

Description et prix d'un antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une chartre de 1839, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 529 à 538.

Maintenue de noblesse de l'élection d'Angoulême (1667). P. 539 à 552.

---

*Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII, année 1865. Dijon et Paris, 1866, in-8°.

Partie des lettres.

Le clergé en Bourgogne, par M. Jules Simonnet. P. 1 à 144.

Juifs et Lombards, par M. Jules Simonnet. P. 145 à 244.

Appendice, par M. Jules Simonnet. P. 245 à 372.

Partie des sciences.

Bibliographie séismique, par M. Alexis Perrey. (3<sup>e</sup> partie.) P. 34 à 102.

---

*Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Bulletin et Mémoires*, t. IV, année 1866. Saint-Brieuc, 1867, 1 fort volume in-8°.

Bulletin.

Aperçu des travaux de la Société en 1866, par M. Gaultier du Mottay. P. 147 à 158.

Mémoires.

Nouvelles fouilles exécutées au camp de Péran (forts vitrifiés). Dissertation à ce sujet, par M. Geslin de Bourgogne. P. 49 à 58.

Le collège de Saint-Brieuc, du xvi<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle, par M. J. Lamare. P. 65 à 94.

Étude sur un point d'histoire armoricaine de la fin du iv<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Daniel. P. 95 à 105.

Étude sur Brizeux et la Bretagne, par M. l'abbé Tisseur. P. 106 à 135.

Essai sur une nouvelle classification des sciences, par M. le docteur Guibert. P. 136 à 152.

M<sup>me</sup> de Sévigné en Bretagne, par M. Pingaud. P. 159 à 170.

Hippolyte de La Morvonnais, par M. Charaux. P. 205 à 213.

Légende de sainte Azeper et de saint Budoc, par M. A. de Barthélemy.  
P. 235 à 251.

---

*Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.* — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> année,  
1867, 5<sup>e</sup> livraison. Valence, in-8<sup>e</sup>.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (4<sup>e</sup> article.) P. 120 à 133.

Notice historique sur Saint-Paul-lez-Romans, par M. A. Lacroix. (4<sup>e</sup> article.) P. 134 à 141.

La linguistique au service de l'histoire, par M. J. A. Billon. (3<sup>e</sup> article.)  
P. 142 à 148.

Notice historique sur le couvent des cordeliers de Romans, par M. Ulysse  
Chevalier. (1<sup>er</sup> article.) P. 149 à 157.

Statistique ecclésiastique : Pouillé du diocèse de Vienne, par M. l'abbé  
Chevalier. (3<sup>e</sup> article.) P. 158 à 168.

Bibliographie : Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur  
la ville de Romans, par M. Giraud; 2<sup>e</sup> partie, par M. \*\*\*. P. 169 à 178.

Statistique : Du prix du pain, par M. A. Lacroix. P. 179 à 187.

Une ville inconnue découverte sur le territoire de Saint-Maurice, par  
M. A. Boisson. P. 188 à 192.

Ventia, par M. Courbassier. P. 199 à 201.

Taurobole de Tain :

1<sup>o</sup> Observations de M. Allmer. P. 204 à 209.

2<sup>o</sup> Réponse de M. Robert. P. 210 à 216.

---

*Académie des Jeux floraux, à Toulouse.* — *Recueil*, année 1867, in-8<sup>e</sup>.

Poésies, couronnées ou distinguées dans le concours, de M. Alphonse  
Lacadie, M<sup>lle</sup> Nathalie Blanchet, MM. Chantepie, Gouniot-Damedor, Hip-  
polyte Matabon, Francis Bellier, Henriquet, Aug. Roussel, Henri Tolra,  
Aug. Lestourgis, Alexandre Groc.

Eloge d'Eugénie de Guérin, par M. l'abbé Maignal, par M. Henri Ma-  
zuel et par M. Delphis de La Cour.

Poésies des mainteneurs et maîtres, MM. Florentin Ducos, Firmin de La  
Jugie et Stephen Liégeard.

Montesquieu à l'abbaye de Nizor, par M. François Sacaze. P. 206 à 217.

Rapport sur le concours, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 231  
à 258.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* —  
Actes, 3<sup>e</sup> série, 28<sup>e</sup> année, 1866, 4<sup>e</sup> trimestre. Paris, 1866.

Études sur la reliure des livres et sur les collections de quelques bibliophiles célèbres, par M. G. Brunet. P. 87 à 116, et p. 361 à 384.

Jasmin critique, par M. A. de Tréveret. P. 117 à 146.

La Guyenne en 1582, par M. E. Brives-Cazes. (Suite et fin.) P. 257 à 338.

*Mon Programme ou l'esprit bordelais*, prologue en un acte et en vers, par M. H. Minier. P. 339 à 360.

Premières traces du christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains : Symbolisme de l'Ascia, par M. Sansas. P. 409 à 478.

Rapport sur le mémoire de M. Sansas, fait au nom d'une commission composée de MM. Ch. des Moulins, Cirot de La Ville et Dezeimeris, rapporteur. P. 479 et 480.

Note à ajouter au rapport de la commission, rédigée par M. Ch. des Moulins. P. 481 et 482.

Réponse de M. Sansas à la lettre par laquelle le secrétaire général lui a fait part de la note de M. Ch. des Moulins sur la priorité de MM. Greppo et Lenormant dans l'hypothèse du symbolisme chrétien de l'Ascia. P. 485 à 490.

Biographie de Claude Groulart, premier président du Parlement de Normandie (1585 à 1607), par M. Sorbier. P. 495 à 520.

Menus propos, par M. Jules de Gères. P. 521 à 558.

Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne, par M. Reinhold Dezeimeris. P. 559 à 584.

Le positivisme, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences, par M. J. Duboul. (2<sup>e</sup> partie.) P. 641 à 668.

L'Hosanne, une page de l'histoire de Vayres, par M. Léo Drouyn. P. 669 à 724.

Réflexions sur le *Misanthrope*, par M. Roux. P. 725 à 752.

Cause, force, loi, par M. Paul Dupuy. P. 757 à 775.

---

*Société archéologique de Montpellier.* — Publications, n<sup>o</sup> 31 (*Mémoires*, t. V, 4<sup>e</sup> livraison). Montpellier et Paris, 1867, in-4<sup>o</sup>.

Études archéologiques sur Montpellier, par M. A. Germain. P. 261 à 310.

Deux inscriptions romaines sur un même monument du musée de Narbonne, par M. A. Puiggari. P. 311 à 330.

Mémoire sur le quarantième des Gaules, à propos d'une inscription du département des Pyrénées-Orientales ayant trait à la perception de cet impôt, par M. Revillout. P. 331 à 356.

---

*Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches. — Mémoires, t. III. Avranches, 1864, in-8°.*

Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue, par M. Ed. Le Héricher. P. 1 à 482.

Recherches sur les agitations de la Fronde en Normandie et sur les violences qu'exercèrent les soldats, en 1649, aux environs d'Avranches, par M. A. Laisné. P. 483 à 522.

Poésies : Essais de traduction d'odes d'Horace, par M. Ch. Halley. P. 523 à 533.

Pièces variées, par M. Paul Blier. P. 534 à 539.

Fables, par M. le colonel C. Olivier. P. 540 à 546.

Rapport sur les travaux de la Société (depuis 1859 à 1861), lu dans la séance solennelle du 20 août 1861, par M. Ph. Loyer, secrétaire. P. 547 à 549.

---

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. — Mémoires, VIII<sup>e</sup> volume. Metz, 1866.*

Notice sur les archives de la ville de Metz, par M. P. Jacob. P. 1 à 20.

Le Dit des trois morts et des trois vifs dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel. P. 21 à 32.

Notice historique sur Chambley, par M. Gaston de Faultrier. P. 33 à 74.

Inscriptions de Troesmis, par M. Ch. Robert. P. 75 à 82.

Mémoires sur les habitations gauloises et sur les vestiges qu'on en trouve dans les provinces de l'Est, par le R. P. Bach. P. 83 à 96.

Catalogue des monnaies et médailles messines de la collection de la ville, par M. P. Jacob. P. 97 à 142.

De la corporation des imprimeurs-libraires de la ville de Metz, par M. de Chanteau. P. 143 à 180.

---

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. (Suite.) — Bulletin, 9<sup>e</sup> année. Metz, 1866, in-8°.*

Documents inédits relatifs à la ville de Lorry-lez-Metz, publiés par M. de Bouteiller. P. 6 à 10.



Notice sur les fouilles exécutées dans la ville de Metz, par M. Lorrain. P. 13 à 19, 47 à 51, 78 à 81, 109 à 113, 136 à 142, 152 à 160.

Description de plusieurs pierres antiques acquises récemment par le musée lapidaire de Metz, par M. de Bouteiller. P. 24 à 30.

Notice sur des médailles conservées à Luxembourg, dans le cabinet de M. le docteur Elberling, par M. Éliésér Lambert. P. 36 à 38.

Communication sur des découvertes archéologiques faites à l'abbaye Notre-Dame-des-Clairvaux, de Metz, par M. de Bouteiller. P. 63 à 67.

Autre communication sur le même sujet, par M. Cailly. P. 74 à 77.

Lettre de l'abbé Sautré, curé de Vic, déporté dans la Guyane française (11 janvier 1806); communication de M. Jacquot. P. 83 à 86.

Notice sur le château d'Ottange (arrondissement de Thionville), par M. de Bouteiller. P. 92 à 96.

Énumération des seigneurs d'Ottange (1120 à 1750), par M. Ch. Abel. P. 96 à 98.

Communication sur une promenade archéologique faite par la Société autour de l'ancienne enceinte de la ville en 1866, par M. de Faultrier. P. 98 à 103.

Médailleurs et sceaux relatifs aux Trois Évêchés, particulièrement à celui de Metz, empruntés à la collection de l'abbé de Jotal et appartenant à M. le comte de Lambertye; notice par MM. de Bouteiller et Durand. P. 121 à 136.

Reproduction d'un article du *Journal des Débats*, du 7 décembre 1866, relatif à la découverte d'un aqueduc faite au village prussien de Nenmig. P. 145 à 147.

---

*Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — Bulletin,*  
2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>. Nevers, 1863, gr. in-8°.

Inventaire après le décès de François de Clèves, édité par M. Leblanc-Bellevaux. P. 17 à 34.

Coup d'œil sur la sépulture dans l'antiquité et au moyen âge. P. 42 à 53.

Notice biographique sur M. le baron de Bar, décédé vice-président de la Société, par M. de Maumigny. P. 63 à 65.

Procès entre le comte et les bourgeois de Nevers, par M. Crouzet.

Séances archéologiques à Avallon et à Veizelay, par M<sup>re</sup> Crosnier. P. 69 à 80.

Charte de Pierre de Courtenay, par M. Crouzet; observations de MM. Ca-listi et de Maumigny. P. 82 à 84.

<sup>1</sup> La bibliographie de ce volume, complété récemment, avait dû être différée.

- Archives de Saint-Pierre-le-Moutier : Bœuf gras, dissertation par M. Calisti. P. 85 à 87 et 88 à 90.
- Voyage au Beuvray, par M<sup>re</sup> Crosnier. P. 99 et 100.
- Poésies, par un anonyme. P. 101 à 106.
- Poésies, par M. le docteur Bogros. P. 112 à 115.
- Détails intéressants, extraits des anciens registres, par M. du Broc. P. 116 et 117.
- Enfants de Charles I<sup>er</sup> de Gonzague, extrait des registres de la paroisse de Saint-Jean. P. 119 à 121.
- Adam Billot et ses enfants. P. 122 à 124.
- Mission diplomatique confiée à François du Broc, et pièces qui y ont rapport. P. 125 à 131.
- Dernier mot sur le coq placé sur le clocher des églises, par M<sup>re</sup> Crosnier. P. 140 à 156.
- Épisode de 1793 à Saint-Amand-en-Puisaye. P. 167 à 172.
- Borne trouvée sur les sables, près Nevers. P. 173 et 174.
- La Rivière*, poésie, par le docteur Bogros. P. 175 à 177.
- Extrait d'un ancien manuscrit sur Corbigny. P. 178 à 180.
- Contrat d'échange de la justice du bourg de Saint-Étienne de Nevers, par M. Crouzet. P. 228 à 238.
- Carrelage du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, provenant de la cathédrale de Nevers. P. 244.
- Fouché à Nevers. P. 245 à 252.
- Recherche sur l'origine de la soutane rouge. P. 253 à 272.
- Projet d'histoire du Nivernais. P. 273 à 275.
- Notice sur les comtes de Nevers, maison de Flandre. P. 278 à 280.
- Copie d'une charte d'affranchissement (1326). P. 288 et 289.
- Le coteau Rapin*, poésie, par M. Moreau de Charny. P. 290 à 295.
- Essai géographique et historique sur la bataille catalaunique, par M. Crouzet. P. 296 à 311.
- Appréciation de M. Léopold Delisle sur l'*Hagiologie nivernaise*. P. 312 à 316.
- Observation de l'auteur de l'*Hagiologie* en réponse à M. Delisle. P. 317 à 326.
- Recherches sur les auteurs liturgiques du diocèse de Nevers (faisant suite à l'article précédent). P. 327 à 339.
- Symbolisme des roses, par M. Roisin, avec notes de M. Bornet. P. 340 à 349.
- Rose de Jéricho. P. 350 et 351.
- Alma parens*, poésie, par M. A. Millien. P. 352 à 354.
- Poésies, par M. Bogros. P. 355 à 358.
- Chape symbolique de Nevers, par M. de Linas. P. 362 à 367.
- Monnaies baronales trouvées à Saint-Aubin. P. 368 à 370.

Le comte de Nevers à Montenoison, à Jean Régnier; réponse de Jean Régnier; notice sur Jean Régnier. P. 371 à 378.

Notice archéologique et iconographique sur l'église de Clamecy. P. 381 à 387.

Découvertes faites à Saincaise : Deux bustes en marbre. P. 388 et 389.

Les coutres ou gardiens de l'église de Saint-Cyr, par M. Roubet. P. 392 à 395.

*Gordonas, Gergovia Boiorum, Noviodunum Biturigum*. P. 397 à 399.

Réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pouques, communication de M. P. Riffé. P. 400 à 402.

*Saint-André et Saint-Denis*, poésie, par M. Roubet. P. 409 à 411.

*Les Déboires d'un desservant*, poésie, par M. l'abbé Mathey. P. 412 à 415.

*Nuit de novembre*, poésie, par M. A. Millien. P. 417 à 419.

Compte rendu d'une promenade archéologique dans les départements de l'Yonne et de Saône-et-Loire : Avallon, les grottes d'Arcy, Vermanton, Montréal, Saint-Andoche de Saulieu et Saint-Lazare d'Autun. P. 436 à 448.

Custodes ou coutres de Saint-Cyr, communication de M. l'abbé Boutiller. P. 455 à 459.

Inscription romaine trouvée dans les murs de l'église de Mesves. P. 460.

Tour gallo-romaine dans la cour de l'Hôtel de Ville de Nevers. P. 460 et 461.

Chartes du château des Bordes, communication de M. de Laugardière. P. 461 et 462.

Sarcophage en plomb découvert dans la cathédrale de Nevers. P. 464 à 469.

Pierre-Fiche, près Châteauvert (Nièvre), par M. Jobert, curé de Corval-l'Orgueilleux. P. 472 et 473.

---

*Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse)*. — *Annales*, 2<sup>e</sup> année, 1864-1865. Apt, 1866, in-8°.

Du caractère des Provençaux, par M. V. de Baumefort. P. 1 à 42.

Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt, par M. Carbonnel. P. 43 à 64.

L'amour de la patrie, par M. l'abbé Payen. P. 65 à 77.

Rapides recherches sur les noms de famille, par M. Valère Martin. P. 78 à 85.

De l'unité de la science, par M. le docteur Camille Bernard. P. 149 à 159<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Après la page 160 viennent, de nouveau, les pages 149 à 159.

*L'Amour divin, etc.* poésies, par MM. \*\*\*, L. Oppépin, Eug. Vermesch, Fortuné Pin, Valère Martin, Henri Guillibert, Victor de La Canorgue.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1864-1865, et rapport sur les concours de 1865, par M. Carbonnel, secrétaire de la Société. P. 195 à 203.

---

*Société d'émulation de la Vendée : agriculture, sciences, histoire, lettres et arts.* — *Annuaire*, 12<sup>e</sup> année, 1865. Napoléon-Vendée, 1866, in-8°.

Palliau (Jacques-Laurent), notaire et poète aux Sables-d'Olonne, par M. C. Merland. P. 78 à 111.

M<sup>lle</sup> de Lézardière, par M. C. Merland. P. 112 à 176.

Nomenclature comparée des privilèges dont jouissaient, avant 1789, les habitants des fiefs de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu, et des devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis, par M. Piet. P. 216 à 242.

Le prieuré de Saint-Laurent-sur-Sèvre, par M. Paul Marchegay. P. 243 à 253.

Rapport sur l'ouverture des 1<sup>er</sup>, 5<sup>er</sup> et 6<sup>er</sup> puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard, par M. l'abbé Baudry. P. 254 à 272.

Rapport sur les travaux de la Société, lu à la séance du 22 août, par M. le docteur Gouraud. P. 273 à 283.

---

*Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.* — *Bulletin*, t. XX, année 1866, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre. Auxerre, 1867, in-8°.

Notice sur les dégradations commises en 1792 au tombeau de Henri II, prince de Condé, existant dans l'église de Vallery, par M. Quantin. P. 33 à 45.

Visite des monuments des arts à Sens et à Auxerre, par les commissaires de la Convention, en 1793, par M. Quantin. P. 46 à 61.

Recherches historiques sur les écussons aux armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers, par M. de Smyttère. P. 63 à 98.

*Agendicum, Vellaunodunum et Genabum*, étude historique par M. Salomon. P. 99 à 121.

Sur l'emplacement de *Genabum*, observations en réponse au mémoire de M. Salomon, par M. A. Challe. P. 122 à 143.

---

*Société historique algérienne.* — *Revue africaine*, 11<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 61 et 62.  
Alger, 1867, in-8°.

N<sup>o</sup> 61, janvier 1867 :

Tombeau de la chrétienne, 1<sup>re</sup> partie, histoire du monument, par M. Berbrugger. P. 5 à 48.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devoulx. (11<sup>e</sup> article.) P. 49 à 54.

Voyage des cinq Nasamons d'Hérodote dans l'intérieur de la Lybie, par M. le général Faidherbe. P. 55 à 71.

Mers el-Kebir et Oran, de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanes, par M. A. Berbrugger. P. 72 à 81.

Archéologie : Sur une inscription trouvée à Constantine, par M. A. Berbrugger. P. 82 à 89.

Notice sur M. Gorguos. P. 90 et 91.

Notice sur le commandant Bonnemain. P. 92 à 94.

Notice sur Sid Hassan Ouled Amin el-Bennain. P. 95 et 96.

N<sup>o</sup> 62, mars 1867 :

Tombeau de la chrétienne, 1<sup>re</sup> partie, histoire du monument, par M. A. Berbrugger. (2<sup>e</sup> article.) P. 97 à 112.

Notice sur l'histoire et l'administration de Beylik de Titeri, 2<sup>e</sup> partie, par MM. le baron Aucapitaine et Henri Federmann. P. 113 à 121.

Épigraphie : Auzia, par MM. Mercier et A. Berbrugger. P. 122 à 129.

La bataille d'Al-Kasar el-Kebir, d'après deux historiens musulmans, par M. H. Dastugue. P. 129 à 145.

Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, par M. H. Tauxier. (4<sup>e</sup> article.) P. 146 à 156.

L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur du Chastelet des Boys. (3<sup>e</sup> article.) P. 157 à 167.

## CHRONIQUE.

---

*Société d'émulation des Vosges, à Épinal.* — Programme des prix proposés.

*Prix de 1,000 francs.*

La Société maintient pour deux ans encore, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1868, un prix de 1,000 francs à décerner à l'auteur ou aux auteurs d'expériences propres à établir l'identité de la variole et de la vaccine.

Ces expériences doivent consister :

1° Dans l'inoculation du virus variolique à l'une ou à l'autre des espèces bovine, ovine ou chevaline, et son transfert à l'homme de prime saut, ou mieux après plusieurs transmissions successives dans lesdites espèces ;

2° Dans les tentatives pour leur communiquer la variole par les contacts, les frictions ou la simple absorption des miasmes émanés du corps de personnes atteintes de cette maladie ou déjà en état de convalescence.

Tous les départements sont appelés à ce concours, qui avait été limité jusqu'alors au seul département des Vosges.

Les personnes qui veulent concourir peuvent s'adresser, pour avoir tous les renseignements, soit au secrétaire perpétuel, à Épinal, soit à M. le docteur Castel, à Nancy, à la générosité duquel la Société doit la somme de 1,000 francs qui constitue ce prix.

### RÉCOMPENSES AGRICOLES.

#### *Grandes primes du Gouvernement.*

Ces primes sont attribuées chaque année à un arrondissement différent dans l'ordre suivant : Neufchâteau, Remiremont, Mirecourt, Saint-Dié, Épinal.

En 1867, elles seront distribuées dans l'arrondissement de Neufchâteau.

Elles sont prises sur une subvention annuelle accordée par Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées.

Adresser les demandes avant le 1<sup>er</sup> juillet.

*Primes ordinaires de la Société.*

La Société vote annuellement une somme de 500 francs pour médailles, primes et autres récompenses à décerner, soit aux meilleurs mémoires ou traités concernant quelque branche de l'agriculture, soit aux meilleurs et plus importants travaux agricoles.

*Prix de 150 francs.*

La Société ouvre cette année pour ce prix un concours spécial sur le sujet suivant : Éloge de François de Neufchâteau.

Adresser au secrétaire perpétuel avant le 1<sup>er</sup> août 1867.

*Primes ordinaires du concours littéraire.*

La Société décerne des récompenses, dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance :

1° Au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie; histoire littéraire ou artistique des Vosges; notice sur les monuments, sur les coutumes; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales, thermales et géologiques qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole, etc.

2° A la meilleure application des sciences à l'industrie;

3° Au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural, exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

Adresser au secrétaire perpétuel avant le 1<sup>er</sup> août.

*Prix de 300 francs.*

La Société décernera, en 1871, le prix quinquennal de 300 francs fondé par l'un de ses membres, M. Masson. Il sera donné à l'auteur du meilleur ouvrage publié soit sur la statistique du département des Vosges, soit sur l'un des sujets mis au concours par la Société et désignés plus haut.

---

*Société archéologique de Sens.* — Composition du bureau  
pour l'année 1867-1868.

*Président* : M. Prou père.

*Vice-Président* : M. Buzy.

*Secrétaire* : M. G. Julliot.

*Pro-Secrétaire* : M. Philippon.

*Archiviste* : M. Mauroy.

*Vice-Archiviste* : M. Prou fils.

*Trésorier* : M. Jacquemus.



REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUIN 1867.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 8 AVRIL 1867.

---

PRÉSIDENTE DE M. AMÉDÉE THIERRY,  
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président présente quelques observations sur la partie du procès-verbal de la dernière séance qui est relative à la décision prise quant à la rédaction d'une table générale des publications du Comité. Il est bien entendu que, si la section a reconnu l'utilité d'une table générale et déterminé la forme qui doit être donnée à la rédaction, elle réservera toute sa liberté d'action dans l'hypothèse où M. Teissier, auquel il sera écrit en ce sens, annoncerait qu'il est disposé à suivre le plan qu'elle a adopté.

M. l'abbé Arbellot, correspondant honoraire, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Notice historique sur l'abbé du Mabaret*. M. Rathery signale un supplément à Moréri,

qui se trouve à la bibliothèque du Louvre et dans lequel cet abbé de Mabaret est mentionné.

Remerciements et dépôt de la brochure dans la bibliothèque du Comité.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, adresse un mémoire ayant pour titre : *De la véritable origine de l'auteur de la Cansos de la Crozada*. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. P. Meyer.

M. Jacquemin, correspondant, envoie copie du testament de monseigneur Gaspard du Laurens, archevêque d'Arles, daté du 11 juillet 1630.

Dépôt aux archives et remerciements.

M. de Lagrèze, correspondant, transmet copie d'une lettre de Henri IV à M. du Soulé (28 octobre 1581), qui se trouve dans le cartulaire de Comminges, et dont la transcription a été faite par M. Magentier, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.

Renvoi à M. Guadet.

M. Matton, correspondant, adresse des copies de quatorze actes originaux du XIII<sup>e</sup> siècle, écrits en langue romane et passés devant les maires et jurés de la commune de Laon. Les lacunes que présentent les pièces originales sont marquées par des points.

Renvoi à M. F. Wey.

M. Lambert, chef d'orchestre, adresse un cahier de chants de campagne, en patois, recueillis aux environs de Port-Sainte-Marie (arrondissement d'Agen), sur les deux rives de la Garonne.

Ce recueil, accompagné d'un second, qui contient les airs notés, a été remis de la part de l'auteur par M. A. de Montaignon.

Renvoi à MM. Rathery et de La Villegille.

M. Soucaille envoie copies de cinq documents dont les originaux font partie des archives municipales de Béziers.

1<sup>o</sup> 1340. Lettres patentes du roi Philippe, « autorisant les consuls de Béziers à bailler à ferme l'enquant et le corretage, pour leur ayder à supporter les charges de ladite ville. »

2<sup>o</sup> 1401. Lettre pour les consuls de Béziers, pour raison du carroulaige de ladite université.

3° 1394. *Instrumentum presentationis litterarum regiarum super factum correptatgii ville Bitteris.*

4° 1552. *Vidimus* de l'édit de réunion de la Viguerie de Gin hac au présidial de la ville de Béziers.

5° 1652. Bref du pape Innocent X, octroyant des indulgences pour sept ans aux fidèles visitant douze fois par an sept autels de l'église des Carmes de Béziers.

Renvoi à M. Boutaric.

Le même M. Soucaille fait hommage d'une notice biographique et littéraire sur l'académicien Esprit, de Béziers. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*)

Remerciments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Amédée Thierry fait hommage à la section de l'ouvrage qu'il vient de publier : *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre Sainte*, 2 vol. in-8°.

M. Amédée Thierry est prié d'agréer les remerciements de la section.

Cet important ouvrage sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Maslatrie, Cocheris, de Courson, Bellauguet, Jourdain, Smith, Rathery et Desnoyers.

M. le Président informe la section que M. le Ministre a demandé au Comité de lui soumettre des propositions pour les titres honorifiques qu'il se propose de décerner à l'époque de la réunion des Sociétés savantes. La commission déjà chargée de faire les présentations en 1866 a été appelée à préparer ce travail pour la présente année. Pour se conformer aux réglemens, la commission a dû signaler non-seulement les correspondants, mais encore les membres des Sociétés savantes qui ont paru avoir mérité soit la décoration de la Légion d'honneur, soit les titres d'officier d'académie ou d'officier de l'instruction publique.

M. Desnoyers donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Jacquemin, correspondant à Arles, document du xv<sup>e</sup> siècle, concernant la chasse et intitulé : *Scientia utendi herba toxicata, etc.*

M. le rapporteur propose l'impression dans la *Revue* du document

communiqué par M. Jacquemin, après qu'il aura été soumis à une nouvelle révision sur l'original et en invitant le correspondant à communiquer d'autres extraits des registres notariaux les plus anciens, analogues à celui dont a été extrait le document adressé au Ministère.

Adopté.

M. le Président suspend la lecture des rapports pour entretenir la section de diverses questions relatives à la réunion des délégués des Sociétés savantes à l'occasion de la prochaine distribution des récompenses pour le concours de 1868. MM. les membres du Comité sont invités à se montrer assidus aux séances.

MM. Valentin-Smith, Delisle, Jourdain, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Meyer et Cocheris sont priés de se joindre au bureau pour régler l'ordre dans lequel devront se faire les lectures des mémoires envoyés, après en avoir fait connaître sommairement la nature et le degré d'importance. La section est d'avis que les lectures ne devront pas dépasser une moyenne de vingt minutes.

A l'appel des rapporteurs, M. Lascoux fait remarquer que, plusieurs membres étant en retard pour les rapports dont ils ont bien voulu se charger, il serait à propos de leur écrire pour les prier de se mettre au plus tôt en règle avec le Comité, ou de renvoyer les communications manuscrites ou les volumes qu'ils ont entre les mains.

La section adhère à cette proposition.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur des communications manuscrites de MM. Célestin Port et Henri Beaune, relatives à l'histoire de l'instruction publique, savoir :

M. C. Port, trois lettres d'étudiants (xvi<sup>e</sup> siècle), adressées à Milsonneau, sieur des Baraudières, avocat à Angers ;

M. Henri Beaune, 1<sup>o</sup> tableau de répartition des sommes allouées pour l'année 1617 par le gouvernement espagnol à l'université de Dôle; 2<sup>o</sup> lettres patentes de l'archiduc Philippe d'Autriche, qui allouent 700 francs à l'université de Dôle pour la construction d'un amphithéâtre de médecine et d'anatomie (1631).

Remerciements et dépôt de ces documents aux archives.

M. Bellaguet donne lecture d'un rapport sur diverses pièces extraites des archives de Sedan, dont des copies ont été envoyées par M. Nozot, correspondant. Ce sont :

1<sup>o</sup> Édit de Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, mère et

tutrice de Robert de La Marck, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan (1577);

2° Ordonnance, à la date du 15 janvier 1595, de Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, touchant le prix des vivres et denrées qui se rendent dans la ville de Sedan ;

3° Ordonnance du même, datée de mars 1596, relative à la création de consuls dans la souveraineté de Sedan ;

4° Autre ordonnance du même, du 21 mars 1866, concernant les blasphèmes, viols, homicides, adultères, larcins, ivresse, manquements au service et à la discipline militaires.

Ces divers documents seront, sur la proposition du rapporteur, déposés aux archives.

M. Rathery rend compte d'une communication de M. Armand Gasté, professeur de troisième à Vesoul. M. Gasté signale l'existence dans la bibliothèque publique de cette ville d'une relation manuscrite et de la révision du procès de Jeanne d'Arc, qui lui a paru être soit l'original, soit une copie du manuscrit de la bibliothèque de Rohan-Soubise, dont la trace est perdue depuis la vente de cette bibliothèque et auquel L'Averdy avait emprunté diverses pièces. M. le rapporteur regarde cette supposition comme très-vraisemblable, et M. Quicherat, qu'il a consulté à cet égard, est du même avis. M. Rathery propose, en conséquence, de demander la communication du manuscrit de la bibliothèque de Vesoul, pour examiner la question à fond.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Rathery lit un second rapport sur une communication de M. Henri Beaune : *Copie d'une quittance fournie à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par Bertrand Guast, capitaine des brigands employés par le duc.*

Remerciements et dépôt aux archives.

M. Meyer donne lecture d'une note sur une communication de M. Cenac-Moncaut, qui avait été renvoyée à son examen. Il s'agit d'un dictionnaire de la langue romane du pays des Grisons, composé d'après les vocabulaires grisons-allemands, mis en ordre et traduits en français par mademoiselle Salzmann, professeur d'allemand, sous la direction de l'auteur du mémoire.

M. Meyer lit un autre rapport sur deux chartes valentinoises du XIII<sup>e</sup> siècle, en langue vulgaire, contenant l'énumération des cens dus à l'évêque et au chapitre de Valence par les habitants de Mortelier (arrondissement de Valence).

Le rapporteur est d'avis que M. l'abbé Chevalier mérite tous les remerciements du Comité pour l'envoi de documents aussi utiles à l'étude de nos anciens dialectes, et il propose la publication de ces deux textes dans la *Revue*.

Ces conclusions sont adoptées.

Les rapports de MM. Desnoyers, Jourdain, Rathery et Meyer sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SEANCE DU 15 AVRIL 1867.

---

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,  
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait hommage au Comité d'un exemplaire de sa brochure intitulée *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*.

M. Jacquemin, correspondant, envoie : 1° une copie de la *Visite générale faite par Gaspard du Laurens, archevêque d'Arles, dans l'église de Saint-Trophime, le 12 septembre 1616*; 2° une note ou protestation de la Commission archéologique d'Arles contre la suppression du plan de la cour (*curia regiae*) et de l'estrade consulaire. Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

M. Nozot, correspondant, adresse des *Notes* sur trois communes du département des Ardennes : Imécourt, Brevilly et Sachy. La section renvoie ces notes à M. le baron de Guilhermy.

M. Revoil, correspondant, adresse un numéro du *Courrier du Gard*, dans lequel se trouve le compte rendu de la découverte d'une mosaïque antique dans les déblais de la plate-forme de la Fontaine de Nîmes.

L'administration municipale se propose de faire restaurer ce monument qu'elle destine à l'un des édifices publics du chef-lieu du Gard.

M. l'abbé Rouchier, correspondant, adresse : 1° l'estampage d'une inscription du *xiv*<sup>e</sup> siècle; 2° le dessin d'une crose qu'on voit au milieu du pavé de la place de l'hôtel de ville de Viviers; 3° l'extrait d'un acte découvert par le correspondant dans les mi-

nutes d'un notaire du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette communication, qui fait connaître l'abbaye de Maugouvert, association burlesque comme l'abbaye de Liesse et autres, est renvoyée à l'examen de M. Le Roux de Lincy.

M. le préfet de l'Ain, en qualité de président d'une Commission départementale instituée par ses soins, fait hommage d'une brochure intitulée : *Les ruines d'Izernore, rapport à M. Léon de Saint-Fulgent, préfet de l'Ain, sur une fouille exécutée en 1863, etc. par M. Jules Baux.*

Des remerciements seront adressés à M. de Saint-Fulgent.

M. Dompnier de Sauviac demande une subvention de 400 francs qu'il emploierait à pratiquer des fouilles dans les monticules artificiels du département des Landes, afin de s'assurer s'il faut les considérer comme des *tumulus* ou des mottes féodales.

M. J. Marion examinera cette demande.

M. Roger de Quirielle fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre : *Rapport à M. Féart, préfet de Lot-et-Garonne, sur les fouilles d'un cimetière romain situé à Eysses, l'Excisum des itinéraires, près de Villeneuve.*

M. Renier est chargé d'examiner cette communication.

M. Verly adresse trois recueils d'inscriptions, comprenant quarante-trois épitaphes, qui seront examinés par M. le baron de Guilhermy.

M. le secrétaire du Comité communique une lettre de M. Octave Teissier, correspondant à Toulon, qui propose de dresser une table générale des publications du Comité. Ainsi qu'il a été fait à la section d'histoire, saisie à la dernière séance de la proposition de M. Teissier, une commission est nommée pour examiner le projet de M. Teissier. Cette commission, désignée par M. le Président, se composera de MM. Le Roux de Lincy, Marion et Darcel.

M. Quicherat offre, de la part de M. Raymond, correspondant, un dessin représentant les sculptures sur ivoire d'une boîte d'échiquier du xv<sup>e</sup> siècle.

Des remerciements seront adressés à M. Raymond.



M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Montaiglon, du Sommerard, Lenoir et Lacroix.

M. le Président, prié par M. le Ministre de lui faire connaître les noms des correspondants et des membres des Sociétés savantes qui paraîtraient aux yeux de la section mériter des distinctions honorifiques, a réuni d'urgence la commission qui, l'an dernier, avait été chargée d'une mission analogue.

M. le secrétaire du Comité, sur la demande de M. le Président, donne lecture des conclusions de cette commission, qui, après délibération, sont adoptées par l'assemblée.

M. Douët d'Arcq fait un rapport verbal sur le tome IV (année 1866) du *Bulletin du Comité flamand de France*, qui ne renferme, en fait de travaux archéologiques, qu'un mémoire de M. de Cousse-maker sur les cloches et carillon de Bourbourg.

M. J. Marion lit un rapport sur un ouvrage de M. le docteur Chauveau, intitulé : *Mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher*.

M. Léon Renier donne lecture d'un rapport sur deux inscriptions latines découvertes en Corse en 1847, sur l'emplacement de la colonie romaine d'Aleria, et envoyées directement au vice-président de la section par M. Hébert, professeur de rhétorique au lycée de Bastia.

Les rapports de MM. Marion et Renier sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel fait verbalement deux rapports. Dans le premier, notre collègue fait savoir à la section que le bas de soie broché du XIV<sup>e</sup> siècle ayant appartenu au cardinal Arnaud de Via, neveu du pape Jean XXII, et qui a été signalé à la section par M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, figure dans la section de l'Histoire du travail à l'Exposition universelle.

M. Darcel s'occupe de la destination définitive de ce fragment d'ornement pontifical, et conclut en formant le vœu qu'il soit déposé au Musée de Cluny, où l'on conserve déjà des étoffes anciennes.

La section adhère aux conclusions de M. Darcel ; en conséquence, Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien faire prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ce vœu.

La seconde communication dont M. Darcel entretient la section se compose de notes de M. Dupré : 1° sur l'*Histoire de Saint-Dié-sur-Loire*; 2° sur la châsse de saint Moudry; 3° sur le dolmen dit *la Pierre de minuit*, commune de Pont-le-Voy. M. Darcel conclut pour le dépôt aux archives de ces diverses communications, après toutefois que des remerciements auront été adressés à leurs auteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Darcel demande la parole pour présenter une observation sur certains objets de bronze que l'on rencontre souvent dans des tombes mérovingiennes, et dont la destination était incertaine. Il s'agit de rondelles ou anneaux plats dont la circonférence est réunie avec le centre au moyen de rayons, et qui ont l'apparence de petites roues. L'Exposition universelle permet de déterminer l'emploi de ces rondelles. Les costumes des femmes des États scandinaves qui figurent au Champ de Mars, en nous montrant des objets analogues usités aujourd'hui, ne laissent pas de doute sur l'emploi, à l'époque mérovingienne, de ceux que l'on trouve dans les tombes. Ces rondelles servaient à suspendre divers petits ustensiles d'usage journalier et habituel; c'était, en un mot, quelque chose d'analogue aux châtelaines du moyen âge, que la coutellerie moderne a remis en usage depuis quelques années.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.*

5<sup>e</sup> année, 1864. — Paris, Derache (Caen, typographie F. Le Blanc-Hardel),  
1864-1865; 3 fascicules formant 294 pages in-8°.

Nous sommes bien en retard pour parler de ce volume, qui avait été renvoyé à notre examen, il y a plus d'un an, mais il est toujours temps de faire l'éloge des bons ouvrages qui ne perdent rien pour avoir attendu. Après avoir fait amende honorable de ce qu'on pourrait appeler négligence de notre part, si ce n'était un oubli tout à fait involontaire, nous pouvons dire que nous avons lu avec autant de plaisir que d'intérêt le cinquième volume du Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, aussitôt qu'il fut entre nos mains. Ce volume, comme les précédents, nous donne; dans les procès-verbaux des séances mensuelles de cette éminente Société, une analyse de ses travaux et de la correspondance qui lui est adressée. On sait que ses travaux, si variés et si estimables, produisent chaque année un gros volume de mémoires, la plupart fort estimables, et quelques volumes de publications spéciales relatives à l'histoire ou aux antiquités de la Normandie. Vingt-cinq volumes de ces mémoires avaient paru au moment où l'on mettait sous presse le cinquième tome du Bulletin, qui ne comptait encore que quatre années d'existence, quoique la création de la Société elle-même remontât alors à 1823. La Société est donc une des plus anciennes, des plus zélées et des plus laborieuses entre toutes les Sociétés savantes de la France.

Il faudrait remplir plusieurs pages pour passer en revue les notes

archéologiques qui composent les procès-verbaux des séances, où il est question d'une foule de découvertes plus ou moins importantes. La liste seule des localités auxquelles se rapportent ces découvertes fournirait une ample table des matières. C'est là, par exemple, que l'infatigable M. l'abbé Cochet a déposé les matériaux de ses ouvrages d'archéologie concernant les sépultures antiques de la Normandie. Ces procès-verbaux, remontant à une époque déjà éloignée de nous, reproduisent ainsi des faits et des détails qui sont connus; et, pour éviter des répétitions inutiles, nous croyons devoir les laisser de côté. Nous y glanerons pourtant deux ou trois renseignements précieux qu'il est bon de signaler à l'attention des archéologues. M. l'abbé Cochet avait d'abord annoncé à la Commission des antiquaires de Rouen que le portrait de Thomas Bazin, évêque de Lisieux, l'historien anonyme des règnes de Charles VII et de Louis XI, se trouvait dans un des vitraux qui décorent les fenêtres du chœur de l'église de Caudebec, quoique la construction de cette église soit postérieure à la mort de ce docte personnage. L'authenticité de ce portrait est aujourd'hui constatée par les armes de la famille Bazin, surmontées de la croix épiscopale, et par le nom de l'évêque historien écrit au-dessous de son image. Le portrait a donc pu être photographié, et il est peut être maintenant gravé pour enrichir l'iconographie des Normands célèbres. Un archéologue anglais, M. Collingwood Bruce, de Newcastle, avait interrogé la Société des antiquaires de Normandie pour savoir s'ils connaissaient, dans la province ou dans quelque autre partie de la France, quelque monument où l'on eût remarqué des dessins bizarres composés de cercles concentriques, gravés sur la pierre. analogues à ceux qu'on rencontre en Angleterre, notamment dans le voisinage des anciens camps bretons. M. Pottier a répondu à la demande du savant correspondant, en assurant que des dessins à peu près semblables existaient en Bretagne, tracés à l'intérieur du monument de Gavarnis près de Karnac. M. l'abbé Cochet a recueilli, dans le petit village de Veulles au bord de la mer, une inscription française, en rimes, portant la date de 1272, et mentionnant la fondation d'une chapelle de la Vierge, par le nommé Nichole Thoma, *pour l'âme de son père et de sa bonne dame*. Les tournées archéologiques de M. l'abbé Cochet lui ont permis d'enregistrer deux autres particularités non moins dignes d'observation : dans l'église de Blossenville, il a reconnu la présence de vases acoustiques, encastés dans la muraille à l'entrée de la nef et sous

le clocher; au Pont-Rouge, à l'embouchure de la petite rivière nommée le Durdent, il a exhumé une mesure en pierre avec deux anses et deux becs, pareille à celles qu'il a vues employées comme bénitiers dans les églises de Longueville et de Saint-Vaast-sur-Équieville. N'oublions pas un intéressant rapport de M. Baudry sur les poteries romano-gauloises trouvées dans les fouilles de Rouen. Ces poteries ont présenté une dizaine de noms, parmi lesquels nous citerons, à cause de leur singularité, ceux d'*Oseverpud* et de *Cacabi*. Sur une parcelle d'anse en terre cuite non vernissée, on a lu ce mot encore inexpliqué : *Mussidior*.

Nous voudrions nous arrêter un moment à l'histoire de la Société des antiquaires de Normandie pendant l'année académique 1863-1864, histoire racontée par M. A. Charma avec cet intérêt de narration qu'on est sûr de rencontrer dans tout ce qui sort de sa plume élégante. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'accorder une minute d'attention à l'éloquent discours que M. Egger, de l'Institut, a prononcé dans la séance publique du 15 décembre 1864, qu'il présidait. Ce discours, que la *Revue des Sociétés savantes* peut envier au Bulletin de la Société où il est imprimé *in extenso*, jette un rapide coup d'œil sur les principaux monuments épigraphiques grecs et romains que renferment le musée du Louvre et les musées des départements. C'est un brillant et chaleureux plaidoyer en faveur de l'épigraphie, qui a pris de nos jours, grâce aux travaux de plusieurs illustres savants français, une si large et si belle place dans le domaine de l'érudition. « L'inscription, dit M. Egger, avec ce bonheur d'expression qui distingue ses écrits, était, avant l'invention de l'imprimerie, la meilleure garantie du souvenir. On gravait sur le marbre et sur le bronze, on encastrait dans les murs des édifices publics ce qu'on *minute* aujourd'hui pour le déposer chez un notaire, ce qu'on imprime officiellement au *Moniteur* ou au *Bulletin des lois*. Ces textes épigraphiques sont donc, on peut le dire sans métaphore, les débris des archives privées et des archives publiques de la Grèce et de Rome. »

Les rapports et les petits mémoires imprimés à la suite des procès-verbaux ont tous un mérite particulier, qui devrait nous forcer de nous occuper de chacun d'eux. Dans le compte rendu d'un ouvrage de M. Adolphe de Bouclon, sur saint Nicaise, apôtre du Vexin et premier évêque de Rouen, M. l'abbé Do se livre à un travail étymologique piquant pour démontrer que le *forum Scammis* où le saint aurait été martyrisé, selon le texte de sa passion, est bien *Gasnay* ou *Gany* et

non *Écos.* M. l'abbé Cochet aura certainement repris, dans son grand ouvrage intitulé *La Seine-Inférieure historique*, le mémoire qu'il consacre aux vases de bronze découverts en Normandie et qui paraissent appartenir au moyen âge. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à son ouvrage, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Brianchon a décrit une maison romaine découverte à Lillebonne en 1864. M. Ch. Vasseur a jugé dignes d'une minutieuse description un autel et un lutrin en bois sculpté que possède l'église d'Ouillie et qui ont été récemment restaurés par un habile sculpteur de Lisieux, M. Léonard : ces deux objets, qui datent du règne de François I<sup>er</sup>, se recommandent par le goût et la délicatesse de l'exécution. L'autel est un véritable chef-d'œuvre, et les statuettes qui en font l'ornement accusent la main d'un artiste de premier ordre, quoiqu'il soit resté inconnu. Ce précieux spécimen de la sculpture française au xvi<sup>e</sup> siècle eût servi peut-être à chauffer la sacristie d'Ouillie, sans la protection du curé qui l'a sauvé. M. le docteur Guérout est allé chercher à Caudebec et aux environs les débris des tombes de l'abbaye de Jumièges, que la Révolution de 93 avait vendus et dispersés comme matériaux de construction : ainsi trois pierres tumulaires, représentant des abbés et des moines de l'abbaye, ont été sciées pour former les marches d'un escalier dans une maison particulière ; l'une de ces pierres est celle qui couvrait la sépulture de Jean du Tot, nommé abbé en 1286 et décédé en 1299. Nous espérons que ces vénérables débris seront pieusement recueillis par le musée archéologique, comme de tristes épaves du grand naufrage de la vieille France féodale et religieuse. On ne saurait conserver avec trop de soin ce qui reste de ces pierres tumulaires représentant des personnages gravés en creux ou sculptés en relief, lors même que les têtes auraient été détruites à dessein ou simplement effacées par le temps : ce sont les esquisses les plus authentiques et les plus exactes du costume national avec dates certaines.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, intercaler ici la description que M. Eugène de Beaurepaire a faite des peintures murales de Saint-Céreny. Ces peintures, qui avaient été signalées dès l'année 1856 par M. Delasalle, étaient alors couvertes d'un épais badigeon. Elles sont à présent nettoyées et restaurées ; M. de Beaurepaire nous les fait connaître pour la première fois en décrivant et en expliquant les sujets qu'elles représentent et qui sont la plu-

part empruntés à la légende de saint Céreny. « Ces peintures, dit l'auteur de l'intéressant rapport que nous aurions voulu étudier plus longuement, malgré leur incorrection, ont un certain charme d'inspiration bizarre et naïve, que les remaniements successifs qu'elles ont subis ne leur ont pas fait entièrement perdre. Les couleurs qui dominent sont le bleu, le jaune clair et le rouge. » M. de Beaurepaire note cette particularité significative, c'est que des enduits colorés ayant le même caractère et appartenant à la même époque se voyaient encore, il y a peu d'années, sur les murs du chœur de l'église de la Roche-Mabille. « L'existence de fresques analogues dans deux églises aussi rapprochées, dit-il, est un fait intéressant qui peut servir de point de départ à de nouvelles investigations. » M. de Beaurepaire nous apprend que ces peintures ont été exécutées à Saint-Céreny, sous le pontificat d'Urbain V, qui figure avec ses armoiries dans une des fresques ; mais il n'a pas reconnu quel était le donateur représenté à genoux, avec cette inscription qui nous donne pourtant son nom : *Parce mihi, Domine. — P. Aletti P.* Ce donateur ne serait-il pas le peintre lui-même ?

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

4<sup>e</sup> année, 1862.

L'année 1862 sera mémorable dans les fastes de cette Société ; c'est la date de l'octroi qui lui a été fait par le Conseil municipal d'Avallon d'une salle de la *Tour de l'horloge*, afin d'y établir un musée. La Société n'a pas perdu de temps pour installer dans ce local tout ce qu'elle possédait, c'est-à-dire une collection de monnaies et de médailles donnée par un de ses membres, M. Bardin, ainsi que divers autres objets recueillis dans la contrée. Un lustre s'est déjà écoulé depuis la fondation du musée d'Avallon, et cet établissement a pu grandir, mais, au moment où je le surprends dans le Bulletin de 1862, on n'y voyait guère que des médailles, comme on peut en juger en parcourant un travail de M. Bardin, le donateur, intitulé : *Mouvement du médailler pendant l'année 1862*. Il y a des médailles de tous genres à Avallon ; médailles gauloises, grecques,

romaines, françaises et étrangères, jetons y affluent, et tout cela provient de dons : c'est un commencement qui promet et montre quelle popularité a rencontrée la bonne pensée de la ville et de la Société. Du reste, le seul travail que j'aie à signaler dans ce recueil est une *Étude sur la grande voie romaine d'Agrippa de Lyon à Boulogne-sur-Mer*, que l'on doit à M. Ragon. Les travaux de ce genre sont rarement susceptibles d'analyse, et, quant à moi, je déclare mon incompetence à leur égard; cependant cette étude paraît consciencieusement faite, et je remarque avec plaisir que l'auteur a pris soin de mentionner toutes les découvertes de médailles faites à diverses époques sur le tracé qu'il a décrit.

Que partout il se trouve des archéologues zélés comme ceux qui ont doté la ville d'Avallon d'un musée, et nous n'aurons plus à regretter la perte de monuments précieux, comme on en pourrait faire une liste malheureusement trop longue, sans remonter plus haut que le commencement du siècle.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE CHALON-SUR-SAÔNE.

t. IV, 3<sup>e</sup> partie, 1863.

Il n'y a pas beaucoup de butin pour nous dans ce fascicule, qui ne contient qu'un seul mémoire qu'on puisse dire archéologique, c'est celui que son auteur a intitulé : *Études égyptiennes. Les inscriptions relatives aux mines d'or de Nubie*. Bien que les études égyptiennes soient une science éminemment française, puisqu'elle a été fondée par un Français et que des hommes comme MM. de Rougé, Mariette, Deveria, et l'auteur du morceau dont je viens d'écrire le titre, M. Chabas, ne laissent pas oublier à l'Europe le nom de Champollion, notre section n'a pas mission de suivre, du moins dans la *Revue*, les progrès de ses dignes successeurs.

Les autres mémoires contenus dans le fascicule dont j'ai à entretenir la section sont tous du domaine de nos collègues de la section d'histoire; toutefois je signalerai, dans la biographie de Jehan Germain, évêque de Chalon au xv<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Bugnot, deux inscriptions que notre collègue, M. de Guilhermy, placera peut-être dans le recueil que nous attendons de son érudition ainsi



que de la libéralité du Ministre. De ces inscriptions, l'une est incrustée dans les murs du portail de l'église de Sainte-Marie de Châlon et constate la consécration de ce saint édifice par J. Germain ; l'autre, relative à une cérémonie semblable, se trouve à Rully ; elle date de l'an 1452. Toutes deux sont en français.

Dans le même mémoire, on trouvera encore non-seulement la description, mais une représentation lithographiée du tombeau de Jacques Germain, père de l'évêque, qui, érigé par celui-ci dans l'église des Carmes de Dijon, se voit aujourd'hui dans le mur du grand escalier du musée de cette ville, qui en fit l'acquisition en 1825, ce que m'apprend le catalogue publié en 1842, où cet intéressant monument porte le n° 702. On trouve encore dans le travail de M. l'abbé Bugniot le texte de l'inscription du tombeau du prélat lui-même, tombeau qu'il s'était fait préparer de son vivant dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. On y voyait sa représentation en habits d'évêque ; malheureusement les Huguenots mutilèrent ce monument, qui fut ouvert en 1780, au moment où M<sup>sr</sup> d'Andigné de la Châsse *répara*, d'autres diraient *dévasta*, sa cathédrale sous prétexte de réparations. Que l'on ne me cherche pas querelle pour l'énergie de ces expressions, je les emprunte à M. l'abbé Bugniot.

Dans un mémoire qui fait suite à celui dont je viens de parler, cet ecclésiastique, qui paraît avoir presque autant de zèle pour l'archéologie que pour ce qui touche à son saint ministère, a écrit l'histoire de cette chapelle de Notre-Dame-de-Pitié fondée par Jean Germain. Je n'aurais pas eu le droit de vous parler de ce travail, si, à la page 409, on n'y lisait la description de la Pietà qui la décore, et si l'on n'en trouvait à la page 401 une représentation lithographiée.

M. l'abbé Bugniot ne sait pas au juste à quelle époque remonte la figure de la Vierge, qu'il semble cependant croire fort ancienne. Autant que j'en ai pu juger par le dessin de M. Morel-Retz, c'est une œuvre fort estimable, qui pourrait dater du xvii<sup>e</sup> siècle. Une transcription de l'acte de visitation de la chapelle en 1524 termine le mémoire de M. Bugniot, qui par là encore se rattache à nos études. C'est un document intéressant comme la plupart de ceux de ce genre.

On le voit, la Société de Châlon même, lorsqu'elle fait de l'histoire, n'oublie pas qu'elle s'est vouée aussi à l'archéologie. On sait

d'ailleurs qu'elle a fondé un musée qui prend toujours de nouveaux accroissements. C'est là un de ces actes qui valent bien des écrits et dont on ne saurait trop louer les Sociétés de nos départements.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

#### *RAPPORT SUR QUATRE COMMUNICATIONS DE M. MARCHEGAY.*

M. Marchegay a envoyé au Comité quatre documents du *xiv<sup>e</sup>* siècle; le nom de notre correspondant est un garant de l'intérêt qu'offrent ces actes choisis avec un discernement intelligent dans les riches archives du château de Thouars, que M. le duc de La Trémoille a mis avec une louable libéralité à la disposition de M. Marchegay et dont celui-ci fait un si heureux usage, ainsi que le Comité le sait, grâce aux communications qu'il a déjà reçues et qu'il espère continuer à recevoir.

Le premier de ces documents est un mémoire du procureur du roi dans un différend que le roi avait avec messire Fouque de Matsaz au sujet de la haute et basse justice de Saintes et de la « chastelenie de la guarene de la Gourz. » Cet acte n'est pas daté, mais on doit le rapporter, ainsi que l'a fait M. Marchegay, à la fin du *xiii<sup>e</sup>* siècle : il est rédigé en langue française et paraît avoir été produit dans un procès devant le Parlement. C'est du moins l'induction que l'on peut tirer d'une note écrite au dos de l'acte et qui est ainsi conçue : « Ce sont les artigles qui furent deu roy e deu sire du Gons sur le pleydoyé qu'il avoyent par le feyt de Xaintes et du Gons. » Le procureur du roi s'appelait Pierre de Tarzac. L'acte qu'il déposa au greffe de la cour portait proprement le nom d'article; il fait connaître quels étaient les droits seigneuriaux du roi dans la ville de Saintes. Nous ignorons malheureusement le résultat de cette contestation.

La seconde pièce est datée du mardi après la Trinité 1308, Emery Viel y fait hommage à Guillaume Vivien de Cravans, valet,

de différents droits dans la paroisse de Meschers, village<sup>•</sup> situé en Saintonge, sur les bords de la Gironde. Emery avait les deux tiers des droits perçus sur les objets de consommation et autres denrées. L'acte est en latin avec un certain nombre de mots en langue vulgaire. M. Marchegay a, dans une notice préliminaire, mieux fait ressortir que je ne pourrais le faire moi-même, l'intérêt des deux autres documents, dont l'un, écrit en langue du pays, est un hommage lige rendu, à Bazas, au mois de mai 1319, à Arnal Bernard de Preissac, sire d'Uzeste et de Didonne, par Ramon de la Rocque, tuteur d'Aumus et de Richarde de Rions. La dernière pièce renferme une donation, en 1370, par le comte de Cambridge, du château de Mortagne-sur-Gironde au soudan de la Trau, l'un des plus braves capitaines gascons au service de l'Angleterre. J'ai l'honneur de vous proposer l'impression des quatre documents dont je viens de vous entretenir dans la *Revue des Sociétés savantes*.

E. BOUTARIC,

Membre du Comité.

*NOTES SUR QUATRE COMMUNICATIONS DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.*

C'est encore aux archives de M. le duc de La Trémoille (charrier de Thouars) qu'appartiennent les documents originaux, récemment découverts, dont j'ai l'honneur d'envoyer des copies au Comité. Ils remontent tous les quatre au XIV<sup>e</sup> siècle.

Le premier est un mémoire énumérant les droits du roi de France à Saintes, et combattant les prétentions de Foulques, seigneur de Mastaz (aujourd'hui Matha, Charente-Inférieure). Il n'est pas daté, mais l'écriture indique la fin du XIII<sup>e</sup> ou le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Le nom des deux procureurs qui l'ont dressé servira peut-être à faire connaître l'époque du procès. En tout cas, leur mémoire offre d'autant plus d'intérêt qu'il existe, je crois, peu de documents relatifs à la domination de nos rois en Saintonge entre le règne de saint Louis et celui de Charles VII.

La deuxième pièce est un aveu et dénombrement dans lequel se trouve le tarif de la coutume de Meschers, petite ville de la Saintonge, située au bord de la Gironde ainsi que Cravans, au seigneur duquel l'aveu fut rendu le 11 juin 1308.

Dans notre troisième pièce est raconté comment un hommage

féodal fut rendu, au nom d'une jeune fille, par le tuteur que son père avait désigné dans son testament. En belle langue gasconne, on y dit en quoi consistait la cérémonie de l'hommage lige. Arnaud Bernard de Preissac, qui reçut celui-ci, le 10 mai 1319, comme seigneur de Didonne en Saintonge (baronnie qu'il avait reçue, dès 1313, de Berthelon de La Brosse, en échange de celle de Buxeuil en Berry), était, par sa mère Gualharde, neveu du pape Clément V<sup>1</sup>. Le surnom de *Soudan*, qu'il portait dès lors, a été rendu célèbre par son fils et par son petit-fils, plus généralement désignés sous le titre, l'un de *Soudan de Pressac* et l'autre de *Soudan de la Trau*, que par leurs noms de baptême et de famille. Ce dernier, appelé aussi, par corruption, le *Soudic de l'Estrade*, a été l'un des plus braves capitaines gascons tenant le parti d'Édouard III, roi d'Angleterre. Froissart (livre II, chapitres 30, 33 et 34) donne des détails sur le long et rude siège malgré lequel il conserva à l'héritier de ce prince, en 1377, l'importante place de Mortagne-sur-Gironde.

Par notre quatrième et dernier document, on voit qu'elle avait été donnée en garde par le comte de Cambridge (Edmond, 5<sup>e</sup> fils d'Édouard III) au soudan de la Trau, le 8 juin 1370. Il y commandait encore lorsque, le 8 juillet 1394, il ordonnait par son testament que « Mossenhor le Soudic, son filh, aya e tengua en sa guarda lo loc de Mauretanha, ayssi e per medissa maneyra cum sa en arreyre locdit senhor testayre l'ave tengut, au proffeyt deu rey d'Anglaterra, notre senhor. . . . » et lui recommandait « que s'en guoverna ayssi cum los companhons qui aujourduy son en lo deit loc lo aconselheran. »

Isabeau de Preissac ou de la Trau, petite-fille du testateur, apporta en mariage les biens et le titre des Soudans à Bertrand de Montferrant, chevalier, seigneur, baron dudit lieu et de Langoiran; et leur fils aîné, Pierre, prit le surnom de *Soudic*. Leurs domaines, confisqués parce qu'ils se firent *Anglois*, avaient déjà été donnés par le roi de France à Jean de La Personne, vicomte d'Acy en Picardie, possédés par son fils Guy, puis vendus par ses héritiers à Prégent de Coëtivy, amiral de France, lorsque, vers la fin de l'occupation de Bordeaux par les Anglais, Bertrand de Montferrant, ses fils, nommés tous les deux Pierre, et ses deux filles vendirent ces biens à François de Montferrant, vicomte de Duza (*sic*) et seigneur de Belin, ainsi

<sup>1</sup> Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, vol. IV, p. 80 et suiv.

qu'à son fils Bérard, le 14 mars 1446, à raison de 4,000 francs, en monnaie de Bordeaux, reçus comptant. L'amiral de France, avec le congé du roi, acquit des héritiers ou ayants cause du soudan de la Trau tous leurs droits sur Didonne et Mortagne; Olivier de Coëtivy, son frère, les recueillit dans sa succession, et sa petite-fille, Louise, les fit entrer dans la maison de La Trémoille.

P. MARCHEGAY,

Correspondant.

*Au dos, écriture du temps:* Ceu sont les artigles aus procureors.

Ce sont les artigles qui furent deu roy e deu sire du Gons sur le pleydoyé qu'il avoyent par le feyt de Xaintes et du Gons.

Ceu sont les artigles que mestre Pierres Tarzac, de Saintes, a propousé et balhé par nom de nostre seigneur le roy de France contre mons' Fouques de Mastaz, chevalier, sur le fet de la haute et basse justice de Saintes et de chastelenie de la guarena de la Gourz.

1. Premièrement dit et propouse ledit mestre Pierres Tarzac, par nom doudit nostre seigneur le Roy contre led. monssor Fouques, que, par droyt comun et par generau coustume du pais, appartient au baron qui ha le chatel la haute justice dedenz les bornes de sa chatelenie.

2. Item dit led. procureres que li chateaus de Saintes est au Roy sanz nul parçonier, e en est en posseyssion e il e ses davantiers seigneurs de Saynctes, e ont esté en posseission tant de tans que il n'est memoire de home sanz nul parçonier.

3. Item dit que li Roys et ses devantiers seigneurs de Sayntes font e ont fayt touz jorz fere leurs bans en leurs nons sans parçonier en la vile de Saynctes et aus apartenans, et de ceu sont en paisible possession.

4. Item dit que li Roys et ses devantiers seigneurs de Saynctes metent e ont mis touz jours mesures de blé, aunes, marc et toutes autres mesures en la cité de Saynctes sans nul parçonner; e de ceu est li Roys, et ses avantiers ont esté en posseission. E les mesures du blé sont marquées de la marque le Roy sanz autre, et les mesures du vin y met cils qui les tient du Roy, sanz ceu que il en face riens aud. monssor Fouques.

5. Item dit led. procureres que, quant li prevos le Roy de Sayntes balhe mesures de blé, il en a devoer ou redevenson; ou quel nus ne prent riens fours que li Roys; et de ceu est li roys, et ses davantiers on esté en possession.

6. Item dit led. procureres que touz les citadains de Saynctes qui se volent joir de la franchise de la vile de Sayntes sont juré et font seremant de feauté au Roy et non à autre; et de ceu est li Roys, et ses davantiers ont esté en possession.

7. Item dit led. procureres que li prevois le Roy puet ajorner, guager, juger, prendre, arester, condampner et metre à exequion en touz cas en la cité de Saynctes et aus lors sanz y apeler parçonner; et de ce est li Roys, et ses davantiers ont esté en possession.

8. Item dit led. procureres que li Roys a plusors homes liges à Saintes o en la chatelenie qui tiennent leurs fiez et leurs rentes du Roy, en la cité e en la chatelenie, les quaus homes ne font riens audit mossor Fouques desdiz fiez.

9. Item dit led. procureres que li Roys ou ses genz conoissent, et ses avantiers ont connu, desdiz fiez et pris les homenages et les devors desdiz fiez, et de ceu est en possession.

10. Item dit led. procureres que les genz le Roy balhent, et ses avantiers seigneurs de Saynctes ont balhé, sans parçonner, les perrons et sulbrons et auvans a ceaux qui volent édifier fors de leurs murs au chemin le Roy, en la cité e aus lors de Saynctes; et par reson du balli ont et ont heu redevence sanz nul parçonner de ceaus qui font les dits perrons, sulbrons e auvans.

11. Item dit led. procureres que les gens le Roy et de ses avantiers seigneurs de Saynctes ajornent par devant eaus, guagent, prennent amandes et font exequion de leurs jugez en la vile de Saintes ou lieu qui est apelez lo fien non devis, sanz ceu que mossor Fouques ni ses davanciers en soyent ne ayant esté parçonner; ences est tele conoissance communaux entre le Roy e l'evesque de Saynctes ou à celui qui a cause a bal; et de ce est li Roys, et ses davanciers ont esté en possession.

12. Item dit led. procureres quar nus ne puet dire que il aye souveyraneté a Saynctes ne en la chatelenie fors que li Roys; quar par rayson de sa souveraneté et des gardes des eglises et des personnes religieuses, li Roy puet conoytre du temporau et en aplegemans de court et de force sanz nul parçonner. Et si enssi est que l'om face violence ou noveleté aus personnes des eglises, li Roys ou ses genz en conoistront sanz nul parçonner, e de ce est li roys en possession.

13. Item dit led. procureres quar la coüe e les ales de Saynctes ou l'on vent les dras e la char et le payn sont du domaine le Roy sanz parçonner; et i prent ses costumes et ses devoers certains sanz parçonner.

14. Item dit led. procureres que li Roys a plusieurs cens, rentes et autres devoers en la cité de Saintes et en la chatelenie. que les genz le Roy prenent sanz parçonier; et si les cens ne sunt paé ajor, li Roys en aura toutes les amandes sanz parçonier.

15. Item dit led. procureres que les genz le Roy tienent, et ses avantiers seigneurs de Saintes ont tenu touzjourz leurs termes et leurs assises par la chatelenie de Saynctes des manssioniers de ladite chatelenie sanz nul parzonier, et jugent, prenent, guagent, condampnent, absolvent et prenent amandes et guages sanz nul parzonier; et de ces chouses sont et ont esté en paisible et longue possession.

16. Item dit led. procureres que les gens le Roy font, et ses avanciers seigneurs de Saynctes ont fait atermer et ajorner generalement les mansioneres dehors la vile de Saintes par devant eaus à Saynctes, au pont ou en la cohue ou la ou il vuelent en la cité; et en tenent et en ont tenu touzjourz les termes et les assises, et entre celes personnes jugent, condampnent et absouvent et prenent guages et amandes sanz nul parçonier.

17. Item dit led. procureres que, si aucuns hom mefet fors de la vile de Saynctes, dedenz la chastelenie, par quoy il le conviegne prendre mort ou perdre membre, les gens le Roy le feront amener à Saynctes, si il veulent, et le jugeront et en feront exequcion sanz nul parçonier, et de ceu est li Roys et ses avantiers ont esté en possession.

18. Item dit led. procureres que li Roys a plusieurs hautes justices dedenz la chatellenie de Saynctes, aux queles ses genz et de ses avantiers ont fait exequcion sanz nul parzonier; et de ceu est en possession.

19. Item dit led. procureres que li Roys meit et oute guareneor quant il vout en la guarena de la Gorz, e li paye ses guages sanz parçonier.

20. Item dit led. procureres que les genz le Roy chacent et prenent des conilz quant il vuelent en la guarena, et eynsi l'an layt les gens de ses avanciers seigneurs de Saynctes; et de ceu est li Roys, et ses avantiers ont esté en possession sanz ceu que led. mossor Fouques ou ses avantiers le ayant fait à la seue de la gent le Roy ou ses davantiers.

21. Item dit led. procureres que le Roy ou ses genz garderont ladite guarena et la tendront sans vente tant cum il lor plaira, et la vendront sans nul apeler; mes puyz que la dite guarena sera vendue en tout ou en partie. lidit mossor Foques aura la moytié de la somme que ele sera vendue.

E fet protestacion ledit procureres. par nom dou Roy, de propauser et



bailher autres artigles si ces estoient deffectis, et de les prover et d'esclarsir ceaux qui sont a bailhé se il estoient par aventure doutous ou obscurs, et de ajouter, crestre et mernyer, se besoins est et me le fet, au dit mossor Fouques en tant cum il est contraires à cestui.

Cet artigles ont pousé par lor serament mestre Pierre Tarzac et Helye Cotyer por notre senhour lo Roy.

Chartrier de Thouars.

Rôle original de 3 pièces en parchemin, long de 89 centimètres, large au milieu de 185 millimètres, ayant deux petits sceaux mutilés au bas du rôle et à ses deux coutures.

*Au dos, écriture contemporaine* : C'est le feage de la coustume que Pierre Arnaud a à Meschers.

*Au dos, écriture du xv<sup>e</sup> siècle* : Homages de Emery Viel, tenuz de Guillaume Vivien, de Cravens.

Universis presentes litteras inspecturis, Eymericus Veteris de Mescherio, salutem in Domino.

Noveritis quod ego dictus Eymericus advoho et teneo et me tenere advohare confiteor et publice recognosco a Guillelmo Viviani de Cravens, valetio, domino meo, ea que secuntur.

Primo duas partes costume tocius parrochie de Mecherio, excepto Velayre, in modum qui sequitur.

Videlicet de quolibet porco pelat vendito in dicta parrochia, les noubles;

Item de quolibet porco brulat, la ganta;

Item de quolibet bove vendito in dicta parrochia, la lecha;

Item de qualibet vacca, prout de bove.

Item de quolibet porco vivo deportato per mare, per arribatge, obolum.

Item de quolibet porco mortuo deportato per mare aut per terram in dicta parrochia, unum denarium. Tamen si sit leprosus, nichil debet.

Item de quolibet dolio vini vendito in dicta parrochia, pro costunia et levagio vendicionis en gros, 11 denar. cum obolo.

Et pro qualibet pipa, ad forum dolii.

Item de qualibet salma ollarum et pitalphorum, unam ollam seu unum pitalphum, quod veniat pro vendendo in dicta parrochia.

Item de quolibet fardello de linge seu de lange, conducto ad dictam parrochiam per mare aut per terram, quatuor denar.

Item de quolibet C. de lana aut de agnis. conducto ut supra, duodecim denar.

Item de quolibet C. de pellibus ciragrillorum, conducto ut supra, sex denar.

Item de qualibet duodena pellium caprarum aut de bocs<sup>1</sup>, conducta ut supra, quatuor denarios, nisi sit parata ad opus ville de Mecherio.

Item de qualibet traqua corium vaccarum seu boum, quatuor denar. cum obol.

Et nisi sit integra traqua, de quolibet corio, obol.

Item de qualibet patella cere, onchure seu de crein, obol, conducta ut supra; nisi sit ad opus dicti loci.

Item de decem et septem cargues de teya, unam carguam si vendatur in dicta villa.

Item de triginta palussos de lino, conductos per mare aut per terram, obol.

Quorum debeo recipere costumam ad turonenses parvos.

Quicquid vero teneo, habeo jus de premissis, ego dictus Eymericus teneo et me tenere advocho a dicto domino meo ad homagium planum et ad deverium quinque solidorum monete currentis, solvendorum et reddendorum a me dicto Eymerico et meis eidem domino meo et suis in mutationem domini; protestans quod per hujusmodi traditionem michi vel meis non faciat prejudicium in futurum. Promittens ego dictus eidem domino meo, per juramentum meum, me nichil amplius scire quod teneam vel tenere debeam ab ipso in dictis duabus partibus costume; nec si an aliqua alia a premissis ego possim scire (per) me vel per alium que ego debeam tenere ab ipso vel teneam, ego sibi promitto per juramentum meum, ea ut citius potero revelare et a dicto domino meo advochare; rogans et supplicans eidem domino meo quod si de pluribus a premissis me poterit informari, si sibi placeat me informet, prout verus dominus et fidelis debet suum hominem planum informare; nam omnia alia a premissis de quibus me informabit, ego predictus Eymerico me advocho tenere ab ipso, sub homagio et deverio predictis, salvo jure meo addendi, minuendi, corrigendi, detrahendi, declarandi in premissis.

In cujus rei testimonium ego dictus Eymericus dicto domino meo dedi has litteras, sigillatas sigillo domini Arnaudi, Dei gratia Xanctonensis archidiaconi, ad preces meas et instantias sigillatas.

Et nos dictus archidiaconus, ad requestam dicti Eymerici et preces, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum, in testimonium premissorum.

Datum die martis post Trinitatem Domini, anno ejusdem m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> octavo. Gombaldus Rigaudus clericus And<sup>o</sup>.

Hec est copia facta.

Chartrier de Thouars, Didonne.

Original en parchemin, scellé en cire rouge sur queue simple. Sceau brisé.

<sup>1</sup> Un double de notre charte dont la double queue ne porte aucune trace de sceau, ajoute : *de motonis aut de aliis pellibus.*

*Au dos, XI<sup>e</sup> siècle : Hommage de xxx l. de rente, que le s<sup>er</sup> de Rioms avoit sur l'arche et peage de Royan, tenu de Didonne.*

Coneguda causa] sia que en l'an de nostre senhor mil ccc et xix<sup>o</sup> lo dedzen die del més de may, en présence de min notari e dels testimonis de jus escriutz, e nomiatz, devant lo noble baron lo senher n'Arnald Bernard de Preychac, cavoir, senher de Usesta e de Didona, personalment constituit na Ramon de la Roque, dauzet, de Rions, tutor et curador testamentari de Aumus et de Richarde de Rioms, nazens filhes de n'Ux de Rions, dauzet, qui fo, si cum en lo darreir testament deldeit n'Ux, feit en carte publica per maste Guilhen de Broquatz, notari de Rions, solz tal date : Actum iv. die introitus aprilis, anno Domini m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> xviii<sup>o</sup>, plus pleneirament es contengut; la clausa de los quals tutela e cura, contengudas en lodeit testament, de mot à mot s'en seg en aquesta maniera.

«E plus, fetz e establit lo deit na Ramon de la Roque, tutor, curador e «gubernador de les deites ses filhes, per governar lor persones e totz lor «bens mobles e no mobles ou que ssien, ab tote servoanetat que meisteis sia «a tutor e curador e gubernador de pupillas; e que no sia ni pusque estre «revocat, cassat ni annullat per deguu dreit o costuma ad asso contrari.»

Per nom de la deita Aumus, heretaira deldeit n'Ux, qui fo, si cum en lodeit testament es contengut, reconego e autreyet que ladeite Aumus a en ten, eldeit n'Ux son pair qui ave e tie lo temps que vive, deldeit senher n'Arnald Bernard, cum de senhor de Didona, trenta lbr. de tornés petitx de randa annual sober l'arqua e peadge de Royant; les quals xxx lbr. de renda la donie mair deldeit n'Ux y ave lo temps que vive, si cum lodeit tutor dihs.

E per aqueres xxx lbr. de renda lo deit tutor, an nom de ladeite Aumus, capayron tret, leychat lo colcet, juntes ses mans e messes entor les mans deldeit cavoir, senhor de Didone, dibs que la deyte Aumus devie homia lige deldeit senhor de Didone. E promes e juret lodeit tutor, en nom que dasus, sober los sans avangelis Diu corporalment toquatz de sa man dextra, ester bon, tant quant la deite tutele durra, e après la deite tutele la predeita Aumus sara bona, leyals, fizels e hobediens vassals, lui medihb senber de Didona ben e leyalement cosselar, tier secret, dampnadge. si de deguna part sabe qu'el degos vier, far assaber, ajudar a ostar lodeit dampnage, procurar profit, gardar vita e membres contra totz homes qui poden viver o murir, e gardar e tier totz los altres capitres qui caben o cazen en homiadge lige à son leyal poder.

Al qual homiadge lodeit senher de Didona recebo lodeit tutor en nom que desus, ab l'esperbey desporle rendent a mude de Senhor o de vassal, saubs les dreitz deldeit senher de Didona e d'altruy, e en bayzet lodeit tutor à la boque.

De les quals cauzes soberdeites les deites pars requiriron min notari de jus escriutz que a cascun de lor fessi carte.

Testes son : en Bernadetz de Ladils, Bernard de Ladils, n'Arnald de Ladils, filh d'en P. qui fo, en Gualhard de Fargas, lo senher en Bertrand de Pompeiac, cavaoir, P. Faur del Camin, en P. de Ladils, e Arnald del Vergeir, public notari de Vazatz e del ducat de Guiayne, qui la carte enquiri, e son senhal y pauset, la qual P. Maur. jurat sotz lui escricto.

Actum Vasati, anno, die et mense predictis, Philippo rege Francie regnante, Eduardo rege Anglie, duce Aquitanie, Wilhelmo episcopo Vasatensi.

Bel original en parchemin, portant le *signe* du notaire.  
Chartrier de Thouars, titres de Didonne.

---

*Au dos, écriture contemporaine*: Cum mos<sup>r</sup> lo compte de Cambrigne ballhet lo loc de Morlanha, en Santonge, à mos<sup>r</sup> le Saudan, a terme de sa vita, et lodit mos<sup>r</sup> lo Saudan lo prometo estre de son haustau et lo servir, etc.

En l'an de Nostre Seigneur mil trois cens soixante et dix fut faicte ceste presente endenture, c'est assavoir le viii<sup>r</sup> jour du mois de juy n, par mon redoubté seigneur mons<sup>rs</sup> le comte de Cambrige, d'une part, et le Soudan de la Trau, d'autre part, laquelle tesmoigne les poincts et convenanses qui ont estées accordées et appointées entre eux, par leur bonne et agreable volunté.

Premierement ledit Soudan a promis a mon dit seigneur a estre en son service et de son oustel devant touz les seigneurs du monde, hors prins la tres noble royale majesté du roi de France et d'Angleterre et la hauteesse de mon tres souverain seigneur mons<sup>rs</sup> le prince, durant le cours de sa vie; prenant ledit Soudan pour ses fées dudit mons<sup>rs</sup> le comte le lieu de Mortaigne-sur-Gironde et toutes les revenues et yssues appartenens ou devens appartenir audit lieu ou a la juridiction d'icelli en aucune manere durant sa vie. Et en outre a promis ledit Soudan a mon dit seigneur le comte de lui servir par la maniere surdicte avec trente hommes d'armes de debu arroy, en payent les guages a lui et a sa dicte gents d'armes en temps de guerre. par la manere qu'il est acoustumé a paier en la principauté d'Aquitaine. Et en cas que il et ses gens servissent plus qu'il n'obussent receu guages de mon dit seigneur, qu'il les est tenuz de paier ce que seroit trouvé a li et a ses gens estre debu par bon et loial compte fait entre li et son tresaurier, sans aucun contredit. Et aussi mon dit seigneur a promis et accordé audit Soudan de baller ledit lieu. comme dessus est dit, si toust comme celi qui le tient a present sera venu hors de l'Angleterre ou dedans la feste de Saint-Michel prochenne venent au plus tart; et ou cas ou il ne le pourroit avoir de celi qui le tient, il est tenu de li donner un aussi bon lieu comme est celli de Mortaigne, avec autant de revenue en la seneschaucie de Xantonge ou de Poitou. Et si le temps

venoit, que fust paiz ou trievez, que mondit seigneur le compte n'ohust besoign de gens d'armes, il est tenuz de fere audit Soudan comme a un autre banneret de son oustel, et de donner prebende por siex chevaux en quelque part que mondit seigneur fust, li estant en sa compagnie. Item est accordé aussi et promis par mondit seigneur qu'il ne prendra nul tiers dudit Soudan ni de nul des siens, si non tant seulement de prise de forts ou de capitaine qui fust portant la flour du lis et estant du sang de France; ny mondit seigneur ne lui est tenuz de paier nulle perdes de chevaux ny de harnois, ny aider, si estoit prisonner, ayssir hors de sa prison, que Dieux deffende, si non que ploust a sa haute et noble gentillesse a fere par courtoisie. Item est aussi promis et accordé par mondit seigneur que si ledit Soudan avoit a perdre, par pointz de paiz, ledit lieu, que mondit seigneur li baillera un aussi bon lieu, o tant de revenue, en la dicte principauté; et ou cas qu'il n'auroit des sieus en Aquitaine, mondit seigneur li baillera en Angleterre, en bon et competant lieu, o tant de revenue.

Et pour ce tenir bien et loialement et toutes et chascune les choses surdictes sans en fraindre aucune d'icelles, et a greigneur fermeté avoir, ledit monseigneur, comme fil de roi et par sa foi, et ledit Soudan comme loial chevalier et par la foi et serement de son corps, ont mis, enterchangeable, a ceste presente endenture, partie par A B C, leurs séels en pendant.

Donné et fait a Engoulesme le jour et an dessus diz.

Chartrier de Thouars.

Original en parchemin scellé sur double queue, en cire rouge.

Sur le sceau mutilé du comte on reconnaît encore l'écu écartelé aux armes de France et d'Angleterre.

Pour copie conforme :

P. MARCHÉGAY,

Correspondant.

---

*RAPPORT SUR UN DOCUMENT MANUSCRIT COMMUNIQUÉ ET ANNOTÉ  
PAR M. L'ABBÉ TISSERAND.*

Nous avons dû, dans un précédent rapport, combattre les idées émises par M. Tisserand à propos de quelques documents manuscrits qu'il avait adressés au Ministre de l'instruction publique et qui avaient été renvoyés à notre examen. Aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir signaler à la section d'histoire un autre document très-intéressant envoyé par le même correspondant et au sujet duquel nous n'avons à faire ni réserve ni critique. Il s'agit d'un acte de 1666, renfermant le bail passé par les moines de Lérins en

faveur d'un entrepreneur nommé Baresté pour l'émission de monnaies destinées à être vendues dans le Levant. Ces monnaies devaient être fabriquées au château de Sabourg, lieu situé entre San-Remo et Vintimiglia, et que l'abbaye de Lérins possédait en toute souveraineté, en vertu d'une prétendue donation qui remontait à l'an 954. Extraite par M. Tisserand des archives de la préfecture des Alpes-Maritimes (fonds de Lérins), la pièce qui constate à une époque si rapprochée de nous le droit pour des seigneurs particuliers de battre monnaie sur un territoire indépendant nous paraît par elle-même digne d'être publiée. En outre, le correspondant y a rattaché quelques renseignements qu'il est également bon de faire connaître. Mais il est loin d'avoir épuisé le sujet et d'avoir mis le document dans son véritable jour, en lui assignant la place qu'il doit occuper dans l'histoire de la numismatique. Aussi avons-nous fait appel à la science consommée de notre ami et confrère M. de Longpérier, qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous remettre une note supplémentaire où sont élucidées toutes les questions relatives à l'histoire de la monnaie de Lérins sous le rapport de la légalité, de la valeur des pièces et de la contrefaçon des types. Cette note est un véritable rapport, nous n'y saurions rien ajouter, et nous nous bornons à demander aussi l'insertion textuelle dans la *Revue* du supplément d'information que nous devons à notre collègue de la section d'archéologie.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

*FABRIQUE DE MONNAIE DE LA PRINCIPAUTÉ DE SABOURG.*

L'an 1666, et le 24<sup>e</sup> jour de décembre, après midi, à l'île Saint-Honoré de Lérins, et dans la tour de la sacristie d'icelle, par devant moi notaire royal de Cannes et des témoins ci-bas nommés, César Barillon, abbé régulier de la congrégation de Mont-Cassin, prélat et supérieur dudit monastère, révérend Père Don Émilien de Savilian, doyen, de Honoré d'Aix, maître des novices, de Maur d'Aix, économe de Vincent de Valbonne, de Théodore d'Aix, de Placide d'Aix, de Gabriel d'Aix, d'André d'Antibes, d'Antoine de Castellanne, d'Hilaire d'Aix, tous réguliers profès du monastère, lesquels capitulairement assemblés en qualité de seigneur temporel et spirituel et souverain du bien et terroir de *Seboure*, diocèse de Vintimille, de leur gré ont arranté et arrantent à *Bernardin Baresté*, du lieu de Mou-

gins, présent et stipulant pour soi et les siens, à savoir le pouvoir et permission de *fabriquer monnaie* au dit lieu de *Seboure* durant le temps et espace de cinq années, qui commenceront dès le jour que le dit *Bareste* se sera mis en état de fabriquer la première espèce et à pareil jour finissant les dites cinq années passées et révolues, moyennant la somme de 700 livres toutes les années payables par ledit *Bareste*, comme le promet, savoir, la moitié le jour qu'il commencera à travailler et l'autre moitié six mois après ; ainsi continuera à payer par avance la dite rante durant les autres quatre années, le tout sous les pactes et conditions suivantes :

1° Que moyennant la dite rante le dit *Bareste* pourra fabriquer des *espèces d'or et d'argent*, soit grandes, soit petites, pour les débiter au pays de *Levant* au coin et armes du dit monastère, du prix et bonté de celles qui ont cours, étant toutes les dites pièces d'argent qui se fabriqueront à la dite monnaie sous le titre de sept deniers de fin pour le moins, et les dites espèces d'or au degré de 18 quarats de fin. A quoi le dit *Bareste* s'oblige. Les dits *RR. Pères* lui donnent aussi la permission de fabriquer dans la dite monnaie des pièces de cinq sols et autres espèces d'argent propres pour le dit pays de *Levant*, du même coin et armes que dessus et de la bonté et titre de celles ci-dessus ; encore qu'il pourra fabriquer les dites espèces en telle quantité qu'il lui plaira, soit de jour, soit de nuit, tant au *balancier* ou au *marteau* comme bon lui semblera, sans être tenu au *foillage* du poids ou *escharrete* d'alay avec le remède accoutumé aux autres monnaies.

2° Le dit *Bareste* sera obligé néanmoins de temps en temps d'expédier aux *RR. Pères* des espèces d'or et d'argent de celles qu'il fabriquera pour en faire faire la preuve et en après les rendront au dit *Bareste*.

3° Le dit *Bareste* jouira durant le dit arrangement du palais ou château appartenant au dit monastère, qu'il entretiendra en père de famille ; de plus, pour faire cette fabrique, il est besoin de faire des bâtiments et couverts et autres choses nécessaires lesquels le dit *Bareste* pourra faire à ses dépens, et pour toute indemnité les *RR. Pères* promettent compenser au dit *Bareste* sur le premier paiement la somme de cent livres, et permettent au dit *Bareste* de couper sur le terrain du dit *Seboure* le bois nécessaire tant pour la fabrique du bâtiment que pour l'usage de la dite monnaie, sans néanmoins pouvoir faire aucun charbon.

4° En cas que le dit *Bareste* ne continue pas, il lui sera permis d'emporter tous les outils, pièces et machines là où bon lui semblera, si mieux les dits *RR. Pères* n'aiment les lui payer selon l'estimation qui en sera faite par des experts.

Et comme la principauté de *Seboure* est limitrophe des États de *Savoie* et de la République de *Gènes*, en faveur de laquelle les anciens comtes de *Vintimille* ont aliéné la dite terre de *Vintimille*, a été aussi accordé que, si faisait le Sénat de *Gènes* défense de travailler dans ses États en aucune sorte de marchandise d'or et d'argent fabriquée hors de leur monnaie, et

qu'à ces fins ils vissent à refuser le passage de la monnaie de Sebourg, en tel cas le dit monastère lui sera tenu de prendre son fait et cause en mains et discuter à leurs dépens les procès et statuer des querelles qui pourront être faites, et il sera tenu compte des empêchements, sursis, prises de tribunaux et défenses d'autres princes, entendu aussi que le dit monastère ne soit tenu à aucunes dépenses, dommages et intérêts fors que à rembourser le paiement de la rente.

5° Le paiement sera apporté par le dit Baresté à l'abbé du monastère de Lérins, soit à Vallauris, soit à Cannes. — Se portent cautions Pierre Lombard et Alexandre Paul, marchands des villes de Nîmes et Marseille, solidaires l'un pour l'autre.

[Sont témoins: Joachim Raymond, marchand de la ville d'Aix, et Pierre Grossa, de Paris. Jean Arluq, notaire royal, de Cannes, rédige cet acte.]

Quand le bruit de cette fondation d'une fabrique de monnaie se répandit soit à Gènes, soit dans les États de Savoie, et surtout en France, des réclamations s'élevèrent de tous côtés. La cour de Louis XIV en fut avisée. L'abbaye avait tout pouvoir sur ce coin de terre. On trouva un prétexte. En 1686, le sieur Daubic, protestant de Nîmes, afferma la monnaie de Sabourg à raison de 1,500 livres pour trois ans et pour chaque année, avec permission, de la part desdits religieux, de vivre suivant sa religion et d'avoir autant d'amis et d'ouvriers que bon lui semblerait.

Louis XIV, par édit du 1<sup>er</sup> juillet 1686, défendit au monastère de Lérins de plus affermer la principauté à nul autre qu'à des catholiques, de donner retraite à des *relligionnaires*, ni de plus entreprendre de faire battre monnaie audit lieu du Sabourg sous quelque prétexte que ce pût être.

Les RR. Pères écrivirent aussitôt à l'intendant de Provence, M. Lebret, se plaignant qu'on voulût détruire une abbaye qui subsistait depuis plus de quatorze cents ans, et leur contester une donation qui était l'ouvrage de la piété d'un grand seigneur, lequel, voulant apaiser la colère de Dieu par ses libéralités, avait donné à l'abbaye de Saint-Honorat une partie de ses biens et francs-alleux.

« Cette donation, disaient-ils, consiste en une principauté de l'Italie, que ce seigneur, du nom de Guido, neveu d'Alphonse, roi d'Espagne, laissa en 954, avant de partir contre les Sarrasins, pour la rémission de ses péchés. La dite donation fut confirmée en 1064 par Othon et Conrad, ducs de Vintimille. Cette illustre maison de Vintimille y avoit toujours été reconnue souveraine, et en cette



qualité ayant droit de faire battre monnoye, sans que ce droit ayt été contesté par les princes voisins, et duquel les religieux de l'abbaye de Lérins ont toujours joui sans trouble depuis huit à neuf cents ans.

« On a prétendu que c'étoit par usurpation, et, sur ce fondement, on voulut faire passer les dits religieux pour usurpateurs et voulant s'ériger en souverains. On n'a pu souffrir qu'ils jouissent de ce privilège et qu'ils aient voulu conserver des droits inséparables d'eux-mêmes. On a publié qu'ils ne pouvoient faire battre monnoye dans une principauté où ils n'ont jamais reconnu d'autre souverain que Dieu; on a attaqué ce que plusieurs papes et rois ont souffert, ce qu'une possession de tant de siècles rend indestructible. »

Ils se recommandent à la justice du *grand roi Louis XIV* dont ils exaltent la haute piété: ils célèbrent la vertu de M. Lebret, en se glorifiant de l'avoir pour juge et pour appui.

Ils exposent l'état misérable où se trouve réduit le monastère. Obligés de payer la portion congrue pour six curés, de donner 15,000 livres au chevalier de Vendôme, abbé commendataire, frustrés des dîmes de la Napoule et de Mouans que les seigneurs refusent de leur payer, ils exposent que cette principauté de Sabourg, pillée par les Génois qui leur ont pris un bois de grande futaie, ne leur rapporte que les 700 livres qu'ils retirent du droit de battre monnaie.

Comme le duc de Savoie cherchait à s'agrandir de quelque pays que ce fût, le 29 janvier 1699, par acte passé à Lérins par les RR. Pères, procuration fut donnée à l'abbé du monastère Dom Joseph de Meyronnet pour se rendre à Nice et traiter de la vente de ladite principauté avec le duc ou avec ses ministres.

Cette vente se fit en effet la même année, dans le château de Nice, au prix de 20,000 écus de Savoie, dont la cour paya les intérêts en attendant le paiement intégral.

Le marquis de Saint-Thomas, ministre du duc de Savoie, négocia cette affaire au nom de Son Altesse, et ce fut vainement que l'empereur d'Allemagne réclama contre la vente de cette principauté, qui était un fief de l'Empire.

Dans l'inventaire du château de Sabourg, en date du 18 avril 1697, on trouve la mention de 36 barres de fer, 25 limes, 25 coins ou empreintes, 4 *roleaux* de fer, 3 enclumes, 10 marteaux, 1 *merseio*, 10 paires de tenailles, 2 *mollettes*, 1 grosse masse de fer,

1 gros ciseau pour couper les lames, 2 petits ciseaux, 2 *marrapiques*, 1 *sessaccio*, 2 fers ou pesons *qui servaient pour peser la monnaie, en forme de potence*, 3 soufflets de forge, 2 fourneaux, 10 cercles de fer, 5 hallebardes.

L'abbé TISSERAND,

Correspondant à Nice.

Note supplémentaire.

Fauris de Saint-Vincens, dans l'Histoire de Provence du P. Papon, et Tobiesen Duby, dans son Traité des monnaies des prélats et barons, ont donné du bail retrouvé et copié par M. l'abbé Tisserand une analyse qui avait été faite en 1760 par les religieux de Saint-Honorat de Lérins pour l'empereur d'Allemagne François I<sup>er</sup>.

Mais cette analyse laisse beaucoup à désirer, et la connaissance de l'acte complet est extrêmement utile.

Dans le mémoire des religieux, abrégé par Duby, on lit :

« Le 28 mars 954, Gui Imperiali, comte de Vintimille, donna à ce monastère en principauté le Sabourg ou Sépulcre, lieu situé en Italie, entre les États du roi de Sardaigne et ceux de la république de Gènes. Depuis cette donation jusqu'en 1667, on ne trouve rien dans les archives de l'abbaye qui indique qu'elle ait fait battre monnaie. » Aussi, lorsque, par un arrêt du conseil d'État, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1686, il fut défendu expressément à l'abbé et aux religieux de battre monnaie, ceux-ci avancèrent-ils, comme le rapporte M. l'abbé Tisserand, qu'ils avaient toujours joui de ce droit, sans trouble, depuis huit à neuf cents ans. Or il se trouve que la donation de 954 est un acte faux. M. Promis, bibliothécaire du roi à Turin, nous l'apprend dans un de ses savants mémoires. La donation de Gui de Vintimille fait partie de cette collection de pièces fausses qui furent vendues fort cher au duc de Savoie (xvii<sup>e</sup> siècle), alors qu'il désirait faire valoir de prétendus droits sur Monaco.

Lorsque, par suite de l'immense faveur dont jouissaient dans le Levant les pièces de 5 sols ou douzièmes d'écu blanc de la Grande Mademoiselle, une foule de contrefacteurs, tant en Provence qu'en Ligurie, imitèrent le type de ce qu'on nommait des *luigini* (petite monnaie de Louise de Bourbon), les abbés de Lérins songèrent à profiter de l'occasion. Ils établirent leur atelier, non pas dans l'île de Saint-Honorat où ils se seraient trouvés en terre royale, mais

au Sabourg, que la fausse donation de Gui de Vintimiglia constituait en principauté. Sur ce territoire neutre ils purent, pendant cinq ans au moins et peut-être plus longtemps, faire fabriquer par un entrepreneur des *luigini* à bas titre qui étaient vendus en Orient comme objets de parure, sous le couvert de la bonne réputation des monnaies de Trévoux. Nous connaissons des monnaies du Sabourg portant des dates de 1667 à 1671, c'est-à-dire embrassant l'espace de temps indiqué par le bail.

Il est possible que la fabrication ait été interrompue lorsque le mauvais aloi des contrefaçons eut discrédité les *luigini*.

La monnaie frappée dans les ateliers de Mademoiselle de Montpensier, à Trévoux, était non-seulement charmante quant au type, mais excellente sous le rapport du titre. Elle se conformait à la monnaie royale. La monnaie d'or de Louis XIV était à 23 karats  $\frac{1}{4}$  de fin, celle d'argent à 11 deniers 12 grains (onze douzièmes et demi).

Le sieur Baresté ne s'oblige à fabriquer que des monnaies d'or à 18 karats de fin (différence : 5  $\frac{1}{4}$  karats), et des espèces d'argent à sept deniers, c'est-à-dire sept douzièmes de fin (différence : 4 douzièmes et demi). On voit sur quoi se fondait sa spéculation.

D'autres imitateurs n'avaient pas craint d'abaisser encore le titre des *luigini*, et tous n'avaient pas la naïveté d'inscrire sur leurs monnaies des devises comme celles que les marquis de Fosdinovo plaçaient sur les leurs : BONITATIS VNCIARVM SEX — BONIT. VNC. QNQ (quinque) — BONITATIS VNCIARVM QVATOR (quatuor) (frappé à 6 douzièmes, cinq douzièmes, quatre douzièmes de fin), avertissement qui, s'adressant du reste à des Musulmans qui ne savaient pas lire le latin, était plus propre à satisfaire la conscience des faussaires qu'à éclairer les acheteurs.

M. Agostino Olivieri, de Gênes, a publié des détails extrêmement curieux sur les contrefaçons des *luigini*, dans son mémoire intitulé : *Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria, 1859*.

En 1860, dans la *Revue numismatique* (p. 60), je m'exprimais ainsi : « La monnaie frappée par l'abbé de Saint-Honorat de Lérins est très-certainement une imitation.

« Alberico II Cybo-Malaspina, duc de Massa, contrefaisait le *luigino* de Guillaume-Henri, prince d'Orange, qui était une imitation de celui de Mademoiselle de Montpensier.

« Le duc de Massa avait placé dans son écu l'aigle de l'Empire

au-dessus de ses armoiries, accompagnées de deux branches d'épine (*mala-spina*), et un ruban sur lequel est écrit LIBERTAS (1662 à 1667).

« Jean André Doria-Landi contrefit, en 1665, le *luigino* de Massa, en plaçant, de même qu'avait fait Alberico, l'aigle de l'Empire au-dessus de ses armes, avec un ruban portant la devise DIO LAV-DATO. Mais, comme les branches d'épine n'avaient pas de sens pour lui, il les remplaça par deux palmes.

« L'abbé de Lérins, à son tour, a contrefait, en 1667, le *luigino* de Jean André, son voisin. La crosse et les deux palmes (placées dans l'écu) imitent très-bien l'aigle éployé. La mitre remplace le petit écusson central, et les fanons étendus horizontalement tiennent lieu de ruban à devise. Peut-être, ajoutais-je plus loin, les abbés continuaient-ils à faire usage de coins à la date de 1667, afin de fournir encore aux marchés du Levant ces *luigini* qui, vingt ans auparavant (il s'agit de l'arrêt de 1686), avaient joui d'une si grande faveur et donné naissance à tant de contrefaçons. »

Ma supposition relative à la continuation de la date n'était pas exacte. J'ai vu depuis des monnaies de 1668, 1669 et 1671. Mais je ne m'étais pas trompé sur les causes de la fabrication. Le bail du sieur Baresté l'autorise à frapper des espèces d'or et d'argent, soit grandes, soit petites, *pour les débiter au pays de Levant... des pièces de cinq sols et autres espèces d'argent propres pour le dit pays de Levant*. Or ce sont précisément le sixième d'écu (1667) et les douzièmes d'écus, pièces de cinq sols (1668, 1669, 1671), que nous retrouvons en nature dans les collections. Il me semble que les explications qui précèdent ne sont pas inutiles pour faire comprendre les termes employés dans le bail et pour faire apprécier tout l'intérêt que doit inspirer la communication fournie par M. l'abbé Tisserand.

Ses notes nous apprennent encore pourquoi le conseil d'État intervint en 1686. Vingt ans auparavant, on avait été dupe du faux acte de 954; on avait cru que les moines de Lérins étaient en possession du droit de monnaie sur une terre indépendante.

Mais, lorsque le sieur Daubic se rendit adjudicataire de l'atelier du Sabourg en 1686, avec le droit de recevoir autant d'amis protestants que bon lui semblerait, Louis XIV vit bien qu'il s'agissait, sous ombre d'un atelier monétaire, d'établir au Sabourg un refuge pour les protestants; il comprit que de leur tolérante hospitalité les moines de Lérins se faisaient 1,500 livres de rente, et il fit bon gré

malgré fermer le nouvel atelier, sur les opérations déshonnêtes duquel on eût peut-être (malgré les plaintes générales causées par les *luigini* de mauvais aloi) fermé encore cette fois les yeux, s'il se fût réellement borné à émettre des monnaies à bas titre, au lieu de recéler des gens considérés comme des ennemis de l'État.

Tout cela nous échappait avant la lecture des notes rédigées par M. l'abbé Tisserand.

ADR. DE LONGPÉRIER,

Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

### INVENTAIRES DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

Notre correspondant, M. Godard-Faultrier, nous a adressé d'Angers deux inventaires de la cathédrale de cette ville, l'un de 1297, l'autre de 1391.

Outre que ces documents sont fort intéressants par eux-mêmes, il est curieux de voir comment, à un siècle d'intervalle, les mêmes objets ont pu être décrits, et quelles modifications cent années ont pu apporter en ces époques au mobilier d'une riche église, et ces modifications sont grandes. La générosité des ducs d'Anjou et de leur famille, celle des évêques et des chanoines, dota richement l'église, surtout de vêtements, de tentures et de tapisseries.

Il y aurait de nombreuses remarques à faire au sujet des divers articles de ces inventaires.

Ainsi nous trouvons, dans le premier, un calice décoré de pierres précieuses, qui, en raison de son prix, n'était point confié à la garde du custode, mais était conservé avec les reliques.

Le rédacteur de l'inventaire ne connaît point le nom technique des navettes, qu'il appelle simplement *vasa de argento... pro incenso*.

Les vases aux saintes huiles, qui sont au nombre de deux seulement, portent le nom de *pichenis*, d'où est venu le nom du moderne « picher ou pichet » de nos campagnes de l'ouest.

Dans les grandes fêtes, quatre bassins d'argent étaient placés en avant du grand autel pour recevoir quatre cierges.

Un pupitre d'argent existait déjà pour recevoir le missel sur l'autel. C'est la première fois que nous trouvons la mention de ce meuble, qui était souvent remplacé par un coussin.

L'article des parements d'autel et des vêtements est très-étendu, et donne des notions très-précieuses sur cette partie du mobilier ecclésiastique.

Quatre-vingt-dix-sept coultes-pointes, *culcitæ punctæ*, c'est-à-dire tentures ornées à l'aiguille, servaient à décorer l'église dans les

grandes fêtes. Nous avons vu rapporter d'Italie de grandes coultes-pointes du XIV<sup>e</sup> siècle, dont la seule décoration consistait en un point à l'aiguille, dessinant des personnages qui se relevaient en bosse au moyen de coton interposé entre l'étoffe et la doublure.

Après avoir mentionné un matelas, probablement pour le service du coute ou gardien du trésor, l'inventaire enregistre des tapis que l'on étendait sur le sol, et enfin une toile peinte qui n'est point en soie.

Le second inventaire de 1391 ne mentionne plus le calice avec pierreries, mais nous y retrouvons celui de l'évêque Nicolas, dont le rédacteur a soin de donner le poids, qui est de 8 marcs 6 onces et 2 esterlins et demi, quoique le premier inventaire le qualifie de *parvum bene ponderantem*.

L'usage des bassins à laver existe encore et est parfaitement défini. Les bassins nouveaux sont ornés d'émaux dorés. Ce sont peut-être des émaux de plique ou translucides sur relief qui commencent à apparaître sur l'orfèvrerie de l'époque.

Les navettes n'ont point encore reçu de nom, et les pommes à chauffer les mains sont encore usitées.

Le nombre des livres s'est augmenté; mais leur couverture n'est plus ni en argent ni imagée comme sur le petit nombre de livres mentionnés dans l'inventaire de 1297.

Nous avons mis en note les observations que nous a suggérées la lecture des articles de vêtement et de tapisseries.

Nous remarquerons ici cependant les tapis dont on couvrait les tombes, qui parfois étaient protégées par une herse en fer, sur laquelle la tapisserie était posée.

Les *culcitæ punctæ* du premier inventaire deviennent dans le second des *culcitæ pictæ*, par suite peut-être d'une faute de lecture.

Deux peignes d'ivoire qui servaient dans l'ordination des prêtres pour faire la tonsure, et même dans les anciens rituels pour la toilette de l'évêque, sont inventoriés ainsi que des bannières, que nous trouvons dans les chroniques et les légendes, que nous voyons dans les manuscrits, mais qu'il est rare de rencontrer dans les inventaires.

Terminons enfin par la mention d'orfrois de Florence, ville qui semble avoir été célèbre au moyen âge par ses brodeurs, dont M. Francisque Michel mentionne les statuts.

Nous proposons la publication de ces deux inventaires, certain

que nous n'avons point reçu depuis longtemps de documents plus intéressants que ceux adressés au Comité par M. Godard-Faultrier, son correspondant.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

*Inventaire de l'an 1297 des objets mobiliers de la cathédrale d'Angers.* (Communication de M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers.)

L'original de cette pièce inédite est écrit sur parchemin, et fait partie du tome I<sup>er</sup>, folio 2, des registres de la fabrique de cette église, acquis à la vente de M. T. Grille, par M. l'abbé Joubert, ancien custode.

Anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> nonagesimo septimo, die veneris post festum beate Marie Magdalene, Nos Andreas de Haia et Johannes Agui, canonici Andegavenses, fecimus hoc inventarium de mandato capituli de rebus que sequuntur, quas edidimus et assignavimus dño Mauricio, novo sacriste.

Primo quatuor missalia cooperta de argento.

Item epistolarium coopertum de argento cum ymagine beati Mauricii.

Item evangelistarium cum ymagine crucifixi.

Item aliud epistolarium et aliud evangelistarium, cooperta de argento, que sunt ad missam cotidianam.

Item unum pulcherrimum calicem de auro cum lapidibus preciosis, qui est in armario cum reliquiis, qui non est in custodia sacriste.

Item unum alium calicem parvum bene ponderantem cum custode ligneo, quos dedit episcopus Nicholas<sup>1</sup>.

Item unum alium calicem intus et extra deauratum pro majore altari cum custode de corio.

Item quinque alios calices qui cotidie traduntur capellanis ad celebrandum.

Item quatuor orceolos (*sic*) de argento<sup>2</sup>, de quibus duo sunt cotidie pro majore altari et alii duo pro magnis festivitibus.

Item quatuor thuribula de argento, de quibus duo serviunt cotidie ad majus altare et alii duo pro magnis festivitibus.

Item duo vasa de argento cum duabus coclearibus pro incenso, de quibus unum est supra deauratum.

Item duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in yeme calefaciendis<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Nicolas Gellant, évêque d'Angers, de 1260 à 1290.

<sup>2</sup> Burettes ou chopineaux.

<sup>3</sup> Ces pommes ou boules dorées, qui servaient de chauffe-mains, étaient fort en usage au moyen âge. Le musée de Cluny en possède une sous le n<sup>o</sup> 3567; elle a



Item unum benedictarium pro aqua benedicta cum duobus ysojis de argento <sup>1</sup>.

Item una crux cum baculo super lignum deargentato.

Item duos picherios cum duobus bacinis de argento pro chrismate et oleo sancto.

Item quatuor bacinos de argento qui ponuntur ante majus altare in magnis festivitibus pro quatuor cereis.

Item unum purpitem (*sic*) pro missari altaris, argentatum.

Item unum pomum argenti cum circulo qui est supra, de argento, et duo pinacula de argento; quod pomum et pinacula sunt super cassam beati Maurilii; que aliquando amoventur et alibi reponuntur <sup>2</sup>.

Item aspousa (*sic*) de argento pro magnis festivitibus.

Item una cortina radiata de sirico, que ponitur ante majus altare in quadragesima.

Item tres alias pecias radiatas de sirico, que ponuntur circa majus altare.

Item quatuor missalia que cotidie traduntur capellanis ad celebrandum.

Item unum aliud missale vetus quod est in revestiario.

Item quatuor psalteria que serviunt in choro.

Item aliud psalterium feriale quod est in revestiario.

Item aliud psalterium vetus quod est in craticula.

Item undecim gradualia pro choro.

Item unum antiphonarium in duobus voluminibus.

Item tria alia.

Item duos quaternos pro sequenciis et unum librum pro sequenciis coopertum de corio.

Item duos manuales, unum veterem et alium novum.

Item unum librum pro canone et orationibus pro episcopo, coopertum de rubeo.

Item unum librum in quo legit episcopus.

Item unum parvum librum pro officio mortuorum, quo utitur succentor.

Item unum librum pro cantore notatum.

Item sex libros pro chrismate et oleo.

Item unum librum pro benedictionibus episcopalibus.

Item unum librum signatum per crucem in principio libri.

Item epistolas Pauli veteres cum glosa.

Item alium librum veterem signatum pene in principio.

Item quatuor libros veteres signatos per J.

Item unum librum in quo sunt quadraginta expositiones beati Gregorii.

7 centimètres de diamètre. — Villard de Honnecourt donne le dessin du mécanisme nécessaire pour que la lampe qui brûle à l'intérieur se tienne toujours droite.

<sup>1</sup> Ysopus, goupillon.

<sup>2</sup> Cette pomme et ces pinacles d'argent faisaient partie de la célèbre chaise de saint Maurille, évêque d'Angers, contemporain de saint Martin de Tours.

Item unum librum qui incipit in rubeo «seria secunda secundum Matheum» et in nigro «cum veniet filius hominis.»

Item quatuor libros pro processionibus (*sic*) et sex alios parvos Alleluia et responsaria.

Item martirologium cotidianum et unum ordinarium.

Item quatuordecim libros signatos per litteras sequentes A · B · C · D · E · F · G · H · K · L · M · N · O · P ·

Item duos magnos libros cum grossa littera, qui vocantur *totas*, quos dedit Gaufridus Le Baacle ut legeretur in eis.

Item bibliam veterem in duobus voluminibus cum *dicongris* (?)

Item aliam bibliam in duobus voluminibus, quam dedit episcopus Nicholaus.

Item unum breviarium pulcrum, notatum, in duobus voluminibus, quod dedit defunctus Gaufridus Lebaacle.

Item unum antiphonarium cotidianum, quod est in craticula.

Item triginta tres pannos qui vocantur baudeguini.

Item alios septem pannos *de l'Arest*<sup>1</sup>.

Item una pecia parvi baudeguini<sup>2</sup> pro ornatu altaris beati Renati.

Item duos parvos baudeguinos circa majus altare, et unum parvum quo operitur altare et semper ibi remanet.

Item duos pannos *de la rest*, qui ponuntur circa altare beati Renati et semper ibi remanent.

Item quatuordecim infulas bonas et pulcras pro festivitibus.

Item octo alias cotidianas, computata illa sancti Renati.

Item decem tam dalmaticas quam amicas<sup>3</sup> (*sic*) pulcras speciales pro festivitibus.

Item viginti quinque communes.

Item undecim pro pueris.

Item octo pulvinalia (*sic*), quorum sex cooperta de sirico.

Item unam bursam de sirico deauratam.

Item quatuor albas de sirico.

Item quatuor ligneas (*sic*)<sup>4</sup> speciales pro festivitibus.

Item alias cotidianas viginti et unam.

Item viginti pro pueris.

Item septem rochetos.

Item triginta tres amictos.

Item decem et octo colleria tam bona quam prava.

Item decem stolas. Item decem et octo manipulas tam bonas quam pravas.

<sup>1</sup> Arest, Areth, étoffe de soie que l'on croit originaire de Harem, ville de Syrie. (Francisque Michel, *Recherches sur le commerce des étoffes de soie.*)

<sup>2</sup> Baudequin, étoffe de soie précieuse, souvent brodée. (*Idem, ibid.*)

<sup>3</sup> Amict, qui à cette époque était garni d'un orfroi.

<sup>4</sup> Pour *lineas*.

Item duas mapas de sirico pro magno altari. Item viginti lineas. Item decem et octo manutergia tam bona quam prava.

Item decem offertoria bona et pulcra, exceptis pravis et dissutis.

Item triginta capas pro canonicis, pulcras et bonas. Item triginta quinque pro capellanis, bonas et sufficientes. Item quadraginta sex pravas pro clericis. Item viginti decem et octo culcitre puncte meliores de ecclesia de sirico, de quibus etiam paratur in magnis festivitibus.

Item unum matheracium. Item quinque culcitre, de quibus due sunt in duobus lectis, et una in cathedris juxta altare, et due dirupte et nulius valoris.

Item unum tapitecum cum floribus lilii de lana, quod dedit defunctus Guillelmus de Poille. Item duo alia pro paramento super terram ante altare. Item decem et septem veteres *pailles*, de quibus, diu est, ecclesia consuevit partiri, de quibus major pars modici valoris est.

Datum anno et die ut supra. De quibus vero quatuor viginti decem et octo culcitrīs punctis melioribus pro paramento ecclesie, de quibus supra fit mentio, quater viginti et duodecim meliores sufficiunt pro paramento ecclesie cum uno panno depicto qui non est de sirico, quod dedit defunctus Egidius de Maroliis. In cujus rei testimonium Nos Andreas et Johannes, canonici, et Mauricius, sacrista, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Datum et actum anno et die ut supra.

Les sceaux ont été coupés.

*Au dos on lit* : « Inventarium ornamentorum sacristie. »

*Inventaire des objets mobiliers de la cathédrale d'Angers en date de l'année 1391<sup>1</sup>.*

Inventarium vasorum tam aureorum quam argenteorum, librorum, vestimentorum quam jocalium et ornamentorum et aliarum rerum ecclesie Andegavensis, que consueverunt esse in custodia sacristarum ejusdem ecclesie et que ad presens reperta sunt fore in custodia domini Gaufridi Regis, sacriste dicte ecclesie, extractum a quibusdam aliis inventariis precedentibus et etiam de aliis rebus postea emptis pro eadem ecclesia et donatis eidem, factum per J. Beguti, canonicum dicte ecclesie, videlicet anno Domini m° ccc° nonagesimo primo; interesentibus tantum ad hoc alternis vicibus decano, penitenciaro, et aliquibus canonicis dicte ecclesie.

**CALICES :**

*Et primo* unus calix argenteus cum patena, deauratus intra et extra, pro majori altari, pond. ii. m. v. onc. et. xii. ster.<sup>2</sup> cum dimidio.

<sup>1</sup> Il provient de la même source que le précédent (Manuscrit Joubert, église d'Angers, t. I, fabrique). — Cet inventaire de 1391 est suivi d'un supplément portant les dates de 1406 et 1410. Voir *in fine*.

<sup>2</sup> Esterlin (de l'anglais *sterling*), poids de 30 grains.

Unus calix modicus cum patena, argenteus, deauratus, quem dedit episcopus Nicolaus <sup>1</sup>, ponderis viii. m. vi. onc. ii. ster. cum dimidio argenti.

Unus alius calix argenti cum patena, deauratus, quem dedit Guillelmus Major <sup>2</sup>, episcopus, pond. ii. m. ii. onc. cum dimidia.

Unus alius calix argenti cum patena, deauratus, quem dedit abbatissa de Prodio. pond. viii. m. vii. onc. cum quarto.

Unus alius calix deauratus, pond. ii. m. vii. stl. cum dimidio.

Unus alius calix deauratus intra et extra, pond. ii. m. ii. onc. ii. ster. cum didio.

Unus alius calix, etc.

Tres alii calices, etc.

Item duo urceoli argenti, quorum duo sunt ponderis unius 1<sup>a</sup> m. v. onc. cum quarto.

Item duo bacini argenti ad abluendas manus presbiteri missam celebrantis in magno altari; pond. v. m. viii. onc. cum didia.

Item duo alii bacini sive platelli novi qui deserviunt ad majus altare in festis solempnibus, quorum unus est cum uno esmallo deaurato et in medio adurato et ymagine sancti Mauricii <sup>3</sup>, et cum bordis deauratis desuper; pond. iii<sup>or</sup> m. vii. onc.

Et alter, etc.

Duo alii platelli magni argenti deaurati cum armis in medio clusis regis Sicilie, quos dominus Ludovicus, juvenis filius quondam Ludovici regis Sicilie et ducis Andegavensis, fecit offerre eidem ecclesie post mortem predicti patris sui, ponderis xiv. m. v. onc <sup>4</sup>.

Item tria thuribula argenti cum suis cathenis argenteis. pond. x. m. et xv. sterl.

Item una crux cooperta deaurata cum ymagine crucifixi et quatuor evangelistis, cum baculo cooperto de argento qui non potest ponderari.

Item unum vas argenti <sup>5</sup> cum cloquari (*sic*) ad reponendum thus cum coopertura sua, pond. ii. m. ii. onc. et vii. sterl.

Item unum benedictarium argenti pro aqua benedicta. pond. viii. m. vi. onc.

Item unus ysopus ad aspergendum dominicam aquam, coopertus de argento, qui non fuit ponderatus et ex causa quia baculus est de ligno.

Item duo poma erea deaurata perforata ad calefaciendum manus sacerdotis missam celebrantis in yeme.

Item duo picarii <sup>6</sup> seu ampule cum duobus bacinis argenteis pro oleo.

<sup>1</sup> Nicolas Gellant, évêque d'Angers, de 1260 à 1290.

<sup>2</sup> Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, de 1290 à 1314.

<sup>3</sup> Saint Maurice, patron de la cathédrale d'Angers.

<sup>4</sup> Louis, qualifié de *juvenis*, est Louis II, duc d'Anjou, de 1384 à 1417.

<sup>5</sup> Navette à encens avec sa cuillière.

<sup>6</sup> Pichers, vieux mot encore usité en Anjou, où l'on dit boire au picher.

*LIBRI, ET PRIMO MISSALIA.*

Unum missale novum pro majori altari, pro missis cotidianis cum duobus firmariis argenteis et sericis; et non continentur in eodem epistole nec evangelia.

Quatuor alia missalia, etc.

Unum aliud missale, etc.

Item tria missalia collectaria sine epistolis et evangeliiis.

Item unus collectarius cum uno evangelistario et epistolario in tribus voluminibus. . . . .

Item unus collectarius pulcher et novus, quem dedit Guillelmus Crocheti, qui incipit in littera rubea : « Exorcismus salis. »

Item unum Evangelistarium coopertum argento deaurato cum ymaginibus crucifixi et Majestatis<sup>1</sup>.

Item unum epistolarium coopertum argento deaurato cum ymaginibus beatorum Mauricii et Maurilii<sup>2</sup>.

Item evangelistarium, etc.

*GRADALIA :*

*Et primo* duo gradalia etc.

Item decem alia gradalia, etc.

*BREVIARIA :*

*Et primo* unum breviarium planum notatum in duobus voluminibus, quod dedit Gaufridus Lebacle.

Item unum breviarium novum, quod dedit bone memorie dominus Fulco, episcopus<sup>3</sup> quondam Andegavensis, quod est super pulpitem novum juxta sepulcrum ipsius domini episcopi et est de novo positum, in duobus voluminibus.

Item unum aliud breviarium vetustissimum, etc.

*PSALTERIA :*

*Et primo* trio psalteria que serviunt in choro cotidie ad versillandum.

Item unum aliud, etc.

Item unum psalterium glosatum, restitutum per defunctum Mauricium de Lezun.

Item unum aliud psalterium, etc.

*ANTIPHONARIA :*

*Et primo* unum antiphonarium notatum cum hymnis totius anni. quod est in craticula.

Item tria antiphonaria, etc.

<sup>1</sup> Dieu assis.

<sup>2</sup> Saint Maurille est aussi réputé, dans quelques titres, patron de la cathédrale d'Angers.

<sup>3</sup> Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, de 1323 à 1355.

*SEQUENTIA :*

*Et primo* duo quaterni<sup>1</sup> pro sequentiis.

Item unus alius liber pro sequentiis.

*MANUALIA :*

*Et primo* unum pulcrum et novum manuale.

Item unum aliud vetus.

*QUATERNI particulares pro magnis festis :*

*Et primo* quator quaterni de officio consecrationis corporis Christi, sanctorum Marcialis, Ludovici et beatissimi Yvonis.

Item duo quaterni de conceptione beate Marie, unus cum officio et legenda, et alius cum legenda solum.

Item legenda beatorum Yvonis et Maturini cum historia beati Yvonis.

Item unus quaternus de legenda beati Marcialis sine asseribus.

*BIBLIE :*

*Et primo* una biblia antiqua in duobus voluminibus cum dicongiis.

Item una biblia in duobus voluminibus, quam dedit episcopus Nicholaus<sup>2</sup>, et incipit primum volumen in littera rubea : « Incipit epistola beati Jeronimi ad Paulum, etc. »

Item una alia biblia, etc.

Item tres libri pro processionibus.

.....  
*SEQUUNTUR libri particulares.*

.....  
(Sans intérêt.)

*VESTIMENTA sacerdotalia et alia ornementa :*

*Et primo* una cappella integra rubea, quam dedit bone memorie defunctus Fulco, quondam Andeg. episcopus<sup>3</sup>, continens cappam, capsulam, dalmaticam et tunicam, zonam, manipulium, stolam, sandalia, unum colerium, duo poignalia<sup>4</sup>, albas paratas et amictum, etc.

Item una alia cappella integra de panno auri, rubei coloris, cum avibus aureis et losengis, quam dedit defunctus dominus Michael Regis, quondam archidiaconus Transmeduanensis<sup>5</sup> et canonicus ecclesie Andegavensis, etc.

<sup>1</sup> Cahiers? voir du Cange.

<sup>2</sup> Nicolas Gellant, déjà cité.

<sup>3</sup> Foulques de Mathefelon, déjà cité.

<sup>4</sup> Ces mots désignent des ornements de soie brodée qui s'ajustaient, l'un à l'encolure, les autres au bas des manches de l'aube.

<sup>5</sup> L'archidiacre d'Outremaine.

Item una alia cappella viridis, furrata de syndone rubeo, etc. quam dedit ecclesie dictus dominus Fulco.

Item una alia cappella, que fuit domini Girardi Judicis, continens capsulam, etc.

Item una cappella alba, que fuit domini Radulphi, episcopi Andeg.<sup>1</sup> pulchra et nova, continens duas cappas, etc. tria coleria, tres albas paratas, etc.

Item tres cappelle integre, quas dedit dominus Petrus Davoir, dominus de Castrofrodi<sup>2</sup>, quelz (*sic*) cappella continens capsulam, dalmaticam, tunicam, cum stolis et manipulis, amictis et albis cum paramentis et tribus cappis et paramentis altaris, videlicet una rubra de panno serico, alia de panno albo, et alia nigra seminata de *lacrimis* argenti et talentis auri.

Item una alia cappella alba integra seminata de *rosis*, ad arma dicti domini de Castrofrodi, quam etiam ipse dedit.

Item una alia cappella pro mortuis jam diu empta per J. Beguti de pecunia capparum, continens quatuor cappas, capsulam, dalmaticam et tunicam cum duabus stolis et tribus manipulis et paramentis pro albis et amictis de samitto nigro cum orfrasiis duplicibus et fourraturis de sandalis aduratis, et *pomis ereis*<sup>3</sup> tenentibus ad dictas cappas in pectore et scapulis.

Item una alia cappella nova cotidiana pro mortuis, integra de peciis de boucanino<sup>4</sup> nigro furrato de boucanino adurato cum orfrasiis duplicatis et cum *pomis*, ut sicut in alia capella.

Item duodecim infule pro magno altari quarum due sunt antique et multum devastate . . . . . septima de samitto adurato cum *leopardibus aureis* duplicata de rubbeo in bono statu . . . . . nona operata de *floribus liliorum et avium*, etc.

(Plusieurs alinéa sans intérêt.)

*PANNI particulares tam parati quam simplices :*

*Et primo* unus pannus de velueto cum armis Burgondie et Francie, de quo tegitur tumba defuncte comitisse Andeg. coram magno altari.

Item unus pannus parmenti, continens duos pannos deauratos in filo consutos cum bordura de velueto rubei coloris et cum sex scutis de armis Andegavie et Britanie, quam dedit dominus dux Andeg.<sup>5</sup> pro sepultura filie sue primogenite.

Item unus pannus aureus crocei coloris, continens vii pannos cum bor-

<sup>1</sup> Raoul de Machecou, évêque d'Angers, de 1355 à 1358.

<sup>2</sup> Pierre d'Avoir, sire de Châteaufremont, grand chambellan et sénéchal d'Anjou de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou. ( Voir *Art de vérifier les dates*.)

<sup>3</sup> Le fermail.

<sup>4</sup> Bocaran. (Francisque Michel, *ut supra*.)

<sup>5</sup> Ce duc d'Anjou est Louis I<sup>er</sup>, qui régna de 1356 à 1384; il avait épousé Marie de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne.

dura de armis Sicilie et Andeg. qui fuit positus super corpus defuncti domini L. regis Sicilie, qui fuit inhumatus in choro ecclesie Andeg.<sup>1</sup>

Item unus alius pannus filis coloratis, emptus de pecunia ecclesie, continens iii<sup>m</sup> alnas.

Unus alius pannus deauratus continens duos pannos, dyapratus cum rosis rubeis, qui positus g ter. (?) super sepulturam ejusdem defuncti domini regis Sicilie<sup>2</sup>.

Item duo panni de serico satis competente, quos dedit ecclesie rex Johannes Francie<sup>3</sup>.

Item duo panni aurei ejusdem coloris, quorum campus est albus, continentes circa tres alnas in longitudine et dimidiam alnam in latitudine, quos dedit et obtulit ecclesie dominus Ludovicus juvenis<sup>4</sup>, rex Sicilie, filius ejusdem defuncti, qui fuit receptus in ecclesia ut dux Andeg.

Item unus alius pannus de samito, diapratus de albo et rubeo, continens quinque alnas cum dimidia in longitudine et circa dimidiam in latitudine, quem prius dedit ecclesie domina regina Sicilie<sup>5</sup>.

Item una camera integra de velueto viridi cum armis *dicte domine regine* Sicilie, in qua camera sunt una culcitra longa, puncta, unum *tredos et un ciel* (galice) et tres courtine de cindalo viridi; quam cameram dicta domina regina dedit ecclesie.

Item unum celum de panno auri quod est super majus altare, quod eciam dedit ecclesie dicta domina regina.

Item duo panni in filis consuti, diaprati de campo viridi cum aliquibus pedibus avium deauratis, continentes qtz. (?) duas alnas cum dimidia in longitudine, quos dominus Vincencius de Nancio dimisit ecclesie certis de causis.

Item unus alius pannus auri bourdatus de velueto nigro cum armis defuncti domini de Castrofrodi, continens in longitudine tres alnas cum quarto et in latitudine duas alnas cum quarto, quem dedit ecclesie idem defunctus.

Item unus alius pannus de velueto nigro bordatus de velueto albo cum armis predicti domini de Castrofrodi, continens, etc. quam dedit ecclesie idem defunctus.

(Sans intérêt.)

Item duo alii panni de serico, quorum unum dedit defunctus dominus Johannes Bonveti et alterum Stephanus Guerrati.

(Sans intérêt.)

<sup>1</sup> Il s'agit ici du même duc Louis I<sup>er</sup>, roi de Sicile.

<sup>2</sup> Même duc.

<sup>3</sup> Jean, fils du roi Philippe de Valois, qui fut investi des comtés d'Anjou et du Maine, ainsi que du duché de Normandie, l'an 1332. Il était père de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou.

<sup>4</sup> Louis II, duc d'Anjou de 1384 à 1417, père du roi René.

<sup>5</sup> Marie de Blois, fille de Charles, duc de Bretagne, épouse de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou.



Item duo alii panni serici consuti in filis, qui ponuntur super corpora mortuorum, in quibus deficiunt bordure.

Item alius pannus qui ponitur super corpus Domini, qui defertur in die consecrationis et indiget reparacione.

Item XLIX panni de serico nuncupati baudequini, quorum aliqui indigent reparacionibus.

Item tres alii panni baudequini qui sunt circa altare beati Renati, modici valoris et inutiles.

(Sans intérêt.)

Item unus pannus auri pulcherrimus de quo caput est album et seminatatum floribus lili coronatis, continens duas alnas cum tribus quartis in longitudine et alnam in latitudine, quem dedit defunctus magister Johannes Haucepie, quondam canonicus et thesaurarius ecclesie Andeg.

*CULCITRE pictæ :*

*Et primo* una culcitra picta quam dedit domina de Rupeforti <sup>1</sup>.

(Sans intérêt.)

Item nonaginta due culcitre pictæ de serico quibus paratur ecclesia circumcirca : computata in eis culcitræ quas dedit bone memorie Fulco quondam Andeg. episcopus <sup>2</sup>.

(Sans intérêt.)

Item unum tapicerium quod dedit S. de Domo Lupo, et unum aliud tapicerium quod dedit dominus Stephanus Guerruti, quondam canonicus Andeg.

Item unum tapicerium magnum lane cum floribus lili, quod ponitur cotidie super sepulturam defuncti domini regis Sicilie, de quo fuit certa pars capta pro ponendo continue super eamdem sepulturam.

Item quatuor alia tapicia, talia qualia, pro parando coram altari sub pedibus.

Item unum aliud tapicium lane de diversis coloribus, quod ponitur super terram ante majus altare in magnis festis.

Item unum mataracium nullius valoris.

Item duo pectines de ebore antiquo.

Item unum vexillum cum ymagine *beate Marie*.

Item unum aliud vexillum novum cum ymagine *beati Mauricii*.

Item due burse de serico, quorum una est deaurata.

Inventarium presens fuit in forma superius contenta scriptum et completum in fine mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo primo.

Et simile inventarium fuit traditum dicto domino G. Regis, sacriste ejusdem ecclesie.

<sup>1</sup> Rochefort sur Loire, à 8 kilomètres d'Angers.

<sup>2</sup> Foulques de Mathefelon, déjà cité.

Secuntur ea que post precedens inventorium fuerunt legata, data et empta pro dicta ecclesia.

Et primo una cappa pulcherrima panni *Damasconi* deaurati per totum cum pulchro aurifrasio operis *Florentini*<sup>1</sup>, continens historiam nativitatís Domini Nostri Jesu Christi, quam dedit ecclesie *dominus cardinalis Neapolitanus*, thesaurarius ecclesie, mense novembris, anno millesimo trecentesimo nonagesimo primo (1391).

Item unus pannus de serico tam viridi quam rubeo, seminatus de avibus vocatis *papegeaux*, quem Guillelmus, abbas monasterii *Omnium Sanctorum*<sup>2</sup> Andeg. tradidit tanquam canonicus ecclesie, mense et anno predictis; loco et pro cappa in qua tenebatur sicut et ceteri canonici de novo recepti in ecclesia.

Item Oliverius Maligeneris, auditor sacri palatii apostolici et cantor ecclesiarum Andegavensis et Nannetensis, concessit, tradidit et assignavit ad honorem Dei et Virginis gloriose et omnium sanctorum et sanctarum, et in remissionem peccamenti sui et aliorum quorum in aliquo potuit aut potest et in futurum teneri, tres casullas, stollas, et manipulos ac paramenta albarum et amictuum, et duos pannos pro altari cum ymaginibus sanctorum evangelistarum et doctorum quatuor. Que omnia duplicata sunt de *persico*, etc. Anno Domini millesimo cccc<sup>mo</sup> sexto (1406).

Item una alia cappa de velueto adurato, seminato floretis deauratis cum aurifrasio, in cujus capucio est depicta resurrectio, quam dedit magister Robertus Boutevilain, canonicus hujus ecclesie, die prima novembris, anno Domini millesimo cccc. decimo (1410).

Pour copie conforme à l'original :

G ODARD-FAULTRIER,

Correspondant.

#### LAMPE-HORLOGE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

M. le comte de Mellet, notre correspondant, vous a adressé deux dessins, grandeur d'exécution, d'une lampe trouvée dans le curage des fossés du château d'Étoges, à huit kilomètres de Chailtrait.

Cette lampe se compose d'un cylindre fermé et à côtes, qui s'ajuste sur un culot en étain muni latéralement d'un bec et inférieurement d'une douille. Ce culot est maintenu sur le cylindre par deux bandes qui montent le long de sa surface, passent par-dessus

<sup>1</sup> Francisque Michel, *ut supra*.

<sup>2</sup> Abbaye de Toussaint à Angers. La belle ruine de l'église de ce nom forme une enceinte où sont déposés tous les objets d'antiquités qui peuvent être exposés à l'air.

son sommet, en entourant un bouton qui le surmonte. Des divisions sont marquées sur la bande antérieure, et indiquent que cette lampe était destinée à servir d'horloge, l'abaissement de l'huile dans le récipient marquant les heures sur les divisions.

Ce petit meuble est certainement sorti du même atelier qu'un autre semblable que possède le musée du Louvre et qui fait partie de la collection Sauvageot.

Bien que les ornements du culot ne soient pas les mêmes dans les deux lampes; que ce soient des godrons qui sont modelés sur le bec de la lampe de M. le comte de Mellet, et des feuillages sur celle du musée; que le récipient de la première soit plus long que celui de la seconde, les ajustements et le système général de construction sont absolument semblables.

Aussi proposons-nous le dépôt aux archives de la note et du dessin fort exact que M. le comte de Mellet nous a adressés.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

---

*NOTE SUR LES FOUILLES DE PREMEAUX (CÔTE-D'OR). — Découverte d'un moulin antique. — Nouvelles découvertes d'antiquités cello-gauloises dans la montagne de Beaune.*

Deux mémoires manuscrits de M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de la ville de Beaune.

Les fouilles de Premeaux, dont j'ai eu, plus d'une fois déjà, l'occasion d'entretenir la section d'archéologie, se poursuivent avec activité, et nous sommes redevables au zèle de M. Aubertin, qui les dirige, d'en connaître en détail, et pour ainsi dire jour par jour, les intéressants résultats.

La nouvelle découverte est l'effet du pur hasard.

Des ouvriers, en travaillant à la terre, près du château de Cusigny, voisin de Premeaux, ont amené au jour des restes de murailles antiques, enseignant un espace d'environ six mètres carrés. Du milieu de ces substructions ils ont extrait, outre une multitude de menus objets en terre cuite et en bronze, analogues à ceux précédemment décrits, cinq meules en pierre du pays, dont deux surtout, à cause de leurs dimensions inusitées et de leur parfaite conservation, méritent une mention particulière. Ces deux meules ne

mesurent pas moins de 95 centimètres de diamètre. Elles sont percées d'un trou et évidées au centre, et d'une forme un peu conique. La présence dans la même enceinte de cinq objets de cette nature, difficilement transportables à cause de leurs dimensions et de leur poids, font supposer à M. Aubertin que les substructions déterrées à Cussigny sont celles d'un moulin de l'époque romaine, et d'autre part l'extrême proximité du ruisseau de Courtavaux, aussi bien que l'absence constatée d'auges en pierre dans lesquelles le grain eût été broyé, l'induisent à croire que ce moulin était mû par l'eau. Cette double hypothèse ne présente rien d'inadmissible.

L'année dernière, M. Aubertin nous signalait la découverte, sur le territoire de Beaune, d'une fosse ronde, remplie de cendres et d'ossements d'animaux, et qu'il qualifiait, un peu vite peut-être, de *fosse à sacrifices*. Une découverte, toute semblable à celle-là, et faite presque au même lieu, forme le sujet du deuxième mémoire dont j'ai à vous parler, et dont le titre provoque de ma part une observation préalable. M. Aubertin a imaginé d'intituler ce mémoire : *Découverte d'antiquités celto-gauloises*. Pourquoi *celto-gauloises*, et pourquoi pas *gauloises* tout court, qui nous en apprendrait autant? à quoi sert l'introduction de ce radical *celto*, qui ne saurait avoir ici d'autre objet que de donner une physionomie pédantesque à l'adjectif dans la composition duquel il figure? A ce propos, je suis sûr d'aller au-devant des désirs de la section en signalant à nos correspondants, comme un écueil à éviter, la tendance, commune aujourd'hui parmi les archéologues, à fabriquer des mots nouveaux, souvent vides de sens et presque toujours inutiles. La langue française, en général, s'accommode mal de ces compositions compliquées, à tournure germanique, et la langue archéologique, en particulier, n'a rien à y gagner.

La fosse nouvellement découverte, enfermée dans une petite enceinte de pierres, a 85 centimètres de diamètre sur 50 centimètres de profondeur. Comme dans la fosse antérieurement signalée, on a trouvé dans celle-ci des cendres, des ossements d'animaux et des fragments de poteries, dont la pâte grossière, celluleuse, mélangée de grains de sable, et le travail rudimentaire, évidemment antérieur à l'usage du tour, annoncent une fabrication de l'époque barbare. Dans l'une ni dans l'autre fosse on n'a trouvé nulle trace d'ossements humains. M. Aubertin aime à se flatter de l'espoir que ces trouvailles de fosses celtiques le conduiront à la découverte de quel-

ques puits funéraires, dans le genre de ceux qu'a découverts M. l'abbé Baudry. Je le souhaite d'aussi bon cœur que lui.

Je vous propose, Messieurs, d'autoriser le dépôt aux archives des deux mémoires de M. Aubertin.

JULES MARION,

Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION MANUSCRITE DE M. TH. LHUILLIER.

La note de M. Th. Lhuillier, relative à une œuvre importante de la peinture française, est intitulée : « Comment le Louvre possède la *Salutation angélique* de Lesueur. » On savait que ce grand et beau tableau venait d'une église des environs de Paris, et Guillet de Saint-Georges ne l'omet pas : « A Mitry, entre Saint-Denis et Dammartin, le tableau d'une *Annonciation* pour l'église de la paroisse, » et M. Villot, dans son excellent catalogue, ne manque pas de le dire. Seulement il présente la chose comme un échange fait en 1804 contre une *Adoration des Rois* de Doyen; c'est contre cette assertion que s'élève la note de M. Lhuillier, et j'ai l'honneur de vous proposer l'impression des deux pièces dont il vous a envoyé la transcription, et qui sont, l'une, une lettre du président de la Commission des Arts, possédée en original par M. Lhuillier, et l'autre, un extrait des registres des délibérations du district de Meaux. Elles établissent que la demande et l'enlèvement du tableau se doivent rapporter au 13 et au 14 avril 1794 (24 et 25 germinal an II). On voit que l'affaire n'a pas traîné, et « quelques jours plus tard, en floréal, la municipalité de Mitry elle-même, qu'on n'avait pas pris la peine de consulter préalablement, puisque la décision de l'administration du district est prise le jour même de l'arrivée de la demande, faisait enlever de son église et conduire à Paris la précieuse toile. Bientôt on se ravisa; on s'aperçut que l'église n'était nullement humide, et que le tableau enlevé avait une valeur exceptionnelle; c'était là une réflexion un peu tardive. On réclama, mais tout ce qu'on put obtenir fut, en 1804, l'*Adoration des Rois* de Doyen. » A ces détails, et sur l'histoire même du tableau, M. Lhuillier ajoute, d'après la tradition, des renseignements plus précis que ceux contenus dans la lettre écrite par le curé de Mitry à M. de Forbin en 1826 et ci-

tés par M. Villot dans sa notice. Voici ce que dit M. Lhuillier sur ce point : « Vers 1650, habitait dans une maison de campagne de la paroisse de Mitry Pierre Durand, écuyer, sieur de Linois, gentilhomme servant du roi, chez qui Lesueur venait d'autant plus volontiers passer la belle saison qu'une de ses proches parentes, Anne Lesueur, était religieuse à l'Hôtel-Dieu de Mitry. Le peintre, voulant laisser à M. de Linois un témoignage de son amitié, exécuta pour le sanctuaire de l'église paroissiale sa *Salutation angélique*, qu'il offrit au nom de ce dernier. » Que ce soit un pur don, ou que M. de Linois le lui eût commandé, il n'en résulte pas moins que c'est à la présence à Mitry de cette Anne Lesueur que le tableau doit son origine.

En même temps je ne puis, tout en le comprenant, partager au même degré le sentiment de regret que fait éprouver à M. Lhuillier sa présence au Louvre. En 1826, sur la demande du curé, le Gouvernement en fit exécuter, très-justement, par M. Chabord, une copie, qui est encore aujourd'hui à Mitry et qui y perpétue la mémoire du transfuge. Ceux qui s'intéressent à Mitry voient l'original au Louvre, et l'Europe entière le voit avec eux; le mal de quelques-uns est donc largement compensé par le bien de tout le monde. On pourrait même dire que la gloire de Mitry y gagne plutôt, car on sait que le tableau en vient, et, s'il y était encore, malgré la station du chemin du Nord, je doute qu'on le connût beaucoup et que ceux des curieux qui en connaîtraient l'existence fissent souvent ce pèlerinage artistique. Y serait-il même encore, les conseils de fabrique sont changeants, souvent pauvres, et, pour ma part, bien que le procédé soit originellement un peu vif, je rendrais grâce à la Commission des arts si elle avait fait de même pour un autre grand tableau de Lesueur, le *Martyre de sainte Honorine*, qui était à Conflans, près de Saint-Germain, qui n'y est plus et que personne ne connaît. Une petite lettre comme celle du citoyen Mathieu, et il était sauvé<sup>1</sup>. La notoriété, l'admiration publique, l'utilité par conséquent, et dans certains cas la vie même, justifient et parfois commandent ces changements de lieu quand ils sont faits dans l'intérêt de tous et qu'il n'y a derrière ni trafic ni disparition. La chasse de saint Colmine

<sup>1</sup> Un dessin du Louvre, où l'on offre à une jeune femme des fruits pour sacrifier aux idoles, nous en donne peut-être la composition (Cf. *Archives de l'art français*. Documents, 1<sup>re</sup> série, t. II, 1852, p. 90).

Les Bollandistes (27 février) disent seulement qu'elle fut brûlée pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles, ce qui ne s'oppose pas à cette identification.

serait mieux au musée de Cluny que d'avoir passé de la collection du prince Soltykoff en Angleterre, et, pour en revenir à des tableaux, il en est parfois qui pourraient être déplacés sans aucun inconvénient.

Ainsi M. Bouchitté, dans sa notice sur Philippe de Champagne<sup>1</sup>, et M. Cousin, dans une note de son livre *Le Vrai, le Beau et le Bien* (éd. de 1860, p. 236), indiquent dans l'église de Linas, à côté de Montlhéry, des tableaux qu'ils donnent comme des originaux du maître. Ils ne sont certainement pas de lui, et ce sont des œuvres plutôt médiocres que bonnes; mais ces deux ex-voto, qui sont les portraits de novices de Port-Royal agenouillées devant le reliquaire de la sainte épine, sont curieux pour l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle, et l'un d'eux est le portrait de la petite Marguerite Périer, la nièce de Pascal. Ils ne sont même à Linas que depuis peu d'années, puisqu'au lieu d'être, comme on pourrait le supposer, des épaves immédiates de Port-Royal, ils appartiennent à l'église, seulement depuis 1842, à la suite d'un legs fait par M. de La Bonnardière. En même temps, comme ils se rapportent à un miracle janséniste et par là peu reconnu, ils ne sont même pas dans l'église, mais sont relégués dans une salle fermée au-dessus de la sacristie. Aussi ne serait-il peut-être pas difficile de les remplacer de même, et sans qu'on en demande de copie, par une seconde *Adoration des Rois* de Doyen ou tel autre sujet de sainteté qu'on pourrait mettre dans l'église, et ils seraient à leur vraie place dans la collection des portraits historiques du musée de Versailles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> A la suite de son étude sur Poussin, Didier, 1858, note E, p. 461-463.

<sup>2</sup> Le parti des deux tableaux est le même; la novice, les deux mains croisées sous le long scapulaire qui tombe devant sa robe, est agenouillée devant un petit autel sur lequel est placée, entre deux chandeliers très-bas, la monstrance servant de reliquaire à la sainte épine; la scène se passe dans le chœur des religieuses, reconnaissable aux stalles qu'on voit au fond, et à la grille à barreaux croisés qui séparait ce chœur de l'église publique. La peinture est molle et sans accent, les têtes lourdes et mornes, le vêtement blanc, qui est en laine et qu'on devrait trouver semblable à celui du portrait de la mère Agnès et de la fille de Champagne, est mal dessiné et peint dans un ton si froid qu'il ressemble plutôt à du linge qu'à de la laine. Les têtes ont même si peu de jeunesse, que les dates sont nécessaires pour se douter qu'on a sous les yeux des enfants de dix et de quinze ans. La seule bonne partie est l'autel lui-même, dont les côtés sont recouverts d'une étoffe, différente de dessin dans les deux, mais, dans les deux cas, à dessins rouges sur fond d'or dans le goût des belles étoffes brochées familières aux tableaux flamands de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. C'est la seule portion qui ait quelque solidité et quelque mérite d'exécution; elle prouve que l'auteur de ces

L'autre tableau, bien plus important, devrait sans conteste entrer au Louvre pour combler une lacune dans la série des maîtres français. Ce tableau, actuellement à Saint-Germain-des-Prés de Paris, pour lequel il n'a pas été fait, où il est perdu et comme invisible, est la *Présentation au Temple* de Quentin Varin, assez célèbre de son temps pour qu'il ait pu être choisi par Marie de Médicis pour peindre la galerie du Luxembourg. C'est un maître français important, dont le Louvre n'a rien ; le tableau est son chef-d'œuvre, et le Gouvernement a été assez libéral envers l'église en la dotant des peintures murales de Flandrin, pour qu'elle puisse facilement faire le sacrifice d'une œuvre dont elle ne se fait même pas honneur.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

I.

Paris, le 24 germinal l'an 11<sup>e</sup> de la République une et indivisible (13 avril 1794) le  
Président de la Commission temporaire des arts aux citoyens administrateurs du  
district de Meaux.

Citoyens,

La Commission temporaire des arts a connaissance qu'il existe dans la commune de Métri un tableau de Lesueur représentant une *Annonciation*. La Commission juge qu'il est instant de le faire enlever, vu qu'il est exposé à l'humidité. Elle compte sur votre zèle et vos lumières, ainsi que pour tout

ex-voto était de race flamande et pouvait par là être de l'école de Champagne, auquel, je le répète, il est impossible de les maintenir. Voici les deux inscriptions écrites au bas du tableau en capitales jaunes, qui sont lourdes et communes et telles que n'en aurait jamais tracé le pinceau soigneux qui a dessiné avec toute la conscience d'un bon graveur lapidaire les lettres noires de l'inscription du tableau de la mère Agnès. Celle de la nièce de Pascal est en six lignes dont j'indique les divisions.

« Christo sospitatori | hanc effigiem Margaritæ Perier, decennis puellæ, cujus |  
« sinister oculus, foeta et insanabili ægilope jam triennium | laborans, vivificæ spinæ  
« contactu momento curatus est die | martii 24<sup>o</sup> anno 1656, memores tanti bene-  
« ficii parentes | sacraverunt. »

L'inscription du portrait de Claudie Baudrand est en cinq lignes :

« Claudiæ Baudrand, xv annos natæ, horribili totius abdominis tumore, quo |  
« jam per biennium et amplius laborabat, medicis jam ad periculosissimam sectio-  
« nem | properantibus, puncto temporis, nullo, vel artis vel naturæ, præsidio, libe-  
« ratæ, | hanc effigiem, tanti miraculi monumentum vivificæ Salvatoris spinæ, cujus  
« beneficio | patratum est, grati parentes dicaverunt 27 maii 1667. »



ce qui peut intéresser les sciences et les arts, conformément aux décrets et à l'instruction qui vous a été transmise en vertu des mêmes décrets.

Salut et fraternité.

Le Président de la Commission temporaire des arts,

MATHIEU, député.

## II.

Extrait des registres de délibérations du district de Meaux. Séance publique du 25 germinal l'an 11<sup>e</sup> de la République une et indivisible (n° 3023, art. 33).

Vu une lettre de la Commission temporaire des arts qui porte que l'Administration fera enlever de la commune de Mitry un tableau de Lesueur représentant une *Annonciation* ;

Oùï l'agent national ;

Le Conseil autorise le citoyen Galland, l'un de ses membres, à faire enlever, en présence de la municipalité du lieu, le tableau dont il est question avec tout le soin nécessaire et à le faire transporter à Paris, au Muséum national, qui en délivrera une reconnaissance pour servir de décharge.

Les frais de transport et enlèvement seront payés par qui et ainsi qu'il appartiendra.

(Signé) F. NOËL, BEUVE, COUËSNON, ROZÉ, PETITJEAN, COURTIER, HUVIER.

Pour copie conforme :

TH. LHUILLIER.

---

NOTE ADRESSÉE PAR M. DE LAMOTHE, archiviste du département du Gard, sur un Missel du diocèse d'Uzès, imprimé à Lyon en 1495, et qui appartient à Saint-Théodoret d'Uzès.

Bien que la communication qui va suivre soit rédigée d'une manière un peu trop brève, les renseignements qu'elle contient ont assez d'importance pour mériter que je donne à ce rapport quelques développements. Cette communication est faite par M. de Lamothe, ancien élève de l'École des chartes, aujourd'hui archiviste du département du Gard ; en voici le texte, que je reproduis presque tout entier :

« Dans la sacristie de l'église cathédrale (Saint-Théodoret) d'Uzès, se trouve un missel imprimé, ayant appartenu, dit-on, au précédent curé, et retrouvé dans les combles par le curé actuel, qui

l'a fait déposer à la sacristie, où il est conservé tant bien que mal, jusqu'à ce que de nouveau il disparaisse parmi les papiers de rebut.

.....  
« C'est un missel, probablement unique, du diocèse d'Uzès, imprimé à Lyon en 1495, « per magistrum Johannem Neumester de « Maguntia et Michaellem Kopte, 1495, » format grand in-4°, commençant par ces mots: « Ad summe sanctissimæque Trinitatis laudem « et gloriam ac divini cultus augmentum, incipit missale secundum « ritum laudabilemque usum sancte Uticensis ecclesiæ et primo... »

« Chaque chapitre est orné de têtes de lettres. Bien que le livre soit relié, il y manque quelques feuillets. On remarque une dédicace en vers adressée probablement à l'évêque qui alors occupait le siège épiscopal, ainsi que l'indique un écusson portant en chef deux coquilles de Saint-Jacques et en pointe un soleil. Une crosse, mais sans chapeau, accompagne l'écusson... »

J'ai d'abord ouvert la cinquième et dernière édition du Manuel du Libraire, publié récemment chez Firmin Didot, par le respectable et savant bibliographe M. Brunet; j'ai cherché si le Missel à l'usage de l'église d'Uzès était indiqué parmi les nombreux ouvrages du même genre imprimés au xv<sup>e</sup> siècle, soit sur vélin, soit sur papier, dont le titre est relevé au mot *Missale*; je ne l'ai pas trouvé. J'ai cherché ensuite dans le Répertoire bibliographique des livres imprimés depuis l'origine de la typographie jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle par Louis Hain<sup>1</sup>, ouvrage important, composé d'après les sources, dans lequel on trouve le titre complet de tous les missels imprimés en Europe; ma recherche a été également infructueuse. A la fin du tome IV de son répertoire, Hain a placé une table des imprimeurs de l'Europe au xv<sup>e</sup> siècle; le nom des deux typographes de Mayence qui ont exécutés à Lyon, en 1495, le missel en question, ne figure pas non plus dans cette table.

On n'ignore pas que la ville de Lyon a été, pendant le xv<sup>e</sup> siècle, le centre le plus important du mouvement typographique qui s'est manifesté en France, et que toutes les villes du Midi avaient recours aux ouvriers typographes qui, de tous les côtés, s'y rendaient pour y travailler. Poursuivant mes investigations, j'ai ouvert le cu-

<sup>1</sup> « *Repertorium bibliographicum*, in quo libri omnes ab arte typographica inventi usque ad annum MD. typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel adcuratius recensentur. Opera Ludovici Hain. Stuttgartiæ et Tubingæ. » 1826, 1828, in-8°, 4 vol.

rieux ouvrage composé, en 1851, par M. Antoine Péricaud, sur la bibliographie lyonnaise au xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, et je n'ai trouvé aucun renseignement, soit sur le Missel d'Uzès, soit sur les deux imprimeurs qui l'ont exécuté. Le Nouveau Spon ou Manuel du Bibliophile et de l'Archéologue lyonnais, publié à Lyon, en 1856, par le savant bibliothécaire de cette ville, M. Monfalcon, ne donne pas non plus le nom de ces deux imprimeurs et ne parle pas de notre missel.

Enfin je me suis rendu à la Bibliothèque impériale, au département des imprimés, et je me suis adressé à M. Richard conservateur sous-directeur de cette bibliothèque, très-expert dans la connaissance des éditions du xv<sup>e</sup> siècle; il a bien voulu regarder pour moi dans l'immense collection de missels conservée à cette bibliothèque; il n'y a rien trouvé non plus.

Des détails qui précèdent il résulte que le Missel du diocèse d'Uzès, imprimé à Lyon en 1495, est un livre inconnu. J'ai dû aussi ouvrir le tome VI du *Gallia Christiana*, dans lequel se trouve la série des évêques d'Uzès. En 1495, le siège épiscopal d'Uzès était tenu par Nicolas Maugras, qui l'occupait depuis 1483 et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1503. Les armoiries du défunt ne sont pas connues, et c'est une des curiosités du missel en question, qui les a reproduites, comme l'indique, dans la notice précédente, M. de Lamothe. Il signale encore une dédicace en vers adressée probablement à l'évêque. Je regrette que M. de Lamothe n'ait pas joint ces vers à sa notice, beaucoup trop succincte, je le répète, et dans laquelle on désirerait trouver le titre de la première page, l'*explicit* de la dernière, enfin quelques détails sur la reliure et l'indication des feuillets manquants. M. de Lamothe avait cependant pressenti la trouvaille importante qu'il venait de faire, car dans sa note il revient deux fois sur la rareté de ce livre, et dit qu'il mérite d'être conservé dans le *Musée de la Bibliothèque impériale*; je le désire comme lui, et je terminerai ce rapport en priant le Comité d'attirer l'attention de M. le Ministre sur ce livre, qu'il serait possible, je crois, de se procurer, soit par voie d'échange, soit tout autrement.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> *Bibliographie lyonnaise du xv<sup>e</sup> siècle*, par Antoine Péricaud l'aîné, etc. Lyon, 1851, in-8°.

## DOCUMENTS.

---

*LETTRE DE M. FABERT À MESSIEURS DU CONSEIL SOUVERAIN DE SEDAN.*

A Thionville, le 26 septembre 1655.

Messieurs,

Je vous suis bien obligé de la confiance qu'il vous plait de prendre en l'affection que j'ay pour le peuple de Sedan. Je suis marry autant quaucun de veoir patir les pauvres habitans de Francheual, mais il y a des choses esquelles la pitié fait un sy mauuais effect quon est responsable deuant dieu de sy laisser aller. Les aduantages que nos ennemis tireroient d'une foiblesse que nous ferions nous iettroyent dans un estat qui seroit sy preiudiciable au publique, que pour euiter cela il faut plutost renoncer a la liberté de nos prisonniers que de l'accepter aux conditions qu'on vous l'ofre. Vous deuez croire que ceux qui se relaschent de mille pistoles de rancon se relascheront bien de la despence des officiers prisonniers a Jametz. Il faut a mon aduis que cella aille ainsy, et syl vous plait de me laisser conduire cette afaire elle ira de la sorte, et peut estre aura elle encor quelque suite qui sera plus seureuse.

J'espere que les choses qui mont fait venir icy y seront terminées dans demain, et quapres y auoir estably M. du Bosquet commandant dans la place ie pouré men retourner a Sedan, ou ie vous asseureré que ie feré toujours bien plus que ie ne puis vous exprimer.

Votre tres humble et affectionné seruiteur,

FABERT.

Pour copie conforme :

Nozot,

Correspondant.

---

*DROITS DE PÉAGE DUS PAR LES GENS DE LA VILLE DE MANTES, etc.<sup>1</sup>*

Communication de M. Ed. de Barthélemy, membre du Comité.

I.

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod homines de Medunta debent tales consuetudines ad Rupem Guidonis. Si aliquis de Medunta

<sup>1</sup> Rapport de M. Delisle, du 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 329.

duxerit vinum per aquam dabit ad Rupem de consuetudine de tona xv denarios, et de singulis doliis que erunt cum tona xv denarios, excepto uno dolio expense, et iv denarios de pontonnagio. Et si duxerit sex dolia vel pauciora sine tona, de unoquoque dolio dabit iii solidos, et tunc non dabit pontonnagium. Et si plura duxerit quam sex, dabit de unoquoque illorum xv denarios, excepto dolio expense; et tunc dabit iv denarios ex pontonnagio. Sciendum vero quod omnia dolia que erunt cum tona, sive cum tonis, aquitabuntur singula per xv denarios, excepto dolio expense, et tunc dabit pontonnagium. Et si cadum vini duxerit cujus fundus sit de uno frustrato, dabit de illo unam pictavenam, et sic usque ad xii cados; et si plures cados duxerit, aquitabit similiter sicut dolia illos qui erunt ultra xii, unum quemque per xv denarios. Et si allectia adduxerit ad Rupem, dabit duo allectia de unoquoque miliario, et de nave sive de batello in quo allectia venerint viii allegia de pontonnagio. De sale vero dabit de xv pesiis et dimidia, et de paucioribus duos bacinos salis rasos, ubicumque ducatur. Et si dominus Rupis vel familia ejus putaret quod plures pesie predictis essent in nave sive in batello, dominus vel famulus navis sive batelli affidaret quod plures ibi non essent, et si affidare nollet, daret tres bacinos. Et si plures predictis duxerit et in Medunta remanserint, iii bacinos dabit; et si Meduntam transierint, ii bacinos dabit; bacinus non poterit augmentari nec minui. Per has consuetudines que in presenti carta scribuntur aquitabunt se homines de Medunta ad Rupem de mercatura ducta per Secanam, sive aliis consuetudinibus sicut de vino et allectibus et de sale, de aliis mercatoriis nullam dabunt consuetudinem. Hujus rei testes sunt, ex parte Guidonis: Guillelmus Crispinus, Godefridus de Ambevilla, Joannes Tueleu, Rogerius de Ambevilla, Hugo Malvesinus, Herbertus de Bus, Rogerius de Cantemerle, Richardus de Blaru, Robertus vicecomes, Petrus de Felicort, Herbertus de Felicort, Guillelmus de Besu, Guillelmus Havart, Thomas de Insula, Guiardus de Vetrelio; ex alia parte: Mathias Carnifer, tum major communie, Bartholomæus de Avesnes, Andreas de Pissiaco, Martinus filius Galteri, Joannes frater ejus, Joannes Comitissa, prior de Soendria, Rogerius Rubius, Simon de Renus, Simon Beront, Guillelmus de Cavonico, Paganus de Colons, Stephanus Foillet. Et ut hoc ratum et firmum teneatur in perpetuum, confirmatum fuit et sigillatum sigillo communie Medunte, anno incarnationis Domini m° c° xc. vi.

## II.

Sciant omnes tam presentes quam futuri quod una controversia mota esset inter dominum Joannem de Ruppe Guidonis, militem, ex una parte, et homines de Rupe et omnes alios qui costumas habent et debent habere, ex altera, videlicet de costumis de quibus ego dictus Joannes uti consueveram, ad voluntatem meam, dictis tamen hominibus contradicentibus; sed tandem de proborum virorum et fide dignorum consilio pax fuit reformata

inter me et ipsos in hunc modum. Ita videlicet quod ego dictus Joannes miles quitavi et omnino dereliqui predictis hominibus, de assensu et voluntate uxoris mee Margarete, totum nemus de Beelet, sicut se habet et comportat inter duos vias, et omnes haias sitas inter dictum nemus de Beelet et Costas, excepta haya que pingit ad culturam meam; et totum nemus dictum Bolengier, et omnes costas sitas inter nemus Guillelmi de Besu et viam de Aumencort, sicut se comportat, et usus cheneium. Hec autem supradicta prefatis hominibus et eorum heredibus quitavi et omnino dereliqui tenenda et in perpetuum possidenda et habenda absque ulla contradictione mei vel heredum meorum, salvo tamen meo dominio et mea iusticia et salvis redditibus quos mihi debebunt de predictis costumis, scilicet quolibet hospitio de Nativitate Domini unum panem de illis quos furniabant. Et tali siquitem conditione apposita quod ego Joannes miles et heredes mei in dictis nemoribus seu haiis seu costis nihil poterimus deinceps sumere nec amputare. nec ad furnum calefaciendum, neque ad pasturam, neque ad aliquam aliam rem. Sed tamen ego dictus Joannes et heredes mei poterimus venare in dictis nemoribus quotienscumque voluerimus, et poterimus computare de dictis nemoribus ad haiam faciendam, sine aliquid importare. Quo propter istam pacem confirmandam ego Joannes miles, dominus de Rupe, tradidi et concessi predictis hominibus de Rupe et eorum heredibus furnum meum de Rupe, scilicet furnum ville, pro LX solidis parisiensibus annui redditus mihi et heredibus meis de se et heredibus suis, ad purificationem beate Marie annuatim persolvendis. Hec autem omnia supradicta prout superius divisa et expressa ego dictus Joannes miles et heredes mei dictis hominibus et heredibus in posterum contra omnes garantizare tenemur. Preterea predicti homines de Ruppe Guidonis et omnes alii costumatores mihi et heredibus meis dimiserunt et omnino quittaverunt totam cuspidem nemoris de Beelet inter duas vias, sicut metata et divisa est, et totum nemus de Huaneriis, quod fuit excambiatum pro parco in quo dictus dominus incluserat de costumis costarum, et tales costumus quas dicti homines habebant et habere poterant inter viam de Aumenancort, sicut se comportat versus Chesneium et versus Forges. Quod ut firmum et stabile permaneat in perpetuum, ego dictus Joannes, dominus de Rupe, miles, presentes litteras sigilli mei munitione roboravi. Actum anno Domini M CC L nono, mense februarii.

Grand sceau; un cavalier portant un écu de — à cinq bandes de — à la bordure de — : légende brisée : même écu seul au contre-sceau.

Archives du château de la Roche-Guyon.

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Membre du Comité.

*LETTRE DE PIERRE DE CELLE, qui paraît inédite<sup>1</sup>.*

Communication de M. d'Arbois de Jubainville.

Charissimo domino et præcordiali amico M[attheo]. Dei gratia Trecensi episcopo<sup>2</sup>, frater P[etrus], humilis abbas sancti Remigii, Francorum apostoli, salutem et dilectionem.

Scimus vos non latere, quo et quanto familiaritatis et fidei studio ecclesiæ Cellensi, cui quondam auctore Deo præfuimus, in suis necessitatibus et justis petitionibus, cum possimus prodesse, deesse nec velimus nec debeamus. Hinc est quod vestræ discretioni voluimus innotescere, quod quando apud Sanctum Letum<sup>3</sup> vobis offuimus, nobis memoriæ non occurrit : scilicet quod ecclesias et Sancti Michaelis et Sancti Andreae<sup>4</sup> in ea libertate et immunitate, quæ in diebus nostris et antecessorum vestrorum episcoporum Trecensium Cellensis ecclesia hactenus habuerat, divinæ justiciæ timore et honore nostraque pariter admonitione et obsecratione ad propria jura in prefatis ecclesiis in pace possidere sinatis. Testor enim quod usque ad tempus vestrum in ecclesia Beati Michaelis presbiter curam animarum non habuit.

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier. Archives de l'Aube, fonds de Montier-la-Celle, carton coté provisoirement 7H35 (Inventaire Vallet (de Viriville), liasse 311).

Pour copie conforme :

D'ARROIS DE JUBAINVILLE,

Correspondant.

*CHARTRE ACCORDÉE EN 1271 AUX HABITANTS DE VENDEUVRE (AUBE<sup>5</sup>).*

Communication de M. d'Arbois de Jubainville.

Je Guillaume, dame de Dornay et de Vendeuve, et je Girard, fils de ladite dame, sire de Dornay et de Vendeuve, chevalier, savoir faisons à tous ceux qui sont et qui seront, que nous avons franchis et quitté à toujours pour nous et pour nos hoirs de cottes et tailles tous nos hommes et toutes nos fames et tous les hommes et toutes les fames qui defors venront estre

<sup>1</sup> Voir le rapport de M. Delisle, du 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 329.

<sup>2</sup> Mathieu, évêque de Troyes de 1169 à 1180, *Gall. christ.* XII, 501-502.

<sup>3</sup> Saint-Lyé, Aube, une des résidences des évêques de Troyes.

<sup>4</sup> Saint-André, Aube. L'église Saint-Michel, dont la mention précède immédiatement, était une église paroissiale située sur le territoire de la même commune. Elle n'existe plus, mais il en est encore question dans les textes du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>5</sup> Voir le rapport de M. Delisle, du 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 329.

à Vendevre sur nous, par tel que chacun payent à nous ou à nos hoirs chacun an de chacune bête trayant, bœuf, vache ou asne, une mine de bled, moitié froment et moitié avoine, et douze deniers; et le cheval payera cinq moutons de bled, moitié froment et moitié avoine, et deux sols; et cil qui n'aura ou ne gagnera de bestes, un quarteron de bled, moitié froment et moitié avoine, et douze deniers chacun an : en telle manière que, [se] cil qui n'ont bestes traient sont trop grevez, il seront allegez d'un mouton, et sera mis par le serment de quatre prudhommes sur ceux qui mieux le pourront payer de ceux qui ne gagneront à bestes.

Et est assavoir que chascune beste asine surannée payera deux deniers chacun an.

Et s'il advenoit qu'ils eussent bestes trayantes ou bestes asines et qu'ils allassent defors Vendevre, ils payeront de chascune beste la moitié de la rente que les autres payent, et de ce feront ils serment à nous et à nos hoirs ou à notre commandement au jour qu'ils doivent payer cette rente.

Et ces choses sont à payer le lendemain de la Toussaint à Vendevre; et celui qui n'aura payé le tout dedans le quart jour de la Toussaint, il payera cinq sols d'amende.

Et est à savoir que nous retenons nostre justice en la ville, si comme devant, en telle manière que li forfait de nos hommes et de nos fames de Vendevre et de tous les hommes et de toutes les fames qui sont ou qui seront à estage à Vendevre sous nous sont et seront nostre, si comme nous soulions avoir : par telle manière que nous avons de la pleine amende douze deniers; et du coup sens sang cinq sols, et du sang quinze sols. Et celui qui clamera fame putain, puis qu'elle aura passé quinze ans, payera cinq sols.

Et ne pourront faire leurs enfans clerks, si ce n'est de la volonté de la devant dite dame et du devant dit seigneur et de leurs hoirs. Et ceux qui les feront seront à la mercy de la dicte dame et du seigneur. Et octroyent que le clerk qui sera fait encontre la volonté du seigneur ne prenne rien es biens du père et de la mère, ainçois seroient au seigneur.

Et celui qui clamera homme larron ou meurtrier, puis qu'il aura passé quinze ans, payera cinq sols.

Et celui qui sera pris en vigne de jour payera cinq sols; et s'il y est pris de nuit, payera vingt sols.

Et la pergee des chevaux sera à douze deniers; et la pergee des autres bestes, si comme il estoit accoutumé devant en la ville.

Et celui qui sera pris à la forêt à col payera quatre sols; et s'il y est pris à charrette, dix sols.

Et nous retenons le meurtrier, le rapt et le larron là où ces choses seroient atteintes.

Et si retenons la fausse mesure et les autres cas forfaits lesquels sont en nostre marché, et la mortemain.



Et ils nous doivent nostre host et nostre chevauchié.

Et si nous doivent la corvée pour l'œuvre du chastel une fois la semaine, si metier est.

Et ils nous ont juré qu'ils garderont nous et nos hoirs et nostre chastel et nostre honneur à bonne foy ; et nous tiendront pour seigneurs, et nos hoirs après nous.

Et si aucuns declinoit nostre seigneurie, ils nous ont octroyé que nous pourrions assener à lui ou à ses choses, là où nous les trouverions, sans meffaire vers eux ; et les pourrions partout rappeler comme nostre homme taillable de chef et de corps, si comme le jour d'avant que ces lettres fussent faictes ; on, s'ils reclamoient autre seigneurie que la nostre, si par nous n'estoit consenti, ses biens [meubles] et non meubles seroient à nostre volonté.

Et si nous marions aucune de nos filles, ou nous étions pris de guerre, ils sont tenus de nous aider à notre volonté reignablement.

Et ces choses ont ils juré à tenir à tous jours pour eux et pour leurs hoirs en bonne foy ; et s'ils en défailloient, ils se octroyent par leur volonté que l'évêque de Lengres, quel qu'il fust, les excommunia eux et leurs hoirs.

Et est assavoir que si aucun de ceux qui seront venus estre à Vendeuvre dessous nous s'en vouloit raller, il se en iroit franchement, quand il voudroit, jusqu'à ce qu'il vendroit tel héritage comme il auroit à nous ou à nos gens ; et auroit conduite de nous huit jours plenièrment.

Et pour ce que ce soit ferme chose et stable, nous avons mis nos sceaulx en ces lettres en tesmoing de verité.

Ce fu fait en l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur mil deux cent soixante unze, au mois de fevrier.

Transcrit d'après une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle conservée au château de Vendeuvre-sur-Barse (Aube).

Pour copie conforme :

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,

Correspondant.

*PENSION DE QUATRE JEUNES GENTILSHOMMES, payée par la reine  
Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bourgogne, etc.*

Communication de M. d'Arbaumont.

J'emprunte au compte huitième de Dimanche Vitel, receveur général du duché de Bourgogne (1359-1360) le document ci-joint,

<sup>1</sup> Voir le rapport de M. Jourdain, 5 mars 1866, *Revue*, 4<sup>e</sup> série.

qui m'a paru présenter quelque intérêt pour l'histoire de l'instruction publique au moyen âge.

Ce compte fait mention, au chapitre de la *dépense commune*, d'une somme de 120 florins payée par ordre de la reine Jeanne de Bourgogne, gouvernante du duché de Bourgogne pendant la minorité de son fils Philippe de Rouvre, pour le *nourrissement, gouvernement et appanage* de quatre jeunes gentilshommes qui avaient été *loez* pour un an, avec leur *varlet*, chez Regnaut de Grant-Failli, grand maître des écoles de Dijon. Sur cette somme totale de 120 florins, qui portait le prix de la pension à deux florins et demi par semaine pour les quatre écoliers, le receveur eut soin de rabattre sept florins et demi pour trois semaines *que les dix enfans s'étaient departis de chiez le dit maistre* avant l'expiration de l'année, plus seize florins pour prix de trois lits de plume avec couvertures et draps qui avaient été fournis par ordre de la reine et dont Regnaut de Grant-Failli se rendit adjudicataire après le départ de ses pensionnaires.

Ces quelques détails sur les prix de pension au xiv<sup>e</sup> siècle et sur l'usage de bourses établies en faveur de gentilshommes pauvres n'ont-ils pas leur importance ?

Quelques mots maintenant sur les personnages qui figurent dans ce compte.

Je n'ai rien pu découvrir sur Regnaut de Grant-Failli. On sait seulement que de son temps et dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle les écoles de Dijon étaient florissantes. On cite parmi leurs élèves Jean Aubriot, chancelier de Bourgogne et évêque de Châlon, qui mourut en 1350, laissant une grande réputation de science, et Guillaume Hugonet, frère du célèbre chancelier, qui monta sur le siège épiscopal de Mâcon et passait pour le Mécène des gens de lettres de son temps. Ces écoles étaient situées dans l'enceinte de l'ancien *castrum Divionense*, près d'un hôtel acquis au commencement du siècle par les ducs de Bourgogne et où devaient siéger plus tard le Parlement et la Chambre des comptes.

Ce sont ces mêmes écoles dont j'ai eu occasion de dire quelques mots dans une de mes précédentes communications ; elles ont donné naissance au collège qu'illustrèrent au xvi<sup>e</sup> siècle les Turrel et les Castellan.

Je n'ai pu découvrir également que des renseignements fort incomplets sur les quatre écoliers confiés en 1359 aux bons soins de maître Regnaut de Grant-Failli. Les deux premiers, Guillaume de

Montferrant et Perrenet de Cruzilles, étaient de noble et ancienne race. Les Montferrant, originaires de Bresse et connus dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ont eu de nombreux représentants en Bourgogne; ils subsistaient encore au siècle dernier. Les Cruzilles tiraient leur nom du village de Cruzilles-la-Mâconnaise, au bailliage de Châlon, qui fut érigé en comté en 1582 pour Georges de Bauffremont. Un des leurs était bailli de Mâcon en 1262.

Quoique issus, comme leurs condisciples, de parents nobles, Regnaut de Verranges et Guillaume de Bixey n'étaient pas d'aussi haute origine. Le premier avait un frère nommé Guillaume, et était fils d'un certain Perreau de Verranges ou Varanges, qui possédait quelques biens au village de ce nom dans le Dijonnais et mourut avant 1359. Les titres du temps lui donnent, ainsi qu'à ses fils, la qualification d'écuyer. Il y avait peut-être quelques rapports de parenté entre ces divers personnages et une famille de même nom qui portait *d'or à quatre bandes d'azur* et dont plusieurs membres ont occupé des charges élevées sous les ducs de la seconde race. Cette parenté cependant ne pouvait être que fort éloignée, puisque après la mort de Guillaume de Varranges, frère de notre Regnaut, décédé sans enfants, ses biens passèrent par succession à des héritiers collatéraux du nom de Chissey.

Venons enfin au dernier de nos écoliers, Guillaume de Bixey. Je le crois fils de Jean Grosse-Tête de Bixey-les-Pierres, écuyer, auquel le roi quitta en 1354 ce qu'il lui devait comme ancien châtelain de Salmaise, en considération de ses services et de ceux de sa fille, Jeannette de Bixey, qui avait nourri le duc Philippe de Rouvre. Cette Jeannette de Bixey avait reçu pour la même cause une pension annuelle de 40 livres du duc Eudes IV, grand-père de Philippe. Elle épousa un fauconnier du duc, Jean de Hallinges ou Hellanges, écuyer, dont le sceau, conservé aux archives de la Côte-d'Or, porte un écu *parti de... au chevron accompagné de trois quintefeuilles, et de... au lion de...* Cette seconde partition nous fait connaître les armes des Bixey.

Si ma supposition est exacte, on sait le motif qui a déterminé Jeanne de Boulogne à payer la pension de Guillaume de Bixey. Elle récompensait dans le frère les services de la sœur.

A maistre Regnaut de Grand Failli, grant maistre des écoles de Dijon, pour deniers à lui pavez du commandement de madame la royne par ses

lettres données le xij<sup>e</sup> jour de septembre ccclix pour le norrisement, gouvernement et appaure de Guillaume de Montferrant, Perrenet de Cruzilles, Regnaut de Verranges, Guillaume de Bixey et de leur variet, loez chies le dit maistre pour un an, comancement à landemain de la Magdelaine ccclix. pour la somme de six vins florins à paier à iii termes, c'est à savoir à la Saint-Remy, à la mi quaresme ccclix et au mois de Pasques ccclx. Pour le terme de la Saint-Remy, xl florins;

Pour le terme de la mi quaresme, xl florins;

Pour le terme du mois de Pasques ccclx, xl florins; qui font x florins pour mois, cest ii florins et demj pour sepmaine, dont il chiet, pour trois sepmaines que les diz enfans se departirent de chiez le dit maistre avant le landemain de la Magdelaine ccclx, au fuer dessus dit, vii florins et demj; pour tout le demourant xxxii florins et demj, dont nous li avons rabatu xvi florins pour iii liz de plume, les couvertures et les draps qui estoient chiez li pour gesir les diz enfans, les quelz li demourerent pour la dicte somme comme au plus offrant.

Archives de la Côte-d'Or, B 1408.

Compte de Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne (1359-1360). Au chapitre de la Despense commune.

Pour copie conforme :

J. D'ARBAUMONT.

Correspondant.

*RECHERCHE ET DÉCOUVERTE DE LA STATUE DE HENRI COURT-MANTEL  
dans le chœur de la cathédrale de Rouen<sup>1</sup>.*

En 1862, au moment même où je découvris dans le chœur de la cathédrale de Rouen le caveau qui contenait le cœur du roi de France Charles V, je conçus la pensée de rechercher la statue sépulcrale du roi anglo-normand surnommé *Court-Mantel*, que je supposais exister dans le sanctuaire de notre métropole. Mon espérance était fondée sur l'heureuse découverte qui avait eu lieu dans le même sanctuaire le 30 juillet 1838. Ce jour-là, en effet, après quelques heures de travail<sup>2</sup>, M. Deville avait rencontré la statue funèbre de Richard Cœur-de-Lion, qui, durant plusieurs siècles, fit le pendant de celle de son frère aîné. Il fut reconnu alors que les chanoines de Rouen avaient, en 1734, lors de l'exhaussement de l'autel

<sup>1</sup> Voir le rapport de M. de Guilhermy, séance du 11 février 1867, n° 26.

<sup>2</sup> Deville, *Revue de Rouen*, année 1838, 2<sup>e</sup> semestre, p. 60-61.

et du sanctuaire, enterré une image que l'on croyait brisée et que les savants avaient vainement recherchée depuis un siècle<sup>1</sup>.

Cette première et fortuite découverte me fit penser que les chanoines avaient dû agir envers Henri comme envers Richard, et que la statue du Court-Mantel devait se retrouver comme celle du Cœur-de-Lion. De l'espérance au désir il n'y a qu'un pas, et, du moment que je pus supposer qu'une statue royale était enfouie, je considérai comme un devoir de la tirer de terre. J'exposai tout ceci à Sa Grandeur M<sup>gr</sup> de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui, dès lors, voulut bien m'accorder une permission que Son Éminence n'a jamais révoquée. Diverses circonstances me firent ajourner une recherche que je ne perdais point de vue.

Me trouvant à Paris au mois d'avril 1866, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne, je fis part de mon projet à M. Hamille, directeur des cultes, qui présida un moment la section d'archéologie. Je le priai même de vouloir bien être mon interprète auprès de M. le Ministre des cultes, et de prier Son Excellence de vouloir bien m'accorder la somme de 300 francs qui me paraissait suffisante pour mon opération. Avec un empressement que je ne saurais assez reconnaître, le crédit fut ouvert et avis en fut immédiatement donné à MM. les architectes diocésains.

Enfin, tout étant préparé et après m'être concerté avec M. l'abbé Robert, chanoine-intendant de Notre-Dame, je commençai la fouille de concert avec M. Barthélemy, architecte diocésain. La tranchée fut ouverte le mercredi 17 octobre, à dix heures du matin, dans le sanctuaire, au côté de l'Évangile. Nous avions pour nous guider et pour nous servir de repère l'inscription que les chanoines avaient placée en 1737 et dont voici le texte, dû à l'abbé Terrisse :

HIC IACET HENRICVS IVNIOR  
RICHARDI REGIS ANGLIÆ  
COR LEONIS DICTI FRATER, ·  
OBIIT ANNO  
M C L XXXIII.

Chose singulière, l'inscription ne recouvrait pas l'image, qui

<sup>1</sup> Duplessis, *Descript. géogr. et hist. de la haute Normandie*, t. II, p. 28. — Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25-26. — Gilbert, *Descript. hist. de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen*, p. 63. — A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, édit. de 1833, p. 153-171.

toutefois ne nous échappa point. Après quelques heures de travail seulement, nous l'aperçûmes gisante dans sa position naturelle, les



pieds à l'orient et la tête touchant presque aux barreaux du chancel. La statue, enveloppée dans un bain de mortier, était noyée dans

un blocage dur comme un rocher. Elle n'était ensevelie qu'à 20 centimètres du pavage actuel, qui, comme nous l'avons déjà dit, ne date que de cent trente ans.

La statue de Henri ressemble à celle de Richard; toutes deux datent de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup>; toutes deux sont en pierre de liais de Creteil, ce qui contredit formellement l'assertion de Ducarel<sup>1</sup> et de M. Deville<sup>2</sup>, qui prétendaient qu'elle était en marbre blanc. Par sa forme, elle dément également l'image donnée par Montfaucon, qui a été induit en erreur par les dessinateurs de Gaignières<sup>3</sup>. L'image récemment découverte est longue de 2<sup>m</sup>,23. Elle est couchée sur le dos, comme toutes les statues sépulcrales de cette époque. Malheureusement, elle est très-mutilée : outre qu'elle est fendue dans le milieu du corps, elle a également subi très-anciennement des amputations considérables; c'est ainsi que la tête a disparu, de même que les deux mains; les bras sont très-altérés, et le pied droit fait complètement défaut, ainsi que le lion qui le supportait.

Malgré cela, la royale image offre encore un grand intérêt au point de vue de l'art, du costume et de l'histoire : c'est une œuvre du temps des Plantagenets; c'est l'image d'un roi d'Angleterre et d'un duc de Normandie. Elle offre une représentation fidèle des costumes de l'époque. On y voit la tunique ou robe longue, fermée sous la gorge par une jolie fibule circulaire dont la bordure est décorée de lentilles. Une élégante ceinture bouclée sur les reins présente sur toute sa longueur des croix de Saint-André, des traverses et des besants de l'aspect le plus gracieux. Le corps du prince est enveloppé du manteau royal, auquel il emprunte son surnom de Court-Mantel;

<sup>1</sup> « A main gauche du maître-autel, on voit le magnifique tombeau de Henri le Jeune, deuxième fils de Henri II, roi d'Angleterre, son coadjuteur dans le royaume pendant quelque temps et deux fois couronné par l'ordre de son père, d'abord à Westminster, ensuite à Winchester. La statue de marbre blanc, revêtue de ses habits royaux, etc. » (Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 24, fig. 12, pl. V.)

<sup>2</sup> « Au côté gauche du sanctuaire (côté de l'Évangile), à l'opposé du tombeau de Richard, était celui de Henri le Jeune, son frère, mort le 10 juin 1183. Le mausolée était orné de la statue du prince, en marbre blanc. » (Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 161-162.)

<sup>3</sup> Montfaucon, *Les Monumens de la monarchie française*, t. II, p. 113, pl. XV, fig. 3. On pense que les dessins donnés par Montfaucon proviennent du dépôt de Gaignières. (Albert Way, *Revue de Rouen*, année 1847, p. 650.)

ce manteau, fermé sur les épaules à l'aide de deux agrafes en forme de quatre-feuilles, est relevé sur les jambes.

Le duc-roi ne porte pas d'épée, pas plus que Richard; comme lui, il soutient du bras gauche un sceptre brisé; plus que son frère, il montre, suspendue à sa ceinture, une charmante aumônière ou escarcelle<sup>1</sup>.

Cette image, dont nous ne faisons qu'esquisser les traits, mais que nous reproduisons page 546, d'après une photographie, a pris place à côté de celle de Richard, qu'elle fut toujours destinée à accompagner.

Henri le Jeune, ou Henri Court-Mantel, était fils aîné de Henri II Plantagenet et d'Éléonore d'Aquitaine, la célèbre répudiée du roi Louis le Jeune. Né en 1155, il fut associé au trône par son père dès 1170. Deux fois il fut sacré roi, à Westminster d'abord, puis à Winchester; il eut une vie fort agitée et mourut au château de Martel, près de Turenne, dans le Quercy, le 10 juin 1185, à l'âge de vingt-trois ans seulement. Il avait demandé instamment à être inhumé dans la cathédrale de Rouen, à côté de son oncle Guillaume Longue-Épée, le fils de l'impératrice Mathilde et de Geoffroy Plantagenet.

Lorsqu'il fut mort sur la cendre, la corde au cou, la tête et les pieds sur la pierre<sup>2</sup>, comme mouraient alors les saints et les pénitents, son corps fut ouvert, rempli de sel et enveloppé dans un cuir de bœuf (*coriis taurinis*)<sup>3</sup>; puis, le tout ayant été enfermé dans un cercueil de plomb, on se mit en route pour Rouen<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La coutume de placer des aumônières sur les statues sépulcrales était très-répandue, pour ne pas dire générale, au XIII<sup>e</sup> siècle. Montfaucon, qui reproduit plusieurs images avec cette attribution, leur donne généralement le nom d'*escarcelles* ou de *gibecières*. Il affirme que cet ornement, qui se voit jusque sur la colonne de Théodose, descend pour nous jusqu'aux plus bas temps, c'est-à-dire jusqu'à l'époque la plus rapprochée de nous. Lui-même en reproduit deux sur des statues du XIII<sup>e</sup> siècle: l'une sur la reine Bérandère, épouse de Richard Cœur-de-Lion; l'autre sur Barthélemy de Roye, fondateur de l'abbaye de Joyenval, en 1221. (*Les Monuments de la monarchie française*, t. II, pl. XIV, fig. 1<sup>re</sup>, et pl. XV, fig. 6.)

<sup>2</sup> Pommeraye, *Hist. des archevêques de Rouen*, p. 368-369.

<sup>3</sup> « Corpus, sale multo aspersum, plumbo et coriis taurinis involverunt, ut sic Rothomagum deferrent. » Benoît de Péterboroug, dans le *Recueil des hist. de France*, t. XVII, p. 455. — Deville, *Tombeaux*, p. 164.

<sup>4</sup> C'était un usage commun au XIII<sup>e</sup> siècle que de saler les corps et de les enfermer dans des peaux de bœuf. Nous trouvons cet usage pratiqué en 1135 pour Henri I<sup>er</sup>. « Multo sale aspersum coriis taurinis conditum est. » On le pratiqua aussi pour Richard Cœur-de-Lion, mort à Chalus en 1199. (Deville, *Tombeaux de la cathédrale*



En chemin, les chanoines du Mans s'emparèrent du corps et l'inhumèrent dans l'église Saint-Julien; mais bientôt après le roi Henri II et le pape Luce III les obligèrent à rendre le dépôt usurpé. Le prince, porté sur les épaules des barons normands, arriva à Rouen, où l'archevêque Rotrou, Richard, archevêque d'York, et une foule d'évêques et de grands seigneurs lui firent les plus splendides funérailles<sup>1</sup>.

C'est alors, sans aucun doute, qu'aurait été faite la statue, qui porte parfaitement les caractères de la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle. Cependant M. Deville, qui veut que la cathédrale, atteinte par le feu en 1200, ait été rebâtie sous Philippe-Auguste et Jean sans Terre, admet, dans cette hypothèse, que l'image a été rétablie par Gauthier de Coutances, sous le gouvernement des Capets.

Quelque opinion que l'on adopte, la statue était assurément là depuis plus de cinq siècles, lorsqu'elle fut enterrée lors des grands travaux exécutés au chœur de la cathédrale de 1734 à 1736.

A présent qu'elle est sortie du sépulcre, elle n'y rentrera plus. Espérons même que, par la piété d'un siècle conservateur et réparateur du passé, elle pourra, complètement restaurée, reprendre à la cathédrale la place d'honneur qui lui appartient<sup>2</sup>. Toute mutilée qu'elle est, cette image rappelle les plus grands souvenirs de la na-

*de Rouen*, p. 156 et 164.) Le corps de Richard fut porté à Fontevrault, ses entrailles à Charroux et son cœur à Rouen. — Hugues de Grantemesnil, célèbre guerrier normand, mort en Angleterre en 1108, fut salé et rapporté en Normandie dans un cuir de bœuf. « Cadaver salitum et coriis boum optime consutum in Normanniam conduxerunt. » (Orderic Vital, *Hist. ecclesiast.* t. III, p. 433). — Vers 1826, M. Deville, visitant deux fosses maçonnées du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, dans l'église abbatiale de Saint-Georges de Bocheville, rencontra avec les cercueils « des lambeaux considérables de cuir tanné. Les cuirs offraient la trace d'une large couture. » Nul doute que les corps n'y aient été enveloppés. (Deville, *Essai hist. et descript. sur l'abbaye de Saint-Georges*, p. 18-19). — L'impératrice Mathilde, morte à Rouen en 1167, reçut d'abord une première sépulture au prieuré de Bonne-Nouvelle, puis fut portée dans sa chère abbaye du Bec. En 1282, son corps fut trouvé sous l'autel, « interclusum in quodam corio bovino. » (Duplessis, *Descript.* t. II, p. 51). — Le 2 mars 1684, les religieux, faisant poser le bel autel qui est aujourd'hui à Bernay, trouvèrent les restes de Mathilde renfermés dans un cuir de bœuf. (*Revue de Rouen*, année 1846, p. 42 et 608.)

<sup>1</sup> Pommeraye, *Hist. de l'église cathédrale de Rouen*, p. 63-64.

<sup>2</sup> Le 24 avril dernier, après avoir entretenu verbalement de ma découverte la section d'archéologie du congrès de la Sorbonne, M. Hamille m'a donné l'assurance que Son Exc. M. le Ministre des cultes avait donné l'ordre de rétablir dans la cathédrale de Rouen les statues des deux Plantagenets.

tionalité normande et intéresse à titre égal les deux plus puissantes nations de l'Europe.

La statue trouvée, le but principal de notre mission était rempli. Cependant nous jugeâmes utile de profiter de l'ouverture de la tranchée pour nous assurer si le mausolée ne couvrait pas le tombeau et si la cathédrale possédait encore la dépouille mortelle d'un prince qui l'avait tant aimée. A 30 ou 40 centimètres au-dessous de l'image nous avons rencontré, sous le mur même qui soutient la grille de fer, mais un peu plus à l'orient du mausolée, un reste de cercueil en plomb, long d'environ 50 centimètres, et dont les deux lames, supérieure et inférieure, étaient aplaties l'une sur l'autre. Ce plomb paraît fort ancien et a été coulé plutôt que laminé.

Il a l'épaisseur, la pesanteur et la forme des plombs du XI<sup>e</sup> siècle. Il ressemble notamment à celui des tombeaux de Guillaume de Warennes et de Gondrée, son épouse, retrouvés à Lewes (Sussex) en 1845.

J'ai soumis un fragment de ce métal à l'analyse de M. Bidard, chimiste de Rouen, et voici quel a été son rapport : « C'est du plomb coulé en plaque, et si mal coulé, qu'il est criblé de soufflures. Il est probable qu'il a été coulé sur du sable humide. C'est l'eau, en se vaporisant, qui a donné naissance aux soufflures. Faut-il admettre que du temps de Henri Court-Mantel on ne connaissait pas le laminage du plomb? C'est cette question que vous pouvez décider en examinant plusieurs tombeaux de la même époque. Le simple coulage ne donnant que du plomb peu solide et criblé de soufflures, on a obvié à cet inconvénient en donnant à la feuille de plomb plus d'épaisseur. Le plomb du tombeau de Court-Mantel a 4 millimètres<sup>1</sup>. »

Sous les lames et autour d'elles étaient des ossements noirs et desséchés : c'étaient des vertèbres, des côtes, des radius, des cubitus, des fémurs et des tibias<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Analysé par M. Girardin, doyen de la Faculté des sciences de Lille, ce plomb lui a donné :

Plomb.....	98,20
Étain.....	1,33
Fer sans zinc.....	0,47
<b>TOTAL.....</b>	<b>100,00</b>

<sup>2</sup> Bien qu'incertain de l'attribution personnelle à donner à ces divers ossements,

Nous sommes fort embarrassés de savoir si ces ossements appartenaient au roi Henri Court-Mantel ou au comte Guillaume son oncle <sup>1</sup>, près duquel le jeune prince avait voulu être inhumé.

Avec les ossements on a recueilli quelques morceaux de cuir de bœuf, dans lequel le moyen âge enveloppait alors le corps des grands. M. Bidard, qui a examiné un fragment de ce cuir, a trouvé qu'il était fort épais et avait été tanné. M. Girardin n'a pu s'assurer du tannage de la peau.

L'abbé COCHET,

Membre non résidant du Comité.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE ET LA VISITE DU TOMBEAU DE BEDFORD  
À LA CATHÉDRALE DE ROUEN, en octobre 1866.

Le succès obtenu par la découverte de la statue de Henri le Jeune n'encourageait à une autre recherche. Je savais par l'histoire que le célèbre Bedford, régent de France, mort au château de Rouen le 14 septembre 1435, avait été inhumé le 30 dans le sanctuaire de la cathédrale. Son tombeau, de marbre noir, occupa longtemps, au côté de l'évangile, l'arcade qui fait face à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, là où était suspendue la châsse de Saint-Senier<sup>2</sup>.

nous avons cependant fait analyser un fragment d'omoplate, et voici le résultat de l'examen auquel M. Girardin a bien voulu se livrer :

Tissu cellulaire ou osseine.....	14,80
Matières minérales.....	84,67
Eau interposée.....	0,53
TOTAL.....	<u>100,00</u>

« Les matières minérales consistent surtout en phosphate de chaux, carbonate de chaux et un peu de phosphate de magnésie avec traces de silice et d'oxyde de fer. Comme les os récents contiennent entre 30 et 40 de tissu cellulaire, il en résulte que l'omoplate en question a perdu plus de la moitié de sa matière organique. »

<sup>1</sup> Guillaume Plantagenet, comte d'Anjou, était le troisième fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde. Décédé à Rouen le 28 janvier 1164, il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. (Pommeraye, *Hist. de l'église cathédrale de Rouen*, p. 63.)

<sup>2</sup> Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65. — Id. *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 554. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. II, p. 36, édit. de 1731.

Une plaque de cuivre, dessinée par Dugdale et reproduite par Sandford<sup>1</sup>, Ducarel<sup>2</sup> et Deville<sup>3</sup>, puis mentionnée par tous les historiens de l'église de Rouen, était fixée à l'un des piliers de la travée<sup>4</sup>. L'inscription apprenait aux passants et à la postérité que là gisait « très-hault et très-puissant prince Johan de Lancaestre, en son vivant, régent le roialme de France, » connétable d'Angleterre, duc de Bedford, d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine et de Richmond, de Kendale et d'Harcourt.

Le mausolée de marbre, déjà mutilé par les calvinistes de 1562<sup>5</sup>, fut entièrement détruit par les chanoines de 1734 à 1736<sup>6</sup>. Mais nous ne savions ce qu'était devenue l'inscription commémorative. Nous espérons que le chapitre aurait enfoui cette table de métal comme il avait enterré les statues de pierre.

J'avais remarqué que cette inscription, plusieurs fois citée au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>; disparaît entièrement à partir de 1740, sans jamais être mentionnée de nouveau par ceux qui écrivent sur la cathédrale. Je soupçonnais donc pour elle un enfouissement pareil à celui des images royales; c'était la meilleure hypothèse que l'on pût faire en sa faveur.

Mais alors je n'avais pas lu Ducarel, qui visita Rouen en 1752. Ce voyageur anglais, aussi curieux que savant, s'était soigneusement enquis des monuments internationaux que la réforme liturgique de 1734-1736 avait fait disparaître. Il n'avait pu voir ni toucher l'inscription de Bedford. Mais M. Bréval lui avait assuré qu'il l'avait vue, depuis quelques années seulement, dans la bibliothèque du chapitre.

<sup>1</sup> Sandford, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707.

<sup>2</sup> Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 26, pl. V, fig. 11, traduction de Léchandé d'Anisy.

<sup>3</sup> Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, pl. X, édit. de 1837.

<sup>4</sup> Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731; t. II, partie III<sup>e</sup>, p. 12, édition de 1738. — *Voyage de l'abbé Bertin en Normandie en 1718*, dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 164.

<sup>5</sup> Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 169, édit. de 1833.

<sup>6</sup> *Flambeau astronomique*, année 1735. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 170.

<sup>7</sup> L'abbé Bertin, *Voyage archéologique et liturgique en Normandie (1718)*, dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 163. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731, t. II, partie III<sup>e</sup>, p. 12, édit. de 1738.

Il n'y a guère à douter aujourd'hui que la pauvre plaque de métal n'ait subi le sort qu'éprouvèrent, en 1793, les belles *carolles* de cuivre qui fermaient le chœur et le sanctuaire de la métropole. Tout cela aura été envoyé à cette fonte nationale dont le creuset a absorbé à peu près tout le travail artistique de la France du moyen âge.

Ignorant ce détail révélé par Ducarel<sup>1</sup>, je crus ne pouvoir rien faire de mieux que de chercher cette lame précieuse sur laquelle brillaient tout à la fois les armes de France et d'Angleterre<sup>2</sup>, les insignes de la Jarretière et l'hermine du canonat<sup>3</sup>. Je savais à n'en

<sup>1</sup> Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25-26.

<sup>2</sup> Quand nous disons *brillaient*, c'est plutôt *brillèrent* qu'il faudrait dire; car l'abbé Bertin, dans son *Voyage de Normandie* en 1718, nous apprend que de son temps les armoiries étaient effacées. (*Revue de la Normandie*, t. II, p. 164.)

<sup>3</sup> Bedford fut installé chanoine de Rouen le 23 octobre 1430, en présence de son épouse Anne de Bourgogne et de révérend père en Dieu Mons<sup>r</sup> Pierre (Cauchon), évêque de Beauvais. (Voir le curieux récit de cette cérémonie que donne Pommeraye dans son *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 202-205.)

Cette installation de Bedford chanoine de Rouen nous fait présumer que l'insigne représenté au-dessous de l'anneau de la jarretière n'est autre que l'aumusse canoniale. Cependant nous devons avouer à nos lecteurs que plusieurs savants ne partagent pas notre avis. De ce nombre est M. Deville, qui, dans la seconde édition de ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, dit, d'après Sandfort, que les prêtres de la cathédrale appelaient cela la *Racine de Bedford*. Nous indiquerons surtout M. Vallet de Viriville, historien de Charles VI et de Charles VII, érudit très-exercé sur l'époque anglo-française. Voici ce qu'il écrit dans sa *Notice sur quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 111 :

« Le dernier symbole, qui paraît avoir été plus particulièrement personnel à Bedford, est la *Racine* (ancien anglais *rote*, et aujourd'hui *root*); une chanson populaire ou petit poème politique, composé vers 1449 et conçu dans cette langue, joue sur les emblèmes qui représentaient les divers chefs ou personnages de l'époque. Le premier vers commence ainsi pour désigner Bedford :

The rote is dit (la racine est morte), etc.

« Ce symbole se retrouve constamment dans les ouvrages où le régent de France a mis le cachet de sa personne. Il se voyait encore sur le cénotaphe qui lui fut élevé, lors de ses funérailles en France, dans la cathédrale de Rouen, qui obéissait, ainsi que Paris, aux Anglais. »

Pour justifier cette assertion, M. Vallet (de Viriville) cite en note : « Th. Wright, *Political poems and songs*, etc. dans la collection *Rerum britannicarum scriptores*, publiée par le Gouvernement anglais, in-8°, 1859-61, t. II, p. 221. — Sépulture de Bedford à Rouen : « Underneath a root is represented which the priests (le clergé français de Rouen au XVII<sup>e</sup> siècle) call : « la racine de Bedford, etc. » Sandfort, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707. »

M. Perceval, directeur de la Société des antiquaires de Londres, me fait cou-

pas douter, par l'inscription émanée de l'abbé Terrisse<sup>1</sup> et placée derrière le maître-autel, que «ad dextrum altaris latus» reposait «Joannes, dux Bedfordiæ, Normaniæ pro-rex<sup>2</sup>.»

Je fouillai donc au bas du pilier qui touche aux pieds du roi Henri, comme l'indiquent si bien les registres capitulaires<sup>3</sup>, et je continuai mon œuvre dans la deuxième travée du sanctuaire, si nettement spécifiée par les chroniqueurs. Arrivé à 95 centimètres du sol actuel, en suivant toujours le mur qui supporte la moderne grille de fer, je rencontrai un cercueil de plomb qui, sans aucun doute, était celui de l'ancien régent, lequel, au dire de Pommeraye, «prenait dans ses qualitez le titre de fils, frère et oncle de roys<sup>4</sup>.» En effet, Bedford était fils de Henri IV, frère de Henri V et oncle de Henri VI, tous rois d'Angleterre, de la branche des Lancastre et du sang des Plantagenets.

Bien que déçu dans mon espérance, je n'en crus pas moins devoir profiter de l'occasion qui m'était offerte pour visiter la sépulture d'un des hommes les plus éminents du xv<sup>e</sup> siècle. Je crus aussi l'occasion favorable de lire une page intéressante de l'histoire de

naître que sur un sceau de Bedford, reproduit par Sandford (p. 246), on voit figurer la *racine* près de la tête du lion.

Cette même *racine*, accompagnée de la devise A VOVS ENTIER, est peinte sur le fond du portrait de ce prince, qui forme le principal ornement du fameux «Bedford missel» conservé au Musée britannique.

Nous devons à nos lecteurs tous les moyens d'arriver à la vérité. Or, pour interpréter le mot de *racine* dans la bouche des prêtres de Rouen au xvii<sup>e</sup> siècle et appliqué par eux (improprement selon nous) à l'inscription de Bedford, nous dirons que dans leur pensée il devait être question des riches ornements ecclésiastiques légués par Bedford. Sans aucun doute, ces ornements figuraient encore dans les inventaires comme dans les armoiries de la métropole. En effet, dans son testament dicté la veille de sa mort et conservé aux archives de la Seine-Inférieure, le Régent lègue à l'église où il doit être inhumé «tous ses ornements de chapelle brodés de *racines* d'or sur velours rouge; le calice garni de pierres fines, dit il, que j'ai fait faire jadis à Paris en mon hôtel (royal) des Tournelles par maître Étienne, alors orfèvre en ce lieu, etc.» (*Notice*, p. 30.)

<sup>1</sup> Délibération capitulaire du 14 décembre 1736. — Registre de 1734 à 1744.

<sup>2</sup> Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 22. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 167, édit. de 1833.

<sup>3</sup> «Anno Domini 1435, die ultima mensis septembris, in hac Rothomagensi ecclesia, in choro, in sinistra parte, subtus feretrum sancti Sinerii, prope pedes regis Henrici, fuit inhumatus defunctus inclitæ memoriæ dominus Johannes, dux Bedfordiæ, regens et gubernans regnum Franciæ.» (Deville, *Tombeaux de la cathéd. de Rouen*, p. 168.)

<sup>4</sup> Pommeraye. *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65.

la sépulture chrétienne. Voici, du reste, le procès-verbal que j'ai rédigé sur cette inspection pratiquée avec tout le respect qu'exigeaient un si illustre dépôt et un lieu si auguste :

« Le vendredi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-six, des fouilles faites dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen pour la recherche d'une inscription ont amené la découverte d'un cercueil de plomb que tout porte à considérer comme celui de Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, décédé au château de Rouen le 14 septembre 1435, et inhumé le 30 du même mois dans le sanctuaire de la métropole, comme personne royale.

« Le cercueil était placé à 95 centimètres du pavage actuel du chœur, lequel date de mil sept cent trente-six. La tête, un peu plus haute que les pieds, était contiguë à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le sarcophage, orienté est et ouest, longéait le large mur de pierre qui soutient la grille de fer du sanctuaire. Il était à 70 centimètres de cette grille elle-même longue de 2<sup>m</sup>,50. Ce sarcophage occupait la majeure partie de la seconde travée septentrionale du sanctuaire. Cette travée fait face, d'un côté, à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul; de l'autre, à la partie du maître-autel que l'on nomme *cornu evangelii*. Ce sarcophage, en plomb laminé, de l'épaisseur de 1 à 2 millimètres, est plus étroit aux pieds qu'à la tête. La hauteur approximative varie de 20 à 25 centimètres; la largeur, aux pieds, était de 20 centimètres; à la tête, de 25 centimètres au moins<sup>1</sup>.

« Primitivement il avait été déposé, enveloppé dans un coffre de bois de chêne<sup>2</sup> qui dut être épais de 3 à 4 centimètres, à en juger par

<sup>1</sup> Ce plomb, parfaitement laminé, a été examiné par M. Bidard et a été reconnu contenir une petite quantité d'étain. Il ne diffère en rien du minerai que nos usines extraient du minerai naturel. Il est remarquable qu'à cette époque le laminage ait été déjà pratiqué avec cette perfection. Les plombs de nos jours ne sont pas mieux laminés. Le laminage a l'avantage qu'il ne s'allère pas aussi facilement que le plomb coulé. Voici maintenant de quelle manière M. Girardin, de Lille, précise la composition de ce métal :

Plomb.....	97,00
Étain.....	1,62
Fer et zinc.....	1,38
TOTAL.....	<u>100,00</u>

<sup>2</sup> Les chimistes, MM. Girardin et Bidard, ont reconnu que le bois du cercueil était de chêne.

les clous que nous avons recueillis. La chappe de plomb qui formait le cercueil avait été effondrée par le tassement des matériaux du pavage du chœur. Cette brisure se remarquait surtout depuis la tête jusqu'aux genoux. Elle était telle dans la partie des cuisses, qu'un fémur même était sorti du sarcophage. Cette brisure nous a paru le résultat d'un accident fortuit plutôt que d'une cause volontaire et préméditée. Ce qui prouverait d'ailleurs que ce sarcophage n'avait jamais été fouillé ni ouvert, c'est que le bois du coffre entourait encore partout l'enveloppe métallique, ce qui n'eût pas eu lieu après une inspection quelconque.

« Vers onze heures, l'ensemble de la sépulture étant dégagé dans toute sa longueur, M. l'abbé Cochet a fait lui-même l'inspection des ossements, seulement de la partie du corps qui va depuis le col du fémur jusqu'à la tête. Il a remarqué, non sans surprise, qu'aucun objet de métal n'accompagnait le personnage, qui était couché sur le dos. Les mains lui ont paru être croisées sur l'abdomen. C'est là en effet que se sont trouvées les phalanges.

« Aucune des vertèbres ni aucune des côtes n'avaient bougé. La tête était parfaitement intacte. La mâchoire inférieure était encore adhérente à la mâchoire supérieure. Les ossements étaient noirs, ce que nous attribuons à l'embaumement. La tête, posée face au ciel, était enveloppée dans une croûte de pâte qui avait bien deux centimètres d'épaisseur. Dans cette pâte se voyaient parfaitement des cheveux noirs et un peu roulés. Mesurée à la hâte, la tête a donné les dimensions suivantes : largeur du front, 13 centimètres; angle facial du sommet du front aux narines, 15 centimètres; profondeur du crâne, 21 centimètres. Tous les ossements qui ont été extraits annonçaient une taille élevée et une force considérable. Il faut citer surtout comme remarquables les côtes, les vertèbres, les bassins et les fémurs. Le long des jambes jusqu'aux pieds, un sondage a été pratiqué avec la main pour s'assurer si aucun vase n'existait à l'extrémité du corps.

« Dans cette partie, aucun ossement n'a été dérangé de sa place. Sur la poitrine du personnage on a remarqué une bandelette d'étoffe blanche, fine et légère (soie ou linon), qui dut former une croix sur le suaire. Le suaire a disparu, mais la bandelette blanche, large de 4 à 5 centimètres, est parfaitement conservée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons soumis un échantillon de cette bandelette à l'examen de M. Bidard, de Rouen, et voici quelle a été sa réponse : « Ce tissu est fait de lin; par centimètre



« Ce qui a frappé le plus dans l'inspection de cette sépulture, c'est l'énorme quantité de pâte noire qui enveloppait les ossements, surtout au fond du cercueil. Cette pâte n'est, sans aucun doute, que le reste d'un embaumement. Dans cet embaumement dut entrer beaucoup de mercure, car des gouttes de ce liquide remplissaient les cavités de la pâte. Il s'en échappait une telle quantité, que de petits ruisseaux de mercure se formaient au fond du cercueil. Après une inspection respectueuse qui dura environ un quart d'heure, tous les ossements furent replacés dans le cercueil qui les avait contenus. On y déposa même jusqu'aux matières étrangères qui provenaient de l'embaumement.

« De ces dernières il a été réservé quelques échantillons destinés à l'analyse chimique<sup>1</sup>.

carré il contient 33 fils de chaîne et 39 fils de trame. On sait que c'est par le nombre de fils, au centimètre carré, que l'on juge de la finesse et de la qualité des tissus dans le commerce. En appliquant ce principe au tissu de notre tombeau, il en ressortira quelques renseignements utiles à l'histoire de l'industrie. Dans le tissu qui nous occupe, les fils de la chaîne sont trois fois plus gros que les fils de la trame. Dans les tissus fins de nos jours, les fils de la trame et ceux de la chaîne sont d'une égale grosseur.

<sup>1</sup> Un morceau de cette pâte ayant été envoyé à M. Girardin, correspondant de l'Institut à Lille, voici quelle a été sa réponse, réponse du reste que j'ai lue au Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne en avril 1867.

« Cette pâte noire, au milieu de laquelle on distingue à l'œil nu une infinité de petits globules de mercure, m'a fourni :

Mercure métallique.....	11,25
Matières solubles dans l'eau, ne renfermant ni chlore ni acide sulfurique.....	11,33
Résine balsamique ayant le caractère du benjoin.....	8,20
Matière organique insoluble, azotique.....	59,00
Eau et perte.....	10,22
TOTAL.....	<u>100,00</u>

« C'est donc de la chaux contenant la résine qui a servi pour l'embaumement. Mais d'où provient le mercure métallique qui s'y trouve en si forte proportion? Évidemment d'un composé mercuriel qui a été employé en même temps que la résine pour assurer la conservation. L'absence de chlore, libre ou combiné, d'acide sulfurique ou de sulfates, semblerait indiquer qu'on n'a employé ni bichlorure de mercure (sublimé corrosif) ni sulfate de mercure. Serait-ce de l'oxyde rouge de mercure (précipité rouge), lequel aura été réduit par la matière organique? C'est ce que je n'ose affirmer. Toujours est-il que, dès cette époque, on employait déjà les composés mercuriels pour la conservation des cadavres, ce qu'on ne savait pas. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on fit usage, dans ce but, du sublimé corrosif. C'est Chaussier,

« Toutes les choses étant remises en place, on a couvert le dépôt d'une planche de bois, et on a rejeté sur le tout la terre provenant de la fouille faite dans le sanctuaire. Le soir, la fosse était comblée et une couche de plâtre nivelait le sol.

« Cette visite et inspection ont eu lieu en présence et sous la direction de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments religieux et historiques du département, membre correspondant de l'Institut, vice-président de la Commission des antiquités, chevalier de la Légion d'honneur, etc.; de M. Barthélemy père, architecte diocésain, maître de l'œuvre de la métropole, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, membre de la Commission des antiquités; de M. l'abbé Colas, chanoine titulaire de la métropole, bibliothécaire du chapitre, membre de la Commission des antiquités; de M. l'abbé Lecomte, aumônier du lycée impérial de Rouen, membre de la Commission des antiquités; de M. l'abbé Julien Loth, vicaire de Saint-Romain de Rouen, membre de la Commission des antiquités, qui ont signé le présent. »

Signé : l'abbé COLAS, chanoine; BARTHÉLEMY; LECOMTE, aumônier du lycée impérial de Rouen, JULIEN LOTH, prêtre, et l'abbé COCHET. »

On le voit, aucun objet d'art n'accompagnait ce personnage fameux qui avait joué tout à la fois le rôle de souverain et celui de grand capitaine. On peut donc affirmer avec vérité que ni l'anneau royal ni l'épée de Bedford ne sont restés en France.

Ç'a été pour nous une chose bien frappante que de retrouver dans le même sanctuaire et presque à la même heure les deux points extrêmes de notre histoire. Henri et Richard représentent le plus grand épanouissement de la puissance normande. Bedford,

qui, au commencement du siècle, a proposé le premier l'emploi du bichlorure de mercure pour la conservation des cadavres. Toutefois le baron d'Haussez, qui visita, en 1833, l'immense charnier du couvent des Capucins de Palerme, où, depuis des siècles, on enfouit les cadavres de tous les Palermitains de distinction, nous apprend que le moine qui l'accompagnait lui révéla que, pour prévenir l'effet inévitable de la putréfaction, on injecte une préparation de sublimé corrosif dans l'intérieur du corps, et qu'on le couvre d'une légère couche de chaux. Ce n'est donc plus à la nature chimique du sol, mais bien au bichlorure de mercure qu'il faut rapporter la faculté conservatrice des souterrains des capucins de Palerme. Ceci nous apprend l'ancienneté de l'emploi du bichlorure de mercure comme antiseptique. Dès le VIII<sup>e</sup> ou le IX<sup>e</sup> siècle, un alchimiste arabe indiquait la préparation du sublimé corrosif et du précipité rouge. »

au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France et notre ville aient eu à subir de la part de l'étranger. La même église a été destinée par la Providence à enregistrer ces deux grandes pages les plus émouvantes de notre passé.

Il est une autre moralité que nous devons tirer de notre découverte : c'est que la volonté des princes, si redoutée pendant leur vie, est souvent bien méconnue et peu respectée après leur mort. En un mot, pas plus que les autres hommes, les rois ne sont sûrs de leur cercueil. Bedford, nous en avons la certitude par un testament qui existe encore aux archives de la Côte-d'Or, avait demandé, s'il mourait en France, à être inhumé dans la chapelle d'Amiens; tandis que, s'il mourait en Angleterre, il voulait être enterré dans l'abbaye de Waltham<sup>1</sup>, sépulture de sa famille.

La Providence le conduit à Rouen pour y mourir, dans cette ville qui a été le théâtre et le témoin de la passion de Jeanne Darc. Le puissant monarque rend le dernier soupir dans ce même château de Philippe-Auguste qui fut le calvaire de la libératrice de la France. La victime et le bourreau se trouvent ainsi rapprochés par une volonté suprême, à laquelle rien ne résiste, et, à quatre ans de distance, c'est la même ville qui reçoit leurs cendres et leur sert de tombeau.

Chose plus étonnante encore : si, après quatre siècles du tranquille repos de la tombe, Bedford revient à la lumière, c'est pour être témoin du triomphe de l'héroïne qu'il abreuva de larmes et d'humiliations.

L'abbé COCHET,

Membre non résidant du Comité.

<sup>1</sup> *Inventaire sommaire des archives départementales du département de la Côte-d'Or, années 1345 à 1464.* Dans ce même testament, Bedford léguait à ces églises ses beaux ornements brodés de racines d'or, son collier garni de pierreries; au roi, sa croix d'or garnie de diamants et de saphirs; au chancelier de France, une image de Notre-Dame d'argent doré; à l'évêque d'Évreux, son chancelier, une image de saint André d'argent doré, etc. (*Journal général de l'instruction publique*, du 26 octobre 1864, n° 43, t. XXXIII, p. 386.)

NOTE SUR UN PETIT VASE ANTIQUE EN TERRE<sup>1</sup>.

Communication de M. Mantellier, correspondant à Orléans.

Le Musée historique de l'Orléanais, dont la direction m'est confiée, vient d'acheter un *vase antique* qui me paraît mériter d'être placé sous les yeux du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. J'ai l'honneur d'en adresser à Votre Excellence cinq photographies qui le reproduisent chacune sous un aspect différent.

Ce vase, de *terre rouge*, a pris une teinte brune sur la plus grande partie de sa surface.

Il est cylindrique et a la forme d'un vase à boire.

Sa hauteur est de 110 millimètres;

Son diamètre de 24 millimètres;

Son épaisseur de 2 millimètres.

Il pèse 120 grammes.

Sa surface extérieure est décorée de figures en relief, à savoir :

- 1° Quatre squelettes et un objet qu'il m'est difficile de définir;
- 2° Dans la partie supérieure, trois masques scéniques ou plutôt trois reproductions du même masque scénique placées à distances égales les unes des autres, mais sans rapport symétrique avec les autres figures.

Ces figures, que j'ai caractérisées squelettes, sont des corps amaigris; la tête a l'aspect de la tête de mort, les côtes se dessinent, mais les os sont encore revêtus de chairs; le ventre est tellement déprimé qu'on pourrait le croire ouvert et vide. Le sternum manque, ce qui est, je crois, habituel dans les représentations antiques de squelettes.

Ces personnages, dans lesquels je vois des larves, sont du sexe masculin, debout, nus; leurs attitudes sont diverses. L'un d'eux tient une œnochoé dans sa main droite.

Sauf deux légères dégradations des parties les plus saillantes, ce vase est intact.

D'après des renseignements dans lesquels j'ai confiance, il aurait été trouvé en 1865, sur le territoire de la commune d'Heudebouville (département de l'Eure).

<sup>1</sup> Voir le rapport de M. Darcel, procès-verbal de la séance de la section d'Archéologie du 11 mars 1867, n° 31.

Il m'a semblé, Monsieur le Ministre, qu'en raison de l'importance et de la singularité des sujets qui le décorent, ce petit monument n'est pas indigne de l'attention du Comité. Les photographies que je joins à cette lettre le représentent dans ses dimensions exactes.

P. MANTELLIER,

Correspondant.

---

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE ET COLONIALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.* — *Mémoires*, 3<sup>e</sup> série, t. III (XXX<sup>e</sup> de la collection), année 1866. Troyes, in-8°.

Fouilles de la cathédrale de Troyes opérées en juin 1864, notes communiquées par M. Boutiot. P. 5 à 12.

Rapport adressé à M<sup>r</sup> l'évêque de Troyes sur les fouilles faites dans le chœur de la cathédrale au mois de juin 1864, par M. l'abbé Coffinet. P. 13 à 40.

Essai d'histoire généalogique de la famille de Mesgrigny, par M. Em. Socard. P. 41 à 70.

Note sur deux poteries acoustiques découvertes dans les combles de l'église de Saint-Jean de Troyes, par M. l'abbé Coffinet. P. 71 à 76.

Notice nécrologique sur M. le baron Doyen, membre honoraire, par M. Amédée Gayot. P. 235 à 244.

Établissements gallo-romains et du moyen âge au *Pagus latiscensis* disparus ou déplacés, par M. Lucien Coutant. P. 249 à 260.

Le Bacchus de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 281 à 292.

Hégésippe Moreau, sa vie et ses œuvres, conférence faite au Cirque, à Troyes, le 27 juin 1866, par M. Ludovic Jully. P. 293 à 318.

Note pour servir à l'histoire de l'abbé de l'Épée, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 351 et 352.

Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, en 451, lu à la séance du 18 mai 1866, par M. Peigné-Delacourt. P. 353 à 372.

Une locution (*non magis... quam*), par M. Sarvin. P. 379 à 384.

Étude sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérovin-  
gienne, portant le nom de la ville de Troyes, par M. Julien Gréau. P. 385 à 438.

*Héva*, vers par M. Richaud. P. 439 à 442.

*Société de statistique de Marseille.* — *Répertoire des travaux*, publié sous la direction du docteur Sélim-Ernest Maurin, secrétaire général, t. XXX (V<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> série). Marseille, 1867.

Étude statistique sur les prisons des Bouches-du-Rhône, par M. L. Ménard. P. 70 à 121.

Assistance publique : Culte israélite à Marseille, par M. Latil. P. 122 à 153.

Étude historique sur les monnaies frappées par les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. Laugier. P. 252 à 298.

Le port de Marseille et le commerce maritime de la France, par M. H. Albrand. P. 322 à 331.

Les cités ouvrières à Mulhouse et à Marseille, par M. Abeille de Perrin. P. 332 à 344.

---

*Société d'émulation du Doubs, à Besançon.* — *Mémoires*, 4<sup>e</sup> série, II<sup>e</sup> volume, 1866. Besançon, 1867, in-8<sup>o</sup>.

Démonstration militaire du problème d'Alesia, par M. A. Sarette. (1 planche.) P. 11 à 70.

Monographie du palais Granvelle à Besançon, par M. A. Castan. (4 planches.) P. 71 à 166.

Du rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens, par M. L. Drapeyron. P. 167 à 186.

Charte d'affranchissement de la ville et seigneurie de Gy (Haute-Saône), publiée par M. A. Castan. P. 198 à 208.

D'Arçon, ingénieur militaire, sa vie et ses écrits, par M. A. de Rochas d'Aiglun. (1 portrait.) P. 209 à 338.

Tronçon de voie celtique à Pierre-Pertuis (Suisse), par M. A. Quiquerez. P. 339 à 343.

La question d'Alesia en Normandie, par M. J. Quicherat. P. 344 à 348

Coup d'œil sur les travaux de la Société d'émulation du Doubs en 1866, par M. L. Bretillot. P. 358 à 371.

Notice sur Alexandre Bixio, par M. J. Quicherat. P. 372 à 384.

La reine Brunehilde et la crise sociale du VI<sup>e</sup> siècle sous les Mérovingiens par M. L. Drapeyron. P. 390 à 419.

Considérations sur l'arc antique de Porte-Noire à Besançon, par M. A. Castan. P. 420 à 429.

Le prieuré de Saint-Pierre de Vauxtravers et les comtes de Neuchâtel, par M. A. de Mandrot. P. 430 à 440.

- Forges antiques dans le Jura, par M. P. Bial. P. 441 à 450.  
La Séquanie et l'histoire de Jules César, par M. Alph. Delacroix. (1 carte.)  
P. 451 à 485.

*Académie du Gard, à Nîmes. — Mémoires, novembre 1864,  
août 1865. Nîmes, 1866.*

- Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, lu en séance publique le 25 août 1865, par M. L. Maurin, secrétaire perpétuel. P. 13 à 36.  
Notice sur M. J. B. Pierre Nicot, par M. L. Maurin. P. 37 à 69.  
Notice sur Jean Reboul, par MM. J. B. P. Nicot et L. Maurin. P. 70 à 95.  
Interprétation d'un milliaire d'Auguste déposé au musée de Narbonne, par M. A. Pelet. P. 99 à 104.  
Note sur une mosaïque trouvée rue des Chassaintes, par M. A. Pelet. P. 105 et 106.  
Note sur une nouvelle inscription aux dieux proxumes, par M. A. Pelet. P. 107 et 108.  
Notes sur l'emploi des parfums dans les théâtres et dans les amphithéâtres antiques, par M. A. Aurès. P. 108 à 113.  
Monuments de Tébessa, étude archéologique, par M. A. Aurès. P. 114 à 123.  
Sur deux inscriptions de Nîmes, dont une inédite, offrant le nom de famille *Casuria*, par M. E. Germer-Durand. P. 124 à 129.  
Quatorze inscriptions romaines et une inscription inédite du moyen âge provenant de l'ancien couvent des Augustins, par M. E. Germer-Durand. P. 130 à 160.  
Note sur un cercueil en plomb trouvé à Nîmes, par M. E. Germer-Durand. P. 161 à 163.  
Cotte de mailles trouvée dans le département de Vaucluse. P. 164 et 165.  
Sur un glaive trouvé dans le petit Rhône, à Saint-Gilles (Gard), par M. A. H. Révoil. P. 166 à 168.  
Aperçu sur le système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines, par M. L. Maurin. P. 169 à 204.  
Découverte d'un nouvel exemplaire de la Table d'Abydos, par M. Eug. Arnaud. P. 205 à 211.  
Fragments de biographies académiques : 1° Alexandre Vincens-Devillas; 2° Jean-César Vincens-Planchet; 3° Jacques Vincens-Saint-Laurent; 4° Suzanne Allut (M<sup>me</sup> Verdier), par E. Germer-Durand. P. 212 à 355.  
L'Andalousie, l'art arabe et le peintre Murillo, fragment d'un voyage en Espagne, par M. J. Salles. P. 356 à 394.



Observations grammaticales et philologiques, par M. Ch. Liotard. P. 395 à 418.

Sorrente, par M. Eug. Brun. P. 419 à 428.

Études sur Phidias et les Grecs, par M. Albert Meynier. P. 429 à 448.

Poésies, par MM. J. C. Bousquet, Ant. Bigot, C. Liquier, Eug. Brun et Daniel Grassut.

---

*Société archéologique de Touraine, à Tours. — Mémoires, t. XVII, 1865.*  
Tours, 1865.

Martyrologe-obituaire de l'église métropolitaine de Tours, par l'abbé J. J. Bourassé. P. 1 à 15.

Martyrologium Usardi ad usum ecclesie Turonensis cum obitibus et fundationibus. P. 16 à 73.

Index onomasticus obituarii ecclesie metropolitanæ Turonensis. P. 74 à 82.

Construction de l'hôtel de ville de Loches; projet de fontaines (xvi<sup>e</sup> siècle), par M. Edmond Gautier. P. 83 à 126.

Trois passages de Louis XIII à Tours (1614, 1616, 1619), par M. Ch. de Sourdeval. P. 127.

Voyage à Saint-Christophe (16 juillet 1863), par M. le comte de Gallembert. P. 127 à 132.

Fers antiques de chevaux trouvés à Reignac, par M. Ch. de Sourdeval. (2<sup>e</sup> article.) P. 133 à 140.

Le roi Hugon, par M. Péan. P. 141 à 148.

Notes sur deux églises construites à Neuvy-le-Roi au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, et les saintes reliques dont elles furent alors enrichies, par M. Cl. Proust. P. 149 à 153.

Une statue tombale du xiii<sup>e</sup> siècle (Jean d'Alluye), par M. Ch. de Sourdeval. P. 154 à 160.

Notes historiques sur l'abbaye de Villeloin, par M. Cl. Proust. P. 161 à 166.

Couteaux et nuclei de silex, par M. l'abbé Bodin. P. 167 à 172.

Note sur la famille du Bois de Fontaine-Marau, par M. Ch. de Sourdeval. P. 173 à 184.

Notice historique sur Rivière, par M. A. Salmon. P. 185 à 196.

Castellum de Larçay, par M. Louis Boilleau. P. 197 à 211.

Note sur la terre et seigneurie de Bouferré, par M. Malardier. P. 212 à 225.

De la navigation commerciale de la Loire au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Chevalier. P. 226 à 239.

Anecdotes historiques des temps mérovingiens en Touraine, par M. l'abbé Bourassé. P. 280 à 317.

La pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793 et restituée d'après les textes imprimés et manuscrits, par M. Em. Mabilley. P. 318 à 369.

Pancarte noire. P. 370 à 464.

Index chronologique des chartes et diplômes de Saint-Martin antérieurs à l'année 1131. P. 465 à 506.

Index des noms de personnes contenus dans les chartes et diplômes de Saint-Martin antérieurs à l'année 1131. P. 507 à 518.

Index des noms de lieux contenus dans les chartes et diplômes de Saint-Martin antérieurs à l'an 1130. P. 519 à 542.

Tablette chronologique de l'histoire de l'abbaye de Marmoutier. P. 543.

Division des époques. P. 543.

Époques principales de l'histoire de Marmoutier. P. 544 et 545.

Sommaire de l'histoire de Marmoutier, depuis son origine au iv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du x<sup>e</sup>, par M. Meffre. P. 545 et 546.

Table chronologique des principaux événements depuis la fin du x<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1789. P. 547 à 597.

---

*Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.*— *Annales*, t. X, année 1866. Saint-Étienne, 1866-1867.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1864, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice. P. 152 à 164.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1865, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice. P. 165 à 178.

Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Chatel : Introduction ; généralités ; histoire territoriale du canton ; gloses et remarques sur les noms de lieux, par M. le docteur Fr. Noëlas. P. 211 à 265.

La beauté, signe de santé, par M. Félix Michalowski. P. 266 à 288.

Catalogue annuel des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, pour faire suite à l'essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne de M. de La Tour-Saran, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice. P. 289 à 303.

Rapport sur les travaux de la Société impériale pendant l'année 1866, par M. Maurice, secrétaire général. P. 304 à 315.

---

*Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*  
*Annales*, 2<sup>e</sup> semestre 1866. Nantes, in-8°.

La Fronde en Bretagne, par MM. Ducrest et Villeneuve. P. 251 à 278.  
Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes pendant l'année 1866, par M. E. Dufour, secrétaire. P. 316 à 346.

---

*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.* — *Bulletin*, t. XVII, décembre 1866, in-8°.

Deuxième partie : Histoire et archéologie.

L'ancienne baronnie de Peyre, d'après les documents originaux et inédits, par le docteur B. P\*\*\*. P. 159 à 362.

Victorius, poète gaboliteain, par M. Delapierre. P. 363 et 364.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne académie d'Angers). — *Mémoires*, nouvelle période, t. IX. Angers, 1866, in-8°.

Le château d'Angers au temps du roi René; les manoirs de ce prince à Chanzé, la Menitré et Reculée, d'après quatre inventaires inédits provenant des Archives de l'Empire, par M. Godard-Faultrier. P. 5 à 109.

Dessins inédits concernant l'Anjou : Mausolée de René d'Anjou; tombeau dit de *Jeanne de Laval*; sépulture de la nourrice Thiéphaïne; plan de la cathédrale avant 1699, par M. Godard-Faultrier. P. 110 à 135.

Sépulture du roi René, par M. Godard-Faultrier. P. 136 à 139.

La cathédrale d'Angers : 1<sup>o</sup> anciens narthex; 2<sup>o</sup> anciens usages; 3<sup>o</sup> monument funèbre de Gabriel Constantin, doyen de l'église d'Angers et du parlement de Bretagne; 4<sup>o</sup> note sur Jehan Bourdigné, par M. Godard-Faultrier. P. 140 à 176.

Rapport sur une étude historique et archéologique de M. Godard-Faultrier : 1<sup>o</sup> inventaires de quatre résidences du roi René; 2<sup>o</sup> historique et description de plusieurs anciens dessins inédits, étude qui a obtenu le prix voté par le Conseil général et décerné par la Société d'agriculture en 1866, par M. J. Sorin. P. 177 à 212.

Notice sur le murus gaulois de Cinais (Indre-et-Loire), vulgairement appelé *Camp des Romains*, par M. le commandant Prévost. P. 213 à 228.

Westminster et Fontevrault, par M. V. Pavie. P. 229 à 237.

Note sur Chanzé et la Rive, maisons de plaisance du roi René, par M. Louis Raimbault. P. 238 à 240.

Étude sur les inondations de 1866, à propos de la rupture de la digue insubmersible de Gohier, par M. Ferd. Lachèse. P. 241 à 256.

Translation d'Angevins et de Tourangeaux à Arras, sous Louis XI, par M. Ferd. Lachèse. P. 257 à 293.

Note sur le tombeau de la nourrice Thiéphaine, par M. P. Godard-Faultrier. P. 294 et 295.

Les richesses du château de Richelieu, par M. P. Ratouis. P. 296 à 304.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (ancienne académie d'Angers). [Suite.] — *Mémoires*, nouvelle période, t. X, 1<sup>er</sup> cahier. Angers, 1867, in-8°.

Nécrologie : M. Bougter, par M. le comte A. de Falloux. P. 5 à 14.

La tour Saint-Aubin à Angers, par M. P. Godard-Faultrier. P. 15 à 22.

Les statues de Fontevrault, nouvelle communication par M. P. Godard-Faultrier. P. 23 à 27.

Saint-Florent, par M. Paul Belleuvré. P. 28 à 30.

La linguistique : Quelques mots sur son histoire, ses résultats, ses méthodes, par M. l'abbé L. Gillet. P. 30 à 57.

Étude sur les inondations, par M. F. Lachèse. P. 58 à 69.

Protestation de la Société et consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement des statues de Fontevrault. P. 70 à 97.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord*. — *Mémoires*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, 1863-1865. Douai, 1866, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société de 1863 à 1865, par M. A. Preux fils, secrétaire général. P. 12 à 46.

Notice nécrologique sur M. Amédée Bommart, par M. Talon. P. 63 à 86.

Notice sur M. le baron Amaury de La Grange, par M. Cahier. P. 87 à 115.

Notice nécrologique sur M. Capineau, par M. Courtin. P. 116 à 127.

Louis XII et l'alliance anglaise, en 1514, par M. H. Desjardins. P. 128 à 160.

Des beaux-arts et de la littérature au point de vue de l'enseignement populaire, par M. H. Corne. P. 161 à 212.

L'université de Douai en 1790 : Lettres et mémoire de M. Placide de Bailliencourt, publiés avec d'autres documents inédits par M. l'abbé Dehaisnes. P. 213 à 272.

Addition à ce mémoire. P. 553 à 556.

Les lois de Dieu dans l'histoire, par M. Taillier. P. 405 à 552.

---

*Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires,*  
année 1866. Senlis, 1867, in-8°.

Combat sous Senlis entre Charles VII et les Anglais (1429), par M. Patin. P. 41 à 54.

Essai sur les monnaies de Senlis, par feu M. le docteur Voillemier : Époque gallo-romaine; époque mérovingienne; seconde dynastie; troisième dynastie; bons de confiance, par M. E. Dupuis. P. 55 à 112.

Histoire de la cathédrale de Senlis : 1° les origines; 2° l'église du XI<sup>e</sup> siècle; 3° l'église du XII<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé H. Blond. P. 113 à 154.

Voies anciennes du pays de Sylvanectes, par M. l'abbé Caudel. P. 155 à 162.

Les arènes de Senlis au 31 décembre 1861, par M. l'abbé Legoux. P. 163 à 175.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts et du commerce agricole de l'arrondissement d'Orange. — Bulletin, compte rendu des séances et des travaux de la Société, 1866. Orange, in-8°.*

Orange sous la domination romaine, mémoire de M. Charrel. P. 93 à 104.

Taurobole de Die, par M. Charrel. P. 105 à 107.

---

*Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis. — Bulletin, année 1866. Saint-Denis, 1867, in-8°.*

Le tour de l'île, par M. Jacob de Cordemoy. 1<sup>er</sup> article, p. 54 à 64; 2<sup>e</sup> article, p. 82 à 87; 3<sup>e</sup> article, p. 109 à 122; 4<sup>e</sup> article, p. 278 à 288.  
Un pèlerinage d'un roi antankar, par M. François Pollen. P. 65 à 81.

- Les illusions, par M. de Monforand. P. 105 à 108.  
L'île d'Anjouan, par M. A. Legras. P. 162 à 179.  
Pierre Bouvet, par M. P. de Monforand. P. 199 à 256.  
Pervigilium Veneris, par M. L. Norel. P. 257 à 263.  
Voyage à l'île Bourbon en 1794, par M. F. Cazamian. (Suite et fin.)  
P. 263 à 276.
-

## CHRONIQUE.

---

*Académie de la Rochelle.* — Programme des concours  
ouverts pour l'année 1867.

### SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question du fermage dans le département de la Charente-Inférieure, ou des rapports qui existent et de ceux qui devraient exister entre les propriétaires et les fermiers de ce département.

### SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

- 1° L'ostréiculture et subsidiairement les causes de la viridité des huîtres ;
- 2° La pisciculture fluviale ou marine ;
- 3° Un sujet quelconque se rattachant aux sciences naturelles et ayant une utilité pratique.

### SECTION LITTÉRAIRE.

#### 1° *Poésie.*

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

#### 2° *Discours en prose.*

Éloge de l'amiral Victor-Guy Duperré, né à la Rochelle, le 20 février 1775.

On pourra consulter avec avantage une biographie détaillée de l'amiral Duperré, suivie de pièces justificatives, publiée par M. Chasseriau en 1848.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

SECTION DE MÉDECINE.

De l'action hygiénique et thérapeutique de l'eau de mer et de l'influence de l'air marin sur la santé et les maladies.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés, *franc de port*, au secrétaire perpétuel de l'Académie, à la Rochelle, avant le 20 octobre prochain. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec une attestation, signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement et seulement pour les ouvrages couronnés ou dignes d'une mention honorable.

L'Académie se réserve de décerner des médailles d'argent ou de bronze aux ouvrages qui, sans avoir entièrement répondu à son attente, lui paraîtraient mériter cette distinction.

Tout ouvrage envoyé pour les concours reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* —  
Programme des questions mises au concours pour les années  
1867 et 1868.

PREMIÈRE SECTION.

*Questions proposées pour le concours de 1867.*

---

I.

LITTÉRATURE.

« De l'imitation du théâtre grec dans notre poésie dramatique du XVIII<sup>e</sup> siècle. »

Prix : Une médaille d'or de 200 francs.

II.

HISTOIRE.

« 1<sup>o</sup> Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la trêve de Dieu, et les com-



parer à celles qui ont existé pour la même cause dans les autres parties de la France.»

Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

« 2° Influence de la conquête de la Guyenne par les Français, sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : Une médaille d'or de 200 francs.

### III.

#### LINGUISTIQUE.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on y trouvât non-seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie demande le travail suivant :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le département de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffisamment complète des mots d'une localité déterminée, joigne la définition, l'explication précise de ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver employés. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

### IV.

#### SCIENCES PHYSIQUES.

« Résumer les conséquences auxquelles ont conduit, soit en physique, soit en chimie, les notions acquises depuis un quart de siècle sur l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs, qui pourra s'élever à 500 francs dans le cas où le travail contiendrait des faits nouveaux.

V.

SCIENCES NATURELLES.

Faune de la Gironde.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc. mais cette faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiaires, etc. qui manquent encore à la faune du département de la Gironde.

« Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

VI.

PHYSIOLOGIE.

« Recherches expérimentales sur l'absorption des liquides à la surface et dans les profondeurs des voies respiratoires. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

VII.

BEAUX-ARTS.

« État et tendance de l'architecture religieuse à notre époque. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

VIII.

POÉSIE.

L'Académie, voulant donner à ses appréciations une base plus sûre, en établissant une comparaison directe et suivie entre les essais des concurrents, a décidé qu'un sujet leur serait proposé.

En conséquence, elle met au concours le sujet suivant :

« La fixation des dunes. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

Le seul énoncé d'un tel sujet en exprime le sérieux et poétique intérêt, l'importance vitale de la question pour le littoral du sud-ouest de la France, la grandeur de ces victoires et de ces conquêtes journalières du génie sur la nature, les émotions d'une lutte sans cesse renaissante contre le vent, la mer et les sables, cette transformation d'un sol mouvant en belles forêts qui sont à la fois une richesse et une défense, tout proclame hautement quel attrait d'imagination et de merveilleux se mêle ici aux efforts et aux succès de la science. L'Académie, en laissant aux faits leur éloquence, et aux concurrents la spontanéité et l'indépendance de l'invention, ne croit pas pourtant excéder son droit ni imposer sa direction, en signalant quelques écrits naturellement animés de la poésie du sujet et où éclate tout ce qu'il a de propice à l'inspiration. Elle indique donc, comme d'une lecture très-utile sous ce rapport : au point de vue de l'histoire naturelle, Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe*; au point de vue de l'histoire, Vinet, *L'antiquité de Bourdeaux*; par rapport à la formidable lutte qui s'est établie entre l'Océan et la dune fixée, une très-belle description de cette lutte, par M. Denjoy, dans les *Procès-verbaux du Conseil général*, séance du 12 septembre 1849. — Voir aussi l'article *Dunes* de l'*Encyclopédie de l'agriculture*, publié par Firmin Didot, t. VI, p. 456.

En faisant aux concurrents une obligation de traiter tous le même sujet, l'Académie continuera d'ailleurs d'accueillir les pièces de poésie qui pourront être envoyées en dehors du concours, et qui rentreront dans la classe des ouvrages pour lesquels l'article 48 stipule des récompenses spéciales, indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés par le programme annuel.

## IX.

### NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit au département.

## X.

### RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne des médailles d'encouragement aux auteurs des recherches les plus importantes.

DEUXIÈME SECTION.

*Questions proposées pour le concours de 1868.*

I.

HISTOIRE.

« 1° Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son origine jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, en étudiant son influence comme corps politique et comme corps judiciaire. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

« 2° Origine des tailles et des aides, et progrès de leur établissement, jusqu'à l'organisation de l'armée permanente sous Charles VII. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

II.

LITTÉRATURE.

« Histoire de la poésie française au xviii<sup>e</sup> siècle.

« Marquer le caractère particulier qu'elle reçut du nouvel essor des esprits : y signaler et y apprécier les influences diverses du progrès des sciences, de l'étude des littératures étrangères, des idées dominantes, du choc des opinions, de l'application de la littérature aux affaires, enfin de la Révolution. »

Prix : Une médaille d'or de 400 francs.

III.

ARCHÉOLOGIE.

« Monographie de l'église Saint-Michel de Bordeaux, sur pièces historiques, plans et dessins. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

IV.

HYDROLOGIE.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement* et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publi-

cations et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière *générale* pour l'Aquitaine, d'après les données que la géologie fournit sur la pente de fond du bassin aquitanique, sur ses caractères orographiques et sur les niveaux d'absorption des eaux que présentent les diverses roches encaissantes de ses bords. »

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

## V.

### SCIENCES NATURELLES.

« La construction des *aquarium* a permis d'étudier les mœurs d'un grand nombre d'animaux. Le bassin d'Arcachon ayant déjà donné lieu à des travaux intéressants, l'Académie désire que les recherches de cet ordre soient continuées. »

Elle propose pour cela un prix de 500 francs.

### CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

- 1° Être écrites en français ou en latin;
- 2° Être rendues au secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1867 ou 1868) indiquée au programme;
- 3° Elles devront être affranchies;
- 4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;
- 5° Elles porteront une épigraphe;
- 6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître

son nom serait par ce seul fait mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquels ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les regnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

*Extrait du règlement de l'Académie.*

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits, et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. —  
Sujets de prix.

I.

PRIX LE SAUVAGE.

---

*Nouveau concours.*

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

« Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes. »

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de 4,000 francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires, *franco*, à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1870.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

II.

PRIX LAIR.

---

*Concours de 1867-1868.*

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

« Moisant de Brieux, sa vie, ses œuvres et ses relations avec la société lettrée de son temps. »

Le prix est de 800 francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires, *franco*, à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

*Académie impériale de Metz.* — Composition du bureau  
pour l'année académique 1867-1868.

*Président d'honneur* : M. Paul Odent, préfet de la Moselle.

*Président* : M. Goulier, chef de bataillon du génie.

*Vice-Président* : M. le baron Alméras-Latour, premier président de la cour impériale de Metz.

*Président honoraire* : M. Dommanget, avocat.

*Secrétaire* : M. Thilloz, conseiller à la Cour impériale.

*Secrétaire-Archiviste* : M. Marcus, membre du Conseil général de la Moselle.

*Trésorier* : M. de Saint-Martin, chef des bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

---



## TABLE DES MATIÈRES.

### A

- ASSURATION du protestantisme par Louis de Grimaldi du Benil, à Rome, en 1573, 72.
- ADVIELLE (Victor). — *Fac-simile* de fragments d'inscriptions romaines empruntés aux restes de l'amphithéâtre romain de Rodez, 370.  
Note sur la collection de portraits de la Bibliothèque impériale, 370.
- ALBERT-DEVAULX. — Auteur d'une traduction du *Registre des prises maritimes* des corsaires algériens à la fin du dernier siècle, 3.
- ARBAUMONT (D'). — Auteur d'un rapport sur une inscription portant le nom de *Tetricus*, trouvée près de Dijon au mois de février 1866, 8.  
Document relatif au projet de croisade de Philippe de Valois (1329), 434.  
Mémoire pour arriver à la destruction de la marine anglaise, 434, 437.  
*Diligences que li Roys a faictes pour le Saint Voyage, monstrées au Saint-Père quand li Roys fu a Avignon*, 435.
- ARBELLOT (abbé). — Auteur d'une notice historique sur l'abbé du Malaret, 477.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — Charte de 1246, relative à la collation des écoles de Troyes, 109, 433.  
Pièce intitulée : *Diligences que ly Roys a faictes pour le Saint Voyage, monstrées au Saint-Père quand ly Roys fu a Avignon*, 110.  
Mémoire adressé au roi de France, Philippe de Valois, sur les moyens de détruire la marine anglaise, 437.
- ARDANT (Maurice). — Rescrit de Grégoire IX à la reine Blanche de Castille, daté de 1228, 3.  
Rescrit du pape Innocent IV, adressé à saint Louis, 3.  
Lettres des papes Grégoire IX et Innocent IV, tirées des archives de Grammont, 253.
- ARLES. — *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Arles*, 377.
- ARRÊT préparatoire du 18 août 1562, 326.
- AUBERTIN. — Nouveau rapport sur les fouilles de Prémieux, canton de Nuits, 11.  
Découvertes d'antiquités cello-gauloises sur la montagne de Prémieux, 11.  
Découverte d'un moulin antique dans la même localité, 11.  
Auteur d'une notice sur la source de l'Aigue à Beaune, 128.
- AURÈS. — Auteur d'une brochure intitulée : *Études des dimensions du Parthénon, etc.* 371.
- AVENEL. — Éditeur de la *Correspondance de Richelieu*, 1, 112.

B

- BAECKER (DE).** — Note sur le lieu de naissance du voyageur Guillaume de Rubruquis, 105.
- BARBIER DE MORTAULT (abbé).** — Auteur d'une brochure intitulée : *L'Octave des saints apôtres Pierre et Paul*, 8.  
Auteur d'une brochure ayant pour titre : *Les Souterrains et le Trésor de Saint-Pierre, à Rome*, 121.  
Trois inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome, 121.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE).** — Auteur d'une brochure intitulée : *Le Droit du seigneur*, 5.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 26.  
Auteur d'une brochure intitulée : *Le blason et l'armorial du hérault Berry*, 251.  
Rapport sur des communications de correspondants, 308.  
Chargé de l'examen de documents, 361.
- BARTHÉLEMY (Ed. DE).** — Documents concernant la négociation relative à l'abjuration de Henri IV, 3.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 184.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 189.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme*, 193.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 195.  
Rapport sur une découverte d'objets gallo-romains trouvés dans le département de la Haute-Marne, 342.  
Rapport sur une communication relative à deux retables en bois, existant, l'un à Colligny (arrondissement de Châlons), l'autre à Mareuil-en-Brie (arrondissement d'Épernay), 344.  
Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 420.
- BANDRY (abbé).** — Rapport sur la découverte d'un nouveau puits funéraire dans la commune de Troussepoil, 8.  
Rapport semblable sur le 7<sup>e</sup> puits, 369.
- BEAUCHEZ-FILLEAU.** — Lettres de Mazarin, 105.  
Notice sur Chamborant, 361.  
Note sur un projet de publication : *Vade-mecum de l'épigraphiste poitevin*, 369.
- BEAUNE (Henri).** Quittance fournie à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par un capitaine de brigands à sa solde, Bertrand de Guast (1370), 114.  
Budget de l'Université de Dôle pour l'année 1617, 114.  
Lettres patentes de l'archiduc Philippe d'Autriche, datées de 1631, 250.  
Répartition des sommes allouées par le gouvernement espagnol à l'Université de Dôle, 480.  
Copie d'une quittance fournie à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par un capitaine de brigands : Rapport sur cette communication par M. Rathery, 481.
- BELLAQUET.** — Chargé de l'examen de documents, 3.

- Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 21.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 24.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 274.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, 277.
- Rapport sur les travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 389.
- Rapport sur des envois d'un correspondant, 480.
- BELLOUMEAU (abbé). — Auteur de deux dictionnaires *Français-Gabay et Gabay-Français*, 110.
- BERNARD (Auguste). — Note concernant le refus fait par les moines de Cluny au conseil de régence anglais, en 1427, 251.
- BERTHARD (Gustave). — Rapport sur les *Mémoires de la Société agricole, scientifiques et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 418.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 428.
- BRULÉ. — Note à propos des statues de Fontevrault, 372.
- BIBLIOGRAPHIE départementale et algérienne, 93, 239, 348.
- BIBLIOTHÈQUE DU COMITÉ (Dépôt de livres à la), 5, 8, 112, 115, 118, 122, 251, 363, 480.
- BOURQUELOT. — Chargé de l'examen de documents, 2, 5, 114, 362.
- Rapport à propos de l'envoi de la copie du testament d'un bourgeois de Melun, en 1269, 56.
- Rapport sur une réclamation formée, en 1409, contre les prétentions du fermier du tonlieu et minage des ville, cité, marché et faubourgs de Meaux, 57.
- Rapport sur des *Lettres patentes de Louis XVI pour l'établissement des frères des écoles chrétiennes à Melun*, en 1775, 57.
- Rapport sur une notice relative à un manuscrit de la ville de Melun, mentionnant les réjouissances et cérémonies qui ont eu lieu, de 1758 à 1764, en cette ville, 58.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 159.
- Rapport sur le projet de publication du *Cartulaire de Saint-Ruf*, 216.
- Chargé de la publication des *Monuments inédits du Tiers État*, 249.
- Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne à Chambéry, 304.
- Rapport sur des documents adressés par M. Soucaille, 444.
- BOUTARIC. — Chargé de l'examen de documents, 115, 364.
- Rapport sur des documents adressés par M. d'Arbaumont, 434.
- Rapport sur des documents adressés par M. Marchegay, 495.

## C

- CALLET (Auguste). — Auteur d'un livre intitulé : *La légende des Gazats*, essai sur les origines de la ville de Saint-Étienne-en-Forez, 115.
- CARON. — Auteur d'une *Géographie de l'arrondissement de Béziers*, 383.
- CARTULAIRE DE SAINT-RUF (Projet de publication du), 216.

- CÉNAC-MONCAUT. — Auteur d'un travail sur le *Dictionnaire de la langue romane du pays des Grisons*, 2.  
Auteur d'un mémoire intitulé : *De la véritable origine de l'auteur de la Canzone de la Crozada*, 478.
- CHABASSIÈRE. — Auteur d'un travail relatif aux recherches exécutées sur l'emplacement d'un ancien centre d'occupation, sis au lieu dit *Khemissa* (département de Constantine), 126.
- CHABUILLET. — Auteur des Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie du Comité, 7, 120, 125, 255, 368, 483, 491.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 492.
- CHALON-SUR-SAÔNE. — *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône*, 377.
- CHAUVEAU (docteur). — Auteur d'un travail sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher, 126.  
Note sur le même objet, 485.
- CHAUVEY. — Documents concernant Louis Bonaparte, gouverneur de Montoux, en 1592, 59.
- CHÉRUÉL. — Chargé de l'examen de documents, 106, 361.  
Auteur du mémoire intitulé : *L'ancienne Université et l'Académie moderne de Strasbourg*, 115.
- CHEVALIER (abbé). — Auteur d'un mémoire sur les archives de l'ordre de Saint-Ruf, 2.  
Tarif des droits dus à l'évêque de Valence, daté du XII<sup>e</sup> siècle, 2.  
Charte du pape Jean XVIII, datée de 1008, 114.  
Chartes de Rodolphe III, roi de Bourgogne, datées de 1011, 1014 et 1016, 114.  
Projet de publication du *Cartulaire de l'ordre de Saint-Ruf*, 117, 216.  
Chartes valentinoises du XIII<sup>e</sup> siècle, 482.
- CHRONIQUE. — Programme des concours de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 99.  
Programme du concours de 1867 proposé par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 104.  
Société d'émulation du Doubs, 247.  
Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 35.  
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, 358.  
Programme des prix de la Société d'émulation des Vosges, 474.  
Société archéologique de Sens : Composition du bureau, 476.
- CLÉMENT (Pierre). — Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, 42.  
Rapport sur le *Bulletin de l'Académie d'Arras*, 45.  
Rapport à propos de l'envoi d'une lettre adressée par Louis XIII aux consuls de Toulon en 1641, 334.  
Note sur les *farots* ou feux de garde sur les côtes de Provence, au moyen âge, 336.  
Mémoire sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 395.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 395.

- Rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 395.
- CLÉMENT DE RIS. — Nommé membre du Comité (section d'archéologie), 255.
- COCHERIS. — Rapport sur des documents envoyés par des correspondants, 320.  
Rapport sur le projet d'une table générale des publications du Comité, 365.
- COCHET (abbé). — Recherche et découverte, dans le chœur de la cathédrale de Rouen, de la statue d'Henri Court-Mantel, 125, 259.  
Note sur la découverte du tombeau du duc de Bedford, inhumé, en 1435, dans le même édifice, 125, 259.  
Demande de l'intervention du Ministère pour la conservation de monuments de la cathédrale de Rouen, 368.  
Auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen*, 369.  
Note sur des vases acoustiques trouvés, en 1866, dans l'église de Bellescombe, 369.  
Auteur d'une note sur des cercueils de plomb trouvés à Dieppe, 483.
- CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE 1866.  
Dictionnaires topographiques envoyés en vue de ce concours, 115.  
Formation d'une commission pour l'examen de ces envois, 116, 127.  
Proposition présentée par cette commission, 257.  
Rapport sur le concours, section d'histoire et de philologie, 374.
- CORRESPONDANCE DE RICHELIEU (Publication de la), 1.
- CORRESPONDANCE et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers (1548), 89.
- COTTARD. — Pamphlet trouvé dans les papiers de l'ancien censeur royal Marin, et qui est intitulé: *La lanterne magique*, 108.
- COUARAZE DE LAA. — Lettre de Madeleine, princesse de Viègne, 363.  
Lettre de Louis, duc d'Orléans, au cardinal de Palme (1486), 363.  
Serment de Jean de Foix, abbé de Saint-Savin (1485), 363.  
Lettres de Jean de Foix à l'archidiacre de son diocèse (1498), 363.  
Avis de la découverte du manuscrit de l'histoire inédite de Navarre et de Béarn (fin du XVI<sup>e</sup> siècle), 363.
- COURSON (DE). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 149.

## D

- DARCEL. — Communication relative à deux tombeaux retrouvés dans la cathédrale de Rouen, 124.  
Note sur la découverte dans la même ville d'un petit arc de triomphe ou portique, 124.  
Chargé de l'examen de documents, 125, 483.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 170.  
Rapport sur les *Bulletins et Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 197.  
Note au sujet d'un ornement pontifical signalé par M. Darcel, 371.
- DELISLE. — Chargé de l'examen de documents, 2, 3.  
Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie, 15.  
Rapport sur les publications de la Société des antiquaires de Normandie, 139.

Rapport sur le projet de publication du *Cartulaire de Saint-Ituf*, 216.

Rapport sur les travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 387.

Rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches*, 388.

Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 388.

Rapport sur une communication relative à l'héroïne Jeanne d'Arc, 439.

DESCHAMPS DE PAS. — Auteur d'une brochure sur *des méreaux et plombs de marque relatifs à l'Artois*, 118.

DESROYERS. — Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 129.

Compte rendu d'un travail sur les inondations de la Loire, à Blois, 228.

Chargé de l'examen de documents, 362.

DICIONNAIRES TOPOGRAPHIQUES DE LA FRANCE :

*Dictionnaire de la Meurthe*, 376.

*Dictionnaire des Basses-Pyrénées*, 376.

*Dictionnaire de l'Hérault*, 376.

*Dictionnaire de la Nièvre*, 376.

*Dictionnaire du Gard*, 376.

*Dictionnaire du Haut-Rhin*, 376.

*Dictionnaire du Doubs*, 376.

*Dictionnaire de la Meuse*, 376.

*Dictionnaire de la Sarthe*, 376.

*Dictionnaire de Châlon-sur-Saône*, 380.

*Dictionnaire de l'Aube*, 381.

*Dictionnaire de la Haute-Vienne*, 381.

DOCUMENTS :

Lettres patentes de Louis X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, 62.

*Formule du serment exigé des Juifs*, chaque fois qu'ils étaient appelés à déposer contre un Chrétien habitant d'Arles, 63.

Information et sentence pour la chapelle de Saint-Barthélemy, au sujet de la cohabitation des seigneurs chapelains vivant en commun, 65.

Abjuration du protestantisme par Louis de Grimaldi du Benil, à Rome, en 1573, 72.

Mémoires adressés par Blouin, gouverneur de Versailles, au duc d'Orléans, régent (1715-1717), 77.

Ordonnance par laquelle est défendu aux maîtres de jeux de paulmes de faire crédit aux escholliers et enfants de famille de plus de dix livres (1624), 84.

Pouvoir à M. le Prince de lieutenant général de l'armée de Flandres, 85.

Récit de la bataille de Lens (22 août 1648), 87.

Correspondance et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers (1548), 89.

Fabriquer de monnaie de la principauté de Sabourg, 506.

Inventaire de la cathédrale d'Angers, 514.

DOCUMENTS relatifs aux établissements des Français en Amérique (Publication des), 249.

DOMPNIER DE SAUVIAC. — Demande d'allocations pour fouilles, 484.

DOUËT D'ARCO. — Chargé de l'examen de documents, 9.

Rapport sur le *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 425.

Rapport sur une communication relative à un sceau de la ville de Deutz, près de Cologne, 459.

Rapport sur le *Bulletin du Comité flamand de France*, 485.

*Diligences que li Roys a faites pour le saint voyage, monstrées au Saint-Père quant li Roys fu a Avignon*, 435.

DUMOUTET. — Calques d'inscriptions appartenant la plupart à l'ancien diocèse de Bourges, 338.

DUPRÉ. — Documents relatifs au servage et à la main-morte dans le Blésois, 107.

Anciennes fortifications de la ville et du château de Blois, 107, 226.

Inondations de la Loire, à Blois, 107, 228.

Inventaires de l'artillerie du château de Blois au xv<sup>e</sup> siècle, 108, 310, 311.

Lettres patentes de Charles d'Orléans, comte de Blois (1456), 109, 321.

Lettres patentes de Charles VIII (1488), portant nomination d'un nouveau gouverneur de Blois, 109.

Lettres patentes de Louis, duc d'Orléans (1490), pour la nomination d'un garde des clefs des portes de Blois, 109.

Remises accordées par Louis XII sur le fermage d'un bois (1499) et sur le fermage de la propriété de Coucy (1504), 109, 321.

Lettres patentes de Louis XII (1510) pour le paiement de diverses dépenses relatives à son séjour au château de Blois, 109, 322.

Gratification accordée par Louis XII au procureur du bailliage de Blois (1511), 109.

*Montre* (revue) de quarante archers de la maréchaussée de Blois (1512), 109, 323.

Fondation de Marie de Clèves, mère de Louis XII, dans l'église des cordeliers de Blois (1479), 109, 323.

Rôle de la *montre et revue* d'un détachement de l'armée royale venue pour attaquer Blois (1562), 109.

Procuracion donnée par Pic de La Mirandole à son homme d'affaires pour un emprunt (1562), 109.

Arrêt préparatoire de 1562, désignant des personnages à appréhender au corps, 109, 326.

Testament de Louis Ronsard, père du poète, 109, 328.

Actes relatifs à la famille des Phéliepeaux, de Blois, 112.

Résumé des principaux documents historiques que renferment les anciens registres municipaux de Blois, 112.

Copie du procès-verbal d'adjudication de travaux, pour la construction d'un autel et d'un contre-retable dans l'église de Saint-Nicaise de Bracieux, près Blois, 121.

Documents sur le servage et la mainmorte dans le Blésois, 217.

Lettres d'une reine de France et de la veuve d'un gouverneur de province, 318.

Pièces des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, tirées des archives de Joursanvault, conservées à la bibliothèque de Blois, 321.

Documents relatifs à la présence d'une épidémie dans le Blésois au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, 322.

Pièces inédites sur la première guerre de religion, en 1562, 323.

Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, 361.

Note sur l'église de Saint-Dié-sur-Loire, 379.

Note sur la chasse de saint Mandry, dans l'église de Cellettes, près Blois, 370.

Note sur le dolmen de la Pierre de minuit, 370.

Notes sur l'histoire de Saint-Dié-sur-Loire, 486.

Chasse de saint Mandry, 486.

Dolmen dit la Pierre de minuit, 486.

DURAND (André). — Proposition de provoquer la recherche des documents relatifs à Jeanne d'Arc, 110.

DURAND (Paul). — Éditeur du texte explicatif de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 126.

DUSEVEL. — Note sur l'église de Bernaville (Somme), 121.

## E

ENTRÉE solennelle d'Hélias, évêque d'Uzès, dans cette ville, 324.

## F

FABRIQUE de monnaie de la principauté de Sabourg, 506.

FEILLET. — Ordonnance par laquelle est défendu aux maîtres des jeux de paumes de faire crédit aux escholliers et enfants de famille de plus de dix livres (1624), 84.

Pouvoir à M. le Prince de lieutenant général de l'armée de Flandres (1648), 85.

Récit de la bataille de Lens (1648), 87.

FÉRAUD. — Copie d'une inscription relevée dans la province de Constantine, 11.

FESNEAU (Yves). — Rapport sur une ancienne cuve en granit, de 5 à 6 mètres de diamètre, découverte aux environs de la Souterraine, 340.

FEUX de garde sur les côtes de Provence, au moyen âge, 336.

## G

GASTÉ (Armand). — Signale une relation manuscrite du procès de Jeanne d'Arc et de sa révision, 481.

GAULTIER. — Pièces relatives à la garde et aux fortifications du château de Fontreine, en Beanjolais (xv<sup>e</sup> siècle), 108, 308.

GERMER-DURAND. — Auteur du *Dictionnaire topographique du département du Gard*, 376.

GIRAUD (abbé). — Documents relatifs à la réception dans l'ordre de Saint-Michel, d'Antoine de Boyer, 113.

Document relatif aux farots ou feux de garde sur les côtes de Provence, au moyen âge, 336.

GIRONDE. — *Dictionnaire géographique du département de la Gironde*, 385.

GODARD-FAULTRIER. — Inventaires des objets mobiliers de la cathédrale d'Angers, datés de 1297 et 1391, 8, 128, 514.

Description d'un sceau en cuivre du xiii<sup>e</sup> siècle, 9.



- Épithaphe latine de Gabriel Constantin, doyen du chapitre de Saint-Maurice, à Angers, 338.
- GOMART. — Lithographies d'une ancienne gravure représentant le siège de Saint-Quentin, en 1557, 9, 12.
- GOURGUES (DE). — Auteur du *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, 376.
- GOZE. — Description de l'église de Tilleloy-lez-Roye, en Picardie, 339.
- GUADET. — Éditeur de la publication des *Lettres de Henri IV*, 3, 106, 250, 478.
- GUILHERMY (BARON DE). — Chargé de l'examen de documents, 8, 10, 11, 120, 121, 125, 126, 369, 370, 483, 484.
- Rapport sur les travaux de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 417.

## H

- HÉBERT. — Note sur deux inscriptions latines découvertes en Corse en 1847, 485.
- HERBAUT. — Plan archéologique de la cathédrale d'Amiens, avec projet d'isolement, 122.
- HÉRICOURT (Comte Achmet D'). — Liste de familles nobles françaises qui, pour cause de protestantisme, émigrèrent de l'Artois et de la Flandre, 109, 331.
- HIPPEAU. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire du Comité, 1, 105, 112, 119, 249, 361, 477.
- Chargé de l'examen de documents, 251, 362.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 280.
- Rapport sur une demande de publication de documents concernant les Templiers, 367.
- Rapport sur des pièces lues aux séances de l'Académie de la Rochelle, 399.
- Rapport sur les travaux de l'Académie de la Rochelle, 399.
- HISTOIRE du Tiers État en France (Publication de l'), 249.
- HUCHER. — Auteur du  *Répertoire topographique de la Sarthe* , 376.
- HUILLARD-BRÉHOLLES. — Rapport sur plusieurs envois adressés par un correspondant, 232.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, 261.
- Rapport sur un document adressé par un correspondant, 505.

## I

- INFORMATION et sentence pour la chapelle de Saint-Barthélemy, 65.
- INVENTAIRES de l'artillerie du château de Blois, en 1418, 1421 et 1434, 311.

## J

- JACQUEMIN. — Formule du serment exigé des juifs chaque fois qu'ils étaient appelés à déposer contre un chrétien habitant d'Arles, 63.
- Extrait d'un procès-verbal de visite d'un archevêque, en 1544, fournissant des détails sur l'ignorance de certains prêtres d'Arles, 250.
- Lettre de félicitation par le savant jésuite Charles Porée, adressée à l'évêque de Castres, 250.
- REV. DES SOC. SAV. 4<sup>e</sup> série, t. V. 39

- Copie du procès-verbal de la visite pastorale faite, en 1718, par l'archevêque d'Arles, dans son église métropolitaine, 256.  
Catalogue des archevêques d'Arles du 1<sup>r</sup> siècle, 362.  
Établissement des religieux minimes à Arles, 362.  
Lettre de l'abbé de Cluny, 362.  
Lettre de Charles, comte de Provence, 362.  
Recette médicinale en latin, 362.  
*Testament de M<sup>r</sup> Gaspard du Laurens*, 478.  
Document concernant la chasse, et intitulé : *Scientia utendi herba toxicata*, 479.  
Visite de Gaspard du Laurens dans l'église de Sainte-Trophime d'Arles, 483.  
Note de la Commission archéologique contre la suppression du plan de la cour (*curia regia*) en cette ville, 483.
- JOURDAIN. — Chargé de l'examen de documents, 4, 114, 250.  
Rapport sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 34.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 38.  
Rapport sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 145.  
Rapport à propos de l'envoi d'une *charte de 1246*, 433.

## L

- LACROIX (Paul). — Chargé de l'examen de documents, 10.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 166.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, 174.  
Rapport sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 212.  
Rapport sur le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 413.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 487.
- LAGRÈZE (DE). — Lettre de Henri IV à M. du Soulé, 478.
- LALANNE (Ludovic). — Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 158.
- LAMBERT. — Chants de campagne en patois, 478.
- LAMOTHE (DE). — Document extrait des archives de la ville de Beaucuire, 371.  
Règlement de police touchant les femmes de mauvaise vie au 14<sup>e</sup> siècle, 107, 230.  
Relation de l'entrée solennelle d'Hélias, évêque d'Uzès, dans cette ville, en 1344, 109, 320.  
Péage de la ville de Tarascon, en 1251, 114.  
Note sur un missel du diocèse d'Uzès imprimé en 1495, 126, 372.  
Entrée solennelle d'Hélias, évêque d'Uzès, dans cette ville, en 1344, 324.  
Note sur un ornement pontifical du 14<sup>e</sup> siècle trouvé dans la reliure d'un chartrier, 371, 485.
- LANCE. — Rapport sur le *Bulletin de la Société académique du Vendômois*, 191.
- LASCoux. — Chargé de l'examen de documents, 113, 362.  
Lettres inédites de Louis IX, de la reine Blanche et de Louis XII, 446, 448.  
Rapport sur des communications de correspondants, 449.

- LA VILLEGILLE (DE). — Chargé de l'examen de documents, 478.
- LEFEBVRE dit FABER. — Communication d'un document intitulé : *La guerre des sires d'Esne contre la ville de Cambrai et l'évêque Pierre d'Ailly, dit le cardinal de Cambrai*, 108.
- LE GRAND (Auguste). — Documents concernant l'histoire communale de Beuvry, 254.
- LENOIR (Albert). — Éditeur du texte de la *Statistique monumentale de Paris*, 7.
- LENOIR. — Dessin d'une pierre à polir les armes en silex, 11.  
Dessin et copie d'une notice sur une pierre à polir les haches en silex trouvées à Marcilly, 371.
- LEPAGE. — Auteur du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, 376.
- LE ROI (à Versailles). — Mémoires adressés par Blouin, gouverneur de Versailles, au duc d'Orléans, régent du royaume (1715-1717), 77.
- LEROY (à Melun). — Copie d'un testament dressé, en 1269, par un bourgeois de Melun, 56.  
Auteur d'une brochure intitulée : *Les archers et les arquebusiers de Melun*, 363.  
Auteur d'une note sur la chaux de Milan, 363.  
Auteur d'un manuscrit intitulé : *Recherches sur l'industrie des provinces avant 1789*, 363.
- LEROUX DE LINCY. — Chargé de l'examen de documents, 12, 126, 256, 485.  
Rapport à propos d'un livre d'heures possédé, en 1451, par M<sup>me</sup> de Rais, veuve de Prégent de Coëtivy, amiral de France, 345.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai*, 403.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin*, 406.
- LETTRES de Henri IV (Publication des), 250, 478.
- LETTRES de Richelieu (Publication des), 1, 112.
- LETTRE de Louis XIII, adressée aux consuls de Toulon, à propos de la dernière conspiration du comte de Soissons, 334.
- LETTRES d'une reine de France et de la veuve d'un gouverneur de province, 318.
- LETTRES PATENTES du roi Louis X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, 62.
- LEVASSEUR. — Chargé de l'examen de documents, 4, 363.
- LEUILLIER. — Détails sur la biographie du fils de Buffon et sur la famille de Daubenton, 4.  
Marché passé pour la reconstruction d'une partie de l'église abbatiale de Chaumes, en Brie, 12.  
Note sur la provenance de l'*Annonciation*, tableau de Lesueur, 12.  
Envoi d'un mémoire de réclamation adressé en 1409 contre le fermier du tonlieu et minage des ville, cité, marché et faubourgs de Meaux, 57.  
Lettres patentes de Louis XVI pour l'établissement des frères des écoles chrétiennes à Melun, en 1775, 57.  
Notice sur le récit des principaux événements qui ont occasionné des réjouissances et cérémonies à Melun de 1758 à 1764, 58.  
Journal de M. de Pontcarré, relatif à la naissance d'une fille de la Dauphine : en 1764, 58.  
Note à propos d'une précédente communication, 371.  
*Salutation angélique* de Lesueur, 372.

LONGPÉRIER (DE). — Rapports sur des communications de correspondants, 495.  
LOUHANS. — *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans*, 384.

## M

- MACÉ. — Oraisons latines pour la délivrance de Jeanne d'Arc, 362.
- MAILLARD. — Auteur d'une histoire de la ville d'Ancenis et de ses barons, 364.
- MANTELLIER. — Note sur un vase antique en terre rouge, acquis par le musée d'Orléans, 125.  
Photographies d'un petit vase en terre découvert dans le département de l'Eure, 372.
- MARCHEGAY. — Notice sur l'horloge publique d'Angers, en 1384, 9.  
Documents relatifs à l'artillerie d'Angers aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'aux chartes et aux tarifs de la *cloison* (octroi) de la même ville au XIV<sup>e</sup> siècle, 9.  
Lettres patentes de Louis X en faveur de ses sujets des basses Marches, 62.  
Droits du roi à Saintes, 253.  
Aveu et dénombrement dans lequel se trouve le tarif de la coutume de Mescher (1308), 253.  
Hommage féodal rendu au nom d'une jeune fille par son tuteur, 253.  
Accord entre le comte de Cambridge et le soudan de la Trau (1370), 253.  
Lettres du XV<sup>e</sup> siècle, 311.  
Lettres d'une reine de France et de la veuve d'un gouverneur de province, 318.  
Notice sur un livre d'heures possédé, en 1451, par M<sup>me</sup> de Rais, veuve de l'amiral Prégent de Coëtivy, 345.  
Quatre documents du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, 496.
- MARION. — Chargé de l'examen de documents, 126.  
Rapport sur les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 206.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 423.  
Rapport sur une notice concernant la source de l'Aigue, 457.  
Chargé de l'examen d'une demande, 484.
- MANTY-LAVEAUX. — Chargé de l'examen de documents, 4.  
Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 285.  
Rapport sur des communications de correspondants, 449.  
Rapport sur une notice relative au fils de Buffon, 451.  
Rapport sur une notice relative aux deux Daubenton, 451.
- MARGAT. — Chargé de la publication de documents relatifs aux établissements des Français en Amérique, 249.
- MARTIN-DAUSSIGNY. — Note sur les progrès du musée de la ville de Lyon, 9.
- MAS-LATRIE (DE). — Chargé de l'examen de documents, 3.  
Rapport sur le *Recueil de la Société havraise d'études diverses*, 31.
- MATHON fils (à Beauvais). — Copie de notes sur les objets d'art existant, en 1685, dans la cathédrale de Beauvais, 10, 259.
- MATTON. — Extraits des registres des comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons (XVI<sup>e</sup> siècle), 362.

- Copie des statuts des drapiers de Chauny, en 1410, 362.  
Copies de quatorze actes originaux du XIII<sup>e</sup> siècle, 478.
- MELLET (Comte DE). — Photographie d'un bas-relief portant les attributs de Mithra, 10.  
Note sur deux retables en bois, existant l'un à Colligny (arrondissement de Châlons), l'autre à Mareuil-en-Brie (arrondissement d'Épernay), 344.  
Copies de cinq inscriptions (1654-1784), 370.
- MÉMOIRES adressés par Blouin, gouverneur de Versailles, au régent, duc d'Orléans (1715-1717), 77.
- MERLET. — Auteur d'un *Dictionnaire topographique*, 376.
- MEYER. — Chargé de l'examen de documents, 2, 3, 5, 106, 363, 478.  
Rapport sur les travaux de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 296.  
Rapport sur le fragment de la *Chanson de Girbert de Metz*, communiqué par M. de Rochambeau, 441.  
Note sur un dictionnaire de la langue romane du pays des Grisons, 481.
- MICHELANT. — Rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 48.  
Rapport sur les *Mémoires* de la même Société, 153.
- MONTAIGLON. — Chargé de l'examen de documents, 12, 371.  
Rapport sur l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 178.
- MONUMENTS de la sidérurgie gauloise, 453.
- MONOGRAPHIE de la cathédrale de Chartres (Publication de la), 126.
- MOUTIÉ. — Procès-verbal dressé en 1665 par un notaire de Montfort-Lamaury, relativement aux faits qui avaient suivi l'exécution d'un condamné à mort, 113, 252, 449.  
Procès-verbal relatant des faits résultant de l'exécution d'un condamné à mort, 113.
- MOYENS proposés au roi de France pour détruire la marine anglaise, 436.

N

- NANTES. — *Dictionnaire géographique de l'évêché de Nantes*, 386.
- NOZOT. — Ordonnance contre le blasphème, datée de 1606, 3.  
Notes sur diverses communes des Ardennes, 10.  
Ordonnance de 1578 touchant le règlement des monnaies, 108, 308.  
Notice sur la commune de Saint-Loup-Terrier (Ardennes), 121.  
Ordonnance de 1585 concernant le louage des maisons de Sedan, 251.  
Ordonnance de 1586 touchant les relations des capitaines et des soldats engagés à son service avec les habitants de Sedan, 251.  
Ordonnance de 1599, à propos des chiens, 251.  
Prohibition pour l'achat de certaines denrées venant de la commune de Donchery (1641), 251.  
Ordonnance d'Élisabeth de Nassau (1626), 251.  
Règlement par l'archevêque de Reims des pensions et revenus des curés de Sedan (1644), 251.  
Ordonnance de Louis XIV relative à la ville de Reims, 252.  
Inscription d'une cloche et épitaphes des deux derniers siècles, 339.

- Édit de Françoise de Bouillon (1577), 480.  
Ordonnance touchant le prix des vivres à Sedan, 481.  
Ordonnance relative à la création de consuls à Sedan, 481.  
Ordonnance concernant les blasphèmes, viols, homicides, etc. 481.  
Notes sur trois communes du département des Ardennes, 483.

## O

- ORDONNANCE par laquelle est défendu aux maîtres des jeux de paulmes de faire crédit aux escolliers et enfants de famille de plus de dix livres (1624), 84.  
ORIEUX. — Découverte de pieux dans le lac de Grand-Lieu, 12.  
Communication faisant suite à la précédente, 257.

## P

- PRIGNÉ-DELA COURT. — Auteur d'une brochure sur les *Porte-lampes du v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique*, 122.  
POQUET (abbé). — Auteur d'une dissertation intitulée : *Jules César et son entrée dans la Gaule Belgique*, 378.  
PORT (Célestin). — Documents se rapportant à l'histoire des mœurs universitaires du xvi<sup>e</sup> siècle, 4.  
Correspondance et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers (1548), 89.  
Projet du monument élevé en l'honneur du général Bonchamps existant dans l'église de Florent-le-Viel, 256.  
Lettre au sujet des statues historiques de Fontevault, 256.  
Trois lettres d'étudiants (xvi<sup>e</sup> siècle), 480.  
POUVOIR donné par le roi à M. le Prince, lieutenant général en l'armée de Flandres, 85.

## Q

- QUANTIN. — Estampages d'inscriptions appartenant à diverses églises de l'Yonne, 370.  
Auteur du *Dictionnaire de l'Yonne*, 376.  
QUICHERAT. — Chargé de l'examen de documents, 12, 127, 369.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 409.  
Rapport sur les *Monuments de la sidérurgie gauloise*, 453.  
QUIQUEREZ. — Auteur d'un travail sur l'industrie primitive du fer dans le Jura bernois, 13, 127.

## R

- RAJAT. — Auteur d'un *Dictionnaire de la langue géographique et ethnographique des Gaules*, 5.  
Extrait de ce dictionnaire, 252.  
RAMÉ. — Discours prononcé à la rentrée de la Cour impériale de Rennes, 250.  
Envoi de lettres de Henri IV, 250.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

*Section d'histoire et de philologie :*

- MM. Delisle, 15, 139, 387, 388.  
Bellaguet, 21, 24, 274, 277, 389.  
A. de Barthélemy, 25.  
De Mas-Latrie, 31.  
Servois, 33.  
Jourdain, 34, 38, 145, 147.  
P. Clément, 42, 45.  
Michelant, 48, 153.  
Bourquelot, 56, 57, 159, 304.  
Fr. Wey, 59.  
Desnoyers, 129.  
A. de Courson, 147.  
Lalanne, 158.  
Huillard-Bréholles, 261.  
Valentin Smith, 269.  
Hippeau, 280, 399.  
Marty-Laveaux, 285.  
Rathery, 290.  
Paul Meyer, 296.  
P. Clément, 395.

*Section d'archéologie :*

- MM. Paul Lacroix, 166, 170, 174, 212, 413.  
A. de Montaiglon, 178.  
E. de Barthélemy, 184, 188, 193, 195, 420.  
Ad. Lance, 190.  
Alfred Darcel, 170, 197.  
Jules Marion, 206, 423.  
Le Roux de Lincy, 403, 406.  
Quicherat, 409.  
De Guilhermy, 417.  
Gustave Bertrand, 418, 428.  
Douët d'Arceq, 425.

RAPPORTS faits au Comité sur des communications manuscrites, 56, 57, 59, 216, 217, 226, 228, 230, 232, 308, 311, 318, 320, 324, 336, 338, 340, 342, 344, 345, 433, 434, 438, 441, 444, 449, 451, 453, 457, 459, 495, 496, 498, 505, 506.

RAPPORT sur le concours des Sociétés savantes en 1866, par M. Valentin-Smith, 374.

RATHERY. — Chargé de l'examen de documents, 106, 478.

Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 290.

RAYMOND. — Projet de publication des documents relatifs au Béarn sous Gaston Phœbus, 117.

Auteur du *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, 376.

RÉCIT de la bataille de Lens (1648), 87.

- RENIER. — Chargé de l'examen de documents, 11, 369, 371.  
Communication de la copie d'une inscription de cloche, appartenant à un propriétaire de l'arrondissement d'Auxerre, 123.
- RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Souliac-Boileau. — Envoi à la commission, 370.
- REVOIL. — Dessins d'objets antiques découverts dans des auges sépulcrales antiques à Courbessac, près Nîmes, 122.  
Procès-verbal de la découverte du tombeau de saint Gilles dans l'église abbatiale de Saint-Gilles-les-Bougeries, 125.  
Découverte d'une mosaïque antique à Nîmes, 483.
- REVUE (Renvois à la commission de la), 3, 6, 12, 13, 108, 110, 117, 118, 119, 128, 252, 254, 259, 260, 311, 373, 481, 485.
- RIS (Clément DE). — Chargé de l'examen de documents, 371.
- ROCHAMBEAU (Comte DE). — Note sur un fragment d'un texte inédit de la *Chanson de geste de Garin le Loherain*, 106.  
Note sur l'importance des archives des hospices, des presbytères, des communes, etc. 107.  
Fragment d'une *Chanson de geste*, appartenant à la Chanson de Girbert de Metz, 252.
- ROCHET. — Découverte d'objets gallo-romains sur le territoire de Saint-Étienne-du-Temple, 124, 342.  
Photographies de deux retables existant, l'un à Colligny, le second à Marcuit-en-Brie, arrondissement d'Épernay, 124.
- ROGER DE QUIRIELLE. — Auteur d'une brochure sur les fouilles d'un cimetière romain situé à Eysse, 484.
- ROUCHIER (abbé). — Estampage d'une inscription du xiv<sup>e</sup> siècle, 483.  
Dessin d'une crosse sur la place de Viviers, 483.  
Note sur l'abbaye de Mangouvert, 484.
- ROZIÈRE (Eugène DE). — Rapport sur une communication relative à des règlements de police, à Uzès, 231.

## S

- SAINT-FULGENT (DE). — Auteur d'un travail sur les ruines d'Izernore, 484.
- SANDRET. — Hommage de l'ancienne église de France, ou sommaire du *Gallia christiana*, 115.
- SAMAZEVILH. — Exécution, en 1619, par le peuple, sur la place publique de Saint-Jean-de-Luz, d'une femme coupable de sacrilège, 4, 253, 450.
- SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE DU COMITÉ. — Comptes rendus des séances, par M. Hippeau, 1, 105, 112, 119, 250, 361, 477.
- SECTION D'ARCHÉOLOGIE DU COMITÉ. — Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 7, 112, 120, 125, 255, 368, 483, 487.
- SERVOIS. — Chargé de l'examen de documents, 2.  
Rapport sur les *Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 33.  
Rapport sur le projet de publication du *Cartulaire de Saint-Ruf*, 216.
- SMITH (Valentin). — Rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 269.  
Rapport sur le concours des Sociétés savantes en 1866, 374.



**SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE :**

- Alger (Société historique algérienne), 98, 473.  
Amiens (Académie des sciences, belles-lettres et agriculture du département de la Somme), 15, 127, 193.  
Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 119, 241.  
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 254, 388, 463, 464.  
Arras (Académie), 33, 45.  
Apt (Société littéraire, scientifique et artistique), 358, 471.  
Auch (Comité d'histoire et d'archéologie), 472.  
Auxerre (Société des sciences naturelles), 472.  
Avallon (Société d'études), 259, 373, 428, 491.  
Avranches (Société d'archéologie), 254, 468.  
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise), 117, 354.  
Besançon (Société d'émulation), 13, 170, 247.  
Blois (Société des sciences de Loir-et-Cher), 352.  
Bone (Académie des recherches scientifiques et d'acclimatation d'Hippone), 258, 413.  
Boulogne-sur-Mer (Société de l'arrondissement), 8, 127, 197.  
Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 467.  
Bourges (Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher), 357.  
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 463.  
Caen (Société des antiquaires de Normandie), 117, 139, 373, 487.  
Cambrai (Société d'émulation), 24.  
Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), 97, 373.  
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 123, 184, 376.  
Chambéry (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 304, 355.  
Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 349, 350.  
Château-Thierry (Société historique et archéologique), 254, 325.  
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 354.  
Constantine (Société archéologique de la province), 126, 257.  
Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 465.  
Dijon (Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or), 126, 128.  
Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 403.  
Dunkerque (Comité flamand de France), 242, 243.  
Épinal (Société d'émulation des Vosges), 128, 212.  
Évreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure), 95.  
Grenoble (Académie delphinale), 350.  
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), 31.  
Laon (Société académique), 376.  
Lille (Société impériale des sciences, agriculture et arts du département du Nord), 21, 99, 248.  
Lille (Comité flamand de France), 242, 243.  
Lille (Commission historique du département du Nord), 158, 420.  
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), 351.

- Lyon (Société littéraire), 119, 269.  
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 246.  
Marseille (Société de statistique), 240.  
Melun (Société archéologique, sciences et arts de Seine-et-Marne), 118, 159.  
Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère), 241.  
Metz (Société archéologique et historique de la Moselle), 116, 118, 261, 468.  
Metz (Académie impériale), 353.  
Montbéliard (Société d'émulation), 367.  
Montpellier (Société archéologique du midi de la France), 467.  
Nancy (Académie de Stanislas), 352.  
Nancy (Société d'archéologie lorraine), 48, 117, 153.  
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), 117, 149, 285.  
Nantes (Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure), 119, 241.  
Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), 97, 469.  
Narbonne (Commission archéologique), 8.  
Nîmes (Académie du Gard), 254, 395.  
Niort (Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres), 33, 246, 259.  
Noyon (Comité archéologique), 243, 244.  
Orange (Société d'agriculture, sciences et arts), 98.  
Orléans (Société d'agriculture, sciences et arts), 257.  
Paris (Société du Berry), 239.  
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 119, 258, 373, 417, 418.  
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 119, 188, 248.  
Puy [Le] (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 34.  
Rochelle [La] (Académie), 254, 399.  
Rouen (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 258.  
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 258, 387.  
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie), 119.  
Saint-Briec (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), 465.  
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), 258, 423.  
Senlis (Comité archéologique), 117, 145.  
Sens (Société archéologique), 355.  
Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 13, 119, 166.  
Strasbourg (Société littéraire), 119.  
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), 26, 348, 349.  
Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 97.  
Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts), 42.  
Toulouse (Académie des jeux floraux), 466.  
Troyes (Société d'agriculture, sciences et arts), 118, 127, 195, 376.  
Valence (Société d'archéologie et de statistique de la Drôme), 93, 466.  
Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement), 243, 254, 389.

- Vannes (Société polymathique du Morbihan), 409.  
Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 96, 191.  
Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts du département de Seine-et-Oise), 112, 123, 174.  
SOMMERARD (DU). — Note sur une immense cuve de granit existant dans le département de la Creuse, 123, 340.  
SOUCAILLE. — Lettres de rois de France déposées dans les archives municipales de Béziers, 5, 252.  
Lettre du roi de Navarre Henry (1588), 106.  
Lettre du cardinal Maury, datée de 1790, 106, 252.  
Documents émanant de François I<sup>er</sup> et adressés aux consuls et habitants de Béziers, 115.  
Lettres patentes de Charles VI (1411), 363.  
Bulle du cardinal de Sainte-Croix (1452), 364.  
Sentence d'absolution prononcée par l'évêque d'Agde, 364.  
Rapport sur des lettres inédites de Louis IX, de la reine Blanche, ainsi que de Louis XII, 446.  
Documents empruntés aux archives municipales de Béziers, 479.  
Auteur d'une note biographique sur l'académicien Esprit, 479.  
SOULIAC-BOILEAU. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Château-Thierry*, 370.  
SOULTRAIT (DE). — Auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, 376.  
SPACE. — Auteur de la *Monographie de la colonie romaine d'Augusta Rauracorum*, 370.  
STATISTIQUE MONUMENTALE DE PARIS (Publication de la), 7.  
STOFFEL. — Auteur du *Répertoire topographique du département du Haut-Rhin*, 376.

## T

- TABLE GÉNÉRALE des Bulletins du Comité et de la Revue des Sociétés savantes (Proposition de publication de la), 4, 113, 485.  
TABLEAU des émigrations de la noblesse artésienne pour cause de protestantisme, 331.  
TEISSIER (Octave). — Projet d'une table générale de la *Revue*, 4, 113, 485.  
Lettre de Louis XIII aux consuls de Toulon, à propos de la dernière conspiration du comte de Soissons, 334.  
TESTAMENT de Louis Ronsard, frère du poète, 328.  
THIERRY (Amédée). — Auteur d'un livre intitulé : *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre Sainte*, 479.  
THOMAS. — Auteur du *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, 376.  
TIERS ÉTAT (Publication des monuments inédits de l'histoire du), 249.  
TISSERAND (abbé). — Information et sentence pour la chapelle de Saint-Barthélemy, au sujet de la cohabitation des seigneurs chapelains vivant en commun, 65.  
Abjuration du protestantisme par Louis de Grimaldi du Bénil, à Rome, en 1573, 72.  
Notice sur la Napoule, 107, 233.  
Anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre de Grasse, 107.

Mémoire établissant les droits du duc de Savoie sur le comté de Nice, 107.

Note sur les religieuses de Castellane (1727-1730), 107.

Auteur d'un aperçu sur les anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre de Grasse, 234.

Note sur un manuscrit conservé aux archives de l'hôtel de ville de Nice, 235.

Auteur d'un écrit intitulé : *Les religieuses de Castellane* (1727-1730), 235.

Bail passé par les moines de Lérins en 1666, 254.

Document relatif à une fabrique de monnaie dans la principauté de Sabourg, 506.

TOURNAL. — Envoi de photographies représentant de nombreuses parties des anciens murs de Narbonne, 8.

Estampage d'une inscription placée dans une petite chapelle voisine du château de Gleen, 10.

Inscription du vi<sup>e</sup> siècle recueillie à Séville, 11.

Découverte, dans la même ville, de statues colossales d'empereurs et de divinités, 11.

TREY-SIGNALÈS (abbé). — Copie de la visite de l'église pastorale de Saint-Bertrand de Comminges, en 1627, 12.

## V

VERLAQUE (abbé). — Lettre de Colbert aux consuls de la commune de la Seyne (Var), 4.

Inscriptions des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles trouvées au monastère de Saint-Michel, près de Tarascon, 12.

VERLY. — Épitaphes des frères du tiers ordre de Saint-François, dits *bons fils*, 122.

Envoi de quarante-trois épitaphes, 484.

VOSGES. — *Dictionnaire géographique du département des Vosges*, 385.

## W

WEY (Francis). — Rapport sur un envoi de documents concernant Louis Bonaparte, gouverneur de Monteux, en 1592, 59.

Chargé de l'examen de documents, 478.

# ADDITION A LA TABLE DES MATIÈRES

DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE DE 1867.

(4<sup>e</sup> série, t. V.)

---

ARBAUMONT (D'). — Pension de quatre jeunes gentilshommes payée par la reine Jeanne, duchesse de Bourgogne, etc. p. 541.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — Lettre inédite de Pierre de Celle, p. 539.  
Charte accordée, en 1271, aux habitants de Vandœuvre, p. 539.

AUBERTIN. — Source de l'Aigue, p. 457.

Découverte de plusieurs anciennes meules dans le territoire de Premcaux (Côte-d'Or), p. 527.

Nouvelles découvertes d'antiquités celto-gauloises dans la montagne de Beaune, p. 528.

BANTHÉLEMY (Ed. DE). — Droits de péage dus par les gens de la ville de Mantes, p. 536.

BAUX. — Ruines d'Izernore, p. 484

BRAUCHET-FILLEAU. — Offre de trois lettres de Mazarin, p. 105.

BIBLIOTHÈQUE départementale et coloniale, p. 461, 562.

BIBLIOTHÈQUE du Comité, p. 478, 479.

BLANGARD. — Documents relatifs aux Templiers, p. 366.

BOUTARIC. — Chargé de l'examen de documents, p. 363.

CÉNAC-MONCAUT. — Auteur d'un *Dictionnaire de la langue romane du pays des Grisons*, p. 481.

CHABOUILLET. — Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, p. 451.

CHRONIQUE. — Programme du concours de l'Académie de la Rochelle, p. 575.

COCHET (Abbé). — Découverte de la statue de Henri Court-Mantel dans la cathédrale de Rouen, p. 544.

Note sur le tombeau de Bedford trouvé dans la cathédrale de Rouen, p. 551.

COUSSEMAKER (DE). — Auteur d'un mémoire sur les cloches de Bourbourg, p. 425.

DARCEL. — Rapport sur une lampe-horloge du xvi<sup>e</sup> siècle, dessins communiqués par M. le comte de Mellet, p. 526.

Rapport sur les inventaires de la cathédrale d'Angers, p. 514.

REV. DES SOC. SAV. 4<sup>e</sup> série, t. V.

40

- DELISLE. — Note sur le *Cartulaire d'Ourcamp*, p. 15.  
Rapport sur une communication de M. Durand, p. 110.
- DEVAULX. — Traduction d'un document provenant des archives de l'ancienne régence d'Alger, p. 3.
- DESNOYERS. — Rapports sur des documents adressés par M. Dupré, p. 107, 217.
- DUMOUPET. — Calques de monuments, p. 120, 338.
- DUPRÉ. — Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, p. 361.
- DURAND (André). — Nouveau document relatif à l'histoire de Jeanne d'Arc, p. 438.
- FESNEAU. — Fouilles exécutées à Brest, p. 13.
- GODARD-FAULTNIER. — Sceau du XII<sup>e</sup> siècle, p. 459.
- GRIGNARD. — *Dictionnaire topographique de la Haute-Vienne*, p. 381.
- GUILLERMY (Baron DE). — Rapport sur les envois, par quatre correspondants, de documents épigraphiques, p. 338.  
Rapport sur la *Société agricole des Pyrénées-Orientales*, p. 417.
- GUILLEMIN. — Auteur du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans*, p. 384.
- HÖVEL. — Inscription d'une petite cloche, p. 123.
- JOURDAIN. — Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, p. 147.
- LAMBERT. — Cahier de chants de campagne en patois, recueillis aux environs de Pont-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen, avec airs notés, p. 458.
- LAMOTHE (DE). — Document relatif aux distributions de vivres ordonnées à Beaucaire pendant la peste de 1588, p. 4.
- LECLERCQ DE LA PRAIRIE. — Nouveau rapport sur les cloches de l'Aisne, p. 370.
- LEROUX DE LINCY. — Rapport sur la note adressée par M. de Lamothe au sujet du missel du diocèse d'Uzès, imprimé en 1495, p. 533.
- LEVASSEUR. — Compte rendu à l'occasion d'une lettre de Henri IV, prétendue fausse, p. 366.
- LHULLIER. — Auteur d'une note sur l'acquisition, par le Louvre, de la *Salutation angélique* de Lesueur, p. 529.
- LONGPÉRIER (DE). — Note supplémentaire au rapport de M. Huillard-Bréholles sur la fabrique de monnaie de la principauté de Sabourg, p. 510.
- MANTELLIER. — Note sur un vase antique trouvé dans le département de l'Eure, p. 566.
- MARCHEGAY. — Chartes en langue vulgaire du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 110.  
Communication relative aux Petites Heures de M<sup>me</sup> de Rais, veuve de Prigent de Coëtivy, p. 124, 345.
- MARION. — Rapport sur un envoi de M. Aubertin se rapportant à des objets en terre cuite et en bronze près du château de Cussigny, p. 527.
- MARTIN-DAUSSIGNY. — Rapport sur les progrès qu'il a réalisés dans le musée de Lyon, p. 9.
- MAURY (Abbé). — Lettre à M<sup>gr</sup> de Nicolai, évêque de Béziers, p. 255.

MELLET (Comte DE). — Envoi de deux dessins d'une lampe trouvée dans le curage des fossés du château d'Étoges, p. 10.

MELLEVILLE. — Auteur du *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, p. 381.

MEYER. — Chargé de l'examen de documents, p. 2.

Rapport sur la Société académique de Saint-Quentin, p. 301.

Chargé de l'examen d'un mémoire de M. Cénac-Moncaut, ayant pour titre *De la véritable origine de l'auteur de la Cansa de la Crosada*, p. 478.

MONTAIGLON (A. DE). — Rapport sur une note adressée par M. Lhuillier au sujet d'un tableau de Lesueur, p. 529.

MORLET (Colonel). — Photographie d'un bas-relief, p. 10.

NOZOT. — Lettre de Fabert à MM. du Conseil souverain de Sedan, p. 536.

QUIQUENEZ. — Monuments de la sidérurgie gauloise, p. 453.

RAYMOND. — Envoi d'un dessin représentant les sculptures en ivoire d'une boîte d'échiquier du xv<sup>e</sup> siècle, p. 484.

RECLUS. — Auteur du *Dictionnaire géographique de la Gironde*, p. 385.

REVOIL. — Envoi de quinze inscriptions du moyen âge conservées dans les cathédrale et cloître d'Aix, p. 125.

REVUE (Renvoi à la commission de la), p. 479.

RIS (Comte Clément DE). — Nommé membre du Comité, p. 255.

ROZIÈRE (DE). — Rapport sur une communication de M. le comte de Rochambeau, p. 107.

#### SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 567, 568.

Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 563.

Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), p. 579.

Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 568.

Marseille (Société de statistique), p. 563.

Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), p. 567.

Metz (Académie impériale), p. 580.

Nantes (Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure), p. 567.

Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), p. 472.

Nîmes (Académie du Gard), p. 564.

Orange (Société d'agriculture, sciences et arts et du commerce agricole), p. 569.

Rochelle [La] (Académie), p. 571.

Saint-Denis (Société des sciences et arts de l'île de la Réunion), p. 569.

Saint-Étienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire), p. 566.

Senlis (Comité archéologique), p. 569.

Tours (Société archéologique de Touraine), p. 565.

Troyes (Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), p. 562.

**SOUCAILLE.** — Envoi de huit documents du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, tirés des archives de Béziers, p. 444.

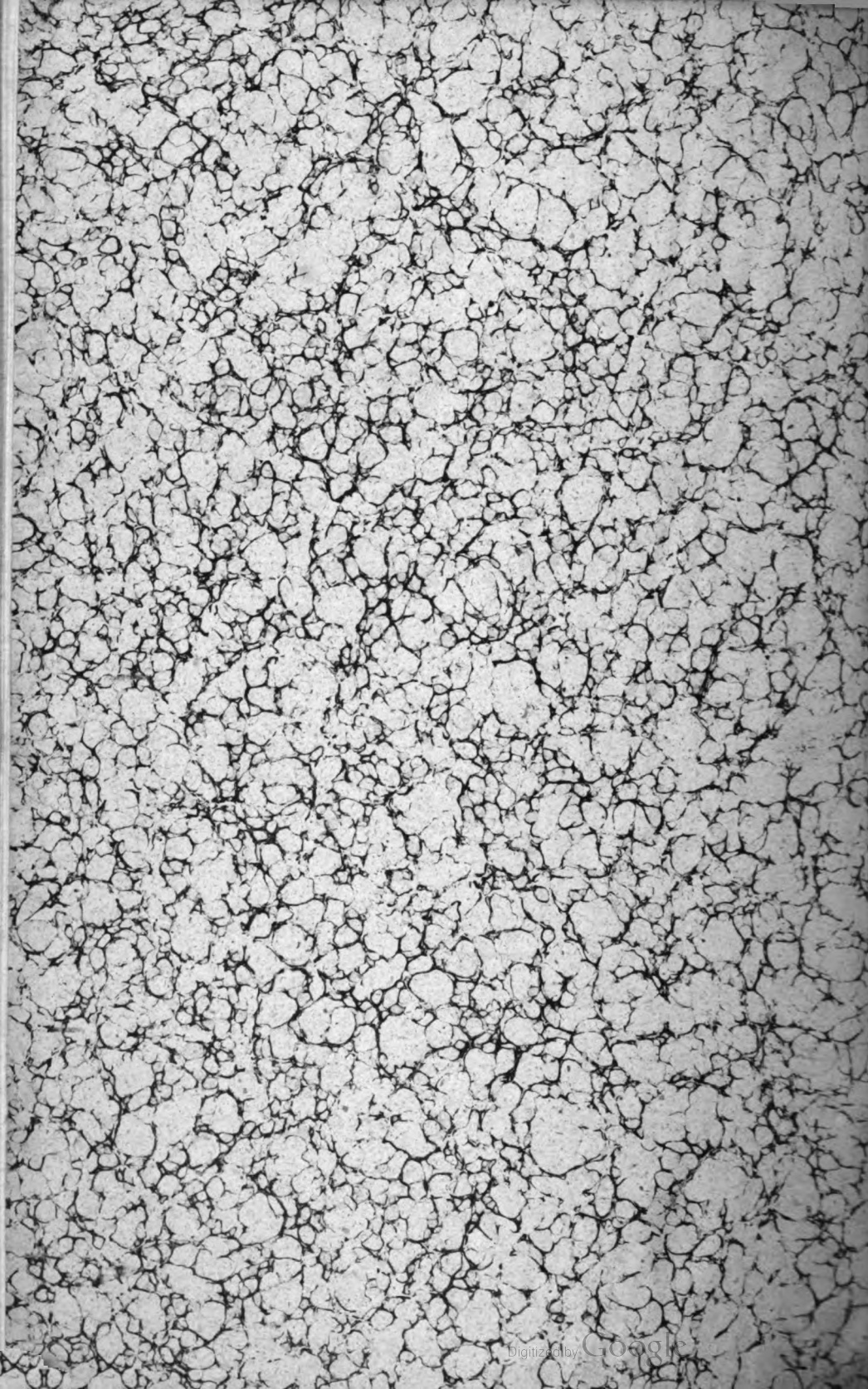
**TABLE** générale des bulletins et publications diverses du Comité, p. 158, 477, 484.











UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 07475 7983

